30e Année — N° 1 — 1er Juillet 1922

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE EN 1866 PAR LE MARQUIS DE BEAUCOURT

Directeurs : JEAN GUIRAUD et ROGER LAMBELIN

SOMMAIRE de la 193e Livraison

Articles

Mélanges

Comptes rendus critiques

Bulletin historique. Chroniques, Bibliographie.

(*Voir le sommaire au verso.*)

Prix de la Livraison : 12 francs

LIBRAIRIE PLON

8, rue Garancière, PARIS (6e)

SOMMAIRE (*suite*)

Bulletin historique

Notes bibliographiques

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

DIRECTEURS

JEAN GUIRAUD et ROGER LAMBELIN

CINQUANTIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME I

(XCVII^e DE LA COLLECTION)

PARIS (VIe)

8, RUE GARANCIÈRE, 8

1922

A NOS LECTEURS

La Revue des Questions historiques *fut fondée, en 1866, par le marquis de Beaucourt, qui la dirigea jusqu'à sa mort.*

L'éminent historien de Charles VII sut grouper autour de lui des collaborateurs de talent, hautement appréciés dans le monde de l'érudition, et placer la Revue *au premier rang des publications historiques respectueuses des vérités religieuses, des traditions françaises et interprétant avec une méthode vraiment scientifique des documents puisés aux sources les plus sûres.*

En 1915, les difficultés résultant de la guerre mondiale, la mobilisation de plusieurs rédacteurs, la crise de l'imprimerie et de la librairie obligèrent les héritiers du marquis de Beaucourt, propriétaires de la Revue, *à en suspendre la publication.*

Depuis la fin des hostilités, un grand nombre d'anciens abonnés et lecteurs ont, à maintes reprises, manifesté le désir de voir renaître la Revue des Questions historiques, *dont ils comprenaient l'intérêt et la portée. Sa disparition définitive eût laissé un vide qu'aucun autre périodique ne paraissait susceptible de combler.*

Pour la faire renaître et assurer son existence, une Société en commandite a été constituée par les membres de la famille du marquis de Beaucourt et plusieurs amis et anciens collaborateurs de la Revue. *Cette Société est devenue propriétaire de la* Revue des Questions historiques *et assumera la charge et la responsabilité de sa publication conformément aux vues de son fondateur* (1).

(1) Les commanditaires de la Société sont : MM. le marquis DE BEAUCOURT, le comte DE BEAUCOURT, Mme la vicomtesse DE BEAUCOURT, MM. le comte Jehan AYMER DE LA CHEVALERIE, le comte C. DE BRISSAC,

M. Jean Guiraud, ancien professeur de Faculté, reprend ses fonctions de Directeur. M. Roger Lambelin, ancien collaborateur de la Revue *et membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, remplacera comme codirecteur le regretté M. Paul Allard. M. Jean de la Monneraye, archiviste paléographe, bibliothécaire à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, sera secrétaire de la rédaction.*

Les lecteurs de la Revue *retrouveront la plupart des auteurs et des historiens dont ils appréciaient le talent et l'érudition. Hélas! depuis 1915, la mort a fait des ravages dans leurs rangs. Dans un prochain article, M. Jean Guiraud rendra hommage au caractère et à l'œuvre de M. Paul Allard. Nous tenons à saluer aussi la mémoire de MM. Baguenault de Puchesse, Rubat du Mérac, Am. Moullé, Paul Lacombe, Gabriel Audiat, Emmanuel Cosquin, Maxime de la Rocheterie, le comte de Charencey, dom Besse, Godefroy Kurth, le P. Pierling, F.-V. Duval, l'abbé F. Vigouroux, H. Welschinger, le baron de Courcel.*

Des collaborateurs nouveaux viendront combler les vides. Bornons-nous aujourd'hui à noter, parmi les historiens qui nous ont promis un bienveillant appui et une précieuse collaboration, MM. Pierre de la Gorce, de l'Académie française ; G. Fagniez, de l'Institut ; Frantz Funck-Brentano, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES.

Louis CORDONNIER, Pierre CLAUDIO-JANNET, JEAN GUIRAUD, ROGER LAMBELIN, Pierre LUCIEN-BRUN, le baron DE MONTIGNY, le vicomte DE NOAILLES, le vicomte DE PARDIEU. — S. Em. le cardinal DE CABRIÈRES avait également souscrit une part de la commandite. Le grand évêque de Montpellier n'aura pas eu la satisfaction de voir reparaître la *Revue*. Il avait très particulièrement encouragé les efforts des personnes qui avaient pris à tâche sa résurrection.

LES
BRIGANDAGES MARITIMES DE L'ANGLETERRE
durant les premières années de la Révolution
D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX (1)

Principales abréviations employées dans les notes : AM. Archives de la marine, AN. Archives nationales, C. Capitaine de vaisseau, CA. Contre-amiral, CE. Chef d'escadre, E. Enseigne de vaisseau, G. Garde de la marine, L. Lieutenant de vaisseau, LG. Lieutenant-général, VA. Vice-amiral.

Les lettres et chiffres qui suivent les signes AM. et AN. désignent les cotes des dossiers cités.

I

Dès les premiers mois de 1792, alors que nos hommes politiques n'appliquaient leur pensée qu'à annihiler les pouvoirs militaires et à préparer l'âge d'or par la chute de la monarchie, les populations maritimes se préoccupaient à bon droit des agissements de l'Angleterre. Les archives nous ont conservé les pétitions des négociants et des armateurs, depuis Dunkerque jusqu'à Toulon, signalant les armements suspects de nos voisins d'outre-Manche et demandant l'établissement de croisières de surveillance (2). Mais à ces avertissements, à ces mots de « rupture » et de

(1) Cette étude fait suite à plusieurs autres du même auteur parues ici même il y a plusieurs années sous les titres : « *Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV* » et « *Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XVI* ».

(2) AM. $BB^{3}8$, $BB^{3}17$.

« guerre », les Jacobins répondaient par ceux de « fraternité des peuples », et lorsque les Anglais envoyaient leurs vaisseaux visiter nos ports, la cordialité des relations entre les sociétés politiques des deux pays leur garantissait un bon accueil. Les équipages britanniques étaient conduits en grande pompe à la maison commune. Aux séances des clubs, des discours chaleureux, des accolades fraternelles s'échangeaient et les municipalités révolutionnaires proclamaient que « le monument de l'alliance des deux nations trop longtemps rivales durerait autant que les siècles » (1).

Au mois d'août, devenus plus audacieux à la faveur de nos désordres, les marins de S. M. britannique soulevaient un coin du masque. Ils multipliaient les croisières le long de nos côtes, si bien que les commandants du *Papillon* et de l'*Espiègle*, rééditant d'indulgentes métaphores, se décidaient à écrire que les Anglais nous « taquinaient » jusque sur Quessant (2).

Toutes ces « taquineries », le ministre ne pouvait les ignorer, car elles lui étaient signalées, non seulement par les capitaines, mais encore par les ordonnateurs des ports et les commandants militaires. Dans ses rapports, le lieutenant-général de Chevigné, commandant la division de Rennes, revenait à plusieurs reprises sur « les perfides desseins des Anglais ». Mais le citoyen-ministre, le géomètre Monge — qui, de l'aveu de tous les historiens, fut, et ce n'est pas peu dire, le ministre le plus médiocre de tous ceux qui se succédèrent pendant la Révolution (3) — avait pour l'instant en tête d'autres soucis plus importants, selon lui, que la protection de nos côtes. Il lui fallait veiller à l'exécution des décrets de la Convention des 8 et 9 novembre, qui mettaient en accusation l'ex-ministre Lacoste et différents officiers des ports et des colonies (4). Raison

(1) *Toulon et les Anglais*, par COTTIN.
(2) AM. BB³9.
(3) Charles ROUVIER, *Histoire des marins français sous la République*.
(4) AM. BB³9.

importante, mais qui ne dut pas sembler suffisante aux yeux de tous. Et c'est pourquoi l'on vit les citoyens Guilhem, père et fils, négociants à Brest, « bons et sincères patriotes », manifester un jour leur indignation. Le ministre avait jeté au panier une lettre qu'ils lui adressaient en communication. Or, dans cette lettre, signée par leur correspondant de Londres, l'Anglais Frédéric Graff, ce dernier écrivait textuellement : « Il y aura guerre entre l'Angleterre et la France d'ici trois mois » (1).

Le 31 décembre, Monge se décidait cependant à détacher en croisière de surveillance sur Ouessant les avisos *Mouche* et *Sans-Souci*. Maintenant qu'étaient exécutés les décrets dont nous parlons ci-dessus et que se déroulait « à sa grande satisfaction » le procès de Louis Capet, le ministre pouvait s'occuper des choses de son département. Il venait donc d'exhumer de ses dossiers divers rapports et pétitions et avait pris en particulière considération une lettre d'un des principaux armateurs de Nantes, le citoyen Auguste Monneron. A la date du 8 décembre, celui-ci donnait des détails circonstanciés sur l'attitude du gouvernement anglais. Le 13 de ce mois, le cabinet de Saint-James avait convoqué le Parlement et lancé deux proclamations, dont l'une publiait le *Bounty* (prime d'engagement) aux matelots voulant servir, et l'autre intruisait de l'obligation où il était d'incorporer les milices.

> Tout augmente les probabilités d'une guerre avec la France, ajoutait le citoyen Monneron, et je présume que le gouvernement anglais nous la déclarera, ou directement par des explications publiques, ou indirectement par des lettres de marque qu'il délivrera pour faire courir sur nos vaisseaux de commerce (2).

Monge, qui, depuis six mois qu'il occupait le ministère, avait reçu sans y prêter attention maints rapports analogues, rangeait soigneusement cette lettre, non sans noter

(1) AM. BB³16.
(2) AM. BB³17.

de sa main de remercier son correspondant. Celui-ci était à ménager, le citoyen Auguste Monneron pouvant — le fait semblait certain — se targuer de la protection, voire même de l'amitié de Robespierre.

Mieux vaut tard que jamais, dit-on. Soit. Cependant Monge avait tellement attendu pour prescrire les plus élémentaires mesures de surveillance que les Anglais avaient pu tout à leur aise reconnaître et violer nos rivages. A l'occasion, ils s'exérçaient même sur nos pêcheurs à l'art du brigandage maritime vers lequel les poussaient les lois d'un atavisme national.

En dépit de la cordialité apparente des relations existant entre certaines sociétés philanthropiques des deux pays, la rupture était, au reste, inévitable.

Poursuivant l'abaissement et la ruine de la France, politique séculaire de la Grande-Bretagne, Pitt désirait profiter de la désorganisation de notre marine. Il voulait la guerre, mais, redoutant les doléances des commerçants anglais et de l'opposition, ce diplomate francophobe eut l'adresse de nous amener à la déclarer nous-mêmes, alors que son gouvernement était le véritable agresseur. Ainsi, quelques jours après le 10 août 1792, le Cabinet britannique avait rappelé lord Gower, son ambassadeur à Paris, mais sans précipitation et de manière à éviter toute rupture ; puis il s'était plaint de ce que la France menaçait ses alliés, et ensuite reprochait amèrement à la Convention le décret du 15 décembre, par lequel nous promettions secours et assistance à tous les peuples qui secoueraient le joug de la tyrannie. Dans les premiers jours de janvier 1793, lord Grenville et notre ambassadeur, M. de Chauvelin, ce gentilhomme devenu sans-culotte dont les impertinences et les maladresses sont légendaires, échangeaient des notes aigres-douces. Le 12, à la Convention, Brissot faisait un rapport sur les préparatifs belliqueux de l'Angleterre et proposait de demander au Cabinet de Saint-James une réponse catégorique concernant ses armements considérables. Aussitôt la nouvelle de la tragédie du 21 janvier, coup de théâtre :

notre ambassadeur était renvoyé de Londres « comme représentant d'un pouvoir régicide ». Etrange accès de pudeur de la part d'un peuple qui avait à se faire pardonner le meurtre de Charles Ier ! Mais l'Angleterre jouait l'indignation parce qu'ainsi elle pensait servir ses intérêts. Et, en effet, le 31, la Convention, se considérant offensée par les précautions hostiles de la Grande-Bretagne et par le renvoi de Chauvelin, déclarait la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Pitt était arrivé à ses fins.

Dans cette même séance du 31 janvier, sur le rapport de Blad, au nom du comité de la marine, la Convention décrétait que Monge adresserait sans délai aux districts maritimes des lettres de marque en blanc, pour être délivrées aux armateurs et négociants voulant armer en course contre l'Angleterre (1). Moins de trois semaines plus tard, le 20 février, pour exciter l'ardeur de la marine marchande et chercher à accroître le nombre des corsaires, Boyer-Fonfrède s'écriait à la tribune : « Maintenant, citoyens, vous avez à faire la guerre du fer contre l'or. Soyons libres d'abord ; nous serons riches, industrieux, commerçants après... » (2). Le 23, la Convention essayait de nouveau de remuer la fibre patriotique par cette proclamation aussi grandiloquente et boursouflée que chaleureuse, qui est bien le type du style oratoire de l'époque :

> L'Anglais aussi sera vaincu sur l'élément théâtre de sa puissance. Qu'ils volent sur les vaisseaux de la République, nos braves marins !... Débarrassée d'une vile noblesse, l'armée navale est invincible... Marine commerçante ! Sous le règne du despotisme qui t'abreuvait d'humiliations, tu enfantas Jean Bart, Duquesne, Duguay-Trouin. Que ne ferais-tu sous le règne de l'Egalité !... Nos grenadiers enlèvent des batteries à la baïonnette ; toi, tente les abordages, la hache à la main !... Qu'ils tombent sous tes coups, ces fiers insulaires, despotes de l'Océan !... (3).

(1) Collection du *Moniteur*, 1793.

(2) Collection du *Moniteur*, 1793.

(3) *Les corsaires français sous la République et l'Empire*, par Napoléon Gallois.

A la fin du même mois, la société des *Armateurs de la liberté* se formait sous les auspices de la Convention (1). Ainsi s'ouvrait cette guerre de course dont les succès partiels devaient si longtemps nous faire illusion. Sous la République et sous l'Empire, nos corsaires allaient prendre des navires marchands par centaines, et, pendant ce temps, notre marine de guerre perdrait ses vaisseaux un à un...

En 1793, à la déclaration de guerre, d'un établissement naval orgueil de la France, il nous restait, abstraction faite des non-valeurs, 76 vaisseaux. L'Angleterre en possédait 115. Mais les nôtres étaient plus forts que ceux des Anglais, et nos canons, pour la plupart, d'un calibre supérieur. Nous avions aussi la supériorité de mâture et de marche, et les Anglais pouvaient à juste titre nous envier des vaisseaux comme la *Montagne* et le *Commerce de Marseille*, magnifiques échantillons de notre construction navale (2). Malheureusement la désorganisation de notre personnel et la dilapidation des approvisionnements rassemblés dans nos ports devaient nous empêcher de profiter de la supériorité de notre matériel.

Aux violentes apostrophes de la Convention, le Cabinet de Saint-James venait de répondre en donnant l'ordre à ses marins de brûler ou couler bas tous les navires français. Contre l'île de Batz, on voyait une frégate anglaise, arborant nos couleurs, canonner traîtreusement un corsaire français sans défiance (3). A la même époque, l'ordonnateur civil de Dunkerque écrivait que les Anglais, dans leurs entreprises sur nos côtes, « ne respectaient rien et accomplissaient les plus odieuses violations du droit des gens » (4).

Au reste, nous n'étions pas les seuls à pâtir des procédés britanniques. S'ils avaient oublié les leçons du passé, les Espagnols, alliés des Anglais, apprenaient alors à leurs dépens comment leurs amis du moment entendaient les

(1) Collection du *Moniteur*, 1793.
(2) *La dernière guerre maritime*, par JURIEN DE LA GRAVIÈRE.
(3) *Op. c.*, GALLOIS.
(4) *Op. c.*, GALLOIS.

servir. Le vaisseau espagnol *San-Iago*, capturé par le corsaire français *Dumouriez* et chargé d'un million sterling en espèces, venait d'être repris vingt-quatre heures après par une escadre anglaise. L'Espagne réclamait vainement la restitution de son vaisseau et de son chargement au Cabinet de Saint-James, qui trouvait suffisant de répondre à celui de Madrid qu'il n'y avait aucune cargaison en espèces à lui restituer. Peut-être, en effet, n'y avait-il plus grand'chose à rendre, peut-être la réponse britannique cachait-elle un fond d'ironie, car, s'il faut en croire l'historien anglais Brenton, l'amiral Hood venait de toucher sur ce chargement 50.000 livres, et plusieurs de ses capitaines 30.000 ! (1).

Pendant que dans plusieurs combats isolés, glorieux et parfois victorieux, les capitaines Allemand, Bompard, Gaillard, Jacob et quelques autres soutenaient vaillamment l'honneur du pavillon de la République, la désorganisation continuait de plus belle dans notre marine.

Trogoff (2), cet amiral dont la conduite au siège de Toulon restera si énigmatique, ne venait de passer officier général qu'après approbation de la société patriotique de Brest. Puis, c'est le club de Toulon qui envoie à Monge une liste de marins jugés dignes d'avancement, ce que le ministre est loin de trouver anormal, car il promet dans sa réponse « de la consulter attentivement pour n'admettre dans la marine que des officiers qui sauront faire respecter le pavillon de la République ». On peut dire, même, que le club toulonnais fait directement des nominations, puisque Monge lui écrit qu'il « lui réserve dix places sur soixante-dix ». De Lorient, Cœuret de Secqville se plaint d'une mesure prise par une société patriotique et qui tend à la confusion des pouvoirs civils et militaires. Et Monge d'apostiller ainsi le rapport :

(1) *The naval history of Great Britain*, par BRENTON.

(2) Né 1751, G. 1767, L. 1779, C. 1786, CA. 1793, + 1794. AM. Dossier Trogoff

Il faut approuver cette mesure ; c'est le peuple français tout entier qui fait la guerre. Il est heureux qu'il y prenne un intérêt si vif. Il faut remarquer que nous nous battons pour notre propre cause et que nous voulons maintenant savoir ce que nous faisons (1).

Dans ces conditions, peut-on s'étonner de voir les mutineries se succéder sans relâche ?

A Toulon, le 2 avril, les matelots des frégates *Melpomène* et *Minerve* refusent d'appareiller. Les commissaires de la Convention montent à bord des frégates, complimentent les équipages et coiffent les mâts de bonnets rouges !... Peu de temps après, le 20, répétition de la mutinerie sur les mêmes navires. Cette fois, les commissaires font empoigner... le capitaine de la *Melpomène*, M. de Basterot. Celui-ci est condamné à mort par une cour martiale et est exécuté le 28 mai ! (2). Le 26 de ce même mois d'avril, l'équipage de la *Badine* ne veut pas non plus exécuter les ordres de Lalonde, son capitaine, sous prétexte de réparations. Spectacle identique, le 19 juillet, sur le *Topaze*. C'est maintenant une habitude prise ; les équipages peuvent discuter les ordres de leurs capitaines.

Parmi tous nos amiraux d'alors, Truguet, commandant l'armée navale de la Méditerranée, était connu par sa faiblesse étrange envers les équipages. Des clubs fonctionnaient ouvertement à bord de ses vaisseaux et on doit retenir les paroles qu'il avait adressées aux matelots lors de sa prise de commandement : « Je ne verrai en vous que des amis, des frères, des égaux ». Ce commandant d'armée navale le faisait comme il l'avait dit. Il accordait une telle liberté d'allure à ses matelots, qu'un d'eux a pu écrire :

Il (l'amiral) a laissé monter l'indiscipline jusqu'au point qu'il n'est pas possible de faire nettoyer ; on a de la crotte à mi-jambe ; on fait impunément ses ordures jusque devant la porte du Conseil (3).

(1) Cf. Cottin, *op. c.* (Lettres des 2 janvier, 23 janvier, 10 février et 23 mars 1793).

(2) On ne sait au juste si l'infortuné capitaine de Basterot fut pendu ou décapité. Cf. L'affaire de la *Minerve* et de la *Melpomène*, par Poupé.

(3) Lettre anonyme du 2 avril 1793. Cité par Cottin, *op. c.*

Truguet, qu'on vit, sous l'Empire, si strict sur tout ce qui tenait à la discipline, n'avait pas attendu la chute de la République pour regretter ses errements. Dès l'été de 1793, les progrès de l'insubordination l'avaient poussé à écrire directement au président de la Convention :

> La discipline est la première des armes ; l'armée navale de Toulon l'attend et son chef vous déclare qu'il ne peut rien faire sans elle. Ce n'est pas le commandement seul, c'est l'obéissance qui assure les succès et la gloire... L'Europe étonnée se demande ce que sont devenus et les vaisseaux et les marins de la France... (1).

Si l'Europe était étonnée, l'Angleterre exultait. Sous des auspices favorables, s'ouvrait pour notre ennemie séculaire une nouvelle ère de brigandages maritimes.

II

Le 15 juillet, l'amiral Hood, commandant en chef de la flotte anglaise de la Méditerranée (2), arrivait en vue du cap Sicié. Le 19, il envoyait à Toulon en parlementaire, sous prétexte d'échange de prisonniers, son neveu, le lieutenant Cook (3). En réalité, celui-ci était chargé de dresser la liste des vaisseaux de guerre français mouillés en rade, et aussi de tâter l'état des esprits. L'enquête lui ayant paru satisfaisante, l'amiral Hood adressait le 23 août aux habitants de Marseille et de Toulon une déclaration préliminaire, bientôt suivie de la fameuse proclamation par laquelle il annonçait solennellement « prendre possession de la ville et de la rade de Toulon au nom du roi Louis XVII jusqu'au rétablissement de la paix », et répétait aux Toulonnais « d'avoir confiance en la générosité d'une nation franche et loyale »... Notons ces derniers mots, et retenons aussi d'autres passages de la proclamation, celui, par exemple, dans lequel

(1) Collection du *Moniteur*. Lettre du 28 juin 1793.

(2) Elle comprenait les trois divisions des contre-amiraux Gell, Cosby et Hotham.

(3) Ce lieutenant Cook n'était autre que le fils aîné du célèbre explorateur de ce nom.

Hood affirme qu'il emploiera ses forces à « épargner une plus grande effusion de sang », et, qu'en échange de l'occupation de la ville et de la remise en dépôt des vaisseaux français « il fera respecter les propriétés et les individus et restituera après la paix tout ce qui aura été livré. »

L'amiral Hood, dont les ténébreuses machinations de Toulon allaient tant soit peu ternir le nom, passait à bon droit pour un des meilleurs commandants d'escadre du roi George. Le 12 avril 1782, à la bataille des Saintes, il avait mené brillamment l'avant-garde anglaise. Sa hardiesse et son initiative l'avaient en maintes circonstances mis d'autant plus en vedette que, durant la guerre d'Indépendance, si l'on excepte Rodney, ces qualités avaient contrasté avec la mollesse et l'inertie habituelles de ses camarades, alors que leurs adversaires s'appelaient Suffren, Guichen ou La Motte-Picquet (1).

En définitive, l'amiral Hood fut un des plus grands marins d'Angleterre. Nos voisins d'outre-Manche savent mieux que nous exalter leurs gloires, aussi depuis un siècle une des plus majestueuses unités de leur puissante marine a-t-elle toujours porté ce nom illustre. Par contre, chez nous, les quelques navires de guerre qu'a bien voulu nous laisser le congrès de Washington s'appellent, non pas Guichen, non pas La Motte-Picquet pas plus que Suffren, mais Condorcet, Diderot ou Voltaire, noms célèbres sans doute, mais qui n'ont rien à faire avec la marine.

Mais revenons à l'amiral Hood. On ne peut pas ne pas remarquer les dates marquant trois des principales étapes de sa carrière de marin. Simples coïncidences peut-être, ce sont trois brigandages. Il a fait ses premières armes en juillet 1759, sous les ordres de Rodnéy, au bombardement du Havre ; le 18 juin 1778, il a ouvert les hostilités

(1) Cette étude était écrite quand a paru la liste officielle des noms choisis pour les bâtiments de guerre mis en chantier en 1922. Nous y relevons les noms suivants pour les croiseurs : Duguay-Trouin, La Motte-Piquet, Primauguet. C'est bien, mais pourquoi écrire La Motte-Piquet alors que la véritable orthographe est La Motte-Picquet ?

franco-anglaises par la saisie contre le droit des gens de notre frégate la *Pallas*, et la félonie de Toulon sera le dernier acte de sa vie maritime.

« Félonie ». Le mot n'est pas trop fort. Le récit du siège de Toulon, c'est en effet l'histoire de l'un des plus célèbres exemples de la mauvaise foi britannique. Nos archives, ainsi que les mémoires laissés par des témoins oculaires, diffèrent en certains détails, mais s'accordent généralement pour signaler la conduite perfide constamment tenue par les Anglais au cours de ce douloureux épisode (1).

Résumons les faits. L'amiral Hood profite de la situation inextricable de Toulon pour lui faire accepter des propositions, sinon séduisantes, du moins semblant avantageuses. Il occupera la ville et le port, prendra en dépôt, au nom de Louis XVII, les vaisseaux français, ravitaillera les habitants et les défendra contre les Conventionnels. Langara et Gravina, les amiraux espagnols, sont loyaux ; ils entendent observer à la lettre les « engagements » de leur collègue britannique. Mais celui-ci sera l'exécuteur fidèle des instructions du Cabinet de Saint-James. Or les Anglais, en pénétrant à Toulon, n'ont jamais songé qu'à détruire notre flotte et notre port. Ils se préoccupent fort peu de Louis XVII et des Toulonnais. Et à peine les naïfs ont-ils livré leur cité qu'ils constatent que les Anglais se sont attribué une autorité absolue dans la place et qu'ils traiteront Toulon, non en alliée, mais en ville conquise. Le 23 novembre, lorsque le Comité général toulonnais demande que leurs protecteurs proclament Louis XVII roi de France et le comte de Provence régent, Hood lui répond catégoriquement qu'il ne peut consentir à cette proposition « parce que ce serait destituer Sa Majesté britannique, avant l'époque stipulée, de

(1) *Mémoires* du chevalier DE FONVIELLE ; *Mémoires* de M. DE GRASSET, commandant la garde nationale de Toulon d'août à décembre 1793 ; *Mémoires sur la guerre des Alpes et les événements en Piémont pendant la Révolution française,* par le colonel piémontais THAON DE REVEL.

l'autorité qui lui a été dernièrement confiée à Toulon » (1). Voilà pour l'amiral anglais ce qui seul importe. Foin de ce que peuvent penser des engagements britanniques les Espagnols et les Toulonnais ! Si jusque-là ceux-ci avaient pu conserver quelques illusions sur les sentiments de l'amiral Hood, ils durent alors les perdre sans retour.

Arrivons de suite au dénouement et consultons à cet effet les nombreuses relations s'y rapportant, parmi lesquelles les mémoires du chevalier de Fonvielle se distinguent par l'abondance et la précision des détails.

La redoute anglaise et les défenses du Faron ont été prises le 17 décembre par le général républicain Lapoype, d'après les plans de Bonaparte. Au milieu de la nuit, on lit dans la ville une proclamation des Anglais. Elle est rassurante, car elle déclare que « les Toulonnais ne seront point abandonnés ». Et cependant, dans le même instant, le gouverneur, le général Dundas, s'embarque, laissant son quartier général éclairé « pour faire mieux croire à sa présence » (2). Le 18 au matin, d'un canot espagnol, le chevalier de Fonvielle voit 300 chaloupes chargées de fugitifs toulonnais demander vainement la protection des Anglais.

> La consigne est générale ; les vaisseaux anglais qui, seuls, sont rapprochés du port, ne reçoivent personne ; les sentinelles menacent de faire feu sur les chaloupes qui ne s'éloigneront pas sur-le-champ (3).

Beaucoup de Toulonnais trouvèrent asile sur les vaisseaux de l'amiral Langara. Pour excuser leur inhumanité, les Anglais ont dit que leurs navires étaient encombrés. C'était vrai : ils étaient remplis de matériel enlevé des magasins de l'arsenal. Ce pillage est, du reste, avoué dans les *Mémoires* du capitaine anglais Elphinstone, où l'on peut lire qu' « on enleva de l'arsenal tous les approvisionnements qu'on put emporter ».

Les dires du chevalier de Fonvielle sur l'abandon des

(1) Cf. *Op. c.*, de P. Cottin.
(2) *Mémoires* du chevalier de Fonvielle.
(3) *Mémoires* du chevalier de Fonvielle.

Toulonnais par l'amiral Hood sont tellement graves que, bien qu'ils soient corroborés par le récit du baron d'Imbert, cependant favorable en général aux Anglais (1), ils doivent être contrôlés avec soin. Examinons donc en toute impartialité les divers documents relatifs à ces événements.

L'historien anglais James a écrit que, d'après une lettre de l'amiral Hood, le nombre total des Toulonnais réfugiés à bord de la flotte coalisée aurait été de 14.877 ; mais il est aujourd'hui constant que cette lettre à laquelle se réfère James n'a jamais existé. D'après la relation de M. de Grasset, les Toulonnais comptaient sur les secours promis par le général Dundas, et, seules, quelques barques espagnoles et napolitaines répondirent à leur attente. Quant à Thaon de Revel, voici ce qu'il note à ce sujet :

> Soit que le danger rebutât les marins, ou l'excès de la fatigue, ou par des motifs moins dignes encore d'excuse, aucune chaloupe de la flotte ne vint dans le port qu'après deux heures de l'après-midi. Heureusement, il y avait beaucoup de bateaux pêcheurs, chaloupes et esquifs, sur lesquels un nombre considérable d'habitants se sauva et alla rejoindre la flotte... (2).

Le livre de bord de Hood porte que, le 18, à huit heures du matin, plusieurs familles françaises arrivèrent à bord du *Victory*. De ce qui précède, nous ne pouvons guère nous faire une idée exacte du nombre de Toulonnais sauvés ; mais d'autres documents, tels que les rapports des généraux napolitains, les notes de Florindorf (3) et les lettres d'Elliot à Dundas, permettent de déduire que, le 19 décembre, au moment de l'appareillage des alliés, les vaisseaux anglais emportaient 2.000 fugitifs, les espagnols 3.000, et les napolitains 400. Quant aux navires français emmenés par les Anglais (4), ils avaient recueilli environ 2.000 Toulonnais,

(1) *Précis historique sur les événements de Toulon*, par le baron D'IMBERT.

(2) THAON DE REVEL, *op. c.*

(3) *Journal* de M. DE FLORINDORF, gentilhomme danois, qui fut témoin du siège.

(4) *Aréthuse*, *Commerce de Marseille*, *Perle*, *Pompée*, *Poulette*, *Puis-*

ce qui porte le nombre total des fugitifs embarqués à 7.400, soit le quart à peine de la population, évaluée par le général Dundas à 30.000 âmes.

Empressons-nous de faire justice de la légende reproduite par un historien français, légende d'après laquelle l'amiral Hood n'aurait débarqué les fugitifs toulonnais aux îles d'Hyères que pour les livrer aux Conventionnels (1). Nous avons assez d'actes équivoques à reprocher à nos voisins d'outre-Manche pour n'en pas forger d'imaginaires. Grâce aux savantes recherches de Paul Cottin (2), nous savons au contraire que, chargé, en qualité de commissaire civil, de pourvoir aux besoins des Toulonnais débarqués aux îles d'Hyères, sir Gilbert Elliot fit les plus pressantes démarches pour amener son gouvernement à traiter convenablement les Français ainsi placés sous son administration. Il réussit et le Cabinet de Saint-James — sachons le reconnaître — approuva tous ses actes.

Avant d'arriver à l'incendie de l'arsenal de Toulon, nous devons citer l'incident suivant que nous raconte le chevalier de Fonvielle, à qui nous en laissons du reste toute la responsabilité.

Le 18 décembre, alors qu'était décidé l'abandon des ports de Toulon par les alliés, le chevalier causait sur le pont du vaisseau espagnol la *Reine Marie-Louise* avec le capitaine, M. de Maturana. Celui-ci dit que « des ressorts cachés avaient préparé ces désastres... Les Anglais avaient espéré que les Républicains surprendraient cette nuit-là quatre mille Espagnols rassemblés à la porte d'Italie ». Et M. de Maturana avait ajouté pour expliquer ses paroles : « Nos soldats de marine, dont ils (les Anglais) ont vu de si près la bravoure, ont excité leur jalousie et ils ont voulu les faire exterminer. Tout peuple qui ose avoir une marine est néces-

sant, *Tarleton* et *Topaze*. Les Sardes emmenaient la *Victoire* et l'*Alceste* ; les Espagnols, la *Petite-Aurore* ; les Napolitains, la *Lamproie*.

(1) *Histoire de la Révolution française dans le Var*, par LAUVERGNE.

(2) *Op. c.*

sairement leur ennemi » (1). L'appréciation du capitaine de Maturana serait-elle mal fondée que le fait seul d'avoir osé l'exprimer en dit long sur les sentiments que l'on pouvait, alors comme toujours, attribuer aux Anglais lorsque leur intérêt national est en jeu.

Dans ses *Mémoires*, Sidney Smith écrit, qu'étant en mission dans le Levant quand lui parvint l'annonce de l'entrée de la flotte alliée dans le port de Toulon, cette nouvelle produisit sur lui « l'effet du son de la trompette sur le cheval de guerre ». Il accourut sur la prise française, l'*Hirondelle*, et, avide de se signaler à tout prix, il sollicita de l'amiral Hood, lorsque l'évacuation de Toulon fut résolue, la faveur d'être choisi pour brûler l'arsenal et les vaisseaux, besogne qui, au dire de ses collègues, rentrait admirablement dans ses aptitudes.

Sidney Smith s'acquitta de sa tâche avec l'ardeur que lui inspirait sa haine des Français. Il brûla la plupart des magasins de l'arsenal, ainsi que neuf vaisseaux (2), et aussitôt sa sauvage mission accomplie, rédigea un rapport où, dans la minutie des détails complaisamment relatés, s'exhale la satisfaction de la vengeance assouvie. Qu'on en juge !

Milord, écrit Sidney Smith à l'amiral Hood le 18 décembre, je me suis rendu avec l'aviso l'*Hirondelle*, trois canonnières anglaises et trois canonnières espagnoles, à l'arsenal, et j'ai fait sans retard tous les préparatifs nécessaires pour incendier les vaisseaux et les approvisionnements français... Vers les neuf heures, j'eus la satisfaction de voir le lieutenant Gore remorquer le brûlot le *Vulcain*. Le capitaine Hare, son commandant, d'après mes instructions, le posta d'une manière très adroite en travers d'une rangée de vaisseaux... Nous attendions, dans une grande anxiété, le moment convenu avec le gouverneur pour mettre le feu aux mèches. Dès que le signal fut donné, nous eûmes la satisfaction de voir des flammes de tous côtés. Le lieutenant Tupper a été chargé de mettre le feu au grand magasin, ainsi qu'aux magasins de poix, goudron, suif et huile. Il y réussit parfaitement. Le magasin à chanvre fut enveloppé dans les mêmes

(1) Chevalier DE FONVIELLE, *op. c.*

(2) *Centaure, Destin, Duguay-Trouin, Héros, Liberté, Suffisant, Thémistocle, Tricolore, Triomphant.*

flammes. Un temps très calme en arrêta malheureusement les progrès, mais 250 tonneaux de goudron, répandus sur des planches de sapin et d'autres bois, propagèrent bientôt l'incendie avec une grande activité dans tout le quartier dont le lieutenant Tupper s'était chargé. L'atelier des mâts a été aussi complètement livré aux flammes par le lieutenant Middleton, du vaisseau la *Britannia*. Le lieutenant Pater, du même vaisseau, bravait les flammes avec une intrépidité étonnante, afin de compléter l'ouvrage dans les lieux où le feu paraissait n'avoir pas bien pris. Je fus obligé de le rappeler... Ayant alors mis le feu à tous les objets qui se trouvèrent à notre portée, et après avoir épuisé nos matières combustibles et nos forces, à un tel point que nos hommes tombaient de fatigue, nous dirigeâmes notre route vers la flotte... Nous nous sommes assurés que le feu a été mis à dix vaisseaux de ligne au moins... (1). Je suis fâché d'avoir été obligé d'en épargner quelques-uns, mais j'espère que Votre Seigneurie sera contente de ce que nous avons fait...

Ces cyniques extraits d'un rapport officiel peignent le caractère de celui que Bonaparte a depuis appelé « le capitaine de brûlot ». Inconnu jusque-là, Sidney Smith devenait du coup un homme célèbre. Il fut regardé à Londres comme l'auteur « du plus glorieux trait de cette campagne si mal conduite ». On proclama que sans lui « rien n'eût été fait » et sir G. Elliot put écrire ironiquement à lord Auckland : « Sir Sidney Smith a joué un grand rôle dans la catastrophe de ce drame ; nous n'aurions pu trouver un meilleur incendiaire ».

Si, de son bord et sans danger, l'amiral Hood vit avec une joie immense flamber tous ces beaux vaisseaux français qui lui avaient victorieusement tenu tête durant la guerre d'indépendance américaine, l'opinion publique en Angleterre fut loin d'être satisfaite. Hood encourut le reproche d'avoir trop attendu pour se résoudre à l'incendie et d'avoir ainsi laissé son œuvre de destruction incomplète.

Heureusement pour nous, Hood n'était pas entré seul à Toulon. Lorsque l'amiral anglais avait reçu en dépôt la ville

(1) Sidney Smith exagère. Comme vaisseaux de ligne, il ne fut détruit que les neuf vaisseaux cités dans la note précédente. Il est vrai d'ajouter que trois de nos frégates furent également brûlées : l'*Iris*, le *Montréal* et la *Sultane*, et, de même, le ponton le *Content*.

et ses vaisseaux, le brave Langara avait déclaré sans ambages que :

Toulon et tout ce qu'il contenait était un dépôt confié à l'honneur de l'Espagne ainsi qu'à celui de l'Angleterre, et que la ruine de la marine française ne pouvait qu'être préjudiciable aux intérêts de l'Espagne.

Les marins du roi George ne partageaient point cette manière de voir, et, dès l'entrée des alliés en rade de Toulon, le capitaine de l'*Agamemnon*, le futur vainqueur d'Aboukir et de Trafalgar, faisait remarquer « qu'il ne faudrait pas une heure pour brûler la flotte française » (1).

En racontant l'incendie de Toulon, l'Anglais Brenton a écrit que ce fut un fait impolitique, parce qu'il montra aux Français comment ses compatriotes remplissaient leurs engagements (2). Pour en arriver à une déduction aussi candide, il faut que Brenton ait retardé singulièrement en la connaissance de détails historiques, car bien longtemps avant cet événement les Français savaient par expérience la façon dont leurs voisins d'outre-Manche comprennent leurs promesses quand leur intérêt national est en jeu. Or, de ce point de vue, était-il si impolitique de la part de l'Angleterre de détruire Toulon, le poste merveilleux sur la route des Indes créé par Henri IV et perfectionné par Louis XIV, cette acropole de la puissance maritime française dans la Méditerranée ? En ce faisant, elle continuait et accélérait l'œuvre très chère depuis longtemps voulue et poursuivie avec la ténacité qui la caractérise, la ruine de notre marine. Elle choisissait son moment. Qui pourrait l'en blâmer ? La vie des peuples est comme celle des individus, et l'Angleterre obéissait à la loi du *struggle for life*... Cependant, nous l'avons vu, le Cabinet de Saint-James avait espéré mieux et l'amiral Hood, en guise de félicitations, avait été réprimandé pour ses lenteurs et pour n'avoir rempli qu'imparfaitement sa mission.

(1) JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *op. c.*
(2) BRENTON, *op. c.*

Après le départ des alliés, la rade de Toulon renfermait encore cinq vaisseaux de ligne. On connaît l'odyssée lamentable des états-majors de quatre d'entre eux. L'*Apollon* gagne Rochefort, l'*Orion* Lorient, l'*Entreprenant* et le *Patriote* mouillent à Brest. Ceux qui les montent ont voulu conserver leurs vaisseaux à la République ; ils doivent être tenus pour de bons sans-culottes. Et cependant, à peine arrivés, les officiers sont déférés par ordre de Jean Bon Saint-André aux tribunaux révolutionnaires et condamnés à mort. Comment expliquer cette tuerie ?... Est-ce, se demande Oscar Havard dans son ouvrage si documenté sur cette époque néfaste de la marine française, est-ce parce que, ministre calviniste et petit-fils de Cévennols, Jean Bon veut manifester sa sympathie à l'Angleterre qui, jadis, soudoya les Camisards dont il descend ? Est-ce, plus simplement, par antimilitarisme révolutionnaire ?... (1).

Les malheureux Toulonnais qui purent échapper à la guillotine allaient déserter une cité que les délégués du Comité de salut public s'étaient promis de détruire. Quatre mille maçons recrutés dans les départements voisins reçurent l'ordre d'abattre à coups de pioche les monuments et les maisons, infernal projet qui, au grand déplaisir de Pitt, fut arrêté par le neuf thermidor. Ceci fut accompli de si désinvolte façon qu'il ne paraît pas téméraire de penser, avec l'éminent historien que nous venons de nommer, que les Toulonnais furent vendus à la République par la Grande-Bretagne.

On voudrait rejeter cette idée, mais, hélas ! que de documents viennent de toutes parts proclamer : « ceci est la vérité ! » « En ce cas, le silence, dira-t-on, conviendrait. Pourquoi soulever le voile d'un néfaste passé, pourquoi évoquer d'abominables cauchemars ?... » La réplique est facile. Aujourd'hui que les monstres de la Terreur ont leurs apologistes et qu'il est de bon ton d'exalter les bourreaux

(1) *Les premiers troubles de la Révolution dans les ports militaires*, par Oscar HAVARD.

au détriment des victimes souvent traînées dans la boue, il semble que la réserve n'est plus de mise.

A notre sens, ce n'est pas l'incendie de l'arsenal de Toulon qui motive le reproche le plus grave que nous Français, nous puissions adresser en la circonstance aux marins de l'amiral Hood. Bons sujets britanniques, ils agirent pour l'intérêt de la plus grande Angleterre. Et nous connaissons le particularisme anglais, original et savoureux, c'est indubitable, mais surtout exclusif et empiéteur, particularisme qui ne facilite pas précisément les rapports des hommes et des peuples et qu'on aurait tort d'admirer et de mettre sur la même ligne que la fameuse dignité romaine. Ce particularisme, nous en avons vu récemment les effets. Loyale compagne de guerre de 1914 à 1918, l'Angleterre ne nous a-t-elle pas continuellement déçus depuis l'armistice du 11 novembre ?... Amputation du traité de Versailles, dénaturation inconsciente ou voulue par lord Lee du fameux article du commandant Castex, consécration de notre déchéance navale au congrès de Washington, réductions progressives de nos créances sur l'Allemagne à l'instigation de Lloyd George, qui à la conférence de Gênes flirte avec les délégués des soviets et sacrifie les intérêts d'une puissance alliée devenue « nation assistée » à ceux de compagnies pétrolifères et peut-être à ceux de sa propre famille. Et sans doute ne sommes-nous pas au bout de nos étonnements ?...

Pour en revenir à l'incendie de l'arsenal toulonnais en 1793, ce dont nous avons le droit de demander compte au gouvernement anglais d'alors, ce qui constitue véritablement des actes indignes d'un peuple civilisé, ce qui a souillé le nom de l'amiral Hood, c'est d'avoir violé des engagements formels, c'est d'avoir ourdi contre ceux qu'il disait protéger les intrigues les plus perfides, traité Toulon en ville conquise et abandonné ses habitants à la fureur des Républicains.

A peine, en effet, l'amiral Hood s'est-il éloigné que les représentants de la Convention organisent les massacres.

Sans jugement, on fusille et on égorge au hasard ; ce sont de véritables boucheries. Dignes émules de Jean Bon Saint-André, leur collègue de Brest, Fréron et l'ex-marquis de Barras, futur président du Directoire et protecteur de Mme Tallien, se vautrent à plaisir dans le sang des infortunés Toulonnais et se glorifient du carnage, regrettant de ne pas arriver assez vite à faire de la ville un désert.

> Cela va bien ici, écrit Fréron à son ami Moïse Bayle... Tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes (1).

Ce qui est officiellement confirmé quelques jours après par le rapport des représentants au Comité de salut public :

> ... La vengeance nationale se déploie, l'on fusille à force. Déjà tous les officiers de la marine sont exterminés. La République sera vengée d'une manière digne d'elle, les mânes des patriotes seront apaisées... (2).

Telles sont les horreurs auxquelles présidèrent ceux que l'ordonnateur de la marine Puissant n'hésite pas à traiter de « Français mercenaires commandités par le Foreign Office » (3). Comme Barère, Jean Bon Saint-André et autres parmi les « grands ancêtres » si vantés, les Barras et les Fréron appartenaient à ce groupe de Conventionnels « incorruptibles » que les Anglais appelaient *our friends* (4). On a raconté quelque part à ce propos qu'en un moment d'expansion Mme Tallien aurait dit à Barras sur un ton non dépourvu d'ironie : « Dire que ceci sera de l'histoire ! » Sans le savoir sans doute « la belle sans-chemise » évoquait ainsi la boutade qu'on attribue à Mme du Deffand voulant expliquer son ignorance de l'Histoire : « Ce qui me dégoûte de l'Histoire, c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'Histoire un jour ».

(1) Edmond Poupé, *Lettres de Fréron et de Barras en mission dans le Midi* (lettre de Toulon, le 6 nivôse an II).
(2) Collection du *Moniteur*, 1793.
(3) *Toute la France a été trompée sur l'événement de Toulon en 1793. Voilà la vérité !* par Puissant.
(4) *Ibid.*

Survenant en même temps que le manquement de parole du cabinet de Saint-James à l'occasion du siège de Granville par les Vendéens, précédant de peu l'attitude étrange des Anglais lors des expéditions de l'île d'Yeu et de Quiberon (1), les louches agissements de l'amiral Hood à Toulon eurent du moins cette conséquence de dévoiler à tous, s'il en était besoin, la constante duplicité anglaise. Le Comte de Provence, tout le premier, se montra édifié à ce sujet. A l'époque où s'organisait l'agence royaliste Duverne-Dupresle, on le vit, lui dont la cause était, sinon effectivement, du moins *officiellement* soutenue par les Anglais, recommander instamment à ses fidèles de s'abstenir dans leurs correspondances avec la Grande-Bretagne de tous renseignements

> dont le résultat pourraît être de leur faciliter la prise de quelques-unes de nos places,... le Roi et son Conseil n'ayant jamais cessé de penser que les services des Anglais sont des services perfides qui n'ont pour but que l'entière ruine de la France (2).

Quoi qu'on puisse penser du futur Louis XVIII, niera-t-on que ce soient ici paroles vraiment royales et françaises ?...

III

Nous venons de voir quelle conduite avait tenue l'amiral Hood vis-à-vis des Toulonnais. Au cours de l'occupation de cette place, d'août à décembre 1793, son escadre, docile instrument des fureurs antifrançaises de son gouvernement, s'était livrée dans la Méditerranée à bien d'autres violations du droit des gens.

Le 4 octobre, sur l'injonction de Francis Drake (3), Hood détache les vaisseaux *Bedford* et *Saint-George* pour enlever

(1) Cf. *Notes* de l'abbé Bernier, et *Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly.
(2) Collection du *Moniteur*, 1797.
(3) Ministre anglais à Gênes.

la frégate française la *Modeste*, ainsi que deux tartanes républicaines la *Fortunée* et l'*Union*, mouillées dans le port de Gênes. Le lendemain, vers midi, le *Bedford* s'étant placé bord à bord de la *Modeste*, invite notre frégate à amener le pavillon tricolore et à le remplacer par le pavillon blanc. Refus de la *Modeste*. Alors voici ce qui se passe, d'après un témoin :

> Les Anglais jettent le grappin, se précipitent à l'abordage le sabre nu, tandis que d'autres matelots du même bâtiment se distribuent sur les hunes des grenades et font un feu continuel sur notre bord. Les Français sont hachés à coups de sabre sur le pont. On les poursuit partout où ils cherchent à se réfugier ; une grande partie se précipite à la nage ; différentes barques les poursuivent et les refoulent dans l'eau à coups de rames. A mesure qu'ils surnagent, on les poursuit à coups de fusil jusque sur le rivage. On compte à peu près 40 morts ; beaucoup de blessés. Une centaine au plus est échappée à la férocité des Anglais. Le reste a été fait prisonnier... Le même attentat a eu lieu sur les deux tartanes françaises également mouillées dans le port. Ils menacent enfin de faire éprouver le même traitement aux quinze bâtiments marchands et à leur équipages... (1).

Peu de jours après, autre violation du droit des gens dans les mêmes parages. Poursuivie au sortir de Livourne, dans les eaux neutres du grand-duché de Toscane, par l'escadre du contre-amiral Gell, sous-ordre de Hood, la frégate républicaine l'*Impérieuse* est échouée devant le port de la Spezzia par Eydoux, son capitaine, qui fait transporter armes et matériel dans les magasins génois de Fezzano. Aussitôt informé, Gell envoie les marins du *Captain* s'emparer du contenu de ces magasins, propriété d'une puissance neutre, puis, étant parvenu à renflouer l'*Impérieuse*, il l'expédie en Angleterre où elle prendra rang dans la flotte du roi George sous le nom d'*Unity* (2).

Non content de cet exploit, Gell ose demander au Sénat de Gênes la livraison des quinze bâtiments français accompagnant la *Modeste* si traîtreusement prise au mouillage en

(1) AM. $BB^4 22$.
(2) AM. $B^4 22$.

port neutre. Sur le refus du Sénat, Francis Drake lui adresse un violent *ultimatum* exigeant le renvoi de Tilly, notre chargé d'affaires. Loin de se laisser intimider, le Sénat répond par l'expulsion de son territoire de tous les étrangers, « les Français exceptés », ce dont Gell tire vengeance en capturant sur la côte 13 bâtiments danois et suédois à destination de la Sérénissime République, puis en enlevant devant la petite île génoise de Capraïa deux navires français (1).

Pour expliquer et pouvoir approuver à la face des nations les violences de l'amiral Gell, le Cabinet de Saint-James fit rédiger par lord Grenville un rapport exposant à la Sérénissime République toute une série de griefs, dont les principaux étaient : 1° les menaces de poursuite qu'auraient faites, le 28 juillet, en rade de Gênes, au moment de l'appareillage de la frégate anglaise l'*Aigle*, les navires français la *Modeste* et la *Badine* ; 2° la poursuite exercée contre la corvette britannique *Rose*, au sortir du même port, par nos tartanes la *Fortunée* et l'*Union* ; 3° les outrages que l'équipage de la *Modeste* aurait fait essuyer, le 10 août, aux marins anglais. Lord Grenville concluait en conséquence que S. M. britannique n'avait fait qu'user de représailles « aussi justes qu'indispensables ».

Le Sénat génois n'eut pas de peine à réduire à néant ces griefs, et, donnant à de plus puissantes nations un bel exemple de fermeté, il demanda même — vainement du reste — réparation pour les violations de neutralité exercées dans ses ports par l'escadre de l'amiral Gell.

On se doute de la façon dont les procédés de la marine britannique furent jugés dans les pays civilisés ; mais on doit trouver une saveur particulière à ce qu'écrivait à ce sujet à lord Auckland son frère, Morton Evens, ambassadeur à Vienne. Il qualifiait les actes des marins anglais de « besogne absurde et humiliante ». Il est vrai que, diplomate avant tout, l'ambassadeur anglais s'empressait d'ajou-

(1) *Ibid.*

ter qu' « on s'était trop avancé pour reculer ». L'amiral Hood ne voulait point reculer. Il bloquait virtuellement Gênes depuis deux semaines ; il accentua ce blocus qui devait durer jusqu'au 28 août de l'année suivante (1). Un demi-siècle auparavant, Mathews n'avait-il pas, en pleine paix, bloqué pendant deux ans notre port de Toulon ?

Légères étaient donc à l'amiral Hood les violations de neutralité. Au surplus, bons Anglais et parents solidaires, les membres de sa famille partageaient cette façon de voir. Son beau-frère, le commodore Linzee, arrive le 1[er] novembre en rade de Tunis où est mouillé notre vaisseau le *Duquesne*, capitaine Vence. La division britannique (2) cerne le *Duquesne* et le commodore tente de séduire le bey, en nous représentant comme « une bande de régicides auxquels les peuples neutres refusent tout asile » et en lui offrant cyniquement la corvette française la *Fauvette*, en échange de la saisie par les Anglais de nos navires mouillés à Tunis. Le capitaine Vence, annonçant son état de blocus au ministre, lui écrivait le 15 novembre :

> Je tâcherai de m'en tirer le mieux que je pourrai ; je crains qu'ils (les Anglais) ne déclarent la guerre au bey de Tunis pour m'attaquer au mouillage, et je ne puis appareiller sans courir les plus grands dangers. Il faut espérer qu'ils respecteront le port neutre, mais, après ce qui est arrivé à Gênes, il y a tout à craindre... (3).

Contre toute attente, le bey de Tunis repoussa les offres du commodore Linzee. Il lui donna même une verte leçon en lui répondant qu'il accorderait aux Français la même protection qu'aux autres peuples, car « s'il les trahissait, aucune nation ne se fierait plus à sa parole » (4). Cette fière réponse sauva le *Duquesne*.

Dans son rapport du 7 prairial an II à la Convention, Barère consigne un monstrueux attentat contre l'humanité.

(1) AM. $B^4 22$.
(2) L'*Alcide* (Linzee), l'*Agamemnon* (Nelson), le *Berwick* et l'*Illustrious*.
(3) AM. $B^4 22$. Vence au ministre, 15 novembre 1793.
(4) *Idem.*

Un navire français, le *Vrai-Patriote*, aurait été capturé par les Anglais au mouillage dans le port neutre de Stavanger (Norvège) et son équipage massacré sans défense (1). N'ayant trouvé confirmation de ce fait que dans le *Moniteur* reproduisant la relation de Barère, faisons bénéficier d'un doute les Anglais et espérons pour leur honneur que ce crime de lèse-humanité n'a existé que dans l'imagination souvent fertile du célèbre Conventionnel.

Consolation ou non, il n'y avait pas que nous à subir les violences de la marine britannique. Le 4 juin, on avait vu les Anglais piller un navire prussien en rade d'Ostende. Le 23 juillet, dans le même port, leur frégate la *Brillante* avait amariné de force le bâtiment autrichien *Etrusco* et, comme on le menaçait de le citer devant le tribunal maritime, le capitaine Robinson avait insolemment déclaré :

> Qu'il ne se soucie, ni de l'amirauté, ni des juges du pays, ni de l'Empereur même ; que cette ville et sa rade sont à l'Angleterre, seule nation dont il a des ordres à recevoir... (2).

Puis, au mois de septembre, c'étaient le vaisseau de guerre hollandais *Amiral-Ruyter* et le navire suédois *Mug* que les marins anglais saisissaient et amenaient dans leurs ports. Enfin, en février 1794, on entendait le ministre d'Espagne à Gênes se plaindre à l'amiral Hood de ce que, tout récemment, une de ses frégates avait canonné un navire de S. M. Catholique à son entrée dans ce port. Qu'allait répondre l'amiral anglais à ce grave reproche d'une puissance alliée ?... Hood ne trahit aucun embarras : « C'était bien simple. Il y avait eu méprise, car aucun officier anglais n'était capable de commettre un acte hostile ou irrespectueux, même en apparence, contre le pavillon de S. M. Catholique ». Méprise ! Mot commode maintes fois employé par les marins de la Grande-Bretagne en pareille circonstance !... Ce furent là toutes les excuses de l'Angleterre ; aussi peut-on supposer que c'est à partir de ce moment que le Cabinet

(1) Collection du *Moniteur*.
(2) P. Cottin, *op. c.*

de Madrid songea sérieusement à se détacher d'une alliance dans laquelle, comme toujours, non seulement l'Espagne n'avait rien à gagner, mais où elle était lésée, et dans sa puissance matérielle et dans son prestige.

De la communauté de la pleine mer découle un principe, c'est que tout navire est une portion du territoire de la nation à laquelle il appartient et qu'il n'est pas plus permis de l'envahir que d'envahir ce territoire. Cette doctrine, les neutres l'avaient toujours invoquée ; l'Angleterre, nous le savons, l'avait toujours méconnue, en fait, et ses procédés avaient recommencé avec la guerre de 1793. Cependant, au delà de l'Atlantique, une nation était née qui devait désormais prendre en main la défense des privilèges des neutres et leur prêter un appui tel qu'ils n'en avaient jamais obtenu. A peine la guerre fut-elle déclarée entre la France et l'Angleterre, que celle-ci fit visiter tous les navires des Etats-Unis et confisquer les marchandises reconnues propriété française. Non contents, les marins anglais enlevèrent sur ces bâtiments, pour les employer à leur service, tous les matelots présumés d'origine britannique ou canadienne, sans excepter même ceux qui avaient été naturalisés citoyens américains (1). C'était pousser aussi loin que possible l'abus de la force et le mépris des droits des neutres. Les Etats-Unis invoquèrent le principe reconnu par l'Angleterre elle-même dans le traité d'Utrecht, à savoir que « le pavillon couvre la marchandise ». Le cabinet de Saint-James répondit cyniquement :

Nous ne pouvons pas souffrir que la France continue son commerce sous un autre pavillon et nous devons lui faire subir tous les maux de la guerre. Quant aux matelots, il nous en faut pour nos vaisseaux... » (2).

Sans marine de guerre, les Etats-Unis étaient dans l'impossibilité de songer à recourir à la force. Du moins leur diplomatie trouverait là à s'exercer. Mais, dans ce peuple

(1) *Le Droit de visite*, par Pelet de la Lozère.
(2) Pelet de la Lozère, *op. c.*

né d'hier, tout était jeune, avait besoin de faire école, de franchir quelques étapes. Le Cabinet de Saint-James le leur fit voir ; il leur apprit que « les actions diplomatiques sont des opérations de crédit dont la base est constituée par ce qu'on pourrait appeler l'encaisse militaire de chaque peuple » (1). C'est pourquoi Washington dut se contenter de ce que voulut bien lui accorder l'Angleterre : un traité de commerce et la restitution de certains forts sur les lacs, promise par le traité de 1783.

Durant la guerre de 1756, l'Angleterre, on s'en souvient, avait enfanté la monstrueuse doctrine du blocus fictif, c'est-à-dire du blocus que les neutres seraient tenus de respecter quoique n'existant que sur le papier. En 1793, la République française, provoquée par des excès inouïs, tels que ceux que nous citons plus haut, fut réduite à chercher à se défendre par les mêmes armes. De cette lutte il résulta des énormités qui plongèrent le droit maritime dans une barbarie pire que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Ainsi, les Anglais, ayant empêché plusieurs navires neutres chargés de grains à destination de France d'entrer dans nos ports, le gouvernement républicain avait riposté par la loi du 9 mai 1793, qui autorisait nos bâtiments de guerre et nos corsaires à arrêter et à confisquer les navires neutres chargés pour l'Angleterre. Nous tombions donc dans les mêmes erreurs que nos ennemis. Mais notons que ce qui établit une immense différence entre la conduite du Cabinet de Saint-James et les représailles de la Convention, c'est que le premier présentait ses actes comme parfaitement légitimes contre une nation qui, selon elle, ne méritait aucun ménagement et *qu'on devait affamer si l'on pouvait* (2).

Cette horrible doctrine est textuellement avouée dans une note du 17 juillet 1793 remise au comte de Bernstorff, premier ministre du Danemark, par l'ambassadeur anglais. Celui-ci demandait tout simplement au gouvernement

(1) *Temps*, 17 juin 1907.
(2) *Le droit maritime* (*Revue des Deux-Mondes*, 1857).

danois de considérer comme modifiés les droits des neutres. Le comte de Bernstorff répondit très noblement en déclarant que :

Le Danemark ne considérerait comme bloqués que les ports français devant lesquels se trouverait une force maritime supérieure ; qu'il ne consentirait point, d'ailleurs, à affamer des innocents n'ayant mérité ce surcroît de malheur, ni de la part de l'Angleterre, ni de celle de ses alliés (1).

On imagine la stupeur et la colère de l'autre côté de la Manche. Quoi ? Le Danemark allait-il s'ériger en censeur ?... D'une nation illustre et fière, certes, mais faible, le Cabinet de Saint-James n'était point habitué à endurer des déclarations aussi indépendantes. Quelques années plus tard, il devait le prouver à plusieurs reprises et de dure façon au petit mais loyal Danemark.

Entendant conserver par tous les moyens la suprématie maritime, l'Angleterre pratiquait donc sur une vaste échelle un parfait mépris du droit des gens, mépris auquel, soit dit en passant, toutes les puissances pouvaient d'autant plus s'attendre de la part d'une nation dont l'histoire était riche en exemples de violation du droit international, que, plusieurs mois auparavant, des avertissements en quelque sorte officiels leur avaient été donnés. Le 8 juin, en effet, l'Amirauté britannique avait prescrit à ses capitaines de saisir tous les bâtiments à destination de la République française, quelle que fût leur nationalité, et, le 26 du même mois, l'amiral Hood avait ordonné de courir sus à tous les navires, *même neutres*, chargés d'approvisionnements pour la France (2).

Le 4 septembre, au Comité de salut public, le Conventionnel Garnier proposait de mettre à prix la tête de Pitt, et le célèbre ex-maître de poste, Drouet, se vantant peut-être, déclarait connaître un homme disposé à assassiner le premier ministre anglais pour un demi-million (3). Le 12, la

(1) P. Cottin, *op. c.*

(2) AM. BB[4]23-27.

(3) Manuscrit de J.-B. Fortescue.

Convention décrétait que les Anglais détenus dans tout le territoire de la République répondraient sur leur tête de la conduite de l'amiral Hood (1). Loin de nous la pensée d'approuver ces sanguinaires propositions, mais les Conventionnels peuvent bénéficier des circonstances atténuantes devant le caractère d'exceptionnelle sauvagerie que le gouvernement britannique imprimait à la lutte contre « les infâmes révolutionnaires » et il ne semble pas que le Comité de salut public ait dépassé la mesure quand, dans ses *Instructions aux marins de la République française*, il écrivait : « Il n'appartient qu'aux Anglais de violer sans pudeur les principes consacrés par les peuples les plus barbares. »

Lorsque Monge, découragé, quitta enfin un ministère pour lequel il était si peu fait (10 avril 1793), il fut remplacé par Dalbarade. Celui-ci, sans-culotte farouche, mais nullement austère, appartenait à la catégorie toujours fournie des gens tournant à tous les vents, et personne ne sera étonné de le voir, plus tard, faire acte d'adhésion à la Restauration. Dalbarade n'est point un ex-officier de la marine royale, c'est un ancien corsaire, ayant, si l'on en croit l'historien Guérin, commis dans sa jeunesse « des actes de pirate autant que de corsaire ». Son titre le plus sérieux au ministère de la marine est sa haine bien connue envers les officiers du grand corps.

Tout le temps de son ministère, Dalbarade le passa en joyeuses parties avec les plus libertins des plus purs Jacobins, et la marine se trouva en réalité livrée aux caprices du représentant de la Convention, Jean Bon Saint-André. Bras droit et fidèle compagnon de débauches du ministre, Jean Bon Saint-André était bien le type de ces civils — commissaires aux armées, délégués ou représentants — munis par la Convention de pouvoirs illimités, persuadés qu'ils concentraient en eux la majesté du peuple souverain. Dans son admirable ouvrage, notre grand historien Taine, étudiant la psychologie de ces personnages, en a admirable-

(1) Collection du *Moniteur*.

ment pénétré l'infatuation puérile et monstrueuse, nous faisant toucher du doigt leur trait commun et dominant, une outrecuidance folle (1). La cruauté de Jean Bon Saint-André n'avait d'égale que sa lâcheté (2). Et, cela va de soi, il était doué, comme Dalbarade et tant d'autres de ses amis, d'une échine des plus souples. Ce qu'il prouvera, quand, masqué sous le nom de baron de Saint-André, on le trouvera portant l'uniforme de préfet de l'Empire (3).

La course de notre marine de guerre à l'abîme ne pouvait, dès lors, que s'accentuer. Nous avions encore des vaisseaux, mais les états-majors, composés presque exclusivement d'officiers de la marine marchande ou d'anciens sous-officiers de la marine militaire promus plus ou moins brusquement capitaines, selon le degré d'excellence de leur certificat de civisme, étaient plus braves qu'instruits. Le décret d'incarcération générale des officiers nobles venait, en effet, d'être rigoureusement appliqué dans la marine (4). Or, si la Révolution dut ses premières victoires sur terre beaucoup plus aux cadres laissés par la monarchie qu'aux va-nu-pieds superbes de Victor Hugo et aux fraternités non moins superbes de l'historien plus poétique qu'impartial que fut Michelet (5), il n'en alla pas de même sur mer, la

(1) *Origines* (tome VII).

(2) Bouvet de Crissé, écrivain du vaisseau la *Montagne*, sur lequel était embarqué Jean Bon Saint-André pendant le combat du 13 prairial an II, nous a fourni des témoignages irrécusables de la lâcheté du personnage. Cf. *Les premiers troubles de la Révolution dans les ports militaires*, par O. Havard.

(3) Il fut révoqué à la suite d'un rapport établi à la date du 8 février 1813 par Savary, ministre de la police générale. Au dire de Mme de la Tour du Pin, le duc de Rovigo voulait donner à l'établissement impérial un caractère de plus en plus monarchique, écarter les souvenirs de la Révolution, et, en même temps, faire aussi oublier ou excuser sa propre participation à des actes tels que le drame de Vincennes. *Journal d'une femme de cinquante ans*, par la marquise de la Tour du Pin.

(4) Villaret-Joyeuse est, croyons-nous, le seul officier noble qui échappa à l'application de ce décret.

(5) Cf. *Le recrutement des officiers au* XVIIIe *siècle*, par le commandant Chaperon.

plupart de nos capitaines ayant émigré pour échapper à la guillotine ou à la prison ; et c'est ainsi que notre marine était conduite fatalement à Aboukir et à Trafalgar.

Jeté en prison comme tant d'autres, le vieux du Chaffault, illustré dans vingt batailles, allait mourir dans les cachots de Nantes, presque au même jour que dans la retraite des Prinquiaux où il se tenait caché depuis le désastre de Savenay, le brave chevalier des Touches (1), le rival heureux du vice-amiral Arbuthnot pendant la guerre d'indépendance américaine (2). Alors la parcimonie républicaine privait de son traitement le célèbre ingénieur de la marine Groignard, et les Vandales révolutionnaires mutilaient le tombeau de du Couëdic, pendant que l'on décapitait les d'Estaing, les Kersaint et les Grimouard. Tout ceci sans doute au nom de cette « Fraternité » qui devait inspirer plus tard la boutade fameuse du prince de Metternich : « La fraternité, telle qu'on la pratique en France, m'a conduit à cette conclusion que, si j'avais un frère, je l'appellerais mon cousin ».

Dans une de ses lettres, datée de la fin de 1793, Nelson parle avec surprise d'une de nos frégates qu'il bloquait devant Livourne, et dont l'équipage, une belle nuit, déposa son capitaine et le remplaça par un lieutenant d'infanterie de marine. Ce dont s'étonnait joyeusement Nelson était malheureusement chose courante sur nos vaisseaux, surtout depuis les manifestations insurrectionnelles auxquelles

(1) Sochet des Touches (René-Joseph), dit « le chevalier des Touches ». Né à Luçon en 1727, G. 1743, E. 1748, L. 1756, C. 1772, CE. 1784. Il s'était attiré la haine féroce des Républicains. Le 17 février 1792, n'avait-il pas osé répondre ainsi à la lettre le nommant contre-amiral : « J'ai l'honneur d'être chef d'escadre, Monsieur. Ce grade, je l'ai acquis par près de cinquante ans de services, je puis dire utiles et même glorieux. J'en ai été bien récompensé par la décoration de commandeur de Saint-Louis, dont on m'a supprimé la pension dès le mois de janvier 1790. La dénomination de contre-amiral ne change rien à mon état. Je pense donc, Monsieur, que c'est un acte authentique d'acceptation d'après un nouveau mode. Je suis trop vieux et trop infirme pour en changer » ?...

En juin 1770, il avait épousé M[lle] de Mauras, du Poitou. AM. C[7]309.

(2) Combat du Cap Henry, 16 mars 1781.

s'étaient livrés au mois de septembre précédent, en baie de Quiberon, les équipages de Morard de Galles (1). Jervis et Nelson aimaient à citer cette réplique de l'amiral espagnol Don Juan de Langara à Rodney : « La discipline, milord, est tout entière dans un seul mot : *obediencia*... » Les coups d'œil exercés des grands amiraux anglais venaient de découvrir les principes de dissolution qui s'étaient introduits dans notre marine, et bientôt ils s'aperçurent que ce n'étaient plus là les vaisseaux qui, dix ans auparavant, avaient fait trembler la Jamaïque (2).

Cependant, aux combats de prairial an II (29 mai et 1er juin 1794), où périrent les derniers vaisseaux de guerre donnés par la France du XVIIIe siècle à la marine royale, les Anglais, croyant avoir affaire aux escadres qu'ils avaient combattues pendant la guerre d'Amérique, engagèrent l'action avec mollesse. Aussi ce ne fut pas de ces batailles décisives comme celles qu'ils nous livrèrent plus tard, quand ils eurent définitivement pénétré les secrets de notre faiblesse et que Jervis et Nelson furent arrivés à convaincre leurs marins de leur supériorité. Dans les rencontres de prairial, ils avaient vu en effet les capitaines du *Gasparin* (Tardy) et de la *Convention* (Allary) passer leur chemin sans vouloir appuyer leur camarade Lhéritier, de l'*America*, luttant désavantageusement contre quatre vaisseaux. Et ce même capitaine Lhéritier n'avait été contraint de se laisser amariner que parce que le vaisseau le *Pelletier* (capitaine Berrade) avait refusé de le prendre à la remorque (3). C'était, hélas ! la confirmation du rapport adressé quelques jours auparavant, le 11 mai, par Villaret-Joyeuse, au Comité de salut public.

> Il importe de prévenir les divisions qui ont trop souvent déshonoré la marine française. L'esprit d'isolement n'en est pas si entièrement banni qu'il ne faille encore le brider avec soin (4).

(1) AM. BB⁴16.
(2) *Op. c.*, JURIEN DE LA GRAVIÈRE.
(3) *Batailles navales de France*, par TROUDE.
(4) *Ibid.*

Après l'affaire du cap Noli (13 mars 1795), le représentant du peuple Letourneurs (de la Manche), envoyé en mission près du contre-amiral Martin, écrivait dans son rapport du 26 ventôse an III :

Les équipages se sont conduits avec une intrépidité peu commune... Il y a beaucoup de bonne volonté parmi les officiers, mais je ne puis vous dissimuler qu'elle n'est soutenue, ni par l'expérience, ni par une capacité suffisante, au moins pour la plupart... (1).

Presque à la même date, Villaret-Joyeuse, consulté pour certaines réformes à opérer dans la marine, avait écrit au citoyen Dalbarade :

C'est bien à juste titre que tu te récries sur l'incapacité des commandants de convois ; tu aurais pu étendre tes plaintes beaucoup plus loin. Quant à moi, je tranche le mot : ignorance, intrigues, prétentions, apathie pour le service, basse jalousie, ambition de grade, non pour avoir occasion de se distinguer, mais bien parce que l'emploi donne plus d'argent. Voilà malheureusement le tableau trop fidèle des dix-neuf vingtièmes des officiers... (2).

Un peu plus tard, à la suite du désastreux combat de Groix (22 juin 1795), combat dans lequel l'indiscipline et l'ignorance se montrèrent dans toute leur force, le même officier général écrivait encore au ministre :

L'insubordination de plusieurs capitaines, l'ignorance extrême de quelques autres, rendirent nulles toutes nos mesures et mon cœur fut navré des malheurs que je présageai dès ce moment... (3).

Ce que Letourneurs et Villaret-Joyeuse auraient pu ajouter à la décharge de nos capitaines, c'est que tout ce qui arrivait était le résultat des idées de la Convention sur la marine. Dépourvus de l'instruction professionnelle et des aptitudes nécessaires au commandement, les matelots patriotes bombardés officiers voyaient en outre des obstacles insurmontables dressés en travers du bon vouloir de beaucoup d'entre eux. D'abord l'effroyable pénurie des arsenaux : ni bois ni

(1) Jurien de la Gravière, *op. c.*
(2) Troude, *op. c.* Lettre du 27 mars 1795.
(3) Collection du *Moniteur*.

cordages, absence presque complète de farine et de biscuit. Puis des équipages incomplets et le manque de canonniers. Sous Louis XVI, l'instruction du corps des canonniers avait été poussée très loin. C'est pourquoi la Convention vit avec défaveur, au nom de l'égalité, le corps des canonniers, et « un artilleur de marine, un soldat exercé dans l'art difficile de pointer un canon en mer fut regardé comme une espèce d'aristocrate » (1). Et, d'un trait de plume, le corps ci-devant royal des canonniers-matelots avait été supprimé, tout comme une simple caste.

Les conséquences de la détresse de notre marine à dater de 1793 devaient être immenses. Longtemps après que la période révolutionnaire eut fait place à des temps mieux réglés, on vécut encore à bord de nos vaisseaux sur ces traditions de désordre et de négligence. Avant tout on s'y confiait dans son courage, dans sa ferme résolution de mourir à son poste et de vendre chèrement sa vie, mais on y songeait peu à préparer un succès par des soins constants et des dispositions habiles. Quand, Robespierre disparu, on se décida à réintégrer les anciens officiers, il était trop tard. Les institutions, l'esprit de corps qui faisaient la force de nos escadres, l'intelligence des véritables progrès, tout cela avait péri dans le grand naufrage. Blanquet du Chayla, Brueys, Bruix, Decrès, Ganteaume, Lacrosse, La Touche-Tréville, Linois, Missiessy, Morard de Galles, du Petit-Thouars, Rosily, Truguet, Villaret-Joyeuse, Villeneuve, quelques autres capitaines encore, tels étaient les débris en officiers qu'avait laissés derrière elle la marine la plus éclairée et la plus brave de l'Europe (2). Ainsi outillée, la République pouvait-elle lutter sur mer avec avantage ?...

Aussi bien, si nous prenons un rapport officiel sur les hommes et les choses de la marine adressé le 26 ventôse an II au ministre par un fonctionnaire de Toulon, Jacobin bon teint, nous trouvons une peinture peu flatteuse et probable-

(1) *Esquisse d'une histoire de France*, par E. Cavaignac.

(2) Cf. *op. c.*, Jurien de la Gravière.

ment juste de l'état du commandement de la marine républicaine, par suite des mesures de proscription édictées contre les officiers nobles. En pleine Terreur, qu'ose écrire ce subordonné à son chef suprême ?...

Citoyen ministre, ne nous le dissimulons pas, les hommes les plus expérimentés dans l'art de la navigation, les hommes les plus exercés dans les détails immenses des arsenaux maritimes ont épousé la cause du royalisme. Ils sont presque tous émigrés, guillotinés ou en état d'arrestation. Quelques-uns dirigent encore nos arsenaux, mais ils sont en trop petit nombre les hommes qui, dans les circonstances présentes, se dévouant aux sciences abstraites, ou qui, s'efforçant de multiplier les moyens d'instruction, surtout dans la partie essentiellement importante de la navigation, rendent des services réels à la République... (1).

Alors que notre marine de guerre se désagrégeait de jour en jour, l'Angleterre avait accru les cadres de son armée navale de six cents officiers et pouvait mettre en ligne cent cinq vaisseaux, cent seize frégates et cent cinquante-cinq bâtiments légers. Pour nos corsaires, ce fut une ère brillante ou, du moins, qui, pour notre malheur, — nous l'avons dit — parut telle. Citons des chiffres. Du 1er février 1793 à la fin de 1795 (2), nous enlevâmes aux Anglais plus de deux mille bâtiments de commerce. Chaque bulletin de prises était triomphalement annoncé à la barre de la Convention, et les orateurs ne manquaient jamais de prononcer au milieu d'un tonnerre d'applaudissements les phrases quasi sacramentelles :

Les Anglais continuent à approvisionner la République... Prises faites par les marins sans-culottes français sur les esclaves anglais... Les annales de Rome nous retracent trois guerre puniques ; les

(1) AM. BB³57. Roubaud, sous-chef du contrôle de la marine, au ministre. De Port-la-Montagne (Toulon), au ministre, 26 ventôse an II.

(2) L'histoire des corsaires de la Révolution et du Ier Empire peut se diviser en trois périodes : 1° de février à juillet 1793 (la course est suspendue de juillet 1793 à août 1795) ; 2° d'août 1795 à la paix d'Amiens (18 vendémiaire an X) ; 3° de la rupture de la paix d'Amiens (16 mai 1803) à 1814.

annales de la République française ne doivent en tracer qu'une, et sa durée doit être jusqu'à la destruction de la monarchie anglaise... (1).

Or, pendant que les Barère, les Jean Bon Saint-André, les Prieur (de la Marne) et consorts, illusionnés par les prouesses de nos corsaires, proclamaient à la tribune de la Convention que le commerce anglais était « tué » et les finances britanniques ruinées (2), les vaisseaux de la République s'en allaient un à un et nos corsaires, après avoir capturé maints bâtiments de commerce, tombaient eux-mêmes à leur tour au pouvoir de nos ennemis.

Qu'on nous pardonne cette digression ! Mais il nous semble qu'en passant nous devions noter, une fois pour toutes, qu'à notre croyance, les illusions dont la France fut bercée par les exploits de la guerre de course à partir de la rupture de 1793 constituèrent, pour le plus grand profit de l'Angleterre, une des causes prépondérantes du délaissement et de la ruine progressive de notre marine de guerre. Rendons justice à qui de droit. La Révolution et le premier Empire ont rendu illustres de hardis corsaires tels que les Bucaille, les Lemême, les Potier et les Surcouf. De 1793 à 1815 les mers voient passer nos navires de guerre conduits par des marins éprouvés dont nous devons prononcer les noms avec fierté. Ce sont Baudin, Bergeret, Bouvet, Cosmao-Kerjulien, Duperré, Hamelin, Jacob, Jurien de la Gravière, Linois, Troude « l'Horace français » (3). Et nous ne prétendons pas que la liste soit complète. Loin de nous, certes, la pensée de vouloir amoindrir les mérites très réels

(1) Collection du *Moniteur*.

(2) « ... Le ministère de George d'Angleterre est pressé de toutes parts de mettre fin à une guerre désastreuse qui a tué le commerce anglais et ruiné les finances de l'Etat. L'opposition profite de ces circonstances pour faire entendre des clameurs qui retentissent dans les trois royaumes. Les feuilles de ce parti ont présenté dernièrement à leurs lecteurs un calcul d'après lequel la guerre coûte à la Grande-Bretagne 1.500 livres sterling par heure, 36.000 livres par jour et 12.400.000 livres par an... » *Moniteur* de 1793, numéro du 16 du premier mois de l'an II.

(3) Lorsque, quelque temps après le fameux combat de son vaisseau le *Formidable* contre toute une division anglaise (parages de Cadix,

de ces vaillants, tous hommes de caractère et doués à un haut degré de l'esprit de sacrifice. Mais, dans leurs combats glorieux, ils ne purent se montrer que d'excellents capitaines, car, de par l'impéritie de la Convention et du Directoire et, plus tard, du fait de Napoléon lui-même, qui ne sut ou ne voulut pas comprendre l'extrême importance de la marine, les circonstances interdirent à la plupart de nos marins de déployer les qualités de chef d'escadre ; aussi chercherait-on en vain parmi eux des adversaires dignes de Collingwood, de Duncan, de Jervis et de Nelson. A ceux-ci les moyens ne devaient pas manquer et, partant, les occasions de victoire.

IV

En l'année 1778, au moment de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, nos navires avaient reçu l'ordre, non seulement de respecter, mais de protéger et d'aider les corvettes anglaises *Discovery* et *Resolution* qui, avec le capitaine Cook, accomplissaient un voyage d'exploration dans l'Océan pacifique. La Grande-Bretagne ne devait pas suivre le généreux exemple de Louis XVI.

Dans ses souvenirs, l'amiral Jurien de la Gravière, narrant les péripéties de la longue campagne qu'il effectua sur la *Truite* et la *Durance*, parties en 1791, sous les ordres de M. de Brétigny, pour aller à la recherche de l'expédition de la Pérouse, nous raconte, en effet, que, dans le courant de l'année 1793, il vit, à son indignation, une division anglaise arrêter et molester la mission française, bien que celle-ci eût exhibé des lettres de neutralité de tous les gouvernements et fût par conséquent placée sous la sauvegarde de l'honneur européen. Deux ans plus tard, alors que, sous le

12 juillet 1801), le capitaine Troude fut présenté par Decrès au Premier Consul, celui-ci dit aux officiers de son Etat-major en serrant le vaillant marin dans ses bras : « Messieurs, je vous présente l'Horace français, le brave capitaine Troude ». (*Histoire de la diplomatie française*, par Bignon.)

commandement de M. de Vernon, les débris de la mission rentraient en France sur le vaisseau hollandais *Hougly*, la division du commodore Essington capturait ce navire au mouillage de Sainte-Hélène et confisquait tous les documents péniblement recueillis depuis quatre ans par l'expédition française. Conduits en Angleterre, les membres de la mission demeurèrent plusieurs mois prisonniers et leurs papiers ne furent restitués au gouvernement français qu'à la paix de 1802, après maintes et maintes réclamations (1).

Le Cabinet britannique pouvait, il est vrai, arguer de précédents de date récente.

Le 1er janvier 1792, le lieutenant de vaisseau du Petit-Thouars avait appareillé de Brest sur le *Diligent*, armé par souscription pour chercher des nouvelles de la Pérouse, but poursuivi avec une si louable persévérance par l'infortuné Louis XVI (2). Lors d'une relâche à la petite île de Sel, devant le Cap Vert, du Petit-Thouars avait recueilli à son bord quarante Portugais affamés qu'il avait conduits à Saint-Nicolas et, trouvant cette dernière île en proie à la disette, il avait partagé ses vivres avec les habitants. Croirait-on qu'ayant ensuite gagné Fernando-de-Noronha sur la côte du Brésil, du Petit-Thouars y est contre le droit des gens arrêté par les Portugais ?... Son navire est pillé et lui-même conduit à Lisbonne où on le détient prisonnier jusqu'en avril 1793. Le Portugal faisait ainsi sa cour à la puissante Angleterre. Depuis l'année 1703, date du fameux traité auquel l'ambassadeur sir John Methuen a attaché son nom, ce petit royaume n'était plus qu'une dépendance de l'empire britannique, ou, pour employer la métaphore connue, qu' « une barque dans le sillage d'un vaisseau de haut bord ».

A d'autres nations encore on pouvait reprocher des faits du même genre. Le 19 octobre 1793, les Hollandais avaient

(1) Jurien de la Gravière, *op. c.*

(2) Louis XVI tint à s'inscrire le premier comme souscripteur et l'Assemblée Nationale vota une somme de 10.000 livres.

indûment retenu à Sourabaya nos corvettes la *Recherche* et l'*Espérance*, parties de Brest deux ans auparavant sous le commandement de d'Entrecasteaux. Le chevalier de Rossel (1) et les autres survivants de cette expédition n'avaient été relâchés par les Hollandais qu'au bout de six mois, pour tomber du reste bientôt au pouvoir des Anglais, à la hauteur des Shetland.

Mais point n'était besoin d'aller dans de si lointains parages pour voir les marins anglais violer à plaisir les lois de la neutralité.

Se trouvant dans l'archipel du Levant, sur la rade de l'île neutre de Miconi, avec trois navires de commerce qu'il accompagne jusqu'à Candie, le capitaine Rondeau, commandant la frégate *Sybille*, voit le 17 juin 1794 le vaisseau anglais *Romney*, capitaine William Paget, entrer en rade et mouiller par le travers de sa frégate. Aussitôt, soupçonnant les intentions hostiles du capitaine Paget à notre endroit, les primats de Miconi envoient un délégué à bord du *Romney* pour rappeler aux Anglais la neutralité de l'île. Pour punir cet envoyé de son audace, on le garde sur le *Romney* d'où il ne perdra rien du spectacle qui se prépare. Sur le refus du capitaine Rondeau d'amener son pavillon, Paget ouvre sans hésitation le feu contre la *Sybille* qui, malgré qu'elle n'ait que 38 hommes à bord, soutient vaillamment, durant une heure et demie, une lutte disproportionnée. Le capitaine Paget conduisit en Angleterre la frégate française et les navires de commerce, après avoir rendu la liberté au capitaine Rondeau et à son équipage (2). Sans doute s'était-il dit que montrer le petit nombre de ses adversaires n'augmenterait point sa gloire.

En ces temps de perturbation générale, comment les

(1) Le chevalier de Rossel, lieutenant de vaisseau, avait pris le commandement de l'expédition, en 1794, après la mort de M. d'Auribeau, qui avait lui-même succédé à d'Entrecasteaux, enlevé par la dysenterie, le 20 juillet 1793.

(2) AM. BB[4]43-47.

Anglais se comportèrent-ils à l'égard de leurs alliés ?... Voyons-les d'abord aux Provinces-Unies.

Aussitôt la jonction à Bruxelles, le 10 juillet 1794, des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, Pichegru avait poursuivi les Anglais qui s'étaient repliés sur Anvers. Bien que cette place fût en état de fournir une longue résistance, l'armée du Duc d'York se retire vers Bréda dans la nuit du 23 au 24, emmène tous les navires de commerce mouillés dans le port et, sous prétexte d'arrêter la marche de Pichegru, ruine pour longtemps la région, en rompant, sans consulter ses alliés, l'une des digues de l'Escaut (1). Les Flamands furent outrés de la conduite des Anglais qui les abandonnaient après avoir dévasté leur pays, et le canonnier Bricard, entré à Anvers avec l'armée républicaine, s'est étendu dans son *Journal* sur les méfaits britanniques en question.

Les habitants, dit-il, étaient très mécontents des Anglais qui avaient enlevé tous les bâtiments marchands dans le port... Je fus voir la citadelle, très considérable par sa position, sa construction et sa grandeur. Mais les ennemis avaient jugé à propos de l'abandonner après avoir détruit tous les approvisionnements... De plus, ils avaient dévasté tous les environs au moment du départ, enlevant les écluses qui inondèrent la campagne... (2).

Le 3 novembre de cette même année, l'armée française, à son étonnement, entre presque sans coup férir dans Nimègue. Le rapport du général Dejean, qui commandait nos troupes du génie, nous apprend qu'ici encore les Anglais ont abandonné leurs alliés :

Les troupes anglaises et les équipages ayant passé le Wahal, on mit le feu au pont de bateaux pour nous ôter ce moyen de passage et on réserva aux Hollandais le pont volant pour achever d'effectuer le leur. Plus de quatre cents hommes étaient embarqués sur ce pont, lors de l'entrée de nos premiers tirailleurs. Les Anglais, aux premiers coups de fusil qu'ils entendirent, dirigèrent leurs batteries sur le pont volant, afin de le couler bas. Les cris et les plaintes des Hollan-

(1) P. Cottin, *op. c.*

(2) *Journal du canonnier Bricard*, par Lorédan Larchey.

dais en route pour aller les joindre n'arrêtèrent point le feu des batteries anglaises. Les Français, au contraire, se rapprochèrent avec des bateaux du pont volant pour ramener à terre les Hollandais, et ils réussirent à en sauver le plus grand nombre... Cette conquête nous a fourni l'occasion de convaincre les Hollandais de la mauvaise foi des Anglais et de leur prouver que, dans l'adversité, nos ennemis doivent tout attendre de la générosité française, pendant qu'ils ont, au contraire, tout à craindre de la perfidie et de l'inhumanité des Anglais... (1).

Si nous nous reportons au *Journal* du canonnier Bricard, nous voyons que

les Hollandais vomirent toutes les horreurs contre les Anglais, pincipalement les officiers supérieurs... Les habitants parurent très mécontents des Anglais qui, comme d'habitude, évitèrent le combat pour mettre les troupes de leurs alliés sous le feu de l'ennemi... (2).

Il est certain que les bons et placides Hollandais devaient trouver plutôt lourde la protection du roi George. L'alliance anglaise ne leur avait jamais causé que du mal, et ils ne pouvaient même pas se consoler en répétant à l'adresse du peuple britannique la boutade célèbre de l'auteur du *Cid* sur son tyrannique protecteur, le cardinal de Richelieu : « Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal, il m'a fait trop de mal pour en dire du bien ».

Sur la conduite des Anglais envers les émigrés à Quiberon, des flots d'encre ont coulé et maintes controverses ont passionné les historiens. Nous ne rappellerons donc cet événement que pour faire ressortir que les Anglais ne varient guère leurs procédés à l'égard de leurs alliés.

A Quiberon, les alliés des Anglais se trouvaient être ces marins qui, quelques années auparavant, leur avaient brillamment tenu tête, les avaient vaincus souvent. L'occasion était trop belle, et la Grande-Bretagne allait cette fois porter à son ennemie séculaire un coup terrible en provoquant la destruction de l'ancien corps des officiers de notre marine de guerre. Et l'on vit, dans cette lutte fratricide en terre

(1) Rapport du 26 brumaire an III. Collection du *Moniteur*.
(2) *Journal du canonnier Bricard*.

française, périr, les armes à la main ou fusillés par leurs compatriotes, le chef d'escadre de Soulange, les capitaines de Kergariou (1), de La Laurencie, de Sainneville et des centaines d'autres officiers. Le rapport officiel de Tallien put combler d'aise les Anglais. Sur le champ de bataille de Quiberon, on avait trouvé en effet « plus de six cents épées portant sur la garde une ancre, une mappemonde et trois fleurs de lys » (2).

Au risque d'être en désaccord avec certains manuels, ainsi qu'avec ces « historiens de guerre civile » si justement stigmatisés par l'initiateur de notre histoire vraiment nationale, l'immortel Fustel de Coulanges, disons en passant que les émigrés de Quiberon, outragés et calomniés dans leur mort comme dans leur vie, étaient des patriotes qui pouvaient s'être trompés, mais qui croyaient passionnément servir la France en servant le Roi. Ils étaient les frères des Condéens, dont le chef répondait aux représentants de la Prusse et de l'Autriche lui parlant de la cession de l'Alsace à l'Allemagne : « Je ne connais pas un émigré qui ne préférât un exil perpétuel à l'amoindrissement de sa patrie » (3).

S'il existe dans l'historique de ce mémorable épisode une phrase accablante entre tant d'autres pour le Cabinet de Saint-James, c'est bien celle-ci, tirée des instructions adressées par Pitt au commodore Warren : « Nous vous autorisons et nous vous ordonnons de les débarquer (les émigrés) si M. de Puisaye vous requiert de le faire, quand bien même il aurait été décidé de ne pas tenter le débarquement de la totalité des forces sous votre escorte » (4). Comme on l'a dit

(1) Les deux frères Thibault et Pierre, tous deux capitaines de vaisseau. Ils avaient eu deux frères officiers de marine tués à l'ennemi : Jonathas en 1765, Raymond en 1780.

(2) *Moniteur* du 2 août 1795.

(3) *Notes intimes d'un émigré*, par Paul et Martial DE PRADEL DE LAMASE.

(4) *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, par A. DUCHATELLIER.

très justement, « on ne peut, avec plus de sang-froid, envoyer des hommes à la boucherie » (1).

Le rapport officiel de Hoche, reproduit par le *Moniteur*, dit que les chefs des émigrés et l'état-major, à la tête duquel était Sombreuil, furent pris sur un rocher devant le Fort-Neuf, « en présence de l'escadre anglaise qui tirait sur eux et sur nous... » (2). Le général leur envoie l'ordre de mettre bas les armes et de faire cesser le feu des Anglais : « *Eh bien ! s'écrient-ils, ne voyez-vous pas qu'ils tirent sur nous comme sur vous ?*... (3). A cette affirmation du général Hoche on peut, il est vrai, opposer cette remarque notée dans des mémoires de témoins oculaires qu' « on a bien assez de reproches à faire aux Anglais sans les charger encore de cette odieuse calomnie » (4). Mais un fait qui n'est pas discutable, c'est l'opinion exprimée en pleine Chambre des Communes d'Angleterre par le grand orateur de l'opposition. Elle est depuis longtemps célèbre et n'a jamais été démentie : « Du moins, avait dit Pitt, c'est une consolation pour nous. Il n'a pas coulé une goutte de sang anglais sur le rivage de Quiberon. — Il est vrai que le sang anglais n'a pas été versé, lui repartit Sheridan, mais l'honneur anglais y a coulé par tous les pores ».

Ainsi se trouvait confirmé le renseignement sensationnel découvert par un de nos agents en Suisse et dont il rendait compte en ces termes au ministre de la police générale, à la date du 13 thermidor an III : « Les Anglais ont le projet de faire exterminer le corps des anciens officiers de la Marine qui composent le régiment d'artillerie sous le nom d'Hector » (5).

(1) P. COTTIN, *op. c.*
(2) *Moniteur* du 2 août 1795.
(3) *Moniteur* du 2 août 1795. La phrase que nous mettons en italiques l'est aussi dans le *Moniteur*.
(4) *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon*, par le chevalier BERTHIER DE GRANDRY ; *Expédition de Quiberon*, par le baron LECHARRON ; *Mémoires politiques et littéraires* du général TERCIER.
(5) AN. F⁷3682.

La destruction de nos vaisseaux de Toulon et l'état lamentable de notre marine avaient singulièrement facilité aux flottes britanniques leur tâche aux colonies, où des nuées d'émissaires anglais s'étaient abattus dès les premiers troubles révolutionnaires. A la fin du mois d'avril 1794, toutes nos possessions des Iles sous le vent étaient passées sous la domination de la Grande-Bretagne.

La Révolution avait définitivement paralysé l'essor de nos colonies. Brusquement, sans transition, l'utopique « Egalité » entre maîtres et esclaves et la « Liberté » civique ruinaient les conditions du travail ; l'anarchie, les proscriptions et les massacres des blancs faisaient émigrer les meilleurs artisans de notre puissance d'outre-mer (1).

A Saint-Domingue, le 30 septembre 1793, le commodore John Whitebock, sous-ordre de l'amiral Jervis, avait lancé une proclamation informant les indigènes de la prise de possession de l'île « au nom du roi de la Grande-Bretagne » et offert au général Laveaux, bientôt obligé de s'enfermer dans Port-de-Paix, 300.000 livres pour le faire partir. Le brave Laveaux avait répondu par une provocation en duel. Le 13 février de l'année suivante, au major Grant qui lui fait une proposition analogue, le défenseur de Port-de-Paix écrit ces mots empreints d'une héroïque bonne humeur :

> Vous me promettez la conservation de tout ce qui m'appartient ; vous n'avez pas de peine : mon butin est à l'uniforme (*sic*) de celui du soldat, ce qui me rend encore plus glorieux ; la nourriture est la même, c'est ce qui fait que je me porte bien... (2).

Enfermé à Port-de-Paix depuis le 18 décembre, Laveaux se trouvait pressé entre les Anglais qui tenaient le môle, les Espagnols qui avaient forcé le cordon des Gonaïves et les partisans de Saint-Marc qui interceptaient les communications avec Port-au-Prince. Il était, de plus, inquiété jusqu'aux portes de la ville par les incursions des noirs de Jean François. C'est cette situation que le rapport de Defer-

(1) *Les Antilles françaises*, par Lionel DE LA TOURRASSE.
(2) *La Révolution à Saint-Domingue*, par le docteur MAGNAC.

mon devait présenter à la Convention, le 23 juillet 1795, dans les termes suivants : « Laveaux tient les Anglais bloqués au Môle et les Espagnols à Port-de-Paix... »

Dans cette position, l'intrépide Laveaux, seul, debout sur des ruines, va, pendant vingt-huit mois, brandir haut et ferme, dans un petit coin et jusqu'au bout, le drapeau de la France. Dans une lettre datée du 24 mai 1794, il jetait ainsi sa vaillance au commissaire Sonthonax :

Depuis plus six mois, nous étions réduits, officiers et soldats, à six onces de pain par jour (on ajoutait des bananes et un peu de tafia) ; mais, depuis le 13 de ce mois, qui que ce soit n'en a, excepté les malades à l'hôpital... Pour moi, après avoir vendu tout ce que j'ai pour subsister, je n'ai plus rien. Depuis plus d'un mois, je ne mange que du pain et ne bois que de l'eau... Mais, malgré tout cela, soyez assuré, etc. (1).

Quasi prisonnier dans Port-de-Paix, n'exerçant plus qu'une action toute locale, Laveaux conservait une crâne attitude. Il se qualifiait toujours « gouverneur général ». Porté en de telles circonstances par un aussi héroïque capitaine, ce titre ne prêtait point au ridicule et gardait même tout son prestige. Ce fut alors que se présenta l'intervention intéressée de Toussaint-Louverture. Le dernier acte d'autorité du brave Laveaux fut sa proclamation du 2 mars 1796, par laquelle il nommait Toussaint au gouvernement de l'île. L'épopée du général Laveaux était terminée. C'était aussi la fin de la France à Saint-Domingue.

Comment les Anglais *protégèrent*-ils leur nouvelle conquête ?...

Les agents anglais, dit une lettre de Port-au-Prince, de la fin de juin 1794, nous pillent et nous abandonnent ensuite. Les nègres viennent ravager autour de nous et les Anglais font faire des sorties par les corps français qui se sont unis à eux (2).

Une autre lettre de la même époque décrit ainsi la situation de la ville du Cap :

(1) *Ibid.*
(2) MAGNAC, *op. c.*

La ville du Cap se défend contre les Espagnols ; il n'y a dans la ville que des nègres. Cinquante blancs à peu près qui sont restés vivent dans la misère et l'opprobre ; grand nombre de femmes blanches sont forcées de vivre publiquement avec des nègres... (1).

Venant à la suite de la Révolution, voilà ce qu'avaient fait les Anglais de ces deux cités du Cap et de Port-au-Prince qui, avant 1789, étaient comparables aux plus florissantes villes de France !

Nommé gouverneur de la Martinique, le général Rochambeau avait pu prendre possession de son poste dans les premiers jours de 1793. Sa mission n'était rien moins que facile en un pays nettement divisé en Républicains et en Royalistes. Ceux-ci avaient à leur tête le planteur créole Percin, homme d'une rare énergie, ayant eu l'honneur de tenir tête au général Dugommier et de révéler à cette occasion de réels talents militaires.

Ne pouvant réduire par la force leur indomptable adversaire, les généraux républicains avaient essayé des promesses. « Déposez les armes, avait dit Dugommier à Percin. Vous serez libre et respecté, vos plantations redeviendront prospères. Gardez, s'il vous convient, vos convictions, mais ne criez plus : Vive le Roi ! Voilà tout ce que je vous demande ! » Et Percin de répondre : « Impossible. Si, dans cent ans, on faisait choquer mes os, ils répéteraient encore : Vive le Roi ! » (2).

Rochambeau s'était montré plus pressant encore. Au nom de la République, il allait jusqu'à promettre une commission d'officier à Percin et des faveurs pour ses compagnons de lutte. Les idées révolutionnaires marchaient à grands pas, bientôt peut-être il n'y aurait plus de rois en Europe. N'était-ce pas le moment de se rallier ?... On raconte que l'indulgent ultimatum fut porté au chef royaliste par une créole d'une grande beauté, Mme du Tilly, cette amie du général Rochambeau dont elle sut partager très

(1) *Ibid.*

(2) ROUVIER, *op. c.*

fidèlement la mauvaise comme la bonne fortune. Percin était, non insensible mais incorruptible, dans toute la force de ce qualificatif alors en faveur. Fièrement il coupait court à tant d'alléchantes propositions par ces mots très nets : « Nous combattrons pour notre cause avec d'autant plus d'obstination qu'elle sera plus malheureuse. Les Royalistes se donnent, ils ne se vendent pas. » C'est à peu de chose près ce que, quelques années plus tard, Cadoudal devait répondre à Bonaparte lui faisant offrir le grade de colonel dans l'armée française.

On conçoit que les Anglais aient désiré mettre à profit les services de Percin. Pour lui donner la main, le contre-amiral Gardner débarquait le 12 juin, près de Saint-Pierre, le général Brown avec deux mille hommes. Mais, dans la nuit du 16, les Anglais essuyaient un grave échec devant les lignes du Carbet. Ils se réembarquaient au plus vite, comme ils pouvaient, et s'éloignaient si précipitamment que Gardner abandonnait délibérément les Royalistes de Percin. Nous savons que le chef créole avait son franc parler. Il faisait parvenir à Gardner une lettre des plus virulentes. Avec indignation Percin reprochait à l'amiral anglais sa lâcheté, et allait jusqu'à écrire qu'il déshonorait sa nation. Gardner revint alors à de meilleurs sentiments, et tous les Royalistes purent quitter l'île où ils n'avaient plus que des malheurs en perspective (1).

L'amiral Jervis, à la tête d'une escadre convoyant des troupes nombreuses, devait être plus heureux que Gardner. Le 4 février 1794, avec cinq vaisseaux et huit frégates, il mouillait devant la Martinique, y débarquait sans obstacle le général Grey et six mille hommes et lançait une proclamation offrant la protection de l'Angleterre aux colonies françaises « que la métropole, disait-il non sans justesse, a vouées à une entière destruction ». Malgré la science guerrière et l'héroïsme de Rochambeau, l'île était réduite le mois suivant.

(1) Ch. Rouvier, *op. c.*

Un peu plus tard, la Guadeloupe aussi avait capitulé entre les mains des Anglais (avril). Mais ceux-ci n'en restèrent pas longtemps maîtres. Le 5 juillet, le commissaire Victor Hughes et le général Aubert, à la tête de 1.200 hommes, forcent les 2.600 soldats de Graham à repasser la Rivière Salée et les acculent dans le camp de Berville. Le lendemain, le général anglais fait part à MM. de Richebois et de Marraud, chefs des 800 colons royalistes, ses alliés, des propositions de capitulation des Français, et il les assure que « s'il y a une capitulation, les étrangers combattant sous les drapeaux de l'Angleterre seront considérés comme devenus sujets de S. M. britannique » (1). Et Graham, repoussant l'avis de Richebois qui suggère de tenter une trouée, s'empresse de capituler, malgré que Victor Hughes lui ait clairement spécifié que les Royalistes lui seront livrés. Ceux-ci furent passés par les armes et — détail révoltant — en présence du général Graham et de plusieurs de ses officiers venus là en *amateurs* (2).

Ancien accusateur public à Brest et à Rochefort, Victor Hughes a fait largement ses preuves comme pourvoyeur de la guillotine. C'est lui qui, assure-t-on, avait dit que « pour mettre au pas les habitants de Rochefort, il fallait une guillotine ambulante, la rouler devant chaque maison et guillotiner la moitié de la ville » (3). On admettra donc que ce

(1) Cottin, *op. c.*

(2) Collection du *Moniteur.*

(3) Cf. les procès-verbaux des séances de la Société populaire présidées par le Représentant Blutel (Brochure intitulée : *Guerre aux Terroristes !*)

Au cours d'une étude ayant pour titre *Les Antilles françaises* (*Revue des Deux-Mondes*, tome 49), M. Ed. du Hailly nous apprend qu'après s'être constitué une fortune considérable, fruit de ses rapines de la Guadeloupe et de la Guyane, l'ancien Terroriste Victor Hughes, comme tant d'autres « grands ancêtres », trouva au retour des Bourbons son chemin de Damas. En 1814 on remarqua les énormes dimensions de sa cocarde blanche : « Que voulez-vous ? répondit avec onction notre homme, les Bourbons sont nos souverains légitimes... » Quelles pierres de touche pour les caractères que les changements de régime !

farouche commissaire de la Convention était peu disposé à s'apitoyer sur le sort des colons royalistes. Il sut cependant flétrir comme il convenait les procédés des officiers anglais :

> Mon devoir, Messieurs, leur dit-il, m'oblige à faire couler le sang français ; mais vous, qu'avez-vous à faire ici ?

Puis, dans les instructions qu'il adressa en date du 6 frimaire an IV au commandant de la frégate l'*Andromaque*, il s'exprima ainsi :

> Le commissaire délégué par la Convention nationale aux Iles du Vent enjoint au citoyen Morel, commandant la frégate l'*Andromaque*, de recevoir à son bord les trente-deux officiers ci-dénommés. Ces prisonniers, compris dans la capitulation ci-jointe, ne méritent aucun égard et doivent être traités avec sévérité et dans toutes les rigueurs des lois de la guerre. Le général Graham, dont la conduite mérite l'animadversion du genre humain, est un de ces hommes qui, comme Pitt, n'a eu d'autre but que de faire égorger les Français les uns par les autres, ce qu'il a exécuté dans ladite capitulation... Après nous avoir assuré que tous étaient Anglais, il nous les livra parce qu'il savait que nos lois les condamnaient et, craignant que quelques-uns d'entre eux n'échappassent à la recherche de l'armée, il les désigna par les boutons sans numéros qu'il n'avait pas permis aux rebelles de porter, quoiqu'il les eût enrégimentés et donné l'uniforme de la plus perfide des nations. Ces mêmes officiers poussèrent l'immoralité jusqu'à aller voir exécuter et applaudir au supplice de ceux qui avaient reçu tous les secours de l'hospitalité. En conséquence, le citoyen Morel leur fera distribuer une simple ration de soldat et les surveillera très exactement... (1).

D'un Victor Hughes la leçon était dure... Les compagnons du général Graham voulurent-ils donner le change ou, plus simplement, étaient-ils inconscients ? Ils osèrent protester contre la façon « inhumaine » dont on les avait traités à bord !... Victor Hughes communiqua au Cabinet de Saint-James la teneur des instructions remises au capitaine Morel. Réponse cinglante et directe qui arrêta net d'aussi impudentes protestations et — nous voulons l'espérer pour l'honneur anglais — l'avancement d'officiers si peu dignes de porter l'uniforme.

(1) Collection du *Moniteur*.

Un vaillant marin qui faisait alors ses premières armes, Gicquel des Touches (1), relate dans ses souvenirs qu'ayant été capturé par les Anglais, précisément à l'époque où nous reprenions la Guadeloupe et dans les mêmes parages, il fut d'abord jeté dans l'entrepont du *Québec*, vieille frégate ancrée devant Fort-Royal de la Martinique et servant de prison. De ce lieu de détention, notre compatriote fait une description atroce qu'il termine ainsi : « Enfin, ce séjour était certainement une succursale de l'enfer » (2). Ce n'était qu'une prison transitoire. Après y avoir passé deux longs mois, Gicquel des Touches et ses compagnons de captivité sont embarqués en janvier 1795 pour l'Europe, puis incarcérés sur les pontons britanniques « où le régime alimentaire n'était pas meilleur que celui du *Québec* » (3). Ce premier aperçu sur les fameux pontons anglais nous dispensera, s'il était nécessaire, de déplorer l'infortune culinaire des passagers de l'*Andromaque*.

Au cours de l'année 1795, les Anglais s'emparaient par une attaque soudaine de la colonie du Cap. George IV était alors en pleine paix avec la Hollande. Ce qui n'avait pas un instant gêné le Cabinet de Saint-James, expérimenté, on le sait, aux estimations par avance de ces sortes d'opérations illicites et brutales qui sont l'apanage du plus fort. Si la conquête du Cap était une perfidie de plus à son actif, elle lui rapportait trois cent mille livres sterling. Une bagatelle en comparaison de ce qu'avaient rapporté naguère les violences du commodore Fielding, la capture de 300 navires de commerce et le célèbre pillage des Antilles hollandaises par Rodney. C'étaient décidément de fructueuses entreprises que celles conduites contre les négociants bataves. En dépit

(1) Gicquel des Touches (Auguste-Marie). Né 1784, C. 1827, † 1855. Son frère aîné, Pierre-Guillaume, † CV. en 1824, avait fait partie de l'expédition de d'Entrecasteaux, en 1791. Il suivit ensuite Baudin aux terres australes (1800-1804) et s'acquit une certaine célébrité dans la marine.

(2) *Souvenirs d'un marin de la République*, par Gicquel des Touches.

(3) *Ibid.*

de leur placidité, ceux-ci, à coup sûr, devaient rester perplexes sur la signification des mots de « paix » et de « guerre ».

En Europe, la marine britannique continuait la série de ses brigandages.

Dans les derniers jours du mois de juin, le corsaire l'*Entreprise* croisait sur les côtes d'Espagne, quand une corvette anglaise mouillée à la Corogne sortit pour l'attaquer. La partie étant par trop inégale, nos marins abandonnèrent le corsaire après y avoir mis le feu. Les Anglais sautèrent avec le navire, pendant qu'ils pillaient les cabines, et treize d'entre eux y périrent. Ils avaient encore ici agi contre le droit des gens, car une cédule du roi d'Espagne portait que les bâtiments de guerre anglais ne pourraient sortir des ports de la péninsule pour attaquer les nôtres (1).

Le 26 août, étant au mouillage sur la côte génoise, dans le port neutre d'Alassio, notre corvette l'*Hydra* voit la division de Nelson s'embosser par son travers et ouvrir aussitôt le feu contre elle. Le capitaine Arnaud et son équipage se jettent à la mer et les Anglais amarinent l'*Hydra*, ainsi que les deux felouques républicaines *Vigilante* et *Constitution*, également mouillées à Alassio. Nelson complète la liste de ces prises faciles en s'emparant un peu plus loin, dans les eaux neutres de l'Aiguille, de notre aviso *République Française*. De par atavisme, le disciple favori de Jervis ne pouvait échapper à la manière anglaise, et les lauriers qu'il a cueillis au cours de son active et fructueuse carrière ne sont pas tous de même qualité. Les noms d'Alassio, de l'Aiguille, de Naples et de Copenhague rappellent des épisodes qui n'ajoutent pas précisément à la gloire du triomphateur d'Aboukir et de Trafalgar.

Quelques jours après les surprises d'Alassio et de l'Aiguille, le 2 septembre, sur les côtes bretonnes, la corvette l'*Assemblée Nationale*, poursuivie par le *Diamond* commandé par notre vieille connaissance le commodore Sidney

(1) Ch. Rouvier, *op. c.*

Smith, essayait de se réfugier sous les batteries de l'île d'Er. Elle ne réussissait qu'à se perdre sur les roches de Crublent. La position désespérée de l'*Assemblée Nationale* ne satisfait point le terrible commodore ; il fait mitrailler à plaisir la corvette, cependant que l'équipage essaie de se sauver comme il peut (1), puis il débarque dans la petite île qu'il pille entièrement (2).

Le commodore Sidney Smith avait, on s'en souvient, commencé à se signaler en 1793 à Toulon par ses fureurs incendiaires. Depuis, sa haine des Français n'avait fait que s'accroître et, son extrême activité et son manque de scrupule aidant, il était devenu la terreur de nos côtes de la Manche. Glorifié en Angleterre, le nom du capitaine du *Diamond* était honni chez nous ; aussi quelle joie quand, le 17 mars 1796, s'étant audacieusement aventuré en rade du Havre où il avait réussi à amariner le corsaire le *Vengeur*, le célèbre Sidney Smith, surpris par la marée et assailli par plusieurs bâtiments légers, tomba à son tour entre nos mains !... Voici en quels termes le *Moniteur* du 4 floréal an IV enregistrait cette importante capture :

> Enfin, nous tenons Sidney Smith, cet incendiaire anglais qui brûla nos vaisseaux à Toulon ; le même qui a tenté, il y a quelque temps, de mettre le feu aux magasins et aux bâtiments du Havre ; celui, en un mot, qui avait promis et juré à Pitt de ne faire de tous nos ports et de notre marine qu'un monceau de cendres... (3).

Le gouvernement français attachait, on le conçoit, un grand prix à la capture de Sidney Smith. Il refusa de l'échanger contre un de nos meilleurs capitaines, le brave Bergeret, renvoyé à cet effet d'Angleterre sur parole. Ce en quoi il eut tort, car dix-huit mois plus tard le commodore s'évadait de sa prison du Temple dans des conditions parti-

(1) Le commandant de l'*Assemblée Nationale*, le capitaine Courouge, se noya.

(2) Collection du *Moniteur*.

(3) GALLOIS, *op. c.*

culières de hardiesse qui ont été largement exploitées par les romanciers (1).

Si nous nous transportons sur les côtes barbaresques, nous voyons, là comme ailleurs, les capitaines anglais faire peu de cas des lois qui régissent les nations civilisées.

La frégate *Némésis* et les corvettes *Gerfaut*, *Postillon* et *Sardine* se trouvaient, le 9 mars 1796, en rade neutre de Tunis, lorsque l'escadre du vice-amiral Waldegrave vint y mouiller. Sous le prétexte que le Cabinet de Saint-James ne pouvait, à son avis, tarder à déclarer la guerre au bey, l'amiral anglais informait aussitôt le capitaine Chautard, commandant la petite division française, qu'on ne pouvait se considérer ici en zone neutre et qu'en conséquence il allait couler ceux de nos bâtiments qui n'amèneraient pas aussitôt leur pavillon. Seul, le capitaine Cavalier, du *Gerfaut*, refusa d'obtempérer à la sommation de Waldegrave. Il sauva l'honneur en repoussant par trois fois l'attaque des Anglais, puis il jeta à la côte sa corvette que nos ennemis ne purent relever ni amariner.

Le 20 avril, en rade de Bône, la frégate anglaise *Inconstant* donnait encore un exemple flagrant de violation de neutralité. Aussitôt mouillé à côté de notre corvette *Unité*, le capitaine de la marine britannique menaçait le bâtiment français de le couler bas s'il n'amenait pas ses couleurs. Imitant la pusillanimité montrée quelques semaines auparavant par les commandants de la *Némésis*, du *Papillon* et de la *Sardine*, l'enseigne Le Breton nous causa la honte d'obtempérer à la sommation de l'Anglais. Sans plus attendre, le pavillon français fut amené (2). C'est ici,

(1) Cette évasion eut lieu le 4 septembre 1797. Elle avait été étudiée et préparée de longue main par M. de Frotté, cet entreprenant royaliste qui, de même qu'il arriva plus tard à M. d'Aché, son lieutenant, devait périr dans un guet-apens, à l'instigation de Napoléon.

Delacroix, ministre des affaires extérieures, toucha, dit-on, 3.000 livres sterling pour favoriser l'évasion de Sidney Smith. Cf. BRENTON, *op. c.*

(2) L'enseigne Le Breton remplaçait, dans le commandement de l'*Unité*, le capitaine Ledrézellec, fort malade. Traduit devant une cour martiale, Le Breton fut cassé et déclaré indigne de servir.

croyons-nous, le témoignage le plus lamentable de faiblesse qu'enregistrent nos annales maritimes. Si les couleurs de notre marine avaient connu la défaite, jamais du moins elles ne s'étaient abaissées devant l'ennemi sans combat. Aussi ne peut-on que déplorer l'esprit de haine et de dénigrement systématique par lequel s'est laissé conduire le Conventionnel Thibaudeau, osant traiter, dans un document officiel, les officiers de marine de l'ancien régime de « nobles ignorants se déshonorant par leur lâcheté » (1).

Le 12 avril 1782, Suffren avait par sa victoire de Provediern effacé notre désastre du même jour aux Saintes. De même, en ce jour du 20 avril 1796, le brave capitaine Bergeret, à l'entrée de la Manche, par l'héroïque résistance de sa frégate *Virginie* contre les six vaisseaux du commodore Pellew, fit oublier la déplorable conduite du capitaine de l'*Unité*. Malgré la sécheresse obligée des relations officielles, nous savons en effet que la *Virginie* ne se rentit que « criblée comme une écumoire et après avoir combattu quinze heures ». C'est à la suite de cette glorieuse rencontre que Bergeret, prisonnier des Anglais, fut renvoyé en France sur parole pour être échangé contre Sidney Smith. La démarche n'ayant pas abouti, Bergeret alla loyalement reprendre sa captivité, mais, quand survint l'évasion de Sidney Smith, les Anglais, dans leur joie de revoir leur idole, leur « dieu marin », se montrèrent beaux joueurs. Marquons-leur un point... Ils rendirent la liberté sans conditions au capitaine Bergeret (2), ce brave entre les braves, dont la carrière devait être marquée par de nouveaux exploits et offrir du reste un des exemples caractéristiques de cet ostracisme aussi injustifié que constant qui frappera nos marins durant le règne de Napoléon.

Marc de Germiny.

(1) *Instruction aux marins de la République française*, 17 floréal an II. Collection du *Moniteur*.

(2) Bergeret végéta toute la durée de l'Empire dans le grade de capitaine de vaisseau. Né en 1771, C. 1796, CA. 1819, VA. 1831, † 1857. AM. Dossier Bergeret.

LES

CORPORATIONS DRAPIÈRES DE LA FLANDRE

AU MOYEN AGE (1)

I

La victoire remportée par les milices communales sur le champ de bataille de Courtrai avait assuré au parti populaire la prépondérance dans les villes.

Vaincue avec Philippe le Bel, la haute bourgeoisie était à terre, et les fils de Gui de Dampierre, qui devaient à l'élan patriotique des Métiers d'avoir reconquis l'héritage paternel, ne pouvaient songer, même s'ils en avaient eu l'intention, à relever le patriciat. Bien plus, la lutte engagée contre le roi de France, en rendant indispensable à leur cause l'entier dévouement des Métiers, leur interdisait tout acte qui eût semblé marquer quelque défiance, ou témoigner d'un mauvais vouloir vis-à-vis du « Commun ». Celui-ci se trouvait donc avoir à la fois pour lui la puissance des armes, le prestige de la victoire et la force des circonstances, qui mettaient les jeunes princes dans la nécessité de sanctionner les réformes économiques et sociales depuis longtemps réclamées.

Dans ces conditions, comment les Métiers de la draperie, fédérés et maîtres de la situation, vont-ils user de leur triomphe ? Un régime libéral et largement démocratique va-t-il succéder dans les villes au gouvernement oligar-

(1) La première partie de cette étude a paru dans la livraison du 1er juillet 1914 de la Revue.

chique qui vient de disparaître ? Par quels actes les promoteurs de la révolution sociale, les tisserands et les foulons, qui, depuis un quart de siècle, ont mené le combat contre la bourgeoisie marchande et les échevinages patriciens, vont-ils enfin manifester leur idéal de justice et de liberté ?

La suite des événements fait, hélas ! apparaître cet idéal comme absolument égoïste et borné, et même, au point de vue strictement économique, comme tout à fait régressif. Aucune visée de progrès ou d'intérêt général ne semble avoir préoccupé les dirigeants du nouvel ordre de choses, et le régime démocratique qui, à partir de 1302, s'implante dans les centres manufacturiers, se présente comme un gouvernement de groupes privilégiés, succédant à d'autres groupes privilégiés, avec cette différence toutefois que le régime populaire, quand il agira sans contrôle, se montrera beaucoup plus despotique et oppressif que le gouvernement patricien. Mais faut-il s'étonner si, par réformes sociales, le parti démocratique révolutionnaire flamand a surtout entendu le renversement des situations et le partage des fortunes ? N'est-ce pas là l'histoire de tous les temps et le vice de toutes les démocraties ? « Le vice des démocraties fut toujours l'absence de vues lointaines et désintéressées » (1). De fait, l'administration révolutionnaire qui, après Courtrai, s'empare du pouvoir communal, visait, certes, moins à enlever à l'aristocratie marchande son influence politique, qu'à la dépouiller de ses biens et de ses privilèges. Cela ressort de divers règlements (2), qui, sans avoir peut-être reçu d'application, n'en marquent pas moins la tendance et l'esprit des réformes attendues par les métiers de la draperie. C'est ce dont témoigne une charte que Jean de Namur (3) donna aux Brugeois, quand, au mois d'août 1302, il vint rendre visite

(1) Alf. Fouillée, « Morale et religion humanitaires », *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1912.

(2) Voir Espinas et Pirenne, *Documents*. T. I, nos 149 et 150.

(3) L'aîné des fils de Guy de Dampierre, Robert de Béthune, étant retenu prisonnier, avec son père, par Philippe le Bel.

à la ville d'où était parti le mouvement libérateur. Cette charte autorise les habitants, et tous ceux qui viendront s'établir dans la ville, à se livrer à toute manière de commerce et de profession manuelle (1).

A quel point les corporations flamandes avaient hâte de rompre le cercle étroit où les avaient enserrées les Échevinages patriciens, cet élan vers l'indépendance professionnelle le démontre clairement. Mais il y a peut-être lieu de remarquer aussi que, en oubliant pour un moment que la concurrence, fille de la liberté, est avant tout l'ennemie de tout monopole corporatif, les démocrates de Bruges comptaient sans doute atteindre l'aristocratie marchande et lui porter un coup décisif.

Par ailleurs un esprit nouveau et démocratique est partout manifeste. Dans les nouveaux règlements apparaît « le Consel du Kemum », lequel commun peut au besoin faire partie des diverses commissions administratives et même du conseil de ville, car plus n'est besoin pour cela de posséder une certaine situation de fortune ; tous ceux de la « communité » sont éligibles (2). Et cette égalité élective est en quelque sorte comme le corollaire de l'autonomie conquise par les Métiers, qui désormais s'administrent eux-mêmes, nomment leurs jurés, leurs *winders* (inspecteurs), leur doyen, réglementent les conditions du travail et exercent la juridiction dans leurs affaires professionnelles. Tout cela, à vrai dire, n'excède en rien les franchises que, depuis leur organisation, possèdent les communautés de métiers du royaume. Mais à cette autonomie légitime et féconde, tant qu'elle s'exerce dans l'intérêt seul du métier, s'ajoute, pour les corporations flamandes, l'exercice de droits politiques, qui, sous prétexte d'égalité, deviennent entre leurs mains des instruments de guerre civile et de lutte de classe. C'est ainsi que nous voyons s'exercer de la

(1) Warnkœnig-Gheldolf, *Hre de Flandre,* t. IV, p. 312. Cité par Pirenne (*Documents*, II, p. 58).

(2) Espinas et Pirenne, *Documents*, I, nos 46, 47, 48, de 1300 à 1306.

façon la plus violente l'hostilité des artisans de la draperie contre l'aristocratie du commerce.

Les gildes marchandes, génératrices d'une élite d'hommes entreprenants et organisateurs, mais d'où les hommes de métier ont été exclus au XIIIe siècle, sont dissoutes. En même temps disparaissent les grandes associations commerciales (1), qui, au siècle précédent, avaient été les facteurs de la prospérité de la Flandre et les promoteurs de sa puissance économique. Incapables de comprendre le rôle du capital, même sous la forme embryonnaire et pour ainsi dire familiale qu'il présente au moyen âge, autrement, pour parler le langage moderne, que comme un instrument d'exploitation de l'employé par l'employeur, les tisserands et leur parti, chaque fois que les circonstances les ramèneront au pouvoir, n'auront qu'une idée : faire la guerre aux riches et exercer contre les possédants toute sorte de sévices.

En 1302, c'est une véritable terreur qu'ils organisent dans les centres manufacturiers (2). Une pièce fort intéressante des archives du Nord (3) montre la manière — et c'est la manière douce, — dont en usent les nouveaux dirigeants avec la classe possédante. Taxé par les représentants du peuple, tel marchand, qui ne s'exécute pas sans barguigner, se voit imposer des gardes à demeure. Ces garnisaires, qui sont des tisserands ou des foulons, sont chargés d'obtenir par tous les moyens qu'ils voudront les remises exigées en argent et en objets mobiliers. Ils finissent généralement par expulser les propriétaires, comme il arriva à un certain Jehan Larbe, d'Ypres, dont « la femme et la maisnie furent hors bouté de lor maison ». Après quoi les collecteurs « firent del avoir toute leur volonté ». Et c'est ainsi que pendant deux ans (1302-1304) les artisans de la

(1) La Hanse de Londres et la Hanse des XVII villes disparaissent au XIVe siècle.

(2) H. Pirenne, *H^re de Belgique*, t. II, p. 57.

(3) *Additions au Codex diplomaticus flandriæ*, par Funck-Brentano, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LVII (1896).

draperie furent, à leur tour « les maîtres et seigneurs des villes » (1).

Par une conséquence logique, le grand commerce, bien que seul capable d'alimenter l'industrie drapière et de faire vivre la population des villes, devient l'objet de la méfiance et de l'hostilité du parti au pouvoir. Le patriciat, comme nous l'avons vu, avait favorisé de tout son pouvoir le commerce extérieur et l'avait étonnamment étendu ; le régime populaire entend le restreindre et le ramener aux étroites limites de la consommation locale.

D'autre part, les corporations de la draperie, soustraites, en fait, à tout contrôle supérieur, sans frein ni contrepoids d'aucune sorte, en viennent vite à se considérer comme propriétaires privilégiées d'un monopole industriel, et à le vouloir exploiter comme un véritable fief, devant naturellement passer du père au fils, sans se soumettre aux obligations imposées par l'usage et les règlements. Ainsi s'affirment un individualisme et un particularisme tels que toute solidarité corporative semble avoir disparu, pour ne laisser en présence que des égoïsmes collectifs, prêts à entrer en lutte.

Tout cela tendait à instituer, sur un plan très inférieur, un état social dont les inconvénients et les vices surpassaient de beaucoup ceux du régime patricien, d'autant qu'à cet état de choses s'ajoute un esprit despotique qui s'exerce non pas seulement dans les limites de la ville, mais s'étend sur le plat pays. Par le moyen des métiers de la draperie Gand, Bruges et Ypres maîtrisent les campagnes et les petites villes. Elles les soumettent à leur juridiction, leur imposent le service militaire, et leur interdisent, par surcroît, la fabrication des draps, dont les métiers urbains entendent se réserver le monopole exclusif. Le Comté lui-même tombe sous la domination des trois grandes communes et, divisé en « quartiers », il offre à ce moment un

(1) PIRENNE (t. II, p. 57).

spectacle analogue à celui des tyrannies municipales de l'Italie (1).

II

Mais certaines circonstances, après deux ans de gouvernement révolutionnaire, contribuèrent à atténuer les excès d'un régime qui eût fini par détruire la prospérité de la Flandre et compromettre son indépendance. A la suite d'une première trêve conclue pour le rétablissement de la paix (1305), le pouvoir comtal put intervenir et, la question nationale n'étant plus en jeu, imposer utilement par ses baillis une médiation efficace dans les centres urbains.

Bien que vivement sollicité par la noblesse et l'aristocratie bourgeoise, Robert de Béthune sut agir avec prudence et éviter les dangers d'une réaction violente. Une nouvelle administration municipale, adroitement installée, amena la disparition du gouvernement révolutionnaire des tisserands. A la haute bourgeoisie, dépossédée de ses anciens privilèges, fut attribuée une juste part dans l'administration des villes, sans que, pour cela, les Métiers perdissent le meilleur de leurs conquêtes : une participation directe à la gestion des affaires communales, leur pleine autonomie corporative et le droit de faire du commerce. Fait intéressant et qui apparente en quelque sorte les institutions démocratiques de la Flandre à l'organisation sociale des républiques italiennes (2), la population des villes est alors divisée en « membres » ou groupes formés de diverses catégories de citoyens, les métiers de la laine conservant une place privilégiée. A Ypres, par exemple, les teinturiers, qui jouissent d'une réputation toute spéciale, prennent rang, ainsi que les tondeurs, avec la haute bourgeoisie (la Poorterie) et le haut commerce pour former le premier membre. Les tisserands forment le second et les foulons le troisième ;

(1) H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 72.

(2) Cf. Goldsmidt, *Universal Geschichte des Handelsrecht.*

enfin, le quatrième réunit tous les petits métiers, « les arts mineurs », comme on dit à Florence. Gand offre une répartition analogue, mais avec les tisserands et les foulons réunis en un seul groupe nombreux, puissant et redoutable. A Bruges, ville plus commerçante encore que industrielle, et où l'on compte neuf membres, les commerçants forment le premier membre, mais le second comprend les quatre grands métiers de la laine, l'aristocratie drapière, les tisserands, les foulons, les tondeurs et les teinturiers. Dans les sept autres se trouvent répartis tous les petits métiers (1). Chacun de ces membres a son doyen ou capitaine, chargé des intérêts de son groupe, mais qui s'inspire le plus souvent de ses rivalités politiques et de ses haines de classe.

Ainsi hiérarchisées et organisées sur la base de la représentation directe des intérêts, de petites démocraties restreintes à l'enceinte de villes, dont la plus populeuse n'a probablement jamais compté plus de cinquante mille âmes, auraient dû, semble-t-il, réaliser, dans toute la mesure du possible, un idéal d'union, de concorde et de paix... Pourquoi en fût-il tout autrement ?

Du triomphe de la démocratie surgirent, en effet, des mouvements populaires qui, pendant plus d'un demi-siècle, troubleront profondément, à des intervalles plus ou moins rapprochés, la vie des grandes agglomérations urbaines, sans autre résultat, d'ailleurs, que de procurer un triomphe momentané et négatif au parti révolutionnaire.

Ce parti comprend d'abord et surtout les tisserands, que suivent la plèbe et tous les mécontents, parmi les artisans de l'industrie lainière. Car, bien que leur situation soit devenue infiniment meilleure, un malaise profond paraît avoir été ressenti par le personnel de la grande industrie. Les tisserands, particulièrement, ne se sont jamais montrés satisfaits ni des conditions du travail ni des droits politiques qui leur étaient concédés. Souvent vaincus, ils n'ont jamais désarmé, et, après des périodes de soumission, pendant

(1) H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 60, et *Démocraties*, p. 216.

lesquelles les événements leur restent contraires, ils recommencent la lutte, habiles à profiter des circonstances politiques pour soulever le commun et reconquérir une prépondérance qu'ils considèrent comme leur étant due. L'histoire du XIVe siècle est pleine du récit des soulèvements populaires qu'ils provoquent.

C'est que, en somme, la révolution de 1302 n'avait rien changé aux conditions économiques créées par le patriciat. La classe marchande, bien que dépouillée de ses privilèges et fondue dans la masse démocratique, avait conservé sa qualité d'élite, sa valeur et sa cohésion. Elle s'imposait par cela même que, grâce à sa richesse, elle était seule en mesure de fournir à l'industrie, infiniment divisée, les éléments indispensables à son existence, et d'assurer la vie matérielle du prolétariat. Pour que les rêves égalitaires du parti révolutionnaire pussent devenir des réalités, il aurait fallu que, le capital ayant disparu, le grand commerce cessât d'exister, et que les populations urbaines, adonnées au travail de la laine, retournassent à la vie des champs.

Et c'est bien aussi contre le capital et contre la classe marchande, qui le détient, que le prolétariat flamand a commencé la lutte au XIVe siècle, posant ainsi les termes du problème dont l'Etat moderne cherche encore la solution. Sa victoire, à supposer qu'elle eût été possible, politiquement, aurait sans doute instauré dans les villes flamandes un gouvernement démocratique égalitaire, un communisme autoritaire et brutal. Mais les tisserands, protagonistes de la révolution sociale, n'ont jamais été qu'un parti. A aucun moment ils n'ont rallié l'ensemble des corporations. Nombre de petits métiers leur sont restés indifférents et quant aux campagnes, elles leur ont été toujours franchement hostiles, les corporations drapières urbaines exerçant sur elles une véritable tyrannie, en portant atteinte à leurs libertés traditionnelles et à leurs coutumes les plus anciennes et les plus chères : le travail de la laine et le tissage des draps.

III

Pour le Flamand, le travail de la laine était, en effet, comme une loi de nature. On pratiquait partout le tissage depuis des siècles (1). Point de chaumière où ne battît un métier. Bien avant que l'industrie drapière ne se fût organisée et concentrée dans les villes, la fabrication rurale avait alimenté le commerce. C'était d'ailleurs toujours dans les campagnes et par la main des femmes, — fileresses, pigneresses, etc., — qu'avaient continué de se faire les diverses préparations de la matière : peignage, cardage, filetage, et ces travaux contribuaient à entretenir dans les populations rurales, avec le goût de la fabrication, les aptitudes et les connaissances techniques transmises de générations en générations. Mais lorsque, sous la poussée du grand commerce et à l'appel des marchands, les tisserands, les foulons, les tondeurs, les teinturiers affluèrent dans les villes et y constituèrent des corps de métiers, la fabrication rurale apparut bientôt à la masse ouvrière cohérente et organisée, comme une concurrence non seulement dangereuse, mais même, au point de vue corporatif, tout à fait déloyale. Aussi, si à certaines époques et dans certains centres drapiers, comme encore à Aires au XIVe siècle (2), il est loisible de faire teindre ses draps où l'on veut, jamais il n'est permis de les faire tisser ou fouler ailleurs que dans la ville même, et par les ouvriers urbains. Cette obligation, sanctionnée par des amendes, est inscrite partout dans les règlements de la draperie.

Un mandement très explicite donné par Mahaut, comtesse d'Artois, sur la plainte des trois maîtres jurés des grands métiers de la draperie de Saint-Omer (3), met très habilement en relief et nous fait connaître les raisons pour

(1) C'est encore dans nos départements du Nord, autrefois partie intégrante de la Flandre romane, que se trouvent les centres de fabrication textile les plus actifs et les plus importants.

(2) Espinas et Pirenne, *Doc.*, n° 4, 66.

(3) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, t. I, n° 22 (1325).

lesquelles il importe d'interdire la fabrication rurale. Ces raisons sont présentées surtout comme d'ordre général et d'intérêt public. D'abord « le commun pourït de la ville », auquel la draperie champêtre porte atteinte, à ce point que :

La marchandise de la draperie de Saint-Omer commenche desjà si à penchier... que une grant partie du commun, qui de ladite marchandise se soutient et vit, convenra widier ladite ville et alleurs querre leurs vivres.

Ce serait donc l'anéantissement de la ville, qui justement « doit estre et est li recours et li refuge (en cas de guerre) des villes champêtres d'entour ». Mais, de plus, dans ces « villes champêtres », il n'y a pas de « serement sour le draperie, en si comme à Saint-Omer ». Les ruraux peuvent travailler comme ils l'entendent et faire de la draperie « bone quand il leur plaist et autre quand il veulent ». Or cette draperie, vendue sous le nom de draperie de Saint-Omer, fait tort à la bonne renommée de celle-ci, elle la « diffame », et surtout, bien que ce ne soit pas explicitement exprimé, elle lui fait concurrence. Aussi peut-on supposer, les marchandises n'étant admises à la halle aux draps qu'après avoir été visitées, que les fabricants urbains paraient du prétexte de loyauté un sentiment moins noble et moins désintéressé, mais qui, certes, était général et commun à tous les travailleurs du moyen âge.

C'est en raison de cette crainte de la concurrence que le pouvoir comtal avait été amené à admettre et à édicter la délimitation de l'industrie drapière dans un rayon déterminé autour des grandes villes manufacturières.

Dès la fin du XIIIe siècle (1297), les Gantois avaient obtenu de Gui de Dampierre une charte défendant de tisser, fouler, « tendre as liches, ne taindre dras, ne laine, ne filet de laine à trois liuwes (lieues) pries de le ville » (1). Quand, après la révolution de 1302, les corporations drapières eurent conquis une prééminence marquée dans les conseils commu-

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 407.

naux, elles usèrent, on le comprend, de toute leur influence pour étendre aussi loin que possible et pour imposer le respect de leur monopole. C'est ainsi que, en 1302 et 1304, toujours sous la poussée des événements, les fils de Gui de Dampierre, Jean et Gui, édictèrent la défense d'introduire à Gand des draps fabriqués au dehors, sous peine d'une forte amende (50 livres parisis) et de la confiscation de la marchandise (1), défense que confirmera Robert de Béthune (1314), en même temps que l'interdiction d'exercer la draperie dans un rayon de cinq milles autour de la ville (2). Ce même privilège fut de nouveau renouvelé par Louis de Nevers (1325), qui, en 1322, l'avait également accordé à Bruges et à Ypres, en interdisant la fabrication des draps dans leur châtellenie respective (3).

On comprend que ces trois grands centres industriels, où une population ouvrière très nombreuse vivait du travail de la laine et ne vivait que de cela, aient sollicité de semblables privilèges, mais on s'explique moins, sinon par l'importance politique acquise par les villes, qu'ils aient été accordés. Ils allaient en effet contre l'intérêt du trésor comtal (4), et sans avoir jamais donné entière satisfaction aux corporations des villes, ils leur ont servi trop souvent de prétexte à des interventions violentes et à des actes de tyrannie contre les habitants des campagnes.

Sur ce point nous sommes pleinement édifiés. A partir de 1314, nous voyons ces Messieurs du Magistrat ordonner des enquêtes, et quelquefois accompagnés du bailli du comte, organiser des visites dans les villages et les petites villes (5).

(1) *Ibid.*, *op. cit.*, II, nos 412 et 413.

(2) *Ibid.*, II, n° 417.

(3) *Ibid.*, *op. cit.*, I, n° 158. La charte donnée à Bruges à cet effet reproduit en grande partie les termes du privilège de Gand de 1314, n° 417.

(4) Au XIVe siècle, le comte se réservait certains droits sur les draps fabriqués dans les localités où la draperie s'organisait, alors qu'il ne percevait rien de ce chef dans les grandes villes.

(5) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, p. 606, où sont relevées les dates de ces expéditions.

Les tisserands et les foulons se chargent du reste de surveiller eux-mêmes les pays environnants et d'y exercer la répression. Sous la conduite de leurs doyens, ils sortent en bandes armées, se répandent dans les campagnes, y brisent les métiers à tisser, les cuves à fouler, les rames (liches) à sécher, s'emparent des draps fabriqués, non sans avoir copieusement molesté les propriétaires, et rapportent triomphalement leur butin à la ville. C'est ainsi qu'en peu d'années disparurent, autour de Gand, les draperies de Termonde, de Gavre, de Sotteghem, d'Assenede, de Bouchot, etc. Ypres, de son côté, multiplie les sorties contre Poperinghe, tandis que Bruges use des mêmes violences contre les villages de sa châtellenie.

Il est curieux de constater que ces exemples étaient suivis par des villes qui, bien que n'appartenant plus au comté, en avaient conservé l'esprit et les mœurs. Saint-Omer, ville artésienne rattachée depuis Bouvines à la France, en est un exemple (1).

Ayant obtenu de la comtesse d'Artois le mandement dont nous avons parlé, l'Echevinage résolut d'arrêter et d'empêcher désormais la draperie rurale. Les maîtres des trois métiers de Saint-Omer, « ch'est à savoir tistrans, foulons et tondeurs », allèrent avec les échevins, le bailli et ses sergents en divers lieux de la châtellenie, et tout particulièrement à Arques (2), où ils savaient trouver « ostilles (métiers à tisser), mestiers des foulons, trestres (tréteaux, tables) et forches (ciseaux des tondeurs). Ils s'emparèrent du tout, sans oublier les draps fabriqués qu'ils emportèrent avec le

(1) « Pour ce que le ville de Saint-Aumir est privilégié as meilleurs privilegies et usages des bonnes villes de Flandre », *op. cit.*, I, n° 27, p. 74, l. 16.

(2) Les démêlés de Saint-Omer et d'Arques, au sujet de la draperie, montrent que parfois il s'agissait de véritables expéditions. C'est au nombre de dix mille qu'en 1373 les habitants de Saint-Omer sortent pour aller détruire la draperie d'Arques, qui appartenait à l'Abbaye de Saint-Bertin (*Doc.*, I, n° 34). La lutte avait commencé en 1325 ; elle ne se termina qu'en 1380, sous Charles VI, l'abbaye ayant enfin obtenu gain de cause (*Doc.*, I, n°ˢ 22, 30, 34, 37, 38).

matériel, lequel fut « ars et destruit ou markiet au filey sour un samedi » (1).

Mais revenons à la Flandre, où ces brigandages corporatifs ne sont qu'une des manifestations de la suprématie politique acquise par « les trois villes », Gand, Bruges et Ypres, sur tout le plat pays (2), et disons de suite que l'arrêt de la draperie dans les campagnes ne fut que momentané. L'atavisme était trop puissant chez le paysan flamand pour ne pas persister quand même et reparaître dès que les circonstances le permettraient, et elles se présentèrent à la fin du siècle sous le gouvernement énergique des princes de la Maison de Bourgogne. Sous le régime démocratique, qui est alors celui des villes flamandes, les violences exercées par les artisans de la draperie eurent pour effet d'amener des défections dans le parti populaire. Beaucoup de petits métiers s'en détachèrent. Bien plus, une rupture, qui eut de graves conséquences, se produisit entre les deux grands métiers de la draperie. L'intransigeance des tisserands, leurs procédés et leur esprit révolutionnaires tournèrent contre eux les foulons, leurs plus fidèles alliés (3).

Quelles furent, au juste, les causes premières du conflit ? Rivalité politique ou difficultés professionnelles ? Les deux assurément, car la question des salaires a eu sa part aussi dans cet antagonisme qui surprend entre deux corporations, dont l'existence semblait liée, toute l'œuvre du tisserand passant, au moyen âge, par la main du foulon. Mais il faut se souvenir que le tisserand, sur les prix qui lui étaient alloués, payait le foulage des draps, dont le marchand-drapier lui avait fourni la matière. Ces prix, il est vrai, étaient fixés par les bans échevinaux et acceptés de part et d'autre, et cela avait bien marché sous le gouvernement patricien. Mais, sous le nouveau régime, il n'en fut plus tout à fait de

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, I, n° 23, de 1325.

(2) Cf. Van der Kindere, *Le Siècle des Arteweld*, Bruxelles, 1879 (p. 203 et suiv.).

(3) Cf. Huyttens, *Recherches sur les Corporations gantoises.*

même. Les foulons, en tant que corporation autonome, prétendirent, à juste titre, établir les prix de leurs manutentions et surtout discuter leurs responsabilités.

Pour qui connaît les opérations diverses que subissent les étoffes de laine avant d'être livrées à la consommation, le foulage se présente comme la plus délicate, celle qui offre le plus d'aléa et dont dépend la bonne réussite du tissu. Or, la fabrication urbaine étant destinée, pour la plus grande partie, au commerce extérieur, il est certain que le marchand devait exiger que les draps, qu'il faisait fabriquer, le fussent selon toutes les prescriptions réglementaires. Autrement pourquoi ce luxe de détails et cette minutie des ordonnances ? Et à combien de difficultés toutes ces prescriptions, sanctionnées par des amendes, ne devaient-elles pas donner lieu entre ces deux corporations ? Dès 1304, des discussions avaient surgi très vives entre tisserands et foulons gantois. Un accord, intervenu en 1307, y fait allusion (1). A cette époque, Robert de Béthune, dont les deux partis avaient demandé l'arbitrage, rendit une sentence qui, pour quelque temps, mit fin à ce désaccord.

Donc les questions d'ordre uniquement professionnel, qui avaient dû toujours se poser et que l'arbitrage pouvait résoudre, n'auraient pas suffi, semble-t-il, pour amener, entre deux corporations solidaires et d'importance numérique sensiblement égale, des conflits sanglants, si une rivalité politique n'avait pas surgi, basée peut-être sur une opposition de principes. Les tisserands, en effet, en vrais démocrates révolutionnaires, se sont toujours montrés partisans des procédés violents, tandis que les foulons paraissent avoir plutôt fait figure de démocrates réformistes... Ce sont là des nuances qu'il est difficile de distinguer à tant de siècles de distance et au milieu de circonstances si complexes. Ce qui cependant laisse supposer une différence notable d'aspirations politiques et sociales entre ces deux Métiers, c'est qu'à certaines époques de crise et de chômage, les foulons

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 415, p. 402.

reçurent des secours (1), alors que les tisserands ne récoltèrent jamais, de la part de l'administration communale, que des amendes et des impôts. Quoi qu'il en soit, ce qui est manifeste et ce qui prête à réflexion, c'est la haine féroce qui, dix ans après la révolution sociale de 1302, allait jeter les uns contre les autres des hommes d'une même classe et qu'unissaient des intérêts communs.

Le premier choc eut lieu à Gand, le 10 août 1311, fête de saint Laurent, le « mauvais mardi », comme le nom en resta à ce jour néfaste. Le combat tourna au désavantage des tisserands, qui laissèrent sur la place des centaines de morts et de blessés (2). La loi de bannissement, dont chaque parti devait par la suite user si largement, sans considérer les ressources ainsi fournies à la concurrence anglaise, fut une conséquence de cette première rencontre, qui, pour plusieurs années, enleva aux tisserands la suprématie qu'ils s'étaient arrogée sur les métiers de la draperie. Toutefois, l'émeute qui se produisit en 1319 laisserait supposer que foulons et tisserands se retrouvèrent d'accord pour y prendre part ; mais on est mal renseigné sur ce point (3). Une réaction oligarchique ramena au pouvoir une administration patricienne qui exerça un contrôle sévère sur les tisserands. Lors du grand soulèvement agraire de la Flandre maritime, à laquelle Louis de Nevers ne mit fin que grâce à l'intervention de Philippe VI (bataille de Cassel, 1328), un recensement complet fut fait par paroisse, et une taxe leur fut imposée, dans le but probablement de les empêcher d'aider au mouvement ou d'y prendre part. Chaque tisserand dut payer un esterlin par semaine, et la perception de ce lourd impôt fut maintenue jusqu'en 1335 (4), époque où les troubles suscités par une crise économique, dont nous dirons plus loin les causes, offrirent au parti révolutionnaire l'occasion de reconquérir son ancienne influence. Ce

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, p. 611 et suiv.
(2) Huyttens, *Recherches sur les Corporations gantoises.*
(3) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, p. 408.
(4) *Ibid.*, *op. cit.*, n°s 422 et 436.

retour de fortune devait remettre en présence, sur le terrain politique, les tisserands et les foulons qui étaient restés à la tête du parti démocratique. Tôt ou tard, un conflit devait s'ensuivre, inévitable. Une question de salaire en fut encore l'occasion.

Les foulons réclamèrent une augmentation de quatre deniers par pièce de drap foulée. En toute autre circonstance, un arbitrage, comme les documents professionnels en prévoient le fonctionnement et en offrent des exemples, ont mis fin à ce désaccord (1). Mais il s'agissait entre les deux corporations rivales de bien autre chose que d'une question d'argent. C'était toute la question politique qui depuis des années les séparait. On essaya cependant de concilier les partis. Mais les tisserands se refusèrent à toute entente. Ils avaient d'anciens comptes à régler avec les foulons et de plus une revanche leur était nécessaire. Cela seul pouvait leur assurer pour l'avenir la suprématie sur les Métiers de la draperie, et leur permettre de restaurer le gouvernement démocratique et égalitaire, tel qu'ils le comprenaient. Des deux côtés on se prépara donc au combat.

Un certain lundi (2 mai 1345), les deux corporations, conduites chacune par son doyen, — Jean de Backe, des foulons, et Gérard Denis, des tisserands — se rencontrèrent sur la place du Marché du Vendredi. Ces hommes de métiers qui, sur les champs de bataille, avaient donné tant de preuves de valeur, mirent à s'assaillir autant d'ardeur que d'acharnement. Ce fut une horrible tuerie. Les prêtres, accourus pour assister les mourants, ne parvinrent pas à arrêter le carnage. Il ne cessa que par la victoire des tisserands. Les foulons eurent, dit-on, plus de cinq cents des leurs tués dans cette journée, et parmi eux leur doyen. Beaucoup, parmi les survivants, subirent à leur tour la rigueur des lois d'exil, après que les plus notables d'entre eux eurent payé de leur tête leur défaite.

(1) ESPINAS et PIRENNE, *op. cit.*, I, n° 79. (Arbitrage entre drapiers et foulons, en 1315).

Cette défaite des foulons eut des conséquences immédiates. Elle rendit aux tisserands une situation prépondérante et, en leur permettant de regagner le terrain perdu, elle devait entraîner, à brève échéance, la chute de Jacques van Artewelde. Mais le nom du tribun gantois évoque d'abord pour nous le souvenir d'un événement qui devait avoir pour le royaume de France les suites les plus funestes : nous voulons dire l'alliance de la Flandre conclue par lui avec Edouard III, au début de la guerre de Cent ans, alliance dont les causes économiques méritent d'être rappelées.

III

A la suite de la déclaration de guerre adressée à Philippe VI de Valois par Edouard III (1337), prétendant à la couronne de France comme héritier direct, par sa mère, de Philippe le Bel, le comte de Flandre, Louis de Nevers, en vassal fidèle et reconnaissant, avait décrété la cessation du commerce avec l'Angleterre et fait arrêter les marchands anglais qui se trouvaient dans ses Etats. Ces graves mesures soulevèrent dans le Comté un émoi considérable, et l'agitation se fit d'autant plus violente dans les centres manufacturiers que, de son côté, le roi d'Angleterre interdit l'envoi de laines en Flandre (1) et défendit la vente des draps étrangers dans son royaume. De plus, et pour remédier à l'insuffisance de la fabrication indigène, il offrait aux artisans de la draperie, qui viendraient exercer leur métier en Angleterre, des privilèges et des avantages de toutes sortes. C'était non seulement frapper dans le présent le commerce et l'industrie de la Flandre, mais préparer pour l'avenir les éléments d'une concurrence redoutable.

Bientôt le chômage fut général dans les villes où la fabrication drapière assurait l'existence des masses ouvrières (2).

(1) L'Etape des laines anglaises, établie à Bruges, avait été reportée à Anvers, en Brabant.

(2) Cf. Ashley, *English economic history*, t. II, pp. 195 et suiv.

Réduits à la misère, les artisans de la laine se répandirent dans le pays. Des bandes de sans-travail s'en vinrent mendier jusque dans Tournai et autres villes françaises (1).

Pour les tisserands gantois, ce fut un prétexte nouveau pour aller dans les campagnes briser les métiers qui tissaient encore la laine indigène, sans que cette diversion les empêchât de provoquer des désordres en ville.

La Flandre, dont le particularisme n'était pas nouveau, ne pouvait en aucun cas admettre que le loyalisme de son prince aboutît à la ruine industrielle du Comté. Sur ce point, patriciens et démocrates, artisans et bourgeois étaient parfaitement d'accord. Tous voulaient que Louis de Nevers abandonnât la cause de Philippe VI, son suzerain, et se ralliât à la politique anglaise, qui avait été celle de tant de ses prédécesseurs.

Après une année passée en vaines négociations (1337), Gand, où l'effervescence était la plus vive, prit la résolution d'engager directement des pourparlers avec Edouard III. Un messager, Siger de Courtrai, fut choisi, qui se mit en route, porteur des propositions de la ville pour le roi d'Angleterre. Louis de Nevers fit arrêter l'envoyé de Gand, arrestation qui provoqua un soulèvement général, « œuvre commune des riches et des pauvres » (2), et amena l'installation d'un gouvernement révolutionnaire (3 janvier 1338 N. S.) composé de huit membres, les trois doyens des tisserands, des foulons et des petits métiers, et cinq *hoftmannen*, représentants élus des paroisses.

L'*hoftman* de la paroisse de Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon) était ce Jacques van Arteweld, qui, pendant sept ans (1337-45), allait devenir le maître des destinées de la Flandre, et dont la fortune politique devait, quelques années plus tard, servir d'exemple et d'encouragement aux visées ambitieuses d'Etienne Marcel. Une même extraction

(1) « In magnam paupertatem inciderunt ita ut multi mendicarent in simul Tornaco et in aliis multis villis Franciæ ». *Chronographia regum francorum*, II, 57. Ed. MORANVILLE. Cité par PIRENNE, H. B., II.

(2) H. PIRENNE, *H^re de Belg.*, II, p. 162.

et une mort également tragique apparentent d'ailleurs ces deux grandes figures, les plus célèbres qu'ait fournies à l'histoire la bourgeoisie marchande au moyen âge.

Comme le grand drapier parisien, J. van Arteweld appartenait, en effet, à la classe marchande et comptait, dans sa ville, au nombre de ces négociants en draps et en laine (1), qui, après la révolution sociale de 1302 et quand l'ordre fut enfin rétabli, avaient repris leur place dans la gestion des affaires communales. Sa situation commerciale très importante, jointe à des qualités connues d'intelligence et d'énergie, lui avait valu une certaine notoriété.

La prospérité industrielle du Comté dépendait complètement, en effet, de son attitude politique à l'égard de l'Angleterre, dont il ne pouvait se passer tant pour se pourvoir des laines fines, qui faisaient la renommée et le succès de sa fabrication, que pour écouler ses produits. Il s'agissait donc de rétablir au plus tôt les rapports commerciaux entre les deux pays, cela sous peine d'assister au pillage des propriétés, au massacre des riches et à la ruine de la Flandre. C'est à éviter ces calamités que J. van Arteweld employa, dès la première heure, toute son énergie et toutes les ressources de sa diplomatie.

Dès le mois de janvier 1338 on le trouve en rapports personnels avec Edouard III. Celui-ci, en attendant l'heure d'une alliance effective et déclarée, qu'Artewelde lui fait espérer comme possible et prochaine, reconnaît la neutralité bienveillante des Villes par un gros envoi de laine sur le marché de Bruges. C'était un premier résultat, et d'une importance si considérable pour ces « mangeurs de laine » qu'il suffit pour consacrer l'entière autorité de l'habile négociateur et assurer sa popularité. Partout on l'acclama comme un libérateur, un sauveur, un dieu (2). L'enthousiasme populaire devint tel qu'il se fit menaçant pour

(1) Aucune source flamande ne lui attribue la qualité de brasseur. Cf. H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 104.

(2) Dicebatur quod ipse esset deus qui descenderat ad salvandum eos. *Chronographia regum francorum*, p. 54.

Louis de Nevers, lequel abandonna le Comté et se rendit à Paris, auprès de Philippe VI (1). Son absence nécessita la nomination d'un Ruwaert. Ce fut un grand banquier gantois (Usurarius maximus), d'origine lombarde, Simon van Hallem, que choisit J. van Arteweld, choix qui caractérise le côté tout économique de la révolution de 1337, où prédomine la question de la laine. Pour la résoudre à leur avantage et s'en assurer le profit, les villes étaient prêtes à conclure l'alliance offensive et défensive que désirait Edouard III et que la défaillance de Louis de Nevers rendait désormais possible. J. van Arteweld en fut le très adroit artisan. Contre le titre de roi de France, que les échevins des « Trois villes » (Gand, Ypres et Bruges) offraient de lui reconnaître et lui reconnurent solennellement sur le Marché du Vendredi, le 26 janvier 1340, Edouard III promit de maintenir les droits et l'indépendance du peuple de Flandre, de lui restituer la partie wallonne rattachée à sa couronne par Philippe le Bel, et même l'Artois autrefois conquis par Philippe Auguste. Il s'engageait, de plus, à accorder des avantages économiques importants. Il fixerait à Bruges l'étape des laines, exempterait de toute taxe, dans ses Etats, la vente des « draps rayés » (une des grandes spécialités de la fabrique gantoise), créerait une monnaie coursable dans les deux pays, fournirait aux trois villes, très éprouvées par la crise économique et les soulèvements populaires, des subsides importants (140.000 liv. sterl.), enfin, il assurerait de toute manière la liberté et la sécurité du commerce (2). C'était payer royalement la reconnaissance d'un titre, dont il escomptait l'effet moral, et une alliance depuis longtemps souhaitée et considérée comme nécessaire au succès de ses armes.

De leur côté, les Flamands comptaient bénéficier d'une entente, dont les heureux effets leur furent, du reste, bientôt

(1) Louis de Nevers se fit bravement tuer à Crécy (1346) où l'appelait son devoir féodal.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Hre de Flandre*, III, p. 603 et suiv.

sensibles. Mais à peine l'état du commerce était-il amélioré et la masse ouvrière délivrée du chômage, que l'agitation révolutionnaire recommença. D'une part, la suprématie prise par Gand sur les autres villes était devenue une cause constante de récriminations jalouses ; de l'autre, l'autoritarisme de J. van Arteweld était devenu insupportable au parti démocrate-révolutionnaire, que menaient les tisserands et dont le dictateur se refusait à favoriser les violences corporatives (1) et les aspirations communistes.

Le parti d'Arteweld paraît avoir été soutenu par les petits métiers et les foulons. Et, de fait, après 1340, nous trouvons ceux-ci partout en désaccord avec les tisserands. Leur rivalité entretient dans les villes drapières un état de véritable malaise et de crainte. A Dixmude, ils sont aux prises en 1343 (2). Le conflit, à Gand, avait eu pour résultat un véritable carnage, mais là il n'eut pas pour seule conséquence l'éviction des foulons. J. van Arteweld se vit opposer un compétiteur dangereux en la personne de Gérard Denis, le doyen des tisserands et le chef du parti révolutionnaire. Car J. van Artewelde n'était plus l'homme de ce parti. A la différence d'Etienne Marcel, qui, quelques années plus tard, allait se signaler sur la scène parisienne par ses concessions à la démagogie et ses accointances avec l'étranger, le tribun gantois se présente comme un démocrate autoritaire, le représentant de la politique des villes et de leur indépendance vis-à-vis du prince, mais non comme le protagoniste de la révolution sociale.

L'écrasement des foulons n'avait fait que déblayer la voie. Vainqueurs, les tisserands osèrent s'attaquer au dictateur et soulevèrent le commerce contre lui. Son prestige était entamé : le glas de son extraordinaire fortune allait sonner. Un appui lui était devenu nécessaire ; où le trouver ailleurs que chez son allié ? En juillet 1345, ayant demandé une entrevue au roi d'Angleterre, il se rendit au port de l'Ecluse

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 433.
(2) *Ibid.*, *op. cit.*, II, p. 4.

afin de s'y concerter avec lui. Que se passa-t-il entre ces deux hommes dont, quelques années auparavant, l'unité de vues avait été si complète « qu'il est impossible, dit M. Pirenne, de démêler dans leur conduite commune ce qui revient à chacun d'eux ? » (1). L'aide sollicitée fut-elle au moins promise ? Rien n'est moins certain. Mais le retour d'Arteweld déchaîna dans la ville une violente émeute, au cours de laquelle le « Sauveur » de 1338, assailli par les tisserands et leur bande, fut massacré.

La mort d'Artewelde fut suivie de l'installation d'un gouvernement purement démocratique, ce qui revient à dire que partout les tisserands et le parti révolutionnaire reprirent la haute main sur l'administration des communes. Mais la domination brutale et l'intransigeance de ces démo crates ne tarda pas à faire de nombreux mécontents. Les petits métiers de la draperie, qui semblent les avoir suivis dans leur lutte contre J. van Arteweld, se groupèrent de nouveau autour des foulons et formèrent un parti d'opposition. Après trois ans de domination, un mouvement général se dessine contre eux. A Ypres et à Bruges, ils sont attaqués et mis en déroute (1348) par la presque totalité des hommes des corporations. A Gand, où ils sont fort nombreux, ils paient d'audace et prennent les devants. Sous la conduite de Jean Vanvelde, ils parcourent la ville au cri de « qui aime la commune nous suive ! » et se massent sur le fameux Marché du Vendredi, théâtre de leurs anciens exploits. Mais les foulons, et avec eux les petits métiers de la draperie, auxquels se sont joints les bouchers, les poissonniers, etc., se portent à leur rencontre et leur infligent une sanglante défaite. Non seulement beaucoup restèrent sur la place, mais on rechercha les survivants dans les maisons, même dans les Églises, et tous ceux qui furent pris eurent la tête tranchée (2). Puis les bannissements habituels suivirent, et ceux qui demeurèrent furent de nouveau fortement impo-

(1) H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 114.

(2) Huyttens, *Recherches sur les Corporations gantoises.*

sés (1). Bon nombre, d'ailleurs, s'enfuirent de la ville et même abandonnèrent le pays, où ils ne se trouvaient plus en sûreté. Certains passèrent en Angleterre, heureux de bénéficier des avantages qu'Edouard III était toujours disposé à leur accorder. D'ailleurs, depuis 1331, époque où la première patente de tisserand avait été octroyée en Angleterre au flamand John Kemp, bien d'autres s'y étaient établis. Les nouveaux venus ne faisaient donc que renforcer les éléments ouvriers d'une industrie qui, à partir de cette époque, ne devait plus cesser de faire à la fabrication flamande une concurrence sérieuse.

La France reçut aussi son contingent de bannis. De Lille, de Douai, de Saint-Omer, etc., où ils s'étaient d'abord réfugiés, beaucoup gagnèrent les villes drapières de l'Ile-de-France et de la Normandie ; on les y trouve nombreux à partir de 1351. La grande ordonnance sur les Métiers donnée par Jean le Bon après la peste de 1348 avait facilité l'entrée des communautés aux ouvriers étrangers, et il n'est pas surprenant, se trouvant très appauvries, qu'elles se soient montrées accueillantes aux Flamands, connus et réputés pour leurs connaissances et leur habileté professionnelles.

IV

Ces rivalités politiques entre corporations, — il serait plus exact de dire ces fédérations, chaque faction groupant alternativement autour de soi un certain nombre de métiers, — ces luttes, ces massacres, ces bannissements, tout cela ne semble pas avoir porté, à la fortune industrielle et commerciale de la Flandre, le préjudice que l'on pourrait supposer. Seule alors, en Occident, à posséder une grande industrie et un commerce international, sa situation écono-

(1) ESPINAS et PIRENNE, *op. cit.*, II, n° 436. — Cet impôt d'un demi-denier de gros par semaine fut perçu jusqu'en 1359, époque où les tisserands reprirent une place prépondérante dans le gouvernement des villes.

mique prépondérante lui permettait de s'offrir ces débauches démocratiques et le luxe d'un état social constamment bouleversé. Même le règne de Louis de Male (1348-1384), troublé dès le début par le grand soulèvement de 1349, marque l'apogée, au moins jusqu'en 1379, de la richesse commerciale de la Flandre.

Mais il faut considérer que la lassitude, et aussi la répression, qui suivirent la défaite du parti révolutionnaire, permirent le rétablissement dans les centres manufacturiers de l'autorité comtale d'où elle avait complètement disparu depuis 1338. Ce fut en même temps pour Louis de Male la possibilité de restreindre l'importance politique des « Trois villes » (Gand, Bruges et Ypres), dont l'influence avait fini par dominer la constitution même du Comté.

Quant aux tisserands qui, sous l'empire de la panique, s'étaient dispersés, ordre leur fut donné de rentrer en ville dans les huit jours, sous peine de bannissement. Toute garantie leur était promise qu'ils ne seraient pas inquiétés et, de plus, la liberté leur était laissée de commencer et de cesser le travail chaque jour à leur volonté (1), fait très exceptionnel qui ne s'explique que par la rareté de la main-d'œuvre à ce moment et la difficulté de répondre aux besoins du commerce de la draperie (2). Mais cela n'empêcha pas que, de nouveau, une taxe leur fut imposée, laquelle, ayant nécessité un recensement complet, permit d'exercer sur eux une surveillance active. Peut-être est-ce pour la rendre plus effective et empêcher la propagande que, peu après (1350), toute occupation leur fut interdite en dehors de leur métier, et qu'il leur fut défendu de s'assembler à plus de trois sur les lieux d'embauchage (3). Ces bans échevinaux, qui renouvellent et répètent ceux de la fin du XIIIe siècle, montrent que, malgré sa défaite, le parti corporatif révolutionnaire n'avait pas désarmé, et

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 438, de décembre 1349.
(2) *Ibid.*, *op. cit.*, II, n° 437, de novembre 1349.
(3) *Ibid.*, *op. cit.*, II, n° 447, de juillet 1350.

que les tisserands avaient recommencé de comploter contre le nouveau gouvernement des villes.

Cependant la draperie se reconstitua ou fut autorisée dans nombre de localités, où les Trois villes avaient empêché jusque-là qu'elle s'organisât (1). Les campagnes, délivrées de la terreur des razzias qu'y avaient si souvent opérées les tisserands urbains, recommencèrent également à fabriquer. Il y eut là une reprise florissante de l'industrie drapière. Le commerce recouvra toute son activité, à ce point que, pendant cette brillante période, le rôle international de Bruges a pu être comparé à celui de Venise, et même lui être jugé supérieur (2).

C'est qu'alors les conditions économiques et sociales étaient redevenues sensiblement les mêmes que sous le régime patricien. La bourgeoisie marchande, à la vérité, avait perdu les privilèges dont elle jouissait au XIIIe siècle, et elle ne pouvait espérer les reconquérir ; mais, ayant repris sa part légitime et nécessaire d'influence dans la gestion des affaires municipales, elle avait de nouveau tourné les forces vives de ce petit pays vers le commerce extérieur et la grande industrie. Qu'en était-il résulté pour la classe ouvrière ? En présence des rivalités qui divisent les corporations, devant leurs révoltes incessantes, on est amené à se demander quelle était, à cette époque, la situation matérielle des hommes de la draperie. Nul doute que depuis le commencement du siècle des relèvements fréquents de salaire et des privilèges professionnels ne l'aient très sensiblement améliorée. Il est d'ailleurs d'observation constante que la fréquence et l'énergie des revendications ouvrières sont en fonction des progrès du bien-être dans les classes laborieuses. Rien n'indique, en effet, que, en Flandre, un état particulier de misère ait été, au XIVe siècle, le partage des Métiers de la laine, bien au contraire. Mais l'égalité politique qui leur était acquise leur faisait conce-

(1) H. PIRENNE, *op. cit.*, II, p. 182, en cite dix-huit.
(2) H. PIRENNE, *op. cit.*, II, p. 180.

voir comme réalisable l'égalitarisme intégral qu'il leur restait à conquérir.

A ce rêve, qui n'est pas seulement celui des tisserands flamands du moyen âge, paraît s'être ajouté chez ceux-ci une sorte d'exaltation mystique provoquée peut-être, mais, en tout cas, entretenue par la propagation des doctrines hérétiques, autant dire anarchiques, qui, après la grande peste de 1348, se répandirent dans les pays du Nord. Mais ne suffit-il pas, pour expliquer leur inlassable ardeur à soulever le commun, de leur foi inébranlable dans le dogme révolutionnaire de l'égalité, et de cet idéal d'autonomie municipale poursuivi par eux depuis le commencement du siècle (1) ?

C'est dans ce même esprit que, jusqu'au soulèvement général de 1379, nous voyons se produire, à de courts intervalles, et toujours sous la conduite des « horribles tisserands » (2), des mouvements populaires dans les trois grandes communes de Flandre. Le but poursuivi ressort très nettement du récit des chroniques contemporaines : destruction de la bourgeoisie possédante et réalisation d'une démocratie égalitaire et communiste (3).

Bien qu'ils aient contre eux, dans les villes, la plupart des petits métiers et partout les populations rurales, les tisserands, par l'intimidation et la violence, parvinrent, en 1359, à reprendre, à Bruges et à Ypres, la prééminence sur les foulons et, par suite, à imposer leur pouvoir au gouvernement de ces deux villes. A Gand, dans l'espoir de prévenir le mouvement, de nouveaux règlements sont élaborés que sanctionne Louis de Male, et qui reconnaissent

(1) H. Pirenne, *op. cit.*, II, 190. Cet idéal était aussi celui que poursuivait Etienne Marcel, à la même époque, comme en témoigne sa lettre aux Gantois. Le secours en hommes qu'il leur demande est pour que « tous puissions vivre en franche liberté, selon ce que ordené fu du temps ancien au royaume de France ».

(2) *Chronique rimée des Troubles de Flandre*. Ed. Le Glaz.

(3) Cf. *Chron. comit. flandr., in Corpus chronicorum flandriæ*, I, 232.

ou confirment à nouveau l'entière autonomie de la corporation des tisserands et leur accordent tout ce qu'ils réclament touchant le *salaire minimum*, la durée de l'apprentissage, la nomination des jurés et des doyens, en un mot tous les points en litige ou pouvant donner lieu à des revendications (1). Le privilège ancien, défendant l'exercice de la draperie dans un rayon de cinq milles autour de la ville, auquel sous J. van Arteweld des restrictions avaient été apportées (2), leur fut encore une fois renouvelé. Mais ces concessions, franchises et privilèges ne les empêchent pas de se montrer très violents pendant les années qui suivent. Pourtant l'échevinage, soutenu par la bourgeoisie et les campagnes, réussit à se maintenir et à faire respecter l'autorité comtale. Si les corporations se battent entre elles, la soumission des partis est quand même obtenue, et nous voyons qu'en 1362 un certain nombre de ces démagogues s'engagent, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens, à ne plus prendre les armes contre leur seigneur ni contre la Loi de la ville (3).

Cependant, en 1366, puis en 1377, Ypres est de nouveau le théâtre (4) d'insurrections sanglantes provoquées par les tisserands, que les « bonnes gens », bourgeois, marchands et petits métiers combattent avec des fortunes diverses. Le dessein de ces éternels révoltés est de s'emparer du comte et de l'emprisonner ; de tuer le bailli, et « toute la Loy et amis de Mgr de Flandre, et tous leurs enfants males deseure six ans » (5). Jamais peut-être, comme le remarque M. Pirenne, les haines sociales ne se sont révélées plus brutales et plus barbares (6). Car ce n'est pas seulement contre

(1) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 460, daté d'octobre 1359.
(2) *Ibid.*, *op. cit.*, II, n° 433.
(3) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, n° 469. Cette pièce porte au dos : Ista littera est obligatoria textorum gaudencium in casu ubi conspiratores invenirentur, 1362.
(4) *Chron. Comit. fl. Corpus Chron. Flandriæ*, I, 232.
(5) Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. VII, p. 168.
(6) H. Pirenne, *op. cit.*, II, 185.

la Loi de la ville qu'ont lieu ces prises d'armes dans le but avoué de changer le pouvoir établi, c'est contre l'aristocratie, la bourgeoisie et la classe marchande, qui lui barrent la route, que le parti démocratique révolutionnaire exerce ses colères et ses rancunes. Une répression très sévère s'efforce de maintenir dans le devoir les corporations de la draperie. Quiconque, à l'avenir, provoquera une prise d'armes sera décapité ou banni *cent ans* hors du pays (1). Vaines menaces ! L'apaisement n'est jamais que passager, au cours de ce XIVe siècle si mouvementé, et si profondément troublé.

En 1379, année où une sentence d'arbitrage, rendue par Louis de Male, avait réglé un différend encore une fois survenu entre tisserands et foulons (2), un fait d'ordre purement économique et d'intérêt local amena entre Gand et Bruges un conflit dont les répercussions allaient être d'une gravité exceptionnelle. Bruges, dans l'intérêt de son commerce, avait résolu de relier directement son port à la Lys.

Le comte de Flandre avait donné l'autorisation de creuser le canal. Pour Gand, situé au confluent de l'Escaut et de la Lys, c'était la suppression forcée de tout le transit opéré par ces cours d'eau. Les bateliers gantois, directement intéressés, voulurent s'opposer à l'exécution de ce projet. A cette fin ils provoquèrent un soulèvement général des Métiers (3), ce qui offrit aux tisserands, toujours prêts à s'imposer par la violence, l'occasion depuis longtemps attendue de s'emparer du gouvernement de la ville. C'est toujours la même histoire qui se répète, mais il apparaît comme très probable que, cette fois, le mouvement avait été concerté, et qu'une conjuration, bien que dissoute aussitôt que connue (4), avait mis en rapport et uni dans un même but les tisserands de Gand, de Bruges et d'Ypres.

Cette fédération interurbaine explique les concordances

(1) Gilliodts van Jeveren, *Invent. des Arch. de Bruges*, t. II, p. 117.
(2) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, nos 510 et 511.
(3) Cf. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 190.
(4) Espinas et Pirenne, *op. cit.*, II, no 512.

du mouvement et aussi sa rapidité. En quelques jours, en effet, les trois villes tombèrent aux mains du parti révolutionnaire. Son premier soin fut d'ouvrir les prisons, de rappeler les bannis et d'organiser la chasse aux riches. Les baillis du comte et leurs conseillers s'enfuirent, abandonnant leurs biens au pillage et à l'incendie. Pendant deux mois les grandes communes connurent toutes les misères des luttes intestines et les horreurs qu'engendrent les vengeances populaires (1).

Dans l'impossibilité de réprimer un mouvement aussi général, Louis de Male essaya d'obtenir par des concesssions ce qu'il ne pouvait imposer par la force. Confirmation de toutes les franchises, indépendance municipale, hégémonie des grandes villes sur les petites et sur le plat pays, suppression de la juridiction comtale, qui s'opposait à la réalisation légale de l'autonomie urbaine, tout cela fut au moins promis, d'où une détente et une accalmie qui permirent aux petits métiers de se retirer de la lutte, et à Bruges, où les tisserands, moins nombreux du reste, étaient en posture désavantageuse vis-à-vis d'un fort parti de modérés, de rompre avec la faction révolutionnaire dominante dans les deux autres villes (1380). Cette défection permit au comte de Flandre de concentrer ses efforts sur Ypres, dont il se rendit maître et où les révoltés furent désarmés, bannis ou pendus.

Les Gantois restaient seuls. Conscients des châtiments qui les attendaient et exaspérés par leur haine contre Bruges, refuge des « goeden », c'est-à-dire de ceux qu'avait lassés la tyrannie démocratique, ils ne songèrent pas un instant à solliciter la clémence de leur seigneur. Assiégés pour la troisième fois (1382) et acculés à la famine, ils tentent un effort suprême, et, dans l'espoir de ramener la fortune, ils se donnent pour chef Philippe van Arteweld, le fils de celui qui, trente ans auparavant, leur avait donné l'hégémonie de la Flandre.

(1) H. PIRENNE, *op. cit.*, II, p. 190.

Les péripéties de la lutte épique des deux villes ennemies dépassent les limites de notre sujet. Il suffit de rappeler que l'armée gantoise, uniquement composée des hommes des métiers, ayant réussi à pénétrer à Bruges à l'improviste, Louis de Male, pour échapper à une mort certaine, dut, à la faveur de la nuit, gagner les fossés, les franchir à la nage et s'enfuir jusqu'à Lille. A l'instar de la bourgeoisie marchande et possédante, les riches corporations comme les bouchers, les poissonniers, les pelletiers, etc., furent impitoyablement traitées par les démocrates gantois. Par contre, les artisans de la draperie furent rétablis dans toutes leurs prérogatives, affranchis des obligations qui leur avaient été précédemment imposées et déliés du serment qu'ils avaient dû prêter en 1380 (1).

Pour la seconde fois la domination de la grande commune s'étendait sur le comté. « La châtellenie de Gand semblait avoir absorbé toute la Flandre » (2). Circonstance toute particulière et exceptionnelle qui eût pu faire de ce pays une fédération de républiques municipales, si le particularisme corporatif et les rivalités urbaines avaient permis une entente entre les villes et un accord des forces démocratiques.

La première condition, cependant, eût été que le comte de Flandre, vassal peu sympathique et très orgueilleux, ne trouvât pas auprès de son suzerain l'appui nécessaire. Mais l'un des oncles du jeune Charles VI, aux mains desquels était alors confié le pouvoir royal, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait épousé la fille de Louis de Male, Marguerite, héritière du comté. L'intervention française était donc certaine. Pour parer à ce danger, Gand essaya de créer une diversion. Renouvelant les procédés de la politique anti-française du premier Arteweld, les Gantois envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Angleterre, Richard II, lui offrant, s'il consentait à opérer un débarquement, à le seconder et à

(1) Espinas et Pirenne, *Doc.*, I, n°s 176, 178, 179.
(2) H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 195.

le reconnaître comme roi de France, ainsi qu'ils avaient fait en 1338 pour Edouard III. Mais Philippe le Hardi ne laissa pas aux négociations le temps d'aboutir. Il y avait du reste urgence à agir vite. Les événements de Flandre, suivis avec passion par les « bonnes villes » du royaume, y avaient suscité déjà des troubles sérieux et entretenaient dans le commun une surexcitation dangereuse. En dehors des raisons politiques qui commandaient une prompte décision, la volonté du duc de Bourgogne d'assurer la stabilité de son futur héritage suffisait d'ailleurs pour que l'armée royale marchât sur le comté.

Les milices communales allaient-elles donc renouveler l'exploit de Courtrai ? Etaient-elles encore capables de cet élan unanime qui leur avait donné la victoire, quand, ralliées autour de leurs princes légitimes, elles défendaient l'indépendance du comté ? Rien n'était moins certain. Depuis quatre-vingts ans bien des causes avaient contribué à affaiblir l'ardeur et à miner la cohésion, qui avaient alors uni dans une même foi patriotique tous les hommes des métiers, devenus les défenseurs de la cause nationale.

L'action démagogique des corporations de la draperie n'avait fait que diviser en factions les masses ouvrières urbaines. En 1382, la victoire des communiers gantois n'eût eu pour résultat que le triomphe d'un parti, celui des tisserands... Roosebek (27 novembre 1382), où se produisit la rencontre, ne fut d'ailleurs qu'une débandade. Seuls les Gantois, que commandait Philippe van Arteweld, soutinrent le choc et se firent héroïquement tuer, avec leur chef, à leur poste de combat. Disons, à son honneur, que, malgré la défaite, Gand ne désespéra pas et refusa de déposer les armes. Mais, Louis de Male étant mort peu après (1384), les indomptables protagonistes de la révolution sociale se trouvèrent seuls en présence de Philippe le Hardi, qui entendait, coûte que coûte, entrer en possession de son héritage.

Tout en faisant de nouveaux préparatifs de guerre, il entama des négociations et sut arriver, tant par intimida-

tion que par diplomatie, à conclure une paix (décembre 1385) qui, favorable en apparence aux Gantois, car elle leur garantissait une amnistie générale et confirmait les privilèges de la ville, ne fut en réalité que « le prix dont la Maison de Bourgogne paya son entrée dans les Pays-Bas » (1).

L'âge héroïque des corporations flamandes était passé ; de la paix de Tournai (1385), date la décadence des franchises municipales. Et si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur cette période d'un siècle environ, qui s'étend du triomphe politique des Métiers, en 1302, à la prise de possession du comté par la Maison de Bourgogne, on est forcé de constater que, sous le régime démocratique qui, pendant ce laps de temps, a prévalu dans les villes flamandes, l'organisation corporative n'a été ni une garantie d'ordre et de paix sociale, ni un élément de progrès, ni même une condition de concorde entre les divers métiers, pas plus qu'entre les artisans d'une même industrie.

La démocratie flamande est née d'une situation économique particulière. Le travail de la laine, qui, au moyen âge, et surtout en Flandre, constituait seul la grande industrie, concentra de bonne heure dans les villes une population ouvrière nombreuse et y détermina la formation d'un prolétariat, comparable, toutes proportions gardées, aux agglomérations de nos villes industrielles modernes. Un même esprit de révolte et d'envie s'est emparé de cette masse ouvrière organisée et s'est exercé, non pas contre ses chefs immédiats, — maîtres et valets sont trop près les uns des autres pour n'être pas unis dans l'ardeur d'aspirations communes, — mais contre la bourgeoisie marchande, véritable aristocratie d'argent, qui, dès le XIIIe siècle, utilisa sa richesse acquise et son influence à étendre ses opérations commerciales.

C'est contre elle et contre les Métiers que le patriciat abattu, mais non détruit, sut, à maintes reprises, rallier à sa cause, que le parti démocratique ne cessa de conspirer et

(1) H. Pirenne, *op. cit.*, II, p. 200.

de combattre, avec des fortunes diverses, pendant tout le cours du XIVe siècle. Dès la fin du XIIIe, la lutte était engagée entre le commerce et l'industrie, autrement dit entre le capital et le travail. Si bien que le démocratisme flamand se présente comme le produit d'un industrialisme prématuré qui aurait faussé de très bonne heure l'esprit familial du régime corporatif, tel qu'il se comportait, par exemple, en France à la même époque.

Les circonstances politiques précisèrent d'ailleurs grandement cet antagonisme de classes et favorisèrent le parti populaire. Jetés en dehors de leur voie professionnelle par une crise des plus graves, les Métiers, qui constituaient l'armée nationale, acquirent tout à coup dans les villes une prépotence à laquelle la faiblesse des princes de la Maison de Dampierre ne sut ou ne put opposer le contrôle et les réserves nécessaires. Un gouvernement démocratique révolutionnaire succédait ainsi sans transition à l'administration patricienne, apportant dans l'exercice du pouvoir les aspirations égalitaires qui sont la caractéristique de toute démocratie. Il y faut ajouter les sentiments très particularistes inhérents au corporatisme qui ne tardèrent pas à engendrer des partis turbulents et redoutables. Si bien que la révolution sociale n'aboutit en réalité qu'à la victoire alternative et brutale de groupes privilégiés qui se disputèrent le pouvoir et se battirent pour des intérêts immédiats et particuliers.

Sous le gouvernement monarchique des ducs de Bourgogne, les corporations flamandes perdirent leur caractère de parti politique. Un pouvoir fort sut les ramener à une discipline dont elles avaient depuis longtemps perdu le sentiment et l'habitude.

Am. MOULLÉ.

BOURMONT A WATERLOO

LA CARRIÈRE DU MARÉCHAL DE BOURMONT

Existe-t-il un roman d'aventures plus varié, plus émouvant, plus tragique, que la vie du maréchal de Bourmont, de 1789 à 1840 ? Elle se mêle à tous les événements de cette extraordinaire époque, et si Bourmont n'y apparaît pas — sauf en 1830 — comme un personnage de premier plan, il joue pourtant, tantôt dans l'ombre des conspirations politiques, tantôt dans la lumière des hauts grades et des éminentes fonctions où le portent sa valeur militaire et la reconnaissance du Souverain, un rôle important. De race guerrière, de tradition royaliste, d'un caractère ardent qui le pousse à faire prédominer, coûte que coûte, ses convictions, il doit quitter à 16 ans les Gardes Françaises transformés en émeutiers. Ennemi de la Révolution destructrice, il émigre puis rentre en France pour combattre à la tête des Vendéens et des Chouans. En 1799, à 26 ans, il « commande en Chef », dans le Maine et l'Anjou, les insurgés de son pays natal. En 1800, croyant la tourmente passée, il « pacifie » avec Hédouville et se rapproche de Bonaparte qu'il s'efforce de gagner à la cause royale ; mais il est battu par Fouché, interné au Temple et à la citadelle de Besançon. Evadé en 1804, il se réfugie en Portugal où les revers de nos troupes l'amènent, en 1808, à offrir son épée à Junot. Patriote autant que royaliste, et ne voyant pas de meilleur moyen de servir alors la France que de rallier les Aigles impériales, il fait les campagnes d'Italie, de Russie, d'Allemagne, de France, et ses exploits héroïques forcent Napoléon Ier à le nommer général.

La dictature napoléonienne n'est cependant pour lui que provisoire, et lorsque la Restauration clôt l'interrègne, il redevient, pour toujours, le serviteur de la Légitimité. A Besançon, dont il commande la division, il dévoile, en sentinelle vigilante, les menées qui préparent le Retour de l'Ile d'Elbe. A Lons-le-Saunier, il assiste, impuissant et désolé, à la volte-face du maréchal Ney. De retour à Paris, il constate le désarroi du Gouvernement, et se retrouve proscrit. Gérard le décide à prendre le commandement d'une division dans son corps d'armée ; mais il refuse de reconnaître la déchéance des Bourbons et rejoint, avant Waterloo, Louis XVIII à Gand. Nommé le 21 juin 1815 « commandant extraordinaire » de la 16e division militaire, il rentre en France avec une poignée de soldats et réussit à sauver nos places du Nord de la domination étrangère. Louis XVIII lui donne une division de la Garde royale : avec elle, il réduit, en 1823, les insurgés andalous, et gouverne Cadix. Au départ du Duc d'Angoulême, il commande en chef notre armée d'occupation en Espagne, devient le tuteur politique du chancelant Ferdinand VII et s'efforce — contre l'Angleterre favorable à la Révolution — de restaurer la Monarchie alliée. En 1829, il est ministre de la Guerre du Cabinet Polignac et en 1830 il conquiert Alger.

Nommé maréchal de France quinze jours avant la Révolution de juillet, il fait peu de différence entre cette Révolution et celle de 1789, et tandis que se déroule le procès des ministres de Charles X, il avise, en exil, aux moyens de renverser Louis-Philippe. C'est lui qui dirige, en 1832, à côté de la Duchesse de Berry, la dernière insurrection vendéenne. En 1833, il répond à l'appel de don Miguel : tout en refusant le titre de lieutenant-général du royaume de Portugal, il mène la lutte contre Pedro — et contre l'influence britannique. De 1834 à 1840, il soutient la politique légitimiste française en Italie et en Europe centrale. Fatigué enfin de tant de traverses, il rentre en France par Marseille — où des malfaiteurs manquent de l'assassiner à coups de pierre — et il meurt en 1846 au château de Bourmont.

Une telle vie, dominée par la fidélité au drapeau blanc, constitue un bloc qu'il faut voir dans son ensemble et, pour le bien juger, replacer à son époque. On conçoit que les adversaires politiques du comte de Bourmont l'aient poursuivi d'une haine constante et farouche ; mais l'histoire n'a point à partager, aveuglément, cette haine de parti, ni à dénier à Bourmont le droit qu'il avait de sacrifier à ses convictions les biens personnels les plus précieux, ni à oublier les services rendus.

Or que sait-on, que rapporte-t-on surtout du maréchal de Bourmont ? Qu'il a trahi la France à Waterloo... Cela, encore aujourd'hui, suffit à le juger, et les hommes eux-mêmes qui partagent les principes pour lesquels il a vécu, murmurent, en songeant à sa défection de 1815, que mieux vaut ne pas en parler.

Lorsqu'à l'aide des riches archives de Bourmont, nous aurons retracé sa longue carrière, pénétré sa pensée, déterminé sa règle de conduite, on pourra juger s'il ne mérite, décidément, que le silence ou la réprobation, et en particulier si l'événement du 15 juin 1815 le livre aux « gémonies de l'Histoire ». Dans les pages qui suivent, nous ne voulons que retenir ce dernier épisode, en dégager la vérité de fait et montrer à quel degré elle reste viciée par la légende, même dans des travaux d'une si haute valeur que ceux de Henri Houssaye. Légende à ce point consacrée que nous avons dû donner à cette étude un titre inexact, puisque ni Bourmont, ni sa division n'ont paru à Waterloo, et puisque l'incident d'avant-poste qui précéda la prise de Charleroi n'a influé en rien sur le désastre du 18 juin.

LES CENT JOURS

Bourmont dans l'armée impériale

Le 19 mars, jour de l'arrivée de Napoléon à Fontainebleau, un mandat d'arrestation avait été lancé contre les généraux de Bourmont et Lecourbe, le colonel Clouet et d'autres personnages qui avaient refusé, à Lons-le-Saunier,

de suivre le maréchal Ney. Avant le 22, Bourmont adressa à l'Empereur sa démission, et l'Empereur, en l'acceptant, lui ordonna d'informer le prince d'Eckmühl, ministre de la Guerre, du lieu de sa résidence (1). Le 23, caché chez M[me] de Trélan, femme de son ancien officier d'ordonnance, il ne sortait pas encore, craignant de voir exécuter l'ordre d'arrestation lancé contre lui le 19. Le général Lecourbe vint alors lui dire qu'il avait fait lever l'ordre d'arrestation dont il était lui-même victime, en s'adressant à Bertrand, et il lui proposa d'aller à son tour voir avec lui le fidèle compagnon de l'Empereur. Bourmont se rendit aux Tuileries : « Je suis désolé, lui dit Bertrand, que le maréchal Ney ait donné un ordre pareil. Je suis convaincu qu'il n'y sera pas donné suite. Mais on vous croyait en Suisse et vous feriez bien de monter là-haut pour faire voir que vous êtes à Paris » (2). Survint Gérard qui « lui sauta au cou » et s'écria : « Puisque je vous retrouve je vous prends ! Vous n'avez pas voulu suivre Ney : je crois bien !... J'ai le commandement du corps d'armée de la Moselle : vous viendrez commander l'une de mes divisions. Je vais le demander à l'Empereur, qui ne me le refusera pas ». Colonel à Austerlitz, brigadier à Iéna, divisionnaire à la Moskowa, le futur maréchal Gérard était dévoué à Napoléon ; mais en Russie, en Allemagne, en France, il avait apprécié les hautes vertus militaires de Bourmont, il l'aimait beaucoup et s'il ne partageait pas ses sentiments royalistes, sa conduite récente lui interdisait, à tout le moins, l'intransigeance : « Il m'avait raconté, rapporte Bourmont, que plusieurs officiers des troupes avec lesquelles il était parti de Strasbourg, avaient voulu prendre en route la cocarde tricolore, mais qu'il avait déclaré qu'il ferait fusiller le premier homme qui change-

(1) Lettre du ministre à Bourmont, datée de Paris 22 mars 1815. — Cette lettre lui fut adressée à Besançon d'où elle lui fut retournée par le chef d'E.-M. de la 6e Division. On lui donnait 6 jours pour quitter le territoire de cette Division.

(2) *Notes personnelles* (inédites) de Bourmont.

rait sa cocarde, et qu'en conséquence les troupes avaient conservé la cocarde blanche jusqu'à Paris ».

Ils montèrent ensemble chez l'Empereur, où il y avait réception. L'Empereur ne parla pas à Bourmont, qui avait seulement signalé ainsi sa présence.

Le 27 mars, Bourmont alla demander au prince d'Eckmühl s'il n'avait pas reçu d'ordres pour lui. Le ministre le reçut fort mal : « Il me fit un grand crime, écrivit plus tard Bourmont à Gérard (1) et il me reprocha publiquement d'avoir abandonné M. le maréchal Ney et d'être venu à Paris trouver le Roi... Vous vous rappelez sûrement qu'à cette époque plusieurs généraux témoignèrent hautement leur mécontentement de la scène que m'avait faite le prince d'Eckmühl, qu'ils vous engagèrent à en parler en vous assurant qu'ils en avaient eux-mêmes parlé à l'Empereur, et à insister pour que j'eusse un commandement sous vos ordres ; que vous eûtes la bonté de le faire dans l'intention de m'obliger, et que vous obtîntes ma nomination malgré les obstacles qu'avait voulu y apporter M. le prince d'Eckmühl ». Gérard avait déclaré d'ailleurs à Bourmont qui l'avait vu au sortir de chez Davout et lui avait raconté la scène ministérielle : « Cela n'y fait rien ! Je vous ai demandé à l'Empereur ; j'ai sa parole... Vous n'avez dès à présent qu'à choisir deux généraux de brigade et un chef d'Etat-Major : je les ferai nommer en même temps ».

Trois jours après, le 1er avril, l'Empereur nommait Bourmont commandant de la 3e Division d'infanterie du « IVe Corps d'Observation », et le prince d'Eckmühl lui ordonnait de gagner Metz. Il choisit pour chef d'Etat-Major le colonel Clouet : « La France est en péril, lui dit-il ; de graves événements peuvent la troubler dans l'intérieur ; elle peut être morcelée, anéantie par les étrangers ; il faut, avant tout, la défendre, et rester à l'armée aussi longtemps que notre présence y sera d'accord avec nos devoirs envers le

(1) Après l'apparition des *Mémoires* du duc de Rovigo (1828). — La minute de cette lettre est dans les papiers de Bourmont.

Roi. On me propose le commandement d'une Division ; on n'exige point de serment : je pars. Voulez-vous me suivre ? » (1). Son ami Clouet, — ancien aide de camp du maréchal Ney et décidé naguère par le Maréchal lui-même à servir Louis XVIII, — accepta, et tous deux cherchèrent, selon le conseil royal, à « agir au mieux des intérêts de la patrie ».

Bourmont se trouvait à Thionville, Quartier Général de sa Division (2), vers le milieu d'avril. C'était l'époque où l'Empereur, menacé par l'Europe entière, se hâtait de mettre nos places fortes en état de défense, et disposait cinq Corps d'observations de Lille à Strasbourg. A la fin de mai, quatre de ces corps d'armée, joints au 6e Corps, à la Réserve de cavalerie (Grouchy) et à la Garde impériale formèrent l'Armée du Nord, forte de 124.000 hommes et commandée par Napoléon en personne. Les Alliés devaient, à la fin de juin, lancer quatre armées (570.000 hommes) sur Paris : les Anglais, sous Wellington, y marcheraient par Péronne ; les Prussiens, sous Blücher, par Laon ; les Russes, sous Barclay de Tolly, par Nancy ; les Autrichiens, sous Schwarzenberg, par Langres. Napoléon, avec son armée de première ligne, entendait prévenir ce mouvement concentrique, et se précipiter, par la route Charleroi-Bruxelles, entre les armées de Wellington et de Blücher avant qu'elles eussent opéré leur jonction. On atteint Charleroi par les routes de Beaumont à l'Ouest et de Philippeville à l'Est. Dans les premiers jours de juin, notre Armée du Nord reçut en conséquence l'ordre de se concentrer dans cette région. Le IVe Corps (Gérard) marcha de Thionville sur Rocroi et se trouva, entre Philippeville et Florenne, sur la route de Charleroi.

Réintégré dans l'armée impériale, Bourmont ne songea pas d'abord à la quitter. « Ceux qui disent m'avoir vu gai ne disent pas vrai, ou leur vue était trouble, écrivait-il de

(1) *Quelques notes sur la conduite de M. le comte de Bourmont en 1815*, par le général Clouet (1832. — Bibl. nat., L n 27. 2828).

(2) C'était maintenant la 14e Division.

Metz à sa femme le 22 avril. Quant à être calme et tranquille, je le suis surtout lorsque j'aperçois de grands dangers. Je ne suis point surpris qu'on crie, qu'on blâme ma conduite. Le parti que j'ai pris m'a paru le plus convenable. Je ne pense pas m'être trompé : je ne le crois pas, et je n'en changerai point. Il y a longtemps que je me conduis d'après mes propres idées... Des hommes que j'aime et que j'estime trouvent que je ferais mieux de me reposer ; d'autres, que j'aime et que j'estime autant, pensent que je fais très bien de servir : le temps fera connaître de quel côté est le meilleur jugement. Je te prie de ne point me blâmer... » Cette assurance ne l'empêchait pas de rester royaliste, et il n'en faisait pas mystère. Ses officiers d'Etat-Major, — le colonel Clouet, le chef d'escadrons de Villoutreys, les capitaines d'Andigné et Sourdat, le lieutenant de Trélan, — partageaient ses sentiments ; Clouet rapporte à ce sujet que, dans le courant de mai, à Thionville, au cours d'un banquet auquel assistaient les principaux officiers de sa Division, le général de Bourmont proposa de boire à la santé du Roi et vit aussitôt sa proposition acclamée par tous les convives (1). Gérard le traitait en ami, même dans ses ordres de service, le laissait maître de ses opinions et en causait librement avec lui. Peu de mois après, le 1er novembre 1815, ayant à se justifier de certaines accusations, Gérard devait prier le ministre de la Guerre de consulter à son égard le comte de Bourmont qui connaissait « le fond de son cœur et sa pensée tout entière » (2). De telles expressions ne supposaient-elles pas une confiance et des confidences réciproques ?

A cette confiance, le général de Division répondait par la conduite militaire la plus loyale. « Mon cher général, — lui

(1) Lettre (sans date) de Clouet à Charles de Bourmont, fils du maréchal.

(2) *Archives de la Guerre*, Dossier Bourmont. — Bourmont avait écrit à Hulot le 26 septembre : « On annonce que M. le duc de Feltre revient au Ministère et, si cela se confirme, je ne doute pas que notre bon général Gérard soit aussi employé comme il mérite de l'être, car je sais que le duc de Feltre lui rend toute justice ; il m'en a parlé à Gand le mieux du monde ».

écrivait Gérard, de Metz, le 1er mai 1815, — j'ai reçu vos rapports sur le service que vous avez établi pour la surveillance de la frontière : nous devons nous tenir prêts à tous événements... Vous êtes sur les lieux, vous jugerez des mesures à prendre et je m'en rapporte entièrement à votre expérience ». Le lendemain, Bourmont donnait en conséquence, de Thionville, à ses deux brigadiers les instructions les plus précises. « Recommandez aux avant-postes, disait-il à Hulot, de faire le service avec les mêmes précautions que si la guerre était déclarée. Que chaque commandant veille à ce que son poste soit placé de manière à ne pouvoir être surpris ; que la surveillance soit continuelle, et que chaque nuit les détachements placés sur notre ligne frontière soient réunis dans des granges afin de les avoir sous la main en cas d'attaque imprévue ». Il met, le même jour, à la disposition du général Toussaint 60 chasseurs à cheval qui patrouilleront sur les deux rives de la Moselle. Le 5, il doit désigner le colonel ou le major qui présidera la députation de chaque régiment envoyée à Paris pour le Champ de Mai. A part ce dernier incident, tout le mois se passa ainsi à préparer la guerre, face à l'ennemi, sur un perpétuel qui-vive, et aucun document n'indique de changement dans les dispositions morales de Bourmont.

En servant la France, il gardait donc intacte sa fidélité au Roi, — au Roi dont une foule de généraux considéraient comme assuré le retour prochain (1).

L'ACTE ADDITIONNEL ET LE DESSEIN DE BOURMONT

L' « Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire », rédigé à huis clos, publié par le *Moniteur* du 23 avril, voté par plus de 1.500.000 suffrages et promulgué au Champ-de-Mars le 1er juin, prononça la déchéance des Bourbons. Dans les armées, 320 voix seulement (contre 222.000) le repoussèrent : Bourmont fut de ces 320 et signa, résolument, *non*

(1) Voir H. Houssaye, *1815*, p. 71.

sur le registre qu'on lui présenta. « Dès ce moment, rapporte Clouet (1), il dut se considérer comme ayant perdu son commandement. Il voulut aller trouver le général Gérard pour lui faire part de sa résolution de se retirer ; je fis tous mes efforts pour l'en dissuader : « J'ai comme vous, lui dis-je, la plus haute estime pour le caractère de M. le général Gérard ; je suis convaincu qu'il est digne de votre franchise,... mais il est entouré de gens qui ne lui ressemblent pas,... et on le forcera de vous faire arrêter »... Il finit par se rendre à mes instances, mais il voulut voir une dernière fois le général : je n'ai point connaissance de ce qui se passa, mais à son retour M. le comte de Bourmont me parut fermement disposé à quitter l'armée et à rejoindre le Roi le plus tôt possible ». — Après Waterloo, M. de Becdelièvre, beau-frère de Bourmont, demanda à M. de Peyrou, aide de camp de Gérard, ce qu'avait alors pensé ce dernier : « Ni moi, ni le général, répondit l'aide de camp, n'eussions fait ce qu'a fait M. de Bourmont ; mais je suis trop juste, le général Gérard aussi, pour accuser M. de Bourmont de trahison. Il n'en est rien du tout ; le général Gérard a été prévenu par lui de sa résolution ». Sans doute, Gérard avait-il autorisé Bourmont à demander un congé, congé dont Bourmont parle dans une lettre (2) datée de Fontoy, 8 juin, et pour lequel il invoquait la nécessité d'aller aux eaux soigner ses blessures redevenues très douloureuses (3). Mais la demande n'eut pas de suite et, comme d'autre part sa solde n'était pas payée, comme il se trouvait « exactement sans le sol » (4), il dut ajourner son départ et attendre la pire des extrémités.

(1) Quelques notes, p. 9 et 10. — Clouet croyait se rappeler (en 1832) que ce « moment » était le 10 ou 11 juin.

(2) A sa femme.

(3) Le général allemand von Ollech, dans son *Histoire de la campagne de 1815* (p. 100), a admis le fait : « Le général de Bourmont avait demandé un congé à Napoléon depuis le 1er juin, et ne l'avait pas encore obtenu au commencement de la campagne. Il se crut en droit de quitter l'armée sans congé ».

(4) Lettre à sa femme, 8 juin.

S'il partit ainsi trop tard, eut-il du moins, pour partir, des raisons plus positives que celle de l'Acte Additionnel ? Séparant la cause de Bonaparte de celle de la France, les souverains alliés se proclamaient maintenant les alliés de Louis XVIII, et il apparaissait de plus en plus que le sort du pays dépendait d'autre chose que de l'aventure tragique à laquelle l'acculait l'Empereur. « Ce ne fut point par la guerre, cette fois, que la France fut préservée, a écrit Albert Sorel, ni par l'habileté de sa diplomatie : elle le fut seulement par les divisions de ses vainqueurs sur le partage de ses dépouilles, la volonté des plus puissants de rétablir une paix durable et d'en jouir, l'impossibilité d'obtenir cette paix d'un autre gouvernement que de celui des Bourbons, et l'impossibilité d'obtenir de ces princes une paix qui, en abaissant leur couronne, eût rendu leur retour odieux au peuple français. La France fut perdue par le plus grand militaire qui ait commandé ses armées, et sauvée par le roi impotent qu'elle avait laissé fuir. Louis XVIII allait exercer entre l'Europe et la France cet arbitrage que les derniers conseillers de la Couronne destinaient à Louis XVI, et gagner la restauration de son trône par les mêmes services à l'Etat dont les politiques de 1791 pensaient que Louis XVI tirerait la régénération de sa monarchie » (1). Or Bourmont voulait précisément aider Louis XVIII à rendre à l'Etat ces « services » suprêmes, et arracher dans le Nord, aux vainqueurs, les « dépouilles » françaises. Il ne prit en quelque sorte, de Florenne à Gand, un chemin de traverse que pour rentrer plus tôt en France, non pas « dans les fourgons de l'étranger », mais à la tête d'une avant-garde nationale.

En abandonnant, dans ce but, la 14e Division, allait-il trahir l'armée à laquelle il appartenait, travailler à la défaite de ses anciens compagnons d'armes, livrer leurs secrets et tomber par là sous le mépris de nos propres ennemis ? S'il en était ainsi, aucun but ne justifierait d'abominables moyens. Mais serrons de près les faits et les textes.

(1) *L'Europe et la Révolution Française*, VIII, p. 443.

Bourmont à Florenne. — Nuit du 14 au 15 juin

Le 7 juin, Gérard transmit à Bourmont l'ordre de porter sa Division à Rocroi. De là, la 14e Division gagna, avec tout le IVe Corps, les glacis de Philippeville où elle était rassemblée le 14 juin, en première ligne : la brigade Hulot tenait, à droite (Est), vers Florenne, la route de Charleroi ; la brigade Toussaint était déployée, à gauche, vers Valcourt (1). Les hostilités devant commencer le lendemain, les armes étaient chargées et toutes dispositions prises pour le combat (2). En face de notre IVe Corps, le Ier Corps prussien (Zieten) formait l'aile droite de l'armée de Blücher et occupait les environs de Charleroi. Bourmont avait établi son Quartier Général à Florenne, tout près des avant-postes. Le 14 juin au soir, il y reçut de Gérard, (établi à Philippeville), la lettre suivante :

Mon cher général,

Le maréchal Grouchy a dû porter aujourd'hui les premier, deuxième, troisième et quatrième corps de cavalerie au bivouac, en avant de Beaumont, entre cette ville et Walcourt.

Vous devez garder avec soin votre flanc droit, et en avant de vous principalement les directions de Charleroi et Namur.

Mettez-vous en relations avec les postes de douaniers qui sont répartis sur toute la ligne frontière. Le directeur des douanes est à Florenne.

Faites-vous rendre compte si les routes ont été coupées sur le territoire français, sur les communications qui conduisent à Charleroi. S'il existe des coupures de ce genre, requérez de suite le nombre d'habitants nécessaires et faites en sorte que ces communications soient praticables et rendues telles dans la nuit prochaine.

Je vous prie, mon cher général, de m'adresser encore aujourd'hui un rapport à ce sujet.

Le Général en Chef,
Comte GÉRARD.

Assurez-vous si les communications de Florenne à Charleroi sont bonnes (3).

(1) Régiments : 9e léger ; 3e, 44e et 50e de ligne.

(2) HULOT, *Exposé des opérations de la 3e Division du 4e Corps (14e Division de l'armée) depuis l'ouverture de la campagne de 1815 jusqu'à la trêve sous Paris.* Rapport envoyé en 1818 au général Gérard.

(3) Copie conforme à l'original, envoyée par le baron Hulot, le 14 novembre 1841, au comte Ch. de Bourmont.

Dès qu'il eut reçu cette lettre, Bourmont en accomplit « soigneusement » (1) toutes les prescriptions, ordonna à l'officier du génie Blevée de faire réparer les coupures de la route de Charleroi, visita tous les avant-postes avec Hulot, recueillit de l'officier des douanes qui l'accompagnait, lui et Hulot, « des renseignements sur les divers débouchés dans toutes les directions », recommanda « que les armes fussent chargées et qu'on se gardât bien » (2). Puis il revint dîner, fort tard, avec Hulot.

Que dit-on durant ce dernier repas, et durant les heures suivantes ? « M. le comte de Bourmont, affirme Clouet (3), ne cacha rien de ses projets à M. le général Hulot... Cet officier, qui était alors fort attaché à M. le comte de Bourmont et qui m'honorait aussi de son amitié, passa la nuit avec nous dans les épanchements d'une confiance que nous avons crue sincère : « Je vous connais trop, nous disait-il, « pour penser que vous fassiez rien contre le devoir ; mais il « me serait impossible de le trouver là ; je reste avec les « hommes qu'on m'a confiés, et je souhaite que nous nous « retrouvions dans des temps meilleurs ; nous pouvons nous « tromper l'un ou l'autre, mais nous avons la conviction « mutuelle que nous suivons chacun de bonne foi ce que nous « croyons être le devoir ». Plus de seize années se sont écoulées depuis cette époque, et je ne puis pas rendre exactement les expressions de M. le général Hulot ; mais il existe, il est homme d'honneur, et il peut dire si les sentiments que je viens d'exprimer n'étaient pas les siens. Je le prie aussi de dire si jamais M. le comte de Bourmont l'engagea à le suivre... A trois heures du matin, nous nous séparâmes de M. le général Hulot ». Ce dernier donna par lettre, le 14 novembre 1841, au comte Charles de Bourmont (fils du maré-

(1) Bourmont à Gérard : minute d'une lettre (non datée) dans laquelle Bourmont rappelait à son ancien chef comment il avait, le 14 juin 1815, « exécuté soigneusement ses ordres ».

(2) Lettre de Hulot à Clouet du 14 janvier 1829, et *Exposé des opérations* cité plus haut.

(3) *Quelques notes.*

chal), une version différente : « Monsieur votre père m'avait fait l'honneur de me prier à dîner... Je le quittai, ainsi que tous ces messieurs, à onze heures (1), et je rentrai dans mon logement où je donnai des ordres pour la prise d'armes à la diane ; cette heure est indiquée dans mon rapport au général en chef Gérard : j'en ai la minute. Il n'est pas plus exact que monsieur votre père m'ait fait part de son projet de passer à l'étranger... Je reconnais, au contraire, que je m'étais très sincèrement attaché d'amitié à M. le comte de Bourmont, dont l'aménité bienveillante était pour moi d'un grand attrait, et que j'étais lié d'amitié, depuis longtemps, avec le général Clouet... Il y a eu des épanchements entre monsieur votre père et moi, mais antérieurement à mon arrivée à Florenne... Je croyais fermement qu'en définitive il s'était décidé à faire la campagne... »

Il paraît hors de doute que Hulot se retira, en effet, à 11 heures, et que Bourmont ne lui dit pas, ce soir là, positivement, ce qu'il allait faire, — car alors le devoir strict du brigadier eût été d'arrêter le divisionnaire, — mais il paraît non moins évident qu'il y eut accord tacite, et que ce fut précisément pour être censé ignorer les projets de son chef que Hulot s'isola à 11 heures. Sans cet accord, on ne s'expliquerait pas que Hulot, prévenu à minuit — comme nous allons le voir — du départ de Bourmont, ne se fût point alors souvenu des « épanchements » précédents, et n'ait pris aucune autre précaution que celle d'assumer le commandement de la Division. « Dans les tristes circonstances où se trouvait alors la France, devait-il écrire lui-même à Clouet, l'honneur et la loyauté avaient deux routes ouvertes » (2) : il se crut le droit de laisser ouverte à Bourmont la route qu'il ne suivait pas. Les lettres que les deux généraux échangèrent au cours des mois suivants montrent au surplus que leurs divergences de conduite — le 15 juin — n'entamaient en rien leur réciproque estime : « Je pense qu'à

(1) Même assertion dans l'*Exposé des opérations*.

(2) Lettre du 14 janvier 1829.

votre place, — écrivait de Lille à Hulot, le 7 avril 1815, Bourmont qui lui annonçait en même temps que son frère, le colonel Hulot, après s'être « conduit ici admirablement », venait d'être nommé par le Roi chef d'Etat-Major de l'artillerie, — je pense qu'à votre place, n'ayant pu vaincre la répugnance fort naturelle au surplus qui vous avait retenu le 15 à l'armée, je ne l'aurais point quittée depuis, après sa mésaventure » (1). Bourmont, enfin, dans une lettre officielle, précisa en ces termes l'attitude de son subordonné : « Il m'a répété souvent alors (à l'armée de la Moselle) que si le Roi était en France avec une poignée de Français il n'hésiterait pas à le rejoindre... Je confiai au général Hulot le projet que j'avais d'aller à Gand : la crainte de se trouver dans la dépendance des étrangers l'empêcha de venir avec moi, mais il réitéra l'assurance que si jamais il me savait quelque part à la tête de Français combattant pour le Roi, il viendrait sûrement me rejoindre » (2). En admettant que le repas tardif du 14 juin 1815 se passa sans qu'il fût question de l'imminent départ du général de Bourmont et de son Etat-Major, nous avons donc accordé à la dénégation écrite, *vingt-six ans* après, par le baron Hulot, un crédit peut-être excessif ; et en tout cas, quelle que soit la sévérité que nous soyons aujourd'hui portés à avoir pour la décision de Bourmont, il est certain qu'avant son exécution elle ne fut pas considérée comme infamante par « l'homme d'honneur » auquel le Chef défaillant allait transmettre son commandement (3).

(1) Bourmont avait demandé pour Hulot le commandement du département du Nord : « Mon premier soin », notait-il, a été « de dire et d'écrire au Roi et à ses ministres ce que je savais de votre conduite et de vos pensées ». Le 17 août, Hulot écrivit au ministre de la Guerre qu' « il attacherait un grand prix à servir sous les ordres de M. de Bourmont ».

(2) Bourmont au Ministre de la Guerre, Paris, 15 janvier 1816.

(3) Nous n'avons pas, en tout cela, fait état du passage de Mauduit, les *Derniers jours de la Grande Armée*, tome II, auquel renvoie H. Houssaye (*1815*, p. 111). Henri Houssaye accolant cette référence à une citation de l'*Ambigu* de Londres sur « la trahison » de Bourmont,

Cette transmission eut lieu par lettre datée de Florenne, 14 juin 1815, à minuit, lettre dont voici le texte :

Mon cher général,

Vous connaissez l'ordre que j'ai donné relativement aux routes dont il s'agit dans la lettre ci-jointe du général en chef, et, comme je pourrais bien m'absenter demain matin, je vous prie d'envoyer un officier de votre brigade, de très bonne heure, à Huzinette et Hauzienne, en passant par Mariasme, afin de s'assurer qu'on travaille à la réparation de la route de Charleroi.

S'il arrivait quelque incident à cet égard, je désirerais que vous voulussiez bien donner des ordres au nom du Général en Chef, comme je pourrais les donner moi-même, afin de lever tous les inconvénients qui pourraient se rencontrer, et d'en rendre compte directement.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mon sincère et durable attachement.

Le Lieutenant-général,
DE BOURMONT (1).

Connaissant les dispositions de son chef, Hulot ne pouvait plus douter de l'imminence de son départ. Logé dans le même petit village, il serait sans doute allé lui parler des responsabilités qu'il allait assumer — quelques heures avant la bataille — si la lettre avait été de nature à le sur-

et donnant ainsi Mauduit comme un témoin à charge, il est utile de reproduire ici le passage de ce dernier historien : « Dans la nuit du 14 au 15 juin, le lieutenant général comte de B... invita le général Hulot... à se rendre à son quartier général. Là le comte de Bourmont lui fit part de son projet de franchir la frontière avant l'ouverture des hostilités, et lui remettait en conséquence le commandement de sa Division. Le général Hulot parut comprendre les motifs allégués par le comte de Bourmont pour justifier sa grave détermination, et lui témoigna même, nous a-t-on assuré depuis, le plus touchant intérêt, tout en l'engageant à renoncer à un projet que l'opinion publique allait peut-être interpréter bien sévèrement... » (*Les Derniers jours de la Grande Armée*, II, 34).

(1) Note du *Spectateur Militaire*, 1884 (mars) : « Cette lettre, fermée d'un cachet aux armes du général de Bourmont, est entièrement écrite, texte et signature, de sa main ; l'enveloppe porte, avec la suscription *service militaire* : à Monsieur le maréchal de camp Hulot, commandant la 1re Brigade de la 14e Division, à Florenne, — le Lieutenant-général de Bourmont ».

prendre ; mais il attendit patiemment, sans émoi, jusqu'à l'arrivée des derniers messages de Bourmont. « Les troupes prirent les armes le 15, à quatre heures du matin, rapporte-t-il (1). A cinq heures et demie, un de mes aides de camp me prévint que M. de Bourmont et tous les officiers de son Etat-Major étaient déjà à cheval : je ne donnai aucune attention à cette circonstance. Vers six heures, deux ordonnances vinrent me trouver de la part du général de Division pour être à mes ordres ; je leur demandai où ils l'avaient quitté ; ils me répondirent : près des avant-postes. Une demi-heure après, le brigadier d'ordonnance revint, avec quatre chasseurs, m'apporter de la part de M. de Bourmont deux lettres adressées au Général en Chef Gérard. Le brigadier avait reçu l'ordre de me prévenir qu'il allait rejoindre le roi Louis XVIII, et de me prier de faire parvenir promptement au Général en Chef les deux lettres qu'il m'apportait ». C'est alors seulement que Hulot monte à son tour à cheval, informe de la situation les colonels des 9e léger et 3e de ligne, harangue les troupes des deux régiments et, « jaloux de fixer leur confiance dans ce moment critique, leur jure solennellement, l'épée à la main, de combattre avec eux les ennemis de la France jusqu'au dernier moment de sa vie ». Les soldats lui répondirent par « des acclamations de dévouement et de confiance ».

Comme « il venait de recevoir l'ordre de marche du Général en Chef », il dirigea aussitôt sa brigade sur la route de Charleroi, lieu de rassemblement du Corps d'armée, et transmit les ordres à toute la Division. Si donc le mouvement des troupes fut en retard sur l'heure fixée par l'Empereur (arrivé à Beaumont), le départ de Bourmont n'y était pour rien.

La lettre adressée par Bourmont à Gérard était ainsi conçue (2) :

(1) *Exposé des opérations.*

(2) Minute de la lettre. (Archives de Bourmont).

Florenne, ce 15 juin 1815.

Mon général,

Si quelque chose au monde avait pu, dans les circonstances actuelles, me déterminer à servir l'Empereur, c'eût été votre exemple et mon attachement pour vous, car je vous aime et vous honore bien sincèrement.

Il m'est impossible de combattre pour affermir un gouvernement qui proscrit mes parents et presque tous les propriétaires de ma province ; je ne veux pas contribuer à établir en France un despotisme sanglant qui perdroit mon pays, et il m'est démontré que ce despotisme seroit le résultat certain des succès que nous pourrions obtenir.

On ne me verra point dans les rangs des étrangers ; ils n'auront de moi aucun renseignement capable de nuire à l'armée française composée d'hommes que j'aime et auxquels je ne cesserai de prendre un vif intérêt ; mais je tâcherai d'aller défendre les proscrits français, de chasser loin de la patrie le système des confiscations, sans perdre de vue la conservation de l'indépendance nationale.

J'aurois donné ma démission, et serois allé chez moi, si j'avais pu croire qu'on m'en laissât le maître ; cela ne m'a point paru vraisemblable dans le moment actuel, et j'ai dû assurer par d'autres voies ma liberté, afin de ne pas perdre tout moyen de concourir au rétablissement d'un meilleur ordre de chose en France.

J'éprouve un profond chagrin à l'idée de la contrariété que vous causera mon départ ; pour vous éviter un désagrément, j'exposerois cent fois ma vie, mais je ne peux renoncer à l'espoir d'être encore utile à mon pays.

Toujours et quoiqu'il arrive, je conserverai pour vous l'attachement le plus sincère et le plus respectueux.

de Bourmont.

La lettre du colonel chef d'Etat-Major Clouet exprimait les mêmes sentiments.

Florenne, le 15 juin 1815.

Mon général,

Les motifs qui déterminent le départ de M. de Bourmont sont aussi les miens, et il faut qu'ils soient bien puissants pour que je me résolve à quitter une armée remplie de mes amis, et commandée par un chef dont le caractère noble et les grands talents inspirent à la fois le respect, l'attachement et une confiance sans bornes.

Mes amis vous diront, mon général, tout ce qu'il m'en coûte pour suivre ce parti. Il me faut cette conviction intime que je fais par là le

bien de mon pays, pour abandonner tout ce qu'on trouve en servant sous vos ordres.

Je suis avec le plus vif chagrin et un profond respect,

Colonel CLOUET.

Gérard adressa aussitôt ces lettres au Major Général Soult : « Le général n'avait pas encore reçu l'ordre de mouvement d'aujourd'hui, spécifiait-il, ni la série des mots d'ordre ; jusqu'à ce jour, il n'était venu à ma connaissance rien qui pût me le faire soupçonner capable de trahison » (1). Informations fort calmes et dont le ton s'accorde avec celui de l'entretien que Bourmont, d'après Clouet, aurait eu récemment avec Gérard. Ce ton s'accorde aussi avec l'amitié que Bourmont continua de témoigner à Gérard (2).

Le 15 juin, à sept heures, quand son Corps eût été rassemblé, Gérard passa à son tour la revue des troupes : « Il put lui-même les reconnaître animées des meilleures dispositions, rapporte Hulot (3). Il n'y eut pas dans la Division un seul déserteur et pas une seule faute de désobéissance à réprimer. Jamais peut-être officiers et soldats n'ont montré un dévouement plus unanime et plus énergique ». Henri Houssaye, qui connaît et cite les rapports d'Hulot, qui note que Gérard fut accueilli, lui aussi, « par des acclamations », n'en retient pas moins, pour prouver l' « émoi » du IV[e] Corps, certaine *Relation* de l'*Ambigu* de Londres : « La trahison de Bourmont inspira aux soldats la crainte d'autres trahisons et les prédisposa à se rebuter facilement des échecs et des souffrances ». Nous nous étonnons d'une telle fantaisie ; car Hulot était mieux renseigné que l'*Ambigu* de Londres ! Gérard aussi, et Gérard confirma, énergiquement, pour tout son Corps d'armée, le témoignage de Hulot : « Il n'est pas vrai qu'il se soit manifesté dans les troupes que je commandais le plus léger signe de désorga-

(1) Lettre datée de Philippeville, 15 juin 1815. — *Archives de la Guerre*, dossier Bourmont.

(2) Lettre du 26 septembre à Hulot (citée plus haut).

(3) *Exposé des opérations*.

nisation partielle ; il n'est pas plus exact que le départ du général de Bourmont et de quelques officiers de son état-major ait eu une influence fâcheuse sur l'esprit des troupes ; au contraire, elles n'en ont montré que plus d'ardeur ; les faits parlent plus haut que toutes ces accusations. La conduite du IVe Corps à la bataille de Ligny répond victorieusement : ce Corps d'armée, qui n'avait pas 13.000 hommes d'infanterie, a soutenu toutes les attaques des Prussiens aux villages de Sombref, Tongrine et Ligny » (1).

Les 15 et 16 juin furent en effet deux journées de victoires pour l'armée française, et en particulier pour le IVe Corps. Dès le 15, les 124.000 soldats de Napoléon avaient passé la Sambre, parcouru sept lieues en territoire ennemi, pénétré au delà de Fleurus entre les cantonnements anglais et prussiens et atteint ainsi l'objectif de la journée : « Les deux armées ennemies étaient surprises, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*... Toutes les manœuvres de l'Empereur avaient réussi à souhait ». Le soir, en annonçant ces succès qui ne nous avaient coûté que « dix hommes tués et quatre-vingts blessés », le Bulletin de l'Armée (2), rédigé à Charleroi, avait commenté en ces termes le « passage à l'ennemi » de Bourmont et de ses officiers : « Rien ne peut peindre le bon esprit et l'ardeur de l'armée ; elle regarde comme un événement heureux la désertion de ce petit nombre de traîtres qui se démasquent ainsi ».

Les expressions *traîtres*, *passés à l'ennemi*, insérées au *Moniteur* du 18 juin, sont identiques à celles qu'on avait pu lire dans le *Moniteur* de 1792 et de 1793 à l'adresse de La Fayette, de Dumouriez, de Valence, de Thouvenot, d' « Egalité » ; elles étaient naturelles en l'occurence, et sous la plume du rédacteur du Bulletin impérial. Mais de tels textes peuvent-ils, sans autre forme de procès, être enregistrés par l'histoire, et, en l'espèce, rester accolés au nom

(1) *Quelques observations sur les événements de 1815*, publiés en 1829, H. Houssaye cite cette brochure, p. 115.

(2) *Moniteur* du 18 juin.

de Bourmont ? C'est la question que nous achèverons d'élucider en suivant pas à pas le futur maréchal à travers les lignes étrangères.

A TRAVERS LES LIGNES ENNEMIES DE FLORENNE A NAMUR

(15 juin)

Le 15 juin, vers cinq heures du matin, Bourmont et son état-major, — colonel Clouet, chef d'escadrons de Villoutrey, capitaines Sourdat et d'Andigné, lieutenant de Trélan, — arrivèrent aux avant-postes avec une escorte de chasseurs. Le général remit au brigadier les lettres préparées, congédia l'escorte, et, tandis qu' « un groupe de douaniers lorgnait » la scène, il envoya un parlementaire aux avant-postes prussiens. Il fit promettre à ses compagnons « un silence absolu sur tout ce qui concernait l'armée française » (1).

Ils furent conduits aux avant-postes prussiens de la 4e Brigade qui barraient la route Florenne-Moustier-sur-Sambre, sur la ligne Mettet-Denée ; de là, à Fosses, auprès du colonel von Schutter, commandant des avant-postes du 1er Corps (Zieten) (2). Ils avaient arboré la cocarde blanche. « Les Prussiens étonnés croyaient que nous passions dans leurs rangs, note Clouet ; cette supposition et l'horreur que j'éprouvais en me trouvant au milieu d'une armée qui naguère me traitait en ennemi m'ont laissé un souvenir qui ne s'effacera jamais. C'était sans doute le plus grand sacrifice que je pouvais faire à l'accomplissement de ce que je regarde encore aujourd'hui (en 1832) comme mon devoir ».

« Schutter, écrit le général prussien von Ollech (3), apprit de lui (Bourmont) que le jour même une attaque serait dirigée contre Charleroi. Il envoya le général et ses offi-

(1) *Quelques Notes* de Clouet, qui ajoute : « Je dois croire que chacun de nous a tenu parole, car aucun n'a quitté M. de Bourmont ».

(2) Nous suivons ici le récit de von Ollech.

(3) P. 100.

ciers avec cette nouvelle au comte Henckel, à Moustier-sur-Sambre ». Que vaut cette affirmation, — que von Ollech n'appuie d'aucun document ? — Que vaut la « révélation », pour employer le mot de Henri Houssaye (1), dont Bourmont se serait rendu coupable ? Il était huit heures du matin ; dès trois heures du matin, d'après le Bulletin de l'armée française, Reille avait attaqué l'ennemi et s'était porté sur Marchiennes-au-Pont, situé à une vingtaine de kilomètres de Fosses ; Drouet d'Erlon avait commencé son mouvement à 4 h. 30 ; les autres Corps s'étaient ensuite ébranlés, — celui de Gérard, le dernier, à 7 heures. De ce côté (aile droite), les fantassins de Gérard avaient du reste été précédés par les cavaliers de Grouchy, par les éclaireurs qui faillirent enlever Bourmont et ses officiers à leur sortie des lignes (2). Entre neuf et dix heures, nos têtes de colonne allaient atteindre la Sambre ; déjà les hussards de Pajol assaillaient le pont de Charleroi où ils pénétrèrent à midi, suivis par l'Empereur en personne. — Les Prussiens s'étaient repliés de position en position. Comme le montre Henri Houssaye, l'attaque n'était pas pour eux une surprise : dès le 9 juin, Zieten avait été informé de nos grands mouvements de troupes vers la frontière ; dès le 12, Blücher et Wellington étaient avertis que 100.000 Français se concentraient entre Avesnes et Philippeville ; dans la nuit du 14 au 15, les avant-postes de Pirch II, qui couvraient le corps de Zieten, s'attendaient à être attaqués au point du jour, et Pirch II l'avait annoncé, de Marchiennes, à Blücher qui, le 14 avant midi, de Namur, avait commencé à prendre ses dispositions pour concentrer toute son armée à Fleurus (N.-E. de Charleroi). — Dans ces conditions le renseignement qu'aurait fourni Bourmont au colonel von Schutter était rendu parfaitement, ridiculement inutile par le grondement du canon, le crépitement de la fusillade, l'évident

(1) « Bourmont *révélait* au colonel de Schutter... ». (*1815*, p. 112).
(2) Hulot (*Exposé des Opérations*) en conclut que « Bourmont n'a dû ni pu avertir l'ennemi de l'attaque du maréchal Grouchy ».

déclanchement de l'attaque annoncée ; et tout ce que nous savons de Bourmont interdit de croire qu'il violait ainsi, du premier coup, la parole donnée tout à l'heure à Gérard de refuser tout renseignement « capable de nuire à l'armée française ». Il écrira le 7 août à Hulot : « On me fit des questions auxquelles je ne voulus pas répondre sur la force et les dispositions de l'armée, sur le lieu où pouvait être Bonaparte, etc., et tous ceux qui m'accompagnaient gardèrent la même réserve ». Aurait-il menti effrontément après comme avant ? En existe-t-il des preuves plus convaincantes que sa singulière « révélation » au colonel von Schutter ?

A Moustiers-sur-Sambre, après midi, le lieutenant-colonel de Reiche, aide de camp, lui « parla personnellement », rapporte von Ollech, « sur l'ordre de Zieten ». Bourmont désirait avoir la permission d'aller à Gand auprès du roi Louis XVIII. Sur ce point, Blücher seul pouvait décider. Blücher vit Bourmont plus tard (vers 3 heures) sur la route de Fleurus à Namur, et, sans faire attention à lui, le laissa passer librement vers Gand. Zieten annonçait :

Sur la hauteur près de Gilly, 1 h. 30 après-midi.

L'ennemi a continué son attaque avec toutes ses forces... Charleroi a été évacué par nous... Les 2e et 4e Brigades s'installent près de Fleurus. Les 1re et 3e Brigades continueront leur retraite sur Fleurus si l'ennemi devait presser fort... Le général français Bourmont a passé vers nous cette nuit avec cinq officiers. D'après son dire, 120.000 hommes sont réunis sous Bonaparte. Jusqu'à quel point ceci est fondé, je ne puis encore m'en assurer, et je remarque seulement que ce qui m'est opposé en fait d'ennemis est notablement supérieur à mon Corps.

Cette nouvelle, ajoute von Ollech, n'arriva dans les mains de Blücher que tard dans l'après-midi, lorsque déjà les engagements de toute la journée avaient apporté les éclaircissements les plus détaillés sur la force de l'armée française au nord de la Sambre.

L'ennemi était en effet beaucoup mieux renseigné que Bourmont, parti, comme l'affirme Gérard, sans avoir eu communication de l'ordre de mouvement et sans avoir été à même de percer le mystère dont s'entoura l'Empereur,

jusqu'au dernier moment, vis-à-vis de ses propres généraux. Zieten écrit qu'il a indiqué le chiffre de « 120.000 hommes ». Or Zieten, établi à 1 h. 30 près de Gilly (environ 5 kilomètres N.-E. de Charleroi), n'a pas vu Bourmont conduit de Moustiers à Sombreffe, puis de Sombreffe à Namur. Il n'en parle que d'après son aide de camp Reiche : or Reiche, d'après von Ollech lui-même, est un témoin suspect dont les bévues, en cette campagne, sont nombreuses, et dont les rapports inspiraient si peu de confiance qu'il arrivait à ses chefs, après l'avoir chargé de rapporter une réponse, d'envoyer sur ses talons un autre émissaire chargé de la même mission ; sa négligence et son imprécision avaient compromis la concentration des troupes prussiennes, et la justification qu'il en donna est sévèrement jugée par von Ollech (1). Nous avons donc le droit de préférer les assurances formelles de Bourmont et de Clouet à une prétendue déclaration que le rapport de Zieten ne suffit pas du tout à authentifier. Il suffit d'avoir fait la guerre, d'avoir appartenu à un état-major en campagne pour se rendre compte de la valeur de ce hâtif document ; et il suffit d'un peu de bon sens pour estimer que si Bourmont avait voulu trahir, il aurait emporté — au lieu de les laisser à Hulot — les dernières instructions de Gérard ; il aurait semé le désordre dans sa Division, au lieu d'y tout préparer pour qu'elle ne souffrît pas de son départ ; il aurait, en somme, suivi une ligne de conduite exactement contraire à celle que nous connaissons dans ses moindres détails.

Henri Houssaye croit l'accabler en citant encore l'historien anglais Hooper « qui rapporte, au témoignage de sir Francis Head, présent le 15 juin à l'état-major de Zieten, que Bourmont aurait livré l'ordre pour le mouvement de la journée en disant « qu'il avait exécuté sa chère intention « de trahir Napoléon », *a cherished intention of betraying Napoléon* ». Or si l'éminent historien de *1815* s'était donné

(1) Von Ollech, p. 89, 105.

la peine de critiquer ce texte, il eût sans doute renoncé à le produire.

Voici le passage de Hooper (1) : « Bourmont, d'après sir Francis Head, traversa à cheval Charleroi vers le milieu du jour, le 16 (faute d'impression pour le 15). Sir Francis dit qu'il était à côté du général Zieten quand Bourmont livra le fameux ordre de mouvement pour le jour, et déclara qu'il avait exécuté l'intention nourrie depuis longtemps de trahir Napoléon ». Il y a là dedans autant d'erreurs évidentes que de phrases : Bourmont n'a pas traversé à cheval Charleroi, puisqu'il est passé vingt kilomètres plus à l'Est ; il n'a pas livré « le fameux ordre de mouvement », puisqu'il ne l'avait jamais possédé ; il n'avait jamais eu l'intention de « trahir » ainsi Napoléon ; il abandonna sa Division, non pas le 16, mais le 15, et le contexte prouve la gratuité de l'hypothèse de Hooper attribuant la date du 16 à une « faute d'impression » ; enfin, il n'a rien pu dire ni livrer à Zieten lui-même ou en sa présence, puisqu'il n'a pas vu Zieten, à côté de qui était Head, puisqu'il a été interrogé à Moustiers où Reiche n'a signalé la remise d'aucun document. Si Zieten, au surplus, avait reçu « le fameux ordre de mouvement », il l'aurait aussitôt fait connaître à Blücher, ce dont il n'est question dans aucun de ses rapports.

Le texte original de sir Francis Head (2) serait-il moins romanesque que le résumé de Hooper ? Voici la traduction du passage essentiel : « L'auteur de ce mémoire qui, comme officier du génie, surveillait les hauteurs de Charleroi le matin où la ville fut attaquée, fut témoin lui-même à ce sujet d'un exemple très frappant. Il se trouvait à côté du général Zieten, vers le milieu du jour, le 16 juin 1815 (3), quand l'adjudant-général Bourmont, qui venait de déserter, apporta la nouvelle que Napoléon venait de donner l'ordre

(1) *Waterloo*, p. 68.

(2) *Quarterly Review, 1843.*

(3) Puisque Head savait que Charleroi — qui fut pris à midi — avait été attaqué le matin, il ne pouvait vouloir parler ici du 16.

d'attaquer l'armée prussienne à deux heures (1). En faisant cette communication au général Zieten qui était à cheval, entouré de tout son état-major, le général de Bourmont déclara distinctement qu'il avait toujours eu l'intention de trahir Napoléon, mais qu'il avait attendu le moment où il pourrait apporter aux Alliés un renseignement important. Or, pendant tout le temps qu'il parlait, les Prussiens pouvaient entendre à l'horizon un son d'abord faible, puis peu à peu grandissant : *cur! pereur! empereur!* C'étaient les acclamations de l'armée française qui s'avançait pour les attaquer... Le général de Bourmont déserta avec tout ce qu'il put ramasser de renseignements ; son intention de trahir était évidente ; et s'il n'apporta qu'un renseignement de peu d'importance, c'est qu'il n'avait pas le moyen d'en communiquer de plus sérieux... Puisque personne dans l'armée impériale, conclut Head, depuis l'adjudant-général jusqu'au dernier tambour, n'était capable de savoir et de révéler les plans de Napoléon, comment Zieten et les Prussiens auraient-ils pu les connaître, et à plus forte raison comment Wellington aurait-il pu les deviner ? » Notons que Head ne dit pas que Bourmont a traversé Charleroi, ni qu'il a livré l'ordre de mouvement : ce qui montre à quel point est infidèle la version de Hooper — version utilisée par Henri Houssaye. Puis, contentons-nous d'admirer les incohérences de Head : en l'espèce, l'imagination de ce sapeur britannique n'est, à aucun degré, une source historique.

***

C'est l'imagination de Henri Houssaye lui-même qui ne craint pas de s'affirmer au sujet de la rencontre de Bourmont et de Blücher. Cette rencontre eut lieu vers trois heures près de Sombreffe, au point où la route de Nivelles rejoint la route Charleroi-Namur. Bourmont, écrit Houssaye, « se serait sans doute empressé de répondre à toutes les ques-

(1) Les Quatre-Bras furent en effet attaqués le 16 à deux heures.

tions que Blücher lui eût posées ». Il aurait donc eu à la fois la volonté et le pouvoir de tout révéler : une telle supposition suffirait à caractériser l'esprit dans lequel Houssaye juge Bourmont. « Mais le vieux soldat, ajoute-t-il au sujet de Blücher, révolté de voir un homme portant l'uniforme de général de division déserter le matin d'une bataille, daigna à peine lui parler. Un officier de l'état-major prussien ayant fait remarquer au feld-maréchal qu'il devrait se montrer moins brusque envers Bourmont, puisque celui-ci avait une cocarde blanche, Blücher, sans se soucier d'être compris par le transfuge qui pouvait savoir l'allemand, dit tout haut : « Qu'importe la cocarde ! J. F. sera toujours J. F. ! » (1). Voilà le dernier mot du Prussien — et de Houssaye — sur Bourmont. Il n'est pas invraisemblable dans la bouche de Blücher, dont la grossièreté de langage était proverbiale ; et Blücher pouvait fort bien se tromper sur les intentions de Bourmont et de ses compagnons. Mais si l'injure a été lancée, elle ne prouve rien. Von Ollech, lui, écrit seulement : « Sans faire attention à lui (2), Blücher laissa passer librement vers Gand le général de Bourmont ». Nous en conclurions que Blücher savait « sans doute » qu'il était inutile d'interroger Bourmont, si nous voulions à notre tour faire des hypothèses ; mais nous nous bornons à mettre en lumière les faits contrôlables, — et nous pensons que cette lumière dégage désormais la légende de la vérité.

On peut, tant qu'on voudra, blâmer Bourmont d'avoir abandonné sa Division au matin d'une bataille ; on peut même juger mauvaises toutes ses raisons ; mais, pour lui, ces raisons étaient bonnes ; il croyait accomplir un devoir : en allant rejoindre le roi, il pensait mieux servir la France qu'en restant sous les aigles impériales ; nous verrons qu'il

(1) *Einerlei was das Volk für ein Zeichen ansteckt ! Hundsfott bleibt Hundsfott !* Siborne, I, 56.

(2) *Ohne von ihm notiz zu nehmen.* — Houssaye interprète : « Sans rien lui demander », ce qui rend plus vraisemblable le récit de Siborne...

la servit, en effet, et tout cela on n'a pas le droit de l'ignorer ni de n'en pas tenir compte.

Il avait promis à ses chefs et à ses compagnons d'armes le silence sur tout ce qui pouvait leur nuire. Il affirma ensuite qu'il avait tenu cette promesse. Pour admettre qu'un tel homme en ait menti et se fût rendu coupable de trahison, il nous faudrait une preuve matérielle, et non pas seulement des affirmations sans consistance, contradictoires, invraisemblables, et pour certaines de pure fantaisie.

De Namur à Gand (15-17 juin).

Les Instructions royales de Gand.

De Sombreffe, Bourmont gagna Namur. Là il écrivit à sa mère, encore à Londres, « qu'il avait dû quitter l'armée française pour offrir ses services au Roi avant qu'on eût commencé les hostilités (1)... Vous serez bien aise, ajoutait-il, de me savoir dans le parti que vous aimez » (2). La première lettre qu'il adressa à sa femme est empreinte de la même sérénité : « J'ai fait mon devoir » (3).

A Namur, le 15 au soir, il écrivit aussi au duc de Feltre, ministre de la Guerre de Louis XVIII à Gand :

Monseigneur,

J'ai quitté ce matin la France pour venir offrir mes services au Roi. Je crois que je pourrais en rendre de bons sur la rive droite de la Loire. Je pars pour Gand et j'espère y arriver demain. Si Votre Excellence le permet, j'aurai l'honneur de lui rendre mes devoirs et de lui soumettre mes idées sur ce qu'il convient de faire en France pour le service de sa Majesté.

Parti ce matin de Florenne, j'ai laissé le 4e Corps sous les ordres du général Gérard à Philippeville ; il aura probablement marché aujourd'hui sur Charleroi. Le reste de l'armée, c'est-à-dire trois Corps

(1) C'était vrai pour le 4e corps.

(2) « Je suis maintenant une heureuse mère, mon bon, mon bien aimé fils », lui répondit-elle le 25 juin.

(3) De Cambray, 2 juillet.

et la Garde, était massé vers Beaumont. Il est vraisemblable que les Anglais ou les Prussiens seront attaqués demain (1).

Ce document risquant de tomber entre des mains hostiles, Bourmont eût assurément mieux fait de n'en pas écrire les dernières lignes. Mais il pouvait estimer inoffensifs des renseignements, transmis au ministre du Roi, qui n'avaient en somme qu'un intérêt rétrospectif puisque l'attaque annoncée, vaguement, pour le 16, se serait déroulée au moment où la lettre parviendrait à Gand. Dès le 15, l'ennemi savait à quoi s'en tenir sur les Corps d'armée poussés au nord de la Sambre. Il ressort, d'ailleurs, de la lettre de Bourmont, qu'il ignorait ou voulait ignorer — même en écrivant au duc de Feltre — les opérations du 15 juin ; à plus forte raison avait-il dû s'abstenir d'en parler à l'ennemi ! (2). Ajoutons que sa première idée est de demander à servir en France, au bord de la Loire, dans son propre pays, ce qui est tout à fait conforme à sa promesse à Gérard de ne pas paraître « dans les rangs étrangers ».

Il arriva le lendemain, 16 juin, à Bruxelles, où il vit le Prince de Condé. Les batailles de Fleurus et des Quatre-Bras se livraient à quelque huit lieues de la capitale, et Bourmont, amoureux des combats, avait horreur de son inaction : « J'entendis le canon, nota-t-il, et jamais ce bruit ne m'avait tant attristé » (3). Il ne vit pas Wellington, alors près de Ligny, en pleine bataille.

(1) Lettre publiée par M. Etienne Charavay dans la *Revue des Documents Historiques*, janvier 1880. — Ce document a appartenu successivement à MM. J.-F. Mahérault, B. Fillion et comte A. de Bourmont. En marge on lit cette annotation : « En écrivant cela, M. de Bourmont ignorait qu'on eût attaqué ». — L'original de ce document n'existe plus : nous le regrettons d'autant plus que nous aurions voulu vérifier nous-même l'authenticité d'une lettre qui nous semble, pour tout dire, fort étrange.

(2) Henri Houssaye juge quand même que Bourmont a écrit cette lettre « comme s'il voulait laisser une pièce à conviction de sa trahison ». — Mais il est beaucoup plus vraisemblable que précisément il ne l'eût pas écrite s'il l'avait crue telle !

(3) Lettre à Hulot du 7 août.

On devait l'accuser, bien entendu, de collusion avec le généralissime britannique : « Mylord, écrira-t-il le 12 avril 1831 au duc de Wellington, plusieurs écrivains ont publié dans des mémoires ou pamphlets qu'en 1815, lorsque j'ai quitté l'armée française pour rejoindre le Roi à Gand, j'avais fait connaître à Votre Grâce le plan de campagne de Napoléon, et lui avais donné tous les renseignements qui pouvaient aider à ses succès contre l'armée française. J'ai négligé jusqu'à ce jour de repousser de pareils mensonges, mais maintenant je désire ne pas les laisser s'accréditer par mon silence... Ce n'est qu'au mois de décembre dernier que j'ai eu l'honneur de parler pour la première fois de ma vie à Votre Grâce, et certainement elle n'a reçu de moi ni directement, ni indirectement, en 1815, aucun renseignement sur l'armée française. Car alors je n'en donnai à personne (1). Si Votre grâce se rappelle ces faits, je la prierai d'avoir la bonté de me les affirmer par écrit... ». — « ... Chacun a dû savoir, répondit Wellington le 14 avril 1831, que vous ne vous êtes pas approché de mon Quartier-Général dans l'année 1815 ; et qu'une communication entre vous et moi était impossible... Je n'ai pas la moindre difficulté à vous certifier, comme je le fais, que je n'ai eu aucune communication avec vous avant la bataille de Waterloo » (2). — Tout commentaire est ici superflu. Remarquons seulement que si Bourmont avait fourni aux Prussiens des renseignements intéressants il les aurait « indirectement » fournis aux Anglais auxquels l'Etat-Major de Blücher les eût vraisemblablement communiqués ; la réponse de Wellington eût ainsi risqué d'établir la vérité

(1) Il ne considérait donc à aucun degré sa lettre au duc de Feltre comme un renseignement donné à l'ennemi.

(2) L'original de cette lettre est dans les archives de Bourmont. — A rapprocher de la conversation de Wellington avec Lord Stanhope : « Je demandai au Duc si Bourmont lui avait apporté des informations de valeur lorsqu'il vint à lui avant Waterloo. — Non, (répondit Wellington). Bourmont, d'ailleurs, n'est pas venu à moi, mais aux Prussiens. Celui qui vint à nous est M. de Nadaillac, qui épousa la fille de M. Mitchell ».

de ce que Bourmont déclarait, une fois de plus, n'être qu'un odieux mensonge.

Le 17 juin, il rencontra à Alost le Duc de Berry qui le reçut à merveille, puis il arriva à Gand, où le duc de Feltre « l'embrassa » (1). Le Roi, les Princes du sang, « tous les ministres » lui firent d'ailleurs « un accueil flatteur » (2). Rappelons qu'avec Clarke se trouvaient alors près de Louis XVIII trois maréchaux de l'Empire : Victor, Marmont et Berthier.

Bourmont, nous le savons, pensait aller en Bretagne ; « Mais le 19, — rapporte-t-il (3), — je fus appelé chez le duc de Feltre où j'appris que le Roi voulait m'envoyer dans le département du Nord commander ceux qui auraient la volonté de le servir ; j'observai que j'y serais moins utile que dans mon pays : que, d'ailleurs, je craignais le moindre contact avec des étrangers, etc. Ces représentations furent inutiles. On me permit de choisir quelques officiers ; on me donna 1.500 fusils, des cartouches et une centaine de paysans que je devais trouver à la frontière ». Le 21 juin, Louis XVIII le nomma en effet « Commandant extraordinaire de la 16e Division militaire » (4) et le chargea de « diriger le mouvement qui allait s'opérer dans les départements du Nord en faveur de la cause royale » (5). Il devait « rendre nulle l'action du gouvernement de Bonaparte » dans le Nord et le Pas-de-Calais, « empêcher que l'usurpateur n'y lève ni hommes ni deniers ; y organiser, par tous les moyens possibles, des forces pour le combattre ;... entretenir des intelligences dans les places de guerre de manière à pouvoir s'emparer promptement de quelqu'une d'entre elles où il établirait sa principale résidence ». « Son expé-

(1) Lettre d'Arrazat, compagnon de Bourmont, à Mme de Bourmont, 4 juillet. Arrazat ajoute : « *Monsieur* l'a reçu parfaitement et le Roi divinement ».

(2) Bourmont à sa mère, de Gand, 22 juin.

(3) Lettre à Hulot, du 7 avril.

(4) *Ministère de la Guerre, Archives administratives*. Dossier Bourmont, Ordonnance royale datée de Gand, 21 juin 1815.

(5) Lettre du duc de Feltre, du 21 juin.

rience, ses talents, son activité, son zèle, son dévouement au Roi » dispensent le ministre de la Guerre « d'entrer dans de grands détails » sur la manière dont le comte de Bourmont « devra conduire ses opérations ». Il les étendra, dès que possible, jusqu'à la Somme ; il s'emparera d'une place maritime, telle que Dunkerque ; il correspondra avec les partis royalistes qui seront organisés dans la 15e Division, où se rendra le duc de Castries ; « il n'oubliera rien pour avertir ou faire avertir de leurs devoirs envers le Roi les officiers, sous-officiers et soldats qui, entraînés par de perfides chefs, se sont écartés de la fidélité qu'ils devaient à Sa Majesté ». D'ailleurs, « le Roi veut que tous ses sujets, qui donnent des gages de leur fidélité envers sa personne, soient appelés à concourir aux fonctions de son Gouvernement quelle qu'ait été leur opinion politique en fait de gouvernement avant le 1er avril 1814 ;... le Roi ne veut pas absolument que M. le comte de Bourmont donne à la lutte, qui vient de s'engager contre Bonaparte et ses adhérents, le même caractère qui s'est déployé pendant la Révolution dans les provinces de l'Ouest du Royaume : non seulement on ne doit pas songer à provoquer une guerre entre les campagnes et les villes, ou contre les acquéreurs des *Biens* dits *Nationaux :* mais il importe que tous ceux qui... adhèrent au Roi prennent parti dans la cause commune : le Roi ne reconnaît d'ennemis que Bonaparte et ses complices ». Son intention est « que les sacrifices de ses sujets soient aussi peu considérables que les circonstances peuvent le permettre », et il ne faut pas perdre de vue « que l'action du gouvernement doit être conforme à ce que prescrit la Charte constitutionnelle » (1). — Neuf jours après, de Cambrai, d'où Louis XVIII partait pour Roye, le ministre de la Guerre annonçait à Bourmont qu'il était nommé *Gouver-*

(1) *Instructions pour Monsieur le comte de Bourmont*, Lieutenant Général des Armées du Roi et Commandant extraordinaire pour S. M. dans la 16e D. Militaire, Gand, 21 juin 1815. Signature du duc de Feltre.

neur de la 16e division, et ordonnait à toutes les autorités civiles et militaires de lui obéir en conséquence.

Prodigieux retour des choses ! C'est Clarke qui, en 1800, a introduit Bourmont auprès du Premier Consul, alors que Bourmont cherchait à rallier celui-ci à la cause du Roi exilé. Après avoir été, en l'an V, chargé par le Directoire de surveiller l'ambition du glorieux général en chef de l'armée d'Italie, Clarke avait été sept ans ministre de la Guerre de Napoléon Ier ; nommé duc de Feltre par l'Empereur, il recevra du Roi, en 1816, le bâton de maréchal de France. Et c'est lui qui, en juin 1815, en sa qualité de ministre de la Guerre de Louis XVIII, rédige et signe les instructions du comte de Bourmont appelé, le premier, à rétablir l'autorité royale...

Quinze années après la lutte d'influence par trop inégale qui l'avait mené à la prison du Temple et à la citadelle de Besançon, Bourmont devenait le fourrier de la monarchie ; et dans le Gouvernement légitime ainsi restauré, il allait retrouver, comme ministre de la Police, le duc d'Otrante, Fouché... de Nantes ! En vérité, la conduite des hommes d'une telle génération n'échappe-t-elle pas aux règles normales ?

Le Gouvernement du Nord : Bourmont contre l'Etranger.

Pour remplir sa haute et délicate mission, Bourmont ne disposait d'abord que d'infimes moyens : 15 officiers, 200 hommes, quelques caisses de fusils sur des charrettes. « J'en trouverai d'autres et je formerai une armée, écrivait-il à sa mère, de Gand, le 22 juin. Je rallierai les hommes de l'armée que je connais, et peut-être serai-je assez heureux pour arriver le premier à Paris avec la cocarde blanche et avant aucun étranger ». Il rêvait évidemment, trois mois après le retour de l'île d'Elbe, de faire jaillir les lys, de cité en cité, en une chevauchée triomphale, jusqu'au palais des Tuileries.

Il n'irait à Paris que quatre mois plus tard, pour y

commander une division de la Garde Royale. En attendant, il déploya dans le Nord le drapeau blanc avec une extraordinaire rapidité. « Partout les villages venaient au-devant de nous, écrira-t-il à Hulot (1), et en 24 heures tout fut à ma disposition sur la rive gauche de la Lys et jusqu'à Cassel. On pensa que j'avais une armée. Je distribuai mes 1.500 fusils : je soulevai toutes les campagnes et petites villes ; les places fortes furent bloquées et je marchai sur Arras dont les habitants étaient aux prises avec la garnison de la citadelle ; j'y arrivai le 29 juin et, le 13 juillet, toutes les places de la Division avaient reconnu l'autorité du Roi, à l'exception de Condé, Valenciennes et Maubeuge qui étaient attaquées ou cernées par des étrangers ». Ce même jour, 13 juillet, il entrait à Lille où il était reçu « comme un libérateur » au cri universel de VIVE LE ROI ! « L'entrée de *Monsieur* à Besançon a été moins solennelle, racontait un de ses compagnons... Toutes les fenêtres étaient garnies de drapeaux... Des pleurs d'allégresse coulaient des yeux de tous les habitants de Lille : c'était une vraie fête de famille » (2).

L'histoire de ce gouvernement est recélée tout entière dans les archives de Bourmont. Il importe d'en préciser ici un point : celui qui concerne la domination étrangère.

Arrivé le 5 juillet à Saint-Denis, le 8 à Paris, Louis XVIII retrouvait la France au pouvoir des armées alliées. Des Anglais et des Cosaques campaient au Bois de Boulogne ; des Prussiens au Luxembourg, aux Tuileries, sous l'Arc de Triomphe. Les débris de nos troupes avaient reculé au delà de la Loire, et, le 16 juillet, Louis XVIII, désarmé, devait en prononcer la dissolution. La convention du 24 juillet fixa les cantonnements des Belges et des Hollandais, de la frontière du Nord à la Seine ; des Prussiens, de la Seine à la Loire et jusqu'à la Bretagne ; des Russes, en Champagne et en Lorraine ; des Badois, en Alsace ; des Autrichiens et

(1) Lettre du 7 août 1815.
(2) Arrazat à Mme de Bourmont, Lille, 14 juillet 1815.

des Bavarois, dans la Bourgogne, le Lyonnais et le Dauphiné. C'étaient les trois quarts du territoire livré à 1.150.000 soldats étrangers, et leurs souverains parlaient de démembrer nos provinces du Nord et de l'Est. Telles étaient les conséquences des Cent Jours, de l'Empire et de la Révolution. Seule, comme nous l'a expliqué Albert Sorel, la monarchie pouvait y parer, et, pour cette œuvre de salut national, Bourmont fut l'un des plus ardents lieutenants de Louis XVIII.

« Vous ne pouvez, — écrivit-il à Hulot en lui demandant de le rejoindre (1), — vous ne pouvez penser à aller chez vous pendant que les Prussiens s'y trouvent : ce sont des animaux enragés que je ne voudrais voir que l'épée à la main » ; beaucoup d'officiers seront retraités, « à moins que de nouveaux malheurs ne nous menacent, que les étrangers trahissent la foi promise, veuillent exiger du Roi des sacrifices funestes à la France, et que nous soyons obligés de nous armer et de chasser les oppresseurs comme nous pourrons. Si nous en étions réduits à cette extrémité, les maux seraient infinis, la France serait ruinée pour longtemps, mais je crois que les étrangers seraient repoussés de notre territoire et qu'ils se trouveraient fort mal de nous avoir poussés à bout ». Les actes et la correspondance confidentielle du « Commandant extraordinaire » de la 16e Division militaire confirment ces dispositions. Ayant reçu l'ordre de licencier les troupes provisoires qu'il avait organisées pour suppléer aux troupes régulières, il dépêcha, le 26 juillet, le général de Bourbon-Busset auprès du maréchal Gouvion Saint-Cyr, — nouveau ministre de la Guerre, — avec ces instructions :

« Par sa lettre du 23 juillet, S. E. le ministre m'ordonne de ne garder dans la Division que les forces qui ont été remises en mes mains par le Roi. Ces forces, vous le savez, sont 25 officiers et 1.500 fusils. Si c'est là tout ce qui doit servir au maintien de l'ordre et à la sûreté des places dans

(1) De Lille, 26 septembre 1815.

la 16e Division, il faut qu'on me le dise nettement, et qu'on me fasse remplacer parce que je ne veux pas avoir toute la honte de laisser des étrangers entrer en se promenant dans les places qu'il importe au Roi de conserver. J'ai dû faire tout ce que je pouvais pour que ces places rentrassent sous l'obéissance du Roi ; mais pour rien au monde je ne voudrais concourir à leur remise à des troupes étrangères ».

Quelques jours après, le 3 août, il écrivait à *Monsieur*, au futur Charles X :

> Les étrangers qui nous environnent, ainsi que ceux qui en voyage passent à Lille dissimulent peu le désir qu'ils ont de faire occuper les places de notre ancienne frontière, et si le Roi pouvait être réduit à y consentir, il en résulterait des maux incalculables et de toute nature. Ces puissances étrangères, réunies par un intérêt commun contre Bonaparte et pour la cause de la Légitimité des souverains, ne devraient pas s'unir avec la même franchise pour dépouiller le Roi de France. Elles ont des intérêts qui semblent devoir s'accorder mal sur ce point, et si la France, sous l'autorité du Roi, n'avait à combattre que deux ou trois de ces puissances, elle serait encore assez forte, malgré ses malheurs, pour repousser leurs armées jusqu'aux extrémités de son territoire : pour une cause semblable, il y aurait un de ces grands élans des nations auxquels rien ne peut résister.

Tels étaient les conseils que Bourmont faisait parvenir jusqu'au pied du Trône ; telle sa politique ; tel son patriotisme. Quant aux résultats qu'il obtint, il les résume lui-même dans une autre lettre au Comte d'Artois (9 septembre) : « Depuis l'Escaut jusqu'à la mer, tout était soumis au Roi le 12 juillet ; aucune partie de ce territoire n'avait été ravagée : 20.000 hommes y étaient armés pour le Roi ; environ deux millions étaient dans les caisses à la disposition de S. M. ; aucune réaction fâcheuse n'avait nui au ralliement de toutes les classes ; enfin les forteresses importantes de cette frontière étaient remises en des mains sûres qui en garantissaient la possession au Roi ». Les places de Flandre et d'Artois ne furent en effet occupées que par des soldats français et leur matériel de guerre nous était conservé, alors que tant d'autres, de jour en jour, tombaient au pouvoir de l'étranger.

En quittant, le 15 juin l'armée impériale, Bourmont avait déclaré qu'il n'agissait ainsi que pour mieux servir la France. Il avait sacrifié un devoir immédiat à un autre devoir qu'il estimait supérieur. Il avait voulu, non pas « passer à l'ennemi », mais rallier à Gand l'étendard qui lui paraissait seul abriter la fortune de la France. Loin de songer à « trahir » son pays, il pensait le défendre ensuite contre l'étranger ; et s'il partit le matin d'une victoire, la veille d'une autre victoire, s'il ne combattit pas à Waterloo — où ni son ancienne Division, ni le IV[e] Corps d'ailleurs ne parurent, — ne remporta-t-il pas, à la tête de la 16[e] Division, une réelle victoire politique ?

Enfin si, — malgré les faits et les intentions aujourd'hui éclaircis, — on s'obstinait à qualifier de « trahison » son acte du 15 juin 1815, on n'aurait pas le droit d'étendre cette sombre tache à sa vie tout entière, d'ignorer tant de combats soutenus sous les aigles comme sous les lys, d'oublier qu'en nous conquérant l'Algérie il mérita le bâton de maréchal de France. Ce suprême triomphe ne calme pas les haines ; Bourmont lui-même, à soixante ans, comme à vingt ans, guerroya pour la Restauration contre un régime qui lui dénia jusqu'à sa qualité de Français ; mais après les querelles de parti et au-dessus d'elles siège l'impartiale Histoire qui recueille tous les témoignages, ne s'en laisse imposer ni par les préjugés ni par les apparences, démêle le vrai du faux, le juste de l'injuste, et, au cas même où elle reste sévère pour certains actes, dresse le compte exact, définitif, des services rendus à la Patrie.

GUSTAVE GAUTHEROT.

MÉLANGES

I

Monseigneur DUCHESNE

SA VIE ET SON ŒUVRE

Sa formation scientifique.

La mort de Mgr Duchesne a été un grand deuil pour la science historique. Vivement attaqué pendant sa vie, ce savant a été salué dans la tombe par des hommages presque unanimes ; rares ont été les voix discordantes qui ont rappelé les querelles passées. L'apaisement se faisait, dans ces dernières années, autour de sa personne et de son œuvre. Il est désormais possible de les étudier l'une et l'autre avec une entière sérénité et d'en discerner les traits si complexes et parfois contradictoires. C'est ce que nous ferons dans cette Revue qui a compté Mgr Duchesne parmi ses collaborateurs, en nous aidant non seulement de tout ce qui a été écrit par lui ou sur lui, mais encore des conversations et des lettres que j'ai échangées avec lui depuis qu'en octobre 1885, je figurais parmi ses premiers élèves à l'Ecole pratique des Hautes Études.

Louis Duchesne naquit le 13 septembre 1843, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), de Jean-Jacques Duchesne et d'Anne-Renée Gourlay ; il était le dernier de six enfants. Son père ne fut pas présent à sa naissance ; il était à Terre-Neuve, commandant un navire de pêche appartenant à la maison Guibert, de Saint-Servan. Il parcourut de nombreuses années les océans jusqu'au jour où il disparut, laissant à sa veuve des ressources fort modiques pour établir sa nombreuse famille. Louis n'avait que dix ans ;

l'une de ses sœurs fut son premier maître. Si j'en crois l'expression aussi pittoresque que familière dont il me la définissait lui-même, elle avait un caractère viril.

Il laissa ses leçons pour aller faire ses études secondaires à l'institution Saint-Charles de Saint-Brieuc, et, dès lors, il ne séjourna à Saint-Servan que pendant les vacances, la plus grande partie de sa vie se passant à Saint-Brieuc, puis à Paris, enfin à Rome. Il garda cependant une affection profonde pour sa petite patrie. Il aimait à se dire enfant de Saint-Servan et il se réclamait avec fierté de sa qualité de Breton. Cet amour de la Bretagne, il le reportait à toute la race gaélique. Jusqu'à la fin de sa vie, il garda sa vieille maison de Saint-Servan qu'il fit embellir et dans laquelle, de Paris et de Rome, il venait se reposer en face de cette mer qu'il aimait, en vrai fils de marin.

Un jour j'y fus reçu par lui et sa grande joie fut de me faire les honneurs de Saint-Servan et surtout de la Cité s'élevant sur l'emplacement de l'antique Aleth. Il m'en montrait les ruines romaines, la chapelle de Saint-Pierre, construite sur l'ancienne cathédrale où résidèrent pendant sept ou huit siècles les évêques avant de se transférer, au XIIe siècle, à Saint-Malo. Il évoquait les légendes locales pour lesquelles s'attendrissait sa critique si sévère aux autres. Il voyait avec peine la dévotion contemporaine abandonner les vieux saints celtiques, pour se porter aux saints étrangers à la Bretagne, et il reprochait à saint Antoine de Padoue de faire concurrence à saint Méen ou à saint Judicaël. Il se plaignait qu'un saint d'Austrasie, saint Servais de Tongres, eût supplanté, comme patron de sa ville, un vieux saint du pays, saint Servan. Il parlait sévèrement de Pierre de la Grille, l'évêque d'Aleth, qui découronna cette antique cité en transférant son siège épiscopal dans l'île d'Aaron (aujourd'hui Saint-Malo), ainsi que de saint Bernard et du pape Eugène III qui lui facilitèrent cette opération dressant désormais en face de l'antique cité d'Aleth, comme une « parvenue » en face d'une noble dame, la ville de Saint-Malo.

Dans ses études et ses recherches, il fit toujours une place à sa petite patrie. Dans ses cours d'histoire, dans ses comptes rendus critiques, il aimait à parler des saints non seulement de la Bretagne française, mais encore de la presqu'île de Cornouailles, du pays de Galles, de l'Ecosse et de l'Irlande, gloire poétique de la grande église celtique à laquelle l'abbé Duchesne voua toujours

une dévotion toute spéciale ; leurs originalités, leur amour des aventures, les traits souvent fantastiques de leurs légendes faisaient sa joie.

En 1890, avec le concours de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et du savant historien de la Bretagne M. de la Borderie, il fit des fouilles pour dégager à côté de la chapelle Saint-Pierre ce qui pouvait rester de la cathédrale d'Aleth et il mit à nu les fondations de l'édifice primitif dont on releva le plan et la coupe longitudinale (1).

Comme Saint-Malo, Saint-Servan fut le pays des marins et des corsaires qui se mesurèrent pendant des siècles sur toutes les mers du monde avec leurs ennemis héréditaires les Anglais. « Les corsaires, couverts de renommée et rassasiés d'or, les découvreurs d'îles venaient souvent terminer leur carrière à l'ombre de quelques ormeaux dans les campagnes de Saint-Servan : Jacques Cartier mourut seigneur du petit village de Limoilou ; Surcouf, dans sa belle propriété de Riancourt ; Duguay-Trouin aimait à s'isoler dans sa belle maison de la Haute-Fleurie, racontant à quelques amis les aventures de sa vie héroïque » (2). Dans sa jeunesse, l'abbé Duchesne put entendre lui-même les récits de l'un de nos marins qui avaient, sous le premier Empire, combattu les Anglais, le contre-amiral Bouvet, et peut-être, de retour de ses pêches, son père racontait-il à sa femme et à ses enfants les conflits qui mettaient souvent aux prises, à Terre-Neuve, pêcheurs français et anglais. De ces impressions d'enfance et de jeunesse l'abbé Duchesne garda une certaine aversion pour le peuple britannique qu'il me manifestait encore au cours de notre dernier entretien, la veille du jour où il allait recevoir le maréchal Lyautey à l'Académie française.

Ce fut au collège de Saint-Charles de Saint-Brieuc, alors tenu par des prêtres du diocèse, que le jeune Duchesne fit ses études secondaires ; il les termina en 1860. Dans son discours de réception à l'Académie française, parlant des vingt années que passa au petit séminaire de Pont-à-Mousson, comme élève et puis comme professeur, celui qui devait être plus tard le cardinal Mathieu, Mgr Duchesne fit de cette maison une description qui, dans sa

(1) Voir ce plan dans l'étude de M. l'abbé Campion sur *Saint Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan*, p. 56.

(2) Bertrand Robidou. *Histoire et panorama d'un beau pays*, tome II, p. 122.

pensée, convenait aussi au collège de Saint-Charles. Il établissait certainement un parallélisme entre la jeunesse du cardinal Mathieu et la sienne, quand il disait : « Cette carrière est assez commune dans les collèges ecclésiastiques. La formation qui en résulte ressemble beaucoup à celle que donnaient les grandes abbayes de jadis où l'on était moinillon d'abord, puis novice, puis moine profès, quelquefois écolâtre. Entre ces degrés la transition est à peine sensible. On change de stalle, mais dans le même chœur. On ne cesse pas de vivre ensemble. La famille ne se sent qu'en vacances ; le collège est tout. L'esprit qui vous anime est l'esprit de la maison, hautement et simplement religieux, très nettement orienté vers la culture de l'intelligence. L'étude est, après le salut, la principale affaire, l'affaire des maîtres et celle des disciples. La formation des caractères se produit toute seule, sous l'influence du milieu bien plus que par l'intervention des hommes. Les maîtres sont jeunes pour la plupart et dans un tel monde, au dehors duquel ils ont l'esprit de ne pas regarder, ils s'entretiennent aisément en jeunesse. La gravité est la spécialité du supérieur ; il est grave pour toute la maison. »

Dans ce milieu, tout en gardant sa vivacité et sa spontanéité d'esprit, le jeune Duchesne fit de bonnes études, montrant les aptitudes les plus variées, réussissant dans les sciences comme dans les lettres. Une année il eut tous les prix, sauf celui de thème latin. L'enseignement qui se donnait alors dans tous les collèges secondaires, officiels ou catholiques, était essentiellement classique. C'est là que l'abbé Duchesne puisa tout d'abord cette culture gréco-latine qui devait faire de lui un élégant latiniste dans son étude sur le martyrologe hiéronymien, lui inspirer des réminiscences classiques et lui permettre de discuter les textes non seulement avec la compétence de l'historien, mais avec une connaissance approfondie des langues anciennes. On le familiarisa beaucoup moins avec la littérature française moderne, dont il n'eut jamais le goût. Lorsqu'il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il risqua de se rencontrer avec ses confrères de l'Académie française ; ne voulant pas paraître trop ignorant sur leurs écrits dans ses conversations avec eux, il me demanda de les lui faire connaître et j'ai souvenir d'un entretien que j'eus avec lui sur la « Belle Hélène » de Meilhac et Halévy. Il ne connaissait, lui, que celle qu'on lui avait montrée au collège, l'Hélène d'Homère et d'Euripide.

Son éducation première ne semble pas non plus avoir éveillé en lui le sens artistique. Au cours de ses voyages en Grèce et en Anatolie, je ne sache pas qu'il ait été ému par la beauté de l'art grec, et, au cours des nombreuses années qu'il passa en Italie, les chefs-d'œuvre de la Renaissance n'ont pas souvent fixé son attention. Le comte de Chambrun l'ayant invité à l'un des grands concerts d'orgue qui se donnaient dans sa chapelle de la rue Monsieur, l'abbé Duchesne, alors professeur à l'Institut catholique, lui répondit qu'il en était indigne, n'ayant appris dans sa jeunesse qu'à chanter le *Dixit Dominus* et, en fait de musique, s'en était tenu à cette psalmodie.

Dans les collèges religieux on veut que les élèves jouent, les conversations prolongées, surtout à deux, sont aussi mal vues en récréation qu'à l'étude ; l'enseignement libre a pratiqué l'éducation physique et les sports bien avant que l'Université en fît, ces dernières années, la découverte. Présidant, en 1910, la réunion des anciens élèves de Saint-Charles, Mgr Duchesne racontait que si, de son temps, on travaillait beaucoup au collège (la peur du surmenage n'étant pas encore venue surmener les esprits), on s'y amusait aussi de bon cœur. Est-ce à ces parties auxquelles il se livrait, élève et même professeur, que l'abbé Duchesne devait cette vigueur physique qui, à l'âge de cinquante ans, lui faisait soulever à bras tendus l'un de ses collègues de l'Institut, homme de poids, s'il en fut, M. l'abbé Beurlier ?

Un biographe de Mgr Duchesne, inspiré par lui, nous assure-t-on, donne à entendre que ses études finies (1860) il passa du collège ecclésiastique au grand séminaire, « sans secousse, sous l'influence de maîtres désireux d'assurer à l'Eglise le concours d'une force intellectuelle (1). » Il semble l'indiquer lui-même lorsque, dans le passage de son discours de réception à l'Académie cité plus haut, il parle de « ces transitions à peine sensibles » qui, dans les anciennes abbayes, faisaient du moinillon un novice et, de nos jours, d'un élève de collège catholique un séminariste.

Si la « transition » fut douce, il ne semble pas que le séjour au grand séminaire l'ait été au même degré. On nous dit que le jeune clerc eut un jour un doute sur sa vocation. Il se demanda si sa place n'était pas plutôt à l'Ecole polytechnique, et il confia ses inquiétudes à son directeur de conscience. Celui-ci se contenta

(1) *Monseigneur Duchesne*, par Claude d'Habloville, biographie critique, suivie d'un autographe, p. 9.

de lui répondre que c'était une « tentation » du mauvais esprit (1) et Duchesne le crut, ce qui prouve combien le sien était bon.

Il ne l'était pas assez cependant pour ne pas remarquer les lacunes et les faiblesses de la formation intellectuelle qui lui était donnée. C'était le temps où la théologie de Clermont régnait en maîtresse dans la plupart des grands séminaires et où l'histoire ecclésiastique, quand elle y était enseignée, l'était d'après Rohrbacher et Darras. Cette formation a suffi à la vie intellectuelle d'une partie du clergé, mais, dès le séminaire, elle ne satisfaisait pas des intelligences critiques comme celle du jeune abbé Duchesne. Il se rendait déjà compte qu'avec des armes aussi rouillées le clergé ne pourrait pas repousser les assauts que dirigeait déjà contre nos dogmes, nos traditions, nos sacrements, l'école critique qui, née en Allemagne, à Tubingen, avait trouvé dans Renan son porte-parole en France et son expression dans la *Vie de Jésus*. « Cette incrédulité de l'érudition, a dit M. Lamy, ne trouva pas plus que l'incrédulité de la philosophie l'Eglise prête. La science historique n'y avait encore que des solitaires. Même les prêtres étaient réduits à la chercher en des compilations pauvres de critique, vides de documents, amoureuses de merveilleux et qui, au lieu de fournir à l'intelligence la preuve des faits extraordinaires, les imposaient volontiers à l'édification comme prouvés par leur miracle même » (2).

Dès le grand séminaire, Duchesne dut souffrir de cette insuffisance de l'enseignement ecclésiastique. Nous en voyons la preuve dans la haine dont il poursuivait, plus tard, les manuels de théologie et d'histoire insignifiants ou ridicules mis aux mains des séminaristes par leurs supérieurs. Parlant de l'un d'eux, l'*Ecclesiae historiae breviarum*, de Berti et Lopez, plein d'histoires saugrenues, il écrivait dans l'un des premiers numéros du *Bulletin critique* (3) : « En terminant ce compte rendu, je ne puis dissimuler mon impression de tristesse. Ce livre étrange est un manuel d'enseignement. On l'a imprimé avec l'intention de le répandre dans certaines écoles qui, pour être situées au delà

(1) « C'est une tentation, vous répondit un vieux maître, consulté par vous. Devenez prêtre d'abord ; vous servirez ensuite la science et Dieu par vos deux vocations. » Cet homme-là fut, ce jour-là, prophète et vous annonçait votre avenir. » *Réponse de M. Et. Lamy au discours de réception à l'Académie française de Mgr Duchesne.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Bulletin critique*, 1er avril 1881.

des Pyrénées, n'en sont pas moins composées de jeunes élèves intelligents sur lesquels des églises ou des ordres religieux fondent quelques espérances. Voilà pourtant l'aliment qu'on leur donne, voilà le sérieux avec lequel on traite devant eux une science aussi grave que l'histoire de l'Eglise ! » L'ardeur avec laquelle l'auteur de l'article prend la défense de « jeunes élèves intelligents » auxquel on destine une si grossière nourriture, semble bien indiquer que lui-même fut jadis victime d'un pareil régime.

Ce qui est certain, c'est que l'abbé Duchesne ne termina pas à Saint-Brieuc sa formation cléricale, soit que des difficultés aient surgi à cause de son indépendance d'esprit entre lui et tel de ses directeurs, soit que, spontanément, il ait demandé à son évêque d'aller terminer ses études théologiques à Rome. En 1864, n'étant pas encore ordonné prêtre, il partait pour la Ville Eternelle où il resta deux ans.

Il y vécut modestement dans la petite communauté de prêtres que dirigeait le procureur de Saint-Sulpice, M. Faillon, dans les bâtiments de l'église Sainte-Brigitte, sur la place Farnèse, en face du palais où, directeur de l'Ecole française, chargé d'honneurs humains et de gloire scientifique, Mgr Duchesne devait mourir 57 ans plus tard. Mgr d'Hulst, qui y habita en même temps que lui, écrivait à sa mère que c'était « un trou » où il n'y avait « qu'une pièce éclairée servant de dortoir et de salle à manger » (1).

Sainte-Brigitte, le palais Farnèse, voilà les deux termes entre lesquels a évolué la vie romaine et la carrière scientifique de l'abbé Duchesne. Que de fois, du haut de son palais si majestueux, dut-il abaisser ses regards sur Sainte-Brigitte pour mesurer à l'humilité de ses début l'éclat de sa destinée ! Mais ces réflexions, il les gardait dans son cœur, car il n'évoquait pas volontiers les années de Sainte-Brigitte. Il suivit les cours du Collège romain où l'enseignement de la théologie, d'après la méthode scolastique, était donné alors comme aujourd'hui par les jésuites ; ses plus illustres professeurs furent le P. Cardolla et le P. Franzolin, plus tard cardinal. L'abbé Duchesne suivit leurs cours avec celui qui devait, plus tard, l'appeler à l'Institut catholique de Paris, Mgr d'Hulst, et auquel l'unit désormais pour la vie une sincère amitié. Si, après ces deux ans de

(1) Mgr Baudrillart. *Vie de Mgr d'Hulst*, t. Ier, p. 121.

présence, il reçut le sacerdoce et le doctorat (1867), il ne puisa dans ces études ni le goût de la théologie ni l'amour des théologiens. Dans la plupart de ses écrits il les a criblés de ses traits les plus acérés. Ils ont été pour lui, dans une certaine mesure, ce que furent les médecins pour Molière.

La théologie s'est vengée sur Mgr Duchesne du dédain qu'il lui témoignait dans ses propos ironiques et dans ses écrits. On a pu justement reprocher à son œuvre tout entière et plus particulièrement à son *Histoire ancienne de l'Eglise* de ne pas avoir fait une place suffisante à la Pensée catholique et à ceux qui l'ont représentée avec éclat ; d'autre part, sa culture théologique n'étant pas à la hauteur de sa science historique, il s'est compromis lui-même, le plus souvent même sans s'en douter, dans des difficultés de nature doctrinale que, mieux versé dans la théologie, il eût certainement évitées.

Plus que les spéculations théologiques ou philosophiques, les hommes du présent et du passé intéressèrent vivement le jeune clerc breton. Pendant les années 1865-1867, le pouvoir temporel des papes, démembré en 1860, ne se soutenait plus que par le dévouement des zouaves pontificaux et la protection de la France et il inclinait visiblement vers sa fin.

Duchesne sentait vivement l'intérêt des événements décisifs qui se déroulaient sous ses yeux. Faible comme puissance tempoporelle, la papauté voyait grandir son autorité sur les fidèles et son prestige dans le monde, et tandis que les Garibaldiens envoyaient jusqu'aux portes de Rome leurs avant-gardes et que l'émeute éclatait dans le Borgo, sous les fenêtres du Vatican, Pie IX célébrait solennellement, en présence d'une foule d'évêques et de fidèles accourus du monde entier, le huitième centenaire de saint Pierre et la canonisation des martyrs japonais. Assurément rien n'était plus pittoresque qu'une ville qui présentait de tels contrastes. L'abbé Duchesne garda une vive impression de ces dernières années du pouvoir temporel des papes. « J'ai vu, il y a quelque cinquante ans, disait-il à ses collègues de l'Académie, le jour de sa réception, j'ai vu les dernières pompes du Sacré-Collège : des carrosses rouges à couronnements dorés, chargés de laquais fort galonnés, mais peu stylés. Deux voitures, trois au plus, conduisaient l'Eminence, avec un petit personnel de secrétaires, aux grandes cérémonies pontificales. Leur défilé excitait déjà plus de curiosité que de terreur religieuse. C'était la fin d'une splendeur ».

Encore plus que le présent, il étudia le passé. En ces années de Rossi était en pleine activité scientifique ; il venait de publier le premier volume de *Roma sotterranea cristiana* qui établissait sur de solides bases l'archéologie chrétienne et ses découvertes sans cesse renouvelées dans les catacombes montraient l'excellence de sa méthode. Ce fut alors que Duchesne s'enrôla parmi ses disciples, visitant avec un intérêt déjà fort éveillé catacombes et musées archéologiques, et faisant de longues séances dans les bibliothèques si riches et si nombreuses du Vatican et des couvents ; ainsi il prit un premier contact avec tous ces instruments de recherche historique qu'il devait manier avec tant de maîtrise lorsque, cinq ans après, il serait envoyé à Rome en mission scientifique.

Il était déjà saisi par le charme de Rome et par la passion des études archéologiques lorsque son évêque le rappela pour lui confier, à l'école Saint-Charles, un double enseignement littéraire et scientifique. Il s'en acquitta de son mieux pendant quatre ans, de 1867 à 1871 ; les élèves qu'il eut alors et dont plusieurs occupent de hautes situations ecclésiastiques ont gardé le meilleur souvenir du maître de leur jeunesse.

Depuis 1862 le diocèse de Saint-Brieuc avait à sa tête un évêque fortement préoccupé du relèvement des études dans le clergé. Né à Lyon en 1812, Mgr David s'était agrégé à la Société des prêtres de Saint-Irénée, plus connue sous le nom de Société des Chartreux, qui se consacre à l'enseignement et à la prédication. Nommé évêque de Saint-Brieuc, il arriva dans son diocèse avec une réputation d'orateur éloquent et d'esprit cultivé, prenant un vif intérêt aux questions de littérature, d'art et d'histoire. Dès la première année de son épiscopat, il la justifia par la lettre pastorale où il annonça la publication d'un nouveau volume des *Acta Sanctorum* des Bollandistes et, s'élevant contre l'abus des légendes, montra la nécessité d'une sage critique. Faisant un bel éloge des Bollandistes, il proclamait que la reprise de leur publication et de leurs travaux était l'un des plus grands événements intellectuels du siècle (27 décembre 1863). Il multipliait les efforts pour aviver au sein du clergé le goût de l'étude. « Chaque année il rédigeait de sa propre main le programme des matières qui devaient être l'objet des études sacerdotales. Morale, dogme, écriture sainte, liturgie, architecture religieuse furent tour à tour explorés par

lui. Il estimait que le prêtre de nos jours ne doit demeurer étranger à aucune branche des connaissances humaines » (1).

Naturellement, Mgr David attachait une importance toute particulière à l'enseignement qui se donnait dans les séminaires, y voyant le moyen le plus efficace pour relever le niveau intellectuel du clergé. Il voulut que les maîtres appelés à y enseigner eussent fait eux-mêmes des études sérieuses dans les universités c'est pour çela qu'il avait permis à l'abbé Duchesne d'aller se perfectionner dans la connaissance de la théologie et de la Rome antique et moderne en l'envoyant au Collège romain ; voilà pourquoi aussi, en 1871, il l'envoya à l'Ecole ecclésiastique des Carmes, à Paris, pour y préparer la licence ès lettres.

Cette détermination de Mgr David eut des conséquences qu'il ne prévoyait pas. Apparemment il ne cherchait qu'à procurer à son Ecole Saint-Charles un bon professeur de lettres ; mais, en mettant Duchesne en contact avec les maîtres de la science il lui donnait les moyens de devenir à son tour un savant. Il eut ainsi une influence considérable sur ses destinées ; l'abbé Duchesne s'en rendit si bien compte qu'il dédia à son évêque l'un de ses premiers travaux d'érudition.

Ce séjour à Paris dura deux ans, de 1871 à 1873. L'abbé Duchesne les consacra à un labeur acharné. Ne disposant à l'Ecole des Carmes, comme à Sainte-Brigitte, que de ressources fort limitées, il dut pour les compléter accepter des fonctions pénibles. Il fit du ministère ecclésiastique. « Le gouvernement d'alors faisait profession de foi catholique. Pour les soldats, le dimanche, on célébrait la messe dans les forts et les exigences du service fixaient cette messe à une heure tardive, midi. L'abbé partait à jeun, officiait, prêchait et rentrait, toujours à jeun » (2).

L'Ecole des Carmes avait alors à sa tête un homme de la plus haute valeur intellectuelle et morale, M. l'abbé Thenon, qui était entré dans les ordres alors qu'ancien membre de l'Ecole française d'Athènes et auteur de mémoires archéologiques remarqués, il pouvait espérer dans l'enseignement supérieur officiel une brillante carrière. Ceux qui l'ont approché à l'Ecole des Carmes et à l'Ecole Bossuet, dont il fut le fondateur et le premier directeur,

(1) *Oraison funèbre de Mgr Augustin David*, prononcée à l'occasion de l'inauguration solennelle de son tombeau dans la cathédrale de Saint-Brieuc, le 14 mai 1891 ,par M. l'abbé Dubourg, vicaire général (mort depuis cardinal, archevêque de Rennes), p. 15.
(2) Claude d'Habloville, *op. cit.*, p. 9.

ont subi l'ascendant de son intelligence et de sa direction morale. On ne saurait dire dans quelle mesure il l'exerça sur l'abbé Duchesne qui parlait cependant de lui avec respect.

La liberté d'enseignement n'existant pas encore (elle ne fut proclamée qu'en 1875), l'Ecole des Carmes ne donnait à ses pensionnaires qu'un règlement de vie ; quant à l'enseignement, ils allaient le chercher à la Sorbonne. Entre tous les cours — beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui — qu'elle offrait à ses étudiants l'abbé Duchesne en distingua un, c'était celui qu'à l'Ecole des hautes études, nouvellement fondée, professait M. Tournier sur la langue et la philologie grecques. Il devint l'un des élèves favoris de ce maître qui, doué d'une intelligence pénétrante, se reprochait comme un péché de jeunesse sa thèse de doctorat d'une haute portée philosophique sur la Némésis antique et s'était volontairement enfermé dans les études austères de la linguistique et de la critique verbale. L'établissement des textes grecs dans leur pureté était sa principale préoccupation, et il laissait à d'autres le soin d'en donner le commentaire littéraire ou historique. Ce fut sans doute à son école que l'abbé Duchesne s'initia à l'épluchage minutieux des textes et des leçons de manuscrits dont il fit preuve lui-même dans ses éditions du *Liber pontificalis* et du *Martyrologe hiéronymien*. Ainsi, en même temps qu'il préparait et passait ses examens de la licence ès lettres, l'abbé Duchesne faisait à l'Ecole des hautes études son noviciat d'érudit. M. Tournier eut dès lors pour lui la plus haute estime et, lorsqu'en 1873, fut créée l'Ecole française de Rome, ce fut sur sa recommandation que l'abbé Duchesne y fut envoyé. Ainsi furent noués pour la première fois ces liens qui l'unirent si étroitement à une école dont il fut pendant trois ans l'élève, dont il devint vite l'une des gloires, qu'il dirigea sans interruption pendant vingt-sept ans et dont seule la mort put le séparer.

L'un de ses prédécesseurs dans cette direction, M. Geffroy, nous a laissé une description de cette école à ses débuts. Elle fut fondée en mars 1873 pour être la section romaine de l'Ecole d'Athènes ; aussi n'eut-elle d'abord à sa tête qu'un sous-directeur dépendant de M. Burnouf, directeur de l'Ecole d'Athènes. Son installation fut aussi modeste que sa création. « Pour abriter l'embryon de bibliothèque qui allait servir à l'embryon d'école », on loua la petite et agréable villa Mérode, cachée tout près du Quirinal, entre des grands arbres, et c'est là qu'on vécut, laborieux et pauvre, mais non pas ignoré ni solitaire.

Le sous-directeur, M. Albert Dumont, devait être dans la suite l'un des réorganisateurs de l'enseignement supérieur ; alors, jeune érudit depuis peu sorti de l'Ecole d'Athènes, il était déjà célèbre dans le monde savant par ses mémoires sur les banquets funèbres et l'éphébie dont les éléments lui avaient été fournis par ses explorations scientifiques en Grèce. « Erudit de grand mérite, antiquaire habile, au besoin administrateur prudent, énergique et dévoué, il avait toutes les qualités nécessaires pour faire prospérer l'institution dont les premiers pas lui étaient confiés. Les jeunes gens qu'on lui envoya étaient dignes de lui. C'étaient MM. Bayet, plus tard l'un des maîtres de l'histoire byzantine et de l'histoire de l'art, qui devait succéder à M. Dumont lui-même à la direction de l'enseignement supérieur ; Collignon, l'un des maîtres de l'archéologie grecque ; Bloch, dont on connaît les savantes études sur cette histoire romaine, dont il commença l'étude sur place à l'Ecole française ; Muntz, l'un des écrivains qui ont fait le mieux connaître l'histoire de l'art avant et après la Renaissance, d'après les bibliothèques et les musées d'Italie ; Clédat, un médiéviste distingué ; enfin l'abbé Duchesne.

Cette première promotion était bigarrée ; un prêtre devenait le confrère d'un juif, M. Bloch ; d'un protestant, M. Muntz. Mais ils furent vite unis par l'enthousiasme que leur causa une vie de fiévreuse recherche scientifique et par le charme de Rome et de l'Italie. Malgré l'autorité que lui donnait sur eux son ascendant personnel bien plus que l'âge ou les règlements, M. Albert Dumont était moins pour eux un directeur qu'un aîné dans lequel ils avaient une entière confiance.

« Ils étaient partout, ces jeunes missionnaires de la science. Avec leur patiente *furia*, on les voyait travailler à la Vaticane et pénétrer dans toutes les archives. En même temps ils se faisaient bien venir de la société romaine où ils gagnaient de précieux appuis. Parmi les nombreux savants toujours réunis à Rome, ils étaient des plus laborieux et des plus graves » (1).

Leurs travaux et leurs recherches furent tellement appréciés du Ministère et de l'Institut, leurs protecteurs, qu'ils obtinrent à leur Ecole naissante les lettres de grande naturalisation ; le décret du 26 novembre 1874 portant organisation de l'Ecole

(1) A. Geffroy. *L'Ecole française de Rome*, ses origines, son objet, ses premiers travaux, pp. 10-12.

d'Athènes reconnaissait à sa section de Rome une plus grande autonomie puisqu'elle lui donnait le nom d'Ecole archéologique de Rome et à M. Albert Dumont le titre de directeur, et qu'enfin le 20 novembre 1875 elle la séparait de l'Ecole d'Athènes en lui donnant une existence indépendante (1).

L'abbé Duchesne contribua pour une large part à cette exubérance de vie qui marqua les premières années de l'Ecole de Rome. Entre lui et plusieurs de ses collègues se nouèrent des amitiés durables qui se doublèrent de collaborations scientifiques. Nous en avons pour preuve la mission qu'il remplit au Mont Athos avec son collègue M. Bayet, moins d'un an après son arrivée à Rome.

M. Charles Blondel, membre de l'Ecole française d'Athènes, venait de mourir après avoir recueilli des notes épigraphiques sur la Thessalie. Retrouvées par ses confrères MM. Paul Foucart et Pierron, ces notes furent envoyées à Rome à Albert Dumont déjà connu par ses explorations en Thessalie et les savantes études historiques et archéologiques qu'elles lui avaient inspirées. Sous-directeur de l'Ecole d'Athènes pour sa section romaine, il confia à l'abbé Duchesne et à Bayet le soin de poursuivre les études interrompues de M. Blondel et pour cela il leur donna avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique, une mission en Epire et en Thessalie.

Les deux voyageurs partirent de Rome au début de 1874, traversèrent l'Epire, visitèrent une partie de la Thessalie et firent un long séjour au Mont Athos et à Salonique. L'abbé Duchesne poussa plus loin ses recherches, il s'embarqua pour Patmos afin de faire des recherches dans la bibliothèque du couvent de cette île. Ainsi se noua une étroite amitié entre lui et son compagnon de route qui, vingt ans plus tard, directeur de l'enseignement supérieur, devait le nommer directeur de l'Ecole à laquelle alors ils appartenaient tous deux.

En Macédoine et au Mont Athos, leur mission leur fut facilitée par le consul français de Salonique, M. Dozon, un érudit fort versé dans les langues slaves et albanaises qu'il devait enseigner plus tard à l'Ecole des langues orientales, et au courant des poésies populaires et des légendes de la péninsule des Balkans dont il préparait alors des recueils. A Patmos, l'abbé Duchesne reçut

(1) *Ibidem.*

de l'administrateur de la bibliothèque, M. Sakkélios, toutes sortes de facilités pour ses recherches.

La mission fut fructueuse. Dans son rapport au Ministre, daté de juin 1874, M. Albert Dumont en dressait ainsi le bilan : « MM. Duchesne et Bayet ont copié et estampé, principalement à Salonique et en Thessalie, plus de 160 inscriptions. Cent quarante sont inédites. Elles sont réparties en sept sections : 1° Inscriptions politiques et religieuses (Salonique) ; 2° Inscriptions funéraires datées par les ères de Macédoine (Salonique) ; 3° Inscriptions funéraires non datées (Salonique) ; 4° Inscriptions byzantines (Salonique) ; 5° Inscriptions de Macédoine ; 6° Inscriptions de Larissa ; 7° Inscriptions de Tukala, Kalabaka, etc. »

Tandis que Bayet étudiait les mosaïques de Salonique et les peintures du Mont Athos, préludant ainsi à ses grands ouvrages sur l'histoire de l'art, et plus particulièrement de l'art byzantin, l'abbé Duchesne fouillait les bibliothèques des couvents de l'Athos et de Patmos ; et surtout dans ce dernier il faisait de précieuses découvertes.

C'étaient des fragments de Julien l'Africain, des scolies inédites de l'Iliade, neuf feuillets des épîtres de saint Paul, trente-trois feuillets de l'Evangile de saint Marc provenant d'un manuscrit du VIe siècle, une anthologie classique conservée à Patmos et déjà signalée par deux anciens membres de l'Ecole d'Athènes, Decharme et Petit de Julleville, des scolies inédites de Démosthène, d'Eschine et de Thucydide, des documents latins précisant les relations des couvents orientaux avec l'Occident et en particulier avec le Saint-Siège, au moyen âge ; des fragments de lexiques grecs ; enfin une charte du monastère de Barlaam, aux Météores.

En dressant l'inventaire de cette mission, M. Albert Dumont signalait au ministre « le zèle et le sens pratique » avec lesquels les deux explorateurs avaient rempli leur mission et il en reportait en partie l'honneur à l'Ecole des hautes études « qui nous a prêté, disait-il, dans la personne de l'abbé Duchesne, un de ses élèves les plus distingués. » Le savant helléniste qui avait été, à cette Ecole, le maître de Duchesne dut en effet se réjouir grandement de ces scolies grecques et ces textes paléographiques, remontant à la plus haute antiquité, découverts par son élève.

Ces explorations marquaient les débuts de l'abbé Duchesne dans deux sciences auxiliaires de l'histoire qu'il ne cessa dès lors

d'invoquer dans ses études critiques, l'épigraphie et la paléographie.

L'année suivante, il rédigea un long mémoire publiant et commentant les inscriptions et les fragments de manuscrits qu'il avait ainsi découverts. Il y joignait des notes fort érudites sur quelques manuscrits du monastère de Saint-Jean de Patmos, dans lesquelles il faisait preuve de cette maîtrise dans la philologie et la critique verbale, de cette minutie dans la collation et le classement des manuscrits qui présidèrent plus tard à ses éditions du *Liber pontificalis* et du *Martyrologe hiéronymien*.

Son mémoire sur sa mission au Mont Athos (1) était daté de Noël 1875 ; trois mois après, il repartait de Rome pour une mission qu'il allait remplir en Asie Mineure avec un autre de ses confrères, M. Maxime Collignon. Cette exploration scientifique a été racontée deux fois. Le *Bulletin de Correspondance hellénique* a publié, en 1877, le rapport que l'abbé Duchesne et M. Collignon firent au directeur de l'Ecole d'Athènes, sur ses résultats scientifiques. En 1880, M. Collignon fit le récit pittoresque de ce voyage, en deux articles qui parurent dans la *Revue des Deux-Mondes*, et ainsi, grâce à ces documents de première main, nous pouvons suivre l'abbé Duchesne dans ses randonnées à travers l'Anatolie, la Lycie, la Phrygie, la Pamphilie et la Cilicie.

Les voyageurs prirent avec eux, à Salonique sans doute, le drogman Nicolas Hadgi-Thomas qui avait accompagné précédemment l'abbé Duchesne et Bayet dans leur mission de Thessalie et du Mont Athos et M. Choisy dans son voyage en Asie Mineure ; ils se louèrent de ses services et des relations qu'il leur procura avec les Grecs et les Turcs. Ils s'embarquèrent le 9 mai, sur un caïque, partant de l'île de Rhodes pour la petite ville de Marmara qui lui fait face sur le littoral asiatique. « Avec un bon vent, le trajet se fait en quelques heures, mais il faut compter avec le calme. Partis le matin de Rhodes, nous voyons encore à la nuit tombante se dresser au loin les puissants massifs de montagnes qui dominent la baie. Au jour naissant le caïque aborde enfin et les premières blancheurs de l'aube nous montrent le minaret et la mosquée, les maisons délabrées et les croupes verdoyantes des montagnes qui dominaient la baie. »

(1) Ce mémoire a été publié dans *les Archives des Missions scientifiques et littéraires* (Troisième série, tome troisième). Imprimerie Nationale, 1877.

Le surlendemain, ils commençaient leur long voyage à cheval en gravissant par Dalian et Metresadis, et des vallées pierreuses, envahies de genêts et d'ajoncs, les pentes du plateau lycien. Le 19 mai, ils entraient dans le massif du Tchal-Dagh. « Les habitations deviennent rares ; à la végétation de la plaine et aux maigres cultures entourées d'enclos succèdent les pins, les érables, les arbousiers. Souvent des pierres calcinées, rangées en cercle, au pied d'un sycomore, indiquent le lieu de la halte et marquent les étapes d'un trajet monotone, sous la lumière grise que laissent filtrer les aiguilles des pins. La route n'est plus que rarement égayée par la rencontre d'une caravane d'âniers ou de bergers turkomans. » Les portes de Lycie une fois passées, à Il-Hissar, les voyageurs se trouvèrent sur le sommet austère du plateau, dans une solitude à peu près complète, mais devant des panoramas incomparables. « Tandis que, au premier plan, les pins et les mélèzes forment une large tache d'un vert sombre et vigoureux, derrière apparaissent les hauts sommets du Tchar-Dagh, argentés de filets neigeux qui s'enlèvent sur le fond gris et rose de la roche nue. On peut suivre sur le vaste flanc de la montagne la gradation des zones de verdure qui vont grandissant d'intensité se perdre dans le brouillard bleuâtre d'une vallée profonde. Les sommets de la chaîne ondulent, en se prolongeant à l'infini vers le couchant, dorés par une chaude lumière jusqu'au moment où le soleil disparaît brusquement ; alors monte dans le ciel cette teinte ardoisée qui accompagne le court crépuscule des nuits d'Orient et le silence n'est troublé que par le froissement des ailes des oiseaux de proie, qu'on entend s'enlever à de grandes hauteurs et qu'on voit tournoyer dans l'air ».

De ce plateau les explorateurs descendirent par une série de terrasses étagées vers la vallée de la Pisidie et de la Phrygie, s'arrêtant successivement à Ul-Keuï, où ils furent bien accueillis par quelques familles grecques, à Chorzum et à Téfény. En suivant la vallée dénudée du Gebren-Tchaï, ils se dirigèrent sur Bouldorer dans les derniers jours de mai. Cette vallée avait été à peine explorée, comme le prouvaient les lacunes de la carte de Kieport ; elle le fut en détail par l'abbé Duchesne et Collignon, qui y firent de nombreuses découvertes dont les plus importantes, deux antiques cités, l'une entièrement ignorée jusqu'alors

Ormélé, l'autre à peu près inconnue Colonia Julia Olbasena (1). Bien qu'elle fût d'origine turque, la ville de Bouldour les retint quelques jours ; ils rayonnèrent dans ses environs et eurent l'occasion de prendre part à quelques fêtes indigènes que nous raconte M. Collignon (2).

Cette pointe sur Bouldour les avait un peu écartés de la Cilicie Trachée qui était le but assigné à leur mission. Ils laissèrent donc les hauts pays de la Pisidie pour revenir sur le littoral de Pamphylie. A Adalia, ils reprirent contact avec le personnel européen des consulats. Cette descente n'avait pas été facile. A la sortie d'Isbarta, la caravane s'était engagée dans les défilés de l'Aglasan-Dagh dominés par d'immenses parois de rocs taillés à pic ; arrivés sur le versant méridional, ils n'eurent pour toute route qu'un chemin reconnaissable aux traces laissées par les pieds des chevaux sur d'énormes pierres disposées à peu près en escaliers. Plus loin, il est vrai, après Aglasan, la route devenait charmante avec ses belles bordures de noyers lui donnant l'aspect d'une allée de parc. « Bientôt le plateau se dénude et les champs de seigle et de blé succèdent aux hautes futaies. L'horizon est fermé par des chaînes de montagnes qui sont comme la bordure de chaque plateau. Rien de plus monotone que ces heures de marche vers la mer que l'on espère à tout instant voir apparaître au-dessus de la ligne bleue des dernières montagnes. Tandis que l'on chemine ainsi, bercé par la lente allure du cheval, l'esprit s'assoupit et s'abandonne à cette demi-rêverie qui est le charme du voyage en Orient » (3).

Adalia, où les voyageurs arrivèrent le 5 juin, les retint plusieurs jours ; puis ils s'embarquèrent pour longer la côte et gagner le petit port d'Alaya, l'ancienne Coracesium.

« A partir d'Alaya jusqu'à Anemour, nous suivons un sentier parallèle à la côte, à travers les montagnes qui la dominent. Cet itinéraire nous parut préférable à la voie de mer, la côte ayant été déjà explorée par l'amiral Beaufort. Mais l'âpre montagne du Cragus ne paraît pas avoir été jamais habitée dans les temps antiques ; au moment où nous la traversâmes, elle était complètement déserte et il nous fut impossible d'être renseignés sur les ruines qui pouvaient se trouver en dehors de notre chemin ; il

(1) *Rapport*, p. 368.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1880, I, p. 170
(3) *Ibid.*, p. 176.

fallut nous contenter de revoir les localités maritimes vers lesquelles il était possible de descendre, comme Selindri, Kharadran, Anemour » (1).

Cette absence de documents archéologiques décida l'abbé Duchesne et Collignon à quitter la côte et à pénétrer avec un guide dans la Cilicie Trachée. Suivant la vallée du Calycadnus, ils traversèrent une région déserte et arrivèrent à la petite ville turque d'Ermenek. Ils firent une abondante moisson à Selefkeh, à Korikos et à Sébaste pour retrouver la côte à Mersina, terme de leur mission, le 16 juillet 1876.

Leur exploration avait duré deux mois et demi, du 2 mai au 16 juillet, et leur avait fait parcourir la Pérée Rhodienne, la Carie et la Lycie, la Pisidie, la Phrygie et la Pamphylie, enfin la Cilicie Trachée.

Indépendamment des résultats archéologiques qu'elle donna, elle fut d'un grand profit pour l'abbé Duchesne. Il fut fort sensible aux paysages fort variés qui se déroulèrent sous ses yeux et que M. Collignon devait évoquer dans ses notes si pittoresques publiées par la *Revue des Deux-Mondes*. Bien loin de s'enfermer dans l'archéologie, il étudia les mœurs des populations variées et souvent hostiles les unes aux autres qu'il rencontra. Si plus tard il décrivit avec une touche si précise et si vivante les mœurs de l'Orient hellénique, c'est qu'il l'avait vues au cours de ses voyages ; le rôle des évêques des temps byzantins, il le retrouvait perpétué par ces archevêques et évêques grecs qui demeuraient toujours les juges et les chefs temporels de leur communauté de fidèles. Le mouvement des caravanes, l'agitation des khans, la vie patriarcale des temps antiques, elle se continuait devant ses yeux observateurs. On a maintes fois signalé la vie et le pittoresque que Duchesne sut toujours projeter dans ses récits antiques ; n'en cherchez pas la raison ailleurs que dans ses explorations dans cet Orient où la vie des siècles les plus lointains persiste, au milieu de notre civilisation moderne.

Tout en cherchant l'antiquité, l'abbé Duchesne et Collignon notaient les divers aspects de l'histoire contemporaine qui se présentaient à eux au cours de leur voyage. La rivalité des Turcs et des chrétiens qui devaient amener quelques années plus tard de si épouvantables massacres, ils la constatent dans ces régions de

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, t. Ier (1877), p. 573.

Cilicie ; l'incapacité des Turcs, il la reconnaissent dans ces zones désertes qui jadis furent habitées et que l'Islam a condamnées depuis des siècles à la stérilité. Ils notent les traits de mœurs qui opposent les uns aux autres musulmans et chrétiens, Turcs, Grecs et Arméniens et signalent la persistance de l'esclavage proscrit officiellement, mais toléré par le gouvernement ottoman.

Le rapport qu'ils adressèrent au directeur de l'Ecole d'Athènes et que publia le *Bulletin de Correspondance hellénique* révéla leurs découvertes archéologiques. Bien qu'ils se soient félicités de l'accueil qui leur fut fait, ils rencontrèrent des difficultés provenant surtout de l'extrême curiosité des Turcs et de leur préjugé que toute inscription est un indice de trésors cachés. Malgré tout leur mission fut féconde. Ils relevèrent l'emplacement exact et les ruines d'un certain nombre de villes antiques : « à une demi-heure de Marmara, la ville de Physcus, mentionnée par Strabon, et près de Dalian, l'importante ville de Kannos, dont il reste le théâtre, un édifice autrefois décoré de colonnades où l'on doit sans doute reconnaître un temple ; 3° un grand monument offrant une disposition analogue à celle des thermes ». Ils y découvrirent aussi quelques basiliques byzantines sans inscriptions ni peintures et des tombeaux taillés dans le roc (1).

Sur le plateau lycien, ils reconnurent avec vraisemblance la ville antique de Kalynda dans les ruines qu'ils visitèrent non loin de It-Hissar. Aux alentours de Chorzoum ils fouillèrent les vestiges de l'antique Cibyra, y mettant à jour un bas-relief représentant trois personnages en costume militaire romain, armés de haches et tenant des chiens en laisse, une statuette d'Eros, une statuette représentant une femme drapée, des fragments de sculptures et plus de 30 inscriptions.

A Djonk-Ovarlak, sur la route de Téfény, Duchesne et Collignon trouvèrent sur un rocher un grand nombre d'ex-votos « taillés à même sur la surface de la pierre » et des « bas-reliefs au nombre de soixante environ, offrant, avec de légères variantes, la représentation d'un dieu cavalier tourné à droite et brandissant de la main droite un javelot et un épieu ». Des inscriptions montrent dans ce personnage un « dieu sauveur ».

(1) Max. Collignon a donné une description détaillée de Kannos et de ses ruines dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. I[er] (1887), pp. 338-346.

Plus loin, à Téfény, à Karamanly et à Beylerly, ils copièrent une série d'inscriptions qui firent identifier deux villes : Ormélé et Colonia Julia Olbasena. Sur l'emplacement de la première ils trouvèrent des débris architecturaux : moulures, fragments d'architraves ; vingt inscriptions : dédicaces d'ex-votos, listes de donateurs, épitaphes, et un autel funéraire se rattachant au culte du dieu phrygien Sabazios. Sur l'emplacement de la seconde, Olbasena, ils copièrent cinq inscriptions et virent « un temple en ruines d'une architecture très simple, un autel orné d'emblèmes bachiques, une partie de mur hellénique de l'acropole, une chaussée antique flanquée encore de quelques sarcophages ».

En Phrygie et en Pamphylie, à Enès, village situé à quatre heures de Karamanly et à sept de Bouldour, ils trouvèrent les ruines d'une ville qu'ils identifièrent avec Sanaos, mentionnée par Strabon ; ils y notèrent des tombeaux, des inscriptions. Près de Bouldour, le village d'Elos leur rappela l'antique Iluza et, chemin faisant, à travers la Pisidie, ils recueillirent d'autres débris antiques et une vingtaine d'inscriptions.

La Cilicie Trachée leur offrit une moisson peu abondante parce qu'elle avait été souvent visitée et surtout parce que, depuis longtemps déjà, ses habitants se servaient des débris antiques pour leurs constructions modernes. Cependant, ils purent y copier environ deux cents inscriptions, « inédites pour la plupart ou mal déchiffrées », appartenant à des nécropoles ou à des monuments chrétiens. Mais leur principale découverte fut celle de la caverne de Zeus Korykos, « antique sanctuaire dont parlent Horace et Cicéron ».

Si nous en jugeons par les détails de ce rapport, la mission de l'abbé Duchesne en Anatolie différa de celles qu'il avait remplies précédemment avec Bayet en Thessalie et au Mont Athos et, seul, dans l'île de Patmos. Alors il avait étudié surtout des monuments byzantins et, à côté de fragments appartenant à l'antiquité profane, des textes se rapportant à l'Ecriture Sainte et à l'antiquité chrétienne. En 1876, au contraire, il ne fut guère occupé que d'archéologie et d'épigraphie païennes. Ainsi ces deux missions complétaient l'une par l'autre son initiation d'érudit. Comme de Rossi, Duchesne connut à fond l'une et l'autre face du monde gréco-romain, la face païenne et la face chrétienne s'éclairant l'une l'autre. Qu'on ne s'étonne pas si

plus tard, à la suite de son illustre ami, il sut placer l'histoire du christianisme primitif dans le cadre au milieu duquel il naquit et évolua.

Cet explorateur de ruines antiques chevauchant dans les vallées tour à tour luxuriantes et arides ou sur les plateaux déserts de l'Anatolie, était en même temps un fouilleur de bibliothèque. Pendant ses séjours à Rome, dans le villino du Quirinal, qui réunissait les premiers membres de l'Ecole de Rome, il fréquenta la bibliothèque du Vatican. Les recherches qu'il y fit furent dès lors facilitées par deux hommes avec lesquels il noua d'excellentes relations scientifiques de nature assez différente ; le cardinal Pitra, préfet de la Bibliothèque, et le chevalier de Rossi, qui y remplissait les fonctions de *scriptor* en même temps qu'il dirigeait et illustrait les fouilles des catacombes.

Jean GUIRAUD.

(A suivre).

II

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE BONAPARTE EN ITALIE

BONAPARTE ET PIE VI

La campagne militaire et politique de Bonaparte en Italie le mit en présence du plus grand problème qui pût alors être posé devant un général en chef et un homme d'Etat issu de la Révolution française et, en apparence, à son service : la conduite à tenir envers la religion et l'Église catholique en général et, en particulier, envers l'autorité spirituelle et temporelle du Saint-Siège. Bonaparte connaissait les sentiments du Directoire à cet égard. Ce gouvernement, qui comptait parmi ses membres le fondateur ridiculement sectaire d'une religion nouvelle, La Révellière-Lépeaux, pontife des *théophilanthropes*, désirait l'anéantissement du catholicisme et, par conséquent, la destruction de la

Papauté. Mais, à titre d'expédient dans les difficultés de sa politique intérieure, il aurait volontiers, en attendant mieux, accepté et même était disposé à provoquer de la part du Souverain Pontife, en pesant sur lui de toutes ses forces, c'est-à-dire en le menaçant dans sa personne et dans ses Etats, non seulement un traité d'assujettissement et de spoliation dans l'ordre temporel, mais une capitulation religieuse, destinée à plier au joug les fidèles de France, par la rétractation des censures infligées aux usurpations révolutionnaires, et par une exhortation formelle à l'obéissance, à la résignation soumise, devant les attentats à leurs consciences déjà commis ou en train de se commettre.

Bonaparte voyait et voulait autrement les choses. Il avait abandonné, rejeté même la foi explicite de son enfance, mais sans y substituer l'antipathie violente, la passion antireligieuse des sectaires du philosophisme et de la Révolution, et peut-être en avait-il gardé, malgré Rousseau et Raynal, un rayon vacillant tout au fond de son âme complexe. Il n'avait aucun attachement à la logique des idéologues, et, en présence d'un fait historique et moral aussi éclatant que l'Eglise, l'*anticléricalisme* de parti pris lui avait paru bien vite une absurdité. Cette façon de voir se manifeste avec netteté dès le début de son commandement. Il recommande à ses soldats le respect de la religion du pays où il les mène et il promet ce respect aux habitants. Ses relations avec le clergé d'Italie, sauf opposition à ses desseins, auxquels il prétend le faire servir, sont bienveillantes, amicales, caressantes même et attirantes. Il semble prendre plaisir à louer les vertus chrétiennes et, comme il dit, les principes « évangéliques » de plusieurs de ses membres (1). Il affecte, à l'occasion, la connaissance technique de tel ou tel point de doctrine ou de discipline et de tel détail du culte. Il est vrai que, par contre, dans sa correspondance avec le Directoire et dans ses entretiens avec ses compagnons d'armes, généralement impies, il fait souvent parade d'une incrédulité voltairienne et se répand en sarcasmes de club et en plaisanteries de bivouac. Mais en cela surtout il semble bien qu'il joue un rôle et se masque par précaution.

A travers ses contradictions apparentes ou réelles, ses détours

(1) « Je croyais quelquefois, en discourant avec ces personnages respectables, écrit-il au sujet de divers archevêques ou évêques d'Italie, me retrouver aux premiers siècles de l'Eglise. » LUDOVIC SCIOUT, *Le Directoire*, t. II, p. 146, note 1.

et ses retours calculés, sa conduite à l'égard du Saint-Siège est marquée de traits caractéristiques et originaux qui trahissent un désir réel d'entente. Il est bien d'accord avec le Directoire pour rançonner la Cour romaine, la dépouiller, l'asservir au temporel. Mais, surtout dans l'ordre spirituel, on sent que l'intention finale et même présente n'est pas destructive, mais plutôt constructive et conciliante.

Après ses premières victoires et son entrée à Milan, il ouvre à grand fracas devant son armée, contre la Rome pontificale, des perspectives de paganisme révolutionnaire : « Nous sommes amis de tous les peuples, et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipions et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui se rendirent célèbres, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage : tel sera le fruit de nos victoires » (1). Ce sont phrases de clubiste jacobin, auxquelles il n'attache aucune importance, mais qui plairont au Directoire et peuvent engager la Cour de Rome à négocier pour prévenir une invasion. Pie VI envoie en effet le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, pour tâcher de conclure un armistice avec Bonaparte. Celui-ci fait occuper par Augereau les légations de Bologne et de Ferrare, mais s'en tient là, et, malgré les instructions du Directoire, s'abstient de pousser jusqu'à Rome. Il terrifie d'ailleurs Azara par une de ces fureurs simulées où il excelle et auxquelles, en montant ses nerfs, il donne un cachet effrayant de vérité. Il va, dit-il, « assaillir Rome, la saccager, la détruire, traiter le Pape avec la dernière ignominie, prendre en otages le reste des cardinaux et tous les personnages riches et de distinction » (2). Mais tout cela n'a d'autre objet que d'accroître le chiffre de la rançon, et le général laisse Azara obtenir de Saliceti et de son collègue des conditions un peu moins exorbitantes que celles qu'il a posées lui-même. Le 3 messidor an IV (21 juin 1796), l'armistice est conclu. Le 8 messidor (26 juin), Bonaparte, arrivé

(1) Proclamation du 1er prairial an III (20 mai 1796). — En fait, loin d'ériger à Rome aucune statue, il se fit livrer, entre autres objets d'art dont il dépouilla bientôt les Etats romains, les bustes de Junius et de Marcus Brutus qui justement se trouvaient « tous deux placés au Capitole ». SCIOUT, ouvrage cité, t. I, p. 675, note 1.

(2) F. ROUSSEAU, *De Bâle à Tolentino, Lettre inédites du chevalier d'Azara*. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1918, p. 103.

à ses fins, écrit à Paris, en se vantant de sa fermeté, « qu'Azara, ayant échoué avec lui, s'est tourné du côté des commissaires du Directoire » et, ajoute-t-il, il a si bien fait qu'il leur a arraché notre secret, c'est-à-dire l'impossibilité où nous étions d'aller à Rome. Alors il n'a été possible d'en tirer vingt millions qu'en faisant la nuit une marche sur Ravenne » (1). Le terrible Corse a joué ainsi tout le monde. Mais il n'est pas allé à Rome.

L'une des conséquences de l'armistice fut l'ouverture de négociations entre Pie VI et le Directoire. Le Pape, quoique personnellement homme et souverain d'ancien régime, se montra, comme il l'avait déjà fait au temps de l'Assemblée constituante (2), préoccupé surtout des intérêts supérieurs de la religion et de l'Église, et animé de dispositions conciliantes, non seulement pour ce qui touchait à ses Etats, mais pour la conduite à tracer aux catholiques de France et, les principes saufs, pour les concessions à faire au malheur des temps. Mais les exigences arrogantes et absurdes du Directoire, notamment sur la question religieuse et ecclésiastique, rendirent vaine cette bonne volonté du Souverain Pontife, que reconnaissait au contraire et dont s'efforçait de profiter avec beaucoup de bon sens, pour en venir à une entente définitive, l'envoyé français, François Cacault. « Il est persuadé, dit très bien Ludovic Sciout (3), que cette paix est nécessaire et, sur ce point, il est secrètement d'accord avec Bonaparte, qui l'a apprécié et deviné ». Il n'hésite donc pas à « employer toute son habileté » pour « détourner le Directoire de suivre à l'égard du Saint-Siège la politique jacobine, mais en faisant dans la forme de fréquentes concessions à sa violente prêtrophobie, parfois même en feignant de s'y associer ». Mais cette habileté ne triomphe pas de la sottise de son gouvernement et les négociations sont rompues. L'armistice n'est pas dénoncé, mais l'exécution des écrasantes clauses pécuniaires est suspendue. La façon dont elle avait été commencée et poursuivie avait exaspéré la population des Etats romains et l'opinion s'y soulevait contre les Français avec une ardeur croissante.

Le gouvernement pontifical fit des armements et répondit aux réclamations de Cacault et de Bonaparte qu'il n'avait pas d'inten-

(1) SCIOUT, ouvrage cité, t. I, p. 668.
(2) Cf. notre ouvrage intitulé : *Six mois d'histoire révolutionnaire. La question politique et la question religieuse.* Paris, Téqui, 1903, chap. IX.
(3) Ouvrage cité, t. II, p. 67.

tions hostiles, mais qu'il se voyait obligé à prendre des mesures défensives. Bonaparte fulmine en paroles, mais temporise en fait et, toujours d'accord avec Cacault, apaise tant qu'il peut le Directoire et négocie avec le Pape par l'intermédiaire du cardinal Mattei, évêque de Ferrare, qu'il a brutalisé d'abord, puis presque immédiatement caressé, et dont, dans sa correspondance, il loue hautement « les vertus morales et chrétiennes ». Il charge Cacault de dire au Pape qu'il « ambitionne bien plus le titre de sauveur que celui de destructeur du Saint-Siège » et se déclare désireux de « tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples » (1). Mais, comme il ne cesse pas d'exiger les millions de l'armistice, la Cour de Rome demeure en défiance et continue ses armements. La situation critique où se trouve à plusieurs reprises l'armée française d'Italie, et qui fait croire à une victoire possible et prochaine de l'Autriche, augmente les embarras du Saint-Siège, qui n'ignore pas les vues éventuelles de cette puissance sur la partie des Etats romains occupée par les Français, mais se laisse bercer de quelque illusion et fortifier dans sa résistance. Des négociations sont entamées avec le Cabinet de Vienne et un général autrichien, Colli, reçoit le commandement de l'armée pontificale (2).

La défaite d'Alvinzy et la capitulation de Mantoue laissèrent à Bonaparte les mains libres contre le Saint-Siège. Il les porta rudement sur l'armée du Pape, qu'il dispersa sans peine ou qui, pour mieux dire, s'évanouit devant lui. Colli enveloppé dut capituler. Si Napoléon eût suivi les intentions du Directoire, l'occupation de Rome et la fuite de Pie VI étaient imminentes. Mais les siennes étaient différentes et il avait arraché à son gouvernement sa pleine liberté d'action. Le 22 janvier 1797, il avait écrit au cardinal Mattei : « Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, Monsieur le Cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion, il trouvera à ce titre protection pour lui et pour l'Eglise... Mon soin particulier sera de ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères » (3). Mais

(1) SCIOUT, ouvrage cité, pp. 96, note 1 ; 100.

(2) Sur la politique, un peu imprudente en ce moment, de Pie VI, trompé par la Cour de Naples, cf. l'article de M. François ROUSSEAU : *De Bâle à Tolentino. Lettres inédites du chevalier d'Azara* (suite et fin). — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1913, p. 500 et suiv.

(3) SCIOUT, ouvrage cité, t. II, p. 162.

il ne voulait même pas entrer dans Rome. « Il s'arrêta à Tolentino, dit Ludovic Sciout (1), où il attendit des propositions de paix. Pour être plus sûr d'en recevoir, et pour n'avoir pas de République romaine à fabriquer, il avait envoyé à Rome le père Fumé, général des Camaldules, en qui Pie VI avait toute confiance, proposer un traité. Bonaparte lui aurait dit : « Vous direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que, quand il en serait un, le Pape devrait se souvenir qu'il est le successeur de Léon ». Après une hésitation bien naturelle, Pie VI envoya ses plénipotentiaires à Tolentino, et le traité fut signé le 19 février 1797.

Les conditions en étaient extrêmement dures et abusives, mais ne touchaient en rien à la question religieuse. Le jour même de la signature, Bonaparte écrivit au Pape cette lettre très habile et, croyons-nous, au fond sincère. « Très Saint-Père, je doit remercier Votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire. La paix entre la République française et Votre Sainteté vient d'être signée : je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage Votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome vendues aux ennemis de la France, ou qui se laissent exclusivement gouverner par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des Etats. Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de Votre Sainteté. La République sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome. J'envoie mon aide de camp chef de brigade pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaites que j'ai pour sa personne et je la prie de croire au désir que j'ai de lui en donner des preuves en toute occasion » (2).

Ni le Saint-Siège ni le clergé d'Italie n'avaient, certes, en Bonaparte une confiance très forte. Mais leur longue expérience et leur finesse perspicace devinaient en lui un autre homme que les chefs précédents de la Révolution. Ludovic Sciout a fait à ce propos, dans une page remarquable, des réflexions très judicieuses, quoique sur un ton vif et acerbe : « Les gens d'Eglise, nous dit-il (3), ne sont pas dupes de Bonaparte, mais ils apprécient avec la finesse italienne les véritables motifs qui le font agir. D'ailleurs

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 164.
(2) SCIOUT, ouvrage cité t. II, p. 171.
(3) Ouvrage cité, t. II, p. 443.

Bonaparte, Italien d'origine et de caractère, est très aisément compris et deviné par eux ; il le sait très bien, aussi agit-il en conséquence. Les gens d'Eglise ont deviné aisément que Bonaparte n'a jamais entendu être un instrument docile entre les mains des Jacobins de Paris ; et ils l'ont vu se montrer à leur égard de plus en plus indépendant. Ils savent que, s'il n'est nullement religieux, ce n'est pas un bigot d'impiété, qu'il apprécie la salutaire influence exercée sur les esprits par la religion. Le parti révolutionnaire tout entier a pour principe d'anéantir la religion en France, d'opprimer brutalement le peuple catholique. Bonaparte comprend la folie de ce système, il croit la religion indestructible, et agit différemment partout où il est le maître : aussi, bien qu'une partie de l'Italie soit soumise au joug des révolutionnaires, l'Eglise catholique y jouit de beaucoup plus de liberté qu'en France, et les prêtrophobes n'osent pas s'y permettre les mêmes avanies, ni les mêmes violences. Bonaparte laisse aisément deviner aux gens religieux le mépris profond que les révolutionnaires, grands ou petits, lui inspirent par leur ineptie et leur fanatisme idiot ; et ce mépris n'est nullement joué ; il comprend que la Révolution a fait fausse route en déclarant la guerre à la religion. Sans doute beaucoup d'autres le comprennent maintenant, mais ils n'osent pas l'avouer ; et par prudence, intérêt, servilité, ils se prêtent à tous les actes de persécution qu'il plaît aux Jacobins de commettre. Bonaparte, au contraire, empêche les Jacobins de traiter les catholiques italiens comme les catholiques français ; il s'est séparé d'eux complètement sur ce point, et paraît disposé à aller encore plus loin dans cette voie de modération relative.

« Au milieu de tant d'hommes intelligents, mais énervés par la Révolution, qui s'aplatissent devant les prêtrophobes, un Français investi d'une grande autorité et qui ne consent pas à être l'esclave des persécuteurs révolutionnaires, paraît alors un être à part, un personnage absolument providentiel ! Sans doute l'on savait que Bonaparte était fourbe, ambitieux, sans aucun scrupule, mais c'était le seul homme sur qui l'on pût fonder quelque espérance. On avait le droit de craindre qu'il ne voulût exploiter la religion, mais on voyait en même temps qu'il savait très bien exploiter la sottise révolutionnaire à son profit, et quelquefois au profit de la liberté de conscience. Il était alors tout-puissant

en Italie, et l'on croyait qu'il serait bientôt, par la force de son génie, tout-puissant en France, si la monarchie (légitime) n'était pas rétablie. Aussi le Saint-Siège, le haut clergé, le clergé inférieur et les fidèles d'Italie fondaient sur lui beaucoup d'espoir et lui passaient bien des choses pour le présent, car tout audacieux, tout puissant qu'il fût, il était obligé de ménager les passions antireligieuses de ses gouvernants et de leurs agents. On aurait certainement préféré voir à sa place un homme inspiré par l'amour de l'humanité, et travaillant à la pacification avec conviction, loyauté et désintéressement. Mais on savait très bien qu'il eût été impossible à un homme d'un caractère aussi élevé de traverser heureusement la Révolution et d'arriver à la situation de Bonaparte ».

L'espoir sous réserves mis par le Saint-Siège dans les dispositions personnelles du jeune et terrible général n'était pas sans un fondement solide. Il n'est pas douteux que Bonaparte ne fût sérieusement préoccupé, dans un tout autre esprit que le Directoire, de la situation religieuse, non plus seulement en Italie, mais en France. Son attitude à l'égard des prêtres français réfugiés dans les Etats romains et qui tranchait publiquement avec la conduite tenue jusqu'à présent par les chefs des armées révolutionnaires, en fut un témoignage précis et voulu. Il alla plus loin et prit sur lui d'engager avec le Pape des négociations tendant à la solution du problème posé entre Rome et la France officielle par la conduite violente et inconsidérée de l'Assemblée constituante et des gouvernements qui lui avaient succédé. Son intention à cet égard était multiple et, certes, non exempte de retour sur lui-même, d'intérêt politique et personnel. Mais c'est, selon nous, aller trop loin et se montrer injuste à son égard que de n'y pas reconnaître un sentiment plus noble et une vue plus haute. Quand, dans la note datée de Milan le 16 thermidor (3 août 1797), il laisse entrevoir « une protection plus spéciale », qui pourrait plus tard, sous certaines conditions, être accordée au clergé de France ; quand il ajoute : « Il serait utile de connaître les mesures qui pourraient être prises pour réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non constitutionnels, et enfin les mesures que pourrait proposer la Cour de Rome, pour lever tous les obstacles, et qui puissent ramener aux principes de la religion la majorité du peuple français » ; il n'est pas douteux pour nous

qu'il a déjà vu se dessiner dans son puissant et lucide esprit les grandes lignes d'un futur et durable Concordat (1).

Marius Sepet.

III

LES ANCÊTRES D'ALFRED MÉZIÈRES

LES MARQUIS DE VASSÉ (2)

Dans un de ses livres les plus intéressants, *Au temps passé*, M. Alfred Mézières a évoqué, en des pages fines, souriantes, toutes pénétrées d'émotion filiale, la physionomie de son père, recteur de l'Académie de Metz. Sans insister, mais avec une pointe de fierté légitime, il nous apprend que Marie-Louis Mézières était le « descendant direct d'une des plus anciennes et plus nobles familles du Maine, petit-fils du vidame de Vassé, maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur de Plessis-les-Tours ». De son père, M. Alfred Mézières avait hérité, avec

(1) Cf. Sciout, ouvrage cité, t. II, p. 449 et suiv. Sciout se montre ici comme ailleurs très perspicace, mais, à notre avis, sensiblement trop sévère en cet endroit pour Napoléon.

(2) La coutume et la justice veulent que l'auteur d'une étude de ce genre remercie les personnes qui l'ont aidé dans son travail. Si nous suivions cet usage, l'expression de notre gratitude devrait s'adresser au regretté sénateur et académicien Alfred Mézières, mort en 1915, sous l'occupation ennemie, dans des circonstances si poignantes pour son cœur de patriote. En effet, les recherches minutieuses auxquelles nous avons dû nous livrer ont été entreprises par nous non seulement avec l'assentiment de l'illustre académicien, mais surtout à sa demande formelle, presque sous sa direction, ainsi que l'attestent les lettres qu'il nous écrivit. Dans ses *Pages d'Automne*, il avait tenu à consacrer un chapitre à notre livre sur la marquise de Lage de Volude. Cette figure de l'ancien régime lui avait inspiré de l'intérêt, en ravivant la mémoire de ses propres ancêtres. Il pensait que ceux-ci méritaient d'être remis en lumière. Mais M. Alfred Mézières ne s'était jamais occupé de questions de généalogie ; lui-même nous a déclaré qu'il n'avait pas d'aptitudes de chartiste. Il nous communiqua les seules pièces en sa possession : l'inventaire de la succession de Louise-Edmée Macqueron, l'acte de reconnaissance, par le marquis de Vassé, de Marie-Louis Mézières, son grand-père, et la copie du jugement du Conseil d'Etat modifiant les prénoms de son père. Il nous donna en

l'amour passionné des lettres, « un certain orgueil de race », fait non de vulgaire vanité, mais de « hauteur d'âme et de noblesse morale ». N'est-ce pas un peu de son aïeul, le maréchal de camp, qu'il tenait cette calme intrépidité qu'il déploya durant les sanglantes journées de juin 1848 lorsque, capitaine de la Garde nationale, officier d'ordonnance du général Bréa, il montait à l'assaut des barricades de la barrière d'Italie et du faubourg Saint-Antoine ? M. Alfred Mézières rappelait volontiers que son contemporain, le dernier duc de Caderousse-Gramont, le « lion » du Second Empire, petit-fils de la marquise de Vassé, née Broglie, le traitait de « cher cousin ». L'illustre académicien se plaisait à attribuer à son ascendance cette entente des choses militaires qui lui valut, pendant dix-sept ans, la présidence de la Commission de l'armée.

I

Rouessé-Vassé est situé à quarante kilomètres du Mans et à six kilomètres de Sillé-le-Guillaume, chef-lieu du canton. La Vègre, ruisseau plutôt que rivière, y coule paresseusement. L'humble église, avec son clocher de style roman moderne, ne conserve d'autres vestiges d'autrefois que des lames funéraires, sur lesquelles on déchiffre péniblement les noms des anciens seigneurs du lieu, les Grognet-Vassé.

Le château de Vassé est à un quart d'heure du bourg, presque sur la limite des départements de la Sarthe et de la Mayenne. Il est précédé d'une belle ferme, d'une fuye et d'une chapelle assez ancienne, mais qui n'est sans doute plus celle, « fondée de Saincte Péronnelle », dont il est question dans un aveu rendu,

outre des lettres d'introduction auprès des notaires qui détenaient des actes concernant les Vassé et les Mézières, et des conseils sur la manière de présenter ses ancêtres au public.

Quelques années avant la guerre, au cours d'une grave maladie, notre vénérable ami nous fit appeler à son chevet et nous pria de presser notre travail et de le publier après sa mort, en n'ayant égard qu'à la vérité. Cette prière, nous la considérâmes comme un vœu sacré. Nous avons soumis à M. Alfred Mézières tous nos documents ; il n'en est pas un seul, dont nous avons fait état dans la présente étude, qui n'ait été vu par lui.

La confiance dont il nous a honorée et le souci de n'être pas accusée de dévoiler un passé bien mort, exigeaient ces explications.

en 1503, à la baronnie de Sillé-le-Guillaume, par l'écuyer Charles de Vassé.

Devant le château, construit au XVI[e] siècle, s'étend un grand parterre ombragé d'arbres séculaires. La façade est terminée à chaque extrémité par un pavillon aux baies cintrées. Le deuxième étage, en mansarde, a des fenêtres à fronton pointu. La demeure a vraiment grand air. Mais la Révolution a exercé, là comme ailleurs, sa fureur destructrice. Tout l'intérieur a dû être reconstruit de fond en comble. Le côté ouest, flanqué de tourelles, clos de remparts avec leurs poternes, baigné par la Vègre, conserve encore des souterrains voûtés qui sont réputés, dans le pays, pour être les restes d'une ancienne salle des gardes, construite sur des oubliettes. En même temps que le lierre, la mousse et les saxifrages, les légendes s'attachent aux vieilles pierres. Dans l'imagination populaire, il ne saurait y avoir de château digne de ce nom sans oubliettes. Nous nous garderons de contester l'existence de celles de Vassé ; nous n'observerons même point que les marquis de Vassé n'ayant jamais possédé droit de haute justice, on ne voit guère à quel usage pouvaient être affectées ces oubliettes, sinon à tenir au frais le vin ou le cidre. En tout cas, lors de la vente nationale du château, il fut officiellement constaté que les souterrains voûtés servaient simplement de cuisines. Au-dessus étaient alors installés une salle de bains et un cabinet de musique.

Un parc considérable s'étageait sur le coteau qui domine le manoir, au sud ; le bois de Vassé prolongeait sur environ trois cents hectares, à l'ouest, la forêt de Sillé.

Tel est l'état actuel du château de Vassé. Rien, ou presque rien, n'y rappelle les maîtres d'autrefois, ne révèle au passant, ni même à l'historien, que là fut le berceau d'une longue lignée de soldats qui, durant des siècles, combattirent pour leur roi et pour leur foi, qui, sur les champs de bataille de l'Europe, versèrent leur sang pour faire la France grande et se transmirent de père en fils, comme un héritage sacré, leurs traditions de fidélité, de dévouement et de vaillance.

Nous n'avons pas l'intention d'esquisser ici, même dans ses grandes lignes, l'histoire de cette maison des Grognet-Vassé, que les pièces d'archives mentionnent dès le XI[e] siècle, et qui fournit à Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, deux de ses plus braves compagnons, dans la conquête du royaume de Naples ; à Fran-

çois Ier un de ses meilleurs capitaines, Antoine Grognet de Vassé, tandis que ses alliances s'étendirent aux plus illustres familles du royaume, telles les Lusignan, les Montesson, les Crevant d'Humières, les Gondi-Retz. Il nous suffira de retracer la vie d'Armand-Mathurin de Vassé — cet aïeul dont M. Alfred Mézières aimait tant à parler — et de suivre les destinées de ses descendants.

Le 11 juillet 1701, Emmanuel-Armand, marquis de Vassé, baron de la Rochemabille et de la Touche d'Avrigny, seigneur de Ballon, Sumeraine, Favières, Brécé, du Parc d'Avangour et autres lieux, vidame du Mans, gouverneur du château royal de Plessis-les-Tours, colonel d'un régiment de dragons, épousait Anne-Bénigne-Fare-Thérèse, fille de Jacques-Louis de Beringhen, comte de Châteauneuf, premier écuyer du Roi et directeur général des Ponts et Chaussées. Emmanuel-Armand n'avait guère plus de dix-huit ans et sa femme, encore plus jeune, était arrière-petite-fille de Michel Le Tellier et par conséquent petite-nièce de Louvois. Peu après son mariage, Emmanuel-Armand rejoignit son régiment. Il prit part à la bataille d'Hochstaedt et y fut fait prisonnier par les Anglais. Le 17 septembre 1709, il assiste à la bataille de Mons, comme brigadier. Il meurt, le 30 avril 1710, âgé de vingt-sept ans.

Il laissait trois enfants : deux jumeaux, Charles-Jacques-Armand et Charles-Emmanuel, nés le 10 mars 1706, et Armand-Mathurin, né le 10 août 1708.

La tâche qui s'imposait à sa jeune veuve était singulièrement malaisée : non seulement elle devait surveiller l'éducation de ses trois fils, mais encore gérer la fortune laissée par son mari, dont les biens consistaient surtout en terres et immeubles, évalués à plus d'un million et demi de livres. Jeune, riche, fille d'un haut dignitaire de la Cour, Mme de Vassé se renferma dans son devoir de mère. Elle trouva d'ailleurs chez les siens des encouragements, des conseils et des concours précieux. Elle s'installa, avec ses enfants, à l'hôtel de Beringhen, qui faisait le coin de la rue Saint-Nicaise et de la rue des Orties.

Cet « hôtel de M. le Premier » était contigu aux Tuileries, tout à l'entrée du Carrousel. Vis-à-vis se trouvaient, dissimulant le mur occidental de l'Hospice des Quinze-Vingts, de petites maisons ayant pour enseignes la Croix-Rouge, le Pavillon-Royal, l'Epée-Royale, l'Epée-de-Bois, etc. Ces maisons avaient pour

locataires surtout les aveugles qu'on ne pouvait, faute de place, garder à l'Hospice. Dans la chapelle Saint-Nicaise, on exposait le corps des frères aveugles défunts. Tout proche l'hôtel de Beringhen s'élevaient les hôtels de Créquy, d'Uzès, avec les petites écuries du Roi, et la remise des machines, décors, costumes de l'Académie de musique, où était aménagée par surcroît l'école de danse de l'Opéra.

Les trois jeunes Vassé avaient ainsi sous les yeux les contrastes les plus frappants : la misère, la souffrance, la charité, la richesse, le luxe, la frivolité. De tels spectacles étaient bien faits pour impressionner leurs caractères... ou pour les perdre. Mme de Vassé n'y avait pas songé, en venant s'installer rue Saint-Nicaise. Elle avait agi par mesure d'économie, et surtout parce que là le premier écuyer veillerait mieux sur ses petits-fils.

Ceux-ci grandissaient et la parenté, bien en Cour, s'employait à leur avenir, dans la carrière des armes. Le dernier, qui avait maigre part à la succession paternelle, fut destiné à l'ordre de Malte.

En 1710, Charles-Jacques, marquis de Vassé, âgé de quatre ans, fut revêtu, par décret royal, de la charge, héréditaire dans sa maison, de capitaine gouverneur du château de Plessis-les-Tours, « avec tous pouvoirs ». Le roi faisait suivre cette nomination de l'observation suivante :

« Nous pensons donc que lorsqu'il sera parvenu dans un âge plus avancé et qu'il se trouvera plus en état de s'attacher à notre service, il suivra la trace de son père, avec le même zèle et fidélité qu'il a toujours fait ».

Les trois Vassé furent admis, avec le titre de lieutenant, en 1723, — les deux jumeaux à l'âge de dix-sept ans, Armand-Mathurin à quinze, — dans le régiment de cavalerie de Beringhen. En 1727, Charles-Jacques achète la charge de mestre de camp du régiment Dauphin Dragons et Charles-Emmanuel, celle de capitaine de cavalerie. Ils firent, ainsi que leur cadet, toute la campagne d'Italie. En 1730, le chevalier de Malte, déjà pourvu de la commanderie du Royal Piéton, reçoit, moyennant soixante-quinze mille livres, avancées par son grand-oncle Henri-Camille de Beringhen, le brevet de colonel du régiment de Picardie. Charles-Emmanuel, qu'on appelle communément le vidame du Mans, devient mestre de camp. Quatre ans plus tard, les trois frères sont de nouveau en Italie. Ils se distinguent à la bataille de

Parme, puis à celle de Guastalla. Dans cette dernière action, Armand-Mathurin vit tomber à ses côtés, blessé à mort, son oncle Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé et de Mézières-en-Brenne, lieutenant général des armées du roi.

Dans l'intervalle de leurs campagnes, les jeunes officiers font à Paris de fréquentes apparitions. Riches en terres, mais dépourvus d'espèces, que leur mesure l'administration prévoyante de la marquise de Vassé, ils ne tardent pas à devenir la proie des usuriers et des marchands. Armand-Mathurin surtout se trouve souvent dans un état voisin de la détresse. Son valet de chambre, Jean Chailly, non seulement ne voyait pas un sol des cent écus qui lui revenaient comme gages annuels, mais il était plus d'une fois obligé de faire de menues avances à son maître. En 1729, quatre années de gages, plus 358 livres prêtées par lui au commandeur, « en plusieurs fois », lui étaient dues.

De leur côté, les jumeaux ne pratiquaient guère l'épargne. Physiquement, ils étaient d'une ressemblance si parfaite qu'on les avait surnommés les ménechmes. Le voisinage de l'Académie de musique et de l'École de danse avait mis les tentations trop à leur portée. Parmi les élèves de cette école, se trouvait une demoiselle Le Duc, qui paraît avoir inspiré un intérêt assez vif au marquis.

Le marquis de Vassé, l'aîné des jumeaux, était brigadier dès 1734, et Armand-Mathurin chevalier non-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou de Malte. La douairière de Vassé réunit, le 17 septembre 1738, ses trois fils à l'hôtel de Beringhen. Après avoir rendu compte de sa longue et vigilante tutelle, elle fit opérer le partage de la succession paternelle. Vassé et ses dépendances revinrent à Charles-Jacques ; les autres terres et les immeubles furent partagés entre lui et Charles-Emmanuel. Armand-Mathurin eut pour son lot la somme de 112.000 livres, absorbée complètement par les dettes. Son frère, le chef du nom, lui assurait en outre un usufruit de 6.117 livres.

Cet acte était décisif pour Armand-Mathurin. Il constituait en quelque sorte la liquidation de sa situation sociale. En dehors de son usufruit, il ne pouvait espérer aucun revenu. Celui de son brevet de colonel couvrait à peine les frais d'équipement et d'entretien de son régiment. Le métier militaire, en ce temps-là, enrichissait rarement les officiers, quoi qu'en disent les détracteurs de l'ancien régime. Le moment approchait où Armand-

Mathurin devait faire ses vœux de chevalier profès. Mais le sort en décida autrement.

Le 11 avril 1741, Charles-Jacques mourait à l'hôtel de Beringhen. Un an après, le 18 juin 1742, Charles-Emmanuel succombait à Prague, pendant le fameux siège.

A cette époque, Armand-Mathurin se trouvait, avec son régiment, en Bavière, sous les ordres du duc d'Harcourt. Toujours à l'avant-garde, aux postes les plus périlleux, il avait mérité, par sa belle attitude, l'estime de son chef, et s'était voué corps et âme à son métier. Tous lui prédisaient une éclatante carrière. En plein camp, lui parvint la nouvelle de la mort de son dernier frère. La totalité des biens des Vassé va, contre toute attente, lui revenir. Il obtient un congé et accourt à Paris. Il n'est plus question de vœux ! Armand-Mathurin est pressé de jouir pleinement de ce coup de la fortune. Il est l'homme de son siècle. Nous sommes en 1742.

II

Le nouveau marquis de Vassé semble envisager son rôle avec beaucoup plus de sérieux que ne l'avaient fait ses frères. Conscient de son inexpérience et de son penchant à la prodigalité, il prie la douairière de Vassé de reprendre en main l'administration de ses domaines. Il faut qu'il fasse souche pour ne pas laisser éteindre son nom. Il se fait relever de l'ordre de Malte. Son choix se porte sur sa cousine germaine, Louise-Madeleine de Courtarvel, dame de Pezé et autres lieux, marquise de Mézières-en Brenne. Elle était fille de Hubert de Courtarvel, que nous avons vu périr à la bataille de Guastalla, et de Nicole-Lydie de Beringhen, sœur de la douairière de Vassé. Les Courtarvel de Pezé étaient de vieille noblesse tourangelle, possesseurs de terres considérables en Poitou, en Touraine, en Normandie, ainsi que d'immeubles à Paris. La marquise de Mézières allait, par ses apports, doubler le riche domaine de Vassé. Née le 17 février 1727, elle avait seize ans alors qu'Armand-Mathurin en atteignait trente-cinq. Jeunesse, fortune, grâce, intelligence, elle semblait posséder tous les gages du bonheur ; mais elle était destinée, la frêle et malheureuse enfant, à connaître les déceptions, les amertumes, les tristesses que peut éprouver un cœur de femme et de mère.

Le mariage fut célébré le 23 mai 1743. Le roi, la reine, le dauphin, Mesdames de France, les ducs de Bouillon, d'Humières, d'Aumont, de Gèvres, ainsi que Maurepas Phelippeaux, Lamoignon, Le Peletier, les chevaliers de Castellane, de Créquy signèrent au contrat.

L'oncle des époux, le marquis de Beringhen (Henry-Camille) (1), s'obligeait, par l'une des clauses, à les nourrir et à les loger en son hôtel, avec deux femmes de chambre, et le jeune ménage s'installa rue Saint-Nicaise, auprès de la douairière de Vassé. Ils connurent là quelques années d'un bonheur sans partage.

Nommé, peu de mois avant son mariage, brigadier des armées du roi, le vidame fut fait, le 9 décembre 1743, chevalier de Saint-Louis. Il dut bientôt se séparer de sa jeune femme pour s'acquitter de ses devoirs militaires. En 1745, il fait la campagne de Flandre, toujours à la tête de son régiment de Picardie. Le 1er mai, il obtient le titre de maréchal des camps et armées du roi. Le 12 juillet suivant, la *Gazette de France* le signale au siège d'Oudenarde, relevant la tranchée, avec le marquis de Chiffreville. C'est au cours de cette rude expédition de Flandre qu'il eut la joie d'apprendre la naissance de son premier enfant, Adélaïde-Euphémie de Vassé (2), baptisée le 27 octobre 1745, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

La mort de la douairière de Vassé, survenue le 26 septembre 1749, fut pour Armand-Mathurin et la marquise une véritable catastrophe. Désormais leur existence allait être empoisonnée par la lutte sans répit qu'ils eurent à soutenir contre une meute d'âpres créanciers. Dans cette chicane presque quotidienne, la marquise allait montrer une énergie très supérieure à celle du maréchal de camp. Elle entendait défendre, sauver les biens de ses enfants — car peu après la mort de sa belle-mère, le 28 juin 1750, elle avait donné le jour à une seconde fille, Agathe-Mathurine-Anne (3).

(1) Lieutenant général des armées du Roi, premier écuyer, capitaine des chasses, etc.

(2) Mariée en 1767 à Jean-Baptiste-Alexis Le Mayre, marquis de Courtemanche. De ce mariage est issu le dernier marquis de Courtemanche, maréchal de camp, mort en 1831.

(3) Mariée : 1° en 1768, à Jean-Baptiste-François, comte de Ros, mort capitaine dans Choiseul Dragons, à Metz, en 1774 ; 2° à Antide-Joseph de Jouffroy. Morte à Loches, en 1782.

M. et Mme de Vassé avaient abandonné l'hôtel de Beringhen et habitaient rue des Vieilles-Tuileries, au coin de la rue de Bagneux, sur la paroisse de Saint-Sulpice. Ils passaient une partie de l'année près de Clion, au château de l'Isle-Savary, magnifique construction du XVIe siècle, ornée de tours carrées à mâchicoulis, entourée de douves, avec ponts-levis, que le temps et les hommes ont mieux respectée que le manoir de Vassé. Ce domaine faisait partie du fief des Courtarvel. A l'église de Clion furent baptisés : le 20 novembre 1751, Armand-Louis-Claude de Vassé ; le 21 avril 1753, Alexis-Bruno-Etienne; le 20 juillet 1755, Auguste-Joachim-François. De ces trois fils, seul Alexis-Bruno survécut.

Cependant le vidame faisait valoir ses terres, ses fermes, ses forges et, à l'occasion, ses droits seigneuriaux, ainsi qu'en témoigne cette curieuse épître, adressée, le 2 février 1751, au bureau des finances :

Une grande partye des habitants de la ville d'Azay (1) ont reçu, Monsieur, des assignations d'un nommé Rondnouin, petit voyer de la province, qui m'a dit être chargé de votre part, à faire contraindre les habitants de la dite ville, à ce que le pavé tant de la Halle que de la boucherie, le devant de leurs portes soit entretenu, et qu'en conséquence de l'inaction des habitants à faire cet entretien, vous avez ordonné qu'il leur soit délivré des assignations. Ce que j'ay trouvé fort extraordinaire, car vous n'ignorez pas, Monsieur, ou vous ne devez pas ignorer, qu'étant seigneur de la ville d'Azay et ayant droit de voirie, c'est à moy seul à veiller à ces sortes d'entretiens et à faire exercer cette police par mes officiers. J'avais même desjà fait une ordonnance à cet égard — car comme je ne veux pas perdre de mes droits, et qu'il est de mon interest, et du bien public que tout soit en ordre — j'ay prévu à toutes ces réparations. Ainsi, Monsieur, je pense qu'estant instruit de mes privilèges, ce que je veux soutenir, vous ne vous donnerez plus la peine de faire donner des assignations à mes habitants qui n'en ont pas besoin, puisque cela me regarde uniquement. Ce que j'ay le droit de leur faire faire, sans aucun frais, car il me paraît que ces sortes d'huissiers ne travaillent que par intérêt et sans aucune connaissance.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et le très obéissant serviteur,

LE VIDAME DE VASSÉ (2).

(1) Le marquis de Vassé était seigneur de la ville et prévôté « quinte royale » d'Azay-le-Rideau.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, dossier C. 706. Il est à remarquer qu'Armand-Mathurin signait plus souvent vidame que marquis de Vassé.

Le maréchal de camp, on le voit par le ton de cette lettre, prisait peu la gent procédurière. Huissiers, officiers ministériels, hommes d'affaires de toute espèce le harcelaient, le pourchassaient, l'exaspéraient. Les créanciers s'étaient avisés de former un syndicat et avaient mis la main sur la presque totalité de ses revenus. Le Conseil d'Etat reconnut que la plupart des dettes de la maison de Vassé avaient été contractées pour le service du roi, que maintes créances d'ailleurs avaient été scandaleusement « enflées ». Le total des créances atteignait plus de neuf cent trente mille livres ; aussi le vidame dut-il se résigner à vendre quelques terres et à abandonner au syndicat cinquante mille livres de ses revenus, n'en réservant que seize mille pour sa subsistance, celle de sa femme et de ses enfants.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail de cette interminable procédure, dont les pièces remplissent plusieurs cartons aux Archives nationales, et dans les sommiers des notaires parisiens. La marquise parvint à garder intact l'héritage de ses enfants. Elle obtint, le 26 mai 1750, une sentence de séparation de biens. D'autre part, elle s'efforça, en vendant certaines de ses propres terres, de libérer son mari. Dans un mémoire (1) qu'elle adressa, en 1756 à la direction des créanciers du vidame, elle rappelle sa patience et ses sacrifices :

« Elle (la marquise de Vassé) doit, mais il lui est dû, et elle ne devrait rien, si lors de la vente de sa terre de Bonnabon elle en eût employé le montant à payer tout ce qu'elle devait. L'envie qu'elle avait de rendre libres les biens de M. de Vassé l'a déterminée à luy faire le sacrifice de sa tranquillité... »

Le vidame, lui, pliait sous l'orage. Il accablait le Conseil d'Etat de demandes de délai. Chaque arrêt de surséance était accompagné, à l'adresse de M. de Vassé, de la mise en demeure de prendre avec les créanciers des « arrangements sérieux » (2), Vaines exhortations. Presque la totalité de ses revenus restait aux mains des poursuivants.

Les intérêts de ses enfants étant ainsi mis en péril par leur propre père, la marquise se vit obligée de se retourner contre lui. Par arrêt du 9 septembre 1757, M. de Vassé fut condamné à rembourser à sa femme 253.410 livres et à lui « donner reconnais-

(1) Arch. Nationales, T. 111, 1-2, séquestre.
(2) Archives Nationales, registre O., 397. 28 avril 1753.

sance des meubles et effets qui sont en sa possession et qui meublaient le château d'Azay et un hôtel situé à Paris ».

Sans doute ces continuels procès, oppositions, saisies avaient fini par aigrir les caractères. Une pareille sentence révèle pour le moins une mésintelligence entre les époux. Et il y avait plus que de la mésintelligence. Armand-Mathurin, en effet, était séparé de sa femme. Il habitait rue Saint-André-des-Arts, ou rue du Jour, à l'hôtel de Lambesc, alors que la marquise, quand elle revenait de l'Isle-Savary, demeurait rue Sainte-Anne. Toutefois la rupture n'était pas officielle, loin de là. Plus tard, le vidame, accusé d'avoir négligé de surveiller les remplois opérés par sa femme, affirma, pour sa défense, qu' « il n'avait pas même vécu avec elle » (1). L'inexactitude de cette allégation est établie par des pièces notariées : en février 1763, trois mois avant la mort de la marquise, ils étaient tous deux domiciliés rue Sainte-Anne.

Le ménage était profondément désuni. Les soucis sans nombre et les maternités répétées avaient ruiné la constitution délicate de M[me] de Vassé ; elle était minée par la consomption.

Le marquis, lui, n'était pas sujet à cette maladie, de mode au XVIII[e] siècle. On en conserve la preuve dans son portrait peint, vers 1760, par M[me] Vigée-Lebrun. Cette toile, qui ornait le salon de M. Alfred Mézières, boulevard Saint-Michel, n'est pas des plus connues de la célèbre artiste. C'est un portait véridique, simple, robuste. La figure est pleine, presque grasse, sans lourdeur ; des yeux bruns, rieurs ; une bouche petite, gourmande ; le front large surmonté d'une perruque à marteau. Dans l'ensemble, une physionomie ouverte, virile, sympathique, bien vivante. Il porte l'habit bleu brodé d'or des maréchaux de camp et la croix de Saint-Louis.

Au mur opposé, un autre portrait, un pastel délicieux, d'un des meilleurs élèves de La Tour, sinon du maître lui-même. Une ravissante blonde, d'une fraîcheur exquise, le visage ovale, le nez légèrement busqué, l'oreille et les lèvres mignonnes, les yeux comme des pervenches, des perles au cou, des perles dessinant sur le corselet bleu les contours de la gorge, des perles encore aux manches, la robe de tulle blanc serrée à la taille fine par une ceinture rose. Ce portrait est celui de Louise-Edmée Macqueron, arrière-grand'mère de M. Alfred Mézières.

(1) Archives Nationales, T. 111, 1-2.

III

Dès le XVI[e] sicle, la famille Macqueron était considérée à Abbeville. Elle avait fourni plusieurs maîtres jurés à la riche corporation des marchands brasseurs, ainsi que des sergents huissiers à la sénéchaussée de Ponthieu (1). De ce fait les Macqueron avaient dû enregistrer leurs armoiries : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sable, deux en chef, un en pointe.

Venu jeune de sa province, le sieur Charles-François Macqueron avait ouvert boutique de mercerie rue du Four, dans l'enceinte Saint-Germain-des-Prés, où naissait, le 17 janvier 1733, Louise-Edmée. Vers 1760, Charles Macqueron avait transféré son commerce rue Neuve-des-Petits-Champs. Dans la même rue, habitait, à cette époque, le marquis de Vassé.

Le marquis — les exploits d'huissiers que nous avons feuilletés en font foi — honorait volontiers les merciers de sa clientèle. La tenue de maréchal de camp comportait des rubans, galons, soutaches, broderies qu'il convenait de renouveler fréquemment. Le marquis de Vassé ne dut pas tarder à être assidu dans la boutique du bonhomme Macqueron. Il est permis de soupçonner que le joli minois de Louise-Edmée y fut pour quelque chose. Entre ce quinquagénaire et la gracieuse fille, une idylle s'ébaucha. Péché véniel en ce siècle où la fidélité conjugale était presque un sujet de raillerie, où un duc de Richelieu, à soixante-dix ans, tirait gloire de ses bonnes fortunes plus que de ses hauts faits d'armes.

La marquise connut-elle son malheur ? Sut-elle que, le 22 janvier 1763, avait été baptisé, en l'église de Saint-Eustache, Antoine de Vassé, « fils d'Armand-Mathurin de Vassé, vidame du Mans, et de M[lle] Louise-Edmée Macqueron » ?

Nous n'avons découvert, au cours des longues recherches auxquelles nous nous sommes livrés, sur le désir exprimé par M. Alfred Mézières, aucun indice qui nous autorisât à le penser. Armand-Mathurin n'était pas sans défauts : imprévoyant, inconstant, petit-maître, pour employer le langage de l'époque, il était néanmoins incapable de méchanceté. Montrant en toute circonstance de l'intérêt à son entourage, l'infidèle dut cacher sa faute à la mère mourante de ses autres enfants.

La marquise de Vassé s'éteignit le 18 mai 1763, au château de

(1) Mairie d'Abbeville. Registre des Paroisses.

l'Isle-Savary, où elle avait connu les rares moments de paix de sa courte existence. Le lendemain, elle fut inhumée dans le chœur de l'église de Clion, comme « dame de cette paroisse » (1).

Le partage des successions Courtarvel et Beringhen devait réserver à Armand-Mathurin des contestations sans nombre. Il cherchait alors auprès de Louise-Edmée l'oubli de ses tracas, de ses soucis.

Le 5 mars 1764, Edmée Macqueron mettait au monde un second fils, Marie-Louis Mézières (2), et, le 15 février 1767, une fille, Armande-Mathurine (3).

Le marquis chérissait ces enfants de sa verte vieillesse. Louise-

(1) Arch. départementales de l'Indre. Registres des Paroisses.

(2) Le vidame de Vassé était alors absent.

Le 13 janvier 1767, il fit devant notaire la reconnaissance de son fils. Voici cette pièce :

« Aujourd'hui est comparu devant les conseillers du Roi notaires soussignés,

« Haut et puissant seigneur, M. Armand-Mathurin de Vassé, vidame du Mans, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Rennes, du château royal Duplessis-lès-Tours, demeurant à Paris, en son hôtel, cul-de-sac Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois,

« Lequel a reconnu et déclaré qu'il est père de l'enfant baptisé sur la paroisse Saint-Roch de cette ville, ce 5 mars 1764, sous les noms de Marie-Louis et qualifié de fils de père inconnu et de Louise-Edmée Macqueron, dont les parrain et marraine ont été les nommés Maugin et femme Morisset, serviteurs de ladite,

« Ainsi qu'il appert par l'extrait baptismal dudit enfant, délivré par le prêtre Bougot, dépositaire des registres, et présenté le 3 décembre dernier à la réquisition dudit seigneur comparant, demeuré ci-joint, après avoir été de lui signé et paraphé, et que son absence est cause qu'il n'a pu se présenter au baptême dudit enfant, et qu'à son retour de la campagne il s'est présenté à ladite paroisse pour faire sa reconnaissance dudit enfant,

« Mais comme les prêtres de ladite paroisse lui ont dit n'être pas dans l'usage de faire sa reconnaissance dudit enfant et comme son intention est de donner à son fils naturel l'état qu'il doit avoir et le même sort que ses autres enfants naturels qui sont baptisés sous son nom.

« Il a été conseillé de passer présente déclaration qu'il fait en son âme et conscience,

« De laquelle ledit sieur et la dame Louise-Edmée Macqueron, demeurant rue de Richelieu, mère dudit enfant et ce jour comparante, ont requis acte aux notaires soussignés, à eux octroyés pour leur servir et valoir à ce que de raison. » (Délivré à M. Alf. Mézières par Me Lentaigne, successeur de Me Arnoult. Sommiers de l'étude de Me Goupil.)

Il est curieux de noter qu'alors que le vidame avait donné à l'aîné de ses enfants naturels le nom de Vassé, le second porta celui de Mézières, nom d'un des fiefs les plus importants de la défunte marquise, le marquisat de Mézières-en-Brenne, échu dans les partages à Alexis-Bruno de Vassé.

(3) Armande-Mathurine fut inscrite sur le registre de la paroisse de

Edmée avait su s'aménager un intérieur des plus coquets. Son salon était encombré des bibelots — mosaïques de Florence, saxes, chinoiseries, figures de porcelaine émaillée, tabatières, bonbonnières — qu'on accumulait en ce temps. Les aquarelles, les dessins coloriés, même les tableaux de famille n'y manquaient pas non plus : le portrait de M. de Beringhen, avec celui du maréchal de camp, par Vigée-Lebrun, occupaient la place d'honneur, faisant vis-à-vis au pastel de la maîtresse du logis. Le vidame était fort amateur de bijoux ; l'inventaire (1), fait après décès, de l'écrin de son amie le prouve : quatre colliers, neuf paires de boucles d'oreilles, cent dix bagues, quinze épingles de tête, dix épingles de chemise, etc., toute une petite fortune. Il lui assura en outre, en plusieurs donations, environ quatre mille livres de rente viagère.

Cependant le marquis ne négligeait pas totalement ses orphelins. Il maria ses filles : Adélaïde-Euphémie, en 1767, à Jean-Baptiste-Alexis Le Mayre, marquis de Courtemanche, et Agathe-Mathurine, l'année suivante, à Jean-Baptiste-François Camus, comte de Ros.

Pour Alexis-Bruno, pourvu en 1770 du gouvernement héréditaire de Rennes et attaché comme lieutenant en second au régiment de Navarre, il dut à la protection de sa parente, la marquise de Beringhen, née d'Hautefort, et à celle des maréchaux de Biron et de Broglie, le brevet de capitaine de cavalerie (1773), puis celui de mestre de camp en second du régiment de Bretagne Infanterie (3 juillet 1779).

Le 14 juillet 1779, Armand-Mathurin, « dans le but de se

Saint-Sulpice comme étant fille d'Armand-Mathurin de Vassé et de « son épouse » Louise-Edmée Macqueron.

De son « épouse » ? Armand-Mathurin aurait-il donc, peu avant la naissance de cette fille, contracté mariage avec Louise-Edmée ? Potier de Courcy, le continuateur du P. Anselme (*Hist. de la Maison royale de France*, IX, 1re ptie, p. 95), donne Mlle Macqueron comme la femme d'Armand-Mathurin. Mais il n'y a lieu d'accorder aucune créance aux affirmations de ce généalogiste, en ce qui concerne les Vassé. L'article qui leur est consacré est, à partir d'Emmanuel-Armand, un tissu d'erreurs et de confusions. Selon Potier de Courcy, ce serait Charles-Jacques qui aurait épousé Mlle de Courtarvel. Nous avons établi que Charles-Jacques est mort célibataire. Nous avons eu sous les yeux le contrat de mariage d'Armand-Mathurin et de Mlle de Courtarvel. Nous n'avons pu découvrir celui d'Armand-Mathurin et de Louise Macqueron. Y a-t-il eu une sorte de mariage secret ? Un document qu'on trouvera plus loin répondra à cette question.

(1) Etude de Me Brunel, successeur médiat de Me Louveau.

débarrasser de l'administration de ses biens et de donner à son fils des preuves de sa tendresse et lui faciliter un établissement avantageux », lui fait abandon de la plupart de ses terres, à charge d'acquitter les dettes de son père « à quelque somme que cela puisse monter », de lui assurer une pension annuelle de cinq mille livres et de payer une rente viagère de deux mille livres à Marie-Louis et Antoine, « enfants naturels du vidame et de Louise-Edmée Macqueron, à raison de mille livres chacun ».

Le 29 août suivant, le roi, la reine et les princes du sang signaient le contrat de mariage d'Alexis-Bruno-Etienne de Vassé avec Louise-Auguste-Charlotte de Broglie, née le 25 août 1760, fille de Charles-François, comte de Broglie, lieutenant général, ambassadeur extraordinaire près du roi et de la République de Pologne, et de Louise-Auguste, princesse de Montmorency.

Déchargé de la gestion si malheureuse de ses biens, le 4 février 1782, le vidame de Vassé louait, passage des Petits-Pères, un logement « situé au premier étage, composé de deux antichambres sur cour, de trois pièces sur la rue, d'un petit entresol, etc. » Le 25 avril suivant, il sous-louait cet appartement à Louise Macqueron.

Le vieux maréchal de camp ne put jouir longtemps de cette combinaison. Il mourut le 23 juillet 1782.

L'ouverture du testament (1) ménagea à Alexis-Bruno et à ses sœurs une violente surprise. Louise-Edmée Macqueron était ins-

(1) Etude de Me Goupil, successeur médiat de Me Moreau.
« Cecy est mon testament.
« Après avoir recommandé mon âme à Dieu, je veux que mon corps soit inhumé dans toute la simplicité et que le jour de mon décès il soit distribué aux pauvres de ma paroisse la somme de 150 livres.
« Je donne et lègue à Peron, mon ancien domestique, la somme de 3.000 livres une fois payée, pourvu qu'à mon décès il soit à mon service.
« Je donne et lègue à Le Quin, mon nouveau domestique, la somme de 1.000 livres une fois payée, toutefois s'il est à mon service lors de mon décès.
« J'établis pour mon exécutrice testamentaire :
« Mme Louise-Edmée Macqueron, à laquelle je donne et lègue tous mes effets, comptés tous les arrérages des pensions et rentes tant perpétuelles que viagères, à la charge d'acquitter les legs portés dans le présent testament.
« Je révoque tous les testaments que je pourrais avoir faits ou codicilles soit olographes soit autrement avant ce jour, et afin que le présent testament porte son entier effet, je l'ai daté et signé de ma propre main et apposé le sceau de mes armes.
« Paris, ce 22 décembre 1780.

« Le Vidame DE VASSÉ ».

tituée exécutrice testamentaire et recevait en legs tous les effets, arrérages des pensions et rentes du marquis. Le 22 août, elle se désista de son legs, mais Alexis-Bruno s'engageait à constituer à sa sœur consanguine, Armande-Mathurine, une rente viagère de mille livres. Il est nécesaire de reproduire quelques passages de cette pièce notariée (1), qui permettront de résoudre la question du prétendu mariage d'Armand-Mathurin avec Louise Macqueron :

« Le seigneur Alexis-Bruno-Etienne de Vassé, marquis de Vassé, colonel d'un régiment de Bretagne Infanterie, lequel pour procurer des aliments à Armande-Mathurine, fille naturelle du haut et puissant seigneur Armand-Mathurin de Vassé, père dudit seigneur marquis de Vassé, etc., et de Mlle L.-E. Macqueron, fille majeure, suivant qu'il résulte de l'extrait de baptême de ladite Armande-Mathurine,

« Observant ladite Mlle Macqueron, que c'est par erreur et sans sa participation qu'elle a été qualifiée dans cet acte baptistaire d'épouse dudit seigneur de Vassé et que cette dénomination est absolument contraire à la vérité des faits, etc. »

Louise Macqueron réintégra la rue Neuve-des-Petits-Champs. Elle y vit mourir sa fille Armande-Mathurine, puis, le 4 juillet 1788, le vieux père Macqueron, qui lui laissait pour tout héritage une médiocre maison au coin des rues des Noyers et des Anglais.

IV

Nous voici à la Révolution. Comment, durant la tourmente, vont se comporter les deux fils d'Armand-Mathurin, Alexis-Bruno de Vassé et Marie-Louis Mézières (2), l'un héritier, avec le nom et les terres, d'un long passé, fait de droiture, de loyauté, de dévouement indéfectible à cet ordre politique, moral, social que ses aïeux, depuis Adam et Hamelin Grognet jusqu'à Armand-Mathurin, ont contribué à fonder, à soutenir, à défendre ; l'autre en qui s'associent les ambitions de la bourgeoisie et les rancunes des cadets, lui, le fils du marquis de Vassé qui n'a droit à aucun

(1) Dossier de Me Jardin, greffier en chef du Châtelet. Etude de Me Goupil, notaire.
(2) Nous ne parlerons point du fils aîné de Louise Macqueron. Antoine de Vassé est perdu dans la foule au cours de ces années sanglantes. On ne trouve d'autre trace de lui que son acte de décès, dressé le 23 prairial an III.

des privilèges de la famille, à peine au nom qu'il porte sans particule ?

Dans l'immense bouleversement qui va se produire, la logique des choses marquera sa place à chacun des frères : ils se jetteront dans les deux camps irréconciliables.

Alexis-Bruno, élu aux Etats Généraux par la noblesse du Maine, s'associa à tous les votes de la droite ; dès octobre 1789, il émigrait en Suisse, à Nyon, avec sa femme et ses trois enfants (1). La marquise de Vassé rentrait bientôt en France, pour tenter de sauver au moins une partie de ses biens personnels, tandis qu'Alexis-Bruno rejoignait, à Turin, le Comte de Provence.

Les lois contre les émigrés dépouillèrent le marquis de toute sa fortune territoriale, évaluée à deux millions de francs. Le château de Vassé, préalablement mis à sac, dévasté, vidé, fut vendu comme bien national au citoyen Casimir Fournier (2).

Pendant que disparaissait ainsi le vaste domaine de Vassé, qu'Alexis-Bruno, sur la terre d'exil, luttait en désespéré pour la cause royale, Marie-Louis Mézières manifestait une belle ferveur pour les idées nouvelles. D'abord employé chez le libraire Jean Le Jay, un ami du grand-père Macqueron, il s'était établi à son propre compte, rue de Richelieu. Il faut croire que la vente des libelles et pamphlets ne lui réussit pas, car le plus clair de ses ressources était constitué par sa rente viagère et les loyers (1.200 francs) de la maison de la rue des Noyers, que sa mère lui avait cédée.

Son commerce, en tout cas, lui laissait assez de loisirs pour courir les sections et les clubs. Il s'enflammait aux harangues des tribuns de carrefour, fréquentait les séances de l'Assemblée, admirait les maîtres du jour. Mirabeau semble s'être intéressé à lui. Peut-être dut-il à la protection du célèbre orateur un poste de commis au ministère de l'Intérieur. Son zèle jacobin se trouvait ainsi récompensé. L'emploi était infime, mais Marie-Louis

(1) 1° Jules-Alexis-Gabriel, né à Paris, le 20 avril 1780, mort à Ivry, le 22 mai 1844 ;

2° Augustine-Eugénie-Victoire, née à Paris, le 20 octobre 1781. mariée à Charles-Lidwine, marquis de Croix-d'Heuchin, morte le 8 février 1847 ;

3° Armande, née à Paris, le 26 décembre 1783, mariée à Emmanuel-Marie de Gramont, duc de Caderousse, morte le 24 septembre 1839.

(2) Archives Départementales de la Sarthe, série Q., subdivision 66, n° 1227, et Registre des Délibérations du Directoire, District de Sillé-le-Guillaume, L. 582.

était lancé. L'avenir se présentant sous les plus riantes perspectives, Mézières épousait, le 6 mars 1793, Marguerite-Agnès Aubrion (1), née le 21 janvier 1770, à Rehon-et-Haumont.

Le modeste ménage, logé au cul-de-sac de la Brasserie, section de la Butte-des-Moulins, s'accrut, le 28 novembre, d'un fils, qui fut inscrit, à l'état civil, sous les prénoms d'Amour-Satan. Le commis de l'Intérieur pratiquait avec conviction le catéchisme démagogue. En donnant au nouveau-né ces patrons peu usités, Marie-Louis accordait un gage de civisme aux terroristes, qui distribuaient les faveurs administratives. Il eut lieu de se féliciter de son calcul : peu après, le citoyen Mézières était nommé commis principal au Secrétariat de l'Intérieur. Le père d'Amour-Satan semblait destiné à faire rapidement son chemin dans l'administration. Il réussit tour à tour à plaire aux hébertistes, aux robespierristes et aux thermidoriens, mais perdait de vue que le trésor national était épuisé. Afin de « rétablir les finances de la République », le ministre de l'Intérieur supprima, le 22 prairial an V, l'emploi du citoyen Mézières (2).

Le coup était cruel. Mézières eut beau protester, solliciter, faire présenter une requête par ses collègues, offrir même de faire crédit de ses émoluments jusqu'à ce que la République eût fait des économies : tout fut inutile. Assagi, dégoûté de la politique, réduit à ses maigres revenus, il vint s'établir avec sa famille dans un pauvre logement, au quatrième étage de sa maison de la rue des Noyers, composé de deux pièces et d'une cuisine.

Tandis que son frère consanguin servait obscurément la révolution, dans les bureaux de l'Intérieur, le marquis de Vassé, sur la terre d'exil, combattait énergiquement ce même gouvernement. Premier gentilhomme de la chambre et adjudant général du Duc d'Enghien, il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé. Au combat de Biberach, d'après les propres expressions du roi Louis XVIII (3), le vidame de Vassé contribua au salut de l'armée impériale et de celle des Princes. Agent de l'émigration, surveillé, pourchassé successivement par la police secrète de la Révolution et celle de l'Empire, Alexis-Bruno remplit avec une

(1) Voir sur la famille Aubrion : A. Mézières, *Au temps passé*, Hachette et Cie, éditeurs.

(2) Archives Nationales, série F. 1, II, d, M. 8.

(3) Archives nationles, série $F^1 \frac{d}{II} M^8$.

rare habileté diverses missions en Espagne, en Prusse, en Angleterre, en Russie et même en France, risquant bien souvent le poteau d'exécution.

Au reste, dans une note présentée au maréchal duc de Feltre, après la Restauration, la marquise de Vassé expose d'une manière parfaite ce que fut la vie de son mari, durant vingt-cinq ans d'émigration. Laissons-lui la parole :

« M. de Vassé, dont le zèle était infatigable, dont le dévouement était sans bornes, malgré des vomissements de sang fréquents auxquels il était fort sujet, fut chargé souvent pendant l'émigration de traiter dans diverses cours étrangères des affaires importantes, auxquelles M. le prince de Condé attachait infiniment de prix, parce qu'elles concernaient son armée, et il eut presque toujours le bonheur de réussir. Ce prince l'employait aussi plus habituellement pendant les quartiers d'hiver, de sorte que, soit militairement, soit diplomatiquement, le vidame de Vassé n'a presque pas cessé d'être employé depuis 1789 » (1).

Alexis-Bruno de Vassé rentra en France à la suite de Louis XVIII. Mis à la retraite, le 7 décembre 1816, avec le grade de lieutenant général et la croix de Commandeur de Saint-Louis, il reçut le titre d'aide de camp honoraire du prince de Condé, avec résidence au Palais-Bourbon.

Les deux frères se revirent-ils ? C'est bien improbable. Mézières vivait toujours dans son étroit logis de la rue des Noyers, de ses ressources infimes, augmentées tout au plus par quelques gérances de rentes. Il sut donner à son fils une éducation classique extrêmement brillante. Celui-ci se préparait à l'Ecole normale et comme, sous l'Empire concordataire, les prénoms d'Amour-Satan n'étaient plus de mise, le Conseil d'Etat, sur la requête du père, rendit, le 21 octobre 1811, un jugement leur substituant ceux de Marie-Louis. Le candidat fut admis la même année à l'Ecole (2) et soutint sa thèse de docteur ès lettres en 1816.

Marie-Louis Mézières père mourut subitement le 12 janvier 1820.

Le vidame de Vassé le suivit dans la tombe quelques mois après, le 27 mai.

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre. Lettre datée de Blankenberg, 5 janvier 1797.

(2) De cette promotion, faisaient partie Victor Cousin et Augustin Thierry.

Louise-Edmée Macqueron, âgée de quatre-vingt huit ans, mourait le 20 janvier 1821, dans son appartement de la rue du Cloître-Saint-Germain, parmi ses magots, ses perroquets et ses serins. L'héritage, assez coquet, fut partagé entre son petit-fils et deux cousines germaines, qu'elle n'avait pas connues, filles de Louis-Charles Macqueron, ancien huissier-audiencier à la sénéchaussée de Ponthieu. L'hôtel-Dieu de Paris bénéficia d'un legs important.

Marie-Louis Mézières, qui était alors professeur de rhétorique, épousa, bientôt après, une parente de Lorraine, Anne-Virginie Aubrion, dont il eut, en 1825, Alfred Mézières.

« Cher père ! Je ne dirai jamais assez combien je lui dois », écrit M. A. Mézières dans *Au temps passé*. Marie-Louis Mézières, par la rectitude de son caractère, la pureté de sa vie, la richesse de son esprit, méritait pleinement le culte que son fils lui avait voué. Libéral convaincu, il préféra briser sa carrière plutôt que de servir, à l'Université, un régime qui n'avait pas ses sympathies : il avait donné sa démission de professeur à la fin de 1821. De même que son ancien camarade de l'Ecole normale, Augustin Thierry, Marie-Louis Mézières était versé dans la littérature anglaise, et consacra ses loisirs à la faire connaître en France. Sous le titre d'*Encyclopédie morale*, il publia d'abord des traductions d'essais périodiques. En 1826, l'Athénée de Paris fonda pour lui une chaire de littérature anglaise.

Il rentra dans l'Université après la révolution de Juillet, comme professeur de rhétorique au collège de Lyon. Son œuvre capitale, une *Histoire critique de la littérature anglaise*, venait de paraître lorsque Villemain, son ancien maître, le nomma recteur de l'Académie de Metz (1835).

Le salon de Marie-Louis Mézières ne tarda pas à devenir le centre de la vie intellectuelle de la grande cité lorraine. « Chez lui se réunissaient le monde universitaire, les autorités, un certain nombre d'habitants de la ville et d'officiers. J'ai rarement vu une société plus tolérante, d'esprit plus ouvert et plus conciliant... Des libres-penseurs, des voltairiens s'entendaient à merveille avec des catholiques convaincus, avec des membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul... J'y ai vu le Père Lacordaire en tournée de prédication, assis à côté de Frédéric Cuvier, frère

du grand naturaliste, zélé protestant, d'une famille de pasteurs » (1).

La chute de la monarchie constitutionnelle l'affecta profondément, et, cette fois, il quitta définitivement l'Université, en prenant sa retraite (1849).

Dans un opuscule paru en 1846, l'*Influence du régime représentatif sur la félicité publique*, Marie-Louis Mézières avait dénoncé les excès du parlementarisme ; dans le même esprit de modération, en 1851, son *Eloge de l'économie, ou remède au paupérisme*, couronné par l'Académie française, attaquait la démagogie socialiste. Il soutient que le mécontentement des classes laborieuses devait être attribué à l'affaiblissement des principes religieux, « au désordre des idées, à l'esprit d'indiscipline, aux funestes systèmes d'égalité absolue, de nivellement complet, de droit imprescriptible à tous les biens de ce monde ».

« Un livre de morale, observe-t-il dans un autre ouvrage (2), se recommande surtout par la somme de vérités courageuses qu'il expose ». Cette phrase pourrait à juste titre servir d'épigraphe à cet *Eloge de l'économie*.

Ecrivain original, élégant, limpide, moraliste sincère, impartial, historien admirablement informé, tel se manifeste Marie-Louis Mézières dans toutes ses œuvres.

Des essayistes anglais il tenait un humour qui rendait sa conversation éblouissante et qu'on retrouve dans les aphorismes suivants :

« La liberté politique serait trop belle si elle était le privilège des sages et des gens de bien, et s'il ne fallait pas partager avec des fous, des brouillons, quelquefois des factieux » (3).

« Il n'y a rien de plus piquant que de rencontrer un républicain de la veille, revenu de ses jeunes erreurs, et de sourire imperceptiblement de sa déconvenue » (4).

Un an à peine avant la guerre de 1870, la Société des Amis de la Paix, sur le rapport de M. Frédéric Passy, couronnait un mémoire de M.-L. Mézières, intitulé : *De la Polémanie, ou folie de la guerre dans l'Europe actuelle*. Citons-en ces lignes, d'une singulière actualité :

(1) A. Mézières. *Au temps passé*, p. 14-16.
(2) *Jugements, maximes et réminiscences*. Paris et Nancy, 1857.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

« Aucun bon citoyen ne doit souhaiter pour son pays une prééminence excessive... Un rôle dominateur soulève des animosités secrètes, de violentes rancunes et un désir de vengeance qui n'attendent que leur heure. Il provoque des coalitions formidables par leur nombre et, en définitive, irrésistibles, parce qu'elles se recrutent sans cesse. Il faut bien se persuader que pas un seul Etat du continent n'est capable de lutter contre tous les autres, même avec un Napoléon à sa tête. »

Marie-Louis Mézières mourut le 2 décembre 1872, à Rehon, dans la même maison où s'est éteint, dans une auréole de martyre, son fils.

Quant au fils d'Alexis-Bruno, Jules-Gabriel, marquis de Vassé, « né innocent », il avait achevé une pénible existence, le 24 mai 1844, dans une maison de santé d'Ivry, où l'infortuné était interné depuis plus de vingt ans.

Avec lui disparaissait le dernier marquis de Vassé.

Le temps a même effacé ce nom sur la large dalle, envahie par le lierre, qui, au cimetière du Père-Lachaise, recouvre la sépulture du Lieutenant Général et de la marquise de Vassé (1).

Comtesse H. DE REINACH FOUSSEMAGNE.

(1) La marquise de Vassé mourut à Paris, 27, rue de Grenelle, le 21 octobre 1827.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

I

Le Moyen Age, par Frantz FUNCK-BRENTANO. Paris, Hachette, 1922. In-8° écu de 516 p.

Sous la direction de M. Funck-Brentano, une collection : « L'Histoire de France racontée à tous » a été commencée quelques années avant la guerre par la maison Hachette. *La Révolution* fut traitée par Louis Madelin, avec une maîtrise qui lui valut, en 1912, le grand prix Gobert. MM. Louis Batifol et C. Stryienski obtinrent aussi des prix de l'Institut pour *Le Siècle de la Renaissance* et *Le XVIII° siècle*. M. Frantz Funck-Brentano s'est réservé *Le Moyen Age*, et l'ouvrage qu'il vient de faire paraître est appelé à un succès au moins égal à ceux de la même collection déjà publiés.

C'est assurément une tâche délicate et malaisée que d'exposer en cinq cents pages l'histoire d'une aussi importante période de notre vie nationale. L'auteur doit être assez expert pour éviter tout ce qui pourrait constituer des hors-d'œuvre, des longueurs inutiles ; assez complet pour qu'aucun fait de quelque valeur ne soit oublié. Sa documentation doit être discrète, mais très sûre, et utiliser les sources les plus sérieuses et les plus récentes. Aucune note ne figurera au bas des pages, pour ne pas distraire du récit l'attention du lecteur. Seules, quelques indications à la fin des chapitres permettent de constater l'étendue des recherches opérées et le nombre des ouvrages consultés par l'historien.

Deux siècles d'anarchie, les IX° et X°, des invasions de barbares, des villes saccagées, des luttes civiles, une carence de gouvernement : tel est le prélude de l'organisation féodale de la France.

Une cellule est cependant demeurée vivace : la famille, et c'est autour d'elle que d'autres vont s'agréger.

La famille a construit une modeste maison qu'on entoure d'une palissade et d'un fossé, car il faut prévoir des agressions ; une

tour en bois d'où la vue s'étend au loin la complète : c'est l'embryon du futur donjon. La famille ne comprend pas que les parents ; elle englobe les serviteurs ; et, à l'ombre de la demeure, sont abrités les bestiaux, les instruments aratoires et les armes de guerre. Le père de famille est le chef désigné et sa femme est la *domina*, la dame.

A la fin du xe siècle, il existe un grand nombre de ces constructions familiales, appelées « mottes ». Peu à peu la famille s'élargit ; elle comprend les cadets et leurs enfants, les artisans attachés à la maison, tous ceux qui vivent du domaine et l'ensemble devient la « mesnie ».

En se développant, la mesnie devient le fief ; des bâtisses en pierre, une enceinte fortifiée remplaçent, au xie siècle, les maisons en bois et les clôtures en palissades. Le chef de famille s'appelle un seigneur féodal. Il doit à ses vassaux protection, assistance et même subsistance. Le vassal est lié à son suzerain comme un fils à son père. Il doit le suivre à la guerre, lui obéir, ne pas se marier sans son consentement. Le paysan, protégé et défendu, travaille sans crainte de voir ses bestiaux enlevés par des bandes de pillards.

M. Funck-Brentano a montré, par des exemples heureusement choisis, de quelle manière une hiérarchie de protection et de dévouement réciproques s'était progressivement constituée. Un puissant baron réunit sous son autorité non seulement ses serfs, mais d'autres seigneurs, lesquels conservent la direction des fiefs autonomes qu'ils possèdent. Ce baron se rattache à son tour par des liens analogues à un baron plus puissant que lui. Au sommet de l'édifice se place le suzerain de tous les barons, le roi. Philippe-Auguste construira le donjon du Louvre dont dépendront tous les donjons de France.

Il n'y a pas seulement des fiefs ruraux, il y a aussi des fiefs urbains. Les villes comportent des mesnies spéciales, organisations familiales et féodales créées par les grands bourgeois.

Au xiie siècle, Paris présentait l'aspect d'un groupement de châteaux, dont chacun était entouré d'un village, d'un domaine et qu'un donjon, avec son enceinte fortifiée, protégeait. L'auteur du *Moyen Age* rectifie justement l'opinion accréditée selon laquelle l'île de la Cité aurait été le noyau sans cesse agrandi, comme une tache d'huile, de la métropole parisienne. En réalité, Paris fut simplement l'agglomération d'un très grand nombre de châteaux, de villages qui se développèrent au point de se

trouver en contact. Leur juxtaposition amena la suppression des murailles intérieures et l'établissement d'une grande enceinte commune.

Il en fut un peu de même à Londres. Là aussi on pourrait croire que la Cité servit de cellule mère à la capitale, tandis qu'elle ne fut qu'un élément de sa structure. Une série de bourgs sis sur les deux rives de la Tamise, au nord et au sud du fleuve : Brompton, Chelsea, Westminster, Bermondsey, Battersea, Islington, etc., se développèrent au point de se rejoindre ; mais, tandis qu'à Paris une centralisation administrative soumettait à un régime uniforme tous les éléments urbains englobés dans l'enceinte nouvelle, les bourgs de la région londonienne conservaient une autonomie municipale qui subsiste encore aujourd'hui.

Les grands fiefs de France s'appellent : comté de Flandre, duché de Normandie, comté, puis duché de Bretagne, comté d'Anjou, duché de Bourgogne, comté de Toulouse, comté de Barcelone.

Le pouvoir royal, à peu près impuissant au xe siècle, prend assez vite une grande autorité morale. Au moine couronné, Robert le Pieux, succède un roi guerrier, Henri Ier. Sous Philippe Ier, un souffle puissant de ferveur religieuse poussa des masses armées à la conquête du tombeau du Christ.

Un justicier bardé de fer, Louis le Gros, s'attacha, en résistant au roi d'Angleterre, en réprimant les exactions des grands vasseaux, à rendre la France indépendante et prospère. Sa dernière expédition, alors qu'il était impotent et très malade, fut dirigée contre le château de Saint-Brisson, près Gien. Le seigneur du lieu, en vrai pirate, rançonnait les marchands et pillait quiconque passait à portée de ses gens. Le roi Louis le contraignit à capituler et brûla son château. Après Philippe-Auguste, qui batailla bravement contre Henri II d'Angleterre, un autre justicier occupa le trône, vêtu d'hermine celui-là, saint Louis, ce qui ne l'empêcha pas de guerroyer contre les infidèles jusqu'en Egypte et en Tunisie.

Sous Philippe le Bel, la foi monarchique s'affirme vivace, générale, et à côté de la noblesse des armes naît une noblesse administrative recrutée parmi les légistes, baillis, sénéchaux qui, ne dépendant d'aucun seigneur, ne jurent fidélité qu'au roi et dans l'exercice de leurs fonctions tiennent en main une baguette fleurdelysée. M. Funck-Brentano donne une conclusion aussi sobre que véridique à l'histoire de la féodalité française :

« N'est-il pas remarquable que la dynastie capétienne ait été

portée sur le trône à l'époque où se constitua la France féodale, pour disparaître à l'époque où la France féodale entre en décomposition ? Pendant plus de trois siècles, les Capétiens ont présidé aux destinées d'un pays qui se forgeait autour de leur trône, avec les seules ressources de son génie national et de ses vertus coutumières, une civilisation bien à lui. Au cours de ces trois siècles, les Français ont vécu sous des formes sociales tirées par eux du sein de la famille où ils étaient nés et où ils avaient grandi et qu'ils ont développées, de génération en génération, jusqu'à en faire des institutions publiques étendues à la nation entière. Et c'est aussi ce qui a donné sa beauté à la civilisation française et en a fait l'éclat, l'originalité, la puissance et la saveur populaire. Qui célébrera, en termes dignes d'elle, la France des donjons et des cathédrales, des croisades et des tournois, la France des ordres religieux, de la chevalerie et des communes, la France des chansons de geste, des chansons de toile et des fabliaux ? » (1).

Mais la fin de la féodalité ne marque pas celle du moyen âge. Une autre période s'ouvre, singulièrement accidentée par la guerre de Cent ans. La mort de Charles le Bel avait éteint la lignée capétienne. En déclarant les femmes inhabiles à régner, les grands vassaux avaient enlevé ses droits au trône à Edouard III d'Angleterre et donné la couronne au neveu de Philippe le Bel : Philippe de Valois.

La lutte fut longue et acharnée. Il s'agissait de l'existence même de la patrie française. Après avoir conquis l'Angleterre, les Français allaient-ils à leur tour être conquis ou devenir une nation vassale ? Nous éprouvâmes de douloureuses défaites ; l'ennemi trouva des partisans et des complices au cœur même de Paris. Mais finalement la victoire nous resta. En quelques pages éloquentes, M. Funck-Brentano a conté l'épopée de Jeanne d'Arc, « la vierge des combats », si naïvement et si poétiquement transcrite dans le *Mistère du siège d'Orléans* :

> « Jeune pucelle bien heureuse,
> Le Dieu du ciel vers vous m'envoie ;
> Ne vous montrez de rien peureuse,
> Prenez en vous parfaite joie.
> Sa volonté et son plaisir
> Est que vous alliez à Orléans
> En faire les Anglais saillir
> Et lever le siège devant.
> Puis après il vous conviendra
> A Reims mener sacrer le roi. »

(1) *Le Moyen Age*, p. 404.

Avec Louis XI se termine le moyen âge. Ce fut un « roi moderne », selon l'expression de M. Funck-Brentano, en ce sens qu'il réussit de ses mains puissantes à pétrir la France, à lui donner une cohésion correspondant aux besoins nouveaux de la politique. On peut sans doute lui reprocher certains actes de cruauté, de déloyauté. Sa foi religieuse n'était pas exempte de superstition et la peur de la mort qu'il montra dans les derniers mois de son règne n'est pas faite pour ajouter à son prestige. Mais l'œuvre de ce roi, « menu de corps et bizarre d'esprit, fut immense ». Il avait donné à la France la Franche-Comté, le Roussillon et la Provence ; il lui avait rendu la Bourgogne et la Picardie. Il avait fortement colmaté les fissures susceptibles de compromettre l'unité nationale.

Son règne ouvrit les voies à la Renaissance. Villon est un poète d'avant-garde en qui, de certaine manière, chante déjà « l'âme de Verlaine » ; l'imprimerie est inventée, les Maures sont chassés d'Espagne, Christophe Colomb va découvrir l'Amérique. M. Funck-Brentano célèbre cette aurore, mais, ajoute-t-il, ses splendeurs « ne pourront effacer la beauté féconde des siècles de Philippe-Auguste et de saint Louis » (1).

Il serait désirable que de ce livre, si bien conçu, si lumineusement écrit, si sûrement documenté, fût tirée une petite histoire du moyen âge à l'usage des écoles publiques. Elle redresserait de nombreux préjugés répandus par des manuels dont les auteurs sont de pauvres ignorants ou d'abominables sectaires, et apprendrait aux enfants qu'ils doivent être fiers d'une des périodes les moins connues, les plus déformées, mais les plus attachantes de la vie de notre vieille France.

Roger Lambelin.

II

Mémoires du baron de Damas (1785-1862), publiés par son petit-fils, le comte de Damas. Tome Ier (1785-1822). Avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon, 1922. In-8° de XV-343 p.

Rien de plus divers que l'émigration française à l'époque de la Révolution. Les vieilles capitales comme les petites cités de

(1) *Le Moyen Age*, p. 514.

l'Europe virent alors arriver des gens très différents d'âge et de condition, étonnants par un pêle-mêle aimable d'idées et de sentiments, un caractère insouciant et le charme de leur éducation. N'allons pas toutefois nous figurer que ces émigrés, qui ne manquaient certes, sous des aspects frivoles, ni d'intelligence, ni de sens, aient négligé de réfléchir durant le long exil qui les mit aux prises avec une dure réalité, à mesure que se précipitaient les événements de la Révolution et de l'Empire. Mais ils ont réfléchi de manières dissemblables. Or, la Restauration, étrange époque où toutes les Frances de l'intérieur et celles du dehors aussi nombreuses et variées durent retrouver un contact perdu et s'amalgamer, empruntera pour une bonne part à la mentalité de l'émigration ses idées et ses passions. A qui veut les pénétrer, il convient donc d'étudier de très près cette mentalité.

D'où l'importance du nouveau témoignage que nous fournit le baron de Damas. Toutefois, dans la première partie de sa vie, cet émigré n'a pas été directement mêlé aux grandes affaires et n'a pas vécu au milieu de personnages de premier plan ; il ne jouera en réalité jusqu'en 1823 que des rôles secondaires. Ayant passé ses premières années loin de ses relations normales, élève d'une école militaire, puis officier dans les grades successifs d'une armée étrangère, s'il eut l'occasion de tremper son caractère, les moyens lui firent défaut pour prendre des vues bien hautes des événements. Par contre cet éloignement de la politique et des intrigues des Cours fortifiera, s'il en était besoin, l'indépendance de ses jugements.

Et puis surtout, bien qu'émigré, il n'aura pas connu, en raison de son jeune âge, les années qui précédèrent la Révolution. Chez le baron de Damas, aucune nostalgie d'un passé aimé, ni rancœur, ni haine personnelle contre les auteurs de son exil. La Révolution est pour lui un mal politique et social, dont il ne va pas jusqu'à réaliser de façon trop pénible la qualité de mal « français ». Il ne se sentira guère de solidarité avec les gens qu'il combat ; des ennemis, ils le sont bien, mais aussi en quelque sorte des étrangers. Sans débat avec sa conscience, Damas, ferme dans ses convictions, va droit son chemin.

Or, à notre avis, il se révèle parmi ses compatriotes émigrés très représentatif d'une certaine mentalité qu'il paraît utile d'examiner.

Anne-Hyacinthe-Maxence, baron de Damas, naquit à Paris en 1785. A peine âgé de six ans, il émigrait en Allemagne. Bientôt

après, son père était tué à Quiberon et sa mère, réfugiée en Russie, sans ressources, devait pourvoir à l'éducation de trois jeunes enfants. Des amis obligeants intervinrent alors pour faire admettre Maxence à l'Ecole des cadets d'artillerie de Pétersbourg, où il entra en 1795. Cinq ans plus tard, il en sortait sous-lieutenant dans la garde impériale. Depuis lors, sur bien des champs de bataille, le jeune Français aura l'occasion de montrer un courage tranquille et de solides qualités militaires. Il assiste à la bataille d'Austerlitz, est blessé à la Moskowa, suit jusqu'en Pologne les Français qui se retirent. Nous le retrouvons à Leipzig en 1813, à Brienne et sous les murs de Paris pendant la campagne de France. La faveur de Paul Ier, puis d'Alexandre n'a cessé de l'accompagner durant toute sa carrière. A 28 ans, il est général-major.

Pourtant, la Restauration accomplie, Damas quittait sans hésitation ses compagnons d'armes pour mettre sa jeune ardeur et son expérience militaire au service du roi de France. Le voici maréchal de camp et attaché à la personne du Duc d'Angoulême, qui l'apprécie beaucoup. Après le débarquement de Napoléon au golfe Jouan, Damas organise la résistance royaliste dans le Midi. Il échoue d'ailleurs, mais sauve au moins l'honneur.

A la seconde Restauration, il reçoit le commandement de la 8e division militaire à Marseille. La guerre d'Espagne l'amène en Catalogne, où il est à la tête d'une division d'opération. La pairie récompense son zèle en 1823. Nommé cette année-là même ministre de la Guerre dans le ministère Villèle, il devient, en 1824 et jusqu'en 1828, ministre des Affaires étrangères dans le même gouvernement. Charles X lui confie ensuite l'éducation du jeune Duc de Bordeaux, qu'il accompagne en exil après 1830. Quelques années plus tard, Damas rentrait en France et menait jusqu'à sa mort, survenue en 1862, une existence retirée.

Le tome premier des *Mémoires* conduit le récit jusqu'à l'année 1822, embrassant ainsi toute la jeunesse de notre personnage.

Jeunesse très sage, qui faisait suite à une studieuse enfance. De Fezensac, prisonnier des Russes, rencontra Maxence de Damas à Vilna, où il exerçait des recrues. « A vingt ans, nous dit-il, on remarquait déjà en lui la sévérité des principes et l'austérité de maintien qui l'ont toujours distingué. » C'est bien ainsi que nous nous le représentons, en lisant les réflexions sérieuses dont il accompagne le récit de sa vie. Honnête avec rigueur, appliqué à l'étude, avide de comprendre toutes choses, tel nous apparaît le

jeune officier ; jamais il ne semble regretter de servir dans une armée étrangère, ni concevoir qu'il puisse faire un autre métier que le sien, tant que Napoléon, suppôt de la Révolution, Attila, comme il l'appelle quelquefois, restera debout. Français, toutefois, de naissance et de cœur et ne l'oubliant pas : « Lors même que j'étais le plus éloigné de revoir ma patrie, écrit-il dans ses *Mémoires*, lorsque je combattais les armées impériales avec toute la puissance de mon esprit et de mon cœur, les sentiments de patriotisme n'ont jamais cessé d'être en mon âme ; les succès des armées françaises excitaient en moi un noble orgueil et leurs défaites me causaient quelque peine. » Mais, comme le jeune baron est toute logique et raison, ces défaites du général révolutionnaire, il les veut sans arrière-pensée. Aussi, comme il devient clair qu'un tel esprit n'ait pu être ni aimé ni compris d'un Chateaubriand, lequel dénigre Damas à maintes reprises dans les *Mémoires d'outre-tombe.*

Même décision prompte, même rigueur de dialectique, lorsque Damas rentre en France avec les alliés. D'instinct, il se rend compte que tous les gens de conviction doivent se serrer autour du trône chancelant de Louis XVIII. Sans hésiter, il deviendra un dévoué serviteur du Roi, après avoir été longtemps un loyal officier russe. Rien chez lui du politicien, si accommodant quant aux principes, si haineux contre les personnes, contre tout ce qui gêne son ascension vers le pouvoir. Il reste très éloigné de la brigue, de l'arrivisme, en un temps où chacun s'ingénie à rattraper les années perdues en exil. D'ailleurs, avec des principes aussi arrêtés que les siens, le moyen de se laisser aller à des compromissions ? Il refuse de rendre visite à Talleyrand, évite M[me] de Staël, n'acceptera aucun poste tant que Fouché sera ministre. C'est lui-même qui nous le dit : « Quiconque n'était pas positivement fidèle était un traître à mes yeux. » Il se repent, d'ailleurs, plus tard, de cet exclusivisme. « Pour moi, on a justement attaqué sous ce rapport la raideur de mon caractère ; peut-être dois-je reconnaître qu'en ce point j'ai mal servi le Roi. » Mais, au fond de lui-même, était-il si convaincu des mauvais effets de son intransigeance ?

C'est « un temps singulier » que celui pendant lequel Damas, jeune officier, a vécu en Russie. Sur l'immense empire organisé par Catherine II, règne un despote maniaque, quoique non dépourvu de connaissances, voire de bons sentiments. Péters-

bourg appréhende constamment les fantaisies bizarres et souvent brutales de Paul Ier. Damas nous en conte plus d'une avec humour. Songez par exemple qu'il y a en Russie, vers 1800, au moins 7.000 officiers qu'un caprice du tzar a privés de leur emploi et forcés à résider loin des villes. Cependant, la capitale, rendez-vous d'un grand nombre d'émigrés, véritable succursale du faubourg Saint-Germain, sera pour Damas un agréable séjour. Très sympathique aux Russes (n'y eut-il pas un moment quatorze Damas à l'armée des princes ? et Souvaroff disait aimablement qu'il n'y en avait jamais assez), son nom lui est une excellente recommandation. Il fait dans les salons les plus fermés et les mieux fréquentés l'apprentissage de la vie mondaine.

En 1801, Paul Ier disparaît dans une révolution de palais ; le jour du meurtre, Damas n'est pas loin et recueille sur le drame des renseignements pleins d'intérêt. Peu après, il quitte Pétersbourg, voyage en Allemagne et en France, séjourne à Varsovie, à Vienne, à Mittau. Entre temps, il fait la guerre et de 1802 à 1814 se révèle chef toujours tenace et calme, brillant parfois comme à la Rothière, où sa réputation achève de s'établir. Le récit de cette première période de la vie du baron de Damas est rempli d'utiles détails sur l'émigration en Russie et les campagnes de l'Empire vues du côté russe.

A partir de 1814, sa personnalité s'affirme ; il est en vue et avec une maturité d'esprit accrue ; il évoluera dans un champ d'observation plus étendu. Regardons-le juger les idées et les hommes de son temps avec cette belle indépendance qui reste le trait saillant de son caractère.

Deux souverains, très différents de valeur, d'intelligence, de goûts, ont régné sur la France pendant la Restauration. Damas, qui les a bien connus et servis en fidèle sujet, n'en fera pas un portrait flatté. Louis XVIII, faible devant les anciens révolutionnaires, ne sait pas utiliser les forces de réaction d'un pays très royaliste dans ses profondeurs. Voyez plutôt le ton : « On a reproché au Roi, dit-il, d'avoir conservé trop d'officiers de Napoléon, moi je lui reproche de n'avoir su ni commander l'armée, ni la diriger, ni lui, ni aucun des membres de sa famille » (p. 198). Et, résumant l'œuvre accomplie par la première Restauration à la fin de 1814, il écrit : « Il y eut beaucoup de bruit, beaucoup de phrases et peu d'effets » (p. 194). C'est l'accent d'un mécontent qui pouvait, d'ailleurs, être difficilement d'accord avec le Roi

dans ses tentatives de libéralisme et de rapprochement entre les idées révolutionnaires et les idées royalistes.

Charles X représente beaucoup mieux les tendances politiques du baron de Damas. Le portrait qu'il en trace n'en est pas plus flatté pour cela. Il vaut d'être cité : « Charles X était un prince excellent, dont les vues étaient justes, les sentiments exquis ; mais, faute d'un caractère bien formé, étranger toute sa vie aux affaires sérieuses, il était absolument dépourvu de volonté. Il sentait le bon et entre plusieurs partis il distinguait admirablement le meilleur ; mais, trop faible pour raisonner et vouloir, il acceptait toujours l'avis du dernier venu, quand celui-ci insistait avec quelque force. C'est ainsi qu'il fut toujours victime de gens sans portée d'esprit » (p. 289). Tel lui apparaît le chef, inégal à sa tâche difficile, et le jugement de l'histoire se rapproche en partie de celui formulé par Damas.

Si les vues des dirigeants semblent hésitantes, cela tient pour une bonne part à l'incohérence des idées et à l'instabilité des institutions. « La France vivait alors sous un roi très chrétien, abritée par le drapeau blanc, et le gouvernement, malgré les sentiments de la plupart de ses membres, était un gouvernement révolutionnaire. La nation était athée par ses lois et par ses mœurs ; le Code civil commençait à exercer ses ravages ; les royalistes ne semblaient pas comprendre leur mission, et cependant un sentiment catholique était au fond des cœurs » (p. 281). Comment l'esprit de Damas, si épris de rigoureuse logique, ne serait-il pas affecté de cette situation ? Il sent et voit parfaitement que « l'ordre révolutionnaire, qui domine la société française », décourage et annihile par avance toute tentative sérieuse de retour à l'ancienne vie française. A peine nées, les forces de réaction ou d'autonomie se trouvent étouffées par la centralisation napoléonienne maintenue. Pour achever de tout perdre, n'y a-t-il pas encore la Charte, imposée au roi en 1814, puis en 1815 et qui peut être « considérée comme un moyen de salut pour la Révolution et d'influence pour l'Angleterre » (p. 223) ? Cherchant à diminuer autant que possible la puissance de la dynastie restaurée, nos ennemis n'avaient rien trouvé de plus sûr que d'imposer à la France le régime des partis. Le baron de Damas en convient, mais à ce propos fait preuve de quelque naïveté, quand il nous parle des honnêtes sentiments des souverains et des cabinets alliés montrant « dans leur conduite et dans leurs actes un désintéressement digne des plus beaux siècles et une

modération à laquelle les effets de notre Révolution ne nous permettaient pas de prétendre » (p. 223). Il ne nie pourtant pas certain projet de démembrement auquel les vainqueurs se seraient trop facilement ralliés sans la générosité d'Alexandre et l'influence personnelle de Richelieu et de Louis XVIII.

Donc, favorisé par la Charte, l'esprit de la Révolution dominait un peu partout, même chez de bons royalistes. Parmi ces derniers, beaucoup, anciens émigrés ou non, n'avaient pas tout renié de leurs enthousiasmes de 1789. « S'appuyant sur un principe vrai, qu'il faut prendre les choses comme elles sont, mais en corriger les abus et extirper les vices » (p. 265), ils concluaient à la nécessité de continuer les errements de l'Assemblée constituante. Damas ne comptait pas, on s'en doute, d'amis politiques dans ce parti. Les autres, les vrais royalistes, ceux dont il approuve les idées, prenant le même point de départ, ne voulaient pas se contenter de théories, mais réclamaient une hiérarchie sociale qui consacrât la famille et la propriété. Ils étaient « plus droits, plus purs, plus vrais... On les qualifiait assez volontiers du titre d'imbéciles ». Ils n'en représentaient pas moins cependant ce qu'il y avait de plus éclairé et de plus honorable dans la nation. Malheureusement, et Damas l'avoue, ils ne proposaient aucune solution pour faire de leurs doctrines irréprochables une application pratique dans le gouvernement. Alors que tenter pour ramener l'ordre dans les esprits ? Damas nous donne sa recette politique, qui consiste à revenir au passé et à reconstituer la France en tenant grand compte du point de vue historique et en allant chercher les règles du nouveau gouvernement dans les vieilles institutions, dont beaucoup ont déjà fait leurs preuves. On ne peut nier que, mises en œuvre par des esprits réalistes, de semblables idées auraient pu produire d'heureux effets politiques. Mais le terrain est mal préparé. La base religieuse semble chanceler. Le clergé paraissait « lui aussi se partager plus ou moins sur toutes ces questions ; cependant il appartenait encore presque tout entier à l'ancien régime et ses opinions n'étaient pas douteuses ; mais, peu nombreux, il était complètement en dehors de la société, comme du gouvernement, et son influence était nulle » (p. 270). Faute de direction fixe, de but précis, au lieu de s'attaquer aux principes de la Révolution, « on commençait à combattre certains hommes. C'était tout perdre au profit de la Révolution ». Et Damas se lamente.

Au fond, si l'on excepte Villèle, le malheur pour les royalistes

vint de ce que la Restauration n'eut pas à son service de véritables hommes d'Etat.

Dans son gouvernement militaire de Marseille, Damas applique d'une façon heureuse ses théories et ses idées. Sa tâche se trouve singulièrement facilitée par le bon esprit de la Provence, pays si royaliste que lui Damas passe pour tiède auprès de quelques-uns. Du reste, à l'entendre, le peuple des campagnes et de beaucoup de villes manifeste des sentiments du plus pur loyalisme. L'opposition, on le sait, viendra de l'armée, des vieux chefs révolutionnaires qui forment les cadres des sociétés secrètes, très agissantes et seuls quelques menus incidents militaires troubleront la quiétude du lieutenant général. Ainsi, il se trouvera un jour dans son cabinet en face d'Armand Carrel, sous-lieutenant au 29e de ligne et qui lui a été signalé comme suspect. Carrel avouera en pleurant qu'il est coupable et à son chef, qui l'exhorte paternellement à rentrer dans le devoir, répondra : « Il est trop tard, je ne peux pas. »

Des *Mémoires* du baron de Damas se dégage une impression de sécurité. Le lecteur aime à y rencontrer un honnête homme, bien affermi dans ses convictions. Le ton est tranquille, mesuré. On note parfois quelque timidité dans les idées, un peu de monotonie dans les exposés. Pas de récits visant à l'effet, pas d'affirmations sentant l'apologie. Amateur d'aperçus politiques et sociaux, l'auteur en a parsemé le récit des événements. On ne s'en plaindra pas, car il réussit presque toujours ces petites dissertations et elles l'aident fort bien à camper ses personnages politiques. Elles compensent la faiblesse du style, le manque d'allure et de couleur dans le récit. Damas, qui pourtant a beaucoup voyagé, à une époque de romantisme frénétique, ignore la nature ; jamais une impression de paysage, une notation pittoresque.

Tels sont les traits principaux de ce personnage vraiment sympathique qui incarna les sentiments d'une fraction importante de l'opinion de ses contemporains. La suite de ses *Mémoires* précisera sans doute encore les contours de sa physionomie.

J. de La Monneraye.

III

Le P. Loriquet : La Légende et l'Histoire, par Pierre BLIARD, Paris, Perrin, 1922, in-16 de VI-226 p.

Le P. Loriquet fut un personnage en vue du monde religieux, en France, durant la première moitié du dix-neuvième siècle. Sous le gouvernement de la Restauration, et jusqu'aux ordonnances de 1828, il fut, comme professeur, puis comme préfet des études, puis comme recteur, le plus connu des Jésuites qui exercèrent alors le ministère de l'enseignement et de l'éducation dans le célèbre collège de Saint-Acheul. Cet établissement, constitué en marge du monopole universitaire et qualifié de petit séminaire du diocèse d'Amiens, eut une éclatante prospérité, il abrita un nombre considérable d'enfants de la noblesse française et de la haute bourgeoisie. La récompense d'un tel succès fut l'implacable animosité de toute la presse *libérale* et anticléricale de cette époque, où le public était moins blasé qu'il l'est aujourd'hui sur les campagnes et les polémiques des journaux de combat.

Sous la Monarchie de juillet, de 1841 à 1845, le P. Loriquet va demeurer dans une autre maison non moins célèbre que Saint-Acheul : la maison du 18 de la rue des Postes, qui était alors une résidence de Jésuites prédicateurs et confesseurs, et non pas encore une Ecole préparatoire à Saint-Cyr, à Polytechnique et au Borda. Sans s'émouvoir du tapage des journaux antireligieux, le P. Loriquet exerçait dans les milieux catholiques une influence vraiment apostolique, résultant des durables relations qu'il avait contractées avec de nombreuses familles croyantes durant les années de Saint-Acheul.

Mais le nom du P. Loriquet n'aurait certainement pu passer à la postérité si, le 29 avril 1844, l'ancien ministre Hippolyte Passy n'avait affirmé, à la Chambre des pairs, que le manuel d'histoire de France du P. Loriquet contenait cette phrase qui, depuis lors, entra dans la légende et dans la gloire : *Napoléon était un marquis, lieutenant-général au service de S. M. Louis XVIII, dont il conduisit à Vienne les armées.* Désormais, pour le gros public, Loriquet resterait le type de l'apologiste complaisant du cléricalisme et du royalisme, trompant la jeunesse, dont il est l'éducateur, par une défiguration impudente et grotesque de la vérité historique. La phrase sur *le marquis de Buonaparte* fut maintes

fois reproduite et commentée jusqu'à nos jours, et le nom de Loriquet devint une appellation proverbiale, dont le sens est universellement connu.

Après bien d'autres chercheurs, mais avec une plénitude et une précision minutieuses d'informations et de vérifications documentaires que personne n'avait encore atteintes, le R. P. Pierre Bliard, le savant historien du P. Le Tellier, du cardinal Dubois, de Prieur de la Marne et des Conventionnels régicides, nous restitue méthodiquement l'histoire authentique du P. Loriquet, retirant dorénavant toute excuse à quiconque osera colporter encore la fantastique légende.

Le P. Bliard étudie les diverses périodes de la carrière apostolique du P. Loriquet, mais il s'attache principalement à la phrase fameuse sur *le marquis de Buonaparte, lieutenant-général de S. M. Louis XVIII*, aux versions et rééditions successives de l'étonnante anecdote, au contenu du manuel scolaire d'histoire de France où Loriquet aurait commis l'énormité que lui attribua Hippolyte Passy.

Le résultat de l'enquête (est-il besoin de le dire ?) est d'une évidence décisive. La phrase célèbre est totalement apocryphe. Aucune édition du manuel ne contint jamais rien de semblable à la grotesque parole sur *le marquis de Buonaparte*. La déroute des calomniateurs apparaît complète et ignominieuse, n'ayant même pas l'excuse d'une apparence quelconque qui pût expliquer un malentendu. L'unique explication indulgente de la pyramidale bévue d'Hippolyte Passy est que l'ancien ministre aura été victime d'un mystificateur, qui lui aura communiqué la phrase fameuse *comme copiée sur le manuel du P. Loriquet*... Après quoi, Hippolyte Passy, tenant pour indubitable la sincérité du copiste, aura cité la phrase fameuse avec pleine confiance... car *de telles choses ne s'inventent pas*, et, du reste, *les Jésuites sont capables de tout*. Cette explication est, non pas la seule possible, mais la seule charitable. Acceptons-la !

Quant au manuel scolaire d'histoire de France du P. Loriquet, le P. Bliard nous en fait connaître l'esprit et les tendances. C'est un manuel portant l'empreinte des préoccupations dominantes dans les milieux catholiques français à l'aurore de la Restauration bourbonienne. La sympathie royaliste, l'orientation antirévolutionnaire et antinapoléonienne n'y sont point contestables, et cette constatation n'a rien d'étrange ni rien d'inédit. Mais ce

qu'il importe de remarquer, à l'encontre des calomniateurs, est que les tendances du P. Loriquet ne l'ont jamais conduit à défigurer la vérité historique, à présenter comme faux ce qui est vrai, ou comme vrai ce qui est faux. Bien plus, le manuel du P. Loriquet, dans les pages où il touche à la plus récente histoire française, est, par comparaison avec divers autres manuels scolaires, répondant aux enthousiasmes et aux colères de la même génération, d'un ton discret et modéré ; on y trouve le visible souci de la mesure et de l'équité. Pour désigner en Loriquet un représentant extrême des violences de la réaction antinapoléonienne de 1815, la calomnie s'est véritablement trompée d'adresse. Rien ne rappelle, surtout, dans l'humble manuel scolaire du maître de Saint-Acheul, les éloquentes et furieuses imprécations de Chateaubriand, alors en pleine effervescence de royalisme militant, dans la célèbre brochure *De Buonaparte et des Bourbons*. La tradition libérale fut cependant indulgente, et le demeure, à l'égard de Chateaubriand.

Le P. Loriquet a été un éducateur exemplaire, un esprit pondéré, un laborieux et utile serviteur de l'Eglise, de la patrie et de la jeunesse. On doit proscrire impitoyablement la sotte et gratuite calomnie qui attache à son nom une légende grotesque.

Yves DE LA BRIÈRE,
Professeur à l'Institut catholique
de Paris.

IV

Impressions d'Allemagne, par Guy DE MONTJOU. Paris, Plon, 1922. In-8° de 147 p.

Un voyage d'études en Allemagne, au cours de l'année 1921, a permis à M. de Montjou d'entrevoir « quelques-unes des causes pour lesquelles le peuple français n'a pas encore recueilli les bénéfices de son effort » et c'est une analyse très documentée qu'il nous expose.

L'origine de nos déceptions doit être recherchée, en grande partie, dans la mentalité allemande encouragée par le gouvernement et la presse surveillée par une étroite censure. Niant toute responsabilité de la guerre, l'Allemagne n'a pas, en outre,

conscience de sa défaite ; les conditions de l'armistice, accepté trop tôt par les alliés, n'affirmaient pas, même au point de vue militaire, le prestige des armées victorieuses vis-à-vis des armées vaincues. S'agit-il de payer ? L'Allemagne réclame l'immunité de son capital et nous offre, par la bouche de Rathenau, des combinaisons qui transforment l'acquittement de la dette en une source de bénéfices, par suite du réemploi en produits allemands des sommes versées. On totalise aussi la valeur en espèces des territoires perdus, alors qu'ils sont simplement rendus à leurs légitimes propriétaires ; ainsi l'opinion allemande est amenée à croire que le pays a déjà payé plus qu'il ne devait en toute justice, et c'est un nouveau sujet de haine.

La même mauvaise foi se retrouve dans le désarmement ; nous aurions pu, il est vrai, simplifier considérablement cette opération le 11 novembre 1918. Des résultats importants ont été obtenus par la commission de contrôle interalliée, sous les ordres du général Nollet ; mais elle reste impuissante devant des groupements comme l'*Einwohnerwehr*, né en Bavière dans le but réel de maintenir l'ordre troublé par les communistes en 1919, par les socialistes après le coup d'Etat *von Kapp* en 1920. L'idée directrice a peu à peu disparu et Ludendorff s'est mis à la tête de cette organisation qui maintient chez ses nombreux adhérents l'esprit militaire ; notre action ne peut s'exercer que par le gouvernement central du Reich, qui considère souvent comme dangereuses les manifestations de ces groupements.

Au point de vue politique, l'auteur nous montre une Allemagne profondément fidèle, surtout dans le Sud, à la cause de ses rois ; l'abdication des souverains est considérée, en Allemagne, comme une habile manœuvre, destinée à satisfaire les préoccupations démocratiques de l'Entente et à éviter aux monarques l'impopularité que les difficultés de l'heure présente font encourir à la République.

La restauration des Hohenzollern marquerait le retour des ambitions impérialistes et rétablirait l'hégémonie prussienne ; nous devons nous y opposer, mais il n'en est pas de même vis-à-vis de toutes les monarchies. En Bavière, le retour du souverain favoriserait une autonomie secrètement désirée par le pays. Il y aurait peut-être là aussi une solution à la question autrichienne. L'Autriche ruinée cherche un appui auprès du Reich ; il faut lui donner un autre moyen d'existence, soit en utilisant la monarchie dualiste, soit en la rattachant à la Bavière. Plus terrible que

le danger autrichien est le danger russe, auquel le traité de Rapallo vient de donner une angoissante réalité ; les répugnances de l'Allemagne du Sud pourraient, là encore, être utilisées avec fruit.

La politique des Alliés, celle de la France en particulier, n'a pas été, devant cet état d'esprit et ces tendances, ce que le bon sens, à lui seul, aurait voulu. « Nous avons laissé s'ancrer en Allemagne l'idée que nous étions des roquets qui aboient, mais ne mordent pas. » Notre action diplomatique, tiraillée par les hommes d'Etat qui passaient au pouvoir, préoccupés avant tout de leur situation personnelle, n'a montré de « maîtrise qu'en matière de gaffes ».

M. de Montjou propose des remèdes.

Notre propagande chez les Allemands, chez les Alliés aussi, doit être organisée et disposer de moyens puissants, pour détruire les sophismes mis en avant par l'Allemagne au sujet des réparations et faire connaître le bien-fondé de nos prétentions. Il faut, pour obtenir notre dû, frapper judicieusement le capital de l'Allemagne dont la richesse est injurieuse pour qui songe aux ruines de nos provinces du Nord. Nos moyens militaires nous permettent d'obtenir satisfaction ; il faut les utiliser au besoin ; à quoi servirait, sans cela, d'en supporter les lourdes charges ?

La France ne doit pas oublier l'horrible sacrifice de ses enfants ; elle n'a pas le droit de s'arrêter aux raisonnements timorés des sceptiques ; il lui faut agir sous peine de mort. Une politique ferme nous donnera tout ce que nous demandons et nous vaudra de l'Angleterre, que nous avons ridiculement ménagée, beaucoup plus de respect et de considération.

« N'abandonnons jamais une exigence après l'avoir exprimée. »

Ses relations et ses connaissances spéciales ont permis à l'auteur, au cours du même voyage, de recueillir, sur l'aviation allemande, des indications précieuses dont il tire pour nous un enseignement.

Grâce au travail adroit de la commission interalliée de contrôle aéronautique, les effectifs en matériel de l'aviation allemande ont été presque réduits à néant. Il n'en subsiste pas moins pour nous un grand danger dans la supériorité technique acquise par les Allemands. Voici les origines de cette supériorité :

— « La coordination du travail de tous disciplinée par une direction énergique. La *Wissenschaftlicher Verein für Luft-*

fahrt succède actuellement à la *Flugzeugmeisterei* du temps de guerre pour donner mensuellement à chacun l'orientation à suivre d'après la discussion des résultats obtenus par tous.

— « La persévérance dans l'effort », dont un exemple nous a été donné par la ténacité du comte Zeppelin, poursuivant sans relâche la mise au point des dirigeables rigides.

— « Une organisation financière », basée sur le groupement d'entreprises différentes, qui crée des soutiens mutuels précieux en cas de crise.

— Enfin « la sollicitude envers les études scientifiques », qui se manifeste par le développement donné aux laboratoires, instruments d'études par excellence. L'auteur a eu la bonne fortune de visiter, à *Friedrichshafen*, le modèle du genre.

En quoi consiste la supériorité ainsi obtenue :

En matière de dirigeables, l'Allemagne est en état de construire des rigides tenant l'air pendant plus de cent heures et qu'elle destine à l'exploitation des grandes lignes aériennes internationales. En matière d'avions, elle a résolu le problème de l'avion métallique dont les avantages de solidité, de sécurité et d'économie sont indéniables ; elle possède ainsi des appareils dont les capacités sont très supérieures à celles des modèles de 1918, alors que les nôtres ont à peine évolué.

Enfin et surtout ses nouveaux modèles se prêtent à la construction en grande série.

Nous ne pouvons songer à maintenir indéfiniment notre surveillance ; déjà, sous le couvert d'un traité obscur, la construction des avions civils reprend timidement ; or tout avion civil peut d'un jour à l'autre devenir un avion militaire.

Notre sécurité ne peut être sauvegardée qu'en rattrapant notre retard ; profitons des expériences de l'Allemagne et des résultats qu'elle a déjà acquis ; qu'un organe centralisateur puissant soit créé pour rassembler les bonnes volontés éparses.

Songeons que la France a été le berceau de l'aviation, que dès avant la guerre, nombreux sont chez nous les jeunes gens qui se sont sacrifiés pour donner à leur pays la première place ; à nous de marcher sur leurs traces pour ne pas nous laisser distancer.

J. de Coutard.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La guerre et l'histoire de la France. — L'Institut de France : changements survenus depuis 1914 dans le personnel de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences morales ; communications faites à l'Académie des inscriptions ; lectures à l'Académie des sciences morales. — Prix et concours académiques. — Congrès des sociétés savantes. — Le Centenaire de l'Ecole des chartes et l'influence de cette institution sur les études historiques en France. Thèses de l'Ecole des chartes en 1922. — La Société d'histoire ecclésiastique de France et son guide d'études. — La Société d'histoire du droit et le répertoire des chartes communales de France. — Nécrologie : Mgr de Cabrières ; Mgr Duchesne ; M. le Cte G. Baguenault de Puchesse ; le R. P. Pierling ; MM. L. Heuzey, L. Dorez, R. de Lespinasse, Victe Bryce, P. Bonnefon, le chanoine Mangenot, A.-L. Gazier, O. Havard.

En reprenant après sept ans et demi d'interruption ma plume de choniqueur à la *Revue des questions historiques*, je ne puis m'empêcher de remarquer l'effet que la guerre a produit chez plusieurs sur les conceptions historiques. Quand elle éclata, beaucoup se demandaient avec une angoisse douloureuse comment la France subirait une épreuve dont cependant l'on ne prévoyait pas la durée ; les doctrines délétères semées dans les esprits et dans les courages risquaient d'avoir détruit chez trop de jeunes hommes jusqu'aux germes du patriotisme. Le magnifique sursaut d'énergie nationale, l'élan avec lequel les enfants de la France se sont serrés autour du drapeau de la patrie menacée, l'assoupissement des querelles qui nous déchiraient, cette ruée de tous coude à coude et cœur à cœur contre les envahisseurs qui a constitué l'union sacrée, ont fait renaître les plus belles espérances. Cette résurrection a provoqué des retours de pensée sur le passé de notre pays pour y trouver des raisons de l'aimer et y retremper le patriotisme, pour balayer l'étroitesse de vues et la partialité mesquine auxquelles on ne s'était que trop habitué. Des livres d'écrivains divers par le tempérament et par l'inspiration ont essayé de nous retracer dans sa complexité *L'Ame de la France* (Edward Montier, Paris, Bloud, 1919, in-16 de VII-277 p.), de mettre en lumière les traits de *la France éternelle* (Rodrigues,

Paris, Alcan, 1919, in-16 de III-316 p.), aboutissant les uns et les autres à cette même conclusion : *Aimons la France* (Camille Jullian, Paris, Bloud, 1920, in-16 de 260 p.) (1). Aimons la France, et aimons l'histoire de la France, ajoute M. C. Jullian qui indique en quelques conseils à la Société française de pédagogie comment il faut enseigner l'histoire de France. Et à côté de M. Jullian voici M. Edouard Driault, l'historien si honorablement connu par ses travaux sur l'époque napoléonienne, qui nous invite (*Les leçons de l'histoire*. Paris, Alcan, 1921, in-16 de 171 p.) à une sorte d'examen de conscience sur la façon dont nous avons conçu et traité l'histoire de France ; qui veut que, nous débarrassant de nos préjugés et de nos partis pris, nous nous efforcions de la comprendre et de la faire connaître dans son intégralité ; et si quelques points de son exposé appellent des réserves, il n'en est pas moins vrai que son livre est dans l'ensemble juste et réconfortant. En même temps que la guerre nous invitait à être plus justes envers notre passé, elle ébranlait chez beaucoup une admiration un peu irréfléchie pour l'Allemagne, pour les méthodes allemandes, pour l'érudition allemande ; on a soumis à une critique plus sévère certaines conceptions historiques que cette admiration pour l'Allemagne avait en quelque sorte imposées. Et là encore il y a un mouvement salutaire, bien qu'on puisse et doive regretter que quelques-uns aient poussé à l'extrême, et malheureusement parmi ceux-là quelques-uns même de ceux qui étaient le plus férus de la science germanique.

***

Parmi les corps savants qui sont en France à la tête des études historiques, le plus respecté est certainement l'Institut de France et particulièrement l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sur les quarante membres ordinaires de cette Académie, il n'en est pas mort moins de treize depuis 1914 : MM. G. Perrot, P. Viollet, R. Valois, M. Bréal, Barth, Maspero, P. Meyer, M. Collignon, A. Héron de Villefosse, P. Lejay, L. Heuzey, R. de Lasteyrie, Mgr Duchesne. Il faut y ajouter 5 membres libres : le R. P. Thédenat et MM. Joret, de Vogüé, Emile Picot, Marcel Dieulafoy. Tous ces hommes, à des titres et à des degrés divers, avaient porté haut et loin le bon renom de l'érudition française. Ils ont pour successeurs : MM. François Thureau-Dangin, H.-F. Delaborde, C.-V. Langlois, J.-B. Chabot, M.-R. Imbault-Huart, E. Male, J.-M. Loth, C. Bémont, G. Glotz, R. Delachenal et G. Fou-

(1) Nous rappelons en même temps l'admirable opuscule d'un Danois, romaniste illustre et grand ami de la France, Christophe Nyrop, écrit en pleine guerre sous ce simple titre : *Frankrig* (København, Gyldendal, 1916, in-16) et traduit en français par Jacques de Coussanges (*France*, Paris, Larousse, in-16 de 71 p.).

gères pour les membres ordinaires ; A. de Laborde, A. Blanchet, Espérandieu, J.-A. Brutails, P. Paris, pour les membres libres.

A l'Académie des sciences morales et politiques nous ne signalons que l'entrée de deux nouveaux historiens : MM. E. Bourgeois, qui remplace M. Vidal de Lablache, et M. C. Pfister qui succède à M. Welschinger. M. C. Pfister est le premier membre qui bénéficie du nouveau règlement autorisant l'Académie à nommer parmi les membres ordinaires deux savants non résidants à Paris.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous relevons les communications suivantes. Le 13 janvier, une lettre de M. Gerin-Ricard a signalé la découverte près de l'étang de Berre d'un autel avec dédicace du Gaulois Canicus à Minerve. M. Jullian a observé que cette Minerve n'est pas la déesse classique, mais une divinité gauloise de la Terre ou des Eaux. — Une étude de M. Lantier a fait connaître l'évolution de la Carthage romaine, installée d'abord sur l'ancienne cité punique, puis la débordant vers le N.-E. et le Sud pour revenir sous la domination byzantine, après les épidémies qui la décimèrent, à ses anciennes limites. — Une note de M. Louis Chatelain, lue par M. Cagnat, a exposé l'état des fouilles de Volubilis et du Maroc, qui mettent en lumière l'effort artistique des Romains en Mauritanie tingitane. — M. Virolleau a écrit pour signaler la découverte par M. Brossi de deux bornes militaires sur la route d'Émesse à Héliopolis en Syrie, bornes qui sont des années 293 à 305. — Le 20 janvier, une lettre du R. P. Lagrange a donné le tableau des travaux de la mission française archéologique en Syrie. — M. Pelliot a signalé la découverte aux archives vaticanes de l'original persan de la réponse du grand khan Guyak au pape, rapportée en 1247 par Jean du Plan Carpin. — Le Dr Capitan a présenté une série de figures gravées par les hommes de l'âge du bronze sur des surfaces rocheuses aux environs du col de Tende ; elles représentent des laboureurs, des bœufs attelés à des charrues, des habitations, des étables. — Le 27 janvier, M. l'abbé P. Chabot, signalant la découverte à Carthage par M. Icart de stèles puniques surmontant des urnes qui contiennent des ossements d'oiseaux, a montré l'intérêt qu'offre cette découverte pour l'étude de la religion carthaginoise. — M. Théodore Reinach croit pouvoir établir que le Sophocle du musée de Latran représente non le tragique grec, mais Solon ; ce serait le Solon de Cephisodonte, père de Praxitèle.

Le 3 février, une nouvelle lettre de M. Icart, communiquée par M. l'abbé Chabot, a décrit une nouvelle série de stèles puniques, qui proviennent peut-être de l'arca du temple de Tanit. — M. L. Hourticq a fait honneur à Mantegna de fresques représentant les apôtres Pierre, Paul, André et Jean, qui décorent la chapelle souterraine de Santa Anastasia, à Vérone ; elles datent des années 1456 à 1460. — Une inscription bilingue découverte à Délos et demeurée inexpliquée

a été commentée dans cette séance et dans celle du 17 février par M. Édouard Cuq ; il s'agit d'une loi de l'an 58 avant notre ère qui promulgue un sénatus-consulte romain accordant aux Déliens l'immunité d'impôts en reconnaissance de leur fidélité. — Le 10, une lettre de M. Virolleau a fait connaître la découverte, près de Beyrouth, d'un monument sur lequel Vénus et Mercure sont associés à une divinité locale. — M. Enlart a envoyé une description de la cathédrale de Tarsous, construite au XIIe siècle, et d'autres monuments de l'époque des croisades. — Le 17, M. Monceaux a lu deux notices sur M. Léon Heuzey et sur M. le chanoine Alfred Cauchie. — M. Pelliot a reconnu dans des documents des archives vaticanes une lettre du khan mogol de Perse Arghum au pape, de 1290 ; un sauf-conduit délivré par le même souverain pour une mission d'évêques ; une lettre du khan mogol de Perse, en 1302, où il est question de la mission de Guiscard. — M. Nahoum Slouch a relaté ses fouilles en Palestine, notamment à Tibériade où il a mis au jour la synagogue de Hamatha et une nécropole de notables personnages dont les épitaphes sont rédigées en grec.

Le 3 et le 10 mars, M. Jérôme Carcopino a présenté la photographie d'un sarcophage et d'une inscription funéraire de Lambiridi (Algérie); la défunte, Urbanilla, paraît avoir été parmi les adeptes d'une gnose païenne dont l'Asclépios atteste la présence en Arique et qui a compté parmi ses membres Arnobe et Lactance avant leur conversion au christianisme. — Le 10 mars, une lettre du général Gouraud a annoncé la découverte, dans les soubassements du palais de Byblos, à la suite d'un éboulement, d'un sarcophage contenant des vases en terre ou en orfèvrerie, des bijoux et des inscriptions hiéroglyphiques. — M. Homolle a signalé la trouvaille, à Athènes, près du mur de Thémistocle et du cimetière du Dipylon, d'une base archaïque à figurines en relief. — Un papyrus publié par M. G. Hunt et sur lequel M. Th. Reinach attire l'attention de ses confrères, offre le plus ancien spécimen de la musique d'église et montre en même temps les liens qui la rattachent à la musique grecque profane. — Le 17 mars, une note de M. Joulin tend à établir l'hellénisation, dès le VIIe siècle, de la France et de l'Espagne par les navigateurs ioniens. Au VIe siècle, l'influence celte vient se superposer à la civilisation hellénique qui prend le dessus au IVe siècle. — Un manuscrit illustré de l'Apocalypse, dont M. Omont, dans cette séance et dans celle du 12 avril, signale l'entrée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, est antérieur aux Apocalypses illustrées anglo-françaises du XIIIe et du XIVe siècle et aux exemplaires espagnols du commentaire de Bertus du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle ; l'illustration est, sous une forme meilleure et plus proche du modèle primitif, celle de l'Apocalypse du manuscrit 92 de Valenciennes. — M. Ch.

de la Roncière, chargé par le sultan d'Egypte de faire reproduire des documents médiévaux de la cartographie du Niger et du Sahara, donne des renseignements sur l'intérêt de cette publication qui mettra en lumière que toutes les étapes de la route de Tombouctou par le Tafilalet, le Touat et la saline de Taodeni étaient marquées sur ces cartes, ainsi que la prolongation de la route dans la direction du Tchad. Le roi Mandingue Moussa Ier ramena dans sa capitale, Mali, sur le Haut-Niger, un architecte espagnol qui construisit le palais et les mosquées de Gao et de Tombouctou. C'est un Génois, établi en 1300 à Sidjilmassa, dans le Tafilalet, qui semble avoir fourni les premiers renseignements sur les routes commerciales du Sahara, dont la connaissance fut maintenue par les cartographes juifs de Catalogne en relation avec leurs frères du désert. Le massacre des juifs des oasis eut pour conséquence d'amener la disparition de ces connaissances au xve siècle. Au xvie siècle, le juif d'Avignon Farissol connaît encore la route de Tombouctou et le Français Imbert y pénètre en 1618, deux siècles avant Caillié. — Les 17 et 24 mars, M. A. Thomas a communiqué les fragments d'un poème français inconnu du xiiie siècle. — Le 24 mars, M. Durrieu a expliqué que le nom de la Belle Ferronnière, donné au portrait présumé par Léonard de Vinci de Lucrezia Crivelli, provient d'une confusion faite, lors de la création du Muséum français, en 1793, entre ce portrait de trois quarts exposé au public et le portrait de profil auquel la tradition antérieure avait donné le nom de Belle Ferronnière. Quand sous la Restauration la mode eut rétabli pour les femmes l'usage de joyaux soutenus sur le front par une ganse, comme celui qui orne la figure de Lucrezia Crivelli, et qu'on eut donné à ce genre de bijou le nom de ferronnière, on en vint à dire et à croire que c'est lui qui avait fait attribuer au portrait cette appellation. — Le 31, M. Loth a parlé du vocable *somart* ou *savart* qui, dans l'ancienne Gaule, désignait une jachère : *samaro* ou *samo* en celtique désigne l'été ; c'est ainsi que *sommern*, en allemand, qui vient du mot *Sommer* (été), veut dire travailler une jachère. — Une note de M. Du Ranquet, communiquée par M. Prou, étudie les peintures de l'église de Saint-Floret (Puy-de-Dôme). — Un rôle d'acquit du conseil royal du mois d'octobre 1531 a permis à M. Roy d'attribuer au Rosso une belle statue de bronze, provenant des Cordeliers de Paris et actuellement au Louvre, qui représente Albert-Pie de Savoie, comte de Carpi, à demi couché sur un lit de repos et revêtu d'une armure romaine.

Le 7 avril, M. Jullian a précisé le résultat des fouilles entreprises à Bordeaux, sous les auspices de la Chambre de commerce ; le mur romain, construit au iie siècle contre les Germains, emprunta ses matériaux aux monuments voisins ravagés par l'invasion de 275 ; on a retrouvé notamment un autel à la déesse tutélaire de la ville,

élevé par un citoyen d'Eboracum (York), en mémoire d'un voyage qu'il avait fait à Bordeaux ; outre la figure de la déesse, l'autel porte celle du dieu fluvial de la Garonne, symbolisant Bordeaux, et un sanglier, emblème de la cité d'York. — Le P. Chabot a signalé deux stèles carthaginoises, l'une avec le faucon d'Hour, l'autre avec un orant qui semble présenter un enfant à une déesse. — Le 12 avril, M. Cagnat a signalé le dégagement, à Lambèse, près du temple d'Esculape, des bâtiments d'un hôpital, découverte d'autant plus intéressante que c'est le seul exemple connu dans le monde romain d'un Asclepeium. — Le 21 avril, M. Homolle a signalé la découverte à Athènes, dans le mur de Thémistocle, d'une nouvelle base de statue. — M. Camille Jullian a étudié les origines du village de Cachan, le plus anciennement habité, croit-il, des villages de la banlieue parisienne ; c'est, en effet, un habitat des temps néolithiques ; on a retrouvé, aux Hautes-Bruyères, des foyers et des cabanes de cette époque. Le nom de Cachan (*Caticantus*) désigne dans la plus ancienne langue gauloise une source, et le village est le siège de la plus abondante source de la banlieue.

Dans la séance du 19 mai, des lettres de M. Virolleau ont fait connaître la découverte, à Byblos, d'une inscription relative à une princesse de la XIIe dynastie des pharaons d'Égypte. — M. le comte Durrieu a signalé de beaux manuscrits à peintures qui ont appartenu aux filles d'Agnès Sorel et de Charles VII ou à leurs descendants, manuscrits conservés soit à Vienne, soit à Chantilly, soit à la Bibliothèque nationale. — Dans la séance du 25 mai, M. Babelon a souligné l'intérêt que présentent pour l'histoire de l'art antique des monnaies découvertes récemment à Mendé, en Macédoine, et qui semblent avoir été frappées vers 424 avant J.-C. sous l'influence du célèbre sculpteur Paeonis.

A l'Académie des sciences morales et politiques nous signalerons, le 21 janvier, une communication du Dr Cabanès sur le pouvoir de suggestion de Napoléon Ier, dont ont parlé des contemporains comme Chateaubriand et Joseph de Maistre et que confirment de nombreuses anecdotes. — Le 10 février, M. Arthur Chuquet a analysé et commenté les proclamations dictées par Napoléon dans sa traversée de Porto-Ferrajo au golfe Jouan, et dans lesquelles, suivant l'expression de l'auteur, l'empereur tirait à boulets rouges sur le trône de Louis XVIII. — Le 18 mars et le 3 mai, M. Félix Rocquain a communiqué un travail sur les Etats de Blois et sur Henri III après la mort des Guises, dont M. Lacour-Gayet a donné lecture. — Le 25, M. Charles Benoist a étudié la République florentine dans les premières années du XVIe siècle, montrant le désordre où la cité avait été plongée par les changements continuels de régime et de personnel politique jusqu'à la création du gonfalonier perpétuel. — Le

22 avril, M. Lacour-Gayet a prononcé l'éloge de M. le comte Baguenault de Puchesse. — Le 19 mai, M. Ch. Dupuis a lu une notice sur la vie de M. le comte de Franqueville, mort en 1919, dont il occupe le fauteuil.

***

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. R. Reuss, pour son *Histoire de Strasbourg, des origines à nos jours*, et le second prix à M. le duc de La Force pour son livre sur *le Grand Conti*. — Elle a partagé le prix Thérouanne de la manière suivante : 3 récompenses de 1.000 fr. au R. P. Dudon *(Michel Molinos)* et à MM. Georges Hardy *(La Mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854)*, Lefebvre de Behaine *(Le Comte d'Artois sur la route de Paris)*, et deux de 500 fr. à MM. A.-F. Aude *(Vie publique et privée d'André de Bethoulet, comte de la Vauguyon)* et Marc Chassaigne *(Le Procès du chevalier de la Barre)*. — Sur le prix Thiers, 2.000 fr. ont été attribués à Dom H. Leclercq *(Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV)*, et 800 à M. Berthé de Besaucèle *(Les Cartésiens d'Italie)*. — Sur le prix Jean-Jacques Berger, deux récompenses de 4.000 fr. ont été données à MM. Pierre Coste *(Saint Vincent de Paul)* et Ernest d'Hauterive *(La Police secrète du Ier empire)*, une de 3.000 fr. à M. Dupont-Ferrier *(Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand)*, une de 2.000 fr. à M. de Crousaz-Crétet *(Paris sous Louis XIV)*, une de 1.000 fr. à M. J. Vacquier *(Les Vieux hôtels de Paris)*, deux de 500 fr. à MM. Georges Brunel *(La Poste à Paris)* et P. d'Ariste et M. Arrivetz *(Les Champs-Elysées)*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Emile Le Senne à M. Lucien Lambeau *(Charonne)* ; — le prix Edmond Drouin à M. Allotte de La Fuye *(La Numismatique de la Sogdiane)* ; — le prix Emile Loubat au *Journal de la Société des américanistes* ; — le prix Duchalais à M. Arthur Sambon pour son Recueil des monnaies médiévales du Sud de l'Italie avant la domination normande ; — des récompenses sur le prix Saintour à MM. Desserteaux *(La Capitis diminutio*, 2.500 fr.) et Constant *(A. Claudius Pulcher*, 500 fr.) ; — sur le prix Delalande-Guérineau, 700 fr. à M. Alain de Bouard *(Le Régime politique et les institutions de Rome au moyen âge)* et 300 à M. l'abbé Anthiaume *(Etude sur l'évolution de la science nautique au moyen âge)* ; — le prix Estrade-Delcros à M. Stéphane Gsell pour l'ensemble de ses travaux. — Au concours des antiquités nationales, l'Académie n'a pas décerné, cette année, de 1re médaille, mais elle en a donné une 2e à M. R. Graval pour ses Mélanges d'archéologie bretonne et une 3e à M. Maurice Jusselin pour son travail sur la Maîtrise de la cathédrale de Chartres ; des mentions ont été accordées à MM. Coutil (recherches d'archéologie gallo-romaine

et mérovingienne dans l'Eure) ; de Laage (*Les Etats administratifs des anciens diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur*) ; le chanoine Prévost (*Recueil des chartes de Clairvaux*) ; M. Edouard Salen (*Le Cimetière barbare de Lézéville*). — Le prix Prost a été partagé entre la Faculté des lettres de Nancy (*Bibliographie lorraine*, 500 fr.), M. l'abbé Thiriot (*Obituaire du couvent des prêcheresses de Metz*, 500 fr.), MM. et M[lle] Petitjean (publications sur la commune de Granges, Vosges).

L'Académie des inscriptions a choisi comme sujet du prix ordinaire à décerner en 1925 l'étude d'un groupe de chartes et coutumes.

L'Académie royale d'histoire de Madrid, à l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de Sainte Thérèse, ouvre un concours sur « les principales sources d'information pour une histoire de la sainte et critique des biographies antérieures à 1610 ». Le prix consistera en un exemplaire relié du *Memorial histórico español*.

La même Académie a choisi comme sujet du concours pour le prix du M[is] de la Vega de Armijo, à décerner en 1925, un « Inventaire généalogique et critique des fueros municipaux ».

Elle a décerné le prix Fermin Caballero à une étude de M. Ramón de Artaza : *Muros, página de su historia*, et le prix hispano-américain de la fête de la race à *La Magistratura indiana* de M. Enrique Ruiz Guiñazu.

***

C'est à Marseille, où la belle Exposition coloniale attirait naturellement un nombreux public, que s'est tenu, cette année, le Congrès des sociétés savantes. Il s'est ouvert le 18 avril sous la présidence de M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous y relèverons les communications suivantes :

Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1715. Séance du mardi soir. — M. A. Brun a étudié la substitution du français au provençal dans les écritures publiques de Saint-Michel (Basses-Alpes). C'est peu après 1540 que le français s'introduit nettement, d'abord en concurrence avec le provençal, qui disparaît après 1560. — Deux textes d'un cartulaire du notaire Guillaume Baille, relatifs aux remparts de Marseille au XIV[e] siècle, ont permis à M. Duprat de rectifier des points de topographie locale (emplacement du couvent des Trinitaires, de la porte gallique, etc.). — M. Poupé a signalé un joli trait de désintéressement de Colbert qui, ayant obtenu du parlement d'Aix l'exemption du logement des gens de guerre pour des communautés mouvantes de Saint-Victor de Marseille, refusa le présent que lui apportaient les délégués de ces communautés. — M. A. Rampal a essayé d'établir que les ancêtres de Mirabeau ont été, dans le XIV[e] et le XV[e] siècle, plus développés à Digne qu'à Seyne. — M. A. Favier a

fourni quelques renseignements sur l'abbaye joyeuse de Pierrelatte, dans la Drôme, sorte de confrérie de jeunes gens qui organisait les fêtes, les bals, les jeux et se plaisait à faire des farces aux mariés et surtout aux veufs et veuves qui se remariaient. Cette abbaye fut supprimée en 1782.

Séance du mercredi 19 avril, matin. — M. le commandant Quenedey a fait connaître un pied trouvé à Rouen d'une longueur de 323mm 8, divisé en 12 pouces, d'une précision assez peu grande. — M. M. Clerc a étudié la rupture de Marseille avec Jules César en l'an 49 av. J.-C. Décidé à s'assurer la possession de la cité pour ne point laisser derrière lui de ville dont il ne fût sûr, César avait sommé Marseille de le recevoir lui et son armée. La ville, fière de son indépendance, affirma son droit à la neutralité dans une guerre qui n'intéressait que les Romains. M. Clerc montre Marseille suivant fidèlement le Sénat, représentant de la légalité, contre un général rebelle. — M. Gaston-E. Broche, qui prépare une édition des fragments de Pythéas le Massaliote, conteste la tradition qui place Thulé en Norvège ; tous les textes la placent au N. de la Grande-Bretagne, à six jours de navigation ; il croit qu'il faut voir dans l'Islande la terre ultime décrite par le grand navigateur. — M. E. Houth a présenté une chronologie des prieurs de Saint-Nicaise de Meulan ; — M. P. Lauer, une note sur des diplômes carolingiens (898-923) concernant le Midi. — Un diplôme de Childebert III (698-699) a fourni à M. F. Lot l'occasion d'étudier la nomination du comte à l'époque mérovingienne. — *Soir.* M. L.-H. Labande a examiné le bullaire de l'abbaye de Lérins, qui offre comme plus anciens documents pontificaux des lettres de Grégoire le Grand. Lérins, placé par Benoît VII sous la direction de l'abbé de Cluny, s'est affranchi entre 1022 et 1030. — M. Duprat, étudiant les trois exemplaires connus de la charte de 1040 sur la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille, y voit une tentative pour fabriquer un faux original. — Pour montrer qu'Eudes, roi de France, n'était pas encore reconnu dans le Midi de la France en 888, on s'était appuyé sur une vente faite à l'évêque de Béziers Aglibert par Servus Dei, évêque de Giron, et datée du 15 décembre 888 « le Christ régnant, en attendant de lui le don d'un roi ». Mais, la date de 888 ne figurant dans cet acte que sur une copie du fonds Doat, corrigée par Baluze, tandis que les autres copies portent 878, on avait soupçonné la correction d'inexactitude. M. P. Cassan s'est efforcé d'en démontrer au contraire le bien-fondé. — M. Oudot de Dainville s'est occupé d'un missel prétendument offert par les franciscains de Draguignan à saint Louis, évêque de Toulouse, et qui a été écrit en Italie par un franciscain entre 1256 et 1271. — M. A. Dujarric-Descombes a étudié les premiers imprimeurs de Périgueux, depuis 1490, où a commencé d'exercer son art l'Allemand Crantz, qui a francisé son nom en Carant, jusqu'en 1629,

date que plusieurs écrivains ont regardée à tort comme celle de la première impression faite à Périgueux. — L'obituaire inédit, et peu utilisé jusqu'ici, de l'église cathédrale d'Apt, dont s'est occupé M. Sauve, remonte à la fin du xive siècle (1280-1300) dans son ensemble ; c'est une source précieuse pour l'histoire féodale, locale et régionale.

Séance du 20 avril. — M. J. Billioud s'est occupé de l'Association des merciers du comté de Provence au xiv[e] et au xv[e] siècle (1357-1475). Dirigée par un roi élu, elle a eu la haute main sur les grandes foires du comté et sur le mouvement commercial, malgré des résistances comme celle des cotonniers, que soutenait le gouvernement comtal (1406-1415). — M. Busquet met la physionomie du roi René, telle qu'elle ressort de ses actes authentiques, en opposition avec la figure que lui a créée la légende. Loin de respecter les institutions et les usages provinciaux, il les modifia dans ses créations judiciaires, administratives et fiscales, généralement ignorées et que Lecoy de la Marche a mal connues. Toutes ces institutions, empruntées à l'administration royale française, ont eu pour principal objet d'augmenter les ressources financières du prince ; elles ont préparé la Provence à l'union avec la France. — Le même érudit a étudié l'organisation de la justice à Marseille pendant le moyen âge. Il a notamment signalé le renversement, ignoré jusqu'ici, qui s'est opéré entre 1450 et 1480, dans le mode de désignation du juge des premières appellations et de celui des secondes appellations. — Une monographie de la paroisse de Sciez sur le lac Léman, par Mgr Piccard, nous en montre la fondation vers le xi[e] siècle par l'abbaye de Filly. Ses curés ont joué un rôle dans les litiges entre l'abbaye et les seigneurs d'Allinges-Condrée. Devenue protestante en 1536, la commune fut ramenée au catholicisme par saint François de Sales (1598). Mgr Piccard s'est servi des visites pastorales pour y recueillir des renseignements intéressants sur la vie de la paroisse du xv[e] siècle à la Révolution. — M. le pasteur A. Destaudau a fait l'historique du domaine de Sarvanes. — M. Auguste Vidal a emprunté les éléments d'une notice sur le prieuré de Bonnevaux (Gard) à un ancien registre terrier et à une histoire de cette maison par un notaire inconnu du xviii[e] siècle. Il a signalé un mode curieux de paréage : le château de Malbosc, fondé au x[e] ou xi[e] siècle, appartenait à des seigneurs majeurs pairs, dans le prieuré, qui y exerçaient la pleine seigneurie à tour de rôle pendant un nombre de mois, de semaines, de jours, voire de fragments de jour déterminés.

Séance du vendredi 21 avril. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel a raconté le séjour à Marseille, en 1498, de César Borgia, d'après le notaire Jean Gantelmi. — M. Castel a parlé de l'ancienne église paroissiale de Cucuron (Vaucluse), dépendante du diocèse d'Aix. Le mauvais état de

l'église, en 1520, lui fit substituer à titre provisoire l'église de N.-D. de Beauvoir ; bien qu'en 1541 le procureur du roi, après enquête, eût ordonné la reconstruction de l'église, cette décision demeura lettre morte et Notre-Dame de Beauvoir a continué jusqu'à nos jours ses fonctions d'église paroissiale. — M. l'abbé M. Chaillan a fait connaître la charte inédite de la collégiale de la Major à Arles, de 1551, et en a profité pour grouper de curieux détails sur les solennités et cérémonies qui se déroulèrent du 27 au 29 août. — M. Ad. Crémieux a esquissé le rôle politique de Marseille à travers les siècles. — M. Duprat a communiqué un document sur la peste de 1580. — M. Isnard et M. de Gérin-Ricard ont dressé un recueil des actes des vicomtes de Marseille, qui ne comprend pas moins de 729 actes. — M. P. Canestrier a montré dans le manuscrit d'Uberti un témoin du folklore de l'ancien comté de Nice. — M. H. Dauphin a communiqué des recherches onomatologiques sur le pays d'Arles.

Section d'histoire moderne et contemporaine, mardi 18 avril. — M. Bazeille a étudié la chouannerie, donnant des renseignements sur son recrutement dans toutes les classes de la société, même parmi les gens sans aveu, sur ses manières d'agir, sur ses exploits, ses violences, ses rapines, notamment dans le district d'Argentan en l'an III et dans le canton de Sap en l'an VIII. — M. Brun a raconté la Grande peur à Saint-Michel (Basses-Alpes), où, annoncée par des lettres de Forcalquier et de Reillane le 31 juillet, elle n'a causé qu'un émoi superficiel et passager. — A Saint-Privat-des-Prés, bourgade du Périgord, où elle fut annoncée le 29 juillet, elle provoqua au contraire, d'après M. Dubut, une fuite des habitants vers l'Angoumois, en dépit des objurgations de Gui Gouaud, régisseur des principaux nobles, qui déclara le danger chimérique, sans parvenir à convaincre ses concitoyens. Mis plus tard à la tête de la municipalité, Gonaud fut arrêté par les Terroristes comme ennemi de la Révolution et envoyé à l'échafaud le 15 messidor an II. — C'est en Basse-Provence que M. Louis Honoré a étudié la Grande peur : dès le 1er avril 1789, une fausse alarme a agité plusieurs communautés entre Aix et Saint-Maximin ; mais ce ne fut qu'une panique passagère ; après la prise de la Bastille au contraire, vers le 25 juillet, commença un mouvement populaire plus général, qui conduisit à l'établissement dans Aix d'un magasin général d'armes et de munitions ; en faisant armer les citoyens, en leur donnant le pressentiment d'une guerre civile prochaine, la Grande peur put avoir sa part d'influence sur les événements qui ensanglantèrent les départements du Var et des Bouches-du-Rhône de 1791 à 1793. — M. Joseph Durieux a emprunté aux papiers inédits des conventionnels Serres et Auguis les éléments d'un récit de l'insurrection marseillaise du 5 vendémiaire an III. C'est à la suite des premières mesures prises par Serres et

Auguis, envoyés pour rétablir l'ordre dans les Bouches-du-Rhône, et notamment de la fermeture du club des Jacobins, qu'éclata l'insurrection. Les députés malmenés ne durent leur salut qu'à l'arrivée de la force armée requise par le jeune Antoine-André Fabre et qui eut tôt fait de réduire les mutins. — M. Guitard a recherché les origines de la comédie lyrique française.

Le *19 avril*, M. Bideau a fait une communication sur l'instruction primaire à Gannat, de 1789 à 1833, tout en rappelant les données antérieures sur l'enseignement dans la région au moyen âge et aux temps modernes. De 1789 à 1820, le principal instituteur fut un certain Gilbert Rigaud, originaire de Riom, qui, outre un traitement de 150 livres par an et le logement, touchait mensuellement de chaque élève 20 sols pour apprendre à lire, 30 pour apprendre à lire, écrire et compter, 40 pour le rudiment, 50 pour l'enseignement du latin jusqu'à la rhétorique. A son école s'adjoignit en l'an II celle de Déjour, dans l'ancien presbytère de Saint-Etienne ; en outre, les nommés Morand et Segui tenaient, à titre privé, des écoles primaires. En l'an X, on signale la présence de religieuses de Sainte-Marie enseignant la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la religion et la couture. En 1826, installation des Frères de la Doctrine chrétienne, préparée depuis 1819 ; en 1830, ils avaient 180 élèves ; une école d'enseignement mutuel en élevait 60, une école non gratuite 32. En 1820, le collège prit comme principal un ancien principal de Pontoise, nommé Fournier. — M. R. Latouche a signalé l'intérêt de la correspondance entretenue avec le gouvernement sarde, à Turin, jusqu'en 1794, par Mattone de Benevello, intendant du comté de Nice, réfugié à Tende après la prise, le 23 septembre 1792, de la ville par les Français ; cette correspondance est le récit, au point de vue sarde, de la conquête du comté et de la campagne des Alpes. — M. Morère a esquissé la biographie et étudié le rôle de Victor Pilhes, nommé par Ledru-Rollin commissaire du gouvernement provisoire dans l'Ariège dont il était originaire : adepte des sociétés secrètes, ardent adversaire de la Monarchie de juillet, fondateur avec Proudhon du journal *le Peuple*, en 1841, combattant des journées de février, c'était un ancien voyageur pour tissus, fixé comme libraire à Paris en 1848. Pilhes, peu soutenu par Crémieux, ministre de la justice, se heurta dans l'Ariège à de multiples oppositions ; un journal de propagande qu'il fonda, *la République*, fut lacéré et brûlé dès le premier numéro ; porté aux élections par le comité républicain central, il fut mis en minorité ; il se débattait au milieu des désordres dont l'Assemblée nationale le rendit responsable en même temps qu'elle lui reprochait ses irrégularités financières ; néanmoins il demeura en fonctions jusqu'au 15 juin ; et M. Morère estime que, somme toute, son rôle n'a pas été insignifiant, ni son énergie dépensée en pure perte. — M. Edmond

Poupé a fait un tableau de la situation du département du Var en l'an IV.

Séance du jeudi 20 avril. — M. Deries a retracé l'introduction dans la Manche de la méthode d'enseignement mutuel et des luttes ardentes auxquelles elle a donné lieu. — M. de Font-Réaulx a signalé dans les archives de la Drôme toute une série de statistiques et dénombrements du XVIII[e] siècle. — M. Guillard a exposé les charges de la commune de Miallet (Dordogne) en 1775. — M. Pierre Buffault a fourni, dans l'histoire de ses ancêtres, l'évolution d'une famille de marchands bourgeois de Paris depuis le début du XVIII[e] siècle. La famille se spécialisa surtout dans le commerce des vins ; mais le membre le plus intéressant de la famille est Jean-Baptiste Buffault, marchand mercier, dont la principale cliente fut M[me] du Barry, ancienne apprentie de sa femme, qui devint receveur général de Paris, administrateur de l'Opéra, échevin de la ville (1787) ; son fils aîné, préfet de l'Empire, fut le beau-père du fameux Cubières.

Séance du 21 avril. — M. Charles Bémont a recherché quand a cessé l'usage du titre de roi de France porté par les rois d'Angleterre ; à partir du traité de La Haye (4 janvier 1717), tandis que les instruments latins des traités de paix n'appelaient le roi de France que *rex christianissimus*, le roi d'Angleterre étant qualifié : *Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ rex*, les instruments français, tout en maintenant à l'Anglais le titre de roi de France, donnaient au Français le titre de « roi très chrétien de France et de Navarre ». Ce fut la Révolution qui bouleversa l'ancien usage. Aux conférences de Lille, en 1797, une des quatre conditions imposées par les plénipotentiaires français fut la renonciation des Anglais au titre de roi de France ; Malmesbury protesta, et l'on sait que les négociations furent interrompues. Le soulèvement de l'Irlande amena le roi de Grande-Bretagne à unir par le lien le plus étroit l'Irlande à la Grande-Bretagne ; le parlement d'Irlande fut fondu avec celui de Westminster ; à partir du 1[er] janvier 1801 le titre royal fut libellé : *Georgius III, Dei gratia Briatanniarum rex, fidei defensor*, en latin ; et en anglais : *George the third, by the grace of God, of the United kingdom of Geat Britain and Irland king, defender of the faith*. M. Bémont ajoute que des témoignages autorisés permettent d'affirmer que le roi prit ce moyen ingénieux d'éviter les discussions que les plénipotentiaires du 1[er] Consul auraient soulevées aux négociations de Lunéville. — M. Cauvin a fourni des renseignements sur l'occupation étrangère dans les Basses-Alpes en 1815 : si l'attitude des Piémontais qui occupèrent deux mois le pays jusqu'au 25 octobre fut correcte, les relations avec les Autrichiens furent assez difficiles ; le préfet, M. de Villeneuve-Bargemon, résista énergiquement à leurs prétentions sans pouvoir repousser toutes leurs demandes. — M. Doublet a présenté des documents iné-

dits sur le séjour à Nice du peintre Louis Vanloo et sur quelques points de sa vie : protestant de naissance, il abjura le protestantisme à Lyon et c'est alors qu'il changea son prénom d'Abraham en Louis ; il eut quatre enfants à Nice et y mourut le 13 mai 1712, dans une grande misère. — M. le colonel de Poitevin de Maureillan a emprunté à une correspondance de l'avocat Gassin des renseignements sur Hyères de 1778 à 1790. — M. le chanoine Rance Bourrey a signalé un portrait perdu de Napoléon, exécuté en 1808 par le peintre Parcucci. pour le Conseil municipal de Nice.

Section d'archéologie, mardi 18 avril. — M. F. Arnaud a identifié Rigomagum, la *civitas Rigomagensium*, dont on avait cherché en vain l'emplacement exact, avec le quartier du Bourguet, dans la commune de l'Escale (Basses-Alpes), où l'on a découvert des constructions gallo-romaines et de nombreux objets de l'époque impériale d'Auguste à Valentinien II, ruines sises précisément à l'embouchure du Riou (*Rigum*). Rigomagum, détruit par les Barbares vers 475-480, a fait place au village de la Scala, dont le nom rappelle le port de l'ancienne ville et par le domaine de Mattonvicus, patrie de sainte Consorce, dont le nom subsiste dans Notre-Dame de Mondanois. La civitas Rigomagensium était la capitale des Avantici que M. Arnaud ne veut pas voir placer dans la région de l'Avançon (Hautes-Alpes), mais dans celle de Vançon (Basses-Alpes), sur la rive gauche de la Durance. Cette *civitas* était limitrophe de la civitas Salincensium que l'auteur croit pouvoir identifier avec Seyne-les-Alpes, plutôt qu'avec Castellane, suivant l'opinion courante. — M. de la Bastide propose de lire sur la table de Peutinger le nom douteux de la station Ser.anicomago, non pas, comme on l'a fait, Sermanicomago ou Germanicomago, mais Ternanicomago, nom qu'il croit retrouver dans le village de la Terne, sur la Charente. — M. Bondurand a examiné le tracé de la voie domitienne dans Nîmes : les trois points les plus importants en sont la porte d'Arles, la porte d'Espagne et le capitole (la maison carrée) ; la porte d'Espagne était jointe à la porte d'Anduze par le *kardo maximus*, la porte d'Arles à celle de Sauve par le *decumanus maximus ;* la croisée se faisait à angle droit au forum, près du capitole. — Pour un bas-relief antique découvert aux Martigues et où l'on a voulu voir une représentation de la fondation de Marseille, M. Clerc revient à l'interprétation de Millin qui le rapportait à la légende d'Iphigénie en Tauride. — M. Espérandieu a interprété des inscriptions romaines découvertes dans la région de Nîmes. — *Mercredi matin 19 avril.* — MM. l'abbé Arnaud d'Agnel et Isnard ont présenté un mémoire sur la sculpture et la ferronnerie du moyen âge au musée Groby, à Marseille, et un autre sur les arts et les industries artistiques dans cette ville du XIVe au XVIIIe siècle. — M. Louis Bourilly a traité de l'hagiographie monétaire ; il s'est occupé notamment de l'emblème de la croix qui

se généralise au moyen âge sur les monnaies de l'Europe et de l'Orient latin, et aussi des saints dont des évêques et des monastères ont marqué les monnaies qu'ils frappaient. — Dans un mémoire sur la route d'Hannibal du Rhône aux Alpes, M. L. Constans arrive à la conclusion que le général carthaginois a franchi le Rhône vers Tarascon, qu'il a tourné vers le Nord, traversé la Durance près de son confluent, passé par les territoires des Tricastins et des Voconces, par la région de Gap et par le mont Genèvre. — M. le marquis de Fayolle a étudié un tableau du musée du Périgord, à Périgueux, exécuté vers 1287 pour commémorer la fondation au 14 décembre 1286 d'une confrérie à Rabastens-en-Albigeois ; il en a rapproché la facture de celle des miniatures du XIIIe siècle et proposé l'attribution à l'école des primitifs de Provence. — Des fouilles récentes ont permis au commandant Quenedey une reconstitution de la prison de Jeanne d'Arc à Rouen, dans la tour du vieux château, dite jadis Tour-vers-les-champs, puis tour de la Pucelle ; la prison était au 1er étage, à 5^{m} 84 environ au-dessus du sol. — M. Dauphin a présenté une hache de bronze, de la 2e période de l'âge du bronze, trouvée au pont d'Agen ; une hache de fer trouvée à Sainte-Marie-Vieille, commune du Thoronet (Var), et un crâne dolichocéphale, trouvé à Draguignan et dont l'os frontal présente une déformation d'origine inexpliquée. — *Soir.* — M. L. Braye restitue à Pierre de Milan un bas-relief représentant un combat de chiens et qui aurait été exécuté pour le roi René, la date de 1575 qu'il porte ayant été ajoutée après coup. — M. l'abbé Chaillan a lu une notice sur le monastère mérovingien de Psalmodi au diocèse de Nîmes, dont l'église reconstruite au XIe siècle a laissé des ruines grandioses. Il a notamment étudié un autel de Jupiter et de Sylvain découvert aux environs de Psalmodi. — Le même érudit, à qui l'on doit une bonne monographie du *studium* établi à Trets par Urbain V, attire l'attention sur une pierre tombale fragmentaire, qu'un manuscrit de Peiresc lui a permis de compléter et d'identifier avec l'épitaphe de Gaucelin Spinasson, prieur de Trets au XIVe siècle. — M. l'abbé Sautel, rappelant la quantité considérable de fragments de statues trouvées au théâtre de Vaison et l'état dans lequel elles se trouvaient dans les hyposcaenia de la zone centrale, en a conclu qu'à la suite des décrets impériaux du Ve siècle, les simulacra qui ornaient la ville ont été arrachés de leurs piédestaux et apportés au théâtre pour être enfouis dans les hyposcaenia. — Deux autels gallo-romains conservés à Vaison, l'un dans un jardin particulier, l'autre dans un contrefort de la cathédrale, et ornés d'une roue solaire, ont été allégués par le même érudit comme des monuments du culte du soleil à Vaison. — Des fouilles exécutées en 1920-1921 par M. le Cte G. de Leusse lui ont permis de fixer avec précision les points de passage de la route romaine de Mâcon à Autun par Saint-Gengoux-le-National ; il a établi qu'il ne s'agit pas d'une *via per compendium*, mais d'une

voie secondaire de premier ordre dont la largeur allait de 5m 40 à 5m 50. — Des travaux exécutés en 1921 à Clermont-Ferrand, pour l'adduction des eaux de l'Allier, ont mis au jour des poteries romaines de la plus grande variété qui ont été étudiées par M. P. Waltz. — M. de Gérin-Ricard, qui prépare avec M. R. Busquet un recueil des inscriptions médiévales (XIe-XVe s.) de la Provence, a fait appel au concours de tous les érudits pour lui signaler les inscriptions inédites. — M. L. Coutil a parlé des églises préromanes en Normandie.

Séance du 20 avril. — M. L.-H. Labande a étudié les peintures du XIVe siècle, existantes ou disparues, du palais des papes à Avignon. Le plus célèbre des peintres employés par les papes à ces décorations fut Matteo di Giovanetti de Viterbe. — Dans un mémoire intitulé : *Autour du Mont Milan, histoire et légende*, M. Lhermet a étudié la valeur stratégique de cette hauteur sise dans la vallée de l'Allier, près de Langogne, et déterminé le rôle que joua l'oppidum qui y était établi, dans la campagne de César contre les Arvernes en l'an 52. — M. Ch. Matthis a étudié le folklore de la région de Niederbronn. — M. J. Soyer, reprenant la question des inscriptions des piliers de l'église carolingienne de Germigny-des-Prés dans le Loiret, a conclu à l'authenticité de celle du pilier Sud-Est : *Tertio nonas januarias dedicatio hujus ecclesiæ*, qu'il date des IXe-Xe siècles, peut-être du début du XIe ; et à l'inauthenticité de celle du pilier N.-E. qui a dû être fabriquée vers 1846.

Séance du vendredi 21 avril. — M. H. Corot a étudié le tumulus de Dauges n° 4, à Menol (Côte-d'Or). — M. Merwart a retracé la géographie, l'ethnographie et l'histoire générale du Bas-Dahomey ; les populations anciennes en auraient un fétichisme « à sens presque monothéiste ». — M. de Gérin-Ricard a parlé des découvertes préhistoriques en Provence au XVIIIe siècle. — M. G. Musset a étudié l'âge du bronze en Aunis ou en Saintonge, où le bronze n'aurait été introduit qu'assez tardivement par des métallurgistes soit orientaux, soit venus de la Grande-Bretagne. — M. L.-G. Werner a traité des instruments de cuivre et des dépôts de l'âge du bronze en Alsace. — M. le Dr Boinet a communiqué le résultat de ses recherches à Pourrières, près la pyramide dite de Marcus.

Section de géographie, mardi 18 avril. — Sir George Fordham a signalé deux contrefaçons (1712, 1720) de la liste générale des postes de France de Jaillot. — M. M. de Pradel de Lamase a communiqué une notice sur un journal de voyage de France à la Martinique en 1719 de Marguerite de Bionneau d'Eyragues. — M. Pierre Genevray a parlé des juifs des Landes sous le premier Empire. En 1812, à Saint-Esprit, faubourg de Bayonne, sur 5.821 habitants, 1.170 étaient israélites, la plupart Portugais, la plupart aussi commerçants ; un

des adjoints était des leurs ; Saint-Esprit avait une synagogue et un cimetière juif. — M. le Cte de Saint-Saud a retrouvé une voie romaine dans les Asturies, près de la petite ville de Llanes. — *19 avril.* — M. Henri Ferrand a recherché la mention de la région du Queyras chez les anciens géographes. Si des inscriptions nous apprennent qu'elle fut connue des Romains, il n'en faut pas moins descendre à la description du passage des Alpes par Jacques Signot en 1507 pour en trouver la première notation avec la mention du tunnel de Traversette percé de 1478 à 1480 par le marquis de Saluces ; le Queyras figure sur la carte d'Oronce Finé en 1525 ; ce n'est que chez Guillaume de l'Isle, en 1730, que l'on en trouve un tracé à peu près exact. — M. Desforges a étudié l'histoire géographique de Nevers, depuis l'époque préhistorique, qu'ont révélée des vestiges antiques. Détruit au temps de César, reconstruit sous Auguste, Noviodunum devint la capitale du pays donné en dot à Clotilde et le siège d'un évêché, détaché du diocèse d'Autun. La guerre de Cent ans, les guerres de religion, les épidémies du XIVe au XVIIe siècle désolèrent Nevers ; l'introduction de la faïencerie, de la verrerie, de l'émaillerie, firent au XVIIe siècle de Nevers un centre industriel ; à la fin du XVIIIe siècle, on y installa une fonderie de canons qui dura jusqu'en 1789. Au XIXe siècle, la population se développa progressivement, passant de 17.000 habitants en 1851 à 27.700 en 1911. — M. Th. Perrenot a étudié la répartition et l'extension géographique des noms de lieu en ange, ou ans, d'origine burgonde, selon lui, dans la Franche-Comté : il en a relevé 130 dans le Doubs, 63 dans la Haute-Saône et 81 dans le Jura.

Séance du jeudi 20 avril. — M. l'abbé Chaillan a parlé des relations de Marseille et de la Provence avec Cayenne en 1763-1764, et notamment du départ de familles provençales et de l'envoi des articles nécessaires à l'établissement d'une manufacture céramique. — M. Paul Masson a recherché ce que pouvait être le poumon marin dont Pythéas disait qu'aux environs de Thulé il n'y avait plus « ni terre, ni mer, ni eau, mais une sorte de concrétion de ces trois éléments semblable au poumon marin » ; le poumon marin était la méduse et les brouillards opaques des mers subpolaires offrent de singulières ressemblances avec des amas de méduses. — M. Jean Reynaud a raconté les démêlés de Cassini avec les procureurs généraux du pays de Provence à propos de sa carte de ce pays, où l'on signalait des erreurs et des lacunes. — Un mémoire du commandant Laflotte sur les voies du sel en Provence montre le sel à la base du commerce d'exportation dès l'époque hallstattienne, et fournit sur l'importance du précieux minéral dans l'histoire du pays jusqu'à notre époque de curieux renseignements. — Les registres du notaire marseillais Darnety, en 1464-1465, ont permis à M. J. Billioud d'apporter des précisions sur le séjour de la flotte de Philippe le Bon à Marseille et de

rectifier la date de la chute de Cérines. — M. Mathorez a esquissé la pénétration ethnographique des Allemands en France de 1789 à 1920 ; leur immigration est due surtout à des causes d'ordre politique ou économique : dès 1802 un groupement germanique formé d'éléments stables et flottants existe à Paris ; en 1860 les Allemands à Paris sont plus de 80.000. — Une lettre du chevalier de Clonard, dernier capitaine de l'*Astrolabe*, mise en vente à Londres et datée du 25 février 1788, a permis à M. Froidevaux de préciser que les deux vaisseaux de la Pérouse sont bien demeurés à Botany Bay jusqu'au début de mars.

Séance du vendredi 21 avril. — Une lettre inédite du comte Bouet-Vuillaumez au capitaine de frégate Aube, communiquée par M. G. Vabran, précise qu'il s'est emparé du Gabon à la vue des Anglais, des Américains, des Espagnols, des Portugais, de sa propre initiative et sans instruction. — M. Chantre, étudiant les Burgondes dans le bassin du Rhône, a conclu à l'origine scandinave de ce peuple. — M. Henri Dehérain a raconté la mission du baron de Tott et de Pierre Ruffin auprès du Khan de Crimée en 1767-1769. — M. Jean Reynaud a signalé un curieux journal d'un Français anonyme, esclave à Alger, du 27 juillet au 25 septembre 1620. — M. Letonnelier a recherché les mentions anciennes de glaciers ; à peu près négligées par les anciens, passées sous silence par les encyclopédistes du moyen âge, les mentions en sont encore rares du XIVe au XVIe siècle. — Un mémoire de Jean Doublet, du 28 décembre 1699, signalé par M. H. Froidevaux, fournit des indications sur les côtes du Maroc entre Larache et Sainte-Croix-du-Sous.

A la *Section des sciences économiques et sociales*, nous signalerons comme rentrant dans le cadre de nos études : à la séance du 19 avril, la communication par M. Joseph Calmette de cinq documents relatifs aux relations commerciales des Catalans et des Provençaux : sauf-conduit du 28 décembre 1478 pour une mission envoyée à Ampurdan, par René d'Anjou ; instructions données le 7 janvier 1479 par Jean II d'Aragon à ses plénipotentiaires chargés de négocier avec les ambassadeurs provençaux un arrangement commercial ; deux lettres des consuls de Marseille (1628) et des jurés de Canet (1630) au sujet de mesures du sage conseil de Barcelone lésant le commerce provençal ; — à la séance du 20 avril, le relevé par M. Georges Murat des privilèges de sauvegarde accordés au commerce rochelais pendant le moyen âge ; — à la séance du 21 avril, un important mémoire de M. Paul Masson sur l'origine des assurances maritimes en France et à Marseille ; il en résulte que si Marseille s'est laissée devancer dans l'usage des assurances par les républiques italiennes, elle semble au contraire avoir devancé d'un siècle Rouen ; — un exposé par MM. Gaston Vimar et Pierre Léris de l'évolution financière des communes du département des Bouches-du-Rhône au cours du XIXe siècle ; les dépenses

pour l'enseignement, la voirie, l'assistance ont augmenté naturellement les charges ; les sources de recettes presque entièrement renouvelées par la Révolution n'ont guère été modifiées depuis ; — une étude de M. J. Salvini sur des journaux de commerce du XVIIIe siècle, entrés récemment aux archives de la Vienne, et pleins de renseignements précieux sur la vie intime du commerce.

***

Il n'est guère d'institution qui ait exercé sur le développement des études historiques en France une influence plus forte et plus heureuse que l'Ecole des chartes. L'on s'en rendra compte en lisant l'admirable notice que l'un de ses plus brillants élèves, l'un de ses maîtres les plus éminents, l'un des érudits qui font le plus honneur à la science française, M. Maurice Prou, a rédigée pour le Livre du centenaire sur l'histoire et l'œuvre de l'Ecole des chartes (1). Dans l'histoire de l'Ecole, il nous donne l'exemple réconfortant d'une institution qui, « sachant qu'il faut moins compter sur autrui que sur ses propres efforts,... puisa en elle-même les meilleurs principes de sa vitalité. » Il fait passer sous nos yeux des portraits vivants des professeurs qui ont eu l'honneur et la charge d'y maintenir les nobles traditions, et qui, malgré les divergences de leurs tempéraments et avec des moyens divers, ont tous eu à cœur d'éveiller chez leurs disciples le sens critique, de souffler en eux la passion du vrai, de leur inspirer la plus haute probité scientifique ; et c'est l'honneur de l'Ecole actuelle que, sous la direction du maître éminent qu'aiment et respectent également tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, le corps professoral d'aujourd'hui soit digne de celui de naguère et de celui de jadis. Ce n'est pas d'ailleurs que M. Prou ne signale pas, chemin faisant, les lacunes, les faiblesses, les erreurs qui ont pu se produire au cours de cette histoire déjà longue ; on s'est efforcé peu à peu d'y remédier et elles n'ont pas empêché l'Ecole d'exercer une action puissante et d'acquérir non pas seulement en France, mais à l'étranger un légitime renom qui fait que c'est à son exemple et sur son modèle que se sont créés des instituts analogues. En exposant l'œuvre de l'Ecole, M. Prou fait sentir quelle part prépondérante elle a eue dans la restauration du caractère scientifique de l'histoire. C'est grâce surtout aux élèves de l'Ecole des chartes que la France est à la tête des autres nations par l'ensemble de ses inventaires d'archives et de ses catalogues de manuscrits ; dans toutes les branches de l'activité historique et philologique, ils coopèrent de la manière la plus

(1) *Ecole nationale des chartes. Livre du centenaire (1821-1921).* — I. *L'Ecole, son histoire, son œuvre.* II. *Livret de l'Ecole*, Paris, Auguste Picard, 1921, 2 vol. in-16 de CCCLXVIII et 399 p.

utile, la plus féconde à l'œuvre commune ; des érudits qui ne font point partie de l'Ecole n'ont pas hésité à reconnaître l'influence qu'elle avait eue sur eux ; même dans des domaines qui semblent bien étrangers à l'enseignement de l'Ecole, comme la philologie celtique, comme l'archéologie romaine, des chartistes, tels que d'Arbois de Jubainville ou Héron de Villefosse, ont acquis une maîtrise qu'ils doivent, de leur propre aveu, à l'excellence des méthodes, à la solidité de l'esprit scientifique qui leur ont été inculqués à l'Ecole (1). Nous noterons enfin que M. Prou fait discrètement bonne justice de la légende qui veut que les élèves de l'Ecole des chartes soient incapables de faire de la grande histoire ou d'écrire avec élégance en français. Ce ne sont pas seulement les archivistes paléographes qui peuvent prendre plaisir à la lecture de ce livre, qui est pour eux un livre de famille ; il est aussi, par la masse de renseignements qui y sont contenus, par les idées qui y sont mises en lumière, une précieuse contribution à l'histoire de l'enseignement et de l'érudition en France.

Les cours de l'Ecole des chartes avaient souffert naturellement de la guerre ; les nécessités de la défense nationale avaient réduit dans des proportions énormes le nombre de ses élèves ; la vie s'y rétablit d'une manière plus normale ; on s'en rendra compte par le chiffre relativement élevé des thèses qui y ont été soutenues cette année. Elles sont au nombre de douze, dont nous donnons ici les sujets par ordre alphabétique des candidats :

André Barroux. *Essai sur le guet ordinaire à Paris ; son organisation, de 1363 à 1559 ; son évolution depuis la réforme de 1559 jusqu'à l'établissement de « cavaliers de l'ordonnance » en 1666 ;* M. Robert Barroux. *Pierre de La Ramée et son influence philosophique, essai sur l'histoire de l'idée de méthode à l'époque de la Renaissance ;* M. Georges Bataille. *L'ordre de chevalerie ; conte en vers du XIIIe siècle ;* M. Maurice Beguin. *L'abbaye de la Noë et ses chartes ;* Alice Bouvier. *Recouvrement de la Normandie, 1449-1450 ;* Robert Brun. *La ville de Salon au Moyen âge ; le régime seigneurial, le régime municipal, la vie économique ;* Léon Burias. *Les grands jours d'Auvergne tenus à Riom en 1546 ;* Georges Collon. *Pierre Bérard (1400-1465) et la réforme municipale à Tours en 1462 ;* François Dupont. *Essai sur les caractères juridiques et économiques des bastides de l'Astarac et du Pardiac, d'après leurs titres de fondation ;* Martial Griveaud. *Essai sur le collège du Plessis, de l'Université de Paris, 1318-1797 ;* Henry

(1) M. Prou aurait pu ajouter que d'anciens élèves qui se sont tournés vers des études d'ordre strictement scientifique, comme M. J. Soury ou M. Maupas, loin de renier leurs origines chartistes, ont proclamé aussi que même pour leurs travaux l'excellente discipline de l'Ecole des chartes ne leur avait pas été inutile.

Joly. *L'expédition de Corse, 1553-1559 ; épisode de la rivalité franco-espagnole dans la Méditerranée occidentale ;* André Masson. *L'Église abbatiale Saint-Ouen de Rouen, étude archéologique ;* François Merlet. *Étude sur le cartulaire historique de l'abbaye de Saint-Père de Chartres ; étude archéologique sur l'Église abbatiale et les bâtiments monastiques.*

***

La Société d'histoire ecclésiastique de France, qui est présidée par Mgr Baudrillart, a pris à sa charge la publication de la *Revue d'histoire ecclésiastique de France* que publiait la maison Letouzey et Ané ; elle annonce qu'elle y publiera, partiellement au moins, les chapitres d'une sorte de guide et de manuel des études d'histoire ecclésiastique, dont elle a pris très heureusement l'initiative et pour la rédaction duquel elle s'est adressée à des savants d'une haute compétence. Voici le programme de ce manuel, tel qu'il a été arrêté provisoirement. Si ce cadre est bien rempli, on sent combien il pourra aider au développement et au progrès des études ecclésiastiques dans notre pays :

Avant-propos. Les Etudes d'histoire ecclésiastique en France depuis 50 ans, par M. Victor Carrière. — 1re partie : *Les sources manuscrites.* I *A la Bibliothèque nationale*, par M. Philippe Lauer ; II. *Aux Archives nationales*, par MM. Léonce Celier, Pierre de Vaissière, Paul Marichal, Georges Bourgin ; III. *Aux Archives du ministère des Affaires étrangères*, par M. E. Lavaquery ; IV. *Dans les Archives départementales, communales et hospitalières*, par M. Henri Waquet ; V. *Dans les bibliothèques publiques et privées*, par M. Paul Deslandres ; VI. *Aux Archives vaticanes*, par M. J.-M. Vidal, Mgr Angelo Mercati, M. Ernest Audard. — 2e partie : *Les travaux d'histoire locale.* I. *Comment publier un cartulaire*, par M. Henri Stein ; II. *Comment établir une réfection de la « Gallia christiana »*, par M. Ant. Degert ; III. *De l'histoire d'un diocèse*, par M. Dufourcq ; IV. *Comment rédiger l'histoire d'un monastère (Abbaye Prieuré)*, par MM. Léon Levillain, R.-N. Sauvage ; V. *De l'histoire d'un établissement hospitalier*, par M. Léon Le Grand ; VI. *Comment concevoir une monographie paroissiale*, par M. Joseph Guillaume ; VII. *Comment il ne faut pas faire une monographie d'église*, par M. Auguste Brutails ; VIII. *Epigraphie chrétienne*, par M. René Aigrain ; IX. *Des noms de lieux d'origine ecclésiastique*, par M. Géraud Lavergne ; X. *Sigillographie religieuse*, par M. Auguste Coulon ; XI. *Des manuscrits d'art religieux*, par M. Henri Martin ; XII. *Culte et Liturgie*, par Don André Wilmart. — 3e partie : *Questions d'histoire générale à développer par l'histoire locale ou diocésaine.* I. *Les origines chrétiennes*, par M. Jacques Zeiller ; II. *La Querelle des investitures*, par M. Henri Arquillière ; III. *L'état moral et*

matériel après la guerre de cent ans, par M. André Lesort ; IV. *L'établissement du protestantisme*, par M. Joseph Roserot de Melin ; V. *Les épreuves de l'Eglise de France au* XVIe *siècle*, par M. Victor Carrière ; VI. *Les luttes du Jansénisme*, par M. Jean Carreyre ; VII. *Histoire religieuse de la révolution*, par M. Emile Sevestre.

***

La Société d'histoire du droit, qui a pour président M. Paul Fournier, entreprend une vaste enquête sur les chartes de communes et les documents y relatifs. Elle fait appel à la bonne volonté de tous les érudits pour l'aider à dresser un répertoire de tous ces documents manuscrits ou imprimés. L'on peut demander à M. Georges Espinas, 198, boulevard Saint-Germain, les instructions et les fiches nécessaires à la rédaction de ce travail qui offrira autant d'utilité à l'historien qu'au juriste.

***

La *Revue des questions historiques* doit un souvenir tout particulier et un hommage profondément respectueux à la mémoire de S. E. le cardinal DE CABRIÈRES, qui s'est éteint le 20 décembre. Il avait bien voulu s'intéresser activement à la reprise de la *Revue des questions historiques*. D'ailleurs, Mgr François-Marie-Anatole de Roverié de Cabrières n'était pas seulement un des prélats qui ont le plus honoré dans ces temps derniers l'épiscopat français. Il avait vraiment le goût des études historiques ; le bel ouvrage qu'en pleine guerre il avait publié sur sa famille : *Cabrières et Veaune* (Paris, 1917, in-8°), en est une preuve et l'on peut également rappeler ici quelques ouvrages sortis de sa plume : *Les Etats du Dauphiné en 1788* (Paris, 1889, in-8°) ; *Lettres et souvenirs. Françoise-Eugénie de Malbosc, religieuse de l'Assomption* (Montpellier, 1900, in-8°) ; *Notice sur la vie de la Rév. Mère Marie-Elisabeth de la Croix* (Paris, 1862, in-8°) et des *Eloges* ou des *Panégyriques* comme celui de *Jeanne envoyée de Dieu* (Orléans, 1899, in-8°).

En Mgr Louis DUCHESNE, qui est mort à Rome, le 21 avril, d'une broncho-pneumonie, les études d'histoire ecclésiastique perdent un de leurs plus illustres représentants en France. M. Jean Guiraud consacrant à son œuvre et à sa méthode un article particulier, nous n'avons rien à en dire ici.

La *Revue* perd un ami et un collaborateur des premières heures en M. le comte Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE, mort le 16 avril. Né à Orléans, le 21 avril 1843, docteur ès lettres en 1869 avec une thèse (1) remarquée sur *Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, garde*

(1) Sa thèse latine était intitulée *De venatione apud Romanos*, Parisiis, 1869, in-8°.

des sceaux de France (Paris, 1869, in-8°), il se fit rapidement un nom comme l'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, et quand M. le comte Hector de La Ferrière mourut, nul mieux que lui ne sembla désigné pour continuer et compléter la publication des *Lettres de Catherine de Médicis*. Les cinq volumes qu'il a publiés (t. VI-X. Paris, 1897-1909, in-4°) font honneur à l'érudition française. A la Société archéologique de l'Orléanais, à la Société de l'histoire de France, qui s'honorèrent de sa présidence, à la Société d'histoire diplomatique, pour laquelle il dirigeait la Revue d'histoire diplomatique, au Comité des travaux historiques, auquel il donnait une large part de son activité, sa mort laisse un vide regrettable. Peu d'années avant la guerre, il avait publié sur un de ses aïeux, le célèbre *Condillac*, un volume plein d'agrément, et rempli aussi de renseignements inédits qu'il tenait de famille (Paris, 1910, in-16).

Les lecteurs de la *Revue des questions historiques* n'ont certainement pas oublié le nom du R. P. Pierre Pierling, de la Compagnie de Jésus, qui a honoré à diverses reprises le recueil de sa collaboration. Russe de naissance (il était né à Pétersbourg, en 1840), il fut du groupe de ces catholiques russes éminents réfugiés en France qui se sont fait connaître dans la Compagnie de Jésus par leurs travaux : le P. Gagarin, le P. Martinov, etc. Le P. Pierling s'était attaché particulièrement à l'histoire du catholicisme en Russie. Les résultats principaux de ses recherches sont consignés dans les cinq beaux volumes que, de 1896 à 1912, il a fait paraître sous le titre : *La Russie et le Saint-Siège*. Autour d'eux se groupe toute une série de publications qui éclairent l'histoire des rapports entre la Russie et l'Eglise catholique. Il avait constitué une collection slave des plus considérables qui, depuis les lois contre les Congrégations, avait quitté Paris pour aller à Bruxelles, au collège Saint-Michel, où s'était retiré le savant religieux.

En M. Léon Heuzey, membre de l'Académie des inscriptions depuis 1874, conservateur des antiques du Musée du Louvre depuis 1881, l'archéologie a perdu en France l'un de ses représentants les plus éminents. Les fouilles de M. de Sarzec en Chaldée lui avaient fourni l'occasion et la matière de mémoires considérables sur l'architecture et l'archéologie chaldéennes ; il y avait aussi puisé en partie les idées qu'il a émises dans une série de mémoires sur *les Origines orientales de l'art* (Paris, 1891-1915, gr. in-4°). Il faut citer particulièrement ses *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de la sépulture* (Paris, 1873, in-4°), ses *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec* (Paris, 1873, in-4°), son *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*

(Paris, 1882, in-12) et le beau volume qu'il a publié avec M. Daumet sur leur *Mission archéologique de Macédoine* (Paris, 1876, in-fol.).

M. Léon Dorez, qui est mort le 25 janvier, était un des érudits qui connaissaient le mieux la Renaissance italienne. Directeur de la *Revue des bibliothèques*, chargé de la rédaction des comptes rendus de l'Académie des inscriptions, il avait publié d'innombrables travaux d'érudition. Ici nous devons rappeler de lui *les Registres d'Urbain IV*, dont il commença la publication (Paris, 1892, in-4°), les t. II et III du recueil consacré par M. Marcel Fournier à *la Faculté de décret de l'Université de Paris* (Paris, 1902-1913, in-fol.), la publication, avec M. Germain Lefèvre-Pontalis, de la curieuse *Chronique d'Antonio Morosini* (Paris, 1898-1904, 4 vol. in-8°).

M. René de Lespinasse, qui est mort le 17 février à près de 80 ans, avait donné sur *le Nivernais et les comtes de Nevers* (Paris, 1909-1914, 3 vol. in-8°) un ouvrage qui est un des meilleurs que l'on ait écrits sur une de nos anciennes provinces.

James Bryce, vicomte Bryce, qui est mort le 22 janvier à Sidmouth (Angleterre), âgé de 84 ans, s'était acquis une réputation mondiale par son ouvrage sur le Saint Empire romain de la nation germanique (*The Holy Roman Empire*, London, 1864, in-8°), qui a été traduit dans presque toutes les langues civilisées. Mais il convient aussi de rappeler ici son livre sur les Etats-Unis : *The American commonwealth* (London, 1888, 3 vol. in-8°) et deux volumes de *Studies in history and jurisprudence* (London, 1901, 2 vol. in-8°).

M. Paul Bonnefon, que la mort a pris le 26 avril, était un homme aimable, un bon érudit et le plus serviable des bibliothécaires. Il était secrétaire général de l'histoire littéraire de la France ; ses travaux d'histoire et d'histoire littéraire, notamment sur Montaigne, sur La Boétie et sur le xvie siècle, lui avaient acquis une légitime notoriété.

M. le chanoine Mangenot, qui est mort à Moutrot (Meurthe-et-Moselle), le 19 mars, était un excellent érudit qui s'était fait un nom comme exégète, comme théologien et comme historien. Une science étendue, un esprit clair et net, une critique sûre, sans timidité comme sans témérité, une langue sobre et élégante donnaient un cachet particulier à tous ses travaux. Il avait pris à l'Institut catholique de Paris la succession de M. l'abbé Vigouroux dans la chaire d'Ecriture Sainte ; il dirigeait depuis la mort de M. Vacant le *Dictionnaire de théologie catholique*. De ses publications nous ne rappellerons ici que ses livres sur *l'Inspiration de la Sainte Ecriture* (1907, in-8°), sur *les Evangiles synoptiques* (1911, in-18), sur *les Ecclésiastiques de la Meurthe martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution française* (1895, in-8°) et sur *la Première déportation ecclé-*

siastique à Rochefort (1916, in-8°), enfin le curieux volume qu'il a consacré à *Sion, son sanctuaire, son pèlerinage* (1919, in-16).

M. Augustin-Louis Gazier, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris, qui est mort le 22 mars, s'était fait une spécialité des études jansénistes, comme il convenait au détenteur de l'importante collection Silvy. Nous devons mentionner ici tout spécialement la publication qu'il a faite des *Mémoires de Godefroi Hermont*, son étude sur *Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld d'après leur correspondance* (1915, in-8°), son volume sur *Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne* (1893) et aussi ses *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (1887, in-12).

M. Oscar Havard, qui est mort le 24 mai, n'était pas seulement un journaliste brillant et ardent ; il avait écrit quelques volumes historiques, parmi lesquels nous devons rappeler ici son histoire de *Villedieu-les-Poëles*, lieu de sa naissance, rédigée en collaboration avec M. l'abbé Grente (1899-1902, 2 vol. in-8°), et des études, demeurées inachevées, sur *l'Histoire de la Révolution dans les ports de guerre* (1911-1913, 2 vol. in-8°).

E.-G. Ledos.

———

REVUE
DES
PÉRIODIQUES FRANÇAIS

ANTIQUITÉ. — M. Jules Toutain recherche quels furent *les conséquences profondes et les vrais résultats historiques de la prise d'Alésia* (1). Il n'adopte pas l'opinion de M. Camille Jullian que la Gaule restée libre aurait eu des destinées aussi brillantes que celles qu'elle dut à la civilisation romaine. Si, livrée à ses seules forces, la Gaule avait dû être capable d'égaler un jour l'Egypte et la Grèce, on trouverait à l'époque de son indépendance les éléments essentiels d'une civilisation. Il n'y a eu, au véritable sens de ces mots, ni art gaulois, ni littérature gauloise, ni même religion gauloise, et pendant cinq siècles les Gaulois ont vécu dans l'anarchie, sans pouvoir jamais établir un gouvernement durable. Que si Vercingétorix, vainqueur de César, avait réussi à imposer une union factice aux peuples de la Gaule, cette nation n'aurait pas tardé à devenir la proie des Germains, et, comme la Germanie, elle serait restée barbare jusqu'au temps de Charlemagne. C'est donc moins la Gaule que la Germanie qui a été vraiment vaincue sous les murs d'Alésia.

— Les fouilles méthodiques entreprises par la Direction des antiquités de Tunisie ont mis au jour, parmi les ruines de *Thuburdo Majus* (Huschir-Kasbat), deux groupes de thermes romains, situés au sud du Forum et à peine distants l'un de l'autre d'une centaine de mètres. M. Louis Drappier (2) nous donne une description détaillée de ces thermes, appelés dans les inscriptions les uns Thermes d'été *(Thermæ æstivales)* et les autres Thermes d'hiver *(Thermæ hiemales)*. Il estime que ces établissements balnéaires ont été construits en 168, sous le proconsulat de Salvius Julianus, en même temps que le Capitole.

— Une courte note de M. Jules Toutain (3) montre le véritable carac-

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1re livr., 1920.
(2) *Ibid.* : *Les Thermes de Thuburdo Majus.*
(3) *Ibid.* 1920.

tère du dieu Vosegus et de la déesse Abnoba, honorés, le premier à l'ouest, la seconde à l'est du Rhin. Vosegus était un dieu forestier et chasseur, maître à la fois des arbres et du gibier ; la déesse Abnoba, l'Artémis-Diana classique, déesse forestière et chasseresse, régnait, elle aussi, sur les grands bois et sur les animaux qui les hantaient.

Moyen age. — M. Léon Levillain (1) reprend l'examen critique des cinq ouvrages de l'époque mérovingienne consacrés spécialement aux origines du culte rendu à saint Denis dans la région parisienne. Le haut moyen âge nous a laissé trois Passions de saint Denis que l'on distingue par leur *incipit*. Le *Gloriosæ* ou *Passio sanctorum Dionisii, Rustici et Eleutheri* fut écrite à Saint-Denis même, par un Gallo-Romain, à la fin du ve siècle ou dans les premières années du vi^e^ siècle, mais la correction du style en indique un remaniement à la fin du viiie siècle. Malgré l'insignifiance du récit, c'est un texte des plus précieux pour l'histoire et la source où ont puisé les écrivains de l'époque mérovingienne. Le *Vita Genovefæ*, rédigé vers 520, lui sert de commentaire. Le *Post beatam ac salutiferam*, composé par le célèbre abbé Hilduin, entre 835 et 840, à la requête de Louis le Pieux, est une amplification du *Gloriosæ*. Le *Post beatam et gloriosam* est une adaptation souvent maladroite du « libellus antiquissimus », première esquisse du livre d'Hilduin, faite à la fin du ixe siècle au plus tôt, à l'usage de l'église de Beauvais. Les *Post beatam*, dépourvus de tout intérêt pour la période mérovingienne, sont la source d'une légende hagiographique dont le succès s'accrut de siècle en siècle jusqu'à l'époque où la critique historique battit en brèche l'œuvre d'Hilduin. Les *Miracula sancti Dionysii*, écrits en 834 ont été achevés au mois de janvier 835, avant l'ouverture de l'assemblée de Thionville. Lorsque Hincmar les rédigea, il exerçait à Saint-Denis les fonctions de gardien des reliques et du temple. Bientôt après, peut-être dès 835, il composa les *Gesta Dagoberti regis*, qui ne sont qu'un centon dont presque tous les morceaux sont identifiés. *Miracula* et *Gesta* n'ajoutent rien à ce que nous savons des événements contemporains.

— M. E. Lesne établit que les origines du droit exercé par le roi de jouir des fruits et revenus des évêchés vacants et appelé plus tard droit de régale doivent être cherchées « dans la sécularisation subie par les églises au viiie siècle, dont le profit est confisqué par la maison carolingienne et par le pouvoir royal restauré » (2). Dès cette époque, les évêchés entrent au *dominicatum* royal à la mort de leurs

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, janvier-juin 1921 : *Etudes sur l'Abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. I. Les sources narratives.*

(2) *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, janvier-juin 1921 : *Les origines du droit de régale, évêché et abbaye en régale à l'époque carolingienne.*

titulaires et n'en sortent que par l'attribution qu'en fait le souverain. Pendant la vacance du siège, il administre les biens des évêchés et en use à son gré. Bien que les évêchés ne constituent pas un bénéfice proprement dit, le roi s'en réserve la collation. Il peut les confier provisoirement à un laïque ; il les donne et il les reprend. De même, les Carolingiens mirent la main sur les abbayes. Dès le règne de Charlemagne, il est admis que tout monastère royal est tenu du souverain en bénéfice. A la mort de l'abbé, le roi cède l'abbaye en bénéfice à un abbé, même laïque, ou bien il la garde pour lui et devient l'abbé. Lorsque la réforme du XI[e] siècle fit disparaître l'*abbatia* des laïques, le roi ne conserva plus, vis-à-vis des abbayes royales, qu'un droit de patronage et de collation.

— L'on ne peut se faire une juste idée de l'importance d'un état sur lequel l'on ne possède aucune donnée de statistique. Pour le haut moyen âge il importerait de connaître au moins approximativement la densité de la population, le produit des impôts, les revenus et les dépenses des grands domaines, renseignements que possédèrent sans aucun doute les rois mérovingiens et carolingiens. Malheureusement il ne reste rien des statistiques établies par les fonctionnaires royaux ou par les particuliers et presque rien de celles qui avaient été dressées dans les monastères antérieurement au XIII[e] siècle (1). Un seul document, le Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, exécuté par l'abbé Irminon à la fin du règne de Charlemagne ou au commencement de celui de Louis le Pieux, nous fait connaître en détail le régime des terres et la condition des personnes et nous renseigne sur l'économique et la démographie du haut moyen âge. M. Ferdinand Lot étudie, d'après ce polyptique, une douzaine de domaines de cette abbaye qui au cours des âges n'ont pas éprouvé de trop grandes vicissitudes, et de la comparaison de la superficie de ces domaines et de leur population il tire d'intéressantes conjectures. Ces domaines, qui couvraient entre 33.000 et 38.000 hectares, avaient 13 à 14.000 habitants, soit de 37 à 42 habitants au kilomètre carré, taux très voisin de la population rurale de la France actuelle : 41 habitants au kilomètre carré.

— L'évêque du Mans, Aldric, favori de Louis le Pieux et son ancien professeur, un des rares fidèles qui ne l'abandonnèrent jamais, obtint deux jugements de la cour de ce souverain, l'un rendu à Aix-la-Chapelle, le 28 avril 838, l'autre à Quierzy le 6 septembre de la même année, par lesquelles l'abbaye de Saint-Calais était restituée à l'évêché du Mans. Une minutieuse étude de ces actes, que la critique française et la critique allemande s'accordaient à considérer comme

(1) *Le Moyen âge*, janvier-avril et mai-août 1921 : *Conjecture démographique sur la France au IX[e] siècle.*

taux, permet à M. Ferdinand Lot (1) d'en établir l'authenticité. Par contre, les actes que produisit Aldric pour faire triompher ses prétentions à Aix-la-Chapelle étaient des faux exécutés par ses clercs et le prélat ne l'ignorait pas. Sous Charles le Chauve, Aldric ne jouit pas de la faveur royale et se vit dépouillé de l'abbaye de Saint-Calais qui recouvra son indépendance en 850. Plus tard, à l'assemblée de Verberie, la cour de Charles le Chauve débouta définitivement l'évêché du Mans de ses prétentions sur l'abbaye et déclara fausses toutes les pièces produites par lui, sans même les avoir examinées.

— Une intéressante dissertation de M. E. Walberg (2) fixe la date de composition de deux recueils renfermant le récit des miracles opérés par saint Thomas Becket peu après son martyre. L'un, qui a pour auteur Benoît, prieur de Christ Church à Cantorbéry, puis abbé de Peterborough, fut achevé en 1173. L'autre a été rédigé par Guillaume de Cantorbéry, lui aussi moine à Christ Church : les cinq premiers livres, commencés vers le 1er juin 1172, ont été terminés entre le 1er janvier 1174 et le 18 octobre 1175, probablement au printemps ou dans l'été de 1174 ; le sixième a été écrit, au plus tôt, en 1178 ou 1179.

— Dès la fin du XIIIe siècle le comte de Hainaut rendait l'hommage lige au roi de France pour la partie de l'Ostrevant annexe de son comté qui faisait partie du royaume. A plusieurs reprises des commissaires furent nommés pour déterminer les parties de ce pays qui dépendaient du royaume et celles qui dépendaient de l'Empire. Aucune solution n'avait encore été trouvée lorsque Philippe de Valois décida qu'une nouvelle enquête serait faite. M. Jules Viard publie le mémoire où sont consignés les résultats de cette enquête et qui indique d'une façon suffisante quelles étaient alors les limites de l'Ostrevant français (3).

— M. Ch. Samaran (4) nous fait connaître le rôle diplomatique et politique joué par Jean de Bilhères-Lagraulas sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Ancien bénédictin, Bilhères était évêque de Lombez, lorsque Louis XI qui l'avait distingué le chargea d'une mission auprès du duc de Bretagne, François II (1473). Nommé administrateur de l'abbaye de Saint-Denis par le roi qui avait voulu le récompenser de ses services, il était bientôt élu abbé de

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, juillet-décembre 1921 : *Les jugements d'Aix et de Quierzy* (28 avril et 6 septembre 838).

(2) *Le Moyen âge*, septembre-décembre 1920 : *Date de la composition des recueils de Miracula* Sancti Thomae Cantuariensis, *dus à Benoît de Peterborough et à Guillaume de Cantorbéry.*

(3) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, juillet-décembre 1921 : *L'Ostrevant, enquête au sujet de la frontière française sous Philippe VI de Valois.*

(4) *Le Moyen âge*, janvier-avril, mai-août, septembre-décembre 1920 : *Un diplomate français du XVIe siècle, Jean de Bilhères Lagraulas, cardinal de Saint-Denis.*

Saint-Denis (7 mai 1474) et envoyé auprès de Ferdinand de Castille (1475). Ayant su se maintenir dans les bonnes grâces de Charles VIII, il eut l'honneur de présider les Etats Généraux de 1483 ; ce qui lui valut d'être violemment attaqué par Jean Masselin qui lui reprochait sa partialité et sa fourberie. Conseiller de Louis XI, il avait été appelé à siéger au conseil de régence pendant la minorité de Charles VIII ; il présidait en outre l'Echiquier de Normandie. En 1491, il fut chargé de diriger la mission diplomatique envoyée auprès d'Innocent VIII. Il obtint la dispense nécessaire pour le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, mais non l'investiture du royaume de Naples que souhaitait le roi. Nommé gouverneur de Rome, il fut chargé de l'administration de cette ville pendant la vacance du Saint-Siège. Nommé cardinal par Alexandre VI, il fait figure d'ambassadeur et, pendant l'expédition d'Italie, il seconde de toutes ses forces la politique de Charles VIII. Bilhères ne servit pas Louis XII avec moins de zèle et contribua à obtenir l'annulation du mariage de Louis XII avec Jeanne de France. Il mourut à Rome (6 août 1499) peut-être de dépit d'avoir vu l'archevêché d'Arles lui échapper.

— L'ordonnance bien connue de février 1351 a été diversement appréciée par les historiens. Les uns ont pensé que Jean II avait voulu détruire les corporations et établir le régime de la liberté du travail ; les autres ont soutenu que le roi avait uniquement combattu la crise économique que traversait la France au milieu du XIVe siècle. M. Robert Vivier essaie à son tour de dégager le véritable sens de cette ordonnance (1). Il y voit avant tout une œuvre de circonstance. Au renchérissement de la vie le roi essaie de remédier en taxant les marchandises et les salaires. Contre l'hostilité des corporations, incapables cependant de subvenir aux besoins des consommateurs, et afin d'amener la baisse des prix, il protège les marchands forains. Les corporations sont d'ailleurs maintenues avec leurs privilèges, et, la crise passée, elles continueront à se développer sans entraves ; mais elles devront être étroitement subordonnées à l'autorité royale. La Hanse de Paris, associée à l'œuvre de la royauté, devient une sorte de municipalité.

RENAISSANCE. — Dans ses *Observations sur les Mémoires de Guillaume de Saulx-Tavanes* (2), M. H. Drouot nous montre quel degré de confiance mérite l'auteur. S'il semble vrai qu'il ait été le témoin des faits qu'il rapporte, il est certain aussi qu'il n'a pas dit tout ce

(1) *Revue historique*, novembre-décembre 1921 : *La grande ordonnance de février 1351 : les mesures anticorporatives et la liberté du travail.*

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, février 1922.

qu'il a vu et qu'il pèche souvent par omission. Il néglige volontiers les traits qui feraient ressortir les mérites d'autrui au détriment des siens.

— Il ne semble pas que la relation italienne inédite de la mort du maréchal de Biron, publiée par M. Lodovico Frati (1), d'après un manuscrit de l'Université de Bologne, ait été connue des historiens. L'auteur anonyme de ce récit n'indique pas à qui il a emprunté les faits qu'il rapporte. D'après lui, Biron se serait mis dans une grande colère en entendant prononcer la sentence qui le condamnait et jusqu'à la fin aurait protesté de son innocence et rappelé les services qu'il avait rendus au roi. Avant de mourir, il aurait proclamé l'innocence du comte d'Auvergne, fils bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, et pardonné à La Fin qu'il avait trahi.

— XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — Utilisant des lettres inédites des missionnaires, en particulier de don Luiz de Cerqueira, et les procès-verbaux, également inédits, de la « consulte » de 1580, M. Alexandre Brou reconstitue l'histoire du clergé indigène japonais dans la seconde moitié du XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe (2). Après le départ de saint François Xavier, les Jésuites s'ingénièrent à préparer des collaborateurs indigènes, les catéchistes, qui devaient les aider en attendant la formation d'un clergé de paroisse recruté dans le pays. A leur demande, le Saint-Siège désigna successivement plusieurs évêques pour gouverner une église qui, trente ans après sa fondation, ne contenait pas moins de 200 chrétientés et 150.000 baptisés ; mais les trois premiers, Michel-Melchior Carneiro, Léonard de Sa, Sébastien de Moralez, ne purent arriver jusqu'à leur diocèse. Cependant, dès 1581, les jésuites avaient fondé deux petits séminaires, l'un près de Myako, l'autre au sud d'Arima, où ils donnaient l'instruction aux enfants des samouraï, dans l'espérance que leurs élèves assumeraient un jour le ecrutement du élergé séculier et de leur ordre. Dix ans plus tard, en effet, trente-cinq Japonais se destinant au sacerdoce commençaient leurs études de théologie. L'année même où un nouvel évêque, Pierre Martins, avait pu débarquer à Nagasaki (1596) et y conférer la tonsure à six Japonais jésuites et à vingt-cinq catéchistes, une persécution sanglante éclatait qui aboutit au grand martyre du 5 février 1597. Il n'y avait plus, au Japon, ni églises, ni séminaires, lorsque Cerqueira succéda à Martins. Il se mit à l'œuvre avec courage et pendant les quatorze ans que dura son épiscopat il ordonna treize prêtres indigènes qui avaient reçu de lui leur dernière formation religieuse. A ce clergé, héroïque dans les

(1) *Revue historique*, janvier-février 1922 : *La mort du Maréchal de Biron* (1602).

(2) *Etudes*, janvier-mars 1922 : *Une page de l'histoire des missions : le clergé japonais au XVIIe siècle.*

tourments, mais peu maniable et peu disposé à obéir, le manque de ressources l'obligea à imposer de vivre d'aumônes, comme le faisaient les religieux. Dès 1607, Nagasaki était pourvu de quatre paroisses desservies par des prêtres indigènes. L'édit de janvier 1614 ouvrit l'ère des persécutions qui devait se prolonger méthodiquement pendant plus de deux siècles (1614-1859). La conclusion de l'auteur est que les missionnaires ont agi avec prudence en ne confiant pas le sacerdoce à des hommes insuffisamment formés et que, d'ailleurs, un clergé plus nombreux, s'il avait retardé la mort du christianisme au Japon, n'aurait pu l'empêcher.

— M. Max Prinet publie un petit armorial copié au XVIIe siècle par l'historien bisontin Jules Chifflet, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu, et composé sans doute par un Picard entre les années 1285 et 1298 (1). C'est donc le plus ancien recueil de ce genre que l'on connaisse actuellement, puisque l'armorial inséré par Gabriel Du Moulin dans son Histoire générale de Normandie (1631) ne remonte pas au delà du règne de Charles V. On y trouve les blasons de cent quarante et un personnages appartenant presque tous à des familles de la France septentrionale. M. Prinet corrige en note les nombreuses fautes que renferme la copie de Chifflet et nous donne des renseignements très précis sur la plupart des personnages mentionnés dans le texte.

— Dans la *Revue historique* (2), M. Louis Batiffol développe et précise cette opinion, déjà exprimée par lui, que Richelieu n'avait jamais songé à conquérir l'Alsace et que, pour des raisons politiques, celle-ci s'était donnée à la France. Lorsqu'il prend une part effective à la lutte contre la maison d'Autriche, Richelieu se propose un double objectif : maintenir les princes allemands confédérés dans l'alliance française et préserver le royaume d'une invasion. C'est sur le Rhin qu'il faut se défendre de l'Allemagne, pensaient alors hommes politiques, hommes de guerre, confédérés allemands, et, depuis 1632, des négociations étaient engagées qui nous permissent d'occuper Philippsbourg, lorsqu'en 1634 les Alsaciens prièrent le roi de France de les prendre sous sa protection. En faisant occuper l'Alsace, en vertu des traités passés avec les principales places de ce pays, Richelieu avait-il l'intention de n'en plus sortir ? M. Batiffol prouve qu'il n'en peut rien être. A la paix, il entendait ne réclamer pour la France que les pays sur lesquels elle possédait des titres légitimes, et les mémoires des légistes de la couronne dont il s'inspire mentionnent la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie, les Flandres, voire le Mila-

(1) *Le Moyen âge*, janvier-avril 1920 : *Armorial de France composé à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe.*

(2) Novembre-décembre 1921 : *Richelieu et la question d'Alsace.*

nais, Naples et la Sicile, mais jamais l'Alsace. Les confédérés allemands récriminent violemment contre l'occupation de l'Alsace ; et dans la crainte que cette occupation ne soit définitive, ils menacent. En toutes circonstances Richelieu déclare que les troupes françaises entrées dans le pays dans un but militaire s'en retireront dès que leur présence n'y sera plus nécessaire. D'ailleurs il s'était engagé à faire reconnaître à Bernard de Saxe-Weimar la possession du landgraviat d'Alsace, qui resterait terre germanique. La conquête de l'Alsace ne figure pas parmi ses buts de guerre ; ce qu'il veut obtenir, c'est la Lorraine, les Trois-Evêchés, Pignerol, et jusqu'à sa mort il pense ainsi. Des sentiments d'affection que témoignèrent les bourgeois alsaciens pour la France dont ils avaient sollicité le protectorat, M. Batiffol nous fournit de nombreux témoignages, singulièrement éloquents et qui n'avaient pas été mis en lumière.

— Au printemps de 1720, les Espagnols du Nouveau-Mexique, informés que des trappeurs français venaient de remonter le Missouri à la recherche des mines, organisèrent une expédition pour les chasser de ces parages. Les Otos et les Panis-Mahas qui n'aimaient point les Espagnols les attirèrent dans un guet-apens et les exterminèrent tout près du confluent du Louk-Fork et de la rivière Platte, le 11 août 1720. A l'aide de documents inédits, M. Marc de Villiers (1) rectifie et complète le récit que nous ont donné de cet événement les trois premiers historiens de la Louisiane, le P. Charlevoix (1744), Dumont de Montigny (1753) et le Page du Pratz (1756).

— Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et dans la première moitié du XVIII[e], le bruit se répandait à tout moment à Paris que des enfants avaient mystérieusement disparu. Vrai quelquefois, le fait était souvent aussi sans fondement, et pour calmer l'émotion populaire l'on poursuivit ceux qui répandaient ces fausses rumeurs. Le commandant Herlant retrace (2) les émeutes que suscitèrent en 1720 et en 1750 les enlèvements d'enfants, émeutes qui firent des victimes et alarmèrent la Cour. La fureur populaire s'en prenait aux archers du guet et aux exempts qui, s'autorisant d'une ordonnance de mars 1720 qui prescrivait l'arrestation des vagabonds et des filles de mauvaise vie et leur envoi à la Louisiane, arrêtaient aussi des enfants et des jeunes filles sans défense pour gagner la récompense promise par la Compagnie des Indes. Bien entendu, c'étaient généralement de pauvres diables qui n'avaient aucun enlèvement à se reprocher qui payaient pour les vrais coupables.

(1) *Journal de la Société des américanistes de Paris*, t. XIII, fasc. II, 1921 : *Le massacre de l'expédition espagnole du Missouri, 11 août 1720.*

(2) *Revue historique*, janvier-février 1922 : *Les enlèvements d'enfants à Paris en 1720 et en 1750* (1[re] partie).

Révolution et Empire. — On a prêté à Danton un certain nombre de mots qu'il aurait prononcés au moment de son arrestation, en prison, avant et après sa condamnation, au pied de l'échafaud. M. A. Aulard (1), les soumettant à un examen critique, indique la source et la date de chacun d'eux et conclut que, si tous correspondent bien au caractère du personnage, aucun n'est d'une absolue authenticité historique.

— En 1796, le Directoire décida d'envoyer des agents dans l'île Bourbon pour y imposer la Constitution de l'an III et la loi d'affranchissement des noirs. M. Mareschal de Bièvre (2) nous montre comment l'énergie des colons empêcha Baco de la Chapelle et Burnel de s'acquitter de leur mission et préserva l'île du triste sort de Saint-Domingue. Le Directoire dut renoncer à venger l'injure infligée à ses agents, et Bonaparte rétablit officiellement l'esclavage qui se maintint jusqu'en 1848.

— Les lettres adressées de 1806 à 1821 par François Pouqueville, consul de France à Janina, puis à Patras, à son ami Pierre Rufin, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, ont permis à M. Henri Dehérain de compléter les renseignements que l'on possédait sur ce diplomate, qui fut aussi médecin, historien et archéologue, et de nous faire mieux connaître la situation des îles Ioniennes sous le Premier Empire (3).

Restauration. — Ferdinand Duranton, né à Saint-Domingue vers 1788, fils d'un ancien commissaire de la marine, est connu grâce à une étude de M. Georges Hardy sur le séjour qu'il fit au Sénégal et sur son rôle politique dans le haut fleuve (1828-1838). M. Claude Faure consacre au premier séjour de Duranton au Sénégal (1819-1826) un important travail composé surtout d'après des documents conservés aux archives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et aux archives du Ministère des Colonies (4). Après avoir administré pendant près de deux ans le poste de Dagana (1819-1821), Duranton donna sa démission de commis de la marine et passa au service de la Société de Galam, constituée pour faire le commerce dans le haut Sénégal. C'est pour elle qu'il parcourut la région du Bondou et du Bambouk et remonta le Sénégal jusqu'au rocher de Félou dans

(1) *La Révolution française*, janvier-mars 1922 : *Derniers moments et exécution de Danton.*

(2) *Revue des études historiques*, septembre-décembre 1921 : *L'abolition de l'esclavage à l'île Bourbon.*

(3) *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 3e trim. de 1921 : *Une correspondance inédite de François Pouqueville, consul de France à Janina et à Patras sous le Premier Empire et sous la Restauration.*

(4) *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 4e trim. de 1921 : *Le premier séjour de Duranton au Sénégal* (1819-1826).

les premiers mois de 1824. Ce voyage classa Duranton parmi les explorateurs et lui donna le désir d'essayer d'atteindre Tombouctou. Avec l'appui du gouvernement du Sénégal, il se mit en route vers la mi-septembre 1824, mais ne dépassa pas le Kasso, où il épousa la fille du roi Ava Demba. N'ayant pas renoncé à ses projets d'exploration, il se rendit en France et alla trouver Chabrol, ministre de la Marine, à qui il les exposa. S'il ne put obtenir la promesse d'une récompense de 200.000 fr. dans le cas où il parviendrait à Tombouctou, il fut chargé de diriger une expédition dans le Bambouck, avec un traitement annuel de 8.000 fr.

— Le royaume des Pays-Bas, qui avait hérité des dettes des anciennes Provinces-Unies, s'était trouvé, à peine constitué, dans une situation financière des plus difficiles. M. Ch. Terlinden nous montre (1) comment la politique économique inaugurée par Guillaume Ier y ramena en quelques années la prospérité. Il y eut d'abord une période de tâtonnements : il semblait impossible de concilier les intérêts des provinces méridionales avec ceux des provinces septentrionales ; suivant que les menaces venaient des unes ou des autres, les droits d'entrée étaient élevés ou abaissés, et le gouvernement avait toujours recours à des mesures de circonstances. En 1821 et 1822, il parvint à faire adopter par les Chambres un ensemble de lois qui constituaient un système financier nouveau. Ayant obtenu du Parlement l'abandon de son droit constitutionnel de contrôle sur les finances de l'Etat, le roi se vit débarrassé des critiques qu'un déficit permanent soulevait dans l'opposition et il prit l'initiative de mesures destinées à développer la vie économique. La Société générale pour favoriser l'industrie nationale et la Société générale de commerce contribuèrent à faire renaître la prospérité dans le pays. La Belgique, dont les intérêts avaient d'abord paru sacrifiés à ceux de la Hollande, eut bientôt dans chacune de ses provinces une industrie spéciale répondant à ses ressources et appropriée au caractère de ses habitants. Mais Guillaume Ier, qui avait donné aux Belges le bien-être matériel, se persuada qu'ils l'approuvaient en tout et refusa de faire droit à leurs justes griefs politiques et religieux. Cette erreur devait le priver de la moitié de son royaume en 1830.

— *Monsieur Thiers à la conquête de Paris* (2). C'est sous ce titre que M. Fernand Benoît publie, en les faisant précéder d'une intéressante notice, des lettres de Thiers ou relatives à Thiers qui jettent un jour nouveau sur ses débuts dans la capitale. Cette période de sa vie antérieure à son mariage avec Mlle Dosne est mal connue. Devenu

(1) *Revue historique*, janvier-février 1922 : *La politique économique de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, en Belgique* (1814-1830).

(2) *Le Correspondant*, 10 juin 1922.

ministre de Louis-Philippe, l'avocat besogneux et le révolutionnaire qu'il avait été, d'accord avec sa nouvelle famille, jetait volontiers un voile sur ce passé gênant. Sous l'influence de M. Dosne, alors agent de change, et surtout de sa femme « Madame Mère », comme l'appelle Balzac, il abandonne peu à peu les opinions qu'il professait à Aix et se rapproche du pouvoir. On ne lira pas sans plaisir les lettres où apparaît son ardente amitié pour les amis qu'il a laissés en Provence : Rouchon-Guignes, écrivain de talent, Emile Benoît et son fils Séverin, tous deux avocats. La correspondance relative à celui qui était son père devant la loi donne une idée du chantage auquel sa famille se livrait à son égard.

— M. Paul Marty nous révèle les intéressantes tentatives de pénétration commerciale que la monarchie de juillet fit sur les côtes de la région d'Oued-Noun, dans l'extrême-sud marocain, à la suite des démarches réitérées du cheikh Beïrouk (1).

— A l'aide de documents inédits, le commandant Weil nous retrace les aventures et les mariages de Louise-Charlotte de Bourbon (1803-1858), fille de Louis Ier d'Etrurie et sœur du duc de Lucques, Charles-Louis (2). Cette princesse, qui avait eu une enfance triste et tourmentée, sentit en elle, lorsqu'elle eut fait son entrée dans le monde à dix-huit ans, un irrésistible besoin de changer de vie et de s'émanciper. Elle ébaucha avec un courtisan, Jean-François de Rossi, une amourette à laquelle sa mère s'empressa de mettre fin. Plus isolée que jamais après la mort de sa mère, elle s'attacha à un homme d'une réelle culture qui remplissait à Lucques les fonctions de procureur général, Joseph di Grazia. Pour clore ce roman d'amour, son frère lui impose un mari de soixante-six ans, le duc de Saxe Maximilien ; mais, sans manquer à ses devoirs à l'égard de son mari qu'elle estime pour la loyauté de son caractère, elle s'éprend alors d'une véritable passion pour un gentilhomme de la cour de Saxe, Maurice de Konneritz. Cependant, lorsque meurt le duc de Saxe (1838), ce n'est point Konneritz, dont elle est éperdument amoureuse depuis treize ans, qu'elle songe à épouser ; après avoir promis sa main au baron de Lindenau, elle contracte une union morganatique avec son premier amoureux qu'elle semblait avoir complètement oublié, et que, dès 1825, elle considérait comme une girouette tournant à tous les vents. Cinq mois à peine après la mort de Rossi, elle se remaria une troisième fois avec le comte Jean Vimercati (fév. 1855).

Histoire locale. — M. Julien Feuvrier et M. le chanoine Paul Brune

(1) *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 3e trimestre de 1921 : *Une tentative de pénétration pacifique dans le Sud marocain en* 1839.

(2) *Revue des études historiques*, sept.-déc. 1921 : *Le roman d'une princesse : Les aventures et les mariages de Louise-Charlotte de Bourbon* (1803-1858).

réunissent en une seule étude les renseignements qu'ils avaient amassés, chacun de leur côté, sur *les voies romaines de la région de Dole* (1), routes de Chalon à Besançon, de Tavaux à Autun, de Tavaux à Dijon par Laperrière, de Tavaux à Dijon par Saint-Jean-de-Losne, de Tavaux à Dammartin, de Tavaux à Pontarlier par Salins, de Tavaux à Poligny, de Tavaux à Chalon par Petit-Noir, de Pontailler à Besançon, de Pontailler à Pontoux, de Besançon à Poligny par Grandfontaine et Certémery, de Dole à Dammartin, d'Auxonne à Dammartin. La description de ces itinéraires est accompagnée de l'indication des antiquités préhistoriques, protohistoriques, gallo-romaines et mérovingiennes qui se trouvent ou ont été relevées aux abords des voies et, parmi elles, de certaines mottes qualifiées à tort jusqu'ici de féodales.

— Une note de M. Auguste Gasser sur *Malain et le Mediolanum celtique* (2) nous montre l'importance, à l'époque gauloise, de cette bourgade, qui fut à la fois un marché et un lieu sacré, où les druides possédaient un collège, et que Dijon remplaça vers le milieu de la période gallo-romaine.

— M. P. Piétresson de Saint-Aubin publie une pièce intéressante pour l'histoire de la communauté juive de Troyes à la fin du XIIIe siècle (3). Après l'exécution, en 1288, de treize juifs accusés du meurtre d'un chrétien, Philippe le Bel avait donné les maisons des juifs, confisquées suivant l'usage, à son valet Guillaume Machau. Les juifs de Troyes, désireux d'effacer les traces matérielles de l'autodafé de 1288, négocièrent le rachat de ces maisons avec Machau qui obtint du roi l'autorisation de les vendre.

— M. C. Huin retrace en quelques pages l'histoire de la première école que posséda la châtellenie de Lille (4). Elle était due à la générosité du curé de Bachy, Michel-Joseph Mallet, qui légua par testament à sa paroisse un terrain sur lequel étaient construites deux maisons, dont l'une devait servir d'école et l'autre être louée au profit de la fondation. Ne devaient être admis dans cette école que les enfants pauvres. Maîtres et maîtresses étaient nommés par le seigneur de Bachy. Cette école de charité, qui devint vers 1815 l'école communale, eut pour premiers instituteurs Joseph Vandorselaert et sa femme qui recevaient un traitement annuel de 250 livres.

BIOGRAPHIE. — Les nombreux documents sur la famille Dupleix, aux

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1re livr. de 1920.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, février 1922.

(3) *Le Moyen âge*, janvier-avril 1920 : *Document inédit relatif aux juifs de Troyes*.

(4) *La Révolution française*, janvier-mars 1922 : *Une école de village à la fin de l'ancien régime*.

XVIe et XVIIe siècles, trouvés par M. Prouteaux dans les registres des paroisses et dans les archives de la Vienne et des Deux-Sèvres, prouvent d'une manière irréfutable que cette famille est d'origine châtelleraudaise et que le père de Joseph-François était né à Châtellerault d'une bonne famille bourgeoise de cette ville (1).

— M. Martial de Pradel de Lamase rappelle les services que rendirent aux Indes et à l'île Bourbon, sous le règne de Louis XVI et à l'époque de la Révolution et de l'Empire, les quatre frères de Vandeuil de Beauplan, appartenant à une ancienne famille parisienne (2).

— On doit à M. Henri Chabeuf une notice nécrologique sur le peintre Edouard Darviot (3), né à Beaune, le 19 avril 1859, mort le 21 août 1921, élève de Bouguereau, doué d'un talent flexible, qui a laissé un grand nombre de toiles estimées : le marché à Biskra, la bonne pipe, abreuvoir au soleil couchant, une Visitation, un Magnificat, atelier de saint Joseph, des portraits, parmi lesquels celui de Pie X ; et enfin une série de dessins faits à l'état-major du général Marchand pendant la grande guerre.

— M. Jacques Zeiller retrace en quelques pages la vie si pleine du grand savant et de l'excellent prêtre que fut Mgr Duchesne (4). Par obéissance à ses supérieurs, il renonça à exercer le ministère paroissial et s'orienta vers les études d'histoire ecclésiastique. L'auteur rappelle l'influence que l'abbé Duchesne exerça dans ce domaine par ses cours à l'Institut catholique naissant et bientôt à l'Ecole des hautes études et par ses nombreux écrits. En opérant une épuration nécessaire dans l'œuvre des hagiographes anciens, il rendit un véritable service à l'Eglise. A Rome, où il dirigea l'Ecole française pendant vingt-trois ans, il occupa une place de premier plan et servit bien les intérêts de la France. Par scrupule professionnel, il n'aimait à guider les jeunes membres de l'Ecole que sur le terrain des antiquités chrétiennes ; mais, répugnant à leur donner une direction intellectuelle, il était toujours prêt à faire pour eux une démarche utile. La mise à l'index de son *Histoire ancienne de l'Eglise* fut le grand chagrin de ses dernières années et, jusqu'à la fin, il eut l'espoir de ne pas quitter Rome avant d'avoir obtenu la levée de l'arrêt rendu contre lui.

Albert ISNARD.

(1) *Revue de l'histoire des colonies françaises*, 3e trimestre de 1921 : *La famille Dupleix en Châtelleraudais aux XVIe et XVIIe siècles, d'après les registres des paroisses et quelques documents inédits.*

(2) *Ibid.*, 4e trimestre de 1921 : *Les Parisiens aux colonies. Les frères de Vaudeuil de Beauplan aux Indes et à l'île Bourbon.*

(3) *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, février 1922 : *Edouard Darviot* (1859-1921), *notice nécrologique.*

(4) *Le Correspondant*, 25 mai 1922 : *Monseigneur Duchesne.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — HISTOIRE ANCIENNE

Les Noms de lieu de la France : *leur origine, leur signification, leurs transformations,* résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'Ecole pratique des hautes études, par Auguste LONGNON, publié par Paul MARICHAL, Léon MIROT. 1er fascicule *(Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine).* 2e fascicule *(Noms de lieu d'origine saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque).* Paris, Edouard Champion, 1920-1922, in-8° de 336 p.

Auguste Longnon a été, sinon le fondateur, du moins le grand maître et le plus éminent représentant en France de la toponomastique. Pendant de longues années il a donné tant à l'Ecole pratique des hautes études qu'au Collège de France un enseignement fécond à des générations d'élèves sinon très nombreux, du moins attentifs à ces leçons solides. Ceux qui ont eu l'avantage de demeurer ses auditeurs pendant plusieurs années savent avec quelle conscience cet admirable érudit remaniait ses cours pour les perfectionner. Il eût été déplorable que le fruit de cet enseignement, qui demeurera l'un des honneurs de la science française, fût perdu pour le plus grand nombre et l'on saura gré à deux des disciples du maître, MM. Marichal et Mirot, d'avoir uni leurs efforts, d'avoir combiné les notes qu'ils ont pu recueillir de divers auditeurs, pour nous en donner un résumé ; l'on saura gré aussi à la maison Champion d'avoir assumé la charge de cette publication.

Si la toponomastique tire de l'histoire et de l'ethnographie des lumières spéciales, à son tour elle les éclaire et leur rend de précieux services. M. Longnon le remarque incidemment et sans insister, dans tel ou tel passage de son cours. Sa vaste érudition, ses amples lectures, un sens linguistique affiné par un exercice continuel, une critique souple et ferme lui étaient d'un précieux secours dans ces études assez délicates ; il ne reculait pas devant des explications qui au premier abord pouvaient paraître hardies, mais sa hardiesse ne se laissait pas choir dans la témérité, s'alliant au contraire et se mariant avec la prudence d'une façon merveilleuse. Il faut voir avec quel

soin, avec quelle sagacité, il met ses élèves en garde contre des conclusions hâtives, contre des rapprochements séduisants ; il leur montre comment des termes fort différents peuvent aboutir en français à des formes identiques (Franconville, par exemple, qui ici est *Franconis villa* et là *Francorum villa ;* Thionville a pour origine tantôt *Theodulfi villa*, tantôt *Theodonis villa*, etc.) ; il les avertit de ne pas se laisser entraîner à faire remonter à des âges anciens des noms qui peuvent n'avoir été formés que plus récemment ; il leur fait toucher du doigt les transformations parfois fantaisistes subies par les noms de lieux au cours des siècles et par là même il les invite à rechercher soigneusement les formes anciennes des noms avant de proposer une étymologie ou de tirer d'un nom une conclusion historique ou ethnographique. Qui lira soigneusement ces leçons du maître, qui se pénétrera de la doctrine qu'elles renferment et qu'elles inculquent sans pédantisme didactique, aura les principes les plus sûrs et les plus solides pour mener à son tour des études de toponomastique.

Cela ne veut pas dire que le maître ne se soit jamais trompé et que ses conclusions soient toutes indiscutables ; il a laissé tomber de ses cours, MM. Marichal et Mirot en donnent quelques exemples, des explications auxquelles il s'était d'abord attaché, et sur d'autres points ils montrent que les conclusions de M. Longnon doivent être modifiées d'après des travaux plus récents ; cela seul suffit à indiquer, disons-le en passant, que la tâche des éditeurs n'a pas été aussi simple que l'on pourrait croire et qu'ils y ont mis quelque chose d'eux-mêmes.

Dans ces deux premiers fascicules, M. Longnon étudie tour à tour les origines phénicienne, grecque, ligure, gauloise, romaine, saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque. Il le fait avec une véritable indépendance, se servant des travaux de ses devanciers et de ses contemporains, mais n'acceptant pas leurs conclusions sans les discuter, sans les soumettre à une critique très personnelle, qui donne à son œuvre une valeur toute particulière. Quand la publication sera achevée, quand elle sera pourvue des tables nécessaires, elle sera un véritable trésor que l'on consultera sans cesse. Nous en attendons avec impatience la continuation.

E.-G. Ledos.

II. — MOYEN AGE

Charles de France, frère de Louis XI, par Henri Stein. *(Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des chartes,* X). Paris, Auguste Picard, 1921, in-8° de IX-871 p.

Le malheureux duc de Guyenne, frère de Louis XI, dont la mort prématurée (il n'avait pas vingt-six ans) attira sur le roi des soupçons

d'empoisonnement, demeure un personnage bien médiocre et bien effacé. Le livre que lui a consacré M. Henri Stein, fruit de longues et patientes recherches, ne met pas en relief chez lui de hautes qualités morales, intellectuelles ni politiques ; et l'on serait tenté au premier abord de trouver que c'est là un bien gros volume pour un bien mince héros. Mais il fut, en apparence, l'âme de la Ligue du Bien public ; la coalition des princes contre le pouvoir royal le mit en avant comme son chef et se servit de son nom comme d'un étendard. L'on ne peut raconter sa vie sans s'occuper longuement de cet épisode important du règne de Louis XI, de ce mouvement qui faillit mettre en échec l'autorité du souverain et dont celui-ci ne put triompher que par une habileté politique peu commune. Et de renouveler en partie l'histoire de la Ligue du Bien public fait un des principaux intérêts du livre de M. Stein. Ce n'en est d'ailleurs pas le seul ; les renseignements qu'il a recueillis, notamment sur la façon dont Charles a administré les domaines qui lui ont été donnés en apanage, laissent penser que si son existence n'avait pas été tranchée si promptement, s'il avait triomphé d'une tuberculose aggravée peut-être par une maladie vénérienne, s'il avait pu développer et épanouir ses qualités, cet enfant de prédilection de Charles VII aurait pu faire une autre figure et laisser la mémoire d'un bon prince.

Dans l'ouvrage de M. Stein, les appendices et les pièces justificatives forment presque la moitié du volume et les notes elles-mêmes fournissent des analyses et des extraits de multiples documents. Il y a là une source abondante de renseignements de tout genre, dans laquelle viendront puiser désormais tous ceux qui s'occuperont du règne de Louis XI et du troisième quart du xve siècle.

M. Stein a fait définitivement justice des accusations d'empoisonnement formulées contre Louis XI ; ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, de juger sévèrement la conduite du monarque et ses méthodes de gouvernement.

Parmi les appendices nous signalerons particulièrement le premier, sur la chancellerie de Charles de France, qui est un bon chapitre de diplomatique, et le troisième, sur l'iconographie du prince, dont le seul portrait qui semble pouvoir compter est celui donné par Jean Fouquet dans l'exemplaire enluminé pour Louis XI des statuts de l'ordre de Saint-Michel.

E.-G. Ledos.

III. — SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Paris sous Louis XIV. — I. *La vie privée et la vie professionnelle*, par P. de Crousaz-Crétet. Paris, Plon, 1922, in-8° de 319 pages.

L'auteur entreprend ici, pour l'époque du grand roi, une étude,

d'inspiration semblable bien que de moindres proportions, à celle des beaux ouvrages de Lanzac de Laborie sur le Paris impérial.

Deux autres volumes, en effet, doivent compléter celui-ci ; l'un sera consacré à la vie paroissiale et charitable et l'autre exposera la vie administrative, la vie municipale, les événements parisiens, le rôle de Paris dans la politique royale.

Cette période est particulièrement intéressante. Il ne faudrait pas croire que la vie parisienne ait subi sous Louis XIV une sorte d'éclipse. Bien qu'abandonnée par le roi et la cour, la ville alors poursuit sans interruption un développement qui atteindra son apogée au XVIIIe siècle. La création de Versailles, dont il convient de reconnaître l'importance politique, a revêtu un caractère trop factice et trop spécial pour contrarier beaucoup l'évolution d'une cité aussi peuplée et aussi riche.

Dans des ouvrages de ce genre, il convient de se garder de faire des généralisations insuffisamment justifiées. Si Paris, dès le milieu du XVIIe siècle, tend à devenir le centre de la vie française, n'allons pas toutefois jusqu'à confondre avec la vie parisienne la vie du pays tout entier.

Cet écueil, M. de Crousaz-Crétet l'a souvent évité, quoiqu'il se glisse dans son livre quelques pages qui ne présentent pas un intérêt strictement parisien. Tel chapitre, amusant d'ailleurs, où sont décrites les manières de s'enrichir des fermiers et des traitants, ne saurait s'adapter à l'histoire de Paris que dans la mesure où leur existence, leur luxe aurait modifié la physionomie de la ville, ce que l'auteur ne montre pas.

Un premier chapitre intitulé : « Paris, cadre de la vie parisienne », donne des indications sur les grands travaux, l'aspect de la rue, l'approvisionnement, la démographie parisienne. Vient ensuite un tableau aimable et pittoresque de l'existence aux aspects variés de la haute société, des ouvriers et des bourgeois. Artisans et marchands, magistrats et avocats, financiers, médecins, apothicaires, gens de lettres défilent encore devant nous avec les traits caractéristiques, les mœurs, les usages particuliers de chaque profession.

Après tant d'autres historiens, qui ont étudié minutieusement la société et la profession en France, cette description ne pouvait prétendre à la nouveauté dans tous ses détails. L'auteur a su toutefois rajeunir l'exposé de faits connus en les présentant d'une façon personnelle. Les sources, originales en partie seulement, sont d'ordinaire heureusement choisies. On goûtera certains passages, comme ce récit très savoureux et d'une philosophie sociale si vraie à propos d'une querelle cherchée en 1671 par les dames de la Cour aux riches bourgeoises. Les premières n'admettent pas que les bénéfices réalisés par les marchands de Paris soient employés par leurs femmes à éclipser

de leur luxe insolent les dames de qualité et s'en plaignent à Colbert.

Les amateurs du vieux Paris éprouveront sans doute un regret, en constatant la place réduite laissée à la description des aspects urbains et à la topographie. Rien ne semble devoir, dans la suite de l'œuvre, combler cette lacune. Quarante-six pages pour donner une idée suffisante de ce que l'auteur appelle « le cadre de la vie parisienne », c'est peu. Or, pour citer un exemple, à propos des travaux du Louvre, la concission est poussée au point de ne mentionner que par une courte phrase la construction de la colonnade de Perrault et d'omettre tout simplement l'œuvre de Le Vau.

L'ouvrage de M. de Crousaz-Crétet, écrit avec clarté, se lit agréablement. Aucun étalage déplacé d'érudition ; des renseignements sûrs beaucoup d'anecdotes piquantes. On n'oserait toutefois affirmer qu'il réalise pleinement l'idée qui semble ressortir de son titre.

J. DE LA MONNERAYE.

Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles, par Henri Sée. Paris, Marcel Girard et Cie, 1921. In-8° de 276 pages.

M. Sée, déjà connu par de brillants travaux sur les classes rurales en France, élargissant le domaine de ses recherches, a entrepris de retracer les lignes essentielles de l'évolution du régime agraire européen dans les temps modernes. Son livre, brossé à grands traits, vaut d'être examiné de près.

En constatant ces phénomènes de grande amplitude, et qui en réalité conditionnent la vie des peuples, on est frappé des violents contrastes constatés. Géographiquement, l'Elbe marque assez bien la limite de deux principaux systèmes agraires essentiellement distincts. A l'Ouest du grand fleuve germanique, s'est développée la civilisation féodale, caractérisée par le régime seigneurial. Celui-ci évoluera depuis le haut moyen âge pour aboutir à la libération complète de l'individu et à l'établissement de la petite et moyenne propriété paysanne.

Dans les grandes plaines du Nord-Est et de l'Est, au contraire, alors que le moyen âge y avait connu des paysans absolument libres et propriétaires, se produisit une régression formidable. Les populations slaves de ces régions furent colonisées vers le XVIIe siècle par des maîtres qui établirent chez elles un régime de sujétion (*unterthänigkeit*), caractérisé par la suppression de la liberté personnelle du cultivateur, la prépondérance de la grande propriété et la précarité de la tenure paysanne. Il faut noter ici que, tout à fait à l'Est, la paysannerie russe présentait des caractères très particuliers, d'origine

assentiellement asiatique, avec son communisme agraire et l'organisation du *mir*.

Ces traits généraux subissent d'ailleurs des modifications parfois profondes dues aux faits économiques, aux situations politiques et sociales diverses, voire à l'influence des doctrines en honneur. Voici la France qui représente d'une manière parfaite le régime agraire de l'Occident avec maximum de liberté individuelle et prépondérance de la petite propriété. Près de là, par contre, en Angleterre, le paysan, bien qu'aussi libre que le paysan français, se voit peu à peu évincé de la propriété, au moyen des *enclosures*, par une *gentry* politiquement toute-puissante. La concentration de la propriété rurale au XVIIIe siècle y prendra de très notables proportions. L'Irlande, de son côté, présentera vers la même époque tous les aspects d'un pays de « colonisation » et connaîtra la plus lamentable servitude, alors que très loin de là, en Prusse orientale par exemple, l'État sera assez fort pour obliger les *junkers* de Poméranie à laisser à leurs tenanciers un minimum de liberté et cela en plein pays de « sujétion ».

L'émancipation des paysans a revêtu, suivant les temps et les lieux, des différences du même ordre. On n'ignore pas que la révolution agraire commença par l'Occident de l'Europe pour cette raison que, dès le XVIIIe siècle, le terrain y était admirablement préparé. Il semble que M. Sée exagère en affirmant qu'il ne fallait rien moins que la plus grande des révolutions politiques pour venir à bout du système féodal. En réalité, la situation juridique et sociale du paysan propriétaire impliquait dans un avenir peu éloigné la condamnation formelle de ce système. Quoi qu'il en soit, le choc violent qui fit crouler le régime féodal en France fut ressenti puissamment sur nos frontières de l'Est. Les conquêtes révolutionnaires, l'installation des royaumes protégés par Napoléon Ier facilitèrent l'avènement du régime moderne dans les régions de l'Ouest de l'Allemagne. L'initiative de gouvernements libéraux, la révolution de 1830, surtout celle de 1848 achevèrent dans le reste de l'Europe l'œuvre d'émancipation. Seule, la Russie resta quelque temps encore à l'écart du mouvement général. Mais lorsqu'en 1857, le tzar Alexandre II entreprendra ses réformes, il préparera la plus profonde des révolutions qui aient affecté la vieille Europe, et dont les effets se continuent sous nos yeux.

M. Sée a heureusement précisé les conséquences si diverses de la grande transformation sociale des XVIIIe et XIXe siècles, qui n'améliora pas toujours, il s'en faut de beaucoup, la condition des classes rurales. Si la France en recueillit un supplément de vigueur et de stabilité, il se forma dans d'autres régions, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, des prolétariats agricoles très misérables.

Il serait encore intéressant de voir comment la révolution économique commencée à la fin du XVIIIe siècle influa sur l'état du paysan,

comment les régions soumises au servage durant le moyen âge purent constituer précisément pour cette raison une solide propriété paysanne. Renvoyons au livre de M. Sée, rempli de faits et d'idées ; des questions très complexes s'y trouvent clarifiées. Ce n'est assurément qu'un manuel, une esquisse comme nous le dit l'auteur, mais substantielle et, autant que cela peut s'entendre de ces matières ardues, attrayante.

Jean BOURGNEUF.

IV. — RÉVOLUTION ET EMPIRE

Le Clergé du Lot sous la terreur fructidorienne, par Eugène SOL, curé de Notre-Dame, à Cahors. Paris, Edouard Champion (1922), in-8° de 102 p. — Prix : 5 fr.

L'une des premières conséquences du coup d'Etat du 18 fructidor fut la loi du 19 qui, entre autres mesures qu'elle édictait, obligeait les membres du clergé à prêter un serment de haine à la royauté. L'étude de M. l'abbé Sol, que nous annonçons ici, a pour objet d'exposer la façon dont la loi fut appliquée dans le diocèse de Cahors, l'attitude que prit devant ce nouveau serment le clergé tant réfractaire que constitutionnel, les poursuites exercées contre les prêtres suspects, la conduite des municipalités à leur égard, les sentiments de la population, les souffrances que subirent les prêtres déportés. Avant la condamnation du serment par la cour romaine, le clergé non constitutionnel se trouva divisé sur l'opportunité et la légitimité du serment : tandis que M. de Bécave, l'administrateur apostolique du diocèse, s'opposait à la prestation, M. Lacoste de Beaufort, qui jouissait dans le clergé d'une assez haute autorité et qui était en relations avec M. Emery, encourageait au contraire les soumissionnaires.

Dans son travail, très documenté, mais qui pourrait être, nous semble-t-il, mieux ordonné, M. l'abbé Sol nous apporte des indications précises sur le désarroi de certaines administrations en face de la loi, sur les difficultés d'application, sur les instructions données en haut lieu pour que l'on n'ajoutât pas des cruautés et des brutalités inutiles à la sévérité de la loi, sur les réserves apportées par certains ecclésiastiques à leur serment, sur les efforts de quelques-uns pour le prêter en secret, sur les démarches faites par les prêtres sujets à l'exil pour obtenir des délais, sur les tentatives de prêtres déportés pour réclamer de leurs ouailles des secours et pour faire annuler les arrêtés pris contre eux, comme entachés d'illégalité ; sur l'habileté des réfractaires à se cacher et à poursuivre leur ministère en échappant aux recherches.

Ce n'est que par des études de détail comme celle-ci que l'on

pourra faire un tableau général exact ; il faut donc remercier et féliciter M. l'abbé Sol d'employer les loisirs que lui laissent ses fonctions curiales à des recherches de ce genre.

Cinq appendices complètent son travail : 1° lettre circulaire de Mgr de Bécave pour solliciter des secours pour les prêtres déportés ; 2° liste des constitutionnels du Lot qui ont pris part au synode de Cahors du 18 juillet 1797 ; 3° liste des prêtres signalés comme sujets à la déportation par les administrations cantonales ; 4° liste des prêtres et religieux : *a*) ayant prêté ; *b*) n'ayant pas prêté le serment de haine ; 5° prêtres exempts de la déportation à cause de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs maladies.

E.-G. Ledos.

V. — DE 1815 AU SECOND EMPIRE

Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre, par Alvin-R. Calman. Paris, Rieder, 1921, in-8° de 306 p.

M. Alvin R. Calman professe une grande admiration pour Ledru-Rollin. Il constate que « ce personnage si éminent » qui joua un rôle important en 1848 est bien oublié et que ses biographes ne lui ont consacré que des pages peu documentées et d'une valeur historique contestable. La Bibliothèque de la ville de Paris possède de volumineux manuscrits dans le dossier Ledru-Rollin et une partie importante de sa correspondance. M. A.-R. Calman les a mis à contribution dans le monument qu'il a voulu élever à la gloire de son héros. Ce héros, qui fut un orateur de talent, n'avait pas un courage civique en harmonie avec l'énergie batailleuse de ses harangues. Quand il craignit d'être arrêté par ordre du Prince Président pour avoir, avec plusieurs de ses collègues, prêché la rébellion armée, il s'enfuit de Paris et se cacha si bien qu'on n'a pu découvrir les endroits où il résida avant de gagner la Belgique en compagnie de Martin Bernard et d'Etienne Arago.

L'ouvrage contient des détails intéressants sur la vie que menèrent en Angleterre les républicains proscrits sous le second Empire. De Londres, Ledru-Rollin et Delescluze rédigèrent la *Voix du Proscrit*, publiée à Saint-Amand, dans le Nord, puis une revue mensuelle *Le Proscrit, journal de la République universelle*. Entre radicaux et socialistes des disputes s'élevèrent. Des condamnations par contumace furent prononcées contre les auteurs d'articles trop violents.

En 1850, Ledru-Rollin créa, avec Mazzini, un « Comité démocratique européen central » dans lequel l'Allemagne, la Pologne étaient représentées. Mais les proscrits se jalousaient, s'entendaient rarement et Ledru-Rollin, que sa fortune rendait suspect aux démocrates avancés,

finit par vivre retiré avec sa femme qui, en sa qualité d'Anglaise, se consolait de vivre à Londres.

Rappelé à la vie politique après la chute de l'Empire, il prit part au vote qui renversa le Cabinet du 16 mai et prononça un discours qui fut son chant du cygne — discours décousu, parsemé d'erreurs historiques, fréquemment interrompu, et qui ôta son dernier prestige au Danton de 1848.

M. A.-R. Calman, qui est, je crois, Américain, aurait dû faire revoir son livre par un écrivain français, car il donne fréquemment à des mots un sens qu'ils n'ont pas. Bien que presque tout le monde comprenne aujourd'hui l'anglais, il eût été préférable de mettre en note une traduction des textes anglais intercalés ou, tout au moins, de les faire imprimer en italiques.

C. L.

VI. — DE 1870 A NOS JOURS

Une Incroyable Odyssée, par le comte Arnauld Doria. Paris, Plon, 1922, in-16 de IV-158 p.

On doit au comte A. Doria des impressions de guerre pleines d'humour et de fine observation : *Croquis de Guerre et d'Invasion*. Originaire du pays de Valois où la 5e division de cavalerie, commandée par le général de Cornulier-Lucinière exécuta un raid audacieux au cours de la bataille de la Marne, il a voulu en retracer les principaux épisodes ; à cet effet, il a recueilli les témoignages d'un certain nombre d'officiers survivants et consulté les documents écrits concernant ce raid : rapports des généraux Bülow, von Kluck ; opinions des critiques militaires allemands Richter-Weimar, Weber-Essen, livre du général Pélicier (*Un Raid de cavalerie*, Berger-Levrault, éd.), l'article du général von Kuhl dans la *Militär Wochenblatt* du 13 août 1921.

De cet ensemble d'informations, recueillies par M. Arnauld Doria, est issu un récit fort intéressant de cette opération dont M. Louis Madelin a peut-être un peu grossi l'importance en l'appelant dans son *Chemin de la Victoire* (Plon, éditeur), une « odyssée fabuleuse que chanteront nos fils. »

En réalité, la division de Cornulier-Lucinière, avec ses trois brigades commandées par le général de Lallemand du Marais, le colonel de Marcieu et le colonel Robillot poussa du 8 au 11 septembre une pointe des plus audacieuses sur le flanc et les derrières de l'ennemi, lui enleva des convois, inquiéta ses communications. Son mérite fut d'autant plus grand que ses chevaux étaient épuisés, que les instructions reçues par elle étaient fort vagues et qu'elle ne disposait ni

d'avions ni de moyens de communication avec l'armée Maunoury dont elle dépendait.

Un croquis de la zone d'opérations de la 5e division, permet de suivre les diverses phases, forcément sans liaison, de ce raid, dont notre cavalerie a le droit d'être fière.

Commt L.

La Bataille du Jutland vue du « **Derfflinger** », par Georg von Haase, Capitaine de Corvette. Paris, Payot, 1922, in-8° de 191 p.

Cette bataille du Jutland — ou du Skagerrack — livrée le 31 mai 1916 mit aux prises des forces navales importantes et demeura indécise, puisque, de part et d'autre, Anglais et Allemands purent de quelque manière se considérer comme victorieux.

Les évènements de la guerre sont encore trop près de nous pour qu'on puisse émettre sur les diverses opérations des jugements définitifs fondés sur des documents contrôlés et des informations puisées à des sources sûres. Dans ce terrible combat naval où les modes d'action les plus modernes furent mis en jeu à des distances étonnantes, les Allemands obtinrent des succès tactiques réels tandis que les Anglais furent stratégiquement vainqueurs. La flotte de l'amiral Scheer infligea de fortes pertes à son adversaire, put habilement se soustraire à une étreinte qui eut été mortelle et se retira sur ses bases. Le fait qu'elle ne devait plus en sortir constitua un aveu d'impuissance et de défaite.

Le capitaine de corvette G. von Haase, premier officier canonnier du *Derfflinger*, assista à la bataille de la passerelle de ce croiseur cuirassé et le récit qu'il en fit est passionnant pour le lecteur en même temps que très instructif pour les marins, car il montre l'application à la tactique navale des dernières découvertes de la science. Périscopes perfectionnés, télémètres, pendules indicateurs de points de chute, tous appareils nécessitant un apprentissage de longue durée, des spécialistes entraînés. L'officier canonnier indique le but à atteindre, un des bâtiments ennemis bien défini, la vitesse probable de ce navire, celle du *Derfflinger*, la vitesse de rapprochement, la dérive, la distance (de 15 à 17.000 mètres) et après deux ou trois salves de réglage, les projectiles de rupture arrivent à destination.

Dans un article, paru en 1918 dans le *London Magazine*, M. Winston Churchill, ministre de la marine, a voulu dégager de la bataille du Jutland des enseignements profitables, mais ses conclusions ne paraissent pas concluantes. Sans doute la torpille eut un rôle secondaire par rapport au canon, bien que le grand croiseur *Pommern* fut détruit et volatilisé par un torpilleur, mais il faut qu'un comman-

dant d'escadre sache répartir harmoniquement les rôles entre les unités diverses sous ses ordres, de même qu'il doit, dans la conception et l'exécution d'un plan, combiner la prudence et l'audace.

On a durement reproché à l'amiral Jellicoe de n'avoir pas poursuivi l'ennemi en retraite. Les croiseurs allemands avaient perdu la majeure partie de leur force combative, le *Derfflinger* par exemple avait ses tourelles hors d'usage et comptait 200 morts dans ses flancs, mais les amiraux anglais l'ignoraient. On se rapprochait des champs de mine ; Jellicoe, satisfait d'avoir obligé la flotte allemande à regagner ses bases, arrêta la poursuite et il semble impossible de décider qu'il eut tort ou raison.

En réalité, la bataille du Jutland ne fut pas révélatrice d'une tactique nouvelle faisant progresser l'art de la guerre maritime. C'est une bataille de rencontre qui mit d'abord aux prises deux ennemis qu'on pouvait croire d'égale force. La venue des grands croiseurs britanniques incita l'amiral Scheer à rompre le combat et à se dégager. Il y réussit, après avoir infligé aux Anglais des pertes supérieures à celles qu'il subit. Comme manœuvrier, l'amiral allemand fit preuve de qualités réelles, quoi qu'en dise une note du service historique de l'Etat-Major de la Marine commentant une réflexion du commandant G. von Haase (p. 127), et les officiers canonniers de ses navires accusèrent une véritable maîtrise dans le réglage et la conduite des tirs à longues distances.

Commt L.

The Egyptian problem by sir VALENTINE CHIROL. London, Macmillan 1921, in-8° de XII-331 p.

Le Problème égyptien est un des plus complexes et des plus passionnants de l'heure actuelle. Maîtresse en fait de la terre des Pharaons depuis 1882, l'Angleterre s'est efforcée d'y établir juridiquement son autorité lorsque survint la guerre mondiale. Le khédive fut déposé, la suzeraineté de la Turquie abolie et le gouvernement britannique, de sa seule initiative, proclama son protectorat. Lors des conférences de la paix, en dépit des déclarations de principe relatives au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le protectorat ne fut pas mis en discussion et, cependant, les protestations des Egyptiens furent véhémentes. Elles émanèrent à la fois du ministère présidé par Rouchdi pacha et du parti nationaliste dont Saad Zagloul pacha, vice-président élu de l'Assemblée nationale, était le chef. C'est que pendant la guerre, les Anglais avaient commis, en Egypte, fautes sur fautes, maladresses sur maladresses et avaient profondément mécontenté toutes les classes de la population.

Ce fut encore une faute lourde de s'opposer à l'envoi à Londres des délégations et d'arrêter Zagloul.

Sir Valentine Chirol, qui séjourna au Caire d'octobre 1919 à avril 1920, d'où il adressa au *Times* une série de correspondances fort remarquées, connaît bien les éléments de ce *Problème égyptien* qui préoccupe, à juste titre, les dirigeants de l'Empire britannique. Sans doute il les envisage du point de vue anglais, mais il a pleinement conscience des erreurs commises par le Foreign Office, par le Colonial Office et il se rend compte des haines accumulées contre ses compatriotes sur les rives du Nil.

La mission Milner, envoyée en Egypte en décembre 1919 pour s'enquérir de l'état des esprits, des causes de mécontentement et rechercher une combinaison donnant au pays une large autonomie sous l'égide de l'empire britannique, fut boycottée par la population.

A son retour à Londres, la Mission entra bien en relations avec Zagloul et un memorandum connu sous le nom d'accord Milner-Zagloul parut susceptible de servir de bases à des négociations entre les représentants de l'Angleterre et de l'Egypte.

L'ouvrage de sir V. Chirol s'arrête à cette phase de la crise égyptienne, qui laissait place à des espoirs d'apaisement et d'entente.

On sait qu'après le retour d'Adli pacha au Caire et les déclarations de lord Curzon, la crise fut de nouveau à l'état aigu. Pendant trois mois, aucun ministère ne put être formé ; les rouages administratifs furent faussés, enrayés ; l'autorité militaire seule gouvernait.

Enfin, sous l'influence du haut commissaire, lord Allenby, un revirement s'opéra à Downing street. Le protectorat fut aboli, l'Egypte fut proclamée Etat indépendant, le sultan Fouad devint roi... mais la loi martiale est toujours en vigueur, les troupes anglaises occupent les mêmes points du territoire, Zagloul est encore exilé aux Seychelles et tant de questions demeurent en suspens — entre autres celle du Soudan — qu'on se demande si le Problème égyptien n'est pas insoluble, si les efforts réalisés de part et d'autre n'aboutissent pas à une impasse.

Raoul Lory.

L'Angleterre et nous, par le colonel Charles Gautier. Paris, Bernard Grasset, 1922, in-16 de 323 p.

Dans les premiers mois de la Guerre mondiale, on édita à Londres une carte postale qui obtint grand succès. Elle représentait deux petits garçons vigoureux portant respectivement les uniformes anglais et allemand et se jetant des regards de défi. Derrière le boy anglais se cachait une fillette apeurée, en jupe tricolore. En bas, comme explication de l'image, on lisait ces mots : Tant que je serai là, tu n'y toucheras pas.

L'armée britannique protégeant l'armée française lors de la retraite

de Belgique, de la bataille de la Marne et de la course à la mer ! C'est une légende qui ne manque pas d'humour.

En est-ce une autre celle laissant croire que l'Angleterre est entrée dans la lutte, en 1914, pour faire honneur à la signature donnée par elle en 1839 garantissant la neutralité de la Belgique ?

Le colonel Charles Gautier n'accepte aucune de ces légendes et son livre a été écrit pour en démontrer l'inanité, livre dédié aux camarades avec lesquels il a fait la guerre « afin que leur sacrifice voulu n'ait pas pour résultat dérisoire de faire d'eux les vassaux de ceux qu'ils ont conduits à la Victoire. »

Il est certain que, depuis pas mal d'années, le développement de la marine commerciale de l'Allemagne, l'essor de son industrie et de son commerce portaient singulièrement ombrage à l'Angleterre.

Sur les lignes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, sur celles d'Extrême-Orient et d'Australie, les paquebots du Norddeutscher Lloyd et de la Hamburg Amerika faisaient une terrible concurrence à ceux de la Grande-Bretagne. Au Brésil, au Chili, en Chine, sur les côtes orientales et occidentales de l'Afrique, l'empire germanique envoyait des colons, des agents commerciaux, développait ses exportations, pénétrait plus avant dans l'intérieur des pays, et tout ce qu'il gagnait en influence, en puissance économique, marquait un recul de l'empire britannique.

Deux ans avant la guerre, un écrivain anglais de talent, M. Ellis Barker, dans un ouvrage très documenté (1), avait examiné la situation de l'Allemagne sous ses divers aspects, scruté les causes de force et de faiblesse résultant de son organisme politique, militaire, social, exposé les difficultés, les antagonismes existant entre l'Angleterre et l'Allemagne et creusant devant les deux nations un fossé profond. Comment combler ce fossé, apaiser ces conflits ? M. Ellis Barker estimait impossible de résoudre pacifiquement ces problèmes.

Et si, après les incidents de Fachoda, si pénibles pour notre amour-propre national, le roi Edouard VII chercha à se rapprocher de la France en s'associant dans une certaine mesure à notre politique marocaine, s'il s'efforça, par une série de négociations diplomatiques dont il maniait habilement les fils, d'isoler l'Allemagne, c'est qu'il prévoyait l'imminence du grand conflit et voulait mettre le plus d'atouts possibles dans le jeu de l'empire britannique.

Lorsque des Allemands prétendent que Anglais et Français désiraient la guerre, ils mentent effrontément ; mais il n'est pas douteux qu'en cas d'agression de leur part « l'Entente cordiale », sans constituer une alliance, avait envisagé certaines conventions militaires et le débarquement d'un corps britannique en territoire français.

(1) *Modern Germany*, London, 1912.

Les Allemands ne l'ignoraient pas ; mais lorsque le crime de Serajewo et l'ultimatum à la Serbie firent prévoir une conflagration européenne et les décidèrent à déclancher la guerre, ils ne crurent pas que l'Angleterre participerait à la lutte. L'Empereur Guillaume avait des amis dans le cabinet radical que présidait M. Asquith ; il était prêt à offrir à la Grande-Bretagne des avantages appréciables en retour de sa neutralité et puis la guerre civile allait éclater en Irlande ; l'Allemagne le savait d'autant mieux qu'elle avait fourni des armes aux futurs belligérants.

Si les armées allemandes n'avaient pas envahi la Belgique, l'Angleterre aurait-elle joint ses forces de terre et de mer à celles de la France ? Le colonel Ch. Gautier pose la question et cherche à la résoudre. Lorsque le président Poincaré écrivit, le 31 juillet, au roi George pour lui demander de faire connaître au gouvernement allemand que si l'Allemagne déclarait la guerre à la France, l'Angleterre, fidèle à l'Entente cordiale, serait à nos côtés, la réponse du souverain fut aussi froide que vague : « Quant à l'attitude de mon pays, les événements changent si rapidement qu'il est difficile d'en prévoir les développements futurs ».

Faut-il voir dans cette réponse la timidité et la réserve d'un roi constitutionnel qui ne veut avoir d'autre politique que celle de ses ministres ou la pensée machiavélique de laisser planer jusqu'au dernier moment des doutes sur l'attitude définitive de la Grande-Bretagne, dussent ces doutes rendre la guerre inévitable ?

En tout cas, l'ambassadeur de Guillaume II à la Cour de Saint-James, le prince Lichnowski, qui était intimement lié avec sir Edward Grey, demeura convaincu jusqu'au dernier moment que, pour des raisons d'ordres divers, si le conflit éclatait, l'Angleterre n'y participerait pas. Et la disgrâce qu'il encourut à son retour en Allemagne établit son entière bonne foi (1).

Quoi qu'il en soit, c'est bien sa propre guerre pour l'empire des Océans et l'avenir de son commerce que la Grande-Bretagne vint soutenir en France. Le colonel Gautier note la faiblesse de ses effectifs au début de la campagne ; la répugnance qu'elle manifesta à se conformer aux instructions du commandement français, soit sur notre territoire, soit à l'armée de Salonique ; l'insuffisance de ses cadres qui, souvent, rendit inutile la bravoure individuelle de ses soldats.

Alors que toutes les forces vives de la France s'employaient dans l'intérêt commun des alliés, l'Angleterre poursuivait des buts personnels en Palestine, en Mésopotamie, en Turquie — lorsque ses divisions abandonnèrent l'armée Franchet d'Esperey pour marcher sur Constantinople.

(1) Le *Mémoire* du prince LICHNOWSKY. Paris, Payot, 1918.

Après l'effondrement des empires centraux, c'est encore sa propre paix que poursuivit la Grande-Bretagne. Il est à remarquer que toutes les dispositions du traité de Versailles qui intéressent l'Angleterre : reddition de la flotte de guerre et de la flotte commerciale, démantèlement des fortifications d'Héligoland, remise des colonies allemandes, sont d'une netteté parfaite et d'une exécution immédiate. Toutes celles concernant la France sont vagues, nébuleuses, lointaines, dépourvues de sanctions précises, riches seulement en germes de litiges et de futurs conflits.

Le colonel Gautier passe en revue les clauses de ce traité néfaste, montrant les avantages qu'en a retirés l'Angleterre et les déceptions qu'il nous a coûtées. Et les négociations qui se sont poursuivies à Washington et à Gênes confirmeraient encore l'argumentation qu'il a présentée.

Il est toutefois équitable de reconnaître que la marine de nos Alliés nous a puissamment aidés et que l'armée britannique, soutenant une cause qui était aussi la sienne, a secondé efficacement la nôtre sur les divers fronts, à des moments où la situation était particulièrement critique.

Il y aurait aussi quelque injustice à rendre l'Angleterre tout entière responsable de certains procédés employés par M. Lloyd George à notre égard depuis l'armistice. Mais nous nous associons pleinement aux conclusions de l'auteur quand il réclame de nos gouvernants, au nom de nos morts, une politique d'indépendance et de dignité nationale.

ROGER LAMBELIN.

Propos tenus au Luxembourg, par Albert MAURÈLE et Pierre JANOWSKI et recueillis par A. CARTAULT. Paris, Payot, 1920, in-16 de XVI-221 p.

Le jardin du Luxembourg est propice aux longues causeries ; c'est un lieu où l'on pense, un *phrontistérion* comme dit Aristophane. Deux professeurs de l'Université, MM. A. Maurèle et P. Janowski s'y sont donnés de nombreux rendez-vous pour échanger leurs idées sur des questions d'impotance : le Travail, la Société, la République, la Presse, l'Enseignement, la Guerre, la Paix.

Les deux interlocuteurs n'ont pas en toutes choses des concepts similaires, des convictions identiques, sans quoi les dialogues manqueraient de sel et d'intérêt, mais tous deux trouvent plaisir à converser et exposent, l'un en rhétoricien, l'autre en philosophe — car ils sont titulaires de classes différentes — les pensées respectives que leur suggère l'étude des grands problèmes de l'heure présente.

Il faut remercier M. Cartault d'avoir recueilli et publié ces propos, car ils sont exempts de banalité et donnent au lecteur ample matière à réflexion.

Faut-il citer ce jugement sur les parlementaires d'hier auxquels ressemblent fort les parlementaires d'aujourd'hui ? « Chargés des intérêts généraux du pays, ils s'asservissaient aux intérêts particuliers ; ils votaient sans conviction des lois que, le lendemain ils suppliaient les ministres compétents d'appliquer le moins possible dans leur circonscription ; ces lois, ils étaient incapables de les rédiger correctement et, bien qu'amendées par le Sénat, elles étonnaient les juristes par leurs imperfections » (p. 84). Une comparaison entre la tyrannie d'un souverain et celle d'une assemblée n'est pas à l'avantage de l'assemblée : « Un tyran ne cesse pas d'être un homme ; il a sa conscience et cette conscience se réveille quelquefois ; il n'existe pas de conscience pour une multitude qui est fondamentalement amorale. Louis XIV avait au moins son confesseur ; le peuple souverain ne va pas à confesse » (p. 91).

Les considérations finales sur la Paix qui termina la Guerre mondiale sont aussi marquées au coin du bon sens : « Le président Wilson, Lloyd George et Clemenceau ont été les accoucheurs de l'Europe nouvelle. Quand un accoucheur a terminé sa besogne, il confie le nouveau-né à ses parents, se lave les mains et s'en va. Ici les opérateurs se sont aperçus que les enfants mis au monde n'avaient pas de parents » (p. 218). Or, ceux-ci ont mauvais caractère, demandent tous la lune, se battent, et c'est ainsi qu'une paix qualifiée présomptivement d'éternelle est devenue génératrice de conflits et de guerres prochaines.

Roger Lambelin.

Le Gérant : H. MÉDARD.

ORLÉANS - IMPRIMERIE DU LOIRET

LA

QUERELLE DE LA RÉGALE SOUS LOUIS XIV

LE PREMIER HEURT (1673-1676)

Le droit de régale était un droit *féodal* possédé par le roi de France sur le temporel de quelques évêchés, dont il était suzerain direct, en vertu duquel, pendant la vacance du siège — c'est-à-dire pendant la période où le fief, faute d'homme, ne pouvait rendre service — il percevait les revenus du domaine épiscopal et pourvoyait aux bénéfices sans charge d'âmes qui étaient ordinairement à la collation de l'évêque.

De ce droit *féodal* et *restreint*, les légistes voulurent faire un droit *royal* et, partant, *universel en France*. Les chanoines de la Sainte-Chapelle, à qui les rois avaient abandonné les recettes de la régale, les poussaient à cet empiétement.

Un procès entre le Clergé et le Parlement de Paris sur ce sujet commença dès le règne de Henri IV et fut jugé au Conseil du Roi en 1673 contre le Clergé (1).

(1) J'ai raconté ce procès dans une série d'articles, *La Querelle de la Régale : soixante ans de procès au Conseil du Roi (1606-1673)*, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* publié par l'Institut catholique de Toulouse. Février, mars et mai 1917.

En conséquence, une déclaration royale étendit la régale à tous les évêchés.

Le roi Louis XIII ayant du reste révoqué la donation faite à la Sainte-Chapelle, les revenus échus des évêchés vacants étaient en fait remis à l'évêque successeur dès qu'il avait fait enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris son serment de fidélité. Le droit de régale se réduisait donc, à cette date, à la nomination par le roi de quelques ecclésiastiques aux bénéfices simples de collation épiscopale dont la vacance coïncidait avec celle de l'évêché.

Tous les évêques de France se mirent en règle avec la déclaration royale, sauf deux : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et François de Caulet, évêque de Pamiers.

Leur opposition déchaîna cette fameuse querelle de la régale, origine du conflit le plus aigu qui se soit élevé entre Louis XIV et le Saint-Siège et de la déclaration gallicane de 1682.

La présente étude essaie d'expliquer les raisons qui déterminèrent la résistance des deux prélats pyrénéens.

***

Tout au début de son épiscopat, Nicolas Pavillon avait eu quelque peu à s'inquiéter du droit de régale.

En 1639, le syndic de la province de Languedoc, en exécution d'un arrêt du Conseil de 1637, avait produit à ce tribunal les titres d'exemption des églises méridionales. Le procès était donc régulièrement introduit quand l'élève de Vincent de Paul fut pourvu de son évêché montagnard.

« Mais, raconta plus tard du Vaucel, quoique cette affaire se traitât au Conseil du Roi, M. l'évêque d'Alet n'en eut que peu de connaissance. Il arriva pourtant une chose qui put l'obliger à y faire attention. Les chanoines de la Sainte-Chapelle, qui jouissaient encore des revenus des évêchés vacants en régale, en vertu des donations que les rois leur en avaient faites, voulurent traiter avec lui de ceux de l'évêché d'Alet. Ils lui offrirent de n'en rien demander pourvu

qu'il reçût d'eux une quittance dont ils prétendaient se faire un titre pour l'avenir, ainsi qu'ils le pratiquaient à l'égard des diocèses de Languedoc et autres où le droit de régale n'était point reconnu et où l'on commençait à l'introduire. Mais l'évêque d'Alet rejeta cette proposition et, étant parti de Paris au mois d'octobre 1639, il passa à Lyon où était alors la Cour et prêta son serment de fidélité au feu roi Louis XIII. Après quoi, s'étant rendu en son diocèse au commencement de novembre, il en prit l'administration sans qu'on lui parlât du droit de régale » (1).

La Chambre des Comptes de Montpellier, pourtant si exigeante à l'égard des évêques languedociens, ne paraît pas s'être ingérée dans les affaires du nouvel évêque d'Alet : ses registres ne gardent point trace d'une démarche quelconque de l'évêque pour se faire remettre par elle des revenus qu'elle aurait pu séquestrer. L'intervention des chanoines de la Sainte-Chapelle ne marqua pas dans les souvenirs de Pavillon ; une fois leur instance fallacieuse repoussée, l'évêque ne s'occupa plus du droit de régale.

Ce n'est pas aux chanoines de la Sainte-Chapelle que Caulet eut affaire au début de son épiscopat, — il avait été nommé seulement en juin 1644, postérieurement à la révocation du don des régales à ces clercs ; — ce fut aux officiers du roi. Une note rencontrée aux archives du Vatican, dans un mémoire dirigé contre lui, signale un arrêt de la Cour des Comptes du 7 septembre 1644, rendu à la requête de l'évêque de Pamiers, ordonnant enregistrement des lettres de main levée et de don des fruits appartenant au roi, en vertu de la régale. Le disciple de l'évêque qui réfuta ce mémoire — Charlas, je pense, — ne nie pas l'existence d'un pareil arrêt ; il justifie le prélat de s'en être servi (2). C'est à

(1) *Relation ce qui s'est passé touchant l'affaire de la Régale dans les diocèses d'Alet et de Pamiers jusqu'à la mort de M. l'Evêque d'Alet*, s. l. 1681, p. 6.

Voir aussi Racine, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, t. X, p. 312.

(2) *Arch. Vat.*, Nunz. Francia, 317 D. Le mémoire est intitulé

cet arrêt que faisaient sans doute allusion les adversaires du prélat, quand ils écrivaient que Caulet avait fait enregistrer son serment de fidélité à la Chambre des Comptes de Pau (1). Je suppose qu'à la mort de Sponde, les magistrats béarnais avaient fait séquestrer le temporel de l'évêché de Pamiers et que, pour faire lever la saisie, Caulet fut obligé de leur faire signifier un arrêt les condamnant à enregistrer les documents désignés dans la note du Vatican. On ne semble pas lui avoir rien demandé précisément à l'égard de son serment. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas su retrouver aux Archives des Basses-Pyrénées, dans le fonds de la Chambre des Comptes locale, de registres affectés à la conservation des pièces en cause. Il est probable qu'à Pau, comme à Paris, les magistrats se contentaient de prendre connaissance des documents présentés par les évêques et de faire lever la saisie par une simple attache. De toutes ces formalités, Caulet ne semble pas avoir gardé un souvenir plus précis que celui qu'avait conservé Pavillon de ses démêlés avec Messieurs de la Sainte-Chapelle.

Bref, quand parut l'ordonnance de 1673, ni Pavillon ni Caulet n'étaient du nombre des prélats que le procès introduit au Conseil intéressait au plus haut point ; ils avaient laissé aux évêques députés en cour le soin de cette affaire et la déclaration royale qui prétendait la terminer ne posa point tout de suite devant leur conscience les redoutables

Memoria estratta da Bertrando nel trattato da lui composto dell'istoria di Tolosa. La réfutation porte en titre : *Risposta. Inc. Non havendo scritto Bertrando.*

C'est un traité relatif aux droits particuliers du roi de France sur Pamiers.

Voici le passage de la réfutation sur l'arrêt de septembre 1644 : *Quando Mons. di Pamiers ultimamente morto si servi dell' Arresto della Camera di Conti, non intendesse sottomettersi alla volontá ingiusta de' quella Camera... mà solo volle quel prelato levare l'impedimento alla ricuperazione delli frutti che gli appartenevano... Ese Mgr di Pamiers havesse allora commesso un errore... l'haverrebbe negl'ultimi anni della sua vita abbondantemente riparato...*

(1) Archiv. romaines, S. J., *Hist. Tolos.*, n° 68. Lettre du P. Pagès au T. R. Général, 8 décembre 1679.

problèmes qui allaient bouleverser leur existence : dans l'ancienne France, on était moins pressé qu'aujourd'hui d'obéir au pouvoir souverain ; plus d'une déclaration royale sur la régale, en apparence aussi péremptoire que la nouvelle ordonnance, n'avait pas été exécutée ; on était habitué à se voir intimer des délais définitifs qu'on prorogeait toujours. A Pamiers et à Alet, si l'on s'inquiéta de l'acte royal (ce qui est douteux), on se dit sûrement qu'on avait tout le temps de réfléchir et de mûrir la résolution.

Deux hommes, entre tous, travaillèrent à éclairer les prélats pyrénéens sur la gravité de la question : Jean du Ferrier, théologal d'Albi, et Louis du Vaucel, théologal d'Alet. L'un et l'autre devaient, tous les premiers, souffrir des conséquences tragiques qu'allaient amener leurs conseils aux deux évêques : dans le drame qui se prépare ils joueront l'un et l'autre un rôle important.

LA CAMPAGNE DE JEAN DU FERRIER CONTRE LA DÉCLARATION DE 1673

Le premier qui entre en scène est Jean du Ferrier. On connaît ce Toulousain érudit, intrigant, « factieux », écrira plus tard l'intendant Foucault ; j'ai déjà dit ailleurs qu'il ne cessait de pousser tous les prélats qui l'honoraient de leur amitié vers le but que s'était assigné son zèle : la restauration, dans l'Eglise dégénérée, de la pureté et de la liberté primitive (1).

Pour le plan de régénération et de libération de l'Eglise par la refonte du système de nomination et de collation

(1) J'ai étudié le personnage dans *Un épisode de l'histoire de l'Eglise de France au* XVIIe *siècle.* Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et Etienne de Caulet, évêque de Pamiers. III. *Le Jansénisme des évêques d'Alet et de Pamiers. Les Amitiés de Saint-Sulpice.* Recherches de science religieuse, mai, septembre 1917. p. 263 sq.

Voir aussi G. DOUBLET, *Jean du Ferrier toulousain, d'après ses mémoires inédits.* Toulouse, Privat, 1906.

bénéficiale, par le rétablissement des conciles provinciaux, il recueillait les adhésions de l'épiscopat réformateur : une lettre que lui adressait le 12 septembre 1675 Louis de Thomassin, évêque de Vence, nous le montre multipliant aux prélats ses avertissements enflammés et essayant de les engager dans une sorte d'association dirigée par les mêmes principes : « Adieu, mon très cher Monsieur, lui écrivait « le successeur de Godeau, vous m'avez promis vos avis « secrets aux prélats. J'ai donné des copies du projet d'uni- « formité à ceux qui ont voulu entrer dans cette sainte « pratique, etc. (1). » Il n'est pas surprenant qu'un tel homme, et avec de tels projets, ait été fort ému de la Déclaration de 1673 et en ait écrit à Caulet.

Cependant ce n'est pas, semble-t-il, à cet ami fidèle que du Ferrier avait d'abord porté ses plaintes. L'évêque de Pamiers lui paraissait sans doute trop impuissant pour prendre l'initiative d'une résistance à l'ordonnance royale : Jean du Ferrier, visant plus haut, s'était adressé au grand personnage qui au moment de la querelle du Formulaire avait rendu quelques services aux disciples persécutés de Saint-Augustin : au cardinal César d'Estrées. Sa lettre était probablement ou assez peu claire ou fort audacieuse, car le cardinal paraît avoir compris que le théologal songeait à faire priver le roi de l'usage même de son droit de régale dans les églises où il était de tout temps établi. L'évêque de Cahors, Nicolas Sevin, mis au courant de la correspondance, estimait ce zèle intempestif et mandait à du Ferrier de s'en tenir aux protestations traditionnelles du clergé contre l'extension du droit aux églises exemptes. Au reste l'évêque de Cahors, comme du Ferrier, s'indignait que le pape n'eût point encore agi contre les prétentions royales. « C'est une chose étrange, écrivait-il le 11 mars 1673, que « Rome ne dise rien voyant ces contraventions et accabler

(1) Paris, *Bibl. Nat.*, fs 13844, copie des papiers saisis chez du Ferrier, envoyée au P. de la Chaize par le coadjuteur de Glandèves (François de Camps), lettre du 12 septembre 1675.

« l'Eglise, vu qu'un mot dit par le nonce avec ordre du « pape pourrait avoir un grand effet en ces matières (1). » Je ne sais pas si du Ferrier avait dans l'intervention pontificale la même confiance que Nicolas Sevin, mais il est certain qu'il plaçait surtout son espérance dans la résistance que les prélats français ne manqueraient pas sans doute d'opposer aux divers empiétements de la Cour. A l'époque même où surgissait le problème de l'attitude à prendre à l'égard de la régale, du Ferrier se réjouissait avec ses amis, avec le cardinal Grimaldi entre autres, de voir Pavillon refuser d'exécuter une ordonnance obligeant les prélats à employer pour les actes officiels le nouveau papier timbré imposé par la couronne (2) : ce réveil de l'indépendance épiscopale faisait bien augurer du succès des démarches qu'il méditait pour amener la Cour à reviser sa déclaration sur la régale.

Tandis que, les uns après les autres, tous les évêques de France, les plus zélés comme les plus tièdes, les meilleurs amis de du Ferrier comme les prélats dits molinistes dont il désespérait, faisaient enregistrer leur serment de fidélité (3), Pavillon et Caulet demeuraient seuls assez disposés à suivre les exhortations à la résistance que prodiguait le

(1) *Ibid.* Lettre du 11 mars 1673.

(2) *Ibid.* Lettre du 17 mars 1674.

Je n'ai malheureusement pas retrouvé les lettres qu'il écrivit à ce sujet à son ami de Pamiers. Le 12 février 1674 Caulet répondait à l'une d'elles : « Je ne manquerai pas d'envoyer à M. d'Alet votre « lettre, et de m'offrir pour ce qui dépend de moi, quoique indigne. « Il serait bon que vous fissiez des petits traités courts et moelleux « sur cette matière pour animer nos confrères à se joindre à nous. » Et quelques semaines plus tard, le 22 mars 1674, sur un faux bruit : « On nous assure de tous côtés que le roi a donné l'archidiaconé de « Pamiers, vous voyez par là que j'ai besoin de vos prières et du tra- « vail que vous avez fait sur cette matière et au plus tôt je vous le « renverrai fidèlement. » *Ibid.*, f° 142.

(3) Cf. M. Dubruel : L'extension de la régale à tous les évêchés de France. *Bulletin de Littérature Ecclésiastique de Toulouse*, octobre et novembre 1911. (Extrait publié chez Privat, Toulouse, 1911, p. 6).

théologal d'Albi. Pourtant ce ne fut pas son influence qui décida de l'attitude prise par les deux prélats, ce fut l'intervention du théologal d'Alet, Louis du Vaucel, et voici en quelle circonstance.

LES ARGUMENTS QUI FIXÈRENT PAVILLON DANS LA RÉSOLUTION DE RÉSISTER A LA DÉCLARATION DE 1673

Le 15 janvier 1674, le Parlement de Paris, dans un arrêt, avait quelque peu faussé le sens de la déclaration de 1673 ; par ailleurs le texte de cette dernière pièce présentait une mauvaise rédaction ; il mentionnait les provinces civiles se disant exemptes de la régale et devait s'appliquer aux provinces ecclésiastiques dont les limites n'étaient pas toujours identiques. Le roi donna donc de sa déclaration une interprétation officielle sous la date du 2 avril 1675 :

Disons, ordonnons et voulons... que nonobstant et sans avoir égard à la déclaration contenue audit arrêt de notre cour de Parlement de Paris du 25 janvier 1674, laquelle nous avons cassée et annullée, notre dite déclaration du 10 février 1673 soit exécutée selon sa forme et teneur et en l'expliquant et y ajoutant, nous voulons que les pourvus par nous de bénéfices vacants en régale, comme étant à la collation et provision des archevêques de Bourges, Bordeaux, Auch, Toulouse, Narbonne, Arles, Aix, Avignon, Embrun, Vienne et évêques leurs suffrageants, qui y ont été maintenus par arrêts contradictoires ou sur requêtes, ou qui ont obtenu des arrêts portant renvoi en la grande Chambre de notre Parlement de Paris, et cependant qu'ils jouiront desdits bénéfices, y soient et demeurent définitivement maintenus et en surplus que notre dite déclaration du 10 février 1673 soit exécutée en tous ses points.

Cette pièce fut transmise aux évêques par les agents généraux du clergé et considérée comme une mise en demeure d'avoir à se soumettre aux prescriptions de 1673.

Le promoteur du diocèse d'Alet, M. Digeon, était à Paris. Il vit M. Boucherat, le conseiller d'Etat longtemps rappor-

teur de l'affaire de la Régale, qui, tout en lui « conseillant « d'engager son évêque à faire enregistrer son serment de « fidélité, lui aurait témoigné fort peu d'estime pour le « courage de l'épiscopat :

Sur quelques difficultés que lui fit le promoteur, raconta plus tard un historien qui puisa souvent aux bonnes sources, l'abbé Racine, il répondit, levant les épaules : « C'est pitié de voir les bassesses et les timidités de presque tous les évêques ; ils n'ont d'égard dans l'affaire de la régale qu'à leurs intérêts particuliers et ne font aucune attention à ceux de leurs églises. Cette conduite m'afflige infiniment. Les évêques de Mende, de Castres, de Saint-Pons, de Béziers, ont fait enregistrer leur serment. On fait entendre au roi que cette exemption de plusieurs églises est une pure chimère, et aucun évêque n'a le courage de lui faire des remontrances ! (1)

Si le propos est authentique, — il peut l'être, bien que sa date me le rende suspect et qu'il soit fort peu en harmonie avec le conseil de soumission donné à l'instant même par le conseiller d'Etat, — le promoteur ne crut pas pouvoir s'en autoriser pour pousser son évêque à la résistance. Il lui manda d'acquiescer à la déclaration royale. Si incroyable que la chose paraisse, c'est à ce parti qu'en ce début de 1675 inclinait Pavillon. Les objurgations de du Ferrier, transmises par Caulet, ne lui avaient point persuadé qu'il dût s'opposer à l'ordonnance de 1673.

Voici sur ce point d'histoire la déposition du témoin de sa vie le plus véridique qui soit, la déposition de celui qui modifia lui-même la disposition de l'évêque : Louis du Vaucel (2).

Après la seconde déclaration sur la régale, raconte du Vaucel,

(1) *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, t. X, art. VII, p. 315.

(2) Louis du Vaucel est un fort grand homme — homme de science, homme d'action, homme de lettres même — dont le rôle dans les affaires religieuses de la fin du XVII[e] siècle apparaîtra considérable quand on aura dépouillé l'immense correspondance qui repose dans les armoires et les cartons de l'église Sainte-Gertrude

M. d'Alet savait que les églises du Languedoc n'étaient point sujettes à la régale, mais il crut d'abord que l'instance générale de la régale ayant été terminée par l'arrêt du Conseil et par la déclaration du roi, on ne pouvait s'empêcher d'y acquiescer. En effet, sur les avis des agents du clergé et peut-être aussi du promoteur, que l'on avait encore quelques mois pour faire enregistrer le serment de fidélité sans rien payer, après quoi il en coûterait cinq ou six cents livres, je me rencontrai un après-dîner à l'évêché, lorsque M. l'archidiacre Ragot et M. de Montmusson, viguier, avaient apporté les bulles et les autres actes nécessaires pour dresser la procuration qu'on devait envoyer à Paris pour l'enregistrement du serment de fidélité. Je représentai à M. d'Alet l'importance de l'affaire et que c'était se soumettre expressément à la Régale dont son église et celles de la province étaient exemptes et libres. Il ordonna donc de replier (1).

Quels arguments le théologal mit-il en avant ? Dans la *Relation de ce qui s'est passé touchant l'affaire de la Régale dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers* (2), du Vaucel rapporte lui-même que le prélat étudia alors

ce qui... est rapporté dans le second tome des *Recueils du Clergé* sous le titre de la Régale. Il lut aussi l'excellent mémoire de M. de Marca (à l'assemblée de 1655) et son huitième livre de l'accord du Sacerdoce et de l'Empire, l'Inventaire de production du syndic de Languedoc, et un mémoire manuscrit qui lui tomba entre les mains où l'on avait recueilli ce que les plus célèbres auteurs ont écrit sur ce sujet et qui s'est fait depuis le commencement de l'instance de

d'Utrecht et du séminaire d'Amersfoort. Sous le pseudonyme de Valloni, il a, pendant plus de vingt ans, fait mouvoir bien des ressorts à Rome. Quand Mathieu Feydeau l'amena à Pavillon, c'était un jeune avocat d'Evreux d'environ 25 ans, mais d'une érudition déjà remarquable. (*Mémoires de Mathieu Feydeau*, publiés par M. Jovy, p. 108 sq.).

(1) Vie manuscrite de M. Pavillon, livre V, p. 28 (Archives de M. Gazier), cité par M. E. Dejean. *Un prélat indépendant : Nicolas Pavillon*, p. 248-249.

(2) Le mot de Boucherat doit être antérieur. L'évêque de Saint-Pons a fait enregistrer son serment en 1668, celui de Castres en 1669 ; l'évêque de Béziers cependant, Jean de Biscaras, et l'évêque de Mende, Hyacinthe Serroni ne se prêtèrent à la formalité requise qu'en 1672 et 1673.

la Régale jusqu'à la déclaration de 1673 et que l'on montrait être très préjudiciable.

Ce mémoire manuscrit était l'œuvre de du Vaucel lui-même ; peut-être est-ce le travail que l'abbé de Pontchâteau sera plus tard chargé de porter au pape Innocent XI, c'est en tout cas l'ébauche du fameux *Traité général de la Régale* que le théologal d'Alet devait publier en 1681. C'est dans ce dernier ouvrage qu'il faut aller chercher l'exposition la plus nette des principes qu'en 1675 faisait valoir du Vaucel pour retenir Pavillon au bord de la pente que la condescendance inusitée du saint évêque commençait à descendre.

Pavillon, on l'a vu, inclinait à penser que, « l'instance générale de la régale ayant été terminée par l'arrêt du Conseil et par la déclaration du roi, on ne pouvait s'empêcher d'y acquiescer. » Tout l'effort du théologal porte sur la réfutation de ce préjugé.

« Ce qui a été réglé sur ce point par le Parlement de Paris et dans le Conseil du roi, écrit-il, ne saurait avoir la force d'une chose jugée, soit pour la forme, soit pour le fond.. et les prélats doivent faire tout ce qui dépend d'eux pour en empêcher l'exécution et maintenir le droit et la liberté de leurs églises (1). »

Voici la preuve de cette courageuse assertion :

« On soutient, continue du Vaucel, que le clergé n'a point reconnu la juridiction du Parlement de Paris ni du Conseil du roi *pour le fond de cette affaire* : cela est clair pour le Parlement de Paris » que le clergé regardait comme sa partie bien plus que comme son juge, mais pour le Conseil la démonstration était plus difficile.

Quant au Conseil du roi, poursuit notre avocat, il est vrai que le Clergé *porta ses plaintes* à Henri IV contre cet arrêt du Parlement de Paris (1608), mais *ce fut par des remontrances adressées à ce prince*

(1) *Traité général de la Régale*, partie IV, ch. XIII, p. 162 sq.

et non par une requête présentée en son Conseil... Pour l'instance qui a été formée en Conseil de Sa Majesté, ce n'a été que sur les procès suscités par les pourvus en régale que Sa Majesté avait évoqués du Parlement de Paris... Que si les agents généraux du Clergé sont intervenus en cette instance et si le syndic de la province de Narbonne et quelques prélats et chapitres des Eglises non soumises à la régale y ont produit leurs titres et enseignements, ce n'a été que pour se délivrer du trouble... mais on ne peut pas dire que *le Clergé se soit pour cela départi des remontrances qu'il avait adressées au roi même*... ni qu'il ait voulu compromettre le droit des Eglises non sujettes à la régale en le soumettant à la juridiction du Conseil. Il a toujours été persuadé qu'il n'y avait point là matière de procès, que c'était au roi même qu'il fallait par de très humbles remontrances pour faire cesser l'indue vexation que l'on faisait à ces Eglises et que leur droit étant aussi clair et aussi certain qu'il était, c'eût été l'affaiblir et en quelque sorte l'abandonner que de permettre qu'on le traitât dans le Conseil comme une chose douteuse et indécise.

L'argument, on le voit, était un peu faible et ne tenait pas compte des faits : évidemment le clergé aurait dû raisonner comme raisonnait du Vaucel et agir en conséquence, mais avait-il eu pendant un siècle cette fermeté de principes et d'attitude ? Quiconque a étudié l'histoire de ce long démêlé a quelques raisons d'en douter et le théologal d'Alet sentait parfaitement que son système juridique péchait par la base ; aussi insistait-il, et avec raison, sur un autre aspect du problème.

Alors même, assurait-il, que par faiblesse ou maladresse les prélats et les agents du clergé auraient connivé avec les magistrats et porté au Conseil l'instance générale de la régale, le droit de l'Eglise ne devrait point souffrir de la faute ou de l'erreur de ses mandataires. « Dans le fond il s'agissait d'un point décidé par l'Eglise en un Concile général » ; on ne pouvait en « remettre la décision... à un tribunal séculier et aux officiers royaux. »

Par ailleurs, « quand les agents généraux du clergé auraient été suffisamment autorisés par les assemblées générales pour intervenir en l'instance de la régale et pour reconnaître la juridiction du Conseil touchant le fond de

cette affaire et quand ils auraient dit et produit tout ce qui pouvait servir à défendre le droit des églises... ils n'ont pu faire nul préjudice au droit de ces églises, puisque les députés qui composaient ces assemblées du clergé n'avaient point eu de procuration ni de pouvoir spécial pour cela... faute de quoi ce qui est arrêté dans ces assemblées ne peut avoir aucun effet et n'oblige en aucune manière les évêques et diocèses intéressés. »

Poussant plus loin, et afin qu'on ne vînt pas lui opposer des pouvoirs formels ou équivalents — ce qui aurait compromis singulièrement la solidité de son argumentation — du Vaucel ajoutait : « On sait que l'Eglise jouit du privilège que le droit attribue aux mineurs, qui peuvent toujours être restitués contre les jugements et les contrats où ils ont été lésés, principalement quand c'est par faute de leurs procureurs ou agents, sans qu'on leur puisse opposer l'exception qu'on appelle *rei judicatæ*. »

L'ancien avocat normand passait ensuite aux iniquités de la procédure du Conseil en cette affaire : le premier n'aurait pas dû obliger les provinces et les églises à prouver leur possession ; à lui en effet incombait la charge de démontrer qu'il était fondé à réclamer l'usage de la régale dans les églises non sujettes à cette servitude ; les prélats et le syndic de Narbonne avaient protesté contre cette dérogation aux lois fondamentales du royaume et aux principes de toute saine justice. « Du reste, continuait-il, il paraît que toute cette procédure... n'a été qu'un artifice... car supposé les maximes de ces officiers royaux... quelques titres et quelques actes que ces diocèses pussent rapporter pour prouver la possession ancienne et immémoriale... on était tout résolu de les déclarer sujets à la régale » sur des raisonnements fallacieux par lesquels on a surpris la religion du roi. Cet artifice suffit à rendre la sentence subreptice et obreptice et par suite nulle. On a supposé au roi que la régale était un droit propre et essentiel à la couronne, aussi ancien que la monarchie ; les fauteurs de cette machination ont dissi-

mulé au souverain l'existence du Canon du Concile général de Lyon et des ordonnances de ses prédécesseurs, ils ont sciemment confondu le droit de jouir des revenus des évêchés vacants qui est proprement la régale, avec l'usage introduit depuis un siècle environ d'établir au nom du roi, dans les églises languedociennes privées de leurs prélats, des économes, comptables des revenus échus non pas au souverain, mais à l'évêque successeur, ce qui est tout différent du prétendu droit de régale ; enfin on a pris pour règle en ce procès non pas les ordonnances royales, mais un arrêt de Parlement nul en lui-même et cassé par un édit solennel.

Du Vaucel terminait son plaidoyer en assurant que le jugement de 1673 n'était pas un jugement contradictoire : si les églises, en effet, avaient fourni leurs titres et les avaient laissé discuter, le roi n'avait point présenté les siens. « On n'a donné aucun écrit aux agents du clergé pour les instruire des raisons du roi... »

Enfin, et c'était la conclusion de cette remarquable consultation juridique, du Vaucel ajoutait :

« Ce n'est pas assez de dire qu'un jugement a été contradictoire pour conclure qu'on doit nécessairement y asquiescer, » ... on peut toujours réparer « le tort qu'on aurait fait à des personnes blessées par des jugements et des arrêts injustes. C'est ce qu'on a appelé : revision, requêtes civiles, requêtes en cassation, proposition d'erreur... Mais la voie la plus douce et dont se peuvent moins blesser les grandes puissances de la terre est celle des remontrances. »

Telle était donc la voie de recours que le théologal d'Alet ouvrait devant son évêque. En attendant que l'occasion s'offrît d'y entrer résolument, le prélat devait nécessairement s'abstenir de tout acte qui lui en aurait fermé l'entrée, il ne pourrait faire aucune démarche emportant exécution de la sentence injuste qu'il se réservait d'attaquer. Or, et c'était le point sur lequel insistait du Vaucel, l'enregistrement du serment de fidélité à la Chambre des Comptes de

Paris serait une reconnaissance positive du bien-fondé des prétentions royales :

Cet enregistrement, disait le théologal, n'est pas une simple formalité pour conserver la mémoire de ce serment... c'est une solennité requise pour clore la régale et mettre le nouvel évêque en possession du temporel de son église... on voit aisément après cela pourquoi les prélats dont les diocèses ne sont point sujets à la Régale ne doivent point faire cet enregistrement. Aussi est-il constant qu'encore que les évêques du Languedoc... aient de tout temps prêté serment de fidélité... ils n'ont pourtant jamais... fait cet enregistrement et on n'a commencé à les obliger que depuis qu'on a prétendu les assujettir à la régale... Il est donc clair qu'en obligeant ces prélats à cet enregistrement dans les circonstances et aux conditions marquées dans la déclaration, c'est les obliger de reconnaître positivement la régale et à consentir qu'on l'introduise dans leurs diocèses.

Pavillon était désormais renseigné sur son devoir. Rien ne pourrait plus le faire dévier de la ligne de conduite tracée par le lumineux mémoire de son théologal. Les papiers apportés pour dresser la procuration nécessaire à l'enregistrement du serment avaient été « repliés » en présence de du Vaucel : le paquet ne serait jamais rouvert.

LE PREMIER RÉGALISTE POURVU D'UN BÉNÉFICE A LA CATHÉDRALE D'ALET (1)

Cependant le trésorier de la cathédrale d'Alet, Ch.-Jean Rigail, avait résigné son bénéfice en faveur d'un clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, un nommé Etienne La Gorrée. Cet ecclésiastique, n'entendant pas être frustré de cet avantage, crut devoir prendre ses précautions et du côté du roi, et du côté du pape. Le souverain avait déclaré que la régale demeurait ouverte dans tous les évêchés dont les titulaires

(1) *Relation* de ce qui s'est passé touchant l'affaire de la Régale, etc. Ordonnance de M. l'évêque d'Alet contre le sieur La Gorrée, p. 11 sq.

n'auraient pas fait enregistrer leur serment de fidélité : Rigail fit donc résignation de la trésorerie entre les mains du roi et La Gorrée en obtint collation par un brevet en régale ; en même temps il s'adressait à Rome et en recevait des provisions.

Au mois de mai 1675, muni de son titre en régale, le résignataire se présenta au chapitre d'Alet. Comme de juste, les chanoines le renvoyèrent à l'évêque, alors en tournée pastorale à cinq ou six lieues de la petite ville. Etienne La Gorrée se garda d'obtempérer à cette invitation : le prélat n'ayant point fait enregistrer son serment était, à son avis, déchu du droit de collation : le clerc toulousain incarnait une thèse. Après trois sommations infructueuses adressées au chapitre les 25, 26 et 27 mai 1675, il se fit mettre, ce dernier jour, par-devant notaire, en possession de sa stalle par un prêtre du diocèse de Narbonne ; l'installation du régaliste fut aussitôt juridiquement signifiée au syndic du corps capitulaire.

A peine rentré à l'hôtel épiscopal, Pavillon fut mis au courant de l'incident. L'heure avait sonné où le vieux lutteur devait prendre position. Le 30 mai 1675, il publia l'ordonnance suivante, la première dans cette série d'actes fameux qui allaient entre lui et Louis XIV déchaîner la grande guerre.

NICOLAS, par la miséricorde de Dieu évêque d'Alet, au premier prêtre clerc tonsuré ou autre sur ce requis, Salut et bénédiction.

Nous ayant été représenté par le promoteur de notre diocèse que M. Etienne La Gorrée, clerc tonsuré du diocèse de Toulouse, se prétendant pourvu en régale de la trésorerie de notre église cathédrale, comme vacante par la résignation que M. Jean Rigail, possesseur d'icelle, en aurait faite entre les mains de Sa Majesté, aurait requis le chapitre par trois actes des 25, 26 et 27 de ce mois, de le recevoir en vertu desdites provisions et sur le refus dudit chapitre il se serait fait mettre en possession de ladite trésorerie par un prêtre du diocèse de Narbonne le 27 du même mois, et le même jour il aurait fait signifier ladite prise de possession au syndic du chapitre, prétendant par là l'avoir suffisamment publiée et être maintenant en

état de faire les fonctions de ladite trésorerie et de jouir des honneurs, fruits et revenus qui y sont attachés, ce qui est une intrusion manifeste dans ledit bénéfice, puisque non seulement la province ecclésiastique de Narbonne n'a jamais été sujette au droit de régale, dont au contraire elle se trouve exempte par une possession immémoriale, mais qu'il ne paraît pas même comment la régale, quand elle aurait lieu en cette province, pourrait être ouverte dans ce diocèse, vu qu'il y a trente-six ans que nous sommes dans la possession et administration de notre évêché et que depuis ce temps-là nous avons toujours conféré les bénéfices de notre église cathédrale sans aucun trouble ou empêchement du côté de la régale : de sorte que ledit La Gorrée est le premier qui se soit avisé d'obtenir en régale un bénéfice dépendant de notre collation, comme si le siège épiscopal était vacant dans ce diocèse et qu'un droit qui n'y a été jamais connu ou pratiqué pût commencer à y avoir lieu après une possession et administration paisible de trente-six années. Ce qui fait voir que ledit La Gorrée n'a pu obtenir lesdites provisions en régale qu'en surprenant la religion de Sa Majesté. Et en effet, ledit La Gorrée semble assez reconnaître que la régale n'a point lieu dans ce diocèse, puisqu'il a obtenu des provisions en cour de Rome du même bénéfice sur lesquelles il témoigne vouloir prendre une seconde possession. En quoi d'ailleurs il a gardé si peu de mesure, qu'il n'est pas venu vers nous avant que de prendre possession en vertu desdites provisions en régale, quoique nous fussions en visite dans les paroisses de notre diocèse et seulement à cinq ou six lieues de cette ville, comme il en a été suffisamment informé par la réponse que le chapitre a faite à ses actes. Et d'autant que ce procédé est entièrement contraire aux SS. Canons, injurieux à notre caractère et préjudiciable aux droits et immunités de l'Eglise, ledit promoteur aurait demandé qu'il nous plût interposer notre autorité pour arrêter cette entreprise, en ordonnant qu'il soit procédé contre ledit La Gorrée comme étant intrus dans ledit bénéfice, et que cependant défenses lui soient faites de s'ingérer dans ledit bénéfice sous peine d'excommunication qui sera encourue par le seul fait et audit chapitre de le recevoir aux divins offices et de le reconnaître en ladite qualité de trésorier, sous peine d'interdit.

Nous, vu les actes énoncés par le promoteur de notre diocèse et ayant aucunement égard à ses réquisitions, avons fait et faisons inhibitions et défenses audit La Gorrée de s'ingérer dans les fonctions de ladite trésorerie et d'assister aux offices divins dans le chœur de notre église cathédrale en vertu de sa prétendue prise de possession du 27 de ce mois, à peine d'excommunication qui sera encourue par le seul fait, et au chapitre de notre dite église cathédrale de le rece-

voir auxdites fonctions et auxdits offices divins à peine d'interdit. Si vous mandons que pour l'intimation et l'exécution de notre présente ordonnance vous fassiez toutes les significations requises et nécessaires.

Donné à Alet, dans notre hôtel épiscopal, le 30 mai 1675 ; signé : NICOLAS, év. d'Alet, et plus bas : par Monseigneur, MERCIER.

L'ordonnance fut signifiée au syndic du chapitre et à Etienne La Gorrée ; ce dernier n'insista pas pour jouir de sa prébende en vertu des provisions apostoliques : le roi lui assurait la jouissance des revenus ; le service de son bénéfice lui importait peu, il quitta la petite ville inhospitalière aux régalistes..., il disparait de notre histoire.

On l'a remarqué sans doute : de la Déclaration de 1673, Pavillon n'a pas dit un mot ; elle est pour lui non avenue... Elle n'était malheureusement pas inexistante. L'évêque d'Alet voulait espérer que ses confrères dans l'épiscopat ne la considéreraient pas comme la sentence définitive dans le long procès soutenu par l'Eglise contre les prétentions parlementaires.

L'ASSEMBLÉE DE 1675 : LA MALADIE DE PAVILLON ; L'EXEMPLE DE SAINT THOMAS BECKET

Depuis le 25 mai, l'assemblée ordinaire du Clergé était réunie au château neuf de Saint-Germain-en-Laye ; c'était la première qui siégeât depuis la malencontreuse ordonnance de février 1673 ; après un mois de prières, de réflexions et, je pense, de consultations, le vieil évêque tenta de l'engager à faire au souverain les remontrances nécessaires. Le 8 juillet 1675, à l'Assemblée, à son président François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, au cardinal de Bonsi, archevêque de Narbonne et métropolitain d'Alet, à François Bosquet, évêque de Montpellier, et à Armand de Rotundis de Biscaras, évêque de Béziers, députés de la province de Narbonne, il écrivit cinq lettres pressantes

pour réclamer leur secours dans la très grave affaire engagée par la collation de la trésorerie d'Alet (1).

Quoique l'affaire de la régale, écrivait-il à l'Assemblée, soit d'une très grande importance, non seulement pour mon diocèse, mais pour plusieurs provinces entières... je n'étais point encore déterminé à ce que j'avais à faire en cette rencontre, et je me contentais de prier Dieu qui tient les cœurs des rois entre ses mains et qui préside dans l'assemblée des juges de son peuple, qu'il lui plût d'inspirer là-dessus au roi des pensées dignes de sa justice et de sa piété et d'ouvrir à votre assemblée les moyens de travailler efficacement à la conservation des droits et des libertés de ces Eglises. Mais on ne m'a pas permis de demeurer plus longtemps en cette suspension.

Pour s'opposer à l'intrusion de La Gorrée, Pavillon, ainsi qu'il l'avait dit au début de sa lettre, s'était inspiré des raisons « qui ont obligé les précédentes assemblées à travailler avec tant de zèle et de vigueur pour conserver la province de Narbonne et plusieurs autres provinces et églises particulières en leur ancienne liberté sur ce point ». C'était là une constatation dont l'assemblée de Saint-Germain aurait eu mauvaise grâce à disconvenir... Pavillon avait cru pouvoir ajouter — et là-dessus les prélats qui savaient fort bien la réserve de leurs prédécesseurs attentifs à ne pas paraître ignorer les ordres du roi, et à ne pas donner d'ordonnances contraires aux siennes, auraient sans doute quelque objection à formuler — Pavillon ajoutait donc : « Je n'ai fait que suivre l'exemple de ces assemblées et me conformer à l'esprit dont elles ont été animées et qui paraît dans les actes et mémoires qu'on lit dans les derniers recueils imprimés par ordre du clergé... » L'évêque d'Alet concluait en suppliant l'assemblée de vouloir l'appuyer de son autorité et de sa protection.

A l'archevêque de Paris, Pavillon adressait un simple billet de courtoisie où il écrivait sans rire : « Je continuerai

(1) *Relation*, etc., p. 14 sq.

à offrir mes prières à Dieu afin qu'il vous remplisse de plus en plus de ses lumières et de ses grâces » (1).

Avec Bonsi, son métropolitain et le chef de cette province de Narbonne dont la liberté était directement en cause, il était plus net : « La conjoncture, lui mandait-il, paraît assez favorable, n'y ayant guère que l'Assemblée du Clergé qui soit en droit et en autorité (remarquez les deux mots que du Vaucel n'eût pas signés sans distinction) d'agir efficacement en cette rencontre et si elle ne le fait, il est à craindre que le mal sera irréparable et sans ressource » (2).

Bosquet reçut une lettre plus longue encore (3), c'était un ancien ami, l'évêque d'Alet lui rappelait cette vieille liaison ; de plus, l'évêque de Montpellier avait défendu devant Mazarin, en 1655, l'immunité des églises méridionales : « Il me semble que c'est par une providence particulière, lui disait Pavillon, que vous vous trouvez encore dans cette assemblée pour y soutenir l'ancienne liberté de notre province ecclésiastique ». Rotundis de Biscaras était spécialement chargé de faire valoir les arguments de l'évêque d'Alet. Dans la lettre qui lui était destinée, Pavillon entrait dans la discussion de la Déclaration de 1673 ; il lui assurait qu'après avoir étudié l'affaire, il avait été pleinement persuadé que tous les prélats de Languedoc ne pouvaient se dispenser d'y prendre part, « que pour son particulier il n'avait point cru pouvoir acquiescer positivement à cette déclaration ni faire enregistrer son serment de fidélité ». Puisqu'un clerc de Toulouse l'avait obligé à dire publiquement son sentiment à cet égard, il avait accompli son devoir et contre cet attentat de La Gorrée il adressait sa plainte à l'assemblée. « Peut-être, disait-il, que ce sera une occasion de la porter à examiner cette matière et à prendre quelque bonne résolution sur une affaire si importante ».

(1) *Ibid.*, p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 19.
(3) *Ibid.*, p. 20.

Biscaras, Bosquet et Bonsi n'avaient pas à se débattre contre les mêmes difficultés ou les mêmes scrupules que Pavillon : le serment de fidélité des deux premiers avait été enregistré antérieurement à la déclaration de 1673 (1672 et 1671) ; depuis la déclaration, Bonsi s'était exécuté docilement et par deux fois, en 1673 pour Toulouse, en 1674 pour Narbonne, où le roi l'avait transféré ; l'appel à eux adressé par leur saint et trop timoré confrère dut leur paraître singulièrement intempestif.

Biscaras en parla à son métropolitain, puis à l'archevêque de Paris, enfin à quelques Parisiens, bons amis du vieil évêque pyrénéen. D'un commun accord, on décida qu'il serait souverainement inopportun de communiquer à l'assemblée la lettre du prélat. Pavillon avait vraiment tort d'affecter l'ignorance des actes intervenus en 1673 (1) :

> L'affaire de la Régale, rapporte du Vaucel, résumant sans doute une lettre de l'évêque de Béziers, ayant été réglée par un arrêt du Conseil et par la déclaration du roi, après que les agents généraux du clergé étant intervenus en l'instance du Conseil, on ne voyait point de jour à rien obtenir touchant le fond de cette affaire. Mais pour ce qui... le regardait en particulier (l'évêque d'Alet) on pourrait agir auprès du roi et vu le long temps qu'il y avait qu'il était en possession de son évêché, obtenir de Sa Majesté un nouveau délai de six mois pour faire registrer son serment, et même la révocation des provisions de la trésorerie de son église cathédrale dont il se plaignait.

On se méprenait sur les desseins de Pavillon. Le prélat reconnaissait dans la lettre de ses confrères les arguments qui l'avaient lui-même un instant arrêté, mais dont Louis du Vaucel lui avait montré l'inanité. L'ecclésiastique qui, à Paris, se chargeait de ses commissions, fut prié de montrer à l'évêque de Béziers un mémoire qui ne laissait aucun doute sur le sens de la démarche de l'évêque d'Alet. Pavillon voulait engager l'assemblée « à agir pour la cause générale des provinces et des églises exemptes de la Régale ».

(1) *Ibid.*, p. 24 sq.

Biscaras dut s'exécuter et le 29 août 1675, au soir, il lut aux députés la lettre de son vénérable confrère.

Au dire de du Vaucel, l'Assemblée « l'écouta avec beaucoup d'attention et non sans quelques applaudissements ».

Bosquet, qui assistait à la séance et qui n'avait pas même répondu à la lettre de son vieil ami, ne souffla mot. « Il ne voulait rien faire, dit encore du Vaucel, qui lui pût nuire dans le dessein qu'il avait de se démettre de son évêché en faveur d'un de ses neveux ».

Harlay, tout au contraire, prit la parole aussitôt (1) et dit que l'affaire de la Régale avait changé de face depuis quelques années et qu'après que Sa Majesté eût déclaré avoir droit de régale en tous les évêchés du royaume, à moins qu'ils ne l'eussent (*sic*) à titre onéreux, il ordonna que les évêques de son royaume qui s'en croyaient exempts seraient obligés de faire enregistrer leur serment de fidélité à la Chambre des Comptes de Paris dans deux mois, après lequel temps ils seraient déchus de leur droit et qu'il y aurait ouverture à la régale et qu'apparemment le clerc dont on se plaint se sera fait pourvoir de cette dignité, sur ce que Monseigneur d'Alet n'aura pas fait enregistrer son serment dans le temps qui a été prescrit par Sa Majesté, et qu'ainsi cette affaire n'est pas sans difficulté. Que pourtant la Compagnie verra s'il y a lieu de rendre ses offices à Monseigneur l'évêque d'Alet dans cette occasion et Monseigneur le président s'est offert de s'en charger.

Ce petit discours est un vrai chef-d'œuvre, il réduit la grande affaire suscitée par Pavillon, à la mince querelle d'un prélat négligent avec un clerc profitant de la non-exécution d'une clause insérée dans une déclaration royale ; il rappelle l'existence d'une loi que l'évêque d'Alet voulait faire tenir comme non avenue, il ne refuse pas au prélat molesté l'espérance de quelque secours et se termine par une offre de service que l'Assemblée ne pouvait décliner, mais qui allait rendre vaine toute tentative pour grouper autour du saint d'Alet les évêques scrupuleux.

(1) *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France*, Assemblée de 1675, tome V, § XIII, n. XIII, p. 268.

Un mois s'écoula encore sans que personne reparlât de l'affaire de Pavillon : au début de septembre, presque à la veille de la dissolution de l'Assemblée, François de Harlay écrivit à l'évêque d'Alet le billet suivant, l'écriture en était, paraît-il, presque indéchiffrable (1) :

Monseigneur,

J'ai exécuté ce que vous avez désiré de moi et j'ai proposé les trois affaires desquelles vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne m'en explique point avec vous par écrit, ayant confié ce que j'ai à vous dire à la personne qui vous va trouver et qui vous en informera mieux de vive voix, que je ne pourrais faire par ma lettre. Je ne sais, Monseigneur, s'il s'acquittera aussi bien de la prière que je lui ai faite, de vous témoigner l'estime et le respect que votre vertu et votre rare mérite m'ont donnés pour votre personne, et la véritable passion avec laquelle je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

François, archevêque de Paris.

Ce 2 septembre 1675.

Pavillon ne sut jamais ce que Harlay avait confié à son messager, ni même quel était ce messager : il ne vint jamais à Alet.

Le vieil évêque dut renoncer à l'espérance de voir ses confrères se joindre à sa résistance.

Cependant, dans le courant du mois d'octobre 1675, la maladie s'abattit sur le vieux lutteur. Il faillit mourir : M. Hamon, le médecin de Port-Royal, venu en pèlerinage à Alet avec M. de Tréville, le guérit pour un temps. Est-ce dans les bagages des pèlerins que l'évêque d'Alet trouva l'ouvrage alors tout nouveau que Thomas de Fossé venait de publier chez Sébastien Cramoisy sous le pseudonyme de Beaulieu ? Ce superbe in-quarto dédié au roi était une *Vie de Saint Thomas de Cantorbéry*. La lecture de l'histoire de ce martyr des libertés ecclésiastiques remplit les loisirs de la convalescence de Pavillon. Aujourd'hui, quand après

(1) *Relation*, etc., p. 26.

plus de deux siècles on lit dans la préface de cette édifiante biographie l'éloquent panégyrique de la fermeté et de l'indépendance épiscopale de Thomas de Cantorbéry, on se demande si l'auteur — un habitué de Port-Royal — n'a pas eu devant les yeux, en plus du modèle disparu depuis des années dont il faisait profession de reproduire les traits, un modèle vivant qu'il ne nommait point, mais que la France entière pouvait reconnaître : le vieillard même qui, malade au fond d'un évêché des montagnes, penchait sur les pages de son livre l'ossature émaciée de son visage énergique. La grande âme de Thomas de Cantorbéry enchantait l'âme vigoureuse de Nicolas Pavillon, et celui-ci fortifiait à son contact sa résolution de ne pas plier. Le livre du sieur de Beaulieu a eu une grande importance sur le développement ultérieur de la querelle de la régale, successivement Caulet et Innocent XI liront l'ouvrage remis au saint malade d'Alet et y puiseront la même indomptable énergie. C'est qu'en Thomas Becket, par une coïncidence que le prélat pyrénéen estimait providentielle, le biographe du saint mettait en belle lumière la résistance opposée à Henri II par l'archevêque de Cantorbéry précisément sur la question du droit de régale ; le martyr anglais était le martyr de la cause même pour laquelle combattait l'évêque d'Alet,

Istaque causa fuit aliis specialior, obquam
Ense trucidavit Thomam, trux ille, beatum,
Qui tam perversos ritus abolère volebat.

Dans son traité général de la régale, du Vaucel citera ce texte de Guillaume le Breton et le commentera (1) :

« Thomas... perdit les bonnes grâces de ce prince (Henri II) pour n'avoir pu souffrir les entreprises de ses officiers sur la juridiction ecclésiastique, ni acquiescer à plusieurs coutumes abusives qui blessaient les droits et la liberté de l'Eglise. Une de ces coutumes était que le roi

(1) Partie III, ch. XIV, p. 116 sqq.

s'attribuait les fruits et les revenus des évêchés et des abbayes pendant la vacance, et différait souvent d'y nommer afin d'en jouir plus longtemps, et un ancien historien remarque que ce fut l'opposition que saint Thomas fit sur ce point-là qui aigrit davantage le roi et qui fut la principale cause de sa persécution. »

Un moment Pavillon put se demander si comme saint Thomas de Cantorbéry il n'allait pas être absolument seul à défendre contre Louis XIV les libertés de l'Eglise. Les députés du clergé lui avaient fait nettement comprendre qu'il n'avait rien à attendre d'eux, et à travers les réticences et les contradictions des documents contemporains on croit deviner que, malgré les exhortations de du Ferrier, Caulet lui-même manqua de fléchir à son tour et de céder à l'orage (1).

La conduite de Caulet en 1675 et les témoignages divers qui nous en restent posent, en effet, un petit problème.

CAULET ET LE PÈRE DE LA CHAIZE

Tandis que l'évêque d'Alet, renseigné par du Vaucel sur l'injustice des prétentions royales, fixait son inébranlable résolution, Caulet cherchait encore sa voie : « C'est le temps de gémir et de s'offrir à Dieu pour souffrir tout ce qu'il voudra pour les intérêts de son Église », écrivait-il le 27 juin 1675 à son ami du Ferrier. « Nous en conférerons

(1) C'est peut-être pour consoler ceux qui furent au courant de cette défaillance momentanée que du Vaucel, dans ce *Traité général* dont je viens de parler, rappellera plus tard que l'archevêque de Cantorbéry un instant « s'étant laissé vaincre par les prières, les sollicitations et les larmes de ses amis et de la plupart des prélats... (avait promis) avec serment d'observer de bonne foi (les articles de Clarendon établissant la Régale...) mais il ne fut pas plutôt sorti de l'Assemblée qu'il reconnut sa faute... cette chute le rendit plus précautionné et il défendit depuis ce temps-là avec une fermeté inébranlable le droit et la liberté de l'Eglise, quoiqu'il fût seul et abandonné de tous les évêques qui s'étaient pour la plupart joints au roi contre lui. »

avec les plus saints et les plus généreux de nos confrères et tâcherons de les suivre (1). »

Sur ces entrefaites, une affaire obligea l'évêque de Pamiers à se transporter à Paris. Roger, marquis de Foix, vicomte de Rabat et gouverneur du pays, s'était, par ses exactions, rendu insupportable aux trois Etats de la province. Le clergé avait eu particulièrement à souffrir de sa morgue, un éclat venait de se produire. Le gouverneur avait voulu exiger que le chapitre vînt à sa rencontre aux portes de la ville avec la croix et le dais, le haranguât en l'appelant Monseigneur, l'introduisît processionnellement à l'église au chant du *Te Deum*, le plaçât avec la vicomtesse dans le chœur au banc des chanoines, l'encensât aussitôt après l'évêque et le raccompagnât en pompe jusqu'à la sortie de la ville ! Caulet avait offert simplement d'aller en personne avec le chapitre saluer l'orgueilleux gouverneur à l'entrée de la cité et de l'inviter à souper chez lui. Roger de Foix déclina ses propositions et vint heurter à la porte de l'église qu'il trouva close. Grande colère, lettre de cachet contre les chanoines (2). L'évêque dut partir pour porter à la Cour les doléances de tout le peuple contre son gouverneur ; les Etats de Foix le chargèrent d'obtenir la destitution d'un fonctionnaire intolérable et au surplus — disait-on — concussionnaire.

L'évêque se mit donc en route dans le courant de juillet 1675. Deux domestiques et un prêtre bordelais qui reparaîtra souvent dans cette histoire, Henri Dorat, archiprêtre d'Ax, formaient tout son cortège. La fameuse litière à

(1) *Bib. Nat.*, f° 13844. f. 142.

(2) Cf. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 212, note 2. Tout ce récit est emprunté à Besoigne, *Vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*. Paris, 1756. — Le conflit avait, semble-t-il, bien d'autres causes que la querelle mentionnée par Besoigne. Le marquis de Foix venait de se heurter violemment à l'évêque, président-né des Etats de la comté, au sujet des réparations à faire à la forteresse (château de Foix) qui aurait pu protéger le pays contre les incursions espagnoles. Cf. Doublet : *La vie militaire à Foix et le rôle du château de 1630 à 1675*, *Bulletin de la Société ariégeoise*, IV, n° 12, tiré à part. Foix, Pomiès, p. 30 sqq.

mulets, habituée à hisser le prélat au sommet de ses âpres montagnes, faisait lentement sur les chemins ensoleillés et poussiéreux les longues étapes qui séparaient Pamiers de Paris. Enfin parvenu dans la capitale, le vieil évêque logea chez ses amis les chanoines de Saint-Victor. Depuis 1662 il n'avait pas paru à la Cour, et, dans cet intervalle de treize années, bien des événements, la querelle du Formulaire entre autres, avaient attiré sur sa personne l'attention et l'animadversion même de bien des courtisans ; mais c'étaient des souvenirs que depuis la Paix Clémentine on s'abstenait de réveiller. Le roi fit le meilleur accueil au prélat, le vicomte de Rabat fut révoqué et exilé à Sisteron. Sa charge devait être donnée en 1678 à quelqu'un que Caulet n'aimera pas davantage, le marquis de Mirepoix.

Depuis le mois de février 1675, au P. Ferrier mort à la fin de 1674, avait succédé comme confesseur du roi le P. François de la Chaize. De tous côtés on se louait de ce religieux, et le nonce écrivant à Rome s'était plusieurs fois fait l'écho des bruits avantageux courant sur sa personne (1). Caulet crut devoir lui rendre visite.

L'antichambre du confesseur était encombrée d'ecclésiastiques. Caulet rappellera plus tard que, montrant cette troupe avide de quémandeurs, La Chaize les avait traités de loups béants.

Deux affaires ecclésiastiques pouvaient avoir amené chez le jésuite le prélat suspect de jansénisme : la première, au dire de Besoigne, concernait la succession même de Caulet. Il paraît que, pour assurer la continuité de son action réformatrice, l'évêque de Pamiers demandait comme coadjuteur un de ses chanoines , la seconde était relative au chapitre de sa cathédrale. Le chef des chanoines anciens, M. de Mascaron, était mort depuis plusieurs mois ; suivant les statuts du chapitre, c'était à l'évêque à pourvoir à cette vacance ;

(1) Vg. 5° Lettre du 22 février 1675 (Spada) ; Chiffre du 5 avril 1675, du même, etc. *Arch. segr. Vat.*, Nunz. Francia, vol. 153, vol. 152, etc.

Caulet s'était empressé de nommer à l'archidiaconé de son église un de ses disciples les plus ferveuts, Henri Dorat, cet archiprêtre d'Ax qui précisément l'accompagnait à Paris. Dorat avait présenté son titre dès le 4 mai et le 19 juin de la même année son procureur, Pierre Saint-Paul, prêtre du diocèse de Comminges, avait en son nom pris possession de la stalle.

De Caulet ou de La Chaize quel est celui qui le premier vint à parler d'une collation que rendait caduque aux yeux de la Cour le défaut d'enregistrement du serment de fidélité de l'évêque de Pamiers ?

Les amis de Caulet racontèrent plus tard (1) — beaucoup plus tard — que le rusé jésuite avait tendu un piège à son candide visiteur. En juillet 1713 l'auteur anonyme d'une vie latine du prélat que conserve la bibliothèque municipale de Toulouse racontait ainsi l'aventure.

« Le Père de La Chaize, de la Compagnie de Jésus, confesseur du roi, entreprit artificieusement (*astute aggreditur*) l'évêque. Il l'avertit que l'archidiaconé de Pamiers, qui est la première dignité du chapitre et qui vaquait alors, venait d'être conféré à un clerc par le roi en vertu du droit de régale ; mais qu'on pourrait le faire donner à quelque autre si Caulet le préférait. Le confesseur s'offrit à obtenir cette faveur du roi. »

L'initiative de la conversation paraît revenir ici au P. de la Chaize. L'impression est un peu différente quand on se rapporte aux témoignages absolument contemporains ; il faut les lire avec attention, car dans les récits du véridique du Vaucel tous les mots sont pesés (2).

Messire François Caulet, évêque de Pamiers, était alors à Paris... quoiqu'il ne fût pas encore instruit à fond de la question de la Régale, il n'avait point fait registrer son serment de fidélité depuis

(1) Bibl. mun., Toulouse, m. 730. *De vita et gestis religiosissimi et reverendissimi Domini Francisci Cauliti Episcopi appamiensis*, p. 40.

(2) *Relation*, etc., p. 27.

la déclaration de 1673, voulant examiner à loisir s'il le pouvait faire en conscience et sans blesser les droits de son Eglise. Cependant la première dignité de son chapitre qui est celle d'archidiacre et dont le revenu est considérable était vacante par la mort du dernier titulaire. Comme le chapitre de l'église cathédrale de Pamiers est régulier et que ce prélat s'était appliqué avec un zèle extraordinaire à y établir la réforme, il était très important qu'il pût disposer de ce bénéfice. On voulut donc se servir de cette occasion pour l'engager à faire registrer son serment avant que de retourner en son diocèse. Le P. de la Chaize, confesseur du Roy, lui offrit de lui faire expédier les provisions de ce bénéfice pour un de ses ecclésiastiques qui était avec lui et qu'on savait qu'il avait dessein d'y nommer, comme aussi de lui donner de pareilles provisions pour les chanoines et autres bénéficiers qui avaient été pourvus de leurs bénéfices depuis la déclaration afin qu'on ne pût les inquiéter.

Du Vaucel ne dit point que Caulet ait parlé le premier au P. de la Chaize de l'archidiaconé de Pamiers ; il ne le nie point non plus, l'ordre dans lequel il mentionne les événements donnerait à penser que le prélat vint de lui-même tenter, auprès du P. confesseur, d'obtenir que son chapitre ne fût pas envahi par les indignes. Cette éventualité le préoccupait alors bien plus que l'affaire de la régale. *L'Inventaire des pièces concernant l'affaire de l'église de Pamiers*, imprimé en 1681 (1), nous révèle l'existence d'une lettre malheureusement perdue : « M. de Pamiers, dit le narrateur, à son retour de Paris, crut devoir réitérer au P. de la Chaize les prières qu'il lui avait faites en faveur de son église et de son chapitre. » L'indication est précieuse : à Paris le prélat avait adressé déjà au confesseur des prières en faveur de son église et de son chapitre, les propositions du P. de la Chaize n'ont donc pas été aussi spontanées que l'affirmeront ou l'insinueront plus tard les historiens de la régale.

A mon humble avis, les offres de service du P. de la Chaize étaient absolument sincères : il était naturellement obligeant, Saint-Simon a souligné d'un trait qu'on n'oublie

(1) *Ibid.*, p. 2.

pas cet aspect du caractère du confesseur ; ce qu'on a conservé de sa correspondance, notamment avec les généraux de la Compagnie de Jésus, confirme absolument l'appréciation du mémorialiste : le plus grand nombre de ces missives sont des lettres de recommandation pour des tiers ou bien contiennent la promesse de se mettre au service de ceux que le supérieur désigne à sa charité. Nouvel arrivé à la Cour, La Chaize n'avait aucun engagement avec personne ; l'évêque de Pamiers, il est vrai, passait pour n'être pas l'ami des jésuites, c'était pour le confesseur une raison d'essayer de le gagner par de bons offices. On disait ce prélat janséniste ; mais le roi, ne lui tenant pas rigueur du passé, avait témoigné, par la gracieuseté de son accueil, que la querelle du formulaire était oubliée.

D'ailleurs, même sur cette délicate question, Caulet à Paris n'était pas tout à fait l'homme qu'il paraissait être au fond de ses montagnes, il se montrait lui-même. L'évêque, s'il faut en croire une lettre de M. Tronson à M. Antoine du Ferrier, neveu du mémorialiste toulousain, exposa à M. de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, « si nettement et de si bonne foi » ses pensées sur cette affaire, que peu de temps après le Sulpicien crut pouvoir lui mander : « qu'il se présentait une occasion de détromper des personnes considérables de la Cour qui seraient en état d'en détromper beaucoup d'autres, s'il avait la bonté de lui vouloir mettre dans une lettre ses sentiments touchant la condamnation de Jansénius comme il avait bien voulu les lui expliquer de vive voix » (1).

Le P. de la Chaize était probablement une de ces personnes considérables toutes prêtes à accepter le témoignage que M. de Bretonvilliers désirait rendre à l'orthodoxie de l'évêque de Pamiers.

Restait la question de la Régale et de l'enregistrement du serment de fidélité. La lettre de Pavillon à l'assemblée du

(1) Lettre du 22 janvier 1680 dans L. Bertrand, *Correspondance de M. Louis Tronson. Lettres choisies*, t. I, 204 sq.

Clergé ne devait pas être inconnue au confesseur. Harlay l'avait reçue dans la seconde quinzaine de juillet et il est fort probable qu'il l'avait déjà communiquée à La Chaize quand l'évêque de Pamiers se présenta à la maison professe, mais personne à ce moment, et le jésuite moins que tout autre, ne songeait à voir, dans cette plainte du vieil original qui gouvernait le diocèse d'Alet, le premier manifeste d'une grande querelle.

Aux yeux du P. de la Chaize, la régale a toujours été une affaire de très mince importance et il n'a jamais pu comprendre pour quelles raisons quelques évêques et le pape même prirent la chose au tragique. Bien qu'il eût professé la théologie, le confesseur du roi était tout autre chose qu'un homme de doctrine. Intelligence pénétrante, mais toute pratique, attentive aux conséquences immédiates des démarches, mais peu soucieux de remonter aux principes, La Chaize est un homme d'affaires. Jamais dans ses lettres on ne rencontre je ne dis pas un exposé théorique de quelque étendue, mais même une allusion qui trahisse des préoccupations intellectuelles. Un érudit hollandais, qui fut longtemps archiviste aux Archives Généralices de la Compagnie de Jésus, le regretté P. Van Meurs, écrivait un jour à un admirateur du P. de la Chaize qui l'avait interrogé précisément sur le rôle du confesseur du roi dans l'affaire de la Régale, un jugement qui approche assez de la vérité pour que je le cite textuellement :

Le P. de la Chaize ne comprit pas la gravité de l'affaire, selon sa manière de faire. Quand on dit dans son nécrologe donné après sa mort, le 20 janvier 1709, qu'il avait *prudentia, dexteritas, urbanitas, liberalitas, pietas, regularitas,* quand les catalogues disent *composita et suavis ejus complexio,* quand on dit que Louis XIV *amavit vivum, mortuum flevit...* toutes ces bonnes indications ne prouvent pas qu'il eut l'intelligence formée par les sciences sévères et théologiques, ni qu'il eut la force d'âme pour se montrer capable de résister quand cela était nécessaire, ni que cette prudence et dextérité ne fut pas souvent *non secundum Deum, sed potius politica.* Saint-Simon n'a pas tapé si mal à ce qu'il paraît, dans son jugement sur sa personne,

A cette appréciation du jésuite hollandais, un seul trait manque qui modifie du reste quelque peu l'impression générale du portrait ; pour son royal pénitent, le P. de la Chaize avait quelque chose de plus que la soumission d'un sujet pour son prince, quelque chose de meilleur que l'affection, le plus souvent très profonde et parfois très tyrannique, du confesseur pour l'âme qui s'est complètement ouverte à lui, il avait la vénération du fidèle pour l'homme désigné par Dieu, donné par Dieu — Louis XIV était l'enfant du miracle — pour être l'indispensable soutien de son Eglise. Si le confesseur avait à gémir sur les faiblesses charnelles de son pénitent — il a su le guérir de ce mal — il admirait la profondeur de sa foi, la sincérité de son zèle, sa consciencieuse et même son encombrante application à remplir son métier d'évêque du dehors ; les lettres du jésuite sont remplies des témoignages de ce culte, et c'est un véritable scandale que souffrait l'âme du confesseur du roi quand il constatait chez ses supérieurs, chez les évêques, chez le pape même des défiances ou des résistances aux projets très saints de Louis Dieudonné de Bourbon, fils aîné de l'Eglise.

La Déclaration de 1673, longtemps et mûrement discutée et préparée, mettait fin à une multitude de procès scandaleux entre bénéficiers, elle assurait dans tous les évêchés vacants l'uniformité et la régularité de procédures pour la collation des bénéfices... Que comptait au prix de ces avantages la très légère diminution du droit des évêques successeurs privés au profit du roi de quelques rares collations ? L'extension de la régale aux évêchés du Midi livrait à la disposition du prince seulement un nombre infime de prébendes tous les ans (1). Quant à la formalité de l'enregistrement à la Chambre des Comptes, le confesseur ne voyait pas en quoi elle pouvait inquiéter l'âme la plus scrupu-

(1) J'ai pu retrouver la feuille des bénéfices... où je ne songeais guère à la chercher : Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, t. 942, 960, 972, 978, 986, 1009, 1024 (pour la période 1675-1700). En 1683 par exemple, la feuille compte une quinzaine en

leuse : le roi avait le droit de faire conserver la mémoire du serment qui lui était dû, il avait le droit de confirmer à l'encontre des Chambres des Comptes provinciales le privilège exclusif qu'avait à cet égard la Chambre des Comptes parisienne.

Ainsi disposé, La Chaize écoutait la requête de l'évêque de Pamiers, il ne soupçonnait pas que le prélat, perdu au fond d'une province lointaine où la main royale n'apportait pas que des bienfaits, où parvenait le bruit des scandales de la jeune Cour et point du tout l'écho des dispositions édifiantes du souverain, n'avait pas pour le prince aperçu par lui quand ce prince n'était qu'un enfant, puis revu seulement à de rares intervalles, les sentiments de naïve et un peu aveugle admiration que faisait régner à la Cour le spectacle ininterrompu de la gloire alors incomparable de Louis XIV. Caulet jugeait le roi sévèrement.

Le P. de la Chaize ne devinait pas davantage quelles inquiétudes éveillait dans l'âme de son interlocuteur le souvenir du serment fait au jour du sacre de conserver intacts le domaine et les immunités de l'église de Pamiers, les prescriptions du concile de Lyon, bref tout ce monde d'obligations encore obscures, mais entrevues, qui jusqu'alors avaient empêché l'évêque d'exécuter les prescriptions de la déclaration de 1673.

En quels termes Caulet répondit-il aux ouvertures obligeantes du P. de la Chaize, au sujet des provisions royales à donner à ses candidats ?

Il accepta les offres du jésuite (1).

Voilà un premier point acquis sans débat.

L'évêque de Pamiers poussa-t-il plus loin ses engage-

tout de nominations en régale dans les évêchés exempts jusqu'en 1673 ; et il faut noter que déjà les vacances épiscopales étaient en nombre anormal par suite de la quasi-rupture entre le pape et le roi.

(1) Le biographe de 1713 écrit en effet : « Le prélat ne soupçonnant pas de fraudes répondit qu'il lui serait agréable de voir conférer

ments ? J'incline à le penser. Deux docteurs de Sorbonne fort influents sur lui, Jacques de Saint-Beuve et Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, lui avaient assuré qu'il pouvait en toute sûreté de conscience exécuter la déclaration royale. La Chaize affirmera plus tard très nettement que Caulet lui promit alors de faire enregistrer son serment de fidélité et l'accusera d'avoir manqué à sa parole ; le reproche sera repris dans l'acte par lequel Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse, cassera la première ordonnance de son suffragant contre les régalistes (1).

« Illustrissime et Révérendissime Messire François de « Caulet, évêque de Pamiers, quoiqu'il eût connaissance « de ladite déclaration et qu'*il eût promis au roi d'y satis-* « *faire...* »

L'évêque de Pamiers, répondant à son métropolitain, réfutera l'accusation ; mais voici la formule employée, elle n'a pas été choisie à la légère : « Ce qui est d'ailleurs très « faux, dira Caulet, le roi n'ayant jamais fait l'honneur « audit seigneur évêque de lui parler sur ce sujet et ledit « seigneur évêque n'ayant pas seulement eu la pensée d'en « parler à Sa Majesté et n'ayant jamais donné ordre de lui « porter cette parole » (2).

Du Vaucel, en 1681, disait à ce sujet : « Le P. de la Chaize a publié « que M. de Pamiers avait manqué en sa « parole, en ne faisant point enregistrer son serment de « fidélité, *comme il supposait qu'il l'avait promis* » (3).

A la même date, les auteurs de l'Inventaire, plus catégo-

cette dignité à l'un des clercs qui l'accompagnait et qu'il savait tout à fait propre à promouvoir dans le chapitre la discipline régulière rétablie avec tant de peine et de frais. »

Dès 1681 du Vaucel avait écrit : « A quoi (aux propositions du confesseur de faire pourvoir par le roi Dorat et les autres chanoines nommés depuis 1673), il (Caulet) parut acquiescer sur l'heure. »

(1) Inventaire des pièces, etc., p. 6.

(2) *Ibid.*, p. 11.

(3) *Relation*, p. 28.

riques que du Vaucel, affirmaient et prétendaient prouver par actes la fausseté de l'allégation du confesseur, mais leur preuve doit être contrôlée. « M. de Pamiers, disaient-ils, « crut devoir réitérer au P. de la Chaize les prières qu'il « lui avait faites... Voilà une belle occasion pour sommer « ce prélat de sa parole, cependant il n'en est pas dit un « mot dans la réponse de ce Père ».

A Paris, ce 6 novembre 1675.

Monseigneur,

Vous ne devez pas douter du zèle que j'ai pour vous rendre service et pour voir la paix et la régularité dans notre chapitre. Mais puisque vous voulez que je prenne la liberté de vous déclarer mes sentiments, je vous dirai que le meilleur conseil que je vous puisse donner est de faire enregistrer au plus tôt votre serment de fidélité. Vous ne risquerez rien quand cela sera fait. Cependant, dans l'occasion présente et dans autres qui pourront arriver, je tâcherai de si bien ménager toutes choses que vous aurez satisfaction et vous connaîtrez que je suis, avec beaucoup de respect et de sincérité, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, F. DE LA CHAIZE, J. (1).

La démonstration contre le P. de la Chaize — quoique fondée sur l'argument du silence — serait péremptoire si les auteurs de l'*Inventaire* n'avaient dissimulé une autre lettre explicite du P. confesseur. Elle était entre leurs mains pourtant : de Pamiers on l'envoya à Rome où Dorat l'annota. C'est la suppression de cette pièce importante qui donne à penser (2) :

Ayez la bonté, Monseigneur, écrivait La Chaize à Caulet, le 26 juin 1679, de rappeler dans votre souvenir que, m'ayant fait l'honneur deux ou trois fois de venir me voir en cette ville (Paris), vous témoignâtes si bien d'être convaincu de cette vérité que vous promîtes d'enregistrer votre serment de fidélité sur l'avis que je vous donnai que si vous différiez davantage, nous ne pourrions pas

(1) Inventaire, p. 2.

(2) J'ai publié cette lettre dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse*, oct. et nov. 1911 (tiré à part : L'extension de la régale à tous les évêchés de France, etc., p. 11 et 12, copie *Arch. Vat.*, Nunz. Francia, 317 D, section XI).

empêcher que le roi ne pourvût à tous les bénéfices de votre Eglise qui viendraient à vaquer. Vous vous souviendrez sans doute, Monseigneur, que vous m'ordonnâtes de demander au roi des brevets pour tous ceux que vous aviez pourvus et que votre homme d'affaire m'en donna les noms par votre ordre. Il ne tint point à moi que Sa Majesté ne leur accordât dès lors ce que vous demandiez pour eux, mais elle ne jugea pas à propos de le faire que vous n'eussiez exécuté ce que vous promettiez. Sa Majesté vous donna trois mois pour cela et il s'en est passé plus de quinze, durant lesquels on vous a souvent averti de satisfaire à votre parole...

Bien que Dorat ait écrit de sa main en marge de cette phrase : « Ce père s'abuse grandement, car on ne lui a jamais promis de faire enregistrer le serment, ce qui serait approuver la régale », le témoignage précis et circonstancié du P. de la Chaize, à l'encontre de la dénégation un peu vague de Caulet, qui se réduit à nier une promesse faite à la personne du roi, ou transmise au roi par son ordre, suffirait à établir la réalité d'un engagement formel de l'évêque en présence du confesseur... si le jésuite n'avait eu une tendance fâcheuse — nous le constaterons bientôt à propos d'une entrevue avec le nonce — à engager ses interlocuteurs un peu au delà de leurs désirs et même de leurs paroles.

A tout le moins la suppression de la lettre embarrassante du P. de la Chaize nous autorise-t-elle à conjecturer que dans sa résistance à l'enregistrement de son serment, Caulet, en 1675, avait été bien moins catégorique qu'il ne le sera plus tard. Du Vaucel dit assez nettement qu'aux offres de La Chaize, Caulet « parut acquiescer sur l'heure » (1). Le jésuite, auquel l'évêque portait une requête tendant à faire conférer en régale aux hommes de son choix les bénéfices vaquant dans son église, put facilement estimer le prélat assez disposé à faire la démarche beaucoup moins scabreuse que réclamait la Chambre des Comptes de Paris.

Quoi qu'il en soit de ce petit point d'histoire, La Chaize

(1) *Relation*, p. 28.

ne devait pas tarder à être édifié sur les sentiments définitifs de l'évêque de Pamiers.

A quelle date les connut-il ? Les historiens de l'évêque s'abstiennent soigneusement de le préciser. Du Vaucel dit seulement : « Mais depuis, ayant fait réflexion à l'engagement où l'on prétendrait qu'il serait entré par là, il fit témoigner au P. de la Chaize qu'il n'accepterait pas ses provisions » (1).

Cette signification fut-elle faite au confesseur tandis que Caulet était encore à Paris ? Ce n'est guère croyable. Outre que le théologal d'Alet la rattache à l'accusation de manquement de parole portée par le jésuite contre le prélat, ce qui nous renvoie à une date fort postérieure, il faut tenir compte ici de l'indication donnée par les auteurs de l'Inventaire : « Mgr de Pamiers, disent-ils, *à son retour de Paris*, crut devoir réitérer au P. de la Chaize les prières qu'il lui avait faites en faveur de son église et de son chapitre » (2).

Caulet quitta donc la capitale vers la fin de l'automne ; il dut s'en séparer volontiers : sa conscience sans doute ne pouvait examiner sans quelque trouble les démarches auxquelles l'avait entraîné son désir de sauver la réforme de son chapitre. M. de Bretonvilliers fut l'un des premiers à s'apercevoir des conséquences de ces remords commençants, l'évêque poursuivi par une lettre du Sulpicien refusa de mettre par écrit les bonnes paroles qu'il lui avait dites sur le fait de Jansénius, « et, raconte M. Tronson, on fut... fort étonné de ce qu'il ne voulût point le faire, quoiqu'on lui représentât qu'il y allait du bien de l'Eglise ».

Quant au P. de la Chaize, les événements allaient lui apprendre qu'il s'était mépris sur les intentions du prélat. Caulet quittant Paris fit un détour pour visiter la Trappe et retremper son courage auprès de l'héroïque abbé de Rancé, puis il remonta vers ses montagnes méridionales. Une halte

(1) *Relation, Ibid.*
(2) *Ibid.*, p. 2.

à Condom lui valut de la part de l'évêque, M. de Matignon, une réception qui put alarmer son humilité, — on le traita comme un saint, — mais qui consola son zèle réformateur : un chanoine et quelques clercs lui furent confiés pour qu'il les formât au séminaire modèle de Pamiers. Un pèlerinage à Notre-Dame de Garaison sanctifia les dernières étapes de cet important voyage. Caulet n'eut pas le temps de pousser jusqu'à Alet pour voir son ami malade : l'hiver était arrivé. Vers la fin de novembre, il rentra dans son palais épiscopal.

LES ORDONNANCES DE PAVILLON CONTRE LES POURVUS EN RÉGALE ET SA PREMIÈRE LETTRE AU ROI

Cependant, nous dit Louis du Vaucel, « au commencement de l'année 1676. M. l'évêque d'Alet apprit par une voie sûre, que non seulement les plaintes qu'il avait portées à l'Assemblée du Clergé n'avaient produit aucun bon effet, mais qu'on avait de nouveau expédié des provisions du doyenné de son église cathédrale et de plusieurs chanoinies, tant de l'église cathédrale que de la collégiale de Saint-Paul (de Fenouillet), comme ayant vaqué en régale, et que les pourvus se disposaient à en venir prendre possession et chasser les titulaires qui en jouissaient paisiblement depuis plusieurs années » (1).

L'évêque assembla son Conseil, il exposa à ses collaborateurs les principes qui allaient diriger sa conduite et les conséquences prévues de sa résistance : « On saisira mes revenus, mais Dieu qui nourrit les oiseaux du ciel aura soin de nos pauvres. On s'en prendra à ma personne, mais ne dois-je pas m'estimer heureux de souffrir pour une si juste cause, *in hoc positi sumus* » (2).

(1) *Relation*, p. 29.
(2) Tel est le récit, un peu dramatisé, reproduit par M. Et. Déjean : *Un prélat indépendant*, p. 253 sq.

Le 5 mars 1676 parut une ordonnance de Pavillon adressée « à nos chers et bien-aimés frères les chanoines de notre église cathédrale et de la collégiale de Saint-Paul, archiprêtres, recteurs, vicaires et autres ecclésiastiques... » du diocèse d'Alet (1).

Après avoir rappelé que l'introduction de la régale était un attentat contre la liberté de la province ecclésiastique de Narbonne, confirmée par saint Louis et Philippe le Bel, que son usage dans un diocèse pourvu depuis 36 ans et à l'égard de prébendes déjà légitimement occupées était une iniquité inouïe, que son extension au prieuré de Sesquières, originairement cure avec charge d'âmes « et ayant encore quelques paroissiens », résigné par son titulaire à un inconnu dont on ignore même le nom, était d'une inconcevable irrégularité, le prélat,

> désirant d'empêcher l'entreprise de ces prétendus régalistes, de maintenir les titulaires canoniquement pourvus desdits bénéfices et de conserver autant qu'il (était en lui) les droits et les libertés de (son) Eglise, selon que (il y était obligé) par la loi de Dieu et les SS. Canons; « faisait » inhibition et défenses aux chapitres de (son) Eglise cathédrale et de la collégiale de Saint-Paul, de recevoir aucuns pourvus en régale dans les bénéfices de leurs dites églises en vertu des provisions par eux subrepticement obtenues, les installer, leur donner place au chœur ou au chapitre et les admettre à aucunes fonctions desdits bénéfices, à peine de suspense *ipso facto* contre ceux qui auront appuyé ou favorisé ladite réception ou installation, et auxdits pourvus de s'y ingérer, sous peine d'excommunication *ipso facto* ; faisant pareillement défenses à toutes personnes ecclésiastiques de mettre en possession lesdits régalistes en vertu desdites provisions, assister à leur prise de possession et leur donner aide et appui pour cet effet, à peine de suspense *ipso facto*.

Quoi qu'en dise du Vaucel qui nous a conservé cet acte, en l'espèce Pavillon ne prétendait pas agir en qualité d'exécuteur des décrets du concile de Lyon : l'ordonnance de mars 1676 est un acte par lequel l'évêque d'Alet, *en vertu*

(1) *Relation*, p. 30.

de son propre pouvoir, interdit à des intrus, sous les peines qu'il juge convenables, l'entrée de son église.

Les intrus ne tardèrent pas à se montrer : le 25 mars 1676, jour de l'Annonciation, se présenta au chapitre un ecclésiastique fondé de procuration de Me Jean-Pierre-Gaston de Foix, prêtre du diocèse de Couserans, licencié en SS. Décrets de la Faculté de Paris, pourvu en régale du doyenné d'Alet, et de Me Georges Traversier de Rodeille, prêtre du diocèse de Toulouse, pourvu aussi en régale d'une chanoinie de cette cathédrale. Le doyenné était rempli depuis une dizaine d'années par un certain Pommier qui, sous prétexte de maladie, ne résidait pas et depuis cinq ans habitait Toulouse. Gaston de Foix devait alléguer plus tard une résignation faite en sa faveur par ce chanoine.

Pavillon fit signifier au procureur son ordonnance du 5 mars ; celui-ci répondit par un acte de prise de possession « à vue de clocher » et un acte de protestation adressé au syndic du chapitre, puis se retira. C'était la première escarmouche, le croisement de fer avant le duel.

L'ordonnance du 5 mars avait été répandue dans le public et, de l'aveu même de du Vaucel, elle y était fort différemment reçue. Si quelques-uns admiraient le courage du vieil évêque qui, abandonné par l'Assemblée du Clergé et par à peu près tous ses confrères, assumait seul la charge de défendre l'immunité des églises méridionales, d'autres... et des mieux disposés à l'égard de Pavillon, faisaient des réserves (1). Un de ses amis, ancien intendant de Languedoc, M. de Bezons, crut devoir lui en écrire son sentiment : « Ce qui a paru extraordinaire, mandait-il à l'évêque, c'est que vous jugiez vous-même votre cause, que vous prononciez excommunication contre ceux qui seraient porteurs de provisions en régale, étant certain qu'un homme n'est point intrus quand il a un titre, véritable ou coloré, et que c'est aux juges à en connaître, et que le possessoire des bénéfices

(1) *Relation*, p. 34 sq.

en France a toujours appartenu pour la juridiction aux laïques et que dans les matières de régale, ni pétitoire ni possessoire n'ont été que de celle de la Grand'Chambre du Parlement de Paris ».

Au regard du droit français l'objection formulée par Bezons était péremptoire, mais pour Pavillon le droit français ne pouvait être une entrave efficace : l'évêque se réglait sur l'équité et sur les saints Canons, et voilà précisément pourquoi la querelle qu'il soulevait devait prendre les proportions d'une guerre inexpiable.

Il répondit à Bezons dès le 30 mai 1676 : il écarta, par prétérition, résolument les usages du royaume qui dans les contestations bénéficiales réservaient au juge laïc la connaissance du possessoire et lui donnaient — en attendant que le juge ecclésiastique eût examiné le titre contesté (au pétitoire) — la faculté de maintenir en jouissance du bénéfice litigieux celui qui présentait un titre véritable ou coloré, il ne daignait même pas discuter la prétention parlementaire d'être seule compétente et au pétitoire et au possessoire en matière de régale... aucun juge laïc à son avis n'avait le droit d'intervenir en un cas tranché par un concile général. L'évêque n'admettait pas que les régalistes eussent même un titre coloré. Il lui était évident que la régale n'existait pas pour son diocèse et qu'il avait l'obligation stricte de s'opposer à son introduction. Pavillon aurait vivement désiré n'avoir rien d'autre à faire en cette occurrence que d'ignorer la prescription de 1673 relative à l'enregistrement du serment de fidélité, les régalistes l'ont empêché de s'en tenir à cette réprobation négative : « étant clair que c'eût été reconnaître positivement ce droit et abandonner celui de son église que de ne dire mot en cette rencontre. » Une démarche auprès de l'Assemblée du Clergé n'ayant pas abouti, le prélat avait cru qu'il « était de son obligation indispensable de s' ... opposer par l'ordonnance... rendue. »

Je ne l'ai fait, disait-il, que dans la dernière extrémité et dans la

nécessité indispensable d'une juste défense. Et si l'on en considère bien les motifs et les raisons, j'espère qu'on trouvera qu'elle ne blesse en rien les véritables droits de Sa Majesté, et qu'elle tend seulement à conserver ceux de mon Eglise. Je ne touche point au droit de régale dans les provinces et les Eglises où le roi est en possession par une coutume ancienne. Mais comme je suis très persuadé qu'on ne peut l'introduire de nouveau dans les Eglises qui n'y ont jamais été sujettes sans blesser les règles de la justice et les libertés de l'Eglise, j'ai cru pouvoir user du pouvoir que Dieu m'a mis entre les mains pour conserver autant que je puis, à mon église, un droit considérable dont elle est en possession et que je crois lui appartenir très légitimement (1).

Pavillon termine en affirmant que beaucoup de prélats du Languedoc ont la même évidence que lui-même sur le mal-fondé des prétentions royales, il assure que plusieurs, soumis extérieurement à la Déclaration, ont placé dans les archives de leurs églises des protestations secrètes destinées à réserver la possibilité d'un recours ultérieur contre elle ; puis il indique même quels arguments on pourrait invoquer pour prouver « la proposition d'erreur ». Le roi ne saurait trouver mauvais qu'un évêque l'éclaire à ce sujet.

Le métropolitain de Pavillon, le cardinal Pierre de Bonsi, archevêque de Narbonne, avait été de ceux que l'ordonnance du 5 mars avait surpris et inquiétés. Par deux fois il envoya M. d'Agen, son grand vicaire, prier le prélat de la retirer et de lui épargner ainsi le désagrément d'avoir à « lever les censures qui y étaient décernées, et même la réformer ». Bonsi ne gagna rien... qu'une copieuse réponse de l'évêque d'Alet terminée par ce coup droit (6 juin 1676 (2) :

Il ne s'agit... encore aujourd'hui que de faire connaître au roi le fond de cette affaire. Vous êtes, Monseigneur, plus propre à cela que qui que ce soit. La qualité de chef et de Métropolitain de cette province vous donne droit de parler en cette rencontre, et l'accès si favorable que vous avez auprès de Sa Majesté fera que vous serez toujours

(1) *Relation*, p. 38 sq.
(2) *Ibid.*, p. 45 sq.

bien écouté. Vous m'avez, Monseigneur, plusieurs fois fait l'honneur de me témoigner que je vous ferais plaisir de vous donner dans les occasions les avis que je croirais nécessaires. Je ne pense point pouvoir vous en donner un plus important que celui-ci. La liberté de nos Eglises, qui fait qu'elles ne sont point sujettes à la Régale, est un dépôt qui nous a été confié. Nous sommes obligés de le conserver autant qu'il est en nous pour le rendre entier à Jésus-Christ, le souverain pasteur de l'Eglise. Je suis en un âge où je dois m'attendre de lui aller bientôt rendre compte de mon administration, et j'avoue qu'une des choses dont je sentirais ma conscience plus chargée serait si dans cette occasion j'abandonnais le droit de mon Eglise, contre mes propres lumières et contre l'obligation de ma charge.

Pour éclairer la conscience de Bonsi, Pavillon avait résumé toute l'argumentation de du Vaucel. Une phrase d'une savoureuse ironie mérite d'être signalée : « On ne peut opposer aux évêques, écrivait Pavillon, les formalités que l'on prétend avoir observées en cette affaire pour les empêcher aujourd'hui de réclamer et de soutenir les droits de leurs églises : toutes les fois qu'on a entrepris sur les droits et les immunités de l'Eglise, on n'a point manqué de garder quelques formes de justice, et si les prélats s'étaient arrêtés à cela, ils ne l'auraient presque jamais défendue contre ceux qui voulaient l'opprimer. »

Pour ne point agir, Bonsi n'était que trop heureux de pouvoir se retrancher derrière l'observation des formes de justice ! Il est fâcheux qu'il n'ait pas, lui et les évêques bien vus à la Cour, osé porter au roi les arguments fournis par Pavillon. Venant des prélats en qui un prince ombrageux ne pouvait soupçonner le moindre esprit de cabale, ils auraient peut-être inquiété son sens de la justice : Louis XIV ne rencontra malheureusement ces arguments que sur les lèvres du prélat entêté dont la résistance réveillait en lui le souvenir désagréable des luttes autour du Formulaire.

L'évêque d'Alet, en effet, apprenant dans le courant de juin que le roi revenait de Flandre, adressa au souverain, par l'intermédiaire de M. de Châteauneuf, un exposé de la

question de la régale identique à celui qu'avait reçu Bonsi.

Suivait un petit traité fort net sur la liberté originelle des églises de la province de Narbonne, les ordonnances des rois respectueux de ce droit, un appel à l'autorité de Marca, la réfutation des principes des parlementaires, la détermination exacte de la portée des démarches du clergé auprès du Conseil, etc. La lettre se clôt sur une page qui est demeurée célèbre et qui le mérite (1).

Sire,

Le profond respect que j'ai pour Votre Majesté et la crainte de lui être importun en un temps où je sais qu'elle a de si grandes occupations, m'ont empêché jusques ici d'exécuter le dessein que j'avais de me donner l'honneur de lui écrire touchant l'affaire de la régale. Mais j'ai cru que je ne pouvais plus me dispenser de le faire depuis que l'Ordonnance que j'ai été obligé de rendre sur ce sujet est devenue publique et que j'ai appris qu'on en a parlé à Votre Majesté. Connaissant comme je fais sa sagesse, sa justice et sa bonté, j'ose espérer qu'elle me fera la grâce de m'écouter favorablement, et qu'elle ne désapprouvera point la liberté que je prends de lui représenter ce qui peut servir à l'éclaircissement de cette affaire.

Saint Paul, étant prisonnier pour la foi de l'Evangile et se défendant devant un roi des Juifs, lui dit avec cette sainte liberté que lui donnait la grâce apostolique : O roi, ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez ! Quoique je ne sois, Sire, qu'un des moindres évêques de votre royaume, je vous supplie de me permettre d'emprunter le langage de cet apôtre en parlant à un roi très chrétien. Trouvez bon, Sire, que je vous dise : Votre Majesté ne croit-elle pas à l'autorité de l'Eglise assemblée en un concile œcuménique ? Je sais qu'elle y croit, puisqu'elle met entre ses plus glorieux titres celui de Fils aîné de l'Eglise et de protecteur des Saints Canons. Je sais qu'elle se souvient de la promesse qu'elle a faite à Dieu, en la solennité de son sacre, de protéger l'Eglise et ses ministres et de conserver aux évêques leurs privilèges canoniques, c'est-à-dire les immunités attachées à leur caractère et les avantages qui leur sont attribués par les SS. Canons et par les ordonnances des rois très chrétiens. Je sais de plus, Sire, que Votre Majesté a beaucoup d'amour pour la justice, et qu'étant toujours prête à la rendre au moindre de ses sujets, elle ne voudrait pas la blesser en une chose si importante et qui regarde la liberté d'un grand nombre d'églises. Enfin, je sais que Votre Majesté ne doute point, à l'exemple de saint Louis, de qui elle tire sa royale extraction, que rien n'est plus important et plus difficile que le choix des

(1) *Relation*, p. 56-67.

ministres de l'Eglise et que, tant qu'elle fera réflexion à cette vérité, bien loin de vouloir étendre ses nominations aux bénéfices au delà des anciennes bornes, elle ne saurait ne point craindre le compte qu'elle doit rendre à Dieu de celles dont elle est déjà chargée. Pardonnez, Sire, cette liberté à un vieil évêque chargé depuis tant d'années du poids de l'épiscopat qui croirait se rendre coupable devant Dieu s'il ne représentait à Votre Majesté une affaire aussi importante que celle-ci. Il n'y a rien que je souhaite davantage que de vous donner en toutes rencontres des preuves de ma soumission et de mon obéissance, et j'ose espérer que si Votre Majesté a fait attention à ce que je me suis donné l'honneur de lui représenter, elle sera persuadée que je ne m'en suis point éloigné, en tâchant comme j'ai fait de conserver à mon Eglise son ancienne liberté...

Tandis que Pavillon et son Conseil libellaient cet éloquent appel, le 23 juin 1676 un arrêt daté du camp de Quiévrain et contresigné par Phelippeaux (Châteauneuf) cassait les deux ordonnances rendues par l'évêque d'Alet le 30 mai 1675 contre La Gorrée et le 5 mars 1676 contre quiconque se ferait pourvoir en régale de bénéfices sis en ce diocèse (1).

L'intendant était chargé de signifier cet arrêt à l'évêque, de le faire publier et enregistrer dans les sièges et juridictions d'Alet et lieux circonvoisins et notamment dans les deux chapitres d'Alet et de Saint-Paul de Fenouillet. Le procès-verbal de signification et enregistrement devait être envoyé dans le mois à Sa Majesté qui se réservait à elle seule

(1) *Relation*, p. 68-72.

« Attendu que lesdites Ordonnances et les motifs sur lesquels elles sont fondées sont entièrement contraires aux déclarations de Sa Majesté... A joindre que Sa Majesté est persuadée de l'obligation indispensable qu'elle a de maintenir inviolablement un des plus beaux avantages de la Couronne dans la conservation du droit de régale, qu'en connaissance de cause elle seule pouvait déclarer et a déclaré lui appartenir après avoir été longtemps sollicitée par les préjugés et remontrances de son Parlement de Paris... Sa Majesté étant en son Conseil a cassé et annulé les Ordonnances dudit évêque d'Alet..., ordonné que lesdites déclarations seront exécutées selon leur forme et teneur dans le diocèse d'Alet..., défend audit évêque... de rien ordonner... au contraire à peine... d'être procédé contre ceux qui s'en rendront infracteurs comme perturbateurs du repos public..., veut Sa Majesté que les chapitres... reçoivent les pourvus en régale... sous peine de saisie de leur temporel, etc. »

la connaissance des oppositions et appellations qu'on en pourrait faire.

Le 28 juin 1676, Louis XIV intervenait en personne dans l'affaire et une lettre adressée à Colbert lui prescrivait d'attirer l'attention du Premier président et du Procureur général du Parlement de Paris sur l'exécution ponctuelle de la déclaration de 1673.

Un garde du gouverneur de Languedoc, muni d'une ordonnance de Daguesseau, intendant, vint signifier à Pavillon l'arrêt du Conseil dès le 9 juillet ; on l'enregistra au greffe du sénéchal de Limoux et de la justice d'Alet ainsi qu'aux deux chapitres.

De Paris était arrivée en même temps une lettre de cachet pour M. Ragot, chanoine et archidiacre de la cathédrale. Elle le reléguait à Brive. Comme le pli ne portait pas le titre d'archidiacre et ne donnait pas à son destinataire la qualité de *promoteur*, laquelle avait jadis appartenu à son cousin Vincent Ragot, alors au service de Gilbert de Choiseul à Tournai, le chanoine d'Alet écrivit à M. de Châteauneuf qu'il n'avait jamais exercé les fonctions qu'on lui attribuait et que la lettre s'était sans doute trompée d'adresse... Le secrétaire d'Etat corrigea immédiatement son erreur par une double lettre de cachet : la première confirmait la relégation à Brive de l'archidiacre, la seconde exilait à Saint-Affrique le promoteur Digeon. Ces deux ordres parvinrent à Alet le 10 août ; Digeon partit le 16 et Ragot le 18.

Ce fut alors que Pavillon resté seul tira du Vaucel du séminaire et le logea près de lui au palais épiscopal. Augmentant quelque peu ses austérités et prolongeant ses prières et son travail, l'évêque s'adonnait, apparemment sans sollicitude, aux affaires de son diocèse, malgré les chaleurs, prêchant au peuple les dimanches et fêtes et exhortant plusieurs fois par semaine ses séminaristes (1).

(1) *Relation*, p. 73.

LA SECONDE LETTRE DE PAVILLON A LOUIS XIV

Cependant Gaston de Foix n'avait pas perdu de vue son doyenné d'Alet. Il introduisit une requête en vue d'assigner au Conseil l'évêque et le chapitre qui n'avaient point voulu le recevoir. Le régaliste n'avait point fréquenté inutilement la faculté de Décret de Paris, il suivait la procédure que M. de Bezons reprochait à Pavillon de n'avoir pas observée. Le Conseil, conformément aux principes du droit français, assigna les parties et par provision, sans préjudice du principal, ordonna au chapitre d'Alet d'installer le suppliant et aux fermiers, etc., de lui servir les revenus de sa prébende. Une lettre de cachet du 17 août lui prescrivit de se transporter incessamment sur les lieux pour y faire les fonctions de son doyenné.

Le jeudi 15 octobre 1676 (1), M. de Foix arriva dans la petite ville. Dès le lendemain au petit jour — il était sept heures à peine — l'évêque lui fit signifier l'ordonnance du 5 mars.

Vers les huit heures, rapporte du Vaucel dont le récit mérite d'être transcrit tout entier, il vint à l'évêché pour saluer Mgr l'évêque d'Alet qui disait alors la messe en sa chapelle. Il l'attendit dans la salle d'en haut où il lui fit son compliment et lui déclara l'ordre qu'il avait reçu de venir prendre possession du doyenné. M. l'évêque d'Alet lui fit une remontrance également forte et charitable et tâcha de le détourner de son dessein, en lui représentant l'extrême malheur où il s'allait jeter en s'engageant dans les liens de l'excommunication. Le sieur de Foix insistant qu'il ne pouvait se dispenser d'exécuter les ordres du roi, qu'il n'avait point recherché ce bénéfice et qu'il s'estimait malheureux d'être obligé de servir d'instrument pour l'établissement du droit de Sa Majesté, M. l'évêque d'Alet lui répliqua qu'il aurait pu d'abord refuser les provisions de ce bénéfice, que Sa Majesté ne trouvait point mauvais que ceux qu'elle nomme à des évêchés et à des abbayes s'excusent de les accepter ; qu'il devait se souvenir de cette parole de saint Pierre : *Deum timete, regem honorificate ;* que le roi était si juste que, s'il était informé du fond de cette affaire, le trouble qu'on s'efforçait d'exciter dans son diocèse

(1) *Ibid.*, p. 73 sqq.

cesserait bientôt. Qu'il souhaiterait pour cela de pouvoir parler à Sa Majesté ; qu'il espérait de sa bonté qu'elle l'écouterait favorablement et qu'il tâcherait aussi de pratiquer envers elle cette parole que l'Eglise met chaque jour en la bouche de ses ministres : *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et non confundebar.* Qu'on savait bien qu'il y avait d'autres personnes qui se mêlaient en cette affaire et qui en étaient les principaux moteurs, qu'il ne croyait pas leur avoir donné sujet de se déclarer ainsi contre lui et qu'il ne voyait pas pourquoi ils s'y prenaient si chaudement. (Il voulait parler des jésuites, comme le comprit fort bien le sieur de Foix, qui a deux frères dans cette Compagnie, dont l'un a beaucoup contribué à le faire nommer au doyenné d'Alet par le moyen du P. de la Chaize, confesseur du roi, et à lui faire obtenir depuis sur l'évêché du même lieu une pension de 500 écus lorsque M. l'évêque d'Alet a été mort). Il l'exhorta au surplus à penser sérieusement à ce qu'il allait faire et lui fit entendre que, s'il persistait dans son dessein, il ne pourrait se dispenser de procéder contre lui à la déclaration de l'excommunication selon le devoir de sa charge et les ordres de l'Eglise.

Le sieur de Foix s'étant retiré chercha ce jour-là dit un notaire et un sergent, pour signifier son arrêt et pour faire des actes au chapitre ; n'en ayant pu trouver à Alet, il en manda de Limoux et le lendemain, samedi 17 octobre, il fit signifier au syndic du chapitre l'arrêt du Conseil... et la lettre de cachet.

Le chapitre de l'église cathédrale d'Alet... était « réduit à cinq chanoines capitulants ; ...deux furent d'avis de s'en tenir à l'ordonnance de l'évêque et aux défenses qui y sont portées ; les trois autres furent d'avis de répondre que vu, d'une part, l'ordonnance de M. l'évêque et, de l'autre, l'arrêt du Conseil et les ordres du roi, le chapitre n'entendait empêcher que le sieur de Foix ne se mît en possession. Le même jour, 17 octobre après-midi, le sieur de Foix prit possession en présence d'un notaire et de deux témoins et ensuite il vint au chœur en surplis pendant qu'on chantait None et se mit à la place du doyen et assista à Vêpres et à Complies. M. l'évêque, qui n'était pas ce jour-là à l'office, en ayant été averti, donna une ordonnance portant que l'on ferait les monitions canoniques au sieur de Foix pour être procédé contre lui à la déclaration de l'excommunication, laquelle ordonnance lui fut signifiée à cinq heures du soir. »

Pavillon alléguait que, malgré sa défense, M. de Foix s'était ingéré dans l'office de doyen, qu'il n'avait point eu égard à l'exhortation « que nous lui fîmes hier avec toute la charité et toute la douceur qui nous fut possible, qu'il dépossédait le sieur Pommier, paisible possesseur du

doyenné depuis dix ans, qu'il violait ainsi non pas seulement le Concile de Lyon, mais les lois du royaume où l'on ne dépouille aucun bénéficier de son bénéfice sur de simples provisions, même en vertu du droit de régale, avant que de l'avoir fait assigner et obtenu un jugement avec lui. A ces causes, ajoutait l'évêque, conformément à notre dite ordonnance et en exécution du... décret du Concile général de Lyon... nous avons ordonné que les monitions canoniques seront faites audit sieur de Foix à ce qu'il ait à désister de s'ingérer dans ledit bénéfice et à obéir au décret dudit concile et à notre dite ordonnance... lesquelles monitions lui seront faites de trois jours en trois jours, la signification de la présente ordonnance tenant lieu de première monitoire... »

Cette fois-ci, Pavillon prétendait exécuter le Concile général de Lyon : les canonistes pointilleux se demanderont si l'évêque appliquait à juste titre à un clerc pourvu en régale un texte pénal qui, en rigueur d'interprétation, ne s'applique qu'aux représentants de l'autorité souveraine ducale ou comtale, usurpant le droit de régale ou de garde dans une église jusqu'alors exempte de cette servitude, mais ils admettront que de son chef le prélat pouvait frapper un intrus de la peine même qu'avait spécifiée le Concile de Lyon contre les seigneurs usurpateurs, et que ce concile lui prescrivait d'agir ainsi sous peine de privation de ses propres revenus.

Gaston de Foix était si bien convaincu du danger qu'il préféra ne point s'y exposer. Ne pouvant paraître aux offices, ni en simple particulier, — ce qui aurait emporté renonciation à ses prétentions, — ni en chanoine, — ce qui eût attiré sur lui les foudres épiscopales, — il dut s'abstenir le lendemain dimanche 18 octobre de paraître à l'église et il partit après midi sans avoir entendu la messe. Il fit auparavant signifier à l'hôtel épiscopal une protestation en forme contre la procédure suivie à son égard. Pavillon était

le matin même parti en tournée de confirmation dans les paroisses voisines.

Dès son retour, le 20 octobre, pour prévenir la mauvaise impression que pourrait faire sur l'esprit de Louis XIV le récit des événements, il adressa au roi une seconde lettre tout entière autographe (1).

...Je supplie très humblement Votre Majesté de considérer le fond de cette affaire et la nécessité inévitable où l'on m'a mis d'agir comme j'ai fait. Il a fallu que j'aie obéi à l'Eglise. C'est elle qui m'a prescrit, dans un concile général, ce que j'avais à faire en cette rencontre... je ne me suis avancé qu'à mesure que j'y ai été contraint et... je n'ai eu recours aux moyens que l'Eglise me met entre les mains que lorsque tous les autres m'ont manqué. Je supplie Votre Majesté d'être persuadée que je n'ai point agi par des impressions étrangères ni par la suggestion de qui que ce soit. De sorte que, s'il y avait de la faute dans ma conduite, on ne pourrait l'imputer qu'à moi seul. J'ai examiné à fond cette affaire... j'y ai pensé longtemps devant Dieu, lui demandant la grâce de m'y conduire selon la lumière et la prudence de son Esprit... Je prendrai, Sire, la liberté de dire à Votre Majesté qu'ayant eu l'année dernière une grande maladie qui me conduisit jusqu'aux portes de la mort, je fus fortement touché de cette pensée que je devais consacrer à Dieu les moments de vie qu'il m'accordait encore, en lui témoignant une fidélité nouvelle dans l'exercice de ma charge et spécialement dans l'affaire de la régale où il avait permis que je me trouvasse engagé. Comme les raisons qui m'ont fait entrer sont toujours les mêmes et qu'elles subsistent à mon égard, n'ayant point d'autres lumières là-dessus que celles que j'ai eues dès le commencement, je ne vois pas comment il me serait possible présentement de changer de conduite. Ayez s'il vous plaît, Sire, la bonté de considérer que je vis en un âge où je dois penser continuellement à la mort et au compte que j'aurai à rendre à Dieu. Ne serais-je pas bien malheureux en cet état, si le désir de me procurer un repos humain durant ce peu de vie qui me reste me portait en cette rencontre à trahir le mouvement de ma conscience et à agir contre mes propres lumières ? Une faute de cette nature me rendrait indigne du rang où Dieu m'a mis par sa Providence et elle m'ôterait, Sire, la confiance d'offrir chaque jour, comme je fais, mes faibles prières à Dieu pour la conservation et la prospérité de Votre Majesté et de toute votre royale famille.

(1) *Ibid.*, p. 81-84.

« Cette lettre fut remise au roi par M. de Châteauneuf, dit du Vaucel, qui fit répondre que Sa Majesté l'avait vue et qu'elle n'en avait pas été satisfaite ».

Vers la fin de novembre 1676 (1), raconte encore notre théologal, on manda de Paris qu'il avait été résolu, au Conseil du roi, « qu'on ne pousserait pas les voies de rigueur en suite de ce qui s'était passé..., qu'on se contenterait que les régalistes se pourvussent par appel devant le métropolitain. On a su que ce fut M. Le Tellier, secrétaire d'Etat et maintenant chancelier de France, qui appuya fortement cet avis, contre le sentiment de quelques autres personnes qui allait à mander M. l'évêque d'Alet pour répondre de ses ordonnances ou à le contraindre à les révoquer par saisie de son temporel ou même à le reléguer. »

Plus tard les historiens de Pavillon désigneront — mais je ne sais sur quel témoignage — le P. de la Chaize comme l'auteur du sentiment barbare qu'on vient de lire.

En vertu d'un nouvel arrêt du Conseil (4 nov. 1676), Gaston de Foix fut maintenu, quoique absent, en jouissance des revenus de son doyenné, il fit saisir une des dîmes du chapitre pour se compenser des distributions qu'il ne touchait pas. En même temps il traitait avec le sieur Pommier qui, malgré les objurgations de Pavillon, lui résigna son bénéfice ; d'autres particuliers en ce même mois se firent mettre en possession de deux chanoinies de Saint-Paul de Fenouillet dont l'une était la prébende théologale : le roi ne voulait point frapper le vieil évêque, mais il tenait à affirmer le principe de l'universalité de la Régale.

L'ABANDON DE L'ÉVÊQUE D'ALET PAR TOUS SES CONFRÈRES. SEUL CAULET L'IMITE DANS SA RÉSISTANCE

Les évêques de France, les admirateurs même de l'évêque d'Alet regardaient un peu soucieux les préliminaires d'une

(1) *Ibid.*, p. 91 sq.

lutte dont on ne prévoyait pourtant pas encore tout l'éclat.

« Quel moyen de rien faire pour la régale ! écrivait le 16 décembre 1676 Sevin, évêque de Cahors, à son ami du Ferrier (1). J'y ai employé tout seul trois ans et je n'ai pu en venir à bout. Il ne faut point douter qu'on ne pousse les affaires autant que l'on pourra, l'on ne suit en cela que les traces de ceux qui ont précédé, le remède à cela ne pourra jamais se trouver en France. »

Le 22 octobre 1676, Etienne Le Camus avait mandé à l'abbé de Pontchâteau (2) :

Il y a longtemps que je n'ai entendu parler de l'affaire de M. d'Alet, ce prélat est à plaindre d'avoir un pareil dégoût sur la fin de ses jours. J'ai reçu une lettre de lui sur cet événement, la plus sage et la plus touchante du monde. Ce n'est pas qu'à vous parler franchement, s'il y avait de la difficulté, ce devrait être à prêter le serment de fidélité qu'assurément beaucoup d'évêques ne doivent point au roi, mais pour faire registrer gratis à la Chambre des Comptes le droit de régale que le roi accorde et qu'il prétend avoir, je ne vois pas qu'il y ait grand inconvénient et je ne sais si saint-Thomas de Cantorbéry eût voulu mourir pour cela. Au moins vous savez bien que saint Augustin ne l'eût pas fait. Je sais que c'est avouer en quelque façon que le a droit de régale sur son évêché, mais comme ce droit n'a d'autre effet à présent que de nommer les prébendes pendant la vacance du siège, et que le roi accorde les revenus au futur successeur, et le roi jouissant de ce droit, malgré notre résistance, et tous les évêques faisant le serment de fidélité, qui en est la principale marque, peut-être serait-il aussi bon de plier, qu'en résistant de souffrir un renversement dans son église, parce que des régalistes avides ôteront par ce moyen quantité de bons prêtres de leurs emplois et bénéfices, qui est un plus grand mal que la vérification à la Chambre des Comptes du droit de régale. Il y a tant de choses importantes pour le spirituel et essentielles à notre ordre qu'on nous ôte, et nous avons tant de ménagements à garder avec les puissances qui nous protègent, qu'en vérité, dans les choses temporelles et qui n'asservissent pas l'Eglise, peut-être serait-il aussi bon de dissimuler !

L'austère ami d'Arnauld, le disciple de Pavillon parlait

(1) *Bibl. nat.*, Paris, fs 13844.

(2) Coll. Gazier, publié par A.-M.-P. Ingold. *Lettres du Cardinal Le Camus*. Paris, Picard, 1892, p. 278.

pour une fois comme le P. de la Chaize... et avec aussi peu de connaissance des principes qui fixaient dans la résistance l'âme de l'évêque d'Alet..., mais l'évêque de Grenoble ajoutait ce que le confesseur du roi, malheureusement, ne dira jamais :

« Ce n'est pas qu'après tout peut-être que Dieu demande cela de lui et que cet exemple de fermeté animera les évêques à en avoir dans les occasions aussi importantes. »

De tout l'épiscopat français un seul prélat, après examen de l'affaire, devait délibérément se ranger aux côtés de Pavillon. C'était son vieil ami de Pamiers dont les hésitations cessèrent au cours de l'année 1676.

Voici comment se fixèrent ses irrésolutions.

Au témoignage de du Vaucel, ce fut pendant les mois d'hiver 1675-1676 que l'évêque de Pamiers se mit à étudier sérieusement la question de la Régale ; jusqu'alors il n'en avait pas « été instruit à fond » (1). « Il vit le factum de M. Sevin, évêque de Cahors, touchant l'immunité de son église, que ce prélat lui avait envoyé, et où la matière de la régale est solidement traitée. Mais ce qui lui en donna une pleine et entière connaissance fut un traité manuscrit, autre que celui dont il a été parlé ci-dessus, composé par un savant et pieux ecclésiastique de Languedoc, qui a recueilli avec beaucoup de soin tout ce que les auteurs ont écrit sur ce sujet et qui montre par plusieurs réflexions l'extrême préjudice que l'Eglise souffre de l'introduction de ce droit. Il fut persuadé par ces lectures qu'il ne pouvait prêter son serment de fidélité, ni acquiescer à la déclaration, et il demeura ferme dans cette résolution, nonobstant les suites qu'il en prévoyait, dont une des plus sensibles pour lui était le préjudice qu'en pouvait souffrir la réforme de son chapitre, pour laquelle il avait tant travaillé et qu'il avait toujours eue si fort à cœur. »

L'ecclésiastique savant et pieux dont le mémoire manus-

(1) *Relation*, p. 29.

crit sur la Régale fut mis entre les mains de Caulet est évidemment Jean du Ferrier. Même quand sa résolution de résister au roi fut arrêtée, Caulet ne se lassa point de demander à cet ami de nouveaux motifs pour la rendre plus inébranlable.

« Je vous prie, lui écrivait-il le 3 mars 1676, de conférer avec M. Julien et M. Caseneuve (deux Toulousains) sur un mémoire que je lui (*sic*) ai envoyé touchant les raisons que j'ai eues de n'enregistrer pas le serment de fidélité. Je vous conjure par l'amour que vous avez pour l'Eglise d'y ajouter de nouvelles raisons et autorités dont je sais que vous êtes plein pour ces matières : j'en aurai besoin » (1).

Au printemps de 1676 l'évêque de Pamiers avait donc pris son parti. Besoigne raconte — je ne sais s'il a emprunté ces traits à la vie du prélat écrite par le chanoine de Gabarret — qu'à son retour de Paris Caulet avait communiqué à son Conseil ses conversations avec le P. de la Chaize, puis qu'il avait réuni son chapitre, lui avait expliqué toute l'affaire de la Régale et avait demandé aux chanoines s'ils étaient décidés à boire le calice qu'il s'apprêtait lui-même à épuiser. Tous auraient répondu par le mot des fils de Zébédée, interrogés par Jésus-Christ en la même manière. « *Potestis bibere calicem ?* — *Possumus !* » Alors se tournant vers les PP. d'Aubarède et Bartholomé, encore novices, Caulet leur aurait offert, à eux dont la liberté n'était pas encore liée par des serments inviolables, de se retirer d'une communauté vouée désormais à la persécution et à la ruine. Les deux jeunes gens auraient refusé d'abandonner leur vocation.

L'évêque se serait préparé aux combats inévitables par un tel redoublement de mortifications qu'il en serait tombé malade.

Le fait est qu'en mai 1676, Caulet, extrêmement fatigué, dut se retirer à Lavelanet chez sa sœur ; il y fut fort souf-

(1) *Bibl. nat.*, Paris, fs 13844.

frant. Comme son ami Pavillon en pareille circonstance, il lut la vie de saint Thomas de Cantorbéry et l'exemple de l'évêque anglais fut, pour lui aussi, une exhortation au martyre.

Quand sa décision fut arrêtée, Caulet envoya un de ses ecclésiastiques en porter la nouvelle à son saint ami d'Alet. Ce fut Laborde, son économe.

« Lorsque M. de Pamiers, écrira plus tard Laborde, se fut déterminé à suivre le conseil de feu M. d'Alet sur l'affaire de la Régale, je fus envoyé à Alet pour en assurer M. l'évêque, lequel, en me congédiant et se conjouissant de la résolution de M. de Pamiers, me dit ces paroles : « Allez, allez, « dites à M. de Pamiers qu'il n'effacera néanmoins jamais « le mal qu'il a fait ». M. d'Alet parlait alors de la prière que M. de Pamiers avait faite au P. de la Chaize » (1).

Dans sa sévérité, Pavillon était mauvais prophète : le repentir de Caulet, comme le repentir de saint Thomas de Cantorbéry, allait produire de si beaux fruits d'indépendance épiscopale et d'apostolique fermeté que le souvenir même de la faiblesse momentanée pendant le voyage à Paris en serait totalement aboli.

A la consolation que lui apportait l'adhésion de l'évêque de Pamiers, l'évêque d'Alet pouvait enfin dans ces derniers jours de juillet 1676 joindre l'espérance d'un appui du côté de Rome. Après trois ans de silence, la Curie allait peut-être élever la voix.

Marc DUBRUEL, S. J.

(1) *Mémoire de Laborde*, dans les papiers de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Bibl. nat., Paris, fs 20732.

LE CONGRÈS DE BADE-EN-SUISSE

1714

I

PRÉLIMINAIRES DU CONGRÈS. — LES PLÉNIPOTENTIAIRES

Lorsque la France et l'Espagne eurent obtenu, à Utrecht, cette paix « que nous devions toute à l'Angleterre » (1) abandonnant ses alliés (2), l'Empereur persista à continuer la guerre contre les deux couronnes. « L'avantage » (3) remporté à Denain par les armes de Louis XIV, puis la chute de Landau et de Fribourg-en-Brisgau amenèrent enfin Charles VI à entrer en négociations avec le roi de France. Les conférences que l'on sait eurent lieu à Ras-

(1) Saint-Simon : *Mémoires*, XXIII, 322. Nous nous servons, bien entendu, de la grande édition de MM. de Boislisle et Lecestre, véritable encyclopédie de l'histoire de l'époque.

(2) « Les Anglais méritent bien la corde... », écrivait alors, non sans raison, le prince Eugène (*à Sinzendorff*, 3 octobre 1712 — Cf. Arneth : *Prinz Eugen*, II, 501, n° 30).

(3) C'est le terme très modéré dont le Roi s'est servi pour annoncer cette victoire du 24 juillet 1712 à son ambassadeur en Suisse : « Je vous envoie — écrit-il le 27 — la relation de l'*avantage* que mes troupes, commandées par les maréchaux de Villars et de Montesquiou, ont remporté sur une partie de mes ennemis en Flandres... » Sur la minute que nous transcrivons, Villars se trouvait d'abord seul nommé ; puis on a corrigé ainsi : « ... *les maréchaux* de Villars *et de Montesquiou*... » (A. E. *Suisse*, CCXXXVI, 96.) (*a*).

(*a*) Presque tous nos documents étant extraits des archives du ministère des affaires étrangères, série : *Suisse*, nous ne mentionnerons, dans la suite, que le volume et le folio.

tadt, où ce prince, malgré les récents succès de son vieil adversaire, traita véritablement en vainqueur : ce ne fut là qu'au titre de chef de la maison d'Autriche ; la paix avec les Princes et Etats de l'Empire se fit ensuite au Congrès de Bade-en-Suisse.

Il n'est guère parlé dans les histoires de cette solennelle assemblée — Voltaire l'a passée sous silence dans son *Siècle* (1) ; — cela s'explique puisque le traité de Bade ne fit, en réalité, comme l'avait prévu M. de Torcy, que « confirmer ce qui avait été fait à Rastadt, sans aucun changement » (2). L'histoire du congrès de Bade présente cependant des particularités assez intéressantes pour qu'il vaille de les faire connaître d'après les documents diplomatiques. Notre principal auteur sera le comte du Luc, ambassadeur près le Corps Helvétique, futur ambassadeur à Vienne, personnage de beaucoup d'esprit dont nous avons déjà autrefois parlé aux lecteurs de cette *Revue :* sa correspondance avec M. de Torcy revêt un caractère d'intime abandon qui communique aux matières politiques une sorte de vie qu'elles n'ont pas d'ordinaire.

M. de Contades avait apporté, le 11 mars 1714, à Versailles, le traité de Rastadt, dont un article portait « qu'on ouvrirait les conférences le 15 avril ou le 1er mai, au plus tard, pour convenir d'un traité général et solennel où les princes de l'Empire entreraient et où l'on réglerait plusieurs affaires particulières qui ne l'avaient pas été... » (3). Il avait été décidé entre les deux généraux négociateurs que le congrès aurait lieu en Suisse, « comme étant un pays neutre (4) ; ... que le Roi ou l'Empereur nommeraient trois villes et que celui qui nommerait laisserait le choix à

(1) Zur Lauben s'en étonne dans son *Hist. milit. des Suisses au service de France* (VII, 151, note).

(2) *Torcy à Saint-Contest*, 16 mai 1714 ; *Du Luc et Saint-Contest à Torcy*, 14 juillet (CCLVIII, 201 ; CCLV, 103).

(3) *Torcy à du Luc*, 12 mars (CCLII, 38).

(4) *Instruction* aux plénipotentiaires de France, 15 avril (CCLIII, 23).

l'autre (1) ». La « voix publique » désignait la belle ancienne ville impériale de Bâle (2), si majestueusement assise sur le Rhin, aux confins de l'empire et du royaume ; l'Empereur proposa Schaffhausen, Baden ou Frauenfeld : le Roi choisit Baden, « ville un peu plus grande que celle de Frauenfeld et n'ayant pas le démérite que le canton de Schaffhouse s'était attiré par la conduite qu'il avait tenue envers Sa Majesté pendant le cours de la dernière guerre » (3). Le comte du Luc reconnut « que Bade convenait certainement mieux au Roi que Schaffhouse et Frauenfeld » ; cependant, répondit-il à M. de Torcy (4),

je ne connais point, dans le reste de l'Europe, un trou plus abominable. L'ambassadeur du Roi, qui y est, dit-on, le mieux logé, préférerait une tente à son habitation : jugez, monsieur, comment seront les autres. D'ailleurs, catholiques et protestants y verront les fruits de la dernière guerre helvétique (5) : la ville est démantelée, le château rasé, et, quoique le peuple soit de notre religion, Zurich et Berne y ont fait construire un temple pour l'exercice public du calvinisme (6).

Bade-en-Argovie, *Aquæ Helvetiæ*, est une des villes les plus anciennes de la contrée, célèbre dès l'époque gallo-romaine pour la vertu curative de ses eaux ; ce fut aussi

(1) Villars : *Mémoires*, IV, 24.
(2) *Du Luc à Beretti*, ambassadeur d'Espagne, 11 mars (CCXLVIII, 109).
(3) *Torcy à du Luc*, 12 mars (CCLII, 38-38vo). — Les cantons protestants s'étaient montrés très hostiles à Louis XIV. Les Bernois se promettaient d'aller « détapisser Versailles. »
(4) 19 mars (CCLII, 58vo).
(5) Il s'agit ici de la troisième guerre de religion en Suisse. En 1531 et en 1656, les catholiques, malgré leur petit nombre et la pauvreté de leurs ressources, avaient triomphé des hérétiques ; ils venaient d'être vaincus en 1712.
(6) « ... Monument éternel de la honte de MM. de Lucerne. » (*Du Luc à Beretti*, 10 juillet 1713. CCXLVIII, 40.) Allusion à la scandaleuse conduite des patriciens de cette ville, de connivence avec ceux de Berne, durant cette guerre de 1712, dans la crainte que leurs paysans ne profitassent d'une victoire pour constituer un gouvernement démocratique semblable à celui des petits cantons voisins.

un lieu de plaisance. Au commencement du xv° siècle, les Suisses, incités par l'empereur Sigismond de Luxembourg, appuyé du concile de Constance, enlevèrent la ville et le comté de ce nom à la maison d'Autriche et les VIII anciens cantons s'en attribuèrent la commune souveraineté. La « dernière guerre helvétique » en avait dépouillé les V cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Underwalden et Zug ; la coseigneurie n'en appartenait plus qu'à Zurich, Berne et Glaris, et les protestants victorieux avaient réduit la ville à l'état que décrit le comte du Luc. Quant au temple hérétique, écrivent plus tard les deux plénipotentiaires de France (1),

> Zurich et Berne ne se sont pas contentés de le faire élever à la porte de cette ville, contre la teneur des traités qu'ils ont conclus, en dernier lieu, avec les catholiques ; mais on a commencé hier d'y faire l'exercice de la R. P. R. (2)..., sous les yeux des ministres de V. M. et de ceux de l'Empereur assemblés ainsi solennellement.

Les Zuricois « faisaient là des missions à la dragonne, envahissaient les biens d'Eglise... persécutaient les ecclésiastiques et les catholiques obstinés et accordaient toute sorte de faveurs à ceux qui voulaient se pervertir » (3).

On n'avait point jugé nécessaire de s'enquérir de l'assentiment préalable des Suisses, qu'on pensait devoir être assez honorés du dévolu jeté sur leur pays. L'Empereur écrivit pourtant en termes gracieux à Zurich, *Vorort* du Corps Helvétique, pour le prévenir du choix qu'il avait fait, d'accord avec « Sa Dilection le Roi de France », et son ambassadeur extraordinaire, en transmettant la missive de Sa Majesté Impériale, invita les cantons

(1) 2 juillet. CCLV, 27.

(2) Les ministres de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt assistèrent au premier prêche. (Gaspard Dorrer, membre du Conseil de la ville : *Diarium des Friedens-Kongresses* (Ms. 1714) publié en 1864, dans le *Berner Taschenbuch* : Cf. Le *Conservateur Suisse* (1817), VIII, 203, traduction partielle.)

(3) *Du Luc à Blondel*, 13 mars 1713. CCXLVIII, 25vo.

à prendre sans délai des mesures dans la ville de Baden, tant pour ce qui regarde la sûreté et la commodité que le prix des logements et des vivres, afin qu'on les mette à un prix raisonnable et que l'on ne les augmente pas au delà de l'équité (1).

A la cour de France, on n'avait aucunement songé à remplir pareille formalité à l'égard d'une nation que nos rois étaient accoutumés, depuis deux siècles, à tenir en quelque sorte pour leur, quoique la partie hérétique, la plus puissante, se trouvât maintenant singulièrement désaffectionnée du service de France. M. du Luc exprima au Roi « l'espoir que Sa Majesté lui ordonnerait de faire une politesse au Corps Helvétique sur ce qu'elle avait choisi un lieu de la Suisse pour le congrès de la paix », et il fit observer à M. de Torcy « qu'il serait naturel de faire une honnêteté aux gens chez qui on veut aller » (2). L'ambassadeur proposa enfin d'écrire à tous les cantons, en antidatant sa lettre ; le Roi approuva et écrivit aussi lui-même.

Dès le 12 mars, Louis XIV avait nommé, pour être ses plénipotentiaires au congrès, le comte du Luc (3) et le conseiller d'Etat Le Pelletier de La Houssaye (4), intendant

(1) *Journal de Verdun*, XX, 417.

(2) *A Torcy*, 23 mars ; *au Roi*, 4 avril. CCLII, 64vo, 85.

(3) *Torcy et le Roi à du Luc*, 12 et 15 mars. CCLII, 64vo, 85. — Lors d'un voyage du comte à la cour, l'année précédente, il avait été question de l'envoyer à Utrecht. (*La Martinière, secrétaire d'ambassade, à Besenval, envoyé du Roi en Pologne :* Soleure, 10 mai 1713. CCXLVI, 181vo). — Dangeau : *Journal*, p. 390 et 427.

(4) Félix Le Pelletier de La Houssaye, d'abord conseiller au Châtelet, puis au Parlement, en 1686, avec dispense d'âge ; maître des requêtes (1690) ; intendant à Soissons (1694), à Montauban (1698), à Strasbourg (1700-1715) ; conseiller d'Etat semestre depuis 1708, passa ordinaire en 1719 ; il devint, la même année, chancelier et chef du conseil du Régent ; contrôleur général des finances (décembre 1720) ; mort le 20 septembre 1723. « Il ne faut pas confondre cette famille avec celle de M. Le Pelletier, le ministre d'État. » (Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, XXI, 373, n. 2). Le 6 mars 1714, La Houssaye parle à Voysin de ses « vingt-quatre années de service d'intendant de province et treize campagnes d'intendant d'armée » (Arch. de la guerre, vol. 2506, n° 170.)

d'Alsace (1) ; le maréchal de Villars, ainsi que le prince Eugène, ne devaient comparaître que « pour mettre leur signature au traité. » La nomination de M. de La Houssaye souleva un curieux incident très inexactement rapporté par Saint-Simon, à plusieurs reprises (2).

Tout d'abord, M. de La Houssaye s'empressa de remercier M. de Torcy « de la bonté que le Roi avait eue de le choisir pour servir dans cet emploi ; mais depuis il ne put résister aux remontrances de MM. les conseillers d'Etat » choqués de le voir nommé en second : leur doyen, Henri Daguesseau (3), « devant lequel toutes les réputations du conseil disparaissaient » (4), se chargea de défendre ce qu'ils prétendaient être leur prérogation auprès du chancelier de France, « qui en parla au Roi » ; et Sa Majesté « laissa au choix » de La Houssaye, « ou d'accepter l'emploi, n'étant ambassadeur qu'après M. le comte du Luc, ou de s'en

(1) L'intendant d'Alsace avait reçu d'un agent de l'électeur palatin, pendant le siège de Landau, les premières ouvertures de paix de la part de l'Empire. (Vogüé : *Villars d'après sa correspondance*, II, 47-48 et 88). Torcy lui écrit, le 12 mars (CCLII, 25) : « Vous avez eu, Monsieur, tant de part au traité qui vient d'être conclu à Rastadt que le Roi a jugé que vous le serviriez parfaitement bien dans ce qui est à faire pour couronner l'ouvrage... » M. de Vogüé dit cependant (p. 88) que Villars s'était trouvé mal secondé, à Rastadt, par MM. de La Houssaye et d'Hauteval.

(2) *Mémoires*, XXIV, 202, 399 ; XXIX, 100 ; XXX, 304, 457.

(3) *Torcy à du Luc*, 29 mars, CCLII, 70. « Petit homme de basse mine » (Saint-Simon : XXX, 302) ; « homme d'une méchante mine, mais d'une probité reconnue » (*Mémoires de Sourches*, II, 44, n. 6) ; père du futur chancelier de France, Henri-François, alors procureur général et « l'aigle du Parlement ». (Saint-Simon : III, 92). Du père aussi bien que du fils, on eût pu dire ce que Duclos (*Mémoires secrets*, Didot, 1865, p. 166) écrira plus tard de celui-ci, qu'il était « accusé d'une partialité outrée pour la robe ». Tous deux étaient jansénistes et leur mémoire brillait encore, à ce titre, à l'époque de la Révolution : une estampe coloriée, de 1792 (dessin de Desfontaines, gravure de Moret). porte cette légende : « D'Aguesseau (Henri-François) sauve la France pendant la famine de 1709... Il sut résister aux volontés de Louis XIV et de la cour... Il refusa de donner ses conclusions à la RIDICULE bulle *Unigenitus*... »

(4) Saint-Simon, XIV, 381.

excuser, s'il le croyait incompatible avec la dignité de conseiller d'Etat... » (1).

M. de la Houssaye s'excusa avec la permission que lui offrait le Roi. L'objection n'était donc pas venue, dans le principe, de La Houssaye lui-même, et le Roi ne le « châtia » point, comme l'allègue notre duc et pair, relevant là aussi vivement que jamais l'outrecuidance de la robe ; le Roi enfin n'eut pas, comme le supposent Duclos (2) et La Place (3) à « rappeler » La Houssaye de Bade, où il n'eut point à se rendre. Ce qu'il y a de plus remarquable, à la vérité, dans l'incident en question, ce sont les ménagements véritablement excessifs que Louis XIV a gardés envers la robe ; et, si l'on considère la suite des événements au XVIIIe siècle, on ne peut, quant au fond, donner tort à Saint-Simon (4). Nous croyons la lettre de M. de Torcy à M. de

(1) *Torcy à La Houssaye*, 14 mars. CCLII, 44.

(2) *Mémoires secrets* (Didot, 1865), p. 131.

(3) *Pièces intéressantes et peu connues*, I, 122-123.

(4) M. Renan (*Hist. lit. de la France*, tome XXVII) a bien reconnu que les juristes, qui se sont tout permis pour édifier la monarchie absolue, ont usé des mêmes moyens pour la détruire. En 1754, le président Hénault voit bien que le Parlement « n'a aujourd'hui d'autre dessein que de renverser l'autorité royale et que, s'il revient en fonctions, c'en est fait de la puissance royale en France. » (Argenson : *Journal*, 26 janvier). Louis XV prédit que « cette assemblée de républicains finira par perdre le royaume » (Cf. Guizot : *Hist. de France*, V, 195). C'est bien enfin « au profit de la robe » que l'espèce des Sabatier et des Eprémesnil veut, à la veille de la Révolution, « *débourbonnailler* la France. » (Cf. Lavisse : *Hist. de France*, IX, 306 et 426-429). — Voir encore les *Souvenirs*... du marquis Louis de Bouillé, I (1906), 77.

L'action délétère des légistes est apparue dès le principe aux plus clairvoyants. On lit dans un sermon du XIIIe siècle : « Les légistes envient aux prêtres la vénération dont on les entoure, aux nobles leur naissance, à leurs supérieurs l'autorité. » (Cf. Lecoy de La Marche : *La chaire au* XIIIe *siècle*, p. 401-402). En 1574, Hottmann, dans sa *Franco-Gallia*, leur reprochera d'avoir « contraint tous les princes du royaume, *voire même la majesté du Roi*, de passer sous leur main et s'humilier sous leur grandeur. » Cf. Lavisse : *Hist. de France*, VI², 12).

La Houssaye, que nous venons de citer, datée du 14 mars, assez instructive, à ce sujet, pour la donner entière :

J'eus l'honneur, Monsieur, de vous écrire, le 12 de ce mois, et de vous informer de la résolution que le Roi avait prise de nommer M. le comte du Luc et vous pour assister, en qualité de ses ambassadeurs plénipotentiaires, aux conférences qui doivent se tenir à Bade pour la perfection de la paix.

Aussitôt que cette nouvelle a été répandue, M. d'Aguessau, s'intéressant vivement à ce qui vous regarde, a représenté, Monsieur, qu'étant, comme vous l'êtes, conseiller d'Etat, vous deviez être nommé avant M. le comte du Luc.

M. le chancelier en a parlé au Roi et la décision en a paru d'autant plus *difficile* (1) qu'elle ne veut rien faire de contraire au rang et aux prérogatives de MM. les Conseillers d'Etat ; qu'elle veut encore moins vous donner un sujet de dégoût et de mortification dans le temps qu'elle avait le dessein de vous faire connaître son estime et sa confiance pour vous.

D'un autre côté, elle est satisfaite des services que M. le comte du Luc lui rend depuis plusieurs années dans l'ambassade de Suisse : elle compte que, la paix se traitant dans le territoire de la Suisse, il est dans l'ordre que son ambassadeur y soit employé lorsqu'elle est contente de sa conduite ; que ce serait diminuer le respect des Cantons pour le ministre qui réside chez eux que de le faire précéder par un ambassadeur qu'elle nommerait pour assister avec lui aux conférences de la paix.

Dans cet *embarras*, le Roi, comptant sur votre zèle et ne voulant d'ailleurs *vous rien ordonner dont vous pussiez recevoir des reproches*, m'a commandé, Monsieur, *de vous exposer la difficulté* et de vous écrire que Sa Majesté laissait à votre choix ou d'accepter l'emploi, n'étant ambassadeur qu'après M. le comte du Luc, *ou de vous en excuser, si vous le croyez incompatible avec la dignité de conseiller d'Etat.*

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir le plus tôt possible votre décision : *je vous avoue que je serais bien fâché si vous ne croyiez pouvoir accepter* un emploi où je suis persuadé que vous apporteriez non seulement le zèle, mais encore toutes les lumières nécessaires pour servir utilement Sa Majesté...

M. de Torcy écrit enfin, le 28 mars :

(1) C'est nous qui soulignons.

J'ai reçu vos lettres du 19 et du 21 de ce mois]... Sa Majesté a bien voulu *approuver* également et votre empressement à le servir lorsque vous avez su ses premières intentions et *les réflexions que vous avez été obligé de faire sur les représentations de MM. les Conseillers d'Etat...* (1).

Le maître des requêtes Barberye de Saint-Contest (2), intendant des Trois-Evêchés, nommé à la place du conseiller Le Pelletier de La Houssaye, était « sous un extérieur épais, avec les manières les plus pleinement bourgeoises (3)... ridiculement bourgeoises (4)... homme de beaucoup d'esprit et du plus délié, qui connaissait pourtant le monde, la cour et les gens extrêmement bien » (5). Saint-Simon parle de lui et de son père comme d'amis « de

(1) *Le Roi et Torcy à du Luc ; Torcy à La Houssaye,* mars 1714. CCLII, 25, 38, 42, 44, 70 ; CCLVIII, 91.

(2) *Torcy à du Luc,* 29 mars 1714. — *Pouvoirs,* 15 avril : « ... Notre amé et féal le S[r] Barberye de Saint-Contest, conseiller en nos conseils, maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, intendant de justice, police et finances dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun... » — Dominique-Claude Barberie de Saint-Contest, d'une famille normande, fils de Michel, aussi maître des requêtes et intendant à Limoges ; né le 2 novembre 1668 ; conseiller au Châtelet (1686), au Parlement (1688) ; maître des requêtes (1696) ; intendant à Metz (1700) ; plénipotentiaire au Congrès de Bade (1714) ; conseiller d'Etat semestre (1716) ; membre du Conseil du commerce (1720) ; plénipotentiaire au Congrès de Cambray, conseiller d'Etat ordinaire (1723) ; mort le 22 juin 1730. — Son fils François-Dominique fut ministre-secrétaire d'Etat des affaires étrangères (1751). — Peu après son arrivée à Bade, il fit valoir ses droits à une place au Conseil : « Il y a vingt-huit ans que j'ai l'honneur de servir le Roi — écrit-il à M. de Torcy, le 11 juin — ... J'ai mangé mon fonds ; je le mange encore. éloigné de mes biens et de ma famille... néanmoins je vois que la place de conseiller d'Etat est pour mes cadets, qui n'ont en partage que de s'enrichir à Paris et d'y jouir d'une vie douce et agréable... » ; et le 4 juillet : « ... Si vous ne prévenez pas le Roi pour une place au Conseil pour moi, un autre plus diligent le préviendra. Il paraît, depuis quelque temps que ce prix est accordé à la diligence, que ceux qui sont employés au loin pour le service du Roi ne sauraient espérer que par votre sage et vive prévoyance... »

(3) Saint-Simon : XXI, 370.

(4) *Ibid.*, XXIX, 72 ; éd. de 1873 : XIV, 344.

(5) *Ibid.*, XXI, 370. — Cette profonde connaissance des hommes et des choses de son temps le fit briller entre tous, ainsi que le che-

père en fils » et, dans les combinaisons politiques qu'il se plaisait à forger fiévreusement, pour un avenir qu'il escomptait prochain, en 1711, il proposait de remplacer, aux affaires étrangères, Torcy par Saint-Contest, dont les contemporains, au reste, s'accordent avec lui pour louer l'honnêteté et la douceur de caractère autant que le mérite d'une grande capacité (1).

Le nouvel ambassadeur arriva à Bade, le 31 mai, et il fut d'autant mieux venu auprès du comte du Luc qu'il avait, quelques jours auparavant, fort contribué à négocier le mariage du marquis du Luc, son fils unique, avec Mlle de Reffuge ; aussi les deux plénipotentiaires vécurent-ils dans une sorte d'union que le secrétaire d'Etat qualifiait « rare » et que vantait le Roi lui-même (2).

On sait le peu qu'étaient alors comptés, assez injustement, les secrétaires d'ambassade. M. de La Martinière (3) remplissait depuis longtemps ces fonctions en Suisse ; il semblait avoir quelque droit à figurer en la même qualité au congrès de Bade-en-Argovie : un homme plus à portée de la cour lui en souffla l'avantage. Le bon cœur de son maître ne laissa pas d'en éprouver quelque peine ; il ne put cependant qu'accueillir agréablement M. du Theil (4), qui s'était déjà distingué à Utrecht ; car ce jeune homme

valier de Camilly, à la conférence de l'entresol. (Argenson : *Journal et Mémoires*, I, 100).

(1) *Mémoires de Sourches*, VI, 200, n. 5. — *Correspondance du comte du Luc*, CCXLVIII, 115vo, 117vo, 141vo.

(2) CCLIV, 84 ; CCLV, 280.

(3) Laurent-Corentin de La Martinière, mort à Soleure, le 15 novembre 1731, après 34 ans de service (*Mercure*, décembre 1731). Il fut, à plusieurs reprises, chargé des affaires du Roi en l'absence des ambassadeurs. Du Luc, dans sa correspondance, vante souvent sa capacité ; dans un mémoire du 28 mai 1713, dressé à Paris, il dit cependant que ce secrétaire est « bon scribe », mais « qu'il manque de lumières. »

(4) N. de La Porte du Theil († 1755), envoyé à Vienne, conclut la paix avec l'Empereur en 1737 ; il fut alors appelé par le cardinal de Fleury à venir servir de mentor à M. Amelot de Chaillou, dont l'incapacité avait, selon les mauvaises langues, besoin qu'on lui apprît à distinguer la mer du Nord et celle du Sud. Amelot con-

était neveu de M. Blondel, l'un des premiers commis aux affaires étrangères dont une fille avait l'honneur d'être la comtesse de Vintimille d'Olioules et auquel M. de Vintimille du Luc avait, de sa personne, beaucoup d'obligations (1).

Voyant que « du côté de l'Empereur et de l'Empire on ne se pressait encore de nommer » des ambassadeurs et qu'il devait y avoir « de l'embarras sur la députation de l'Empire », la çour de France supposa un instant que le congrès n'aurait point lieu « et que l'Empire se contenterait de ratifier le traité tel qu'il avait été ratifié à Rastadt » (2). Il y eut, en effet, quelques contradictions entre le Corps catholique et le Corps dit « évangélique » à la diète d'Augsburg ; mais les protestants se virent contraints de céder et les trois collèges finirent par remettre à l'Empereur les pleins pouvoirs de l'Empire (3). L'Empereur nomma le comte de Goess (4) et le comte de Seilern (5) ses

gédié (1744), du Theil fit les fonctions de secrétaire d'Etat pendant la campagne de Flandres. Disgracié par Argenson, qui lui reprochait sa très sage tendance à l'alliance autrichienne, il reçut la garde du dépôt du Louvre. Il eut, en 1748, la plus grande part au traité d'Aix-la-Chapelle. Il a rédigé des volumes d'*Instructions* aux ambassadeurs et quantité de savants mémoires. (Cf. Armand Baschet, *Hist. du dépôt du dép*t *des aff. étr.*, p. 274-292). A Baden, il rédigea toutes les dépêches signées des plénipotentiaires auxquelles le comte du Luc déclare « n'avoir point trouvé d'addition ni de retranchement à faire ». (*A Torcy*, 20 août. CCLXI, 69vo).

(1) François Blondel, premier commis de M. de Torcy avec MM. Pecquet et de Ligny, semble avoir été chargé spécialement de la comptabilité. (CCXXVII, 232). Il était lié d'amitié avec Samuel Bernard (CCXLVIII, 25). Voir, sur cette famille, un livre de M. Paul Fould : *Louis-Augustin Blondel* (1914), l'un des vingt-trois enfants de François.

(2) *Torcy à du Luc*, 11 avril. CCLII, 92.

(3) *Journal de Verdun ; Gazette d'Amsterdam ; Lettres historiques* [de La Haye]. Année 1714.

(4) Pierre de Goess, comte du Saint-Empire Romain, seigneur de Carlesberg, chambellan de l'Empereur, du conseil aulique impérial, gouverneur de la Carinthie, marié à Rome, en 1693, à une comtesse de Sinzendorff. Il avait été, en 1705, plénipotentiaire du roi Charles III (futur empereur Charles VI) aux Pays-Bas.

(5) Le comte de Seilern, assesseur du Conseil privé de l'Empereur,

plénipotentiaires avec M. Penterridter (1) pour secrétaire : son ambassadeur extraordinaire en Suisse fut écarté. Honoré, « comte et seigneur de Trauttmansdorff », descendait de ce comte Maximilien qui, malgré son extérieur risible, avait joué le plus grand rôle au congrès de Münster. Le comte Honoré n'était pas d'aspect plus imposant et, mauvais diplomate, il avait si mal servi la maison d'Autriche (2) en Suisse que le comte du Luc l'y disait être plus utile au Roi qu'à l'Empereur (3). De l'humeur « la plus emportée », il s'était échappé en grossiers propos contre l'ambassadeur de Louis XIV, qu'il méditait de faire enlever par un parti de hussards. « Le goût » qu'il avait « de son terroir » lui faisait passer une grande partie du jour et presque les nuits à table ; aussi le comte du Luc attribuait-il publiquement « ses pièces d'éloquence à la rusticité d'un

devint vice-chancelier d'Autriche, à la mort de son oncle Jean-Frédéric (janvier 1715), qui avait été l'un des plénipotentiaires impériaux au congrès de Ryswick.

(1) Jean-Christophe Penterridter. Il fut chargé d'affaires en France, de novembre 1715 à septembre 1716, en attendant l'arrivée du comte de Koenigseck, nommé ambassadeur, retenu aux Pays-Bas par les négociations de *la Barrière*. Il revint à Paris, demandé par Dubois, en qualité de ministre plénipotentiaire (1719). Il mourut, le 28 juillet 1728, au congrès de Soissons. Le protocole du traité de Londres (2 août 1718) le qualifie : « Penterridter d'Adelshausen, conseiller impérial aulique et assesseur du Conseil impérial des Pays-Bas autrichiens. » Le 31 décembre 1720, il s'intitule : « *Nos Johannes Christophorus Penterridter S. R. I. liber Baro ab Adelshausen*, conseiller aulique de S. M. I. et catholique, assesseur du Conseil de Flandre, ministre plénipotentiaire à la Cour du Roi Très-Chrétien » et il signe : « J. B. Penterridter (*Autriche*, CXXXVII, 180).

(2) Il n'en était pas moins dévoué à la Sérénissime maison. On raconte que, visitant, en 1714, le château de Habsburg, en Argovie, « dès qu'il fut à la porte, il se mit à genoux, et, au milieu de quelques discours... il baisa dévotement cette terre bénite qui avait nourri et porté les ancêtres de l'Empereur son maître. » (*Etat et délices de la Suisse*, 1778, I, 320).

(3) Il était fait pour être joué. Il fut trahi au profit de la cour de France par un ingénieur nommé Müller, à qui il avait accordé une grande confiance, et par son propre secrétaire nommé Hermann (Arch. de la guerre, MMCLXII, n° 163).

homme conseillé par les vapeurs d'un repas mal digéré » (1). Il était couvert de dettes et, sur le point de quitter Bade assiégée, en 1712, « tout son équipage pouvait aller dans un chausson » (2). MM. de Puyzieulx et du Luc, dans leur correspondance, et M. de Torcy, dans les *Lettres* [anonymes] *d'un Suisse à un Français*, l'ont achevé de peindre (3). Ajoutons qu'il s'adonnait fort à consulter les devins sur l'avenir (4).

Le comte de Goess, très pieux (5), « fort galant homme... aux allures d'un bon et poli tudesque », était aussi homme « d'expérience, capable et d'un certain air de probité qui prévenait en sa faveur » ; mais il avait le désavantage « d'être dérouté de sa cour depuis plus de vingt ans » (6), tandis que son collègue était appuyé du crédit de son oncle, le chancelier d'Autriche, « étroitement lié avec le prince Eugène » (7).

Le comte de Seilern, « clerc de chancellerie, prévenu de ses connaissances et de sa locution latine, tout préoccupé de formalités et d'expressions », était « froid à glacer » et, quoique « jeune » encore — on lui donnait « trente-cinq

(1) Voir notre article sur *l'enlèvement du grand prieur Philippe de Vendôme*, dans cette *Revue* (1910), p. 19 du tirage à part.

(2) *Du Luc à Torcy*, 11 mai 1712. CCXXXV, 45vo. — Cf. Mme de Sévigné : *Lettres*, III, 66 et notes : « ... un peigne dans un chausson. » — « Depuis onze ans qu'il est à Bade, [Trauttmansdorff] vit aux dépens du tiers et du quart. Un de ses insignes créanciers est mon boulanger, auquel il doit quarante-sept mille livres ; jugez des autres... » (*Du Luc à Torcy, ibid.*, fol. 57vo).

(3) CCIII, 310.

(4) *Sainte-Colombe à Torcy*, 23 novembre 1708. CXC, 81vo. — Le 8 février 1709, il charge l'ingénieur Müller de lui procurer, « sans regarder au prix », avec l'*Exposition de la foi* de M. de Meaux, « *La théière du berger pour savoir les choses passées et futures ;* [et] Albini novensis : *De sympathia* 3 *planetarum cum corpore humano et metalio.* » (Arch. de la guerre, MMCLXII, nos 187 et 205).

(5) Au mois d'août 1714, il va en pèlerinage à Notre-Dame d'Einsiedlen. [Einsiedeln n'est que du patois suisse.]

(6) CCXLVIII, 131vo ; CCLIV, 158 ; CCLV, 49vo-50 ; CCLVI, 84 ; CCLVIII, 225vo, 240, 265.

(7) CCLII, 92 ; CCLIV, 184 ; CCLV, 50.

ans, à peu près », — « il conservait la gravité d'un doyen au Parlement » (1).

Le principal personnage, du côté des impériaux, était en réalité le secrétaire de cette légation, M. Penterridter, « grand (2) drôle délié et très insinuant (3), diplomate instruit et retors » (4), qui avait le secret de l'Empereur et du prince Eugène (5) : « les comtes de Goess et de Seilern n'étaient que deux hommes de paille inanimés » (6).

Autour de ces acteurs principaux, même uniques, bourdonnait l'essaim des autres ministres et « ministrilles » dont la plupart n'eurent rien à faire et « ne savaient pourquoi on les avait envoyés là » (7). Nous rencontrerons certains d'entre eux, soit dans la partie anecdotique de cette étude, soit au chapitre de la négociation (8).

(1) CCXLVIII, 131vo ; CCLVIII, 225vo, 240vo ; CCLIV, 158 ; CCLV, 49vo.

(2) C'était un véritable géant, que du Luc nommait par antiphrase : « le pygmée ». Le chevalier de Camilly, dans une curieuse correspondance anecdotique dont nous allons faire usage (a), écrit, le 17 juin 1714, probablement au duc du Maine (CCLVIII, 226) : « La figure du secrétaire de l'Empire est colossale : je n'exagère point à V. A. S. quand je lui dirai qu'il a pour le moins sept pieds de haut... ». Madame, la Palatine, parle à deux reprises de cette colossale figure : « A la foire de Saint-Germain, il vint un géant qui voulait se faire voir pour de l'argent ; mais, ayant rencontré M. Penterridter, il dit : « Voilà qui est fait ; je n'irai pas me montrer à la « foire, car en voilà un qui se montre pour rien ; je ne pourrais rien « gagner pour cette fois » ; et il s'en alla. » (Recueil Brunet : I, 347.) « Cet envoyé vint chez moi, le soir, il y a quelques jours — rapporte encore Madame. — Un de mes chapelains, qui ne l'avait jamais vu, se trouvait seul dans mon antichambre : ... il entend marcher, se retourne et, voyant cet homme si grand, il sursaute et se sauve : cela m'a fait bien rire. » (Recueil Jaeglé : III, 57).

(a) Le chevalier de Camilly a été, à Bade comme à Utrecht. le correspondant du « cyclope » Pontchartrain, insatiable de nouvelles dont il amusait le Roi.

(3) *Du Luc à son frère, l'archevêque d'Aix.*

(4) Vogüé : *Villars...* II, 88.

(5) *Du Luc au Roi, à Torcy et à Beretti,* CCXLVIII, 145vo ; CCLVI, 221, 234.

(6) *Du Luc au Roi,* Vienne, 1er août 1716 : *Autriche,* CIX, 124vo.

(7) *Du Luc à Villars,* 15 juin. CCXLVIII, 131vo.

(8) Notons ici, en passant, la présence de Dubois. On lit dans une

II

PHYSIONOMIE DU CONGRÈS

Le logement et les vivres. — Le train des plénipotentiaires. Les femmes au Congrès. — Divertissements.

Les trois cantons coseigneurs du comté de Bade firent bonne police : Zurich et Berne établirent un corps de garde de 50 hommes de leurs troupes à la maison commune, où se devaient tenir les conférences, et ils confièrent les portes de la ville à la milice bourgeoise (1). Une ordonnance de MM. de Berne régla le prix des vivres (2).

« L'affreux trou » fut bientôt rempli d'étrangers. Les maisons se louèrent « pour six mois, à un si haut prix qu'on aurait pu ci-devant les acheter sur le même pied ». Les curieux, qui sans cesse affluaient, envahirent les villages voisins. La place environnant hors les murs le temple protestant, récemment « bâti, pour ainsi dire, sur les ruines de Cythère, était toute couverte de tentes : comme on était à la fin de la longue guerre qui venait de désoler l'Europe, le quartier général de l'armée de l'Empire vint occuper les prairies entre la ville et les bains » (3). Aussi « notre con-

lettre adressée par lui au comte de Bonneval, le 17 mai [1715] (Cf. le prince de Ligne : *Mémoire sur le comte de Bonneval*, 1817, p. 142) : « ... Avant que je fusse encore de retour de Bade... » Dubois avait rencontré ce futur pacha à la suite du prince Eugène et avait promis de travailler à sa réhabilitation en France. Disons encore que « l'abbé du Bos » était là « envoyé de Madame la princesse de Condé ». (CCLV, 70-71, 190-191.) Sur les précédentes missions diplomatiques du savant abbé, voir Jean de Boislisle : *Les Suisses et le marquis de Puyzieulx*. Introduction, p. CIII, n. 3.

(1) *Lettres historiques* [de La Haye], XLV, 558. — Dorrer, *loc. cit.* Cf. *Le Conservateur Suisse*, VIII, 202.

(2) *Gazette d'Amsterdam :* Schaffhouse, 17 juin.

(3) *Du Luc à Torcy*, 9 avril. CCLII, 104vo. — Cf. *Gazette d'Amsterdam*, 7 juillet. *Lettres historiques* [de La Haye], XLV, 558 ; XLVI, 178. — *Amusemens des bains de Bade* (1739), p. 116. David-François

grès avait-il assez l'air d'un camp de bohêmes », voire « d'une pétaudière » (1).

L'ambassadeur de France avait à Bade, pendant les diètes, « une maison affectée (2) qui, pour être, à ce qu'on disait, la plus commode, ne laissait pas d'être très effroyable, plus horrible que celle des plus pauvres manants du royaume », écrit le comte du Luc en exagérant quelque peu. Il demanda à MM. de Berne de lui prêter leur maison, le *Bernerhaus*, « qui ne consistait qu'en deux petites chambres », et ces seigneurs la lui accordèrent « avec une politesse dont ils étaient seuls capables en Suisse ». Il y ajouta la halle au blé, le *Kaufhaus*, appartenant à la ville, où il fit établir des cuisines, une boulangerie et une boucherie (3). Il prit toutes les peines du monde pour loger son collègue, son « sosie ». Il s'adressa à l'avoyer Schnorff (4), « grand

Merveilleux, de Neufchâtel, auteur anonyme de ce petit livre aussi intéressant qu'amusant, s'est trouvé, dans sa jeunesse, au congrès avec son père, secrétaire-interprète du Roi, attaché à l'ambassade.

(1) *Du Luc à Villars* et *au président de Migieu*, du Parlement de Dijon. (CCXLVIII, 115vo, 124vo.)

(2) Cette maison appartenait à la famille Schnorff. (*Puyzieulx au Roi*, 1er août 1699). CXVIII, 49.

(3) CCXLVIII, 116vo, 118 ; CCLII, 58vo, 79vo, 104vo. — « Les Bernois, toujours polis *pour le Comte du Luc..* », écrivait l'ambassadeur à Torcy ; dans son *Mémoire* adressé à ce ministre, le 13 juin 1715 (*Suisse*, Mémoires, XXX, 166vo), il note que l'Avoyer de Berne Willading, « le Heinsius de la Suisse », profondément hostile à Louis XIV, disait volontiers « qu'il aimerait le comte du Luc, *s'il n'était pas ambassadeur.* » — Le logis du comte du Luc, à l'hôtel de Berne, était orné de tapisseries des Gobelins, d'un portrait du Roi et de tableaux « très licencieux » (Dorrer : p. 202 et 207). — Henry Mercier : *Le Congrès de Bade en Suisse* dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte* (1917), p. 4 du tirage à part). — Du Luc comptait, parmi ses biens mobiliers, un *Hercule*, de Holbein, et deux autres tableaux de Jules Romain et de Van Dyck. En 1713, il prie M. Blondel de chercher à les vendre. Il désigne, à ce propos, l'artiste Vandine, capable de réparer le Romain, peint sur bois, et « un nommé Her, sur le pont-neuf », tous deux connaisseurs, « mais l'un et l'autre brocanteurs, par conséquent très propres à dépriser la marchandise » (CCXLVIII. 18, 25.)

(4) Les Schnorff étaient de zélés serviteurs de la politique autrichienne, particulièrement l'avoyer et le sous-bailli du Comté. Cette

juif non circoncis », comme les Badois, en général, « les plus grands juifs qu'il y ait sur terre » (1) ; et l'avoyer Schnorff, « en qualité de chef, renchérissait sur tout son peuple ». Ce magistrat possédait une maison en ville et une autre hors les murs, « la plus jolie de tout ce pays, quoique inhabitable pour tout autre qu'un Suisse ». La première était habituellement réservée à l'ambassadeur d'Espagne : elle fut destinée à Mme de Saint-Contest et l'auberge du *Brochet* à son mari ; c'était « la plus grande maison de tout Bade, où descendaient, pendant les diètes, grand nombre de députés des cantons et dont la cuisine était grande et belle, au lieu que partout ailleurs il n'y en avait point ». M. du Luc recommanda à M. de Saint-Contest « de se pourvoir de bons lits de camp et de certains meubles brisés dont on se sert à l'armée » ; il lui offrit de prendre chez lui, en passant à Soleure, tout le reste du mobilier qui lui conviendrait (2). Le second plénipotentiaire n'avait plus qu'à prendre la peine d'arriver : « en habile intendant, il avait tiré son épingle du jeu » (3). Les Saint-Contest arrivèrent escortés de soixante-quatorze chariots portant leur bagage (4).

famille joua un rôle prépondérant dans le pays pendant la guerre de 1712. Anoblis et pensionnés par l'Empereur, ces messieurs ne dédaignaient pas les grâces du Roi et les ambassadeurs de France se servaient d'eux à cause de l'influence qu'ils exerçaient dans les cantons catholiques. (Henry Mercier : *Le Congrès de Bade et les Suisses*, dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1917, p. 10, n° 1 du tirage à part. — Cf. A. E. *Suisse*, CCXIX, 322 et *passim*.)

(1) Le voisinage des juifs, successivement expulsés de tous les cantons et parqués depuis longtemps en un coin du comté de Bade, y pouvait contribuer. Les villages de Lengnau et Endingen — écrit Bridel au commencement du XIXe siècle — sont le seul coin de la Suisse où les juifs aient une synagogue et où il leur soit permis d'habiter : il y a dans ces deux villages environ cent familles juives. » (*Le Conservateur Suisse*, III, 233-236 et 242, n. 1). La Confédération n'a accordé le droit de cité aux Israélites qu'en l'année 1866, en conséquence du traité de commerce avec la France. (Cf. Daguet : *Hist. de la Confédération suisse*, II, 513, 514).

(2) CCXLVIII, 112, 114vo, 115vo, 116vo, 118vo, 123 ; CCLII, 79vo, 87vo.

(3) *Du Luc à Torcy*, Bade, 16 mai. CCLIV, 42.

(4) Dorrer : *loc. cit.*, p. 202.

L'une des qualités qui distinguaient les seigneurs brillait à l'excès chez François de Vintimille comte du Luc : il était même prodigue, au point que tous, amis et autres, s'accordaient à lui en faire reproche. Sa fortune n'égalait pas sa naissance : elle lui eût néanmoins permis de vivre honorablement ; mais la charge de l'ambassade, qui le jeta en d'étranges embarras, menaçait de le ruiner. Il avait débuté dans la carrière, en l'affreuse année 1709, celle du « grand hiver », de la famine, à la veille de la suprême humiliation de Gertruydenberg. En son particulier, il avait été récemment assez éprouvé : le duc de Savoye, maître un instant de la Provence, avait observé avec une grande politesse envers un allié de sa maison (1) les mêmes égards qu'il avait marqués à l'évêque de Fréjus (2) ; les oliviers du Luc n'en avaient pas moins souffert du passage de ses troupes. La révocation de l'édit de Nantes avait, en outre, coûté

(1) Bien que, « depuis plusieurs siècles, le sort de sa famille eût changé » (*à Torcy*, 13 mars 1713. CCXLII, 62), le comte du Luc estimait sa maison au moins égale, par ses origines, à celle de Savoye et « il voulait que son voisin, qui voulait, lui, le traiter en petit ambassadeur, sût que Guy, comte de Vintimille, qui, le premier, honora Humbert de son alliance, soutint noblesse et fit voir que sa comté, jointe à celle de Luzare et au marquisat des Alpes maritimes, valait bien un pays d'où il ne sort que des ramoneurs. » (*Au secrétaire d'Etat Pontchartrain*, 16 octobre 1709. CCVII, 64vo) (*a*). Le 1er mars 1709 (CXCVII, 94), à propos de la mort du prince de Conti, il faisait observer à M. de Torcy qu'il était parent de Madame la Princesse au IVe degré ; à quoi le ministre répondait « que l'alliance valait bien qu'il prolongeât le deuil » que la cour venait de quitter.

(*a*) On peut rapprocher de ceci la notice fournie au Roi sur les principales maisons : « ... Il y a près de quatre cents ans — dit le généalogiste — que Geoffroy, seigneur de Clermont, épousa *d'égal à égal* Béatrix de Savoye... » (Cf. Boislile : *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 446.)

(2) CXCVIII, III ; CCVI, 34vo. — Le roi Philippe V en avait moins noblement agi, à son passage au Luc, en 1701 : « Sa Majesté Catholique — écrit à M. de Torcy le seigneur du lieu (CCI, 146vo) — me fit glisser 30 louis pour sa dépense ; je doute, monsieur, qu'à tel prix on trouvât beaucoup de cabaretiers... » — La grande Mademoiselle stigmatise en ces termes la traditionnelle lésinerie de ses proches

beaucoup à certains seigneurs de la région (1) ; aussi notre ambassadeur déclarait-il « ne haïr rien tant, après les jansénistes, que les huguenots (2) qui, par leur désertion, avaient diminué ses revenus de plus de six mille livres ». Il avait une commanderie de l'ordre de Saint-Louis ; le gouvernement de Porquerolles ; une lieutenance de Roi ; la concession de quelques madragues (3) ; une « malheureuse pension de mille écus » pour avoir perdu le bras droit à Cassel, en 1677 ; une pension sur les galères, où il avait ensuite servi en qualité de capitaine : il tenait tout cela pour fort peu. Ses pensions étaient, au reste, irrégulièrement payées et les appointements de l'ambassade fort diminués. Il ne comptait que sur des « grâces » plus considérables, qu'il sollicitait constamment et qui ne lui venaient guère. Ne sachant où donner de la tête, il avait, un jour, porté ses vues sur l'archevêché de Tolède, qu'il estimait lui pouvoir être octroyé en commende, sous le prétexte qu'il avait été d'Eglise, avant que ses frères aînés n'eussent été tués au

parents : «... Cela est digne d'un grand prince d'enchérir sur les libéralités des autres ; mais cela arrive si peu aux Bourbons que, quand ils font des libéralités, on les applique toujours à mal. » (*Mémoires*, an 1652). — On sait que « le bon roi Henri », chef de la maison royale du nom, se montrait d'une « chicheté » absolument honteuse, tandis que la libéralité des Valois était telle que, tout en donnant beaucoup, ils s'excusaient avec une grâce charmante de ne donner davantage. (Cf. *Mémoires* de la reine Marguerite de Navarre).

(1) Le Luc primait une des trois communautés de la Provence où, de 1598 à 1685, les hérétiques jouirent de la liberté d'exercer publiquement leur culte.

(2) *A Torcy*, 4 novembre 1711 (CCXXVIII, 100). Il plaisante, car certains endroits de sa correspondance pourraient, au contraire, accuser trop d'indulgence pour les uns et les autres, bien qu'il parle assez ironiquement de « ces messieurs » à M. de Torcy même, époux d'une Arnauld : « *Piétistes* — lui écrivait-il, le 24 février 1710. (CCXIII, 230) — signifie [en Suisse] ce que nous nommons *ces Messieurs* en France, avec la différence que ceux de Berne sont de bonne foi ennemis des honneurs et ne veulent point de charges publiques ; d'ailleurs beaucoup d'esprit et de fidélité dans leurs promesses. »

(3) « Pêcheries faites de câbles et de filets, pour prendre des thons... » (*Diction. de Trévoux*).

service du Roi (1) : M. de Torcy l'en avait doucement « sifflé » en lui répondant que cette sorte de grâce « n'était plus du temps présent » (2), et, en véritable ami, il avait célé au Roi l'extravagante boutade de l'ambassadeur.

Il était arrivé en Suisse sans argent, pourvu seulement de lettres de change de Samuel Bernard, qui furent protestées. Il eut recours, à plusieurs reprises, au banquier La Chapelle, concierge de l'hôtel de l'ambassade, à Soleure, auquel il emprunta en son propre nom et qui faillit bien en être noyé, pour sa part ; car « les arrêts de surséance n'avaient aucun lieu en Suisse » (3). Il fut même « nécessité » parfois « de boursiller ses valets » (4), et lors du pas-

(1) 10 février 1713. CCXLI, 119.

(2) *Torcy à du Luc*, 22 février 1713. CCXLI, 122. — *Du Luc à Torcy*, 20 avril 1714. CCXLVIII, 142. — Louis XIV avait, en 1673, donné une abbaye à Melchior de Harod, baron de Saint-Romain, ambassadeur en Suisse, qui déjà en avait reçu une autre de Louis XIII, pour la besogne assez anticatholique qu'il était allé faire en Suède, en 1635. Henri IV en avait bien octroyé deux au huguenot Sully, pour le décider à payer à Henriette d'Entragues le prix de ses premières faveurs.

(3) *A Torcy*, 12 août 1709. CIX, 164.

(4) *A Torcy*, 9 mars 1712. CCXXXIV, 47vo, 48. — Il propose ici de mettre sa vaisselle de vermeil « en presse » ; or, « le meilleur ami qu'on pût avoir c'était sa vaisselle », comme le disait Tessé au Roi (Cf. Haussonville : *La duchesse de Bourgogne*, I, 148). Cette vaisselle fait penser à un amusant épisode rapporté par du Luc au commencement de son ambassade (*à Pontchartrain*, 16 août 1709. CCVI, 97) : « ... Son Excellence Tudesque [Trauttmansdorff] donnait tous les soirs une symphonie [pendant une diète, à Bade]... J'ai pris le parti de prier tous les députés de la diète, à venir dîner chez moi... Le premier jour finit par la comédie, où j'avais fait prier nombre de dames qui se trouvaient aux bains et qui sont de toutes les nations voisines. Il parut dans les entr'actes une collation... Trois cents personnes au moins furent rassasiées : je voyais voler les plats et les corbeilles dans le parterre ; j'étais dans ma niche, sérieux comme un âne qu'on étrille, tremblant dans l'âme pour ma vaisselle. Cependant il n'y eut rien de perdu et l'on n'eut pas même la peine de rien écurer, car tout revint si net que je crus que l'orfèvre s'en était mêlé... Les discours que cet impromptu fit tenir ont obligé le comte de Trauttmansdorff à mettre au croc sa musique... » — Voir aussi *du Luc à l'abbé de Pomponne*, 1er août 1709, CCIV, 81. — C'est par erreur que l'auteur des *Amusemens des bains de Bade* (p. 45-47)

sage du comte de Mercy en Alsace, de connivence avec les Bâlois, il n'avait pas « trois pistoles pour payer un exprès » à dépêcher au comte du Bourg (1). Il n'en figura pas moins sur le théâtre helvétique « avec un équipage de Jean de Paris » (2).

Il ajusta d'abord au mieux la maison du Roi, à Soleure, « et ce gîte très antique ressembla, par ces soins, à ces vielles (*sic*) madames de la cour qui, avec du blanc et du rouge, passent pour jeunes et gracieuses » (3). Il avait là cent personnes à nourrir, secrétaires, gentilshommes, domestiques de toute catégorie, « valets de chambre, pages et laquais à foison » (4). Ses prédécesseurs « tendaient la main aux Suisses d'une manière qui tenait plus de l'espagnol que du français : pour lui, il les baisait à la godinette », leur prodiguait les plus séduisantes promesses, les « seringuait » de harangues si onctueuses qu'ils les écoutaient dans la dévote attitude où l'on voyait « les vieilles femmes de son village à l'église, le Vendredi-Saint », puis il étouffait leurs plaintes à table (5). Aussi « ces bons Suisses l'aimaient-ils comme leurs petits boyaux » et, afin de le lui prouver, « ils le mangeaient ». Il fallait abondamment couvrir une table où l'on demeurait plus de six heures, aux occasions ; les diètes en étaient une des plus graves, car les officiers « parasites » du service de France et tous les jeunes « agréables » de la nation, « qui ne connaissaient là qu'un seul râtelier », se mettaient en devoir de faire cortège à l'ambassadeur de Sa Majesté : le comte du Luc y nourrissait jusqu'à trois cents bouches, dépensait 500 livres par jour, tandis que son maître n'en accordait que 100 d'indem-

a parlé du fait, en l'agrémentant de quelques détails, comme ayant eu lieu pendant le congrès de 1714.

(1) *A Torcy et à l'abbé de Pomponne*, 23 et 30 août 1709. CXCIX, 208 ; CCIV, 109vo.

(2) CXCIII, 362. Cf. sur « l'équipage de Jean de Paris » les *Lettres* de Mme de Sévigné (II, 290 ; III, 66 et notes).

(3) *A la Mise de Vins*. CCXLVIII, 93.

(4) CCXLVIII, 56, 73vo. Il avait 40 pages.

(5) *A Pontchartrain*. CC.XXIII, IIvo.

nité (1). A ceux qui critiquaient sa prodigalité, il répondait que la dépense faisait tout son crédit (2) et il objectait, par exemple, le mépris où croupissait son collègue et ami, l'ambassadeur de Philippe V, d'autant que le roi d'Espagne, privé du Milanais, ne représentait guère plus, aux yeux des Suisses, « qu'un gondolier à Venise » (3).

La manière dont le comte du Luc entendait faire honneur au « caractère » ne permit plus de bornes à sa « prodigieuse dépense » en cette solennelle occasion du congrès de Bade. A la fin, il devait plus de 90.000 écus, argent

(1) Pour tout ce monde, « la paille faisait les frais du coucher ». Plusieurs prenaient position au logis de l'ambassadeur avant même qu'il n'y fût arrivé. — Du Luc ne se contentait pas de donner à manger, il donnait aussi à danser, à « trépudier », comme il disait. Pour un grand bal, entre autres, où vinrent les dames de Berne en des carrosses à six chevaux et où elles se montrèrent magnifiquement parées, leurs seigneurs ayant, pour cette fois, imposé silence aux lois somptuaires, il avait « déserté Lyon et son abanlieue [*sic*] de ses ménétriers. » Pour sociable qu'il fût, il ne dépouillait pas absolument le « caractère » : Son Excellence présidait à ces divertissements « dans son fauteuil » — le seul qu'il y eût, à Soleure, dans la maison du Roi (*a*), — « le plumet sur l'oreille, décidant les rangs et accordant les madames, ce qui n'était pas un petit soin, surtout lorsqu'elles avaient des goûts formellement opposés, les Soleuriennes voulant danser à la française ou des allemandes, celles de Berne n'aimant que le *prince Georges* ou *Jeanne qui saute* et autres contredanses. » (*Du Luc à Mme de Torcy*, 19 février 1710. CCVIII, 185vo). Ajoutons que ces dames préféraient « un bon gros vin à la limonade... point d'eau surtout ni de fruits, qu'on dit être acides et venteux... » (*A Torcy*. CCXIII, 99vo).

(*a*) « Les ambassadeurs du Roi sont [en ce pays] regardés comme des divinités... Ils ne rendent aucune visite aux Suisses... » (*Du Luc à Torcy et à Saint-Contest*, 18 avril 1714. CCLVIII, 128vo ; CCXLVIII, 119).

(2) *A Pontchartrain*. CCXXIII, 11vo. — Dans un de ses *mémoires* du 13 juin 1715 (*Suisse*, Mémoires. XXX, 107), du Luc conseille plus de réserve : « Je crois — dit-il ici — qu'à l'avenir il sera bon que l'ambassadeur se renferme plus dans lui-même que je n'ai fait ; qu'il se contente de ménager les honnêtes gens et qu'il préfère le parti de s'ennuyer seul à celui de s'ennuyer en mauvaise compagnie : il en dépensera moins et le Roi sera mieux servi. »

(3) *A l'abbé de Pomponne*, ambassadeur à Venise, 12 mai 1709. CCIV, 23.

suisse (1). « Pour ne point crever ses gens », il leur adjoignit charitablement quantité d' « officiers de bouche » surnuméraires, et « son domestique se trouva plus nombreux que celui des chiens au gros collier ne l'était à Utrecht. » Il nourrissait tous les plénipotentiaires et faisait porter à manger aux bains à qui en voulait ». Il y avait chez lui, soir et matin, une table de dix-huit couverts, pour les personnes du premier ordre, et une autre de quarante-cinq, qu'on nommait « le réfectoire », afin de ne pas « nécessiter » ces personnes-là « de manger avec tant de visages qu'ils ne connaîtraient point et qui, pour l'ordinaire, déplaisent ; » mais les deux tables étaient « fort délicatement servies » de cinquante à soixante services (2). Parlant de ses prédécesseurs et visant particulièrement le marquis de Puyzieulx,

> Ils se renfermaient — écrit-il à M. Blondel (3) — à un petit nombre de commensaux ; ils gardaient une sèche gravité avec les autres. La table publique [aux diètes] était souvent très mauvaise et, pour conserver sa santé, on ne soupait guère. Cela faisait que les bonnes gens se le tenaient pour dit et que la cour n'était pas autrement nombreuse. Le diable ne me ferait pas procéder de la sorte : je veux que chacun sorte content d'auprès de moi, ajoutait-il.

Il n'était pas jusqu'aux valets qui ne s'unissent aux amis

(1) Son ambassade à la cour impériale, de 1715 à 1717, ne fit qu'aggraver son état : il eut « de l'eau jusqu'au cou » et ne fut tiré d'affaire que par le *système* de Law, de qui il eut soin de cultiver l'amitié. Il fut des mieux avisés *réaliseurs :* le Mississipi lui rapporta, en 1720, douze cent mille livres, qui le mirent en mesure de « carrer son pré », comme il souhaitait depuis si longtemps de le pouvoir faire ; il acquit alors, près du Luc, une terre de 500.000 livres. (*Autriche*, CXXXVII, 80). Il s'était trouvé aux portes de la mort, à Soleure et à Vienne : il ne mourut pourtant qu'en 1740. âgé de quatre-vingt-sept ans, à Savigny-sur-Orge, autre belle terre substituée à lui et à son fils par les Garde de Vins. — A Bade, il fut soigné par M. d'Olioli, « professeur célèbre de médecine à Padoue », envoyé du duc de La Mirandole (CCLV, 71 ; CCLVIII, 264, 274vo).

(2) Extraits des Archives des affaires étrangères. — *Amusemens des bains de Bade.* — *Gazette d'Amsterdam* du 9 juillet.

(3) CCXLVIII, 116.

pour gourmander leur maître de sa prodigalité, « comme s'il eût dévoré leur propre patrimoine » (1).

M. de Saint-Contest était « très riche » (2) ; sa femme (3) « ne passait pas pour une dissipatrice ; ... il parut chez eux beaucoup d'ordre et l'on n'y mangeait que prié » ; ils n'en furent cependant pas « quittes pour cinquante mille écus (4), » et ils soutinrent, pour leur part, la réputation

(1) CCXLVIII, 136vo ; CCLV, 71, 91 ; CCLVIII, 234vo, 243, 258vo. — L'auteur des *Amusemens des bains de Bade* (p. 119-120) rapporte ce trait de la familiarité de notre ambassadeur avec ses gens : « Le comte du Luc est à la merci de ses domestiques, qui se sont tellement enrichis à son service que son cuisinier a, dit-on, plus d'un million de bien et une fille unique qu'il fera duchesse. C'est ce maître d'hôtel dont on a tant parlé, à qui les harangères de la halle, bonnes et savantes jansénistes, vendirent 500 livres un plat d'écrevisses que M. l'archevêque de Paris, frère de M. le comte du Luc, voulait avoir. Cet homme, tant riche qu'il est, sort toujours la maison du Luc [en 1738]. Un jour qu'il avait quelque chose à démêler avec le valet de chambre du comte, étant l'un de çà, l'autre de là le lit de ce seigneur, ils eurent querelle et se tignonnèrent comme il faut. Le pauvre comte reçut quelques coups par ricochet : il eut beau crier, il fallut que la colère du vaillant valet de chambre et du brave cuisinier eût son cours. Voilà à quoi sont réduits les gens de qualité qui sont trop bons. » Nous ne savons ce qu'a pu être dans le grand monde cette fille de M. Fricault — c'est le nom du cuisinier en question — qui profita du Mississipi autant que son maître ; il n'y aurait point à s'étonner qu'elle fût effectivement parvenue au plus haut de l'échelle en un pays où « le corps des laquais » enrichis était devenu « séminaire de grands seigneurs » (Montesquieu : *Lettres persanes*, XCIX et CXXXIII) et où la richesse menait à tout depuis longtemps. (Cf. G. d'Avenel : *La Noblesse française sous Richelieu* (1901), p. 288-304). — Le comte du Luc avait en Suisse pour maître d'hôtel un fameux Le Brun qui sortait de chez la chancelière de Pontchartrain, c'est tout dire ; car on sait que « personne ne s'entendait aussi bien à donner des fêtes » que cette bonne dame, au reste si pieuse et charitable, mais réputée pour « se connaître en bonne chère, sans presque y tâter, et pour faire crever ses convives ». (Saint-Simon : *Mémoires*, XXIV, 227-228, et *Addition au journal de Dangeau*, 30 juin 1714).

(2) *Du Luc à Blondel et à l'abbé de Maulevrier*, 9 avril et 5 octobre. CCXLVIII, 116, 144vo.

(3) « Elle était Le Maistre, de cette ancienne et illustre magistrature de Paris... » (Saint-Simon : XXXI, 19-20 et notes).

(4) *Du Luc à l'abbé de Maulevrier*, 5 octobre. CCXLVIII, 144.

du prince qu'il eût été malséant de nommer autrement que « le plus grand roi du monde. »

Les représentants de celui dont

> [La] lumineuse clarté
> Offusqu[ait] l'éclat sublime
> De toute autre majesté

et en qui

> La Royauté même
> Honorait le diadème
> Du premier des potentats (1)

ne firent pas aussi hospitalière figure, « à la réserve du comte de Seilern, qui donna quelques mauvais repas. » Les Allemands s'en déclarèrent humiliés et le prince Eugène en dit après eux son sentiment (2). Les relations entre les deux impériaux étaient assez froides : « ils ne mangèrent d'abord jamais l'un avec l'autre ; ils se parlaient rarement aux promenades et ne s'entrecommuniquaient ni ne concertaient point leurs lettres, pas même celles qu'ils écrivaient à l'Empereur. » Ils parurent cependant bientôt accommodés : « le comte de Seilern donnait à dîner au comte de Goess, d'où l'on jugea que l'antipathie qui paraissait régner entre ces deux ministres ne subsistait plus » (3).

Le comte du Luc venait de marier son fils unique (4) : une belle-fille allait l'aider à dignement recevoir. Le mar-

(1) J.-B. Rousseau : *Ode à l'Empereur* (1718) ; *Œuvres*, I, 252.

(2) L'Empereur allouait 2.000 écus par mois à chacun (CCLVIII, 240vo).

(3) CCLVIII, 240, 259vo.

(4) Gaspard-Madelon-Hubert de Vintimille, né le 9 mars 1687, d'abord mousquetaire ; capitaine propriétaire d'une compagnie de cavalerie (1704) ; colonel d'un régiment de son nom (1705) ; gouverneur de Porquerolles et lieutenant du Roi en Provence sur la démission de son père (1715) ; brigadier (1719) ; maréchal de camp (1734) ; lieutenant général (1738) ; mort le 17 mars 1748.

quis du Luc, colonel d'un régiment de son nom, gravement blessé à Hochstet, en 1704, n'avait pu obtenir une sous-lieutenance dans la gendarmerie, malgré le vif désir qu'avait son père de le faire entrer « dans la domesticité » du prince. Débauché (1), de goût frivole, « n'aimant que le bal et les marionnettes », il était prodigue comme son père, qui l'aimait « à la fureur », n'ayant que lui d'héritier (2). Il avait d'ailleurs recours à la bourse de son oncle, l'archevêque d'Aix qui, pourvu de riches bénéfices ecclésiastiques, était, ainsi que ses pareils, comme un banquier donné par la facile générosité du Roi à certaines familles privilégiées ou épuisées, soit à son service, soit par la vie de la cour, son luxe et son jeu. Les du Luc pouvaient, en outre, compter sur la succession des Garde de Vins, qui leur laissèrent, entre autres, la belle terre de Savigny-sur-Orge.

L'ambassadeur avait entendu marier son fils noblement et richement. Il écartait « les filles de maltôtiers » ou « filles d'affaires », comme disait Saint-Simon, et flétrissait volontiers l'espèce des Crozats. Il se montra pourtant d'une moindre fierté quand, à la fin de sa carrière, « sa fausse politique » secondée par la « bassesse » (3) de son frère, devenu archevêque de Paris, lui fit rechercher, pour son petit-fils, la Mailly, qui accoucha bientôt de l'enfant surnommé le « demi-louis » (4). Il fut d'abord question, pour le marquis du Luc, d'une Béthune que le comte eût préférée à une Tourville, en raison de la naissance et de la

(1) A Bade, pendant le repas que les plénipotentiaires de France donnèrent, le jour de la fête de Saint Louis, il tint avec un capitaine Baltasar, de Lucerne, un langage si scandaleux que tout le monde quitta la table (Dorrer : p. 206).

(2) Il avait une fille mariée au marquis de Coriolis d'Espinous, président à mortier au parlement d'Aix.

(3) Luynes : *Mémoires*, III, 46-47, 60, 470-471, 480-481 ; X, 102-103.

(4) Mme du Hausset : *Mémoires*, p. 100 et 314 — Le comte d'Espinchal : *Note sur Louis XV et les femmes* (*Rev. des Quest. hist.*, juillet 1912, p. 449), etc.

parenté (1), quoique celle-ci fût assez riche ; mais il fut, en définitive, reconnu que la première était trop dépourvue de biens, et « les parentes » de M[lle] de Tourville semblèrent « mal disposées. » Un projet auquel Samuel Bernard s'intéressa fut encore suivi du côté des Châtillon : il échoua. M[me] de Villette avait parlé d'une parente des Pontchartrain ; mais M. du Luc répugnait à livrer son fils « à leur boutique ». Enfin M. de Saint-Contest proposa, à son tour, l'alliance de M[lle] de Reffuge (2) dont il avait connu le père (3), mort en 1712, lieutenant-général commandant à Metz : la fortune étant modeste, « ministres et courtisans n'allaient vraisemblablement pas courir sur le marché » ; mais les du Luc n'auraient pas « non plus à recourir à Rome s'il leur naissait quelque progéniture qu'ils vou-

(1) Il redoutait cependant « le parentage de son ami, M. de Harlay, s'il fallait que son fils eût quelque chose à partager avec l'arbitre de Juvisy. . » (*A la marquise de Vins*, 28 juillet 1713. CCLXVIII, 55vo). « Je ne craindrai rien tant — écrit-il à Blondel — que d'avoir à plaider avec M. de Harlay et M. le prince de Tingry. »

(2) Marie-Charlotte (1688-1756).

(3) Pomponne, marquis de Reffuge, d'une bonne maison de Bretagne, avait épousé Anne-Françoise d'Elbène, fille de Guy, chambellan du duc d'Orléans, « femme de beaucoup d'esprit et du grand monde. » (Saint-Simon : *Addition au journal de Dangeau*, 28 août 1684). « C'était le plus savant homme de l'Europe en toutes sortes de généalogies. » (Saint-Simon : XXIII, 117-119). Il explique à Primi Visconti les raisons de l'abaissement de la noblesse française (*Primi* Visconti : *Mémoires*, p. 231-232). « C'était un homme de qualité qui avait beaucoup d'esprit, de savoir et de valeur, et il était peut-être le meilleur officier d'infanterie que le Roi eût dans ses troupes... Il avait fait son apprentissage au siège de Candie et avait été fort blessé au siège de Maëstricht. » Il prit Homburg, en 1705. Son père était mort lieutenant général en Italie ; son fils unique, aussi honnête homme que lui, eut un bras emporté à Malplaquet. (*Mémoires de Sourches :* I, 254 ; II, 210 ; IX, 316 et notes) ; lieutenant général depuis 1744, il mourut sans alliance, le 11 novembre 1766. — Eustache de Reffuge, seigneur de Courcelles et de Précy-sur-Marne, conseiller d'État de robe, fut ambassadeur en Suisse de 1607 à 1611, puis à La Haye (1612) et auprès de divers princes d'Allemagne (1613-1614). L'Epitaphier parisien fait mention de plusieurs magistrats de ce nom, au commencement du XVI[e] siècle. (Biblioth. de l'Institut, Ms CCCLXXVII, 37 ; CCCLXXIX, 1615, 1616).

lussent destiner à Malte ou au chapitre de Brioude, et cela leur suffit » (1), après avoir inutilement visé plus haut.

Le Roi signa le contrat, le 11 juin ; la bénédiction nuptiale fut donnée, le 18, et les mariés arrivèrent à Bade, le 1er juillet : ce fut occasion de grandes réjouissances. Nous donnerons ici une des lettres que nous supposons avoir été adressées par le chevalier de Camilly au secrétaire d'Etat Jérôme de Pontchartrain (2) :

Monseigneur,

M. et Mme la marquise du Luc firent, avant-hier, leur entrée solennelle dans Bade, qui fut aussi magnifique que celle d'un ambassadeur. Deux carrosses à six chevaux précédèrent celui des nouveaux mariés et le troisième était si doré qu'on l'eût pris pour un char curulle (*sic*) des anciens Romains. Le président de Saint-Maurice (3), qui se trouve partout, était à la tête du cortège, monté sur un superbe palefroy ; son habit était d'une étoffe à pluie d'argent doublé de céladon, et, par l'air bruyant qu'il affectait, les étrangers qui ne sont point instruits de nos coutumes jugèrent qu'il était préposé pour montrer les linceuls ensanglantés, comme on fait aux mariages d'Espagne et de Portugal, et pour crier : *La tenemos !* (4) Un gros de gens à cheval de toutes les nations de l'Europe suivaient le président, et la foule des gens de pied de toutes conditions qui fermait la marche était si grande qu'à peine distinguait-on le Rév. Père de La Guille, recteur des Jésuites de Strasbourg, qui s'efforçait de se faire remarquer au-dessus des autres par les mouvements convulsifs qu'il se donnait (5).

(1) *Du Luc à la marquise de Villette*, 23 mai. CCXLVIII, 129vo.

(2) CCLVIII, 223.

(3) Ce président en la cour des monnaies de Lyon était déjà venu à Soleure, en 1710, poursuivre des faux monnayeurs. M. du Luc signalait alors, entre autres, le banquier Thélusson, de Bâle ; le 21 août 1726, M. d'Avaray parlera d'un Dolfus, négociant de Mulhouse, qui répand de mauvaises pièces en Alsace (CCVII, 138 ; CCXCV, 180). D'ailleurs notre cour ne se privait pas de favoriser pareille industrie quand elle y trouvait intérêt, en France même.

(4) On annonçait ainsi la puberté des infantes.

(5) Louis de la Guille, auteur d'une *Histoire d'Alsace*. Le bon père se faisait volontiers de fête, comme on disait jadis : il s'était offert au maréchal de Villars pour venir de Strasbourg à Rastadt surveiller la rédaction du traité, dans le cas où le prince Eugène eût exigé que

Cet équipage entra dans la ville en bon ordre et on y vit les rues bordées d'une infinité de peuple des deux sexes, dont les ajustements bizarres et les coiffures de tête singulières faisaient imaginer à nos Français que nous étions en carnaval, puisque tout le monde paraissait masqué (1). On entra dans cette pompe à l'hôtel de M. le comte du Luc, lequel était fort incommodé depuis huit jours, d'une palpitation de cœur, mais qui eut tant de joie de se voir beau-père qu'il en a recouvert (*sic*) la santé.

Tous les ministres des cours étrangères qui se trouvent ici envoyèrent, le lendemain, féliciter Son Excellence, et le comte de Seylern, plénipotentiaire de l'Empereur, y vint lui-même et salua la nouvelle épousée à la mode d'Allemagne, c'est-à-dire avec les plus profonds respects. Comme il est froid naturellement et d'un grand droit, il se relevait aussi gracieusement qu'il s'était baissé et s'allait camper dans un fauteuil, quand M. le comte du Luc, qui était présent à la visite, lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, il faut, s'il vous plaît, saluer ma fille à la française, en un mot il faut la baiser ; et vous, ma fille, présentez-vous de bonne grâce ». Trois fois la jeune dame s'avança pour obéir à son beau-père, et trois fois l'Excellence allemande se recula en faisant trois révérences aussi profondes l'une que l'autre pour éviter l'approche, ce qui rendit la nouvelle mariée, qui d'ailleurs est fort agréable, un peu honteuse d'avoir fait inutilement tant d'avances...

La marquise du Luc fut assistée de Mme de Saint-Contest, qui avait amené Mmes de Lasserré et de Martinville, très aimables femmes. Le ménage du second plénipotentiaire de France prêtait à la raillerie par certain côté, comme en témoigne cette anecdote des *Amusemens des bains de Bade* (2) :

... On jouait un jeu enragé chez le comte du Luc : on était plus de trente intéressés dans cette banque. Il n'y avait pas jusqu'au poète R... (3) qui n'y eût part. Cet homme et un ancien officier aux

l'instrument fût dressé en latin. Il avait été amené à Bade par M. de Saint-Contest. (Cf. Courcy : *La coalition de 1701...* II, 256 et 329).

(1) Il s'agit des anciens costumes des bourgeois et paysans, si variés et si pittoresques, qui ont cédé, depuis la Révolution, à la vulgarité et au ridicule du vêtement moderne.

(2) P. 115-117.

(3) Jean-Baptiste Rousseau.

gardes attaché à l'ambassade du comte du Luc (1), étaient les mauvaises langues du quartier et rapportaient toute sorte de fadaises au comte. Ils faisaient des railleries continuelles de M. de Saint-Contest et de Madame pendant qu'ils mangeaient leur bien. Le comte du Luc n'eut guère que le défaut de souffrir autour de lui de ces sortes de gens : il ne pouvait se passer de ces deux épicuriens, qui n'étaient reçus dans aucune partie de plaisir... Comme on était à la fin de la longue guerre qui a désolé l'Europe, le quartier général des armées de l'Empire vint occuper les prairies entre la ville et les bains de Bade. Tous les jours il se faisait quelque partie au camp : les deux épicuriens du comte du Luc le régalaient tous les matins de ce qui se passait et disaient plus de faux que de vrai ; mais le général Falkenstein (2) les fit une fois si bien régaler qu'ils n'osèrent plus approcher du camp où les Allemands s'assemblaient volontiers. Ils ne se vantèrent pas de l'aventure ; le général voulut bien aussi qu'elle ne fût pas rendue publique, quoiqu'au reste ce ne fût rien de nouveau pour le poète (3) ; mais l'autre, qui est bien connu pour n'être pas franc du collier, n'aurait pas brillé si on avait su cette histoire. Le sujet de leur régalade venait de ce qu'ils avaient fait des contes et des railleries sur les deux plus belles dames qu'il y eût à Bade. Ce fut une politesse que le général de Falkenstein eut pour M. de Saint-Contest, qui ne fit pas semblant de rien savoir. Personne

(1) Robert Vigier (nom germanisé en Wigier), d'une famille originaire d'Auvergne, patricienne de Soleure, capitaine au régiment des gardes suisses du Roi, avait succédé à son père dans la charge de secrétaire-interprète de S. M. auprès de l'ambassadeur, qu'il garda jusqu'à sa mort, en 1752. Cette famille Wigier, quoiqu'en possession de la même charge pendant plusieurs générations, était plutôt « unie à la faction contraire » à celle de France. En 1710, le comte du Luc parle de « la mauvaise tête et de la déloyauté » du sujet en question ; en 1713, il le dit « sans expérience, un pur fainéant » et bavard. Il lui reconnaissait néanmoins de l'esprit ; aussi, en décembre 1714, le chargea-t-il d'une mission de confiance à Vienne, et il le recommanda au prince Eugène, à M. Penterridter et, en particulier, au comte de Bonneval, sous les traits « d'un gentilhomme fort de ses amis, très galant homme et passablement altéré. »

(2) Le comte de Falkenstein, chambellan de l'Empereur, grand commandeur d'Althausen, était envoyé du grand-maître de l'Ordre Teutonique avec le baron de Kempt.

(3) J.-B. Rousseau fut, non sans l'avoir assez bien mérité, bâtonné à Paris, à Bade et à Vienne. (Voir, dans la *Rev. d'Hist. diplom.* de juillet 1910 et janvier 1911, nos articles sur *J.-B. Rousseau, réfugié en Suisse, à Vienne et aux Pays-Bas* ; p. 10, 33 et 51 du tirage à part.)

n'ignore que R... a rimé des satyres contre tous ses bienfaiteurs : le comte du Luc, le prince Eugène n'en ont pas été exempts (1)...

Une femme éclipsa toutes les autres : ce fut la duchesse de Saint-Pierre (2), fort jolie et de manières charmantes. Son mari venait là, comme à Utrecht, réclamer le prix du duché de Sabionnette, qu'il n'avait perdu qu'en raison de son alliance avec une française. Il avait entre les mains de belles promesses écrites du Roi ; mais elles ne représentaient plus que du papier : Sa Majesté n'avait rien tenté en sa faveur, à Rastadt, que pour la forme, et à Bade on ne pouvait rien. « C'était un grand homme blond, maigre, bien fait, de bonne mine et qui sentait fort son grand seigneur ; ... homme d'esprit, fort instruit... extrêmement jaloux et avare, quoiqu'avec un extérieur magnifique. » Il y avait certes grande disproportion d'âge entre lui et sa seconde femme ; mais il n'était pas, quand il l'épousa, « le vieillard » que dit Saint-Simon ; il n'avait alors que quarante-quatre ans. La plupart des filles de ministres se trouvant titrées, « M. de Torcy avait été bien aise de faire asseoir au moins sa plus jeune sœur » qui, par sa douceur, vantée du comte du Luc, finit, à la longue, « par apprivoiser la jalousie et l'avarice de son mari » (3).

M. de Saint-Pierre arriva à Bade, le 17 juillet. Il avait laissé sa femme à deux lieues de là, à Brugg, sous prétexte

(1) Contre le comte du Luc, à qui il ne devait guère moins que la vie, il rima *La Lucade*.

(2) Marguerite-Thérèse Colbert de Croissy (1682-1769) mariée : 1° le 8 août 1701 à Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, mort de la petite vérole à Liége, au mois de juin 1702, dont un fils né posthume, marié à une Fitz-James de Berwick ; 2° le 4 janvier 1704, à François-Marie Spinola (1659-1727), de l'une des quatre plus grandes maisons de Gênes, duc de Saint-Pierre, au royaume de Naples ; grand d'Espagne ; chevalier des ordres de France ; major-dome-major de la reine douairière d'Espagne (1708) ; gouverneur de Don Carlos (1723) ; marié, en premières noces, à une sœur du marquis de Los Balbazès, dont postérité.

(3) Saint-Simon : *Mémoires*, XI, 337-338 ; éd. de 1873, XVIII, 37-39. — Mme de Saint-Pierre fut des amies de Voltaire : « ... En face de

que son équipage était encore à Bruxelles et qu'elle s'était mise en chemin avec une seule robe de chambre. Ce ne fut pas sans peine qu'on obtint qu'il la fît venir. Tout de suite « elle donna de nouveaux plaisirs à toute l'assemblée » (1), comme elle avait fait à Utrecht, où elle étonna un peu néanmoins par la familiarité où elle vécut avec des femmes de théâtre, avec mamselle Colombine notamment (2). A Baden comme à Utrecht elle n'eut pas de courtisan plus empressé que l'abbé-comte Passionei, réputé en tous lieux pour être « passionnément amoureux » (3) d'elle et de bien d'autres.

Dominique Passionei était âgé de trente et un ans :

... Sa physionomie — écrit M. de Camilly (4) — est piquante : il

Saint-Gervais demeurait Voltaire, à Paris, en 1733. La marquise du Châtelet et la duchesse de Saint-Pierre allaient souvent l'y surprendre et lui demander à souper. » (Théoph. Lavallée : *Hist. de Paris*, II, 72).

(1) CCLV 114vo ; CCLVIII, 234, 240vo.

(2) [Casimir Freschott] *Hist. amoureuse et badine du congrès et de la ville d'Utrecht* s. d. [1714], p. 24, 61, 40-41, 185-191.

(3) [Freschott] : *Ibid.*, p. 46 et 189. — *Amusemens... de Bade*, p. 115. — *Camilly à Pontchartrain*, Bade, fin juillet 1714. (CCLVIII, 240vo, 241) : « ... L'abbé Passionei, qui avait eu du goût pour elle à Utrecht, a repris couleur en Suisse... Il suit la duchesse dans tous les endroits où elle mange et c'est une chose divertissante de voir dans quelle perfection cet habile italien possède l'art de lorgner. » — Feu M. l'abbé Bonnet avait conçu des papiers de Passionei, déposés aux Archives vaticanes, une triste impression. Il a publié, dans le journal *La Vérité française* du 25 avril 1904 (p. 3, col. 5), une lettre adressée à ce personnage, qui commence de la sorte : « *Cocquine, cocquinissimo ;* car, Dieu merci, vous l'êtes et le serez toujours... Je suis persuadé que vous aimez vos amis comme des Dieux et vos amies comme des Déesses... » Cette pièce, sans signature, est datée de Paris, le 28 janvier 1716. — C'est Mme de Saint-Pierre qui remit au cardinal Passionei le manuscrit des *Mémoires* de M. de Torcy, son frère (mort en 1746), pour la bibliothèque vaticane, et c'est lui qui fit imprimer (à Paris, sous le titre de La Haye, 1757, 3 vol. in-18) (*a*) ce précieux document (Cf. Grimm : *Correspondance*... pub. par M. Tourneux, 1877, III, 233).

(*a*) Les deux derniers volumes sont datés de 1756 tandis que le premier porte le millésime de 1757.

(4) [18 juillet] CCLVII, 234.

a l'air vif et de très belles dents, dont l'émail est relevé par un teint brun qui fait foi de la force et bonté de son tempérament. Cet extérieur agréable est soutenu, dit-on, de beaucoup d'esprit. Il aime la bonne chère et tous les plaisirs, et la chronique scandaleuse veut qu'à Utrecht il en ait donné des preuves. Cependant il n'a rien de crapuleux et toute sa conduite se ressent de l'*erudito luxu* de Pétrone. Son visage se démonte en mille façons différentes et, si on en juge par ce qui parut hier, il possède l'art des pantomimes au souverain degré (1). Sa maison est composée de vingt domestiques et celui qu'il chérit le plus est un excellent cuisinier avec lequel il a contracté, dit-il, une espèce de mariage...

Sa situation ambiguë lui permettait de porter le titre de comte plutôt que celui d'abbé et il en profitait pour s'habiller en conséquence : « on le voyait souvent avec des juste-au-corps d'écarlate brodés d'or et des bas de soie cramoisie la plus fine » (2). Son ambition était extrême : le comte du Luc signalait « sa dent fraîche » et supposait qu'il « ne donnerait pas sa part de la tiare aux chiens » (3). La Providence écarta ce mauvais sujet du Saint-Siège : il obtint néanmoins dix-huit voix au conclave de 1758 (4). Notre ambassadeur, qui ne le goûtait que trop et « lui eût volontiers baisé la pantoufle » (5), constatait chez cet homme une indiscrétion qui cadrait mal avec tant d'ambition (6) ; dès le principe, M. de Torcy lui avait reconnu avec « beaucoup d'esprit assez de légèreté » (7).

(1) ... « Le duc de Saint-Pierre [arrivant à Bade] trouva l'abbé Passionei chez le comte du Luc, et, comme ils se connaissaient de longue main, ils coururent aux embrassades et, s'étant mis à table l'un auprès de l'autre, il se passa une scène en lazzi plus burlesque que toutes celles d'Arlequin et de Pierrot... » (*Camilly à Pontchartrain* : même lettre du 18 juillet).

(2) [Freschott], *loc. cit.*, p. 46-47.

(3) *A Pontchartrain*, 22 octobre. CCXLIX, 193.

(4) Cf. Baschet : *Chancellerie secrète*, p. 686.

(5) *A Pontchartrain*, *ibid.*

(6) *A Gualterio*, 13 mars 1715. CCXVIII, 178vo.

(7) *Journal*, an. 1710, p. 245. — Le 2 décembre 1755, Choiseul écrit de Rome au Roi : « ... Il est vrai que le cardinal Passionei a une présomption, un feu et, en même temps, une légèreté d'idées dans la tête qui passe tout ce qu'on peut dire... »

Le pape Benoît XIV le regardait comme un brouillon « qui croyait faussement tout savoir et voudrait mettre le trouble partout », et il ne le reconnaissait pas pour un véritable savant, quoiqu'il eût beaucoup de lecture (1). L'Eglise romaine a heureusement bénéficié de la magnifique bibliothèque acquise par ce prélat, souvent à peu de frais, aux dépens des moines (2). « Il s'y prenait de toutes manières pour soigner sa réputation de grand homme de lettres » et, à cet effet, « il entretenait commerce en France avec des personnes sûrement plus que suspectes, mais qui parlaient de lui et répandaient les choses avantageuses qu'il leur écrivait sur son propre compte » (3).

A la tête de ces personnes « sûrement plus que suspectes » figurait Voltaire : le cardinal se fit le complice de l'odieuse comédie jouée par le seigneur de Fernex, en lui procurant des reliques pour l'église qu'il avait fait

(1) *Correspondance de Benoît XIV* publiée par M. Emile de Heeckeren, II, 250 et 207. — Au cours du procès de canonisation du vénérable Bellarmin, on l'entend débiter « bien des pauvretés ». (*Ibid.*, p. 288 et 318). Il était devenu l'un des plus enragés adversaires des Jésuites à Rome « où il fut avec le cardinal Archinto à la tête de la conjuration formée contre leur société. » (Hergenroether : *Hist. de l'Eglise*, VI, 279) ; mais il les avait bien ménagés pour commencer. (Cf. dans la *Revue Mabillon* de nov. 1909, p. 357, nos *Extraits de la correspondance des procureurs de la Congrégation bénédictine de Saint-Maur près le Saint-Siège*). — Benoît XIV parle aussi de « la morgue de cette Eminence » (I, 440). — Voir, dans les *Mémoires* de Casanova (éd. Flammarion, IV, 469-471), le récit d'un curieux entretien de l'auteur, en 1760, avec Passionei, qu'il juge « bizarre, homme d'esprit, haut, vain et bavard. » Passionei traite là Benoît XIV de *coglione* et « il appelle les Jésuites les pères de la fraude, de l'intrigue et du mensonge. »

(2) *Journal* du comte de Diesbach (ms. inédit), V, 477 : « ... Je dis au duc de Wurtemberg que le cardinal Passionei, lorsqu'il était nonce en Suisse, avait dépouillé plusieurs bibliothèques de couvents de leurs plus précieuses raretés. » Le président de Brosses rapporte que ce prélat a fait de même lorsqu'il était nonce à Vienne : « Il furetait les couvents, se faisant donner, de bonne ou de mauvaise grâce, quantité de livres curieux et d'éditions rares. Ses remerciements précédaient toujours l'offre de la chose, qu'il finissait par échanger contre une grave bénédiction que les pauvres moines recevaient prosternés et rechignants. »

(3) *Benoît XIV à Tencin*, II, 250, 468-469).

reconstruire (1), et c'est à lui que le patriarche des incrédules adressait ceux de ses amis qui visitaient Rome (2). Le cardinal de Fleury paraissait le connaître à fond lorsqu'il écrivait à Tencin (3) : « Passionei me paraît un homme bien dangereux, et je ne puis oublier qu'à Utrecht il professait le déisme pour plaire au prince Eugène. » Aussi la dévotion qu'il affectait, à la fin, dans « son fameux hermitage » (4) de Frascati, n'abusait-elle que les gens qui voulaient bien l'être ou les gens peu instruits (5).

Le cardinal avait aménagé cette « voluptueuse retraite » (6) au sein d'un monastère de Camaldules, où il distribuait d'élégantes cellules à ses visiteurs et visiteuses (7), souvent très profanes, auxquels il imposait des noms de religion en les traitant de frères et sœurs. C'était là comme une réminiscence de certaine burlesque confrérie instituée par lui à Bade, à l'abbaye cistercienne de Wettingen (8), sous le titre d' « Ordre de l'indépendance », et dont il était « le père abbé », le comte du Luc « le père

(1) Cf. Perey et Maugras : *Vie intime de Voltaire*, p. 296.

(2) *Papiers de Michel Hennin*, résident de France à Genève, an. 1758, à la bibl. de l'Institut, ms. R. 99[2], carton XXX, dossier *Voltaire*. — Passionei écrivit à Helvétius « pour le remercier du plaisir que son livre : *De l'esprit*, lui avait donné. » (Cf. *Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius*, p. 59).

(3) 19 septembre 1741 (Cf. Appendice aux *Mémoires* du président Hénault, 1re édition, 1855, p. 298). — Le prince Eugène écrivit, à plusieurs reprises, très chaudement en sa faveur au cardinal Paolucci, secrétaire d'Etat du Pape (29 janvier 1716 ; 17 mars 1717. — Du Luc à Passionei, A. E. *Autriche*, CVIII, 251. — Arneth : *Prinze Eugen*, p. 523, n. 32). — Passionei « eut l'honneur de célébrer le mariage du duc de Lorraine avec la reine de Hongrie et il prononça l'oraison funèbre du prince Eugène, son ami... » (Hénault : *Mémoires*, 1855, p. 415).

(4) *Benoît XIV à Tencin*, I, 408.

(5) *Lettres* du président de Brosses.

(6) *Benoît XIV à Tencin*, II, 372.

(7) Hénault : *Mémoires*, 1855, p. 414.

(8) Le comte du Luc parle de « l'infâme jardin des Bernardins de Wettingen, qui n'ont d'autre attention qu'à leur cave. » Ces religieux cultivaient aussi la musique de fâcheuse manière. Lors d'une

général », le duc de Saint-Pierre « le maître des novices » (1).

Depuis que les conférences ont été interrompues — écrit M. de Camilly, le 18 août (2) — chaque nation a fait bande à part, dont il s'est formé différentes sociétés : celle qui s'est le plus distinguée a pris naissance chez M. Passionei, qui est ici sans caractère. Cet abbé rassemblait chez lui les envoyés de Sicile, de Gênes, de Parme, de Modène, auxquels il associait le duc de Saint-Pierre et d'autres de sa nation, à qui il donnait à souper. Il y avait déjà quelque temps que ce commerce était établi quand le Révérend Père Prieur et les frères — c'est ainsi qu'ils s'appelaient entre eux — trouvant la vie qu'on menait à la ville trop dissipée, résolurent, pour mieux penser à leur salut, de se retirer pour quelques jours à l'abbaye de Wettingen, sise à un quart de lieu d'ici. M. le comte du Luc fut invité à cette espèce de chapitre et Son Excellence y fut dîner, le lendemain. Les frères le reçurent à genoux : il leur donna dévotement sa bénédiction en leur disant qu'il avait un bref du Saint-Père qui lui donnait sur eux la juridiction. Après ce beau préambule, la grande maîtrise lui fut décernée par un suffrage unanime ; on lui créa des officiers, on fit des statuts et on convint que la société prendrait désormais le titre de l'*Ordre de l'Indépendance*. Le grand maître distribua d'abord les charges, comme celles de chancelier, de

fête que M. de Saint-Contest donna dans les bois de leur voisinage, « plusieurs moines, qui s'étaient embusqués derrière un ravin et à qui on avait fait mettre ventre à terre, se levèrent à un certain signal, au moment qu'on se mit à table, et donnèrent une symphonie à l'auguste assemblée, moitié sainte et moitié profane, qui surprit extrêmement par sa singularité ; car, sans parler des violons et des basses que ces bons pères avaient pris soin de rassembler, il y avait une vielle, un tympanon, un tambour de basque et un orgue portatif, chose inouïe et qui n'avait point eu d'exemple depuis le concert que feu Ragotin avait donné à M[lle] de l'Etoile... La duchesse de Saint-Pierre, dont l'humeur est très enjouée, mit tout le monde en train : on dansa bien avant dans la nuit... » (CCXLVIII, 123 ; CCLVIII, 266). Il est question de déplorables abus de la musique chez les moines de Suisse et d'Allemagne dans le *Diario* de Garampi (p. 52-53) et dans les *Tableaux de la Suisse* de Zur Lauben (I, 142 ; II, 321).

(1) CCXLVIII, 140, 141. *Autriche*, CVIII, 31vo. — M. du Theil était « le frère Grichard » ; M. Penterridter, « le frère Martin » ; le comte de Spaar, envoyé de Suède, « le frère Epiphane » ; le prince Eugène fut ensuite nommé « le frère Bon Diable ». (CCXLVIII, 141vo, 151vo, 159. *Autriche*, CIX, 162vo).

(2) CCLVIII, 263.

maître des cérémonies, de visiteur, de prêcheur, de maître des novices à ceux qu'il en crut les plus capables et donna des noms aux autres convenables à leur caractère...

Cette joyeuse congrégation ne pouvait manquer de faire jouer là un rôle à l'ineffable président de Saint-Maurice ; mais l'anecdote qui le concerne est scabreuse... Passons donc au comte de Seilern, d'habitude si froid, si compassé et que nous allons voir rentrer en scène transformé par l'amour (1).

... Les dîners donnés à l'abbaye de Wettingen et ailleurs ont fait tant de bruit en Suisse qu'il en a été fait mention dans les gazettes d'Allemagne et de Berne, qui ont fort appuyé sur le projet d'une ligue entre les princes d'Italie qui avait pris naissance chez le nonce du Pape, dans laquelle l'ambassadeur de France était entré. Le comte de Seilern a été longtemps sans pouvoir s'en désabuser. Présentement il est revenu de ses soupçons et, s'étant mis depuis peu une passion dans la tête, il a négligé le raffinement de politique pour se donner tout entier à l'amour. C'est la duchesse de Saint-Pierre qui a fait ce grand changement : on lui avait fait entendre qu'il était de son intérêt de ménager un homme qui, par le canal de son oncle, chancelier de Bohême, pouvait lui rendre des services essentiels au conseil aulique ; elle a connu l'importance de l'avis et, ayant fait plusieurs avances de civilité au Seilern, l'excellent allemand a donné dans le panneau et a pris feu comme un écolier. Il a d'abord fait agir les muets interprètes ; mais, ces truchements n'étant pas assez significatifs, il a mis en œuvre les petits soins, les présents, les billets doux et les autres suffrages de la galanterie. Ce manège aurait été ignoré de tout le monde, ou du moins on n'en aurait parlé qu'à l'oreille, si l'aventure de la comédie n'eût en quelque manière affiché dans le public de quoi il était question. Lundi dernier, on jouait le *Bourgeois gentilhomme* : le premier acte était déjà fort avancé ; Mme de Saint-Pierre, la marquise du Luc, la comtesse Bergomi (2) et Mme de Martinville occupaient la première loge quand tout à coup les acteurs furent interrompus par un grand bruit qui se fit dans la chambre voisine : c'était le Seilern qui faisait ouvrir une fenêtre communiquant au second

(1) *Camilly à Pontchartrain*, CCLVIII, 278.

(2) « M. de Bergomi, envoyé de Modène, — écrit Camilly (CCLVIII, 231) — est âgé de soixante-dix ans et a épousé, depuis peu d'années, une fille d'honneur de la princesse d'Hannower qui le suit dans toutes

balcon et par laquelle étant entré à l'aide d'une échelle, suivi de son secrétaire, il parut comme un nouveau Don Quichotte avec le géant Pantefilando [Penterridter], qui a tout au moins sept pieds de hauteur, et vint se poster près de la duchesse. Tout le monde se retira par discrétion et, comme il n'a pas l'effronterie des gens de cour et que de sa nature il est pudibond, il se trouva embarrassé de voir tant d'yeux attachés sur lui ; mais, la duchesse lui ayant parlé d'un ton doucereux, il se rassura et entendit le reste de la comédie dans une grande émotion.

C'étaient là des divertissements plus ou moins innocents ; il n'en est pas moins vrai qu'une « affreuse débauche » régnait alors à Bade (1).

Il avait fallu cependant aborder *la négociation*.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

ses migrations ; cette compagne fidèle est âgée de vingt-huit à trente ans, ni belle ni laide. Quoiqu'elle ait épousé un catholique romain, elle n'a pas voulu renoncer au luthéranisme ; mais elle se fait instruire et a promis de ne point passer les Alpes qu'elle n'ait fait abjuration. »

(1) « Quoique je ne fusse alors qu'un enfant — dit Merveilleux, l'auteur anonyme des *Amusemens des bains de Bade* (p. 116) — j'allais néanmoins partout... Mon père me laissait la liberté de voir les dames ; mais il ne voulait pas que je me trouvasse là où il n'y en avait pas, par l'affreuse débauche qui régnait à Bade. »

MÉLANGES

I

MONSEIGNEUR DUCHESNE

SA VIE ET SON ŒUVRE

(Suite)

Une étroite amitié a uni l'un à l'autre de Rossi et l'abbé Duchesne pendant la plus grande partie de leur vie. « C'est à de Rossi que je dois ma vocation scientifique, déclarait l'abbé Duchesne le jour de la mort du grand archéologue chrétien ; ses écrits m'ont sauvé. A un âge et dans un milieu où rien ne me défendait contre les séductions de l'apocryphe, de la controverse hautaine et agitée, où le livre étrange de l'abbé Darras se présentait comme une sorte de Coran, j'ai rencontré les premières feuilles du *Bollettino* Là j'ai vu pour la première fois ce que c'est que la méthode historique en elle-même et ses rapports avec la tradition chrétienne. Enfin, Dieu m'a donné de rencontrer l'auteur lui-même, d'être accepté par lui, d'être introduit par lui au plus intime de son amitié, d'avoir, en une certaine mesure, vécu de sa vie, dans l'étude et dans la conduite. Sa probité scientifique, sa douceur, son aversion pour la controverse ont été pour moi de grands exemples, m'ont souvent calmé et consolé » (1).

Ces relations scientifiques débutèrent dès le premier séjour de l'abbé Duchesne à Rome, alors que de Rossi venait de faire paraître et de commenter, avec le tome Ier de sa *Roma Sotterranea cristiana*, les merveilleux résultats de ses explorations aux

(1) *Bulletin critique*, t. XV, p. 374.

catacombes de Saint-Corneille et de Calliste. En lisant le *Bollettino di archeologia cristiana* que publiait de Rossi, le jeune étudiant en théologie prit conscience de sa vocation d'historien. Ses rapports avec lui devinrent plus étroits lorsqu'il revint à Rome, quelques années plus tard, comme membre de l'Ecole française. L'illustre archéologue était *Scriptor* à la Vaticane en même temps que secrétaire de la Commission des Catacombes ; et soit qu'il étudiât les manuscrits de l'une ou la topographie et les monuments figurés des autres, Duchesne se mit à son école. Ce ne fut pas toujours sans exciter les susceptibilités d'un maître qui, malgré sa bonté, défendait les abords des domaines qu'il avait réservés à son activité scientifique ; Duchesne m'a plusieurs fois raconté à moi-même les démarches discrètes que fit, au début, de Rossi pour l'orienter vers d'autres champs d'action. Mais il persista dans ses projets et, reconnaissant sa haute valeur intellectuelle, de Rossi le reçut si bien au nombre de ses disciples qu'après la mort de l'abbé Martigny, ce fut à lui qu'il confia la traduction de son *Bulletin d'archéologie*. Les volumes de cette belle collection furent ainsi mis à la disposition du public français par Duchesne. Il fut le premier bénéficiaire de cette traduction puisqu'en la faisant, il s'initia de plus en plus à l'archéologie chrétienne.

Devenu bientôt un maître, il se permit quelquefois de discuter certaines conclusions de de Rossi, tout en lui vouant une respectueuse affection ; les deux volumes de son édition du *Liber Pontificalis* furent offerts au maître, le premier lorsqu'il célébrait les noces de sa fille, le second lorsque, à l'occasion de son 70e anniversaire, il recevait les hommages du monde savant dans d'inoubliables cérémonies. Les grands ouvrages de M. de Rossi furent signalés aux lecteurs français par Duchesne lui-même dans le *Bulletin critique* en des articles pleins de science et d'un respect où perçait parfois quelque innocente malice. Bientôt l'ancien élève devint le collaborateur du maître et l'un et l'autre signèrent, peu de temps avant la mort du « Commandeur », l'édition critique du martyrologe hiéronymien que publièrent les Bollandistes en tête du second volume de novembre des *Acta Sanctorum*.

Ces deux esprits, qu'unit une si longue intimité, n'étaient pas cependant de la même famille ; celui de Duchesne était d'une critique plus hardie et son ironie était plutôt forte et acérée ; de Rossi enveloppait l'une et l'autre d'onction et d'une sage philoso-

phie. S'il trouva parfois excessif le ton de son ancien disciple, il ne manqua jamais de le défendre auprès du Vatican, sans craindre de se compromettre lui-même ; et à plusieurs reprises, ses interventions en sa faveur furent décisives. Ce fut sans doute chez de Rossi que Duchesne connut d'autres disciples du maître de l'archéologie chrétienne tels que Kraus, Armellini, Gatti, Stevenson et Marucchi.

Les relations de Duchesne avec le cardinal Pitra furent, semble-t-il, plus mouvementées. Le savant bénédictin reçut la pourpre en 1863, pendant le premier séjour de Duchesne à Rome ; mais il ne semble pas que le cardinal soit entré alors en rapport avec l'historien qui n'était encore qu'un jeune étudiant en théologie. Quand Duchesne revint à Rome comme membre de l'Ecole française, le cardinal Pitra était depuis quatre ans préfet de la Bibliothèque vaticane (1). Français de naissance et de cœur, il distinguait entre tous les érudits confiés à ses soins les jeunes élèves de l'Ecole française. Parfois, non content de les retrouver au Vatican devant les manuscrits qu'ils étudiaient, il allait les voir lui-même dans leur *villino* du Quirinal et sous ses ombrages, il causait familièrement avec ces jeunes gens qui se groupaient avec respect autour de lui. Il prit l'habitude de les réunir à sa table chaque année, le 6 janvier, au palais Saint-Callixte, « pour célébrer la fête des Rois, au milieu de savantes causeries d'où n'était pas bannie la vieille gaîté de nos pères (2) ». C'est alors que Duchesne entra en relations scientifiques avec le cardinal, aussi connu dans le monde savant par ses nombreuses découvertes dans les bibliothèques d'Europe que par sa haute situation au Vatican. Pitra ayant décidé de dresser et de publier les inventaires de la Bibliothèque vaticane, selon le vœu qu'en avait exprimé, en 1870, le pape Pie IX (3), l'Ecole française se chargea d'inventorier le fonds de la Reine et elle en confia le soin à l'abbé Duchesne. C'est ainsi que, non content de parcourir la presqu'île du mont Athos et les montagnes d'Asie Mineure pour y recueillir de vieux textes oubliés et des inscriptions, Duchesne dressa à la Vaticane le catalogue des manuscrits grecs du pape Pie II. Ce travail ne devait paraître qu'en 1880, formant le tome XIII de la Bibliothèque de l'Ecole française d'Athènes et

(1) Il avait succédé, dans ces fonctions, en 1869, à un bénédictin, le cardinal Tosti.
(2) Dom Cabrol, *Histoire du cardinal Pitra*, p. 306.
(3) *Ibidem*, pp. 302 et suiv.

de Rome (1) ; mais il avait été fait quand son auteur élaborait, au nom de l'Ecole française, l'inventaire du fonds de la Reine (2).

L'abbé Duchesne éprouva la bienveillance particulière du cardinal Pitra lorsque, membre de l'Ecole française, il préparait cette étude sur Macarius Magnes et ses écrits qui devait être sa thèse latine de doctorat ès lettres. Ce travail avait été entrepris par un membre de l'Ecole d'Athènes, Charles Blondel, qui mourut peu après l'avoir commencé ; Duchesne le reprit sur les conseils de son directeur, Albert Dumont, et il le poursuivit avec les encouragements du cardinal Pitra qui, dès les premières années de sa carrière scientifique, avait édité dans le Spicilège de Solesmes, les œuvres du patriarche de Constantinople Nicéphore et par conséquent son livre sur Macarius Magnes. Le cardinal communiqua au jeune érudit les copies qu'il avait faites lui-même, au Vatican, de trois fragments inédits des homélies de Macarius sur la Genèse. Le respect avec lequel Duchesne rend grâces à la « *benignitas* », à l' « *humanitas* » de l'Eminentissime cardinal Pitra nous est une preuve de l'excellence des relations qui unissaient alors le vieux savant bénédictin et l'abbé qui faisait ses débuts dans la science (3).

Pendant les quatorze années qui suivirent, jusqu'à la mort du cardinal (9 février 1889), elles subirent diverses fluctuations. Quand ils se rencontrèrent dans le même champ d'études, l'esprit plus érudit que critique de Pitra et la hardiesse intellectuelle de Duchesne se heurtèrent, en particulier à propos du *Liber Pontificalis* et sur la question des origines apostoliques de certaines églises de France ; ils n'appartenaient pas à la même famille intellectuelle. Et cependant, même quand ils se livraient

(1) *De Codicibus manuscriptis graecis Pii II, in bibliotheca Alexandrino-Vaticana*, Paris, Thorin, 1880.

(2) Il le dit lui-même dans la préface latine de ce catalogue : « *Ego quum et ipse ad indicem codicum Reginensium quem suscepit schola nostra, manum admovissem, non inutile credidi notitiam aliquam Pianorum codicum sumere quam nunc studiosis viris trado non tam fruendam quam perficiendam. Schedulae sunt festino calamo exaratae quas iterum cum codicibus conferre oportuerat quidem, sed non licuit* ». p. 3.

(3) DUCHESNE, *De Macario Magnete et scriptis ejus*, Paris, Klincksieck, 1877, in-4°, 44 p. « *Alia tria (fragmenta Macarii) inedita sunt quae accepta refero benignitati Emi Cardinalis Pitrae* », p. 39. — « *Ibi occurrit fragmentum n° 10, quod exscripsit et mihi dedit Emus card. Pitra* », p. 8. — Vaticanus, 2022 « *cujus copiam mihi fecit Emi cardinalis Pitrae humanitas,* » p. 13.

à des polémiques plus ou moins déclarées, ils ne pouvaient pas oublier, le cardinal, la bienveillance dont il avait entouré les débuts d'un savant que malgré tout il estimait, et l'abbé Duchesne, l'affection paternelle que lui avait prodiguée l'ancien préfet de la bibliothèque Vaticane ; ainsi s'explique l'émotion attendrie avec laquelle ils se rapprochèrent parfois au lendemain de conflits scientifiques.

Trois ans avant sa mort, un an à peine après la douloureuse disgrâce que lui avait value une lettre trop sévère du pape Léon XIII (1), alors qu'il s'était enfermé dans la retraite, le cardinal Pitra (2) réunit dans son évêché de Porto, pour des fêtes mi-religieuses, mi-archéologiques, plusieurs amis qui lui étaient restés fidèles dans l'infortune ; et ces amis, c'étaient le commandeur J.-B. de Rossi, l'abbé Duchesne et un archéologue français habitué de l'Ecole française, M. Descemet. Duchesne me raconta lui-même le caractère tout particulier que revêtit la messe pontificale que célébra dans sa cathédrale déserte, perdue dans la campagne, le vieux cardinal, assisté de celui avec lequel il était la veille en polémique, et l'émotion avec laquelle ils échangèrent le baiser de paix, sous l'œil attendri du bon Commandeur (9 mai 1886).

Membre de l'Ecole française, l'abbé Duchesne commença, en même temps, les minutieuses études qui préparaient sa savante édition du *Liber Pontificalis*. « Pous juger sûrement de la valeur d'un document historique, il y a trois choses à déterminer : le texte, la date et les sources. » Pour bien établir la valeur du *Liber Pontificalis* et l'usage que l'historien doit en faire, Duchesne poursuivit à son sujet cette triple enquête. Le document en valait la peine, car il en est peu qui aient « une importance plus grande pour l'histoire des papes et de la ville de Rome pendant le Moyen Age, pour l'archéologie chrétienne, la topographie romaine et l'histoire des arts ».

Ce texte de premier ordre, trop peu étudié, ne pouvait avoir jusque-là, auprès des historiens, qu'une autorité vague. Des savantes études faites par l'abbé Duchesne, il résultait que cette collection de vies des papes n'avait pas été rédigée, comme on l'avait cru longtemps, par Anastase, bibliothécaire de l'Eglise

(1) Sur l'incident Brouwers à la suite duquel Léon XIII blâma le cardinal Pitra, voir A. BATTANDIER, *Le Cardinal Pitra*, chapitres XXXI et XXXII.

(2) DOM CABROL, *Histoire du Cardinal Pitra*, p. 349.

romaine au IXe siècle, mais elle était le résultat d'une compilation de documents antérieurs, faite en 514, sous le pontificat de Symmaque, et suivie d'autres à peu près contemporains des faits racontés.

Pour arriver à ces conclusions, l'abbé Duchesne avait d'abord réuni tout ce que l'antiquité chrétienne, remise à jour à Rome par les fouilles de de Rossi, nous racontait de la succession et de la vie des papes, soit aux Catacombes, soit dans les monuments et les ruines de la ville Eternelle.

Pour se rendre compte des études archéologiques et topographiques qu'il dut faire, on n'a qu'à lire dans cette *Etude sur le Liber Pontificalis* les chapitres sur *Les fondations d'églises* et *Les sépultures pontificales.* Il lui fallut aussi dépouiller un grand nombre de manuscrits contenant, avec des leçons différentes, le texte du *Liber Pontificalis* et de ses sources. « J'en ai vu par moi-même quatre-vingt-dix-huit (écrivait-il dans sa préface) sur les cent dix que comprend mon catalogue. » Déjà occupé par ses séances à la Bibliothèque Vaticane et ses voyages d'explorations scientifiques au mont Athos et en Asie Mineure, il avait dû, pour douze manuscrits allemands, danois, anglais et espagnols, avoir recours à « d'obligeants correspondants, experts dans les recherches scientifiques ». Lui-même avait étudié directement les manuscrits de France, d'Italie, de Suisse, de Belgique et de Hollande.

Cette vaste enquête le mit en rapports avec un grand nombre d'érudits français et étrangers, et fit naître entre eux et lui de précieuses amitiés. Ce fut sans doute alors qu'il entra en relations, en Belgique, avec ces Bollandistes que, dès sa jeunesse, il avait appris à admirer par la lecture faite au séminaire de la lettre pastorale dans laquelle son évêque, Mgr David, célébrait comme l'un des grands événements religieux du XIXe siècle la reprise de leurs *Acta Sanctorum*. Dans les dernières lignes de la préface de son *Etude sur le Liber Pontificalis*, il rendait hommage à deux savants qu'il « regardait comme ses maîtres et ses modèles » et ceux qu'il saluait ainsi au début de sa première grande œuvre scientifique, comme Dante salua Virgile (*tu duca e maestro*), c'étaient de Rossi et un Bollandiste, le P. Victor de Buck, dont il déplorait la mort récente (1). Il reporta cette affection sur celui qui, pendant plusieurs années, fut le président de la Société des

(1) Il était mort le 11 mai 1876, tandis que l'abbé Duchesne mettait la dernière main à son *Etude sur le Liber Pontificalis.*

Bollandistes, le P. de Smedt (1), et sur ses collègues, les PP. Van Ortroy, Delehaye et Poncelet. Il écrivit dans leur recueil, les *Analecta Bollandiana ;* enfin il devint comme l'un d'eux lorsque, en tête du tome II de novembre des *Acta Sanctorum*, il donna, en collaboration avec de Rossi, la première édition critique du Martyrologe hiéronymien.

De ces temps-là date aussi l'amitié qui l'a lié jusqu'à la fin de ses jours à l'un des maîtres de la paléographie, M. Emile Chatelain. Ancien élève de l'Ecole des hautes études, comme Duchesne, qu'il devait remplacer à l'Ecole de Rome, il était à Paris lorsque se préparait l'*Etude sur le Liber Pontificalis.* « Je dois le remercier, écrivait l'abbé Duchesne, des vérifications qu'il a bien voulu faire pour moi dans les manuscrits de Paris, pendant que je voyageais à l'étranger » (2).

Il avait comme correspondants, à Vienne, M. Eduard Chmeler, attaché à la bibliothèque Albertina ; à Copenhague, M. Schiern, professeur à l'Université, et M. Weeke, employé à la Bibliothèque royale ; à Rostock, M. Foerster, professeur à l'Université de cette ville.

C'est en 1874-1875 que l'abbé Duchesne réunit ainsi les matériaux de son travail. En avril 1875, à peine de retour de sa mission archéologique d'Asie Mineure, il prenait copie, à Naples, de l'un des plus célèbres manuscrits du *Liber Pontificalis* (3) ; en juillet suivant, il était à Assise, copiant un autre manuscrit de la bibliothèque alors en désordre du *Sagro Convento* (4), et en novembre à Bruxelles, sans doute chez les Bollandistes, où le P. Remy de Buck lui communiquait la copie d'un manuscrit de Valenciennes (5). Or, à la fin de l'année suivante, l'étude ainsi préparée, par cette vaste enquête dans les bibliothèques d'Europe, était entièrement terminée, puisque c'est « le 23 novembre 1876, fête de saint Clément, pape et martyr », que l'abbé Duchesne écrivait la dernière ligne de son livre sur le *Liber Pontificalis* (fin de la préface) qu'il présentait à la Sorbonne comme thèse française de doctorat. Le mois précédent, le 18 octobre, Wallon, doyen de la Faculté des Lettres, avait donné son visa à la thèse latine qui était la disser-

(1) Voir, en note à la Préface de l'*Etude sur le Liber Pontificalis* (p. II), l'hommage que rendait, dès 1876, l'abbé Duchesne à la « sage » critique de P. de Smedt.

(2) *Etude*, p. 111, note.

(3) *Etude*, pp. 50, note ; 51, note ; 76, note.

(4) *Ibid.*, p. 61.

(5) *Ibid.*, p. 108.

tation de 44 pages sur Macarius Magnès. Ainsi, deux ans à peine avaient suffi à l'abbé Duchesne pour rédiger ses thèses de doctorat, malgré les recherches minutieuses qu'elles avaient exigées ; encore une partie de ce temps avait-elle été prise par ses voyages d'exploration en Thrace et en Asie. On peut mesurer, par là, l'intensité de son travail.

Ce fut le 10 mars 1877 qu'il soutint ses thèses de doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris. Il était précédé d'une réputation scientifique déjà considérable ; on savait qu'il venait d'être désigné par les évêques fondateurs de l'Institut catholique pour occuper la chaire d'histoire ecclésiastique dans cette jeune Université libre et qu'à ce titre, il siégerait bientôt avec ses juges de la Sorbonne dans les jurys mixtes prévus par la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur (1). Aussi la soutenance eut-elle lieu devant un nombre de professeurs inusité et une affluence considérable ; elle fut un triomphe.

A l'unanimité, la Faculté décerna à l'abbé Duchesne le grade de docteur. Les revues scientifiques applaudirent à ce succès. Dans la *Revue archéologique*, M. Georges Perrot, alors professeur à la Sorbonne, déclara intéressant et consciencieux le travail sur Macarius Magnès. Parlant de la thèse française, il écrivait : « La connaissance approfondie que l'auteur possède de tout ce qui concerne l'antiquité chrétienne est ici fort sensible. » Un autre protestant, M. Gabriel Monod, alors directeur à l'Ecole des hautes études, s'exprimait ainsi dans la *Revue historique* qu'il venait de fonder et qu'il dirigeait avec M. Fagniez : « La plus grande partie du travail de M. Duchesne est consacrée à la description, à la comparaison et au classement de cent dix manuscrits du Livre pontifical qui nous ont été conservés ; mais, au milieu de cet appareil critique si compliqué, la discussion et la démonstration restent toujours claires ; une question d'histoire littéraire des plus difficiles trouve une solution définitive et un document qui avait été jusqu'ici l'objet d'un respect exagéré est ramené à sa juste valeur » (2).

SON ENSEIGNEMENT ORAL ET ÉCRIT

Les thèses qu'il venait de soutenir et les études qui les avaient précédées avaient assigné à l'abbé Duchesne une place déjà

(1) Ils ne tardèrent pas à être supprimés par une loi qu'inspirait déjà l'anticléricalisme.

(2) *Revue historique*, juillet-août 1877, p. 364. Cet hommage venant d'un

importante dans le monde savant. Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1876 (1), Auguste Geffroy, qui venait de succéder à Albert Dumont à la direction de l'Ecole de Rome, célébrait le savant qu'elle rendait à l'Eglise et à la France. « Les antiquités chrétiennes et l'érudition classique ont occupé à bon droit la première place (à l'Ecole), grâce à l'activité singulière et à l'habileté de M. Duchesne. Par sa vive intelligence, par la sûreté de sa science critique, par son habileté de paléographe et d'helléniste, avec cela par son dévouement, par son excellent esprit en tout, il a contribué pour une large part aux heureux commencements de l'Ecole française de Rome. » Se faisant l'écho de ces éloges, M. Georges Perrot disait dans la séance publique de l'Institut, le 10 novembre suivant : « Nous n'étonnerons aucun des collègues de M. l'abbé Duchesne en plaçant ses travaux au premier rang de ceux qu'a déjà produits l'Ecole de Rome. »

D'autre part, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Georges Perrot avait demandé à l'abbé Duchesne, avant même la soutenance de ses thèses, de donner un jour au monde savant une édition définitive et un commentaire de ce *Liber Pontificalis* dont il étudiait les origines. Depuis plusieurs années, les savants allemands s'en occupaient et ils voulaient l'éditer dans leur grande collection historique des *Monumenta Germaniæ historica*. L'Académie estimait que l'abbé Duchesne était capable d'accomplir, au nom de l'érudition française, une œuvre que se réservait l'Allemagne (2).

Fier de lui et plus que jamais son ami, M. Albert Dumont l'avait recommandé au ministre de l'Instruction publique, M. Waddington, pour l'une des chaires d'archéologie chrétienne qu'on allait créer au sein de l'Université (3), et le

protestant, ami de Jules Ferry, était d'autant plus significatif qu'il était écrit pendant la période agitée d'anticléricalisme qui suivit le 16 mai 1877.

(1) Il fut publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1876.

(2) Lipsius s'en était occupé dès 1869 dans sa *Chronologie der roemischen Bischöfe bis zur Mitte IV Jahrhunderts* et, tandis qu'il rédigeait son *Etude sur le Liber Pontificalis*, l'abbé Duchesne fut averti par un Allemand, qu'il était chargé par l'Académie de Berlin de donner dans les *Monumenta Germaniae historica*, une édition critique de ce document. Ce ne fut pas lui qui donna plus tard cette édition, mais le célèbre historien allemand Mommsen.

(3) M. Waddington créait alors une chaire d'archéologie chrétienne à l'Université de Lyon et il y nommait le compagnon de l'abbé Duchesne dans ses explorations scientifiques du mont Athos et de la Thrace, M. Bayet.

ministre, entrant dans ses vues, offrait au jeune docteur une chaire à la Sorbonne. L'abbé Duchesne refusa ces avances flatteuses, estimant que, prêtre, il se devait avant tout à l'Eglise ; et devant cette ferme résolution, Albert Dumont présenta sa candidature aux prélats qui étaient en train de fonder l'Institut catholique de Paris et en particulier à l'abbé d'Hulst.

Cette candidature fut fortement appuyée par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et par celui qui, depuis près de quinze ans, entourait de sympathie la carrière scientifique de l'abbé Duchesne, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc. Mais déjà le jeune érudit était suspect à plusieurs. Son sens critique leur semblait dangereux pour certaines légendes pieuses ; ils lui reprochaient les traits acérés lancés par lui contre certaines dévotions, certains personnages ecclésiastiques et le Saint-Père lui-même. Ce fut Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui se fit, au sein du Conseil de la jeune Université libre, l'organe de cette opposition. Mais l'abbé Duchesne fut énergiquement soutenu par Mgr Mabille, évêque de Versailles, et par un autre évêque versé dans les études supérieures, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux. Grâce à l'action persévérante de l'abbé d'Hulst en sa faveur, le cardinal Guibert, archevêque de Paris et président des évêques protecteurs de l'Institut catholique, posa sa candidature dans la réunion de janvier 1877 et elle fut adoptée à l'unanimité (1). L'abbé Duchesne fut nommé professeur à la Faculté libre des lettres.

Tout en regrettant la préférence qu'il avait marquée pour l'enseignement catholique, mais en rendant hommage aux sentiments élevés qui l'avaient déterminée, le ministre de l'Instruction publique, M. Waddington, félicita l'abbé Duchesne de sa nomination. Gabriel Monod exprimait la même satisfaction dans la *Revue historique*. Après avoir célébré « son érudition solide et pénétrante, la sévérité impartiale de sa critique », prouvées par son excellente dissertation sur le *Liber Pontificalis*, il ajoutait : « L'Université catholique s'est honorée en prenant pour professeur un homme aussi éminent que l'abbé Duchesne et d'un esprit aussi sévèrement scientifique » (2).

(1) Lire à ce sujet Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, tome Ier, pp. 861-862.

(2) *Revue historique*, juillet-août 1877, p. 364.

Le jeune maître se faisait la plus haute idée de l'enseignement qu'il allait donner. Il ne se contenterait pas d'exposer, en des leçons érudites et bien composées, les derniers résultats de la science historique à un auditoire plus ou moins passif. Encore moins demanderait-il des applaudissements à des mondains venus pour entendre les premiers les leçons d'un professeur en vogue ou à un public pieux cherchant à compléter par des études historiques une formation religieuse jugée trop sommaire. Ce que voulait l'abbé Duchesne, c'était préparer, par des leçons faites à un nombre restreint d'étudiants, une école historique qui saurait, tout en respectant la foi, traiter l'histoire ecclésiastique avec les méthodes les plus rigoureuses de la critique. Il avait souffert de l'insuffisance de l'enseignement historique des séminaires ; il voulait la faire cesser en formant l'esprit critique du clergé. Aux compilateurs qui avaient été jusqu'alors les maîtres intellectuels des catholiques, les Darras, les Rohrbacher, il voulait substituer une école catholique sachant faire le départ des faits démontrés et des pieuses légendes et résolue à ne pas confondre les exigences de l'édification avec celles de la science. Ce qu'avaient fait les Bollandistes pour les récits hagiographiques et de Rossi pour l'archéologie chrétienne, l'abbé Duchesne voulut l'entreprendre pour l'histoire ecclésiastique.

En somme, c'était la position de nombreux catholiques laïques et ecclésiastiques en face de la science qu'il fallait rectifier en changeant leur mentalité. Pour y parvenir, il convenait de donner soi-même l'exemple et d'exercer, à ses risques et périls, en face des tenants mêmes des préjugés qu'il s'agissait de combattre, tous les droits de l'historien et du critique, quitte à user dans ses leçons et dans ses écrits d'une liberté d'esprit qui pourrait étonner et même scandaliser par sa nouveauté.

Il fallait encore, pour assurer la continuité de cette œuvre de longue haleine, former des disciples et constituer vraiment une école qui aborderait avec les mêmes méthodes les problèmes historiques. Pour développer cette nouvelle mentalité parmi les catholiques, l'enseignement du maître devait s'adresser aux laïques comme aux clercs, dépasser les limites du séminaire des Carmes et même de l'Université libre et pénétrer dans tous les milieux intellectuels.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'abbé Duchesne se soit attaché si passionnément non seulement à l'instruction, mais encore et

surtout à l'éducation intellectuelle des auditeurs dont il espérait se faire des disciples et peut-être un jour des continuateurs.

Ceux-là, il ne se contentait pas de les voir à ses cours, il les attirait chez lui pour avoir avec eux des causeries intimes sur les questions historiques. Que d'entretiens eurent lieu ainsi dans son appartement du coin de la rue de Vaugirard et de la rue Cassette d'où l'on dominait le jardin des Carmes ! Il ne s'en lassait jamais et si parfois la pluie empêchait quelque jeune normalien de quitter le maître pour rejoindre son Ecole, l'abbé Duchesne, heureux de poursuivre encore l'entretien, rappelait à son élève la touchante légende de saint Benoît et de sainte Scholastique. Ces élèves de choix, il les entourait de la plus grande affection, suivant de près leurs premiers pas dans l'érudition, veillant à leur avenir ; tel d'entre eux dut à son intervention d'être envoyé à l'Ecole française de Rome, tel autre de devenir chapelain de Saint-Louis-des-Français. Ils n'étaient pas seulement des amis pour lui, ils étaient comme ses enfants. Il les appelait ses fils, ses neveux ; « *quasi modo genitus infans !* » c'est par ces mots que débutaient ses lettres à l'un d'eux. Plus d'un le vit pleurer au cours d'une visite d'adieu.

Cette affection scientifique était jalouse. Si le disciple semblait subir d'autres influences, s'il semblait incliner vers l'école légendaire, c'était chez le maître un vrai chagrin. Après vingt ans, il était impossible de parler devant Duchesne de tel oratorien qui avait ainsi déçu son amitié et ses espoirs. Un autre de ses élèves fut chargé simultanément par lui et par un de ses contradicteurs d'examiner un manuscrit du Vatican dont la date était décisive pour leur controverse ; ses conclusions, contraires à l'opinion de l'abbé Duchesne, furent considérées par lui comme une vraie trahison et on eut de la peine à lui persuader qu'en tranchant ainsi librement, sans acception de personne, une question d'érudition, le disciple n'avait fait qu'appliquer les leçons du maître.

Parmi les auditeurs qui se groupèrent autour de sa chaire de l'Institut catholique et plus tard dans sa conférence de l'Ecole des hautes études, l'abbé Duchesne remarquait ceux que lui envoyait l'Université et spécialement l'Ecole normale supérieure. C'est par eux qu'il espérait faire passer ses méthodes dans les milieux laïques et dans l'enseignement public. Il les entourait de son amitié et se faisait un plaisir de les présenter à Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, au cours de ses

réceptions ouvertes du jeudi soir. Il eut une vraie joie lorsque le directeur de l'Ecole normale supérieure, M. Perrot, m'accorda une sortie spéciale, tous les samedis, pour me permettre de suivre ses cours à l'Institut catholique.

C'était surtout dans ses causeries intimes qu'il formait la mentalité de ses élèves. Il n'avait pas le don de la parole publique et en général, ses cours étaient lus d'une manière hésitante et monotone, relevée seulement par quelques traits d'esprit. C'est ainsi qu'il plaisanta un jour en nous montrant encore non coupé et vierge de toute lecture l'exemplaire du *Liber Pontificalis* qu'il avait envoyé chercher à la bibliothèque de la Sorbonne pour sa conférence des hautes études afin de nous en faire des citations. Les rires qu'il provoquait alors réveillaient parfois quelque auditeur insensible aux *vestararii*, aux *sacellarii*, aux *scriniarii* de l'Eglise romaine dont l'abbé Duchesne nous exposait les destinées au IXe siècle.

Mais, quand il nous recevait chez lui, l'intérêt était tout autre ; dans ses conversations pétillantes d'esprit, il donnait au passé millénaire une telle vie qu'on se croyait mêlé aux faits et se trouver en présence des personnages ainsi évoqués. Il parlait de Grégoire le Grand, de Nestorius et du primicier Christophe comme de vieilles connaissances qu'il nous présentait dans leurs costumes, leurs attitudes, leurs traits de caractère et il nous contait sur eux quantité de petites anecdotes qui nous les rendait familiers à nous-mêmes.

Dans ces entretiens, parfois irrespectueux et presque toujours très libres, même envers les plus vénérables mémoires, il jetait ses jeunes auditeurs en pleine critique, comme on jette à l'eau les apprentis nageurs, et au premier abord ils en étaient parfois tout étourdis. Un peu de condescendance sacerdotale eût été nécessaire pour éviter les scandales que causait à des esprits encore novices la révélation de certaines petitesses et même de certains vices chez des personnages qu'on leur avait appris jusqu'alors à respecter sinon dans leurs personnes, du moins dans leur dignité et leurs fonctions. Les problèmes de conscience, les doutes mêmes qu'une critique parfois brutale pouvait provoquer laissaient trop indifférent l'abbé Duchesne et plus d'un de ses élèves eut à souffrir d'une aussi rude initiation.

Il semble que l'abbé Loisy ait été de ceux-là. Si nous l'en croyons, sa foi était déjà ébranlée lorsque, à peine âgé de vingt-deux ans (1878), sous-diacre depuis quelques mois, il quitta

le grand séminaire de Châlons pour achever à l'Institut catholique de Paris ses études de théologie. Il y trouva l'abbé Duchesne dont il suivit le cours d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie, puis à la Faculté des lettres. Leurs relations devinrent vite étroites, à tel point que, si nous en croyons M. Loisy, l'abbé Duchesne lui proposa de le prendre pensionnaire chez lui (1). Tous les services qu'un maître peut rendre à un disciple de choix, Duchesne les lui rendit. Ce fut sur sa recommandation que Mgr d'Hulst nomma répétiteur d'hébreu ce jeune prêtre de 27 ans (1881) qui venait de passer, quelques mois auparavant, son examen de lectorat (licence) en théologie, l'introduisant ainsi parmi le personnel enseignant de l'Institut catholique. Ce fut encore lui qui, en lui prêtant pour les vacances de 1881 le volume des Evangiles de la grande édition du Nouveau Testament de Tischendorf et en le conduisant au cours de Renan au Collège de France, le lança le premier dans la critique biblique. Il mettait à sa disposition ses notes et son cours rédigé d'histoire ecclésiastique (2). Ce fut enfin lui qui le détacha de son diocèse d'origine en lui obtenant de l'évêque de Châlons, Mgr Meignan, le congé qui le fixait à Paris.

En des pages amères, M. Loisy déclare que, depuis juin 1889, il n'y eut plus que « des relations officielles » entre lui et Duchesne ; il se plaint de la manière dont il fut abandonné par lui en certaines circonstances mémorables et il termine par cette phrase : « Il est bien évident que M. Duchesne s'est désintéressé de ce que j'ai pu écrire depuis vingt-trois ans, c'est-à-dire de tout ce que j'ai écrit » (3).

Cette affirmation est fausse et injuste. Il n'est pas de livre de M. Loisy, publié depuis 1889, que l'abbé Duchesne n'ait lu même avec une certaine complaisance et je me rappelle en quels termes il me vantait à moi-même la science du *Quatrième Evangile*. A la veille même de la sentence dont le Saint-Père frappa, en décembre 1903, les ouvrages de M. Loisy, Duchesne prenait sa défense ; il ne croyait pas que, malgré les instances du cardinal Richard (« un inquisiteur », disait-il), le Saint-Office ose-

(1) « Garantir l'indépendance de mon esprit et de mon caractère était une de mes grandes préoccupations. M. Duchesne m'aurait volontiers pris chez lui, mais je me dérobai à ses amicales propositions. » LOISY, *Choses passées*, p. 67.

(2) LOISY, *Choses passées*, pp. 47, 50, 54, 56, 65.

(3) *Ibid.*, p. 100.

rait lancer ce blâme, et je n'ai pas oublié avec quelle sympathie en m'exprimant ce sentiment, il me montrait la photographie que M. Loisy, jeune prêtre, lui avait donnée avec une affectueuse dédicace. En réalité, l'abbé Duchesne a suivi toute l'œuvre scientifique de son ancien élève, mais avec un esprit critique plutôt qu'avec une âme sacerdotale.

Il a vu à l'origine dans M. Loisy une de ces intelligences libres qui, travaillant sur un autre terrain que lui, mais avec les mêmes méthodes, ferait pénétrer l'esprit scientifique dans les études sacrées ; il admirait la souplesse avec laquelle, pendant un certain temps, cet exégète esquivait les condamnations et cette virtuosité critique l'amusait, jusqu'au jour où la condamnation à laquelle il n'avait jamais cru lui rappela qu'il y a des jeux dangereux et même mortels pour la foi. L'irréparable était accompli ; il ne restait plus à l'ancien maître qu'à se séparer d'un apostat avec lequel ses ennemis voulaient le confondre pour le perdre à son tour, et c'est seulement cela que M. Loisy a retenu dans son attitude pour le lui reprocher.

Ce que Duchesne n'a pas fait, c'est apporter le calme dans l'âme déjà troublée du séminariste qui suivait ses leçons, en lui montrant comment, pour son propre compte, il conciliait les exigences de la foi et celles de la science. Cela, l'abbé de Broglie le tenta dans un entretien auquel M. Loisy semble s'être dérobé. L'abbé Duchesne ne fit rien de semblable ; « car jamais, dit Loisy, il n'eut la prétention de réformer la théologie ni de s'en constituer l'avocat, et ma théorie (sur l'inspiration biblique), si peu qu'elle valût, si dangereuse qu'elle fût, était théologique et apologétique » (1).

Pour cette grande œuvre de rénovation des études sacrées qu'il poursuivait, la chaire de l'Institut catholique ne suffisait pas à l'abbé Duchesne. Il voulut grouper ses amis et ses élèves autour d'un organe scientifique qui examinerait avec une entière indépendance d'esprit les questions historiques, tout en respectant l'autorité spirituelle dans le domaine de la foi ; et comme cet organe devait avant tout faire œuvre critique, il serait consacré non à des études originales, mais à de sévères recensions, passant au crible les ouvrages d'histoire et de littérature religieuse. En mettant en évidence les bons, et en dénonçant les mauvais, en montrant la valeur bienfaisante des uns et la médiocrité mal-

(1) *Ibid.*, p. 74.

faisante des autres, on relèverait la mentalité des auteurs et des lecteurs et la science catholique ferait bientôt meilleure figure en face de la science libre penseuse. Telle fut la pensée qui présida à la création du *Bulletin critique* (1880). Cette revue devait être à sa manière une nouvelle chaire de critique historique du haut de laquelle M. Duchesne s'adresserait au grand public savant de France et de l'étranger, tandis que dans l'étroite enceinte de l'Institut catholique il formerait des élèves pour les milieux ecclésiastiques et laïques. Aussi une étroite solidarité devait-elle exister entre les leçons orales du professeur et les comptes rendus écrits du critique.

C'est ce que l'abbé Duchesne expliquait lui-même aux lecteurs du *Bulletin critique*, en tête du numéro du 15 mai 1881, le premier de la seconde année : « Certaines personnes se demanderont quelle est précisément l'utilité de cette nouvelle publication. Je répondrai très volontiers en citant deux réflexions d'autrui. On a dit : « C'est une nouveauté : une revue absolument orthodoxe « et inexorablement scientifique. » Nous voudrions que l'alliance de ces deux qualités cessât d'étonner les gens. On a dit aussi : « Vous avez un franc parler qui vous nuira ; vous êtes ecclésiasti- « ques, vos supérieurs vous arrêteront ». Il faut que tout le monde voie et sache que les supérieurs ecclésiastiques ne sont pas des bourreaux et qu'on peut, en leur demeurant soumis et dévoués, penser et parler avec quelque indépendance ; d'autant plus qu'il y a lieu de le faire.

« Bien que nous ne nous adressions pas exclusivement au clergé, il est clair que c'est à lui surtout que nous voudrions rendre service en lui indiquant les livres bien faits et en le prémunissant contre les innombrables publications mauvaises ou médiocres qu'on lui sert quotidiennement. Nous savons de bonne source qu'il y a partout, en France, des ecclésiastiques désireux de travailler, de s'initier aux méthodes scientifiques nouvelles, de s'élever au-dessus des tristes manuels qui déconcertent tout enthousiasme et découragent toute bonne volonté. Il nous est très agréable de penser que nous pouvons leur être utiles, que nous pouvons avec eux, avec leur concours, créer ou favoriser un mouvement de retour vers une science religieuse solide et en rapport avec les nécessités de l'apologétique contemporaine. »

Pour cette entreprise scientifique, l'abbé Duchesne s'était associé à plusieurs membres de la savante Congrégation de l'Oratoire : le P. Ingold qui, dans toute l'ardeur de sa jeunesse (il avait alors

29 ans), étudiait les origines de sa Congrégation ; le P. Thédenat qui s'était classé, avec son collaborateur Héron de Villefosse, parmi les maîtres de l'archéologie romaine par ses études sur les cachets d'oculistes romains ; enfin le P. Lescœur, leur aîné à tous qui leur apportait l'autorité que lui donnait son ancienneté dans l'Oratoire et le succès de son livre sur l'*Eglise catholique en Pologne sous le gouvernement russe* (1).

L'abbé Trochon, qui avait été un des premiers docteurs en théologie de l'Institut catholique avec une thèse sur l'histoire de la Bible dans la France chrétienne du Moyen Age, fut, pendant l'année de la fondation, le premier secrétaire de rédaction du *Bulletin critique*. « La pénétration naturelle de son esprit, la fidélité de sa mémoire, son ardeur au travail, sa connaissance approfondie de la langue originale des Livres saints, son érudition sur toutes les branches de la littérature biblique, sa facilité de composition l'avaient mis à même d'entreprendre et de mener à bonne fin des ouvrages justement renommés. Humblement soumis aux décisions et à la direction doctrinale de l'Eglise, mais jaloux d'utiliser la liberté qu'elle laisse aux chercheurs, il aimait à prendre, dans les choses nouvelles, ce qui pouvait tourner au profit des idées traditionnelles (2). » Pour se consacrer tout entier à ces études bibliques, l'abbé Trochon cessa le 1er janvier 1882, ses fonctions de secrétaire de rédaction. Elles

(1) Il semble que l'élément oratorien ait eu une part importante dans la fondation du *Bulletin critique* ; il parut jusqu'au 1er janvier 1882 à la librairie qui éditait la plupart des oratoriens, la librairie Sauton.

(2) Note de M. Lesêtre à l'*Introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte*, par C. Trochon et H. Lesêtre. M. l'abbé Trochon mourut à 45 ans, le 26 août 1888. Rendant compte, dans le *Bulletin critique* du 1er novembre 1887, de cette œuvre de son collaborateur, l'abbé Duchesne s'exprimait ainsi : « Il n'est besoin d'aucune hardiesse pour reconnaître que M. Trochon a groupé dans son livre une *quantité énorme de renseignements* utiles sur la Bible et les antiquités bibliques. Ce dernier sujet forme la matière de son second volume. Il embrasse la géographie physique et politique de la Palestine à diverses époques, les mœurs, les usages, les institutions, le culte et l'enseignement. On y remarque les pages consacrées aux fouilles récentes en Terre-Sainte et à la topographie de Jérusalem. Mais le premier volume est encore la partie la plus intéressante, je dirais volontiers la plus neuve, bien que dans une œuvre de compilation, comme est nécessairement celle-ci, il n'y ait guère de place pour la nouveauté proprement dite... Dans l'histoire du texte et des versions, l'auteur avait à tenir compte d'un grand nombre de travaux récents ; il n'y a pas manqué. On ne lui reprochera pas d'avoir été insuffisamment informé et d'avoir écourté son exposition. Il y a même à s'étonner que tant de choses y aient pu trouver place. »

furent données à un jeune professeur du Petit Séminaire de Notre-Dame des Champs, M. l'abbé Beurlier, qui devait, plus tard, devenir le collègue de l'abbé Duchesne à l'Institut catholique et occuper une place honorable parmi les historiens de l'antiquité romaine avec sa thèse de doctorat ès lettres sur le Culte des Empereurs romains.

Autour de ce comité de direction se groupait une élite de collaborateurs d'une grande érudition et d'un sens critique éprouvé : Paul Fournier, l'abbé Ulysse Chevalier, Tamisey de Larroque, Viollet, de Harlez, Héron de Villefosse, l'abbé Misset, l'abbé Allain, l'abbé Margival, le P. Delattre qui poursuivait déjà ses belles fouilles de Tunisie, François Lenormant, Pallu de Lessert, Babelon, de Barthélemy, Tardif, Stein, Chénon, Chéruel, Noël Valois, Courajod ; les uns, tels que Chéruel, membres de l'Institut et des sociétés savantes, les autres destinés pour la plupart à y entrer. En publiant, dans le numéro du 1er décembre 1882, une note que lui avait envoyée M. de Rossi sur le *Jugement de Salomon dans une fresque de Pompéi*, l'abbé Duchesne faisait de de Rossi lui-même un collaborateur du *Bulletin*.

Bientôt vinrent se joindre à ces premiers rédacteurs les élèves qu'avait formés l'abbé Duchesne soit à l'Institut catholique, soit à l'Ecole des hautes études. Dès les livraisons de 1885, paraissent les signatures de l'abbé Baudrillart, de l'abbé Batiffol, de l'abbé Loisy, de l'abbé Boudinhon, de l'abbé Hyvernat, et dans les années suivantes celles de l'abbé Guérard, de Jean Guiraud, de Goyau, de Jordan, de M. de Richemont.

La réputation du *Bulletin critique* s'étant bien établie dans le monde savant, la plupart des ecclésiastiques désireux de travailler à l'œuvre de rénovation scientifique entreprise par l'abbé Duchesne s'y rencontrèrent avec des savants laïques et même avec des hétérodoxes et des incroyants, heureux de se trouver en si belle compagnie. Parmi ces nouveaux collaborateurs, l'Oratoire envoya le P. Laberthonnière ; l'ordre dominicain, le P. Denifle, sous-archiviste du Saint-Siège ; les Jésuites, le bollandiste Van Ortroy ; le clergé séculier, l'abbé Lesêtre, l'abbé Tougard, l'abbé Vacandard, l'abbé Clerval, l'abbé Douais. L'historien des persécutions, Paul Allard, donna à la revue des articles d'une sage critique ; le directeur de l'Ecole française, Auguste Geffroy, lui envoya de Rome des comptes rendus et bientôt, élargissant toujours ses cadres, le Bulletin recruta des

collaborateurs de plus en plus nombreux dans l'Université et parmi les chartistes : MM. Germain et Antonin Lefèvre-Pontalis, Bayet, professeur à l'Université de Lyon (l'ancien compagnon de l'abbé Duchesne au mont Athos), Palustre, Leprieur, Audiat, Lanzac de Laborie, David-Sauvageot. On ne tarda pas même à trouver la signature de protestants, celle de Cucuel, ancien élève de Riemann et de Tournier à l'Ecole normale ; celle surtout de Samuel Berger, pasteur de l'Eglise luthérienne de Paris et professeur à l'Ecole de théologie protestante, qu'une amitié fort étroite unit jusqu'à sa mort à l'abbé Duchesne.

De tous ces nouveaux collaborateurs, l'un des plus actifs fut l'abbé Baudrillart. Son entrée à l'Oratoire l'attacha encore plus au *Bulletin critique ;* il en devint le secrétaire de rédaction en 1892 et, quelques années plus tard, il en partagea la direction.

Dans les dix premières années du Bulletin, on peut dire que l'abbé Duchesne en fut l'âme. En 1885, il lui donna 16 comptes rendus, dont une Variété sur la chapelle impériale du Palatin ; en 1886, on en trouve 12 et une étude sur les écrits nouvellement découverts de Priscillien.

On ferait plusieurs volumes si on réunissait en une seule publication les nombreux articles qu'il rédigea pour le Bulletin, et, de tous ceux qu'il a écrits, ce serait l'un des plus vivants ; car en écrivant ces articles il laissait libre cours à son esprit et à ses sentiments. L'ironie et les plaisanteries les plus fines étaient ses armes favorites contre la fausse science, et elles ne ménageaient pas même les réputations les mieux établies ; Renan en fit un jour l'expérience avec l'article que lui consacra l'abbé Duchesne et dont l'irrévérence valait celle de Barrès. C'est dans le *Bulletin critique* que l'abbé Duchesne exposa le plus complètement sa méthode historique, si bien qu'il faut y recourir pour le bien connaître lui-même. Dans certains de ses articles, l'on trouve l'origine et le premier jet de dissertations qui, dans la suite, devinrent des livres, par exemple ses études sur l'origine des Eglises des Gaules, ou ses examens critiques sur les vies de saints de l'époque mérovingienne, avec ses polémiques contre Bruno Krusch. Le *Bulletin critique* nous révèle enfin la cause de certaines inimitiés, surtout ecclésiastiques, qui n'ont jamais désarmé contre l'abbé Duchesne, parce que les plaisanteries et les vigoureux coups de boutoir partis du *Bulletin critique* avaient fait à plus d'un de trop profondes blessures.

On le vit bien dès les premières années de cette publication ;

autant que son enseignement à l'Institut catholique, le *Bulletin* provoqua contre l'abbé Duchesne les campagnes les plus acharnées.

Son esprit acéré exaspéra sans doute ses adversaires ; mais ce fut surtout aussi ses jugements parfois trop méprisants et ses attaques trop personnelles. Elles devaient naître tout naturellement de l'œuvre qu'il poursuivait à la fois par la parole et par la plume. En se proposant de rénover les études historiques au sein du clergé, il donnait à entendre qu'elles étaient insuffisantes avant lui ; en déclarant qu'il était grand temps de fonder et développer une école critique, il jetait le discrédit sur les érudits qui jusqu'alors avaient représenté l'histoire ecclésiastique ; enfin, en disséquant les récits poétiques et traditionnels dont s'alimentaient à la fois la piété et l'enseignement des séminaires, et en prétendant, au nom de la critique, faire le départ entre le fonds de vérité qu'elles pouvaient contenir et les récits légendaires qui les défiguraient, ou même en les rejetant entièrement comme apocryphes, il allait faire figure de « dénicheur de saints » et d'iconolaste. Surtout lorsque ces légendes se rattachaient à la vie même du Christ, il pouvait sembler ébranler les enseignements dogmatiques de l'Eglise et donner lieu d'appeler contre lui les plus sévères condamnations.

C'est ce qui se produisit dès les premières années de son enseignement.

Quinze jours après la belle soutenance qui lui avait valu, à la Sorbonne, le grade de docteur, l'abbé Duchesne inaugura, à l'Institut catholique son cours d'histoire ecclésiastique. Nous n'avons pas sa première leçon ; mais nous pouvons y suppléer grâce à celle du cours de 1879-1880 qu'il publia dans la *Revue du Monde catholique*. Il y exposait sa méthode d'enseignement. Après avoir résumé le cours de l'année précédente, il rappelait qu'il avait « continuellement cité les textes, invoqué les témoignages de première main et ceux-là seulement, à l'exclusion de tous les autres, à tel point, disait-il, que « des personnes peu habituées à ces études et ne voyant pas bien où nous voulions arriver, m'accusaient d'excéder dans la sévérité la critique et de réviser avec trop de rigueur des procès depuis longtemps terminés. Oui, toutes nos recherches sont restées scientifiques et rigoureusement scientifiques.

« Mais, après que la réalité des faits particuliers est établie, après que l'histoire *ad narrandum* a fini sa tâche, nous est-il

interdit d'employer cette histoire au service de la vérité religieuse et cessons-nous d'être scientifiques en nous permettant cette application ? Messieurs, je ne suis pas de ceux pour qui l'histoire idéale est celle qui ne prouve rien ; l'histoire inutile. Au contraire, je crois que l'histoire doit servir à quelque chose et j'ai bien l'intention de la faire servir à quelque chose. » Mais il s'empressait d'ajouter : « Il est clair que nous ne ferons pas de bonne apologétique si nos arguments cessent d'être exclusivement scientifiques. » C'est à propos des Origines du christianisme dont il enseignait l'histoire que l'abbé Duchesne tenait ce langage (1) ; or ce fut à l'occasion de ce cours qu'une violente tempête s'éleva contre le jeune maître.

Elle avait eu son prélude au moment même où l'abbé Duchesne inaugurait son cours à l'Institut catholique, au printemps de 1877. L'un de ceux qui se sentaient le plus menacés par la critique historique, l'abbé Darras, continuateur de Rohrbacher, avait pris l'offensive et dénoncé à l'Index cette *Etude sur le Liber Pontificalis* qui avait valu à son auteur la faveur du monde savant ; il y avait été encouragé par Mgr Freppel. A Rome, le livre fut soumis à l'examen de trois théologiens et canonistes.

L'abbé Duchesne, averti, envoya un exemplaire de son livre au P. Saccheri, secrétaire de l'Index, et écrivit au cardinal di Luca, préfet de la Congrégation, pour l'assurer d'avance de « sa soumission à la décision qui pourrait intervenir et de sa disposition à accepter toutes les modifications et corrections » qui pourraient lui être demandées «... Elevé dans le respect et l'obéissance envers la Sainte Eglise romaine, membre d'un corps professoral dont les principes sont non seulement l'orthodoxie la plus rigoureuse, mais encore un attachement tout particulier à la direction d'enseignement donnée par le Saint-Siège, je n'aurai aucun effort à faire pour me conformer à ce qu'une autorité si chère et si vénérée demandera de moi (3 juillet 1877). » Auprès de l'Index, il fut défendu par son évêque de Saint-Brieuc, Mgr David, toujours prêt à le soutenir, et aussi par le cardinal Guibert, archevêque de Paris, désireux, en sauvant le professeur incriminé, de sauvegarder la réputation d'orthodoxie de l'Institut catholique. De son côté, à Rome, le commandeur de Rossi prenait en mains

(1) Prononcée, le 17 octobre 1879, à l'Ecole de théologie de l'Institut catholique, cette leçon fut éditée dans le numéro du 15 novembre suivant de la *Revue du Monde catholique*.

la cause de son élève. Le cardinal di Luca fut rassuré par « les déclarations spontanées » de l'abbé Duchesne et « les illustres suffrages (1) » qui l'appuyaient et, moyennant la promesse que l'édition prochaine du *Liber Pontificalis* tiendrait compte des observations des théologiens romains, l'affaire en resta là.

Pour prévenir de nouvelles attaques de ce genre, l'abbé d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, affirma l'étroite solidarité qui unissait l'Institut à son professeur d'histoire ecclésiastique, en faisant, dans son discours de rentrée du 26 janvier 1881, un magnifique éloge du jeune maître qu'il appelait « le disciple préféré et en France déjà, presque l'émule du commandeur de Rossi ». Le savant explorateur des Catacombes jouissait d'un tel prestige à Rome que mettre en quelque sorte sous sa protection l'abbé Duchesne, c'était, semblait-il, le préserver de toute rencontre fâcheuse avec l'Index.

Il n'en fut rien cependant. En 1881, l'abbé Duchesne avait fait lithographier le cours qu'il avait professé sur *Les Origines chrétiennes* à l'Ecole de théologie ; pour éviter toute nouvelle attaque, Mgr d'Hulst en avait soigneusement revisé lui-même le texte, en y faisant faire quelques légères retouches de pure forme. A mesure qu'il se tirait, ce cours fut communiqué par un collègue de l'abbé Duchesne, le P. Jovene, à un vicaire de Saint-Philippe-du-Roule, l'abbé Rambouillet, lequel le dénonça aussitôt dans deux articles de la *Revue des sciences ecclésiastiques* de Lille, de juillet et août 1882 (2).

Dans la leçon de clôture du cours d'histoire ecclésiastique qu'il avait professé en 1879-1880, Duchesne avait affirmé que les apologistes du second et du troisième siècle se faisaient encore du dogme de la Trinité des conceptions inexactes, que les controverses ultérieures devaient préciser jusqu'à la définition du Concile de Nicée, et qu'il était contraire à une saine méthode historique de vouloir, en torturant les textes, les faire parler comme saint Athanase. Il ajoutait que c'était inutile, ces apologistes n'étant pas les inter-

(1) Ainsi s'exprimait-il dans sa lettre du 21 janvier 1878 au cardinal Guibert. Voir sur ces difficultés le récit documenté qu'en fait Mgr Baudrillart. *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, pp. 458-459.

(2) Cette revue était publiée, comme l'indiquait son titre même, « par des professeurs du Collège théologique de Lille » : mais, quand il fut interrogé par Mgr d'Hulst, le recteur de l'Université libre de Lille, Mgr Hautcœur se déclara étranger à sa publication. BAUDRILLART, *op. cit.*, p. 461, note.

prètes authentiques de la tradition, puisqu'ils n'avaient pour la plupart aucune place officielle dans la hiérarchie (1).

Il était revenu sur ces affirmations, en les précisant, dans son cours lithographié professé l'année suivante (1880-1881) : « Même sur la nature spirituelle en général, sur la notion de l'âme, sur celle de Dieu, il ne faut pas croire que les écrivains chrétiens du second et du troisième siècle fussent aussi avancés que les Grégoire de Nazianze et les Augustin » (p. 218). Il signalait « de l'imperfection dans leurs ébauches théologiques » (p. 199, note 3). « Ils n'ont pas, disait-il, une idée suffisamment nette de l'immensité et de l'immutabilité de Dieu (p. 217)... ils n'ont ni bien compris ni bien expliqué l'existence éternelle du Verbe ; ils n'y ont peut-être pas même réfléchi et maintiennent la théorie de deux états du Logos divin et de sa génération temporelle » (p. 216). Prenant des exemples, il déclarait que saint Justin voyait dans le Verbe de Dieu « un dieu différent de celui qui a tout fait », d'une nature subordonnée et d'aptitudes diverses, engendré peut-être non de toute éternité, mais avant et pour la création. En somme, disait Duchesne, saint Justin distingue « trois êtres divins simultanés, trois hypostases divines plus ou moins hiérarchisés, mais non consubstantielles, enseignant ainsi la doctrine subordinatienne et arienne, teintées de gnosticisme, que devait condamner le Concile de Nicée. »

Ailleurs, au contraire, l'abbé Duchesne montrait le patripassianisme et le sabellianisme affirmant l'unité divine au détriment de la distinction des personnes réduites à l'état de modalités successives d'un Dieu un et simple ; et les controverses se poursuivant librement à Rome jusqu'au moment où, prenant enfin parti, le pape Zéphyrin condamna le modalisme sous l'influence de son diacre Calliste, qui devait lui succéder (2).

(1) Cette leçon fut publiée dans la *Revue du Monde catholique* du 15 novembre 1880, p. 688. Duchesne s'exprimait ainsi : « Il n'y a pas lieu d'attacher trop d'importance aux expressions et aux conceptions inexactes que l'on rencontre chez les docteurs antérieurs au IVe siècle quand ils parlent de la Trinité. Ces inexactitudes sont évidentes ; chercher à les écarter par des tours de force exégétiques, c'est un exercice vers lequel plus d'un téologien se sent attiré par un secret penchant. Il n'est ni salutaire, ni méritoire, ni nécessaire... Ces écrivains ne sont pas les interprètes authentiques de la tradition ; ils n'en sont que les témoins quelquefois fort indirects. Ni Origène, ni Tertullien, ni Novatien, ni Clément d'Alexandrie, ni même saint Justin et les autres apologistes ne doivent être classés, sans restriction, parmi les Pères de l'Eglise.

(2) « Quelle est, entre les deux écoles, l'attitude de l'autorité pontificale? Zéphyrin est un homme simple et peu cultivé. Calliste, son diacre et son

Dans ces articles de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, l'abbé Rambouillet releva et commenta vivement ces enseignements de l'abbé Duchesne. Il fit remarquer qu'ils rééditaient des affirmations du célèbre pasteur protestant Jurieu que Bossuet avait si énergiquement combattues. Il discuta les textes de saint Justin et dénia aux *Philosophoumena* la valeur historique que leur attribuait l'abbé Duchesne pour l'histoire des papes Calliste et Zéphyrin et des controverses théologiques qui eurent lieu sous leur pontificat.

Passant ensuite de la critique des textes et de l'histoire à la théologie, il affirmait que les leçons du professeur de l'Ecole de théologie de Paris ruinaient le dogme de la Sainte-Trinité et, par une conséquence nécessaire, ceux de l'Incarnation et de la Rédemption, puisqu'ils en contestaient la tradition et la fixité dans l'enseignement de l'Eglise. « Il faut bien que deux cents ans après Jésus-Christ les dogmes ne fussent pas encore formés, puisque les docteurs eux-mêmes en étaient réduits à chercher, non pas *comment* trois personnes divines ne faisaient qu'un Dieu, mais *si* les trois personnes ne faisaient qu'un Dieu, ou si elles faisaient trois dieux, ou si elles n'étaient que trois modalités d'un seul Dieu. Le dogme de la Trinité, d'après M. Duchesne, existait à cette époque à l'état de problème ; il n'était pas encore formé. »

Généralisant encore plus le procès, l'abbé Rambouillet reprochait à l'abbé Duchesne de détruire tout l'enseignement dogmatique du christianisme et l'autorité doctrinale de l'Eglise en partant ainsi du dogme de la Trinité. « Si les docteurs des premiers siècles ne nous présentent que des aperçus théologiques, incohérents, inexacts, erronés, n'en faut-il pas conclure qu'il en est des dogmes chrétiens comme des systèmes philosophiques et

futur successeur, qui, disent les mêmes propos, gouverne déjà sous son nom, est avant tout un homme d'administration, de gouvernement ; ni son éducation, ni son goût, ni sa situation ne le portent vers les études théologiques. Cependant, il faut bien prendre un parti. On attend d'abord ; on laisse les opinions se produire ; puis les asiatiques (modalistes) paraissent dangereux ; on exige d'eux une profession écrite, après quoi le silence se fait. Mais bientôt, les controverses recommencent. Praxéas le modaliste sème de nouveau son ivraie ; Tertullien est aussitôt sur pied et le combat recommence avec acharnement ; Zéphyrin se décide à condamner nettement la formule patripassienne; Sabellius modifie le système, lui donne un aspect plus séduisant, sans en changer le fond ; Calliste, devenu pape, l'excommunie.

« Voilà l'Eglise romaine dégagée de toute complicité avec l'école modaliste ; elle a pris son temps, elle y a mis des formes, mais enfin sa sentence est claire. » *Cours lithographié*, p. 273.

qu'ils n'ont été fixés qu'après de longues fluctuations et par le travail intellectuel de plusieurs siècles ? Où donc retrouver cette croyance de l'Eglise que l'abbé Duchesne affirme être, au premier siècle, identiquement la même qu'au septième ? (1) »

Cette accusation était la plus grave que l'on pût lancer contre un prêtre enseignant dans une Ecole de théologie et elle rejaillissait sur Mgr d'Hulst qui avait approuvé le texte du cours lithographié et sur l'Institut catholique tout entier dont l'accusé était l'un des plus illustres professeurs.

L'abbé Duchesne sembla d'abord la dédaigner ; mais elle avait fait son chemin. Le supérieur général de Saint-Sulpice, M. Icart, en avait été si ému qu'il avait interdit à ses séminaristes de suivre les cours de l'abbé Duchesne ; or ils formaient le principal appoint de l'Ecole de théologie. Cette décision n'eut pas seulement pour effet d'enlever à Duchesne la plupart de ses élèves, elle eut un certain retentissement dans l'Eglise de France dont les évêques avaient été formés en grand nombre à Saint-Sulpice et professaient un profond respect pour son supérieur. M. Icart jouissait du plus grand crédit à l'archevêché de Paris comme directeur de conscience du coadjuteur, Mgr Richard. Sa démarche n'était d'ailleurs que la manifestation d'une méfiance qu'il nourrissait déjà depuis quelque temps à l'égard de l'abbé Duchesne et aussi de Mgr d'Hulst. C'est ce que remarquait justement le directeur de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, l'abbé Bouquillon, dans une lettre à Mgr d'Hulst (fin novembre 1882) : « Quelle que soit l'opinion que l'on adopte en ces matières, écrivait-il, il est une chose certaine, c'est que l'écrit de M. Rambouillet, eût-il été cent fois plus sérieux qu'il n'est, n'aurait pas produit l'impression qu'il a faite sur un grand nombre d'esprits, s'il n'avait répondu à des préoccupations assez générales dont vous n'ignorez pas la nature » (2).

Le recteur de l'Institut catholique estima que, pour calmer l'opinion, une réponse de l'abbé Duchesne s'imposait. Il la lui demanda et, se solidarisant une fois de plus avec lui, il l'adressa lui-même à la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Après avoir déclaré que l'abbé Rambouillet n'était nullement qualifié pour donner des leçons d'orthodoxie à l'Institut catholique, il résumait ainsi la réponse que Duchesne avait écrite sur sa demande

(1) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, juillet 1882, p. 36.
(2) Citée par Mgr Baudrillart. *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 462.

« pour exposer ses vues doctrinales impliquées dans son enseignement historique » (1) : « Les pages qu'il a rédigées à la hâte... m'ont paru remarquables. L'écrit est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur expose, sur la difficile et pourtant inévitable question du *développement du dogme*, une théorie tantôt conforme à celle de l'éminent cardinal Franzelin, tantôt un peu plus hardie, mais qui ne dépasse pas les limites tracées par le P. Petau et par le cardinal Newman. La seconde partie, qui est une étude fort érudite de l'histoire des textes, explique ce que M. l'abbé Rambouillet trouve inexplicable : c'est que de véritables inexactitudes *de doctrine* aient pu exister dans quelques écrivains anténicéens, sans leur ravir le respect dont leur nom a continué d'être entouré dans l'Eglise. Sa troisième partie fait valoir des points de vue vraiment nouveaux et intéressants sur les deux courants d'exégèse patristique dont l'un répond davantage aux préoccupations gallicanes de Bossuet dans ses controverses, tandis que l'autre emprunte à une plus saine notion du *Magistère vivant* de l'Eglise une plus grande liberté d'appréciation qui paraît compatible avec une plus pure sûreté d'orthodoxie. » Et il terminait : « L'ensemble de cet écrit m'a paru assez original pour intéresser vos lecteurs. Ils y trouveront une science vraie et des opinions que l'on peut combattre, mais que je serais étonné d'entendre taxer d'hétérodoxie par des juges compétents comme sont les rédacteurs de votre recueil. »

Quiconque lira la réponse de l'abbé Duchesne ne trouvera pas exagéré ce jugement (2).

Dans l'appendice il montrait facilement l'incompétence de l'abbé Rambouillet qui, ne connaissant la question que par Bossuet, n'était nullement au courant de ce qui avait été écrit depuis deux siècles sur les Pères anténicéens et des embarras fort sérieux que leur étude avait donnés aux théologiens. « M. Rambouillet peut ouvrir n'importe quel traité de théologie : il verra tout de suite que ces choses-là ne paraissent simples qu'à lui seul » (p. 541). Il montrait ensuite son ignorance des textes

(1) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, déc. 1882, p. 482. Par ces mots, Mgr d'Hulst rappelait ce qu'il avait dit plus haut, qu'en histoire, les opinions de Duchesne étaient libres et ne tombaient sous le contrôle de l'Eglise « que par leurs relations avec l'orthodoxie ».

(2) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, déc. 1882. *Les Témoins anténicéens du dogme de la Trinité*, pp. 484-547.

anténicéens mal traduits ou mal interprétés par lui et enfin il l'accusait de l'avoir cité lui-même faussement, d'une manière tendancieusement écourtée : « Les ciseaux de M. Rambouillet sont bien perfides ; je crains qu'ils ne soient ensorcelés. Il fera bien de les soumettre à un bon exorciste ; on n'aurait pas de peine, je crois, à en faire sortir le démon de la réticence. » Aux attaques dont avait été l'objet sa leçon de clôture, il opposait l'autorité des évêques et tout particulièrement du coadjuteur de Paris, Mgr Richard, qui l'avaient approuvée. « Elle a été lue et approuvée en manuscrit par Mgr l'archevêque de Larisse ; imprimée ensuite, elle a valu à son auteur les félicitations de plusieurs des évêques fondateurs de l'Institut catholique. »

Dans le texte même de sa réponse, il invoquait des autorités encore plus graves, celle de saint Vincent de Lerins affirmant et définissant, dès le v[e] siècle, dans le *Comminotorium*, le développement du dogme chrétien (1).

Il montrait que le cardinal Franzelin, le théologien si renommé de la Compagnie de Jésus et du Collège romain, faisait écho à saint Vincent de Lerins quand il écrivait, dans son traité de la Tradition, qu'il ne « fallait pas s'offenser du titre un peu nouveau d'*Histoire des dogmes* », bien qu'il lui préférât celui d' « Histoire du développement des dogmes ». Après ce préambule, il traçait de main de maître le développement du dogme de la Trinité jusqu'au concile de Nicée, en discutant les textes et les opinions parfois contradictoires de théologiens et d'historiens également renommés tels que Franzelin et le Père de Smedt, tous deux jésuites.

Il discutait ensuite la valeur comme témoins de la vérité de ces écrivains anténicéens auxquels, pour mieux écraser son adversaire, l'abbé Rambouillet avait attribué une autorité quasi infaillible, et il n'avait pas de peine à montrer que de grands théologiens tels que le P. Petau et surtout le cardinal Newman l'avaient contestée bien avant lui (2). Il rappelait enfin que la plu-

(1) « Quel est l'homme assez ennemi de ses semblables et de Dieu pour contester le progrès de la religion ? Mais il faut que ce progrès soit un vrai progrès et non pas un changement. Le progrès est le développement d'un être qui reste le même ; le changement, sa transformation en un être différent. La religion des âmes doit imiter le développement des corps qui croissent avec les années sans cesser de rester les mêmes. »

(2) *Tracts theological and ecclesiastical*, ouvrage publié quatre ans avant son élévation au cardinalat. « Je suis contraint de dire qu'il m'est impossible d'acquitter un grand nombre d'entre eux (écrivains anténicéens)

part de ces auteurs anténicéens invoqués par l'abbé Rambouillet avaient été déclarés hérétiques par l'Eglise elle-même et que plusieurs de leurs traités restaient toujours condamnés : Tatien, Tertullien, saint Hippolyte, l'auteur présumé de *Philosophoumena ;* Novatien, Clément d'Alexandrie, que le pape Benoît XIV a défendu de mettre au martyrologe, précisément à cause de ses livres ; Origène, saint Denys d'Alexandrie, « de son vivant rappelé à l'orthodoxie par le pape et, après sa mort, très sévèrement noté par saint Basile. » Invoquant ensuite un argument que l'ignorance de l'abbé Rambouillet n'avait pas même soupçonné, il montrait que la plupart des écrivains anténicéens avaient été inconnus du moyen âge et que, par conséquent, la tradition théologique dont l'abbé Rambouillet les déclarait les témoins nécessaires, s'est faite en dehors d'eux et de leurs singularités.

Prenant ensuite l'offensive, il montrait que presque tous ces écrivains, sur lesquels Bossuet avait établi ses controverses, reprises par les tenants de « l'exégèse conservatrice » et en dernier lieu par l'abbé Rambouillet, avaient été tous condamnés par les papes Fabien, Denys, Zéphyrin et Calliste et qu'en se tenant à la suite de ces derniers, dépositaires authentiques du magistère officiel de l'Eglise, le P. Petau, Newman et Duchesne étaient plus assurés que leurs adversaires d'être d'accord avec la vérité ; et cette constatation rendait à l'historien et à l'exégète le droit d'interpréter librement les auteurs anténicéens. « Ce que je crois avoir mis en lumière, c'est qu'il n'est plus permis d'identifier l'orthodoxie avec le système exégétique de Bossuet, c'est qu'on peut interpréter nos anciens auteurs sans faire violence à leurs textes, sans méconnaître leurs inexactitudes sur certains points de doctrine, mais aussi sans se départir du respect qui leur est dû et surtout sans affaiblir l'autorité de la Tradition sur le dogme fondamental du christianisme » (1).

L'abbé Duchesne manqua d'autant moins d'envoyer au cardinal Franzelin cette réponse à M. Rambouillet qu'il se couvrait lui-

sur leur langage à l'endroit de la Filiation divine ; ici leur langage est difficile à distinguer de ce qui, au temps de saint Augustin, eût été considéré comme hérétique ou fondé sur l'hérésie (p. 180)... Le langage des écrivains anténicéens en Orient et en Occident est sans contredit (undeniably) incompatible avec ce qui serait toléré maintenant et conforme avec ce qui serait appelé, et à bon droit, une hérésie » (p. 254).

(1) Cette lettre en latin est conservée aux Archives de l'Institut catholique ; Mgr Baudrillart en donne de nombreux passages dans sa *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, pp. 463-464.

même de l'autorité du savant théologien. Comme toujours, Mgr d'Hulst fit cause commune avec lui, en écrivant de son côté à Franzelin en faveur de son professeur. Mais l'un et l'autre avaient été devancés auprès du cardinal. « Des hommes très graves et fort savants lui avaient signalé, avant qu'il les connût, les feuilles lithographiées en insistant sur les périls que pouvait causer pareil enseignement. » Et en l'écrivant à Mgr d'Hulst, le 23 février 1883, il exprimait son étonnement et ses craintes en voyant la nouvelle Ecole de théologie de Paris abandonner des principes d'interprétation communs aux universités romaines et à d'autres facultés pour en adopter d'autres empruntés pour la plupart aux universités allemandes. Il ajoutait que la voie suivie par Newman était dangereuse et il séparait nettement sa théorie de celle de Duchesne en montrant par des exemples combien elle en différait. Il mettait en garde le professeur de l'Institut catholique contre une critique trop subjective, lui rappelant que la règle objective que l'on devait suivre dans l'interprétation des Ecritures devait être cherchée dans le sentiment de l'Eglise et l'accord des Pères.

Mgr d'Hulst communiqua cette lettre à l'abbé Duchesne qui y fit, nous dit Mgr Baudrillart, une réponse « précise, un peu sèche, assaisonnée d'ironie », adressée à son recteur. En l'envoyant au cardinal, Mgr d'Hulst crut utile de l'accompagner d'une lettre de lui-même des plus déférentes dans laquelle il se portait, une fois de plus, garant « des intentions très droites et des vues très orthodoxes » de son professeur, en particulier « sur le développement du dogme et le rôle des Pontifes romains ». Il donnait l'assurance que « ce savant distingué et bien armé pour servir la cause de la vérité chrétienne dans l'*ordre des études historiques* » se renfermerait sur ce terrain, « son vrai terrain » (1).

Ces dernières paroles de Mgr d'Hulst faisaient augurer que, malgré l'appui qu'il avait donné jusqu'alors à l'abbé Duchesne, il sentait la nécessité, dans l'intérêt même de l'Institut catholique, de faire quelques concessions à ses adversaires. Il allait distinguer en Duchesne l'historien dont il défendrait la liberté scientifique et le théologien avec lequel il se garderait soigneusement de se compromettre. Déjà, dans sa lettre à Franzelin, il reconnaissait que ce « savant distingué... ne s'était pas toujours

(1) Lettre de fin février 1883, dans BAUDRILLART, *op. cit.*, t. I, pp. 464-465.

exprimé d'une manière heureuse », qu'il « s'était même servi, plus d'une fois, d'un langage équivoque et imprudent dont on a pu facilement et de bonne foi abuser pour incriminer sa doctrine. » Ces expressions trahissaient quelque fléchissement dans la défense. Plus loin, le recteur accentuait encore la distinction de l'historien et du théologien quand il affirmait au cardinal Franzelin que Duchesne était bien loin « de donner le ton à l'Ecole de théologie » ; que ce n'était pas lui qui y enseignait le dogme, mais « deux Pères de votre Compagnie » ; que le cours de Patrologie était fait par « un Père de l'Oratoire dont l'enseignement est très sûr et dont les opinions sont plutôt timides que hardies (le P. Largent) et le cours d'Ecriture Sainte par un savant distingué et d'un jugement très mesuré et très droit » (l'abbé Paulin Martin) ; que, pour l'année suivante, on instituerait « un second cours d'histoire ecclésiastique dont les tendances seraient différentes de celles de M. Duchesne ». Quant à ce dernier, « en s'avançant vers le Moyen Age, il se proposait d'abandonner l'exégèse dogmatique pour s'enfermer dans l'étude des faits ! »

Mgr d'Hulst jetait du lest.

L'abbé Duchesne l'aida lui-même dans cette opération ; il demanda un congé pour la fin de l'année scolaire 1882-1883 et fut suppléé par le P. Largent, ce Père de l'Oratoire aux opinions plutôt timides et de tout repos qui avait déjà le cours de Patrologie. L'année suivante, le même P. Largent, abandonnant la Patrologie, eut la seconde chaire d'histoire ecclésiastique annoncée à Franzelin, tandis que celle de Duchesne était rattachée à l'Ecole des lettres. Celui-ci ne se laissa pas entièrement séculariser et, tout en professant aux Lettres (1), il conserva un cours à l'Ecole de théologie. Le cardinal Franzelin se déclara satisfait, ainsi que M. Icard, dont les séminaristes suivirent les cours du P. Largent.

Ainsi se termina, par une mise en congé de quelques mois de

(1) Ce nouvel arrangement était ainsi expliqué par Mgr d'Hulst aux évêques protecteurs, dans leur réunion de juillet 1883 : « La nécessité d'organiser à l'Ecole des hautes études la préparation à la licence en histoire nous a suggéré l'idée d'utiliser pour cela le savoir et l'expérience de ce savant professeur (Duchesne) et son titre de docteur ès lettres. Sans se détacher de l'Ecole de théologie, il dirigerait principalement son enseignement dans le sens des études historiques communes aux deux programmes sacré et profane et son cours serait suivi de préférence par les aspirants à la licence en histoire. » BAUDRILLART, *op. cit.*, p. 466.

l'abbé Duchesne et par un remaniement des chaires de l'Institut catholique, cette première polémique.

Aujourd'hui nul n'est plus étonné des affirmations qui troublaient alors, non seulement l'ignorance d'un vicaire parisien, mais encore le supérieur général de Saint-Sulpice et le grand théologien de l'Université grégorienne. Sans être dénoncé par personne, sans être obligé de prendre un congé ou de passer à la Faculté des lettres, M. l'abbé Tixeront, doyen de la Faculté catholique de théologie de Lyon, a pu écrire, vingt ans après, des apologistes, même de saint Justin : « Quelle idée les apologistes nous donnent-ils de ce Verbe ? Il y a dans ce que nous en disent les principaux d'entre eux, saint Justin, Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche, des éléments de valeur et de provenance différentes. Les uns puisés à la tradition sont justes et exacts... Mais, sur ces éléments pris comme base, les auteurs que je viens de nommer, influencés par leur philosophie platonicienne et philonienne, ont voulu asseoir des raisonnements et des théories et ces théories ne sont pas aussi heureuses. Elles contiennent, disons-le simplement, *des erreurs* qui ont joui d'une certaine fortune, mais qui d'ailleurs ont été reconnues comme telles et plus tard formellement rejetées » (1). Et plus loin : « Comment le Verbe existait-il en Dieu ? Comme puissance distincte du Père ou comme simple puissance, comme raison permanente ? Les apologistes ne répondent pas clairement... *Même obsurité* ou plutôt *mêmes formules inquiétantes* dans Athénagore et même dans Théophile d'Antioche. Celui-ci semble même faire un pas vers l'erreur avec sa théorie des deux états du Logos, d'abord enfermé dans les entrailles du Père, et simplement son intelligence et son sentiment, puis proféré par lui au dehors » (2).

M. Tixeront, sauf peut-être une légère différence de ton, s'exprimait sur les apologistes comme l'abbé Duchesne et cependant son livre n'a soulevé aucune opposition sérieuse et Saint-Sulpice ne semble avoir manifesté aucune mauvaise humeur contre lui.

(*A suivre.*)

Jean GUIRAUD.

(1) TIXERONT. *Histoire des Dogmes.* I, *Théologie anténicéenne*, p. 238.
(2) *Ibid.*, pp. 235-236.

II

UN OFFICIER OBLAT AU XVIIe SIÈCLE

Saint-Simon (1) se retirait, de temps en temps, à la Trappe de Mortagne, auprès de son ami Rancé. Parmi les habitués de ce monastère, il connut M. de Saint-Louis, vieil officier qui y terminait ses jours. Cette vie, mortifiée cependant, ne ressemblait guère à celle des autres pénitents qui habitaient la maison. L'ancien brigadier de cavalerie gardait, dans ses vêtements et dans toute sa conduite, une allure de militaire et de gentilhomme. Des domestiques le servaient et il se promenait, à cheval, dans les environs.

Comment ce personnage était-il venu se réfugier dans cet asile ? Lui-même nous l'apprend, dans ses *Mémoires* (2). Cet écrit fut rédigé par l'ordre exprès de son directeur. Les hommes, comme M. de Saint-Louis, aiment assez peu, en général, mettre la main à la plume. On lui imposa cette mortification qu'il accepta, par sentiment de gratitude et dans un but d'édification. Il voulait montrer par quelles voies secrètes Dieu l'avait conduit de l'indifférence religieuse à la vie chrétienne.

I

Louis Le Loureux, seigneur de Saint-Louis, était un gentilhomme normand qui possédait un bien patrimonial, situé à six ou sept lieues de la Trappe, dans le département actuel de l'Eure, commune de Gisay, près de la Barre-en-Ouche. En 1662, après la paix des Pyrénées, il obtint un congé qu'il vint passer dans son pays. A peine installé, un de ses amis lui apprit le danger que courait M. de Rancé. Au seul mot de réforme, six ou sept malheureux, parmi les moines de son abbaye, ne songeaient à rien moins qu'à le poignarder ou à l'empoisonner. Ces scélérats ne cachaient pas leur dessein et, cependant, per-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, édition Boislisle, tome XXV, p. 142.
(2) Récit de la conduite dont Dieu s'est servi pour opérer ma conversion et me mettre entre les mains du R. P. Abbé de la Trappe, son réformateur, *Aff. étrang.*, France, tome 1442.

sonne, dans le voisinage, ne se donnait de mouvement pour empêcher un pareil crime. Les commérages allaient leur train. On croyait avoir assez fait quand on avait beaucoup parlé.

Pareille insouciance indigna M. de Saint-Louis. Le fond de la querelle le laissait indifférent. Il s'inquiétait peu de religion ! Mais sa loyauté aimait la justice et il détestait particulièrement les gens qui, après s'être consacrés à Dieu, n'observaient pas exactement leurs promesses. Il vint trouver Rancé et lui offrit ses services. Cette démarche, par sa brusquerie, surprit un peu l'abbé. Touché de voir un inconnu se mettre ainsi à sa disposition, Rancé le remercia avec reconnaissance, mais refusa tout secours et dit, entre autres choses : « Que les affaires de Dieu se doivent « traiter différemment de celles du siècle ; qu'il fallait tâcher, « en engageant ces mauvaises moines à pratiquer le bien, de le « leur faire aimer ! » Un langage, si nouveau pour Saint-Louis, l'étourdissait un peu. Il regardait, de tous ses yeux, cet homme extraordinaire, il lui trouvait un air de grandeur et de politesse peu communes et, surtout, une tranquillité d'âme qui semblait lui faire mépriser le danger dont il était menacé !

Saint-Louis prit congé et retourna rejoindre l'armée où il était capitaine. Il apprit, au bout de sept ou huit mois, que l'ordre était rétabli à la Trappe et que les moines avaient embrassé l'étroite observance de Citeaux (1).

Dix années se passèrent. Saint-Louis, nommé colonel, vint faire des recrues dans son pays et il profita de son passage en Normandie pour se rendre à la Trappe. Quand il demanda à voir l'abbé, le frère portier lui répondit que, depuis qu'il était religieux, M. de Rancé ne voyait personne. Ses meilleurs amis n'étaient pas mieux traités que les autres. Contristé de cette nouvelle, il pria qu'on eût la complaisance de dire seulement son nom à l'abbé. Peu de temps après, le messager revint : « Monsieur, « s'écria-t-il, je ne sais qui vous êtes, mais j'ai fait bien plaisir « à notre Père ». En même temps, il l'introduisit dans une salle.

(1) C'est-à-dire la réforme de saint Bernard ; les principales obligations du régime étaient le silence absolu, la prière fréquente, le travail manuel, une nourriture des plus frugales. Ce fut le 22 août 1662 que M. de Rancé rétablit dans son abbaye l'étroite observance de Citeaux ; nommé abbé régulier le 10 mai suivant, il prit l'habit le 13 juin, fit ses vœux le 26, l'approbation de sa réforme avec l'autorité nécessaire pour la maintenir fut béni abbé le 13 juillet, alla ensuite à Rome pour obtenir du Pape et publia ses Constitutions en 1671. Voir l'article le concernant dans le *Gallia Christiana*, tome XI, p. 751.

Rancé l'accueillit à bras ouverts et le mena sous les cloîtres. Là, il vit une vingtaine d'hommes occupés à la lecture. Ils passèrent au milieu d'eux sans qu'un seul levât les yeux pour regarder l'étranger, tant ils avaient anéanti, chez eux, l'esprit de curiosité.

Dix ans se passèrent encore, pendant lesquels Saint-Louis ne songea qu'à son avancement (1). S'il eut à se louer de la fortune, s'il obtint du Roi, des ministres et de ses chefs tout l'agrément qu'il pouvait souhaiter, il fut sauvé aussi de plusieurs grands dangers, par une intervention presque providentielle. Pour ne pas tomber dans des redites qui seraient fastidieuses, on choisira, entre ces récits, celui qui semble le plus intéressant.

Son régiment était en garnison dans la ville de Saint-Amour, en Franche-Comté ; le colonel logeait chez la veuve d'un avocat qui possédait, aux portes de la ville, un agréable jardin où Saint-Louis se promenait, volontiers, avec ses officiers. Ils lui proposèrent, un jour, d'y souper. On se mit à table, sans remarquer un puits qui était à rase terre, proche d'une palissade joignant le cabinet de verdure où le repas était servi. Quand on se leva, on donna à Saint-Louis un verre et une serviette pour se laver la bouche. Il s'approcha de la palissade et se trouva tout à coup au fond du puits. C'était une chute de soixante-deux pieds de profondeur. Il ne perdit pas connaissance, revint à la surface, étendit les mains, rencontra une pierre en saillie et s'y appuya, ce qui l'empêcha d'être entraîné au fond de l'eau, par le poids de ses habits mouillés. Il entendait ses officiers discourir. Il leur cria qu'il n'avait point de mal, qu'on courût chercher des cordes et qu'après il leur dirait ce qu'il faudrait faire. Mais il les priait qu'ils évitassent de s'approcher, pour ne pas le blesser par les pierres ou la terre qui pourraient se détacher et tomber. Il demeura ainsi environ une heure, le bout d'un pied posé sur une pointe de roche et les deux mains appuyées sur la muraille.

Dans cette posture, il eut assez de présence d'esprit pour se recommander à Dieu et se préparer à la mort, car sa vie était en grand péril. Si le pied eût manqué, si les bras se fussent fatigués, il se noyait. Enfin, les cordes arrivèrent. Les officiers lui demandèrent ses instructions et il leur ordonna d'attacher,

(1) La *Gazette* de 1676, p. 400, le signale pour sa belle conduite devant Bouchain, et Pellisson, *Lettres historiques*, t. III, p. 57 et 58, dit que, la même année, il avait été chargé des corps de grosse cavalerie, lors du séjour du Roi à Heurtebise.

par le milieu, un bâton, qu'on lui descendrait. Mais, l'ayant reçu, il s'aperçut, tant la précipitation de lui obéir avait été grande, que le nœud était mal fait. Il fallut encore attendre qu'on le consolidât. En homme méthodique, le colonel ramassa sa perruque et sa serviette qui flottaient et l'ascension commença. Mais, à peine arrivé aux deux tiers du chemin, un officier laissa, maladroitement, tomber son chapeau et Saint-Louis eut l'imprudence d'aller le chercher.

Pendant toutes ces péripéties, le doyen du lieu exorcisait une possédée qui lui dit, pendant la cérémonie : « Le colonel l'a « échappé belle. S'il n'avait pas eu des reliques sur lui, il serait « encore au fond de son puits ».

Un jour, en châtiant son cheval, il se creva un œil avec le bout de sa cravache. L'œil resté sain devint malade à son tour. Saint-Louis demeura trois mois à Paris, entre les mains des médecins, des oculistes et des chirurgiens. Ceux-ci, après bien des consultations et encore plus de remèdes, lui laissèrent entendre qu'il courait risque de perdre tout à fait la vue, qu'il se formait sur l'œil une goutte sereine et qu'il suffirait d'un soleil trop ardent ou d'une mauvaise nuit pour le rendre aveugle. Après ce diagnostic alarmant, les médecins se débarrassèrent du malade en lui conseillant d'aller respirer l'air natal.

Saint-Louis partit fort chagrin en songeant à sa carrière brisée. Un de ses amis, le commandeur de Laval, qui habitait le château de Gournay (1), près de la Trappe, essaya vainement de le consoler. Il l'emmena à Gournay, mais tous les divertissements que son hôte s'ingéniait à lui procurer ne le pouvaient tirer de la mélancolie qui le dévorait. Fatigué des compagnies, comme de la bonne chère, il se leva un jour de grand matin, remercia le commandeur et lui dit qu'il se croyait obligé d'aller visiter M. de Rancé. Il n'avait, à la vérité, d'autre dessein que de lui renouveler ses respects.

L'accueil de l'abbé fut charitable et gracieux. Il vit, sans peine, la détresse morale de son ami et, pour le réconforter, lui réserva tous les instants qu'il eut libres pendant les deux jours

(1) *Dictionnaire de l'Eure*, t. II, p. 295. Il s'agit de Gournay-le-Guérin, dép. de l'Eure, canton de Verneuil. Le commandeur de Laval porterait le prénom de Gabriel, il serait fils de Thomas de Laval, sieur de Gournay, qui mourut assassiné, le 27 février 1664, par son valet de chambre, laissant de son mariage avec Louise de la Vallée deux fils, Charles et Gabriel. Je dois ces renseignements à la bienveillance de M. Auzoux, mon confrère aux *Etudes historiques*, auquel j'adresse ici toute ma gratitude.

que Saint-Louis resta au monastère. Il évita de le laisser seul et, quand des occupations l'appelaient ailleurs, il le confiait à M. Maisne, séculier retiré à la Trappe, homme d'une conversation fort agréable et qui servait de secrétaire à M. de Rancé. M. Maisne (1) conduisit Saint-Louis au bout de l'enclos et lui montra la maison abbatiale qui venait d'être construite, afin que si, dans la suite, l'abbaye retournait en commende, cela ne portât aucune atteinte à la régularité rétablie dans le monastère. « M. l'abbé n'y logera jamais, dit M. Maisne, sa cellule lui tient « trop à cœur pour la quitter, mais ce logis conviendrait à un « officier qui serait obligé de quitter la guerre, par suite de ses « infirmités, ou à un homme, dégoûté de la Cour, qui voudrait « penser à son salut, jouir le reste de ses jours de la paix que « l'on goûte dans la solitude et travailler à réparer les dérègle- « ments de sa vie passée » (2).

Ces paroles furent une révélation pour le colonel et il communiqua à Rancé la pensée qui lui était venue, pendant la promenade. Une grande joie parut sur le visage de son hôte, qui lui conseilla de se confier à M. Maisne, fort habile en ces sortes de choses, et qui veillerait à lui accommoder un appartement. Saint-Louis remit au secrétaire soixante écus d'or, pour les premiers frais, et quitta la Trappe beaucoup plus tranquille que lors de son arrivée.

Ce qui diminuait son chagrin de quitter l'armée, c'est que la guerre lui paraissait ajournée pour longtemps et, avec elle, l'espoir de se distinguer et d'avancer. Louis XIV venait de signer, avec l'empereur et le roi d'Espagne, une trêve de vingt ans. Ces conventions, passées à Ratisbonne le 15 et le 20 août 1684, avaient pour objet de mettre fin aux difficultés et aux hostilités que suscitait l'exécution du traité de Nimègue. En réalité, la paix, que l'on croyait assurée, se rompit en 1688.

Les premiers soins de Saint-Louis, dès qu'il passa par Paris, furent de faire une confession générale, de s'instruire sur les éléments de la religion et d'obtenir du roi la permission de vendre son régiment.

Pour cette dernière affaire, il s'adressa à M. de Saint-

(1) Le P. Léonard, ms f. 24123, fol. 56 et 85 v°, dit que M. Maisne était un ancien clerc d'avocat au Conseil.

(2) Le P. Léonard, dans ses notes sur la Trappe, *Bibl. N[le]*, ms f. 24123, fol. 3, dit que M. de Saint-Louis a fait bâtir un beau corps de logis, proche la maison abbatiale.

Pouange (1). Celui-ci voulait acheter un régiment à son neveu, M. le marquis de Villacerf (2).

Comme il fallait d'assez longs délais pour remplir toutes les formalités indispensables, Saint-Louis s'en déchargea sur Saint-Pouange et retourna à la Trappe. Il y trouva un logement fort propre que lui avait préparé M. Maisne. Le maréchal de Bellefonds vint au monastère, sur ces entrefaites. Il s'entretint avec le colonel qui ne cacha pas sa résolution. Aussi, le bruit de sa retraite ne tarda pas à se répandre à la Cour. Le Roi en fut informé. Quand il connut pour quelle raison cet officier quittait son service, il en parla avec regret et avec estime.

Le temps fixé par M. de Saint-Pouange arriva. Un voyage à Paris devenait indispensable. Mais, tout à coup, une fièvre double tierce survint, dont les premiers accès ne durèrent pas moins de douze heures. Saint-Louis se désespérait, lorsqu'il reçut la visite de M. de Rancé, auquel il confia ses ennuis : « Mettez-« vous en repos, Monsieur, lui dit le saint homme, Dieu réta-« blira votre santé assez tôt pour vous mettre en état de faire « votre voyage. Nous ne manquerons pas de le prier de vous « accorder les grâces qui vous sont nécessaires », et, en même temps, il laissa le malade.

Saint-Louis, depuis sa conversion, était devenu un peu visionnaire. Il marchait dans un monde presque surnaturel, où les merveilles succédaient aux merveilles. Dans son récit, il ne dit pas formellement qu'il dut sa guérison à l'intercession toute-puissante de M. de Rancé, mais il le laisse entendre. Une heure plus tard, la fièvre le quittait. La journée et la nuit se passaient dans le plus grand calme. Le lendemain matin, il se sentait de force à aller à la messe et, au bout de quelques jours, il était assez robuste pour se rendre à Paris.

Il y retrouva des amis qui l'accablèrent de conseils, plus ou moins opportuns et plus ou moins justifiés. A Versailles, ses affaires ne marchaient pas, M. de Louvois y semblait contraire. Saint-Pouange ne voulait rien promettre de positif, prêchait la patience et lui recommandait de se tenir tranquille, parce qu'une

(1) SAINT-SIMON, Boislisle, t. I, p. 113, note 4. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange, premier commis et principal collaborateur du secrétaire d'Etat de la guerre. Son bureau expédiait les commissions d'officiers. Il était fils d'une sœur du chancelier Le Tellier. Voir sur son importance au temps de Louvois et de Barbézieux, SAINT-SIMON, t. III, p. 27.

(2) François-Michel, tué devant Furnes, le 5 janvier 1693.

démarche inopportune pourrait tout gâter. Il passa six mois à se ronger et à se désespérer.

Un jour, pour tromper son ennui, il s'en alla promener dans le jardin des Petits-Pères (1), et il y demeura trois heures à tourner sur lui-même, comme un lion en cage. Il fut tiré de sa rêverie par les cloches de Saint-Eustache, qui sonnaient le salut. En présence du T.-S. Sacrement, il entendit une voix intérieure qui lui disait : « Il faut partir demain pour Versailles, ton affaire est terminée. »

Il se mit en route le lendemain, avec autant de confiance (ce sont ses propres expressions) que si un ange lui en eût donné l'assurance.

Comme il descendait du carrosse, à Versailles, un officier l'aborda et le prévint que M. de Saint-Pouange désirait lui faire parvenir une lettre. Saint-Louis alla, aussitôt, le trouver. Comme il entrait dans le cabinet, le premier commis lui dit : « Les choses « sont bien changées, depuis hier. M. de Louvois a parlé au Roi « de votre régiment. Sa Majesté consent que vous le vendiez. « Il faut aller remercier le Roi et M. de Louvois ».

Le colonel fut, sur-le-champ, chez le ministre, qui lui confirma les paroles de Saint-Pouange et ajouta que le Roi lui accordait le grade de brigadier ainsi qu'une pension, qu'il toucherait où il voudrait.

Il put aborder le Roi, qui se rendait à la messe. Sa Majesté écouta, avec obligeance, son compliment et répondit aux excuses du vieil officier de ne pouvoir continuer son service : « J'en « suis fâché, Saint-Louis, aussi bien que de votre incommodité. « M. de Louvois vous dira que je vous ai accordé ce que vous « m'avez demandé ».

Le plus difficile était terminé. Le reste s'expédia promptement. On ne fut pas long à discuter le contrat de vente avec M. de Villacerf. Les conditions signées, rien ne retenait plus Saint-Louis à Paris, il se hâta de regagner la Trappe.

On pourrait croire peut-être que, débarrassé de tous ses soucis, il dormit d'un sommeil tranquille, la première nuit de sa retraite. Ce fut tout le contraire ; jamais son imagination ne le tortura, jusqu'au jour, de pareils cauchemars !

Une foule de pensées, toutes plus angoissantes les unes que

(1) Augustins déchaussés. L'église N.-D. des Victoires faisait partie de ce couvent et Louis XIII en posa la première pierre en 1629.

les autres, se succédaient : Avait-il eu raison d'agir ainsi ? Pourrait-il se faire à cette vie nouvelle ? Rien ne l'y préparait. Il quittait une position honorable pour une retraite obscure, qui lui serait insupportable. Comment s'accoutumerait-il à ces longues prières, à ces lectures ? lui qui était habitué au mouvement, aux exercices. Il se faisait des monstres de ces austérités, d'autant plus qu'un de ses amis, en le quittant, lui avait insinué que M. de la Trappe était janséniste et qu'il le plaignait de tomber sous une pareille direction. Resterait-il dans ce monastère ? Le quitter serait répondre par un mauvais procédé à tant de témoignages bienveillants. Enfin, n'y tenant plus, il se jeta en bas de son lit et s'agenouilla, aux pieds d'un crucifix. Il demeura environ une heure en prières, sans retrouver le calme. Le froid le saisit, il regagna son lit, se cacha sous ses couvertures, se tourna et retourna jusqu'au moment où, un peu réchauffé, il se releva pour s'agenouiller de nouveau. Comme il y pensait le moins, une voix intérieure se fit entendre : « Restez, vous êtes bien ». Le vieux soldat crut reconnaître la volonté de Dieu. Désormais, il avait une consigne, il savait ce qu'il devait faire. Sa perplexité cessa et il s'endormit.

Cependant, un doute lui demeurait encore. M. de la Trappe était-il janséniste ? Une conversation le renseigna sur ce point.

Avec sa franchise ordinaire, Saint-Louis demanda nettement à Rancé : « Êtes-vous janséniste ? »

« Pour ce qui est du jansénisme, répondit celui-ci, je n'en « suis point. Il est bien vrai que quelques-uns de mes amis ont « voulu m'enfariner de cette opinion, mais inutilement, et que « mes ennemis, pour me décrier dans l'esprit du Roi, ont publié « que j'étais janséniste. M. le maréchal de Bellefonds (1) m'en « ayant donné avis, je me crus obligé de le désabuser par une « lettre, qui peut être regardée comme une profession de foi et « détromper ceux qui, par surprise, auraient pu être indisposés « contre moi Je vous en ferai donner une copie. »

Mais le néophyte voulut poursuivre plus loin et aborder les controverses entre Molinistes et Jansénistes. Un peu sèchement, son interlocuteur rompit l'entretien et lui fit comprendre qu'il

(1) Voir sur cette question : SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, tome IV, p. 51 et l'appendice du même volume, page 517. L'abbé Legendre dit dans ses *Mémoires*, p. 141-145, comment, en 1692, les jésuites voulurent faire poursuivre M. de Rancé et ses religieux, en qualité de jansénistes, et comment l'archevêque de Harlay prouva leur innocence.

serait présomptueux à un homme d'une instruction aussi sommaire de vouloir se lancer dans une discussion où des théologiens de profession se perdaient eux-mêmes. Ce serait gaspiller son temps. La tâche qui lui incombait était plus facile : elle consistait à prier Dieu, humblement, de lui accorder les secours nécessaires au salut de son âme et à persévérer dans le règlement qui allait lui être donné.

L'emploi de chaque moment de la journée fut minutieusement déterminé. Il ne s'agissait pas de soumettre Saint-Louis au même régime que les cisterciens de l'abbaye. Rancé, qui ne passe pas, d'ordinaire, pour un directeur tendre, se montra prudent et plein de tact. Il était à craindre, en effet, que, la première ardeur passée, cet assujettissement ne parût, à la longue, insupportable à un ancien militaire, habitué, il est vrai, à la discipline, mais d'un caractère autoritaire, accoutumé à commander, à agir, à changer de pays. « Choisissez un règlement aussi doux que « vous voudrez, lui répétait Rancé, mais une fois votre résolution « arrêtée, tenez-vous-y ». La variété des exercices rompait leur monotonie. Il y avait des heures pour la prière, la lecture, l'office, la récréation, avec des personnes choisies. Au besoin même, une chevauchée à travers bois, en fatiguant le corps, détendait l'esprit et permettait de reprendre, avec plus de ferveur, les pratiques de la pénitence. Mais plus de visites au dehors pour aller bavarder avec des amis.

Cette règle, qui, à première vue, paraît relativement fort bénigne, ne laissa pas que d'être très pénible, pendant les deux premières années. Demeurer tous les jours dans sa chambre, manger seul, aller continuellement aux offices, tout cela parut, au brigadier, fastidieux. Le dégoût de cette uniformité, que rien ne rompait, l'accablait parfois et, au risque d'être importun, il allait raconter ses peines à son directeur. Celui-ci, qui connaissait bien d'autres tempêtes psychologiques, ne s'étonnait guère de ces lamentations, quand le pénitent déplorait ses sécheresses et se plaignait d'être abandonné par Dieu parce qu'il n'éprouvait pas ces consolations spirituelles auxquelles il aspirait. D'un mot, Rancé le calmait, résolvait les doutes, relevait ce courage abattu et renvoyait le brave homme embrasé d'une nouvelle ardeur !

En 1688, lorsque le prince d'Orange quitta la Hollande pour descendre en Angleterre, Louis XIV, craignant quelque surprise, de la part d'un homme aussi entreprenant, fit rassembler la

noblesse de Normandie, sous les ordres de M. de Matignon (1), et ordonna à M. de Jonvelle (2) d'aller la renforcer avec les Mousquetaires. Ces troupes devaient observer les côtes de cette province.

Quand Saint-Louis apprit tous ces mouvements, son vieux sang guerrier bouillonna et il lui parut intolérable de rester enfermé dans une abbaye, quand on allait, peut-être, échanger quelques coups d'épée. Mais son vœu de pénitence le retenait et il ne voyait pas nettement où était son devoir. Comme de coutume, il s'en fut consulter son directeur et il entendit, avec joie, M. de Rancé lui conseiller de partir sur-le-champ, « parce que « le service du Prince vient aussitôt après celui de Dieu et que « les gens de guerre, en exerçant leur profession, se sanctifient « aussi bien que les religieux de la Trappe ».

Après un avis aussi net, Saint-Louis, dès le lendemain, monta à cheval et rejoignit MM. de Matignon et de Jonvelle. Il n'oublia pas d'en avertir Louvois, qui mit cette lettre sous les yeux de Louis XIV. Le Roi, instruit de cette conduite, fit savoir à son vieux serviteur qu'il lui savait gré de son dévouement.

Cette levée fut bientôt congédiée, quand on eut appris la descente en Angleterre. Trop d'embarras retenaient, de ce côté, le prince d'Orange pour qu'il songeât, pour l'instant, à menacer la France. Saint-Louis revint donc vers la Trappe et fit une partie du chemin en compagnie de M. de Jonvelle. Il lui arriva, pendant la route, l'aventure suivante :

Les voyageurs chevauchaient entre Caen et Lisieux, où ils devaient se séparer, quand ils parvinrent près d'une petite rivière débordée, dont les eaux couvraient le chemin. Après quelques instants d'hésitation, on crut que le passage était praticable. Saint-Louis ouvrit la marche et les autres s'engagèrent à sa suite. Tout à coup, des cris épouvantables se firent entendre. C'était un de ses valets qui faisait tout ce tapage, parce que le cheval de son compagnon venait de s'abattre et que son cavalier était au fond de l'eau. Sans hésiter, Saint-Louis tourna bride, s'appro-

(1) Jacques III de Matignon, comte de Torigny, né le 28 mai 1644, mort à Paris, le 14 janvier 1725. Il avait commandé le régiment de cavalerie du Roi ; il avait la lieutenance générale au gouvernement de Basse-Normandie, les gouvernements de Cherbourg, Granville, Saint-Lô, etc.

(2) Henri le Mercier de Hautefaye, marquis de Jonvelle, capitaine-lieutenant de la 2e compagnie des Mousquetaires, mort à Mons, le 30 mai 1692.

cha de l'endroit où se débattait le malheureux, lui cria d'empoigner sa botte et, le saisissant par les cheveux, lui sauva la vie. Il lui rendait pareil service pour la seconde fois, dans son existence.

Cet homme était un déserteur allemand, nommé Hans, natif de Lubeck. Pendant le siège de Grave, en 1674, quand Chamilly défendait cette place contre le prince d'Orange, il avait passé aux Français et Saint-Louis le prit pour soigner ses chevaux. Lorsque la ville dut capituler, Chamilly voulut, auparavant, prendre les ordres du Roi, qui se trouvait à Maestricht, et un cavalier fut assez adroit et assez hardi pour traverser les fossés à la nage, rejoindre le souverain et rapporter, par le même chemin, des instructions. Saint-Louis fut chargé, par son général, de débattre les clauses de la reddition. Il resta trois jours dans le camp hollandais et le vainqueur, quand les conditions furent arrêtées, lui témoigna son estime en lui offrant de lui accorder une grâce particulière. Le colonel se souvint alors du cavalier qui avait été à Maestricht et du déserteur Hans. Il remercia Son Altesse et lui demanda que deux personnes masquées furent autorisées à sortir, à la tête de son régiment. Le prince d'Orange y accéda tout en cherchant à pénétrer le mystère, mais sans y réussir. Hans, grâce à cet expédient, évita donc d'être pendu, comme il méritait de l'être en qualité de déserteur, et il demeura, depuis lors, fort attaché à son colonel qu'il suivit à la Trappe (1). Mais les rapports du maître et du valet étaient parfois orageux. Hans, comme tout Allemand, aimait à boire et portait mal l'eau-de-vie. Quand il le voyait dans cet état, Saint-Louis oubliait qu'il s'était converti, le pénitent redevenait le militaire de jadis, prompt à se mettre en colère, et les jurons d'autrefois lui revenaient aux lèvres. Un pareil scandale ne pouvait se prolonger. Il fallait y porter remède, en renvoyant le pauvre Hans. Saint-Louis, suivant l'habitude, consulta M. de la Trappe.

Il s'attendait à ce que l'abbé éprouverait de la satisfaction en se voyant débarrassé d'un pareil fâcheux. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il entendit Rancé plaider la cause de l'ivrogne et lui dire :

(1) Hans, quand il entra au service de Saint-Louis, était luthérien. Il abjura et se fit catholique, sur le conseil de son maître. Ce dernier n'était alors rien moins que religieux. Dans ses *Mémoires*, il s'étonne de ce beau zèle qui le prit, dans cette circonstance.

Qu'allez-vous faire? Remédierez-vous au mal? Non, mais vous donnerez occasion à ce pauvre malheureux d'offenser Dieu plus souvent. Depuis qu'il est avec vous, il ne tombe que trois ou quatre fois par mois dans cet excès. Sitôt qu'il vous aura quitté, il s'enivrera tous les jours. De sorte que vous voyez, Monsieur, le grand bien que vous lui faites en le gardant et que vous le préservez de beaucoup de péchés.

Hans resta donc à la Trappe. Il promit de s'amender. La bonne volonté ne lui manquait pas, mais il suffisait de si peu de chose pour lui faire perdre la raison que, malgré tous ses efforts, son maître avait, trop souvent, l'occasion d'être mécontent.

Enfin, un jour, il tomba dans une telle ivresse que Saint-Louis, furieux, lui déclara qu'il irait ailleurs finir ses jours, sans être toutefois abandonné, sans ressources, car une pension suffisante lui serait servie. Dégrisé du coup, le malheureux se laissa tomber aux pieds de son maître et, les larmes aux yeux, le pria de lui pardonner une dernière fois. Il ajouta : « Je promets à Dieu, en « votre présence, que, désormais, je ne boirai plus d'eau-de-vie ». Comme il doutait de lui-même, il fit célébrer des messes pour persévérer dans sa bonne résolution et, pendant trois ans qu'il vécut encore, on n'eut plus rien à lui reprocher.

Qui le croirait ? Le pénitent Saint-Louis fut mêlé à une affaire d'honneur ! Le principal intéressé était ce commandeur de Laval, propriétaire du château de Gournay, qui avait essayé, autant qu'il le pouvait, de distraire le colonel quand la carrière de celui-ci fut brisée. Voisin du monastère, ce gentilhomme venait parfois visiter son ami, mais il évitait soigneusement de demander Rancé, comme s'il redoutait son approche. Le commandeur menait une vie assez irrégulière, il avait une liaison. Saint-Louis, avec une discrétion mêlée, toutefois, d'un certaine rudesse cavalière, l'exhortait parfois à changer de conduite. Les escarmouches chrétiennes avaient jusqu'alors toujours échoué, lorsque des circonstances favorisèrent son charitable dessein.

Le commandeur eut une rencontre, il blessa son adversaire et le désarma. Le lieutenant du roi de la province apprit ce duel et voulut terminer ce différend, assez difficile à accommoder. Pour cela, il constitua une sorte de tribunal d'honneur et convoqua, à cet effet, plusieurs gentilshommes, au nombre desquels fut Saint-Louis. L'affaire terminée, M. de Laval pria son ami de venir coucher à Gournay et comme ce dernier cherchait à s'excuser,

« Venez, Monsieur, insista-t-il en l'embrassant, je vous promets que nous parlerons de Dieu ».

Aussitôt descendus de cheval, ils furent se promener dans un parc. Saint-Louis saisit cet instant pour reprocher à son hôte de ne jamais demander, lors de ses visites, à saluer M. de Rancé. — « Je crains qu'il ne me fasse changer une vie que j'aurais peine à quitter », répondit le commandeur.

L'adversaire ne se dérobait pas, il fallait profiter de cet avantage. Saint-Louis saisit le joint et parla vigoureusement des devoirs d'un chrétien et surtout de ceux qui incombaient à un commandeur de Malte. Les raisons n'étaient que trop bonnes ! Il ne demeurait d'autre alternative ou que de rompre ou que de capituler. Ce fut ce dernier parti qu'on choisit.

Je ne puis résister plus longtemps, reprit M. de Laval. Vos arguments sont trop justes et accompagnés d'une manière trop honnête, trop amicale, pour ne pas s'y rendre. Soyez assuré que je ferai tous mes efforts pour rompre des liens qui m'accablent ! Je ne manquerai pas d'aller prendre les avis de M. de la Trappe et je les suivrai avec une entière fidélité.

Il tint parole, malgré la dureté d'un pareil sacrifice ! Le jour de l'entrevue avec Rancé, Saint-Louis nous montre un homme tout frémissant d'émotion et qu'il reconnaissait à peine, tant M. de Laval avait dépouillé sa fierté et son assurance ordinaires.

Un accueil plein de bonté et de douceur fut réservé au pécheur pénitent. Celui-ci se reprit un peu ; cette mansuétude lui gagna le cœur et l'ouvrit aux confidences. Chevalier de Malte depuis l'âge de cinq ou six ans, il ne se doutait même pas des obligations graves qu'il avait contractées en entrant dans l'Ordre et il consentait à s'en instruire.

La confession générale l'embarrassait fort. Comment s'y prendre ? A quelle personne donner sa confiance ? Saint-Louis voudrait-il quitter la Trappe pendant quelques jours et s'enfermer à Gournay, pour l'aider dans cette révision de toute une vie ? Il faut y aller, dit M. de Rancé à Saint-Louis. Un petit livre fut donné, pour faciliter cet examen, et Rancé promit à Laval que, lorsque tous ses aveux seraient couchés sur le papier, on lui trouverait un bon confesseur.

Cette occupation réclama huit ou dix jours de travail. Le pénitent se montrait dans des dispositions excellentes. Quand il

feuilletait quelques pages de son mémoire, il lui arrivait, parfois, de verser des larmes et de s'écrier : « Que Dieu est bon ! Je suis « un méchant homme. Si j'étais mort dans cet état, je serais « perdu pour l'éternité ! »

On retourna à la Trappe, où se trouvait un curé de Dreux, fort habile et d'une piété distinguée, que l'abbé avait choisi avec discernement. Cette confession dura trois ou quatre jours. Quand elle fut terminée, M. de Rancé vint voir le commandeur. Celui-ci, dès qu'il l'aperçut, s'écria : « Monsieur, après Dieu, je vous suis « uniquement redevable de mon salut ! »

La conversion fut entière et durable. La vie qui la suivit devint aussi édifiante que la précédente avait été irrégulière. Quelque temps après, M. de Laval dut se rendre à Malte pour y recevoir la dignité de Grand Croix. Avant de quitter la France, il voulut obtenir de M. de la Trappe, un règlement de vie. Il resta trois ans à l'étranger, revint à Paris pour subir l'opération de la pierre et mourut, dans cette ville, avec piété.

Malgré sa retraite, Saint-Louis n'était pas oublié à la Cour et le Roi parlait, quelquefois, de lui. Un jour, à la chasse, Sa Majesté dit à M. de la Rochefoucauld qu'elle ne lui avait jamais vu porter l'habit de cérémonie de l'Ordre.

— Il est vrai, Sire, répondit celui-ci, Votre Majesté en fait si rarement qu'elle nous en épargne la dépense. — Oui, répondit le Roi, je ne les aime pas. Mais, si mon frère venait à ma place, il vous ruinerait, car elles sont tout à fait de son goût. — La Rochefoucauld ajouta : Sire, je m'épargnerais cette dépense, en me dispensant d'y assister. — Que feriez-vous, demanda le Roi ? — Je me retirerais, Sire. — Quoi ! dans un cloître, pour y devenir religieux ? — Non, Sire, je n'en aurais pas la force. — Sa Majesté reprit : Il faudrait faire comme Saint-Louis, se retirer auprès de quelque abbaye d'édification, profiter des exemples des religieux, conserver, comme lui, des chevaux ! C'est une véritable retraite d'un officier ou d'un homme de Cour !

Ces paroles vinrent aux oreilles de Fieubet (1), et lui inspi-

(1) Gaspard de Fieubet, conseiller au Parlement de Toulouse en 1646 chancelier de la Reine-Mère en 1660, conseiller d'Etat, en 1688, mort le 10 septembre 1694, à 67 ans. Il était ami de Mme de Sévigné. Il possédait l'hôtel du quai des Célestins qui est devenu, depuis, l'école Massillon, dont le P. Lallemand a écrit l'histoire en 1882. SAINT-SIMON, Boislisle, t. XI, p. 351, le qualifie ainsi : « C'était un homme de beaucoup d'am-

rèrent quelques remords. De tout temps ami de Rancé, il négligeait cependant de le visiter ; la multitude de ses affaires, il est vrai, ne lui en laissait guère le loisir. Une indisposition le força à se rendre à Vichy. A son retour, il passa par la Trappe et s'extasia sur l'agrément de cette bienheureuse solitude ! Il causa avec Saint-Louis et s'étonna qu'un homme, adonné à la profession des armes depuis sa plus tendre jeunesse, pût goûter tant de douceur à lire l'Ecriture et à méditer sur les vérités qu'elle contient.

De retour à Paris, il parla de cette visite à son ami Courtin (1) et ils résolurent de retourner à l'abbaye pour les fêtes de la Pentecôte. Ils soumirent leur projet au Roi qui l'approuva. Il prit même à partie Courtin et lui reprocha d'avoir si longtemps négligé son ami Rancé.

Quand on a un ami qui a autant de vertu et de mérite que M. de la Trappe, poursuivit ce prince, on ne doit jamais l'oublier. — A la vérité, Sire, repartit Courtin, je ne l'oublie pas, mais il me semble que quand on va voir les saints, il faut avoir des dispositions pour le devenir. — Le roi reprit : Vous devez l'aller voir ! — Je n'y manquerai pas, Sire, puisque Votre Majesté me le permet et me l'ordonne.

Fieubet, gagné par l'exemple de Saint-Louis, voulut, à son tour, se retirer à la Trappe, mais Rancé, qui se défiait de cet épicurien, lui répondit par des paroles évasives et le détourna de se fixer dans son monastère ; il lui recommanda même de bien réfléchir, devant Dieu, avant de tenter une démarche de cette importance ! Fieubet choisit comme résidence les Camaldules de Gros-Bois. Il y garda toutes les commodités de la vie. Pontchar-

bition qui se sentait des talents pour la soutenir, qui soupirait après les première places et qui ne put parvenir à aucune. » Il voulut, en effet, acheter à Fourquet sa charge de procureur général et eut quelques chances de devenir premier président. Il dut son élévation aux services qu'il rendit comme intermédiaire entre M[me] de Montespan, son mari et ses enfants.

(1) SAINT-SIMON, t. III, p. 280, représente ainsi ce personnage : « C'était un très petit homme, bellot, d'une figure assez ridicule, mais plein d'esprit, de sens, de jugement, de maturité et de grâces, qui avait vieilli dans les négociations... et qui avait plu et réussi partout. » Ambassadeur en Angleterre, chargé de missions en Suède et à Cologne. Consulter sur lui Camille ROUSSET : *Histoire de Louvois*, t. I, p. 465 et suiv. MIGNET : *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 347-376 ; tome IV, p. 141 et suiv., 271-280, 430-448, 476-502. Il était, lui aussi, de la société de Madame de Sévigné.

train, le fils, l'y vint voir et lui demanda, avec assez peu de discrétion, ce qu'il y faisait : « Ce que je fais, répondit Fieubet, je m'ennuie, c'est ma pénitence, je me suis trop diverti » (1).

Les dernières pages que renferment les *Mémoires* de Saint-Louis contiennent, en quelque sorte, le testament spirituel de Rancé à son égard. Le saint homme, envisageant sa mort prochaine, lui dit :

> Tant que vous trouverez de l'édification dans ce monastère, vous devez y demeurer et suivre, autant que vous le pourrez, la conduite que vous avez tenue, depuis que Dieu vous a fait la grâce de vous y retirer (2). Mais, s'il venait à se relâcher, retirez-vous dans votre maison, faites-y vos exercices du mieux qu'il vous sera possible. Vous n'aurez pas de peine à trouver Dieu chez vous, il y a longtemps que vous faites profession de mener une vie chrétienne et retirée, continuez d'en donner les marques, par toutes vos actions. Attendez la mort en paix et ne vous retirez dans aucune communauté !

Saint-Louis lui représenta combien il était difficile de trouver, à la campagne, des directeurs éclairés, qui fussent capables d'entrer dans les pratiques qui lui avaient été données. Rancé répondit : « C'est, Monsieur, ce qui doit redoubler votre foi et vous engager à donner des marques de votre soumission à l'Eglise ». Son pénitent ne put s'empêcher d'observer que beaucoup entendaient ce devoir fort diversement ! Cette réflexion le piqua, car il reprit la parole d'un ton vif et élevé.

> On n'a point de foi quand on ne croit point avec soumission tout ce que l'Eglise nous propose. Ceux qui soutiennent le contraire ne méritent pas qu'on leur fasse aucune réponse. Tout ce qu'on leur peut dire ne sert qu'à exciter des contestations inutiles ! Ce sont des personnes qui sont bien aises de passer pour des esprits supérieurs, qui veulent, par leur subtilité et leurs faux raisonnements, s'acquérir l'estime de ceux devant qui ils parlent. Il est rare qu'ils aient une intention pure et droite et qu'ils rendent le respect qu'ils doivent à l'Evangile et à l'Eglise. Cependant, il n'y a que la charité qui nous puisse faire parler de l'une et de l'autre. Au reste, n'ayez aucun égard à toutes leurs raisons, attachez-vous au grand commande-

(1) SAINT-SIMON, tome XI, p. 352.

(2) Ces paroles font allusion aux ennuis que lui suscita le nouvel abbé de la Trappe, Dom Gervaise, nommé en 1696, après la démission de Rancé et la mort de Dom Zozime, SAINTE-BEUVE, *Portraits Contemporains*, tome I, p. 67.

ment : Aimez sans réserve celui qui se donnera à vous sans mesure, ayez une entière confiance en sa bonté qui ne saurait avoir de bornes et souvenez-vous toujours qu'il n'y a que le péché qui vous doive faire de la peine. Vous êtes suffisamment instruit des vérités fondamentales de la religion (pour) que rien ne soit capable de vous en écarter.

Cette éventualité ne se présenta pas. Saint-Louis n'eut pas à quitter le monastère, il y mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, en 1714, et il survécut quatorze ans à son père spirituel. Ce personnage n'était pas un inconnu pour les historiens qui ont parcouru la vie de Rancé. Néanmoins, l'analyse de ses *Mémoires* nous a paru mériter quelques pages. C'est une curieuse histoire psychologique que celle de cet officier conduit, par Rancé, de l'indifférence religieuse à la vie pénitente. Ce caractère si droit, si candide même, ne manque pas de charmes et on éprouvera peut-être quelque attrait à suivre les *étapes de cette conversion*, depuis le jour où il vient défendre Rancé contre des moines révoltés jusqu'aux années de sa paisible retraite à la Trappe, entouré d'estime et de vénération. Ce récit du vieux soldat n'est point monotone. Il évoque, souvent, des tableaux de mœurs, des détails de sa vie militaire ou domestique, quelques traits familiers de l'existence quotidienne à la Trappe. Un document de cette importance ne devait pas être négligé. Sans doute, les renseignements sur Rancé, directeur d'âmes, abondent et Saint-Louis est un personnage assez mince à côté de Jacques II d'Angleterre, de la princesse Palatine, de la duchesse de Guise, du maréchal de Bellefonds et du duc de Saint-Simon. Mais ces illustres n'étaient à la Trappe que des hôtes de passage. Saint-Louis était en quelque sorte une des *pierres vivantes* du monastère. Tous ceux qui s'y rendaient voulaient voir cet homme que la Cour n'avait pas oublié, malgré sa retraite ; tout le monde admirait sa piété et, en même temps, ses belles manières, sa politesse si discrètement mesurée. Jacques II se le fit présenter. Saint-Simon se vante de l'avoir reçu chez lui, à la Ferté, et ce duc, qui ne prodigue pas d'ordinaire les louanges, le qualifie tout uniment de *prédestiné*.

François ROUSSEAU.

III

SOUVENIRS ANECDOTIQUES SUR LA CAMPAGNE DE 1809

par P.-A. HEIBERG (1)

Dès que la guerre eut éclaté, j'accompagnai le ministre (2), comme pour le voyage d'Erfurt, d'abord à Strasbourg, puis successivement à Augsbourg, Ulm, Munich et, de là, à Vienne, dès que nous eûmes connaissance de l'occupation de la cité impériale par les troupes françaises (3).

Nous fûmes logés au château impérial, par conséquent assez grandement. J'eus pour ma part trois grandes pièces à ma disposition ; elles étaient assez bien et propres, mais très simplement meublées. Chaises, bureau, commode et autres meubles, tout était d'un bois simple, mais beau ; et mon lit, excellent, ne se distinguait que par ses courtines de soie rouge foncé. Je ne parle de ces détails que pour expliquer la surprise que j'eus un peu

(1) Peter-Andreas Heiberg (16 novembre 1758-30 avril 1841) s'est fait un nom dans l'histoire de la littérature danoise par ses comédies et par des satires qui le firent exiler de Danemark en 1799. A la suite de ce bannissement, il vint en France où l'attiraient ses sympathies pour les doctrines révolutionnaires : des connaissances linguistiques fort étendues le firent entrer au bureau des traductions du Ministère des relations extérieures (1803). Il en devint chef un moment en 1815 ; mais la Restauration supprima le poste et mit à la retraite Heiberg qui mourut aveugle le 31 décembre 1841, et fut enterré au cimetière de Montmartre. Les pages qui suivent sont tirées du chapitre XI de ses *Souvenirs*, publiés à Christiania en 1830 et dont j'ai déjà fait connaître d'autres parties dans la *Revue des études historiques* (LXXXIV, 1918, p. 407-416 : *Le Bureau des traducteurs au ministère des relations extérieures sous le Consulat et au début de l'Empire*) et dans la *Revue des études napoléoniennes* (t. XV, 1919, p. 195-217, 283-306 : *Talleyrand et son entourage à la suite de la Grande Armée* (1806-1807).

(2) Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore (4 août 1756-8 juillet 1834), ministre des Relations extérieures depuis le 9 août 1807.

(3) Vienne capitula le 13 mai 1809 ; et dès le matin de ce jour les troupes du général Oudinot commencèrent l'occupation de la ville. On peut consulter sur l'occupation et sur Vienne à ce moment, entre autres : Ed. Wertheimer, *Zur Geschichte Wiens im J. 1809*, dans l'*Archiv für osterreichische Geschichte*, t. 74, p. 161-202 ; le livre de Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière, pendant la campagne de 1809* (Paris, L'Huillier, 1818).

plus tard. Je me permets ici d'anticiper pour n'y plus revenir.

La paix était conclue et, faisant mes malles pour rentrer à Paris, j'explorais tous les tiroirs du bureau et de la commode pour n'oublier rien. Dans un de ces tiroirs, je trouvai une quantité de dessins sans valeur, sauf qu'ils étaient signés : Marie-Louise. C'était, je le savais, le nom de la princesse impériale. Surpris de trouver ces dessins dans mon appartement, j'appelai l'un des domestiques du château et lui demandai comment ils étaient venus là. Il me répondit qu'il n'y avait rien de plus naturel, puisque je logeais dans les appartements de la princesse. Mon portefeuille était plein de papiers, je laissai donc là ces dessins ; mais si j'avais pu soupçonner que l'artiste, l'année suivante, deviendrait impératrice de France, j'en aurais bien pris quelques-uns et je leur aurais trouvé de la place.

Le ministre était logé dans les appartements de l'Impératrice, eux aussi meublés avec simplicité. A l'une des extrémités de la chambre à coucher, pièce démesurément longue, il y avait un petit lit élégant avec une simple courtine de soie bleue ; très peu de meubles et qui ne se distinguaient pas par la magnificence ou le luxe.

Tels étaient les appartements ordinaires de la famille impériale. Il va de soi qu'il y en avait d'autres, dits de gala. Le gouverneur, le général français Andréossy (1), en avait pris possession. Autant que j'ai pu les voir, ils ne se distinguaient pas par le bon goût de la décoration, mais par leurs sculptures à l'antique et par la surabondance des dorures ; et les meubles étaient tout à fait à l'unisson.

C'est proprement à Vienne que furent posés les fondements de l'amitié qui, depuis lors, n'a cessé de me lier au comte Labesnardière (2), alors chef de la division politique septentrionale dans le ministère, plus tard conseiller d'Etat et retiré actuellement dans ses terres, en Touraine. Nous avions bien eu déjà des rela-

(1) Antoine-François, comte Andréossy, 6 mars 1761-10 septembre 1828, était ambassadeur à Vienne, après l'avoir été à Londres, quand éclata la guerre. Les Viennois pensèrent qu'il avait fourni des renseignements précis pour le bombardement de la ville que ses fonctions lui avaient permis de bien connaître. C'est le 10 mars qu'il fut nommé gouverneur de la capitale autrichienne. Il se fit dans ce poste une réputation d'humanité dont on trouve l'écho dans les lettres de Marie-Louise.

(2) Jean-Baptiste de Gouey, comte de La Besnardière, 1er octobre 1765-20 avril 1843, sous-chef du bureau des consulats au ministère des Relations extérieures en l'an VIII, chef de la 2e division en 1816, de 1808 à 1818

tions fréquentes tant à Paris qu'à Varsovie et à Erfurt — il n'était pas du voyage de Bayonne — mais nos logements étaient assez éloignés et on ne le voyait jamais à la table du ministre, parce qu'il avait avec lui sa sœur et un docteur et tenait maison particulière. A Vienne ses appartements touchaient les miens et il ne se passait pas de matinée sans qu'il vînt me voir, ou moi lui, pour nous promener ensemble et parler de choses et d'autres ; j'appris ainsi à connaître et à estimer sa tête claire et son regard pénétrant qui lui avaient mérité à si juste titre la confiance de Talleyrand.

Le premier jour que je fus à Vienne, je me fis une réputation que je n'aurais jamais cru possible d'acquérir. A déjeuner, le duc de Cadore dit que, pour honorer les hôtes qu'il devait parfois réunir autour de sa table, il lui fallait offrir du vin de Tokay et qu'il s'en était fait donner un échantillon que nous devions goûter pour lui en dire notre avis. Le vin fut servi dans de petits verres à dessert et bu. Tous le vantèrent extrêmement ; seul je demeurai muet. Le ministre me demanda en souriant si je ne trouvais pas ce vin bon, puisque je n'en disais rien. Je répondis que je le trouvais extrêmement bon et savoureux, mais que je ne croyais pas que ce fût du Tokay que le marchand eût donné à Son Excellence. Il me demanda quelle sorte de vin je pensais que ce fût et je répondis que c'était sans doute un vin du Cap. Cette réponse le fit rire et, en riant, il passa, suivant son habitude, sa main le long du goulot de la bouteille jusqu'à ce qu'il sentît un petit obstacle ; il regarda de plus près la bouteille et, vers le bas du goulot, il trouva un petit cachet de verre où il lut distinctement ce mot : « Constantia ». Ce fut alors une autre chanson et il me demanda comment j'étais devenu si fin connaisseur. Je répondis que j'avais encore un vague souvenir du goût du Tokay et que j'avais rapporté cette réminiscence de Varsovie ; que, d'ailleurs, les vins du Cap n'étaient pas inconnus à Copenhague, les voyageurs danois aux Indes orientales en ramenant avec eux de plus ou moins grandes quantités (1).

chef de la 1re division, conseiller d'Etat en 1812, créé comte par Louis XVIII, le 20 novembre 1816. Cet ancien oratorien, qui était l'un des secrétaires les plus appréciés de Talleyrand, fut créé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier le 7 avril 1813.

(1) Les hauteurs de Tokay, qui forment la partie méridionale de l'Hegyallya, sont couvertes de vignobles renommés; on comptait 34 crus différents dont tous n'avaient pas la même valeur. Heiberg s'est fait,

La plupart des fonctionnaires autrichiens et des gens de la cour ayant quitté Vienne à l'approche de l'armée française victorieuse, on conçoit aisément que les hôtes du ministre étaient presque exclusivement des Français, tant militaires que fonctionnaires appelés à diriger telle ou telle branche de l'administration dans les provinces conquises, surtout dans la capitale ; ce ne fut que plus tard, pendant les négociations de paix, que quelques généraux et ministres autrichiens se laissèrent voir à la table du ministre français, comme on le dira par la suite.

Le duc de Cadore avait été pendant quelques années ambassadeur de France à la cour d'Autriche et il y avait fait naturellement de nombreuses connaissances, mais, autant qu'on le pouvait remarquer, il n'en était demeuré aucune, sauf une dame, veuve d'un baron, dont je tairai le nom ; elle ne se distinguait d'ailleurs ni par sa jeunesse ni par sa beauté. Quand il n'y avait point d'autres hôtes, elle fut invitée une fois ou deux. Elle prit place à table à la droite du ministre, et les assistants n'avaient pas de peine à remarquer, même pendant le repas, qu'il régnait entre eux une intimité particulière. Elle se manifestait plus encore après le repas, le ministre l'emmenant dans sa chambre à coucher et fermant la serrure à clef, comme l'entendaient tous les assistants. Quels secrets d'Etat se traitaient dans ce petit congrès, je n'en pourrais rien dire, n'ayant rien su soit de ce qui s'y négociait, soit des conséquences.

Le jour de la fête de Napoléon devait, suivant les us et coutumes de France, être solennisé. Il avait inséré son nom dans l'almanach au quinze août, veille de la saint Roch, qui tombe le seize. On représente toujours ce dernier saint avec un chien à son côté. Aussi les ennemis de Napoléon et les mauvaises langues en avaient-ils pris occasion de dire que le chien s'était mis avant

dans une autre partie de ses *Souvenirs*, l'écho de la légende, qui voulait que le seul Tokay authentique se trouvât dans les caves de l'empereur d'Autriche. Même dans l'*Encyclopédie*, cette légende avait été battue en brèche. On peut voir l'article consacré à la question par Sylvester Douglass, au t. LXIII (1773) des *Philosophical transactions* de Londres, p. 292-302 : *An account of the Tokay and other wines of Hungary*; l'ouvrage cité de Cadet de Gassicourt, p. 142-144; Marcel de Serres, *Voyage en Autriche* (en 1809-1810) (Paris, Arthus Bertrand, 1814, 4 vol. in-8°), t. Ier, p. 470-471 ; t. III, p. 356-360. — Quant au vin de Constantia, dans la colonie du Cap, il comprenait trois crus principaux. Il est piquant, en tout cas, de voir vendre à Vienne, si près du lieu d'origine, du vin du Cap pour du Tokay.

son maître. C'était au général Andréossy, gouverneur de la ville conquise, qu'il appartenait de fêter ce jour dans les appartements impériaux qu'il habitait. Il y réunit à dîner, autour d'une immense table, une riche assemblée d'hôtes, la plupart français, mêlés de trois ou quatre vieux courtisans autrichiens qui n'avaient point quitté la capitale ou habitaient dans les environs. Ils se distinguaient par un costume singulier et un extérieur hautement comique. L'un d'entre eux surtout attira mon attention. Il ressemblait tout à fait à un serin des Canaries. Une tête menue, un long nez pointu comme un bec, un petit toupet de cheveux sur la tête, habit, gilet et culotte de soie jaune claire et une épée en guise de queue. Si, au lieu d'être blancs, ses bas eussent été gris, la ressemblance, à la taille près, eût été parfaite. La société n'offrait, par ailleurs, rien de remarquable et le repas moins encore, sauf que les hôtes étaient tous assis sur des tabourets. Le général seul, à titre d'amphitryon, et le ministre avaient des fauteuils.

J'ai dit, dans un chapitre précédent, la répulsion que m'inspirait le général Savary, duc de Rovigo (1), toutes les fois que je le voyais. Voici le lieu de raconter deux anecdotes qui justifient pleinement cette répulsion.

Quand l'armée française fut entrée dans Vienne et eut pris possession de la ville, on fit connaître, par voie de placards affichés et par d'autres moyens, que tout habitant qui avait des armes en sa possession devait, sous peine de mort, les livrer aux autorités françaises, contre reçu, et que ces armes, après la conclusion de la paix, seraient rendues à leurs propriétaires. Un sellier avait dans son atelier un canon de fer vieux et cassé, sans affût, étendu à plat sur le sol. Il lui servait à battre les peaux dont il avait besoin pour son travail. Un espion le dénonça, on trouva le canon dans son atelier et le général Savary fit fusiller le malheureux devant sa maison, sous les yeux de sa femme et de ses enfants.

Les autorités françaises avaient organisé une garde bourgeoise, parmi les habitants de la ville, avec obligation de patrouiller le soir et la nuit pour assurer la tranquillité publique. Une de

(1) Anne-Jean-Marie-René Savary, 26 avril 1774--2 juin 1833. Créé duc de Rovigo par lettres patentes de mai 1808. Dans une autre partie de ses *Souvenirs*, Heiberg l'attaque vivement pour son rôle dans l'affaire du duc d'Enghien. Ses *Mémoires*, publiés en 1828, ont été réimprimés en 1900-1901, à Paris, chez Garnier, par les soins de M. Lacroix.

ces patrouilles rencontra assez tard, un soir, deux gendarmes français complètement gris et en train de se battre à coups de sabres devant quelques spectateurs. La patrouille s'approche ; aucun de ceux qui la composaient ne parlant ni ne comprenant le français et les gendarmes ne sachant pas l'allemand, la patrouille, que conduisait un cordonnier, prend la sage et juste décision de désarmer les soldats français et de les conduire au poste français le plus proche. On les arrêta, je ne dis pas les gendarmes, mais les hommes de la patrouille. Dès que le général Savary, chef de la police militaire, fut informé de l'affaire, il fit traduire le cordonnier devant un conseil de guerre qui le condamna à mort pour avoir osé porter la main sur un militaire français. Le gouverneur général Andréossy, ayant appris la chose, sauta à cheval et alla trouver Napoléon à Schönbrunn où il résidait (1) et lui représenta sous de si vives couleurs l'injustice de cette condamnation que l'Empereur la cassa ; mais Andréossy avait à peine quitté Schönbrunn que Savary arriva et reçut l'ordre de l'Empereur, mais, à son tour, il représenta à celui-ci la nécessité de faire un exemple et d'inspirer la terreur à la garde bourgeoise pour que la vie précieuse de Sa Majesté ne fût pas exposée à la vengeance et à la fureur des Allemands vaincus et aigris. Ces arguments puissants firent donner contre-ordre au général Andréossy. Ce matin-là, à déjeuner, j'étais avec quelques collègues dans le salon attenant à la salle à manger, à une fenêtre qui regardait ce qu'on appelait les lignes. Il y avait là un fort rassemblement ; la distance ne nous permit pas d'en voir ou d'en percevoir la cause jusqu'à ce que la fumée de quelques fusils et la chute d'un homme que nous vîmes tomber nous apprirent que c'était le malheureux cordonnier qu'on exécutait.

J'ai déjà raconté sur le général Savary des anecdotes qui témoignent du caractère sanguinaire de cet homme, si ce n'est pas un outrage à l'humanité que de l'appeler un homme ! et je compte bien ne plus avoir l'occasion de souiller le papier de son nom.

Nous voici au combat d'Esslingen (2). Cette ville est si près de Vienne (3) que non seulement on entendait les coups de canon,

(1) Napoléon demeura à Schônbrum, du 3 juin au 18 octobre 1809.

(2) 22 mai 1809. On appelle ce lieu plus généralement Essling, laissant le nom d'Esslingen à la ville wurtembergeoise, voisine de Stuttgart. Les Allemands donnent à la bataille le nom du village d'Aspern.

(3) Elle en est à deux lieues.

mais que de la galerie supérieure du château, où j'avais pris place avec quelques personnes, on pouvait, à l'œil nu, distinguer les mouvements des deux armées. Cette bataille fut bientôt suivie de celle de Wagram (1), qui mit fin aux hostilités.

N'ayant jamais promis à mes lecteurs une histoire politique ou militaire, je passe tout ce qui concerne ces deux batailles remarquables, sur lesquelles on peut lire une foule d'autres écrits. On sait que l'une et l'autre, la dernière surtout, furent si peu décisives que les capitaines des deux armées en lutte purent se vanter d'être vainqueurs. On raconte même que, quand l'Archiduc Charles envoya un parlementaire à Napoléon pour solliciter un armistice, celui-ci, se tournant vers quelques-uns de ses généraux, aurait dit : « L'Archiduc Charles croit avoir perdu la bataille ; eh bien ! soit », et l'armistice fut conclu.

Un épisode, dont je fus témoin, montre sous un jour très avantageux le caractère du public autrichien. Après la bataille d'Esslingen et même pendant qu'elle durait encore, une foule de blessés furent apportés du champ de bataille sur des brancards dans les hôpitaux de la ville. On avait réquisitionné pour ce travail le peuple des environs. Les malheureux blessés souffraient horriblement non seulement de leurs blessures, mais de la soif provoquée par la chaleur excessive de cette journée. Les paysans des deux sexes des environs, qui apportaient à la ville du lait et des fruits à vendre, le remarquèrent et ils rafraîchirent ces malheureux du mieux qu'ils purent et avec la plus grande charité, soulevant les têtes de ceux qui ne pouvaient bouger pour leur permettre de boire, sans même s'enquérir si les patients étaient des compatriotes ou des ennemis. Parfois ils laissaient tomber quelques kreutzer ou menue monnaie sur les couvertures sanglantes.

Encore une anecdote caractéristique et toute à l'honneur du peuple de Vienne. Toutes les femmes ou jeunes filles qui parcouraient les rues en vendant des fleurs ou des bagatelles étaient très proprement vêtues, si peu belles ou jeunes qu'elles fussent, ce qui contraste avantageusement avec la même classe du peuple à Paris, où ces vendeuses sont sinon toutes laides, du moins si malpropres que je ne manque jamais de m'étonner de voir des dames distinguées et bien vêtues se résoudre à prendre des bouquets de mains aussi sales.

(1) 6 juillet 1809.

L'armistice fut suivi des négociations de paix. L'on avait désigné comme lieu des négociations la ville d'Altenbourg en Hongrie, située à peu près à mi-distance de Vienne et de Raab. Cette petite ville, dans la langue du pays, s'appelle Magyar-Ovar, ce qui veut dire, littéralement traduit, Altenburg Hongrois (1), puisque le vrai nom des Hongrois est Magyars. La ville très petite n'a proprement qu'une rue, avec quelques ruelles.

Comme plénipotentiaire pour ces négociations l'empereur Napoléon avait nommé son ministre des Affaires étrangères Champagny, duc de Cadore ; je fus de sa suite. Le cuisinier et quelques domestiques avaient été envoyés en avant. Le lendemain arriva M. Labesnardière et deux copistes. C'était là tout le personnel. Mes autres collègues demeurèrent à Vienne.

A un demi-mille environ d'Altenbourg, vers neuf heures du soir, nous rencontrâmes une escorte d'honneur à cheval, composée d'une trentaine d'hommes, qui nous accompagnèrent à la ville. Nous descendîmes dans la seule maison vraiment jolie et assez spacieuse qui s'y trouvât et qui appartenait au duc Albert de Saxe-Teschen (2). Le ministre invita l'officier commandant l'escorte à souper avec nous, puis nous nous mîmes au lit.

Le lendemain matin j'y étais encore quand le chasseur du duc vint en courant me prier de me rendre sans délai chez Son Excellence, dont le salon était rempli de monde. Je me hâtai du plus que je pus d'endosser quelques vêtements et j'entrai dans le salon où je trouvai une députation de sept ou huit notables de la ville venus pour complimenter le ministre et qui lui avaient fait un discours en latin, auquel, sans doute à cause de la différence de la prononciation, il n'avait pas compris un traître mot. Je dus prier le chef de la députation de recommencer son discours, que je traduisis en français pour Son Excellence ; et je traduisis aussi en latin la réponse du ministre, mais je n'oserais pas garantir que cette traduction, faite en hâte, fût exempte de fautes qui m'auraient fait tourner en ridicule par un gamin de Rome antique.

Une fois terminée cette importante cérémonie, je me mis, sur l'ordre du Ministre, à causer avec chacun des membres de la

(1) C'est aussi le nom qu'on lui donne habituellement en allemand : *Ungarisch Altenburg* pour la distinguer de l'Altenburg saxon.

(2) Albert-Casimir-Auguste, duc de Saxe-Teschen, 11 juillet 1738-11 février 1822. Fils de Frédéric-Auguste de Saxe. Altenbourg était de son domaine et il dota la petite ville d'un institut agricole.

députation dont aucun ne comprenait le français ; mais la plupart parlaient allemand. Je fis à chacun en particulier quelque question de petite ou de nulle importance, et je traduisis leurs réponses qui n'en avaient pas davantage ; puis ils prirent congé et s'en allèrent.

Les plénipotentiaires autrichiens étaient le prince — à l'époque il n'était que comte — de Metternich (1) et le général Nugent (2) et le personnel de leur secrétariat ne comprenait que trois membres. Le premier était le conseiller aulique Waken (3), un très galant homme et, s'il est permis de le dire, le seul vraiment capable du secrétariat. Le second secrétaire était un certain Hoppe (4), un peu vieillot, dont j'aurais dit tout ce qu'il en faut dire en écrivant son nom si je ne me rappelais l'anecdote suivante. Un soir à table il retira ses lunettes de son nez et les posa près de son assiette. Le prince de Metternich, qui lui faisait vis-à-vis, éclata de rire et lui dit en allemand : « Mon cher Hoppe, pour l'amour de Dieu, remettez vos lunettes sur votre nez, car ne pas les avoir messied tout à fait à votre visage. » Je me retournai pour regarder Hoppe qui était assis à côté de moi et je dus m'avouer intérieurement, à ma grande surprise, que Metternich avait raison.

Le troisième secrétaire d'ambassade autrichien était un M. Floret (5), une espèce de muscadin, à quoi il joignait une forte dose de pédanterie ; je n'ai guère vu homme du monde plus pédant. Il fut depuis secrétaire d'ambassade à Paris et il y apporta une garde-robe considérable. L'on dit que sa pédanterie s'étendait jusqu'à sa manière d'empaqueter ses vêtements. Il portait avec lui, assure-t-on, trois malles plus ou moins vastes et, pour y aller méthodiquement, il avait mis dans l'une les habits, dans la seconde les gilets et dans la troisième les culottes, en y joignant d'ailleurs le linge et d'autres objets. En route il eut le malheur de

(1) Clemens-Lothar-Wenzel von Metternich, 15 mai 1773-11 juin 1859. C'est le fameux ministre qui tint si longtemps le pouvoir en Autriche. C'est à la suite de la bataille de Leipzig qu'il fut élevé à la dignité de prince de l'Empire.

(2) Laval, comte Nugent von Westmeath, 3 novembre 1777-21 août 1862. Irlandais entré en 1793 au service de l'Autriche.

(3) Nikolaus-Joseph-Nepomuk von Wacken, élevé à la baronnie en 1823.

(4) Ferdinand Hoppe. Il avait été secrétaire de Cobenzl.

(5) Baron Engelbert-Joseph von Floret, 15 février 1776-1er février 1827. Il avait accompagné Cobenzl comme secrétaire d'ambassade à Paris.

voir la troisième malle égarée ou volée et il arriva à Paris presque sans culottes.

Outre ces trois personnes, il y avait encore un cavalier attaché à l'ambassade. C'était le prince Esterhazy (1), beau jeune homme, le même sans doute qui est actuellement ambassadeur d'Autriche à Londres. Ces négociateurs étaient logés dans une autre vaste maison de la ville, mais qui n'avait pas aussi belle apparence que celle où habitait le ministre français.

Les habitants de la ville se composant exclusivement de simples bourgeois et de fonctionnaires infimes, il ne fallait pas songer à avoir à dîner des invités. Aussi les deux plénipotentiaires principaux convinrent-ils de dîner à tour de rôle l'un chez l'autre avec leur suite. Ce protocole fut observé sans interruption pendant tout le temps que dura ce petit congrès. J'eus ainsi la meilleure occasion de voir de près l'homme qui pendant quelques années a joué dans le monde un rôle si considérable — que ne puis-je, hélas ! ajouter : et si glorieux.

Le prince de Metternich est — ou du moins était alors, — il y a vingt ans — un bel homme d'extérieur agréable, au visage doux et aimable, dans lequel il m'était impossible de découvrir le moindre germe du jésuitisme, de l'amertume, de l'esprit de persécution qui, depuis la chute de Bonaparte, l'a animé, pour le malheur de l'Europe. Sa conversation était un peu légère, mais douce, satirique et bien plus agréable que le ton du ministre français, poli, mais sec et avec quelque chose de guindé. Il lui arrivait parfois de laisser échapper quelque *bon mot* (2) délicat, incapable de blesser personne ; quand il voulait dire quelque chose de plus vif, il s'exprimait en allemand et alors assez souvent il s'adressait à moi, qui presque toujours, à la table du ministre français, lui faisait vis-à-vis, me sachant le seul de la suite du ministre à comprendre l'allemand. Le général comte Nugent avait au contraire quelque chose d'amer et de sarcastique ; mais Metternich avait tôt fait d'effacer avec beaucoup de finesse les sorties de son collègue.

Une de ses finesses que je remarquai souvent était sa façon de prolonger le repas et la conversation à la table du ministre fran-

(1) Paul Anton, prince Esterhazy, 11 mars 1786-21 mai 1866. Envoyé à Dresde en 1810, à Rome en 1814, ambassadeur à Londres de 1815 à 1822. Il fut plus tard ministre des affaires étrangères.

(2) En français dans le texte.

çais. Le duc de Cadore souhaitait y mettre fin pour s'aller coucher ; Metternich n'y trouvait pas son compte, parce qu'après le repas il n'y avait plus de causerie, chacun généralement prenant son chapeau et s'en allant. Quand le vin de dessert était servi et qu'il voyait peu après le ministre français prendre sa lorgnette pour regarder si tous les petits verres étaient vidés afin de pouvoir lever la séance, il s'arrangeait pour la prolonger : quand Champagny était sur le point de se lever, Metternich se mettait à prendre dans un des petits plats à dessert à proximité de lui et à mettre sur son assiette diverses petites friandises. Champagny se rasseyait vite et attendait que Metternich eût eu le temps de manœuvrer avec son dessert tant qu'il lui plaisait. Quand nous dînions chez l'ambassadeur autrichien, c'était ce dernier qui était maître chez lui et le ministre français devait demeurer assis jusqu'à ce que son hôte se levât. Le fait est que le duc de Cadore se serait volontiers couché de bonne heure comme je viens de le dire ; mais cela n'était pas du goût de Metternich. On raconte que Napoléon, qui congédia peu après son ministre des Affaires étrangères, aurait répondu à Cambacérès qui l'interrogeait sur la cause de ce congé : « Que voulez-vous que je fasse comme ministre des Affaires étrangères d'un *b*....., qui se couche à dix heures du soir ? »

A ces dîners chez le comte de Metternich, j'eus quelquefois encore l'occasion de goûter du vrai tokay que l'empereur François avait fait prendre dans ses caves et envoyé à son ministre pour qu'il en pût régaler ses hôtes.

De ce que j'ai dit déjà de ce petit bourg d'Altenbourg, le lecteur aura pu conclure qu'il n'était pas facile d'y avoir des invités ; et les environs n'étaient pas mieux partagés sous ce rapport, soit que les habitants, à cause des troubles de la guerre, se fussent enfoncés dans la Hongrie, soit qu'ils se tinssent à l'écart par des scrupules politiques. Le seul étranger que j'aie vu une fois ou deux à ces banquets était le général français Narbonne (1), gou-

(1) Louis-Marie-Jacques-Almaric, comte de Narbonne-Lara, 24 août 1755-17 novembre 1813. L'ancien ministre de Louis XVI venait d'être promu lieutenant général par Napoléon. Sur la légende scandaleuse qui en fait un fils de Louis XV et de Mme Adélaïde, légende dont Heiberg se fait ici l'écho et que Michelet entre autres s'est complu à reproduire, voir le Comte Fleury, *Louis XV intime* (Paris, Plon, 1899, in-18), p. 108-109, note, qui en fait justice. Narbonne était né à Colorno, dans le duché de Parme, où sa mère était dame d'honneur d'une autre fille du roi de France, Mme Elisabeth.

verneur de la forteresse hongroise de Raab (1), nouvellement conquise.

Je crois, comme je l'ai dit, l'avoir vu une fois auparavant à Varsovie, mais sans l'avoir particulièrement remarqué. Ici, au contraire, où la société n'était pas nombreuse et où je lui fis une fois vis-à-vis à table, il me frappa singulièrement par la ressemblance extraordinaire que je lui trouvai avec le buste de Louis XV, tel qu'il figure sur les monnaies françaises de l'époque, encore en cours. Je communiquai à l'un de mes amis mon étonnement et j'en reçus l'explication suivante qui m'a depuis été confirmée par diverses personnes.

On dit que Louis XV avait fait de toutes ses filles ses maîtresses et cette débauche, qui aurait mené un particulier aux galères pour le temps de sa vie, était regardée chez le roi, comme on l'a fait pour d'autres souverains, comme un plaisir innocent ; elle n'a point empêché ses courtisans et ses flatteurs de le proposer comme un modèle de vertu et de morale à l'imitation de tous ses sujets qui cependant auraient chèrement payé la licence qu'ils eussent prise d'imiter sur ce point ce parangon royal des vertus. Une de ces princesses royales fut enceinte et il fallut jeter un voile sur cette double faute royale — je n'ose pas dire crime — bien que ce voile fût naturellement assez transparent pour que les yeux de tous le transperçassent aisément. Une des dames de la cour, Mme Narbonne, avec l'assentiment de son mari, se fit passer pour enceinte, se mit au lit et se soumit à toutes les formalités extérieures qui s'observent dans un accouchement, tandis que la princesse de son côté était couchée pour une autre maladie, disait-on, moins scandaleuse. L'enfant dut naturellement prendre le nom de ses parents supposés et, pour récompenser ce petit service, le père apocryphe fut décoré du titre ducal, dont l'enfant n'hérita point. Ce général Narbonne était d'ailleurs un très bel homme, fort agréable, d'une conversation exquise et un parfait courtisan, au meilleur sens du mot.

Pour rompre l'uniformité de notre existence altenbourgeoise, le prince Esterhazy avait un jour donné une chasse sur une de ses terres à quelques milles de là. Il m'avait fait l'honneur de m'y inviter avec mes deux collègues, ainsi qu'au banquet qui suivit au château. Mais n'étant pas amateur de chasse je m'excusai et, pour

(1) Raab, en hongrois Nagy Györ, était tombé le 24 juin au pouvoir des français ; Narbonne fut nommé gouverneur le 25 juin.

rompre l'uniformité de ma vie, je dînai ce jour-là chez mon ami M. Labesnardière qui, comme je l'ai dit ci-dessus, gardait dans tous ses voyages son train de maison et ne dînait jamais à la table du ministre.

Le prince Esterhazy avait parmi ses domestiques un chasseur qui était encore un plus bel homme que son maître. Ce chasseur servait à la table du comte Metternich et, ayant appris que je savais un peu le latin, il ne manquait pas en passant les plats de me dire le nom du mets qui était sur le plat. J'appris ainsi comment on appelait en latin un *fricandeau* (1), un *vol-au-vent* (1) et autres friandises. Si notre séjour à Altenbourg s'était prolongé, j'aurais appris beaucoup de latin de cuisine ; le peu que j'en ai appris, je l'ai d'ailleurs oublié depuis longtemps.

Le duc cherchait aussi quelques moyens de rompre l'uniformité. Il avait découvert qu'un des *nobles véniliens* (1) de l'endroit avait deux filles dont la cadette savait un peu de français. Il prit alors des dispositions pour un bal auquel furent invitées ces deux jeunes filles et cinq ou six autres demoiselles de la localité. Ce bal qui dans une ville comme Altenbourg attira l'attention de tous les hommes, aurait, dans une plus grande cité, provoqué un rire universel, vu le petit nombre des danseuses. Mais cette invitation cachait un autre plan. Par la suite, ces deux jeunes filles furent invitées à dîner une fois ou l'autre et le duc de Cadore eut toujours soin de placer près de lui la plus jeune sœur avec laquelle il pouvait s'entretenir ; il ne la quittait guère après dîner et pour elle il prolongeait la réunion au delà de son heure habituelle de coucher. En me parlant de cette jeune fille, il me vantait outre mesure son intelligence et ses connaissances. Je pris la liberté de lui dire que l'aînée, qui était loin d'être aussi belle que sa cadette, avait bien autrement d'intelligence et de connaissances ; le ministre n'en voulut point convenir. Mais ce fut bientôt un autre son de flûte : le matin même du jour où nous devions quitter Altenbourg pour retourner à Vienne, il me fit prendre mon chapeau et le suivre pour prendre congé des deux demoiselles. Quand nous sortîmes, avant même que nous fussions installés dans la voiture, il ne put se tenir de me dire : « Je crois réellement que vous avez raison et que la sœur aînée est plus intelligente que la cadette. » Le fait est qu'il n'avait pu obtenir ce qu'il avait sans doute espéré.

(1) En français dans le texte.

Les négociations de paix d'Altenbourg furent interrompues pour se poursuivre à Vienne. Napoléon avait sans doute trouvé Metternich trop habile et il souhaitait qu'il fût remplacé par un autre négociateur. L'empereur François choisit pour cet objet le prince de Lichtenstein (1). Quand l'empereur Napoléon fut informé de ce choix, il dit, paraît-il : « Le prince de Lichtenstein c'est mon homme ; c'est *une tête de linotte* (2) ». Et, en effet, le personnage de petite taille était aussi de petite cervelle. Le second plénipotentiaire, en remplacement du comte Nugent, était le général comte Bubna (3), connu par sa campagne d'Italie (4), où il avait été blessé, particulièrement au genou ; il lui en était resté de la raideur et de la difficulté à plier le genou. Comme il était lourd et grand et qu'il traînait la jambe en marchant, il ressemblait à un chêne, autant du moins que l'on peut se figurer un chêne qui marche. Il était d'ailleurs, sans doute, meilleur général que diplomate : il s'endormait volontiers pendant les négociations, et la nuit où le traité de paix fut signé à Vienne, il était assis sur son fauteuil et dormit tranquillement et agréablement, jusqu'à ce qu'on l'éveillât et lui mît la plume en main, pour signer, ce qu'il fit sans la moindre hésitation, s'en remettant aux talents et à l'honneur de son collègue.

On a nommé ce traité : traité de paix conclu à Schönbrunn. Ce titre est inexact ; le traité a été réellement négocié, conclu et signé au château impérial de Vienne ; il est vrai qu'il a été depuis ratifié par l'empereur Napoléon à Schönbrunn et par l'empereur François au lieu où il résidait alors, et qui, je crois, était Ofen en Hongrie (5). Il est vrai aussi que diverses conférences ont été tenues à Schönbrunn et que le duc de Cadore y subit les mortifications les plus indignes. Il arrivait chaque semaine de Paris

(1) Le prince Johann-Joseph von Lichtenstein ou plutôt Liechtenstein, 26 juin 1760-24 avril 1836, était feld-maréchal autrichien et il avait pris le commandement suprême de l'armée, après la retraite de l'archiduc Charles.

(2) En français dans le texte.

(3) Le comte Ferdinand von Bubna und Littitz, 26 novembre 1768-6 juin 1825. C'était, comme Liechtenstein, non un diplomate, mais un militaire de carrière. Il avait déjà été chargé de négocier avec Napoléon après Austerlitz, en compagnie de Liechtenstein. Il avait été aide de camp de l'archiduc Charles. Il fut plus tard ambassadeur à Paris.

(4) En 1799.

(5) Ce n'est pas à Ofen, mais à la station balnéaire de Dotis ou Totis (en hongrois Tata), au sud-est de Komorn, que se trouvait l'empereur François.

à Vienne un des auditeurs du Conseil d'Etat, comme courrier chargé d'apporter les dernières délibérations du Conseil et d'autres dépêches importantes de l'archichancelier Cambacérès. C'est ainsi que vint à cette époque et à ce titre l'auditeur Victor Broglie (1), actuellement duc de Broglie, *pair de France* (2) et gendre de la célèbre *Madame de Staël* (3). Le ministre l'invita à table le lendemain de son arrivée, comme c'était le cas pour toute personne distinguée venant à un titre quelconque de Paris ou d'ailleurs. Pendant que la société était réunie dans le salon près de la salle à manger, M. de Broglie causait debout avec moi et avec deux autres de mes collègues. Il nous dit entre autres choses : « Cette nuit j'eus l'honneur d'entretenir votre ministre dans l'antichambre de l'empereur pendant que Sa Majesté était en conférence privée dans son cabinet avec le prince de Lichtenstein et le comte Bubna. » Nous nous regardâmes les uns les autres sans faire aucune réflexion sur ces paroles importantes, auxquelles notre interlocuteur ajoutait certainement beaucoup de poids. Je suis convaincu de traduire fidèlement ses pensées intimes, les miennes et celles des autres auditeurs dans des termes comme ceux-ci : « Est-il possible que l'empereur Napoléon ait choisi comme négociateur de paix entre lui et l'empereur d'Autriche un homme pour lequel il avait si peu d'estime, pour ne pas dire tant de mépris, qu'il ne le jugeait pas digne de l'honneur d'assister à ses entretiens avec les plénipotentiaires de son ennemi » ?

Il a déjà été question d'autres humiliations que le même homme dut subir. J'en pourrais augmenter la liste, mais celles que j'ai alléguées sont suffisamment caractéristiques. Un homme d'esprit moins servile, eût-il été animé de la même ambition, aurait bien vite sollicité de l'empereur son congé, le priant de choisir à sa place comme ministre un homme pour qui il aurait plus d'estime et qu'il jugerait plus digne de sa confiance.

Je suis fâché d'avoir été obligé de montrer par quelques anecdotes le duc de Cadore sous un jour peu avantageux. On peut dire

(1) Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de Broglie, 1er décembre 1785-25 janvier 1870. C'est le 12 février 1809 qu'il avait été attaché comme auditeur au Conseil d'Etat.

(2) Nommé pair par Louis XVIII le 4 juin 1814.

(3) C'est en 1816 qu'il épousa Albertine, fille unique de la célèbre baronne de Staël, 1797-1839. — Les mots en italique sont en français dans le texte.

qu'il n'y avait à cela aucune nécessité et que j'aurais pu ensevelir ces anecdotes dans l'oubli. Je répondrai que je l'avais voulu faire et que je l'aurais fait, s'il s'était agi d'un homme de moindre condition, mais quiconque a joué sous les yeux de l'Europe un rôle aussi considérable que le sien doit être connu sous toutes ses faces, afin que ceux qui ne voient qu'à distance de tels hommes apprennent à comprendre la vérité du proverbe qui dit que tout ce qui brille n'est pas or. On n'est d'ailleurs, en général, que trop incliné à donner à ceux qu'on appelle les grands de la terre toutes les perfections et toutes les vertus possibles — tant du moins qu'ils sont grands et puissants — et il est bon que l'homme du commun apprenne qu'ils ne sont pas plus exempts de défauts et d'imperfections que nous autres les petites gens, comme on nous appelle. Et puis ils ont tant d'agréments ici-bas qu'ils peuvent bien en compensation trouver de temps à autre un peu d'absinthe dans leurs coupes et rencontrer dans leurs vaste sphère quelques-uns des désagréments auxquels nous ne pouvons échapper dans la nôtre bien plus restreinte. On a dit tant de mal du prince de Talleyrand que j'ai cru de mon devoir de le montrer sous un jour plus avantageux, dans la mesure où j'ai eu l'occasion d'apprendre à le connaître. Avec le duc de Cadore c'est l'inverse ; le public connaît le ministre, mais pas du tout l'homme. Ce n'est d'ailleurs pas un méchant homme ; mais il est une preuve vivante de cette vérité qu'il n'est guère d'amertume que ne soit en état d'avaler une ambition sans bornes ; et quand cette ambition s'unit, comme chez ce personnage, à une terreur secrète de la colère du maître, ces deux passions jointes poussent l'homme à dépasser les limites que prescrit le sentiment de l'honneur : je n'en veux citer qu'un exemple parmi d'autres qui me sont connus.

Pendant qu'il était à Bayonne, Napoléon avait envoyé le comte Laforest (1) en mission à Madrid. Mécontent de l'attitude de cet homme qui n'était pas, il est vrai, particulièrement estimable, il donna l'ordre au duc de Cadore de lui faire des reproches et ils étaient contenus dans un ordre conçu en termes très durs comme l'empereur en donnait presque toujours dans un style laconique quand une dépêche de quelque importance devait être

(1) Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de Laforest, 7 août 1756-2 août 1846. M. Geoffroy de Grandmaison a publié pour la Société d'histoire contemporaine sa très importante *Correspondance* pendant son ambassade à Madrid, de 1808 à 1813 (Paris, A. Picard, 1905-1913, 7 vol. in-8°).

envoyée ; je les ai lus en original. Ces ordres, sur de petits carrés de papier, n'étaient pas écrits de la propre main de Napoléon, mais de celle d'un de ses secrétaires ; ils n'étaient point signés ; mais en haut, dans le coin gauche, il avait mis de sa propre main les trois lettres *Nap* en diagonale. Au lieu d'atténuer un peu la raideur de l'expression, le duc de Cadore, dans un accès de zèle inconsidéré, y ajouta d'autres paroles plus dures encore ; et il n'agit point ainsi par hostilité ou par une mauvaise volonté particulière contre Laforest, mais pour que sa conscience ne lui reprochât pas d'avoir exécuté avec tiédeur les ordres de son maître.

Quand la paix fut conclue et le traité signé et ratifié, le ministre reprit avec sa suite le chemin de Paris. Il avait ordre de demander en passant une audience au roi de Bavière, le père du roi actuel (1), je ne sais pour quelle raison.

Nous arrivâmes à Munich à quatre heures du matin. Il me pria d'aller incontinent chez le *chargé d'affaires* (2) français, pour se faire annoncer chez le roi. Comme ce *chargé d'affaires*, le baron Bogne de Faye (3), était de mes bons vieux amis, il ne me fut pas difficile, après avoir éveillé le portier et avoir décliné mon nom, d'être introduit dans la chambre à coucher où M. Bogne était sur son lit. Il se leva de suite et s'habilla, disant qu'il allait aussitôt se rendre au château. Comme je lui en exprimais ma surprise, il me dit que le roi de Bavière donnait audience à toute heure du jour et même de la nuit à quiconque avait à lui communiquer quelque chose d'important et qui ne souffrait pas remise. Le ministre vint ainsi à l'audience une heure plus tard, et à sept heures nous étions de nouveau en voiture et roulions sur le chemin des frontières françaises.

Dans une petite ville bavaroise dont j'ai oublié le nom, et où nous changeâmes les chevaux, la voiture fut entourée par une foule de vendeurs et de filles, vraiment jolies et propres, qui vendaient des poupées et autres jouets semblables. Le ministre qui,

(1) Maximilien-Joseph, 27 mai 1756-13 octobre 1825. C'est le traité de Presbourg du 26 décembre 1805 qui avait changé sa couronne ducale en couronne royale. Louis-Charles-Auguste, son fils et successeur, était né le 25 août 1786.

(2) En français dans le texte.

(3) François-Jean-Pierre Bogne de Faye, 4 octobre 1778-30 juillet 1835. Chevalier de l'Empire en 1813, il fut sous la Restauration député de la Nièvre.

je l'ai remarqué déjà, n'est pas un ennemi du beau sexe, ne voulut pas se refuser le plaisir de les contempler et il prit en mains quelques-unes de leurs marchandises ; mais celles-ci tombèrent alors avec une telle affluence dans la voiture qu'elle en fut presque remplie. Quand les chevaux furent attelés, les sentiments du ministre pour la femme entrèrent en collision avec son désir de revoir le pays. Ce dernier l'emporta, il saisit toutes les marchandises, les jeta pêle-mêle dans la rue avec une vingtaine de francs ou un peu plus et laissa les vendeuses s'entendre ou se battre à leur gré pour le partage du butin.

Sans autre arrêt ou incident nous arrivâmes enfin à Paris où nous trouvâmes dans notre travail quotidien et accoutumé un délassement à une campagne aussi fatigante.

Traduit par E.-G. LEDOS.

IV

LA FRANC-MAÇONNERIE et la FORMATION DE L'UNITÉ ITALIENNE

L'archiduc François d'Autriche-Este, qui, après avoir rallié pendant un temps l'élite des patriotes italiens, se fit, dans son duché de Modène, l'apôtre inattendu de l'absolutisme, dressa, dès 1824, le procès de la franc-maçonnerie désignée comme mère de toutes les autres sociétés secrètes. Dans le décret ducal du 1er mars 1824 il est affirmé, avec une belle assurance propre à provoquer les convictions, que :

toutes ces sectes ne sont que l'émanation de celle préexistante des francs-maçons. Celle-ci, jugeant que le monde était déjà assez imbu du poison anti-chrétien et anti-social que, depuis si longtemps, elle glissait secrètement dans les âmes, se crut arrivée au moment de réaliser son grand projet de renverser toute autorité ecclésiastique ou séculière. Dans ce but elle imagina de donner des noms, des

signes et des symboles différents à ceux de ses dépendants qu'elle destinait à une activité périlleuse pour la préservation du secret de la compagnie. De la sorte, si l'un d'eux attirait par ses insuccès la rigueur des lois et l'hostilité de l'opinion des gens honnêtes, le mauvais effet serait limité à une seule branche sans atteindre la puissante racine cachée dans les ténèbres les plus épaisses.

Cette définition fut considérée comme indiscutable par les autres gouvernements de la Restauration et en général par l'opinion conservatrice européenne, qui devait tout naturellement déférer à l'avis d'un prince qui avait été presque le seul à tremper dans les complots ourdis par les *Italiques*. Les écrivains de l'autre bord s'empressèrent, surtout après le triomphe des Révolutions de France, d'Italie et d'Espagne, à ratifier cette conclusion pourtant si hasardée. On célébra dans les loges les victoires des principes constitutionnels et des aspirations nationales comme si elles avaient été le fruit de la propagande maçonnique. L'on oubliait volontiers la nature foncièrement internationale de la franc-maçonnerie et ses liens intimes avec des dynasties identifiées, comme celle des Hohenzollern, avec la théorie du droit divin et la pratique de l'absolutisme. C'est seulement en ces temps derniers que la révision de jugements dictés par l'esprit de parti parut nécessaire aux historiens indépendants. M. Luzio, qui peut être comparé à M. de La Gorce pour la probité de ses recherches objectives et la puissance de reconstruction d'époques récentes cachées à nos regards par le brouillard de passions encore mal apaisées, entreprit, dans une série d'articles, l'examen des rapports entre la franc-maçonnerie universelle et le *Risorgimento* italien. Or ce problème obscur, toujours embrouillé, à l'heure qu'il est, par la persistance des prétentions et des rancunes politiques, est déjà par lui-même l'un des plus complexes de l'histoire moderne.

Une sorte de frivolité mondaine a caractérisé la plupart des adeptes que la franc-maçonnerie fit au cours du XVIII[e] siècle dans les classes les plus élevées. Une vogue irréfléchie amena dans les loges les dames les plus en vue de la Cour de France ; elles s'en firent une amusette, prenant goût aux emblèmes étranges des rites comme à une mascarade. Assurément, la princesse de Lamballe, à laquelle on attribua une grande maîtrise du rite écossais, ne s'embarrassa guère des visées secrètes des illuminés, non plus que ses nobles imitatrices dans les Cours italiennes. Néanmoins

le Saint-Siège s'était déjà ému. Clément XII, en 1738, et Benoit XIV lui-même, en 1751, avaient frappé d'anathèmes la franc-maçonnerie sans parvenir à écarter des loges les fidèles ni même le clergé.

En Italie la protection impériale donnée avec beaucoup d'éclat aux sectaires par Joseph II contrecarra avec succès les effets de l'excommunication pontificale. Le 3 février 1786, à l'heure même où Weisshaupt imprimait à la maçonnerie une allure décidément révolutionnaire, l'on promulguait à Milan l'édit de Vienne, de la fin de l'année précédente, qui ouvrait toutes grandes aux francs-maçons les portes de l'empire. Ils s'installèrent à Milan, à Turin, à Venise, à Florence, à Naples et même à Rome sans porter ombrage à la police, au moins dans les premiers temps. Les tracasseries, préludes des persécutions, commencèrent avec les alarmes provoquées dans toute la péninsule par les menaces de la Révolution française.

Du coup, les loges se vidèrent des éléments faibles et incertains qui y étaient entrés par esprit moutonnier et l'on peut dire par hasard. Ceux qui restèrent ne furent peut-être pas tous les jacobins avérés dont parlent MM. Dito (1) et Belletti (2), mais certes se déclarèrent prêts à favoriser la propagande républicaine qui ouvrait les chemins aux armées de la Convention et du Directoire. La franc-maçonnerie italienne était alors une simple émanation de sa sœur aînée de France.

Sur le fond grisâtre et nébuleux des loges se dessine, avec un relief suffisant, la silhouette de Buonarroti (3) déjà à l'œuvre pour saper le fondement des trônes. La signification politique de l'activité des francs-maçons était à ce moment indiscutable. Le tribun florentin s'acquitta dans l'été de 1794 d'une mission sur la Riviera de Gênes, qui le mit en contact avec le jeune général Bonaparte. M. Belletti donne une grande importance, au sujet de l'utilisation des forces maçonniques dans l'intérêt de la conquête française, à des pourparlers qui auraient eu lieu à Garessio, sur les limites de la Ligurie et du Piémont, entre Bonaparte et Buonarroti. Le même Belletti s'est appliqué à éclairer le rôle des

(1) O. Dito, *Massoneria, carboneria edalbre società segrette nella storia del Risorgimento italiano*. Torino, 1901.

(2) G.-D. Belletti, *L'opera di Giovanni Landrieux e la massoneria*, dans la revue *Il Risorgimento italiano*, IV[e] année, IV[e] livraison.

(3) Le conspirateur italien a été récemment l'objet d'une étude française, par Paul Robiquet : *Buonarroti et la secte des égaux*, Paris, 1910.

francs-maçons dans les agissements de Landrieux, intrigant dont les mémoires ont le plus grand besoin d'être contrôlés (1). Landrieux était un gros bonnet des loges franco-italiennes. Il se donna beaucoup de mal et se fit un grand mérite d'avoir donné le branle à l'insurrection de Bergame et de Brescia contre la Sérénissime République de Venise. Avec cela il paraît établi que Landrieux mangeait à deux râteliers et qu'il était aux gages du Résident vénitien à Milan au moment même où il excitait les *frères* à devancer, dans la lutte contre le gouvernement aristocratique, les intentions plus prudentes du général Bonaparte. Quant à l'inscription de Bonaparte lui-même dans les rangs de la franc-maçonnerie, c'est un problème qui n'a jamais pu être éclairci complètement. L'on a prétendu qu'à l'époque de ses sympathies robespierristes, le jeune général avait été inscrit dans la franc-maçonnerie ; d'autres ont parlé d'une agrégation faite à Malte lors de la prise de cette ville aux Chevaliers. Il est certain que l'attitude de Bonaparte vis-à-vis des francs-maçons fut dès le début bienveillante. Des témoignages contemporains (2) assurent que les premiers arbres de la Liberté, dressés sur les places de Lombardie après l'invasion française, étaient ornés d'emblèmes maçonniques.

La collaboration avec cette vaste organisation secrète devint, au lendemain de brumaire, une règle de conduite constante pour les fonctionnaires du régime. Napoléon empereur la considéra de plus en plus comme l'un des moyens de gouvernement dont il pouvait tirer le meilleur parti. Le système fut étendu sans hésitation de la France à l'Italie. Si le Vice-Président de la République italienne, Melzi, ne voyait pas sans une certaine préoccupation l'influence des loges diriger les choix des Collèges électoraux, le vice-roi Eugène accepta la grande maîtrise et, à sa suite, les dignitaires du royaume d'Italie s'empressèrent à solliciter des promotions maçonniques. De futurs serviteurs de l'Autriche, tels que le comte Caleppio et le baron Salvotti, participèrent très volontiers aux banquets de la secte, renommés par la bonne chère que l'on y faisait et par les innombrables verres que l'on y buvait à la santé de l'Empereur et Roi. L'on a vendu fort cher ces tout derniers temps de somptueuses médailles frappées à

(1) *Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux*, par Léonce Grasilier, Paris, 1893.

(2) Beccatini, *Storia del memorabile triennale governo francese e sedicente cisalpino.*

l'occasion de fêtes solennelles célébrées dans les *temples* du royaume d'Italie. Pour tout dire, ce ralliement des anciens sectaires au bonapartisme le plus dithyrambique n'alla pas sans éveiller des résistances chez les républicains qui existaient encore dans les loges. L'infatigable Buonarroti, dès qu'il eut rompu son ban, s'empressa de fonder des loges soustraites à l'influence gouvernementale. De-ci de-là, dans toute l'étendue de l'empire napoléonien, les francs-maçons indépendants réussirent à constituer des groupes autonomes, dédaignés par la secte officielle et connus sous le nom d'*Adelphes*. Les éléments en furent presque partout très exaltés. Anciens jacobins tenus à l'écart, jeunes gens rebutés par l'autoritarisme et le faste du système napoléonien, amateurs de conspiration, venant de gauche et parfois de droite, d'anciens émigrés même collaborèrent à ce travail souterrain qui sapait les fondements de l'empire. L'éclosion soudaine de ce mouvement lors de la conspiration de Malet étonna toute l'Europe et peut-être plus que les autres les francs-maçons officiels. En réalité la direction du mouvement sectaire leur échappait presque complètement et, à cette heure, les *Italiques*, ou partisans de l'émancipation de l'Italie de la tutelle française, tenaient mieux les fils des trames secrètes ourdies dans toutes les terres assujetties à Napoléon.

Par la *Carboneria* et le *Tugendbund* la franc-maçonnerie, dans sa branche dissidente, reprenait contact avec l'âme populaire. Les quelques années qui précédèrent l'effondrement de 1814 peuvent être considérées comme celles où l'action exercée dans l'ombre des réunions secrètes fut la plus profitable au développement du sentiment national, en Italie comme en Allemagne. Une littérature assez riche consacrée dans les pays allemands à l'étude des rapports entre ces différentes sociétés n'a pas encore suffi à mettre en lumière dans tous les détails leur filiation franc-maçonnique qui, dans les grandes lignes, ne saurait être méconnue.

Plusieurs princes allemands, d'après Lewy (1), François Ier lui-même auraient alors reçu une sorte d'investiture maçonnique, ce qui ne les empêcha pas de renier en 1815 leur lien avec les sectes. Ce fut alors un spectacle piteux. Les sources abondantes qui, grâce à la faveur des pouvoirs publics, alimentaient les loges

(1) LEWY, *Geschichte der Freimaurerei in Oesterreich*, 1862.

orthodoxes se tarirent subitement. Les fonctionnaires, qui y étaient accourus lorsqu'ils pensaient travailler à peu de frais à leur avancement, les désertèrent en masse dès que le vent souffla en sens contraire. Pour d'autres raisons les *Adelphes* et les *Carbonari* traversèrent aussi une crise, car les Italiques libéraux, déçus par les princes, abandonnèrent la partie ; les fidèles de l'ancien régime n'eurent plus aucune raison de frayer avec un monde avec lequel ils n'avaient frayé que sous la pression de la nécessité lors de la lutte commune contre Napoléon.

Restaient les républicains qui, dans l'anéantissement de la franc-maçonnerie napoléonienne, relevèrent prudemment et subrepticement le drapeau de leur secte. Ils offrirent un centre de ralliement à la jeunesse dégoûtée par une Restauration qui, en Italie, suivit aveuglément les directions de Metternich et maintint la lourde bureaucratie révolutionnaire, importée de France, trouvant en elle un instrument plus facile à manier que le jeu compliqué des franchises traditionnelles.

Cinq à six ans suffirent pour reformer des cadres imposants qui fournirent un état-major aux révolutions militaires de Naples et du Piémont. Des recherches de M. Bersano (1) ont jeté des faisceaux de lumière sur la dislocation des sectes à la veille de ces prises d'armes. M. Bersano a été assez heureux pour mettre la main sur les derniers papiers de M. Bonardi, qui avec Gastone et Gioachino de Prati doivent être cités après Buonarroti comme les chefs de file de tout le mouvement souterrain issu de la franc-maçonnerie de gauche ou Adelphie.

Tous ceux qui ont examiné de près les mouvements sectaires éclos en 1820 et 1821 ont constaté l'existence, dans l'Italie du Nord, de deux centres indépendants, l'un plus modéré que l'autre. Metternich et le baron Salvotti lui-même, le tout-puissant metteur en scène des grands procès de haute trahison qui eurent lieu à Milan de 1821 à 1824, ne pouvaient contredire sur ce point le témoignage sincère de leur illustre victime, le comte Confalonieri. Celui-ci insistait pour séparer son action de celle du groupe jacobin dirigé à Milan par les frères Mantovani. Ceux-ci étaient tout bonnement des adelphes tandis que l'organisation tracée par le comte Confalonieri, avec un dessin plus large et visant des couches supérieures de la population, encadrait les adhérents

(1) Arturo BERSANO, *Adelfi, federati e carbonari*, Torino, 1910, tirage à part les textes de l'Académie des Sciences de Turin.

d'une secte plus souple et dont la dérivation de la franc-maçonnerie était moins immédiate : les Fédérés. On ne demandait pas même à Confalonieri d'autre serment que celui qu'il avait prêté en 1818 en Angleterre, lors de son agrégation à la franc-maçonnerie. Ceci donne raison à M. Bersano lorsqu'il affirme l'unité fondamentale de la fédération et de la franc-maçonnerie. Le point encore débattu, sans grande possibilité de conclusion sûre dans l'état actuel de nos connaissances, regarde la transformation des adelphes dans l'organisation sectaire des *Sublimes maîtres parfaits* qui fut l'œuvre du *Grand Firmament*, cellule centrale de toute cette procréation maçonnique.

Une question de chronologie complique singulièrement les choses, car, si le R. P. Rinieri (1) a raison en fixant la crise à 1812 ou si M. Panizzi (2), suivi par M. Bersano, la place en 1818, on ne pourra plus représenter, ainsi que le fait M. Sandona (3), les conspirateurs de 1821 comme partagés entre les adelphes et les sublimes maîtres parfaits. Pour cet historien distingué qui travaille surtout d'après les sources allemandes, le grand remaniement des sociétés secrètes dérivant de la franc-maçonnerie de gauche n'aurait été accompli, sous les auspices de Buonarroti, qu'en 1822. M. Sandona tire parti des révélations d'un espion mystérieux, Jean Wit, qui se fit appeler Jean von Dörring et dénonça à la police autrichienne les manœuvres de ses « frères ». Un rôle plus avouable et néanmoins beaucoup plus obscur, car il ne donna pas matière à des délations en forme d'autobiographie (4), fut celui que joua l'orateur de la loge de Coire, Gioachino de Prati ou a Prato, originaire de Trente, agent des communications secrètes entre les sectes italiennes et allemandes, dont furent les *Umbedingten*, si actifs après 1818.

Je serais dupe d'une illusion fâcheuse si je me flattais d'avoir pu guider le lecteur par ces courtes indications, condensant de laborieuses recherches, dans le labyrinthe d'un monde souterrain qui ébranla les trônes restaurés. Toutefois, de ce rapide voyage à travers ces régions hantées, il me semble pouvoir conclure que, si la franc-maçonnerie officielle matée par Bonaparte

(1) J. Rinieri, *S. J. Della vita e delle opere di Silvio Pellico*, Torino 1898.
(2) Antonio Panizzi, *Le prime vittime di Francesco IV, duca di Modena.*
(3) A. Sandona, *Contributo alla storia de processi del ventuno e dello Spielberg* (Torino).
(4) Johannes Wit, genannt von Doerring, *Fragmente aus meinem Leben und meiner Zeit*, Leipzig, 1827-30.

ne donnait presque plus signe de vie, plusieurs infiltrations maçonniques sont visibles dans les nombreuses sectes produites par la sécession des adolphes. Jugeant les choses avec le recul de plus d'une centaine d'années, nous verrions des retouches à faire aux appréciations de cet employé de la police autrichienne dont M. Luzio a exhumé un rapport du 28 janvier 1824. Ce zélé serviteur de sa Majesté apostolique lui conseillait carrément de suivre l'exemple de son ancêtre l'empereur Joseph II, de Napoléon et de la maison de Brandebourg, en prenant sous sa protection la franc-maçonnerie. En effet, ajoutait-il, pièces en main, dans cette foule de condamnés des derniers procès de haute trahison, il n'y a que quelques francs-maçons « d'agrégation irrégulière ». Les historiens ont le devoir d'être moins indulgents que ce policier, qui évidemment provenait du personnel napoléonien et était encore tout entiché du protocole de la loge impériale Caroline où il avait travaillé à son avancement. Réguliers ou irréguliers, les conspirateurs de 1821 étaient d'origine maçonnique et l'on ne saurait dénier à la secte mystérieuse le droit de s'en vanter si bon lui semble.

En réalité, toutes choses considérées, et sans vouloir porter la moindre atteinte à l'admiration méritée par les nobles victimes des procès de Milan et de Venise, tout ce grand mouvement semble frappé de stérilité. La marque maçonnique, qu'il faut bien lui laisser, ne lui a pas porté bonheur, non plus qu'aux tentatives analogues des « frères » allemands et français. A Naples comme à Turin et à Milan, le peuple demeura indifférent et presque hostile ; les agissements secrets des sectaires réussirent à pénétrer dans les rangs d'un autre organisme fortement encadré, tel que l'armée, et le débauchèrent sans rencontrer trop d'obstacles, mais l'opinion publique ne fut pas atteinte et, lorsque le spectacle de ces révolutions à peine commencées et de suite vaincues en entraînant dans leur ruine des intérêts supérieurs, obligea tout le monde à réfléchir, une réaction puissante et justifiée se dessina. Mazzini s'en fit l'écho et avec sa « Jeune Italie » il recueillit ce qui pouvait subsister de vivant dans l'héritage des francs-maçons et des *carbonari*. Ce fut le dernier rejeton de la branche dissidente de la franc-maçonnerie, sans comparaison la plus active dans le sens d'une émancipation des peuples selon le principe des nationalités. De son côté, la branche principale, édulcorée par les serviteurs de Bonaparte, était réduite

aux conditions d'un fruit sec, au moins sur la terre d'Italie, et donnait raison aux défenseurs qu'elle avait trouvés dans les rangs de la bureaucratie autrichienne, car elle ne s'occupait absolument plus de politique. L'un de ses dignitaires, Valtancoli, s'étant chargé de mettre le gouvernement grand-ducal toscan au courant des agissements des loges orthodoxes, constatait que les deux loges de Livourne avaient perdu toute leur importance. L'une, fidèle aux tendances cosmopolites hardiment répudiées par les adelphes, était rangée sous le drapeau du Grand-Orient de France et tenait ses assises dans la maison du consul d'Angleterre ; l'autre continuait les errements de l'époque napoléonienne et était devenue une réunion de viveurs. Le Grand-Orient de France avait dû se soumettre à une réforme dans laquelle le gouvernement de Louis XVIII avait gardé la haute main. Après que la loge de Livourne eut accepté les nouvelles règles, il se trouva un certain nombre de professionnels pour proposer d'étendre la réforme de France dans toute la péninsule en ralliant les frères dispersés qui n'avaient été recueillis qu'en petit nombre et peu volontiers par les adelphes. L'élan manqua pour mener à bonne fin cette entreprise. Malgré beaucoup de paperasserie, dont M. Pierantoni (1) a donné des échantillons, quelques mois de l'année 1819 suffirent pour montrer l'inanité de cet essai. Ainsi échouèrent les efforts faits dans les premières années de la Restauration pour maintenir vivante la franc-maçonnerie officielle ; ensuite les persécutions des gouvernements écrasèrent les loges dissidentes et leurs diverses dérivées. M. Luzio cite le témoignage non suspect du Frère Sperandio, qui reconnaît la ruine de l'ordre dans le royaume de Naples, consommée par l'échec de la Révolution de 1820. A partir de 1825 on ne trouvera plus pendant une vingtaine d'années une seule loge nationale dans toute la péninsule. Garibaldi, le légendaire chef de bandes insurrectionnelles, qui fit ses preuves dans l'Amérique du Sud, ne dut son agrégation à la franc-maçonnerie qu'au hasard de ses superbes chevauchées à travers les Pampas. Il entra en effet en 1844 dans deux loges de l'Uruguay, hétérodoxe la première, française l'autre. Mais ces rites surannés étaient devenus tellement étrangers aux jeunes générations italiennes façonnées par l'enseignement de Mazzini, de Balbo et de Gioberti, que Garibaldi lui-même semble

(1) A. Pierantoni, *I Carbonari dello Stato pontificio ricercati dalle inquisitioni austriache nel regno lombardo-veneto*, Milano.

avoir oublié cette initiation première. Non seulement en 1847 il offrit au pape Pie IX de mettre au service du Saint-Siège des aptitudes militaires mises en valeur par ses exploits d'Amérique, mais oubliant tout à fait son passage par les deux loges de Montevideo, « l'Asile de la vertu » et « les Amis de la Patrie », il se fit initier de nouveau à Palerme, en 1860, aux trois premiers degrés de la secte. Si tel est le cas du plus aventureux des champions de la cause nationale disposé à toutes les accointances pour l'accomplissement de ses visées audacieuses, on peut se faire une idée de l'oubli profond où les jeunes générations italiennes avaient laissé tomber la franc-maçonnerie de 1825 à 1860. A peine quelque vieux fonctionnaire, évoquant dans sa retraite les souvenirs de l'époque française, pouvait se rappeler les pompes des agapes dans les loges impériales. Salvetti et Acerbi, dans leurs hautes dignités judiciaires et diplomatiques qui les mettaient non loin du pinacle de la bureaucratie autrichienne, auront peut-être aussi vu comme dans un cauchemar l'image des assemblées maçonniques où ils s'étaient aventurés dans leur jeunesse. Mais pas un seul Italien entré dans la vie après les échecs des *Carbonari* et des *Fédérés* ne risqua de verser dans les loges en poursuivant son noble idéal d'émancipation de la patrie.

Or ce fut cette jeunesse qui livra sa fleur à Mazzini pour les hécatombes échelonnées de 1830 à 1860, qui donna des défenseurs aux barricades de Milan, de Naples et de Bologne, qui fournit à Manin, dictateur de Venise, les milices héroïques du siège mémorable de 1849. Où étaient alors les francs-maçons ? Si quelques rares revenants des loges napoléoniennes, ou même de celles de France et d'Espagne, se trouvaient mêlés aux combattants de 1831 et de 1848, ils ne se montrèrent certes pas comme représentants de la secte maçonnique qu'ils considéraient à raison comme étrangère aux compétitions nationales. Les grands courants agités par l'idée néo-guelfe, par le républicanisme unitaire de Mazzini, par le programme monarchique des partisans de la maison de Savoie, se partagèrent l'opinion italienne aux heures solennelles du *Risorgimento* sans avoir recours à l'échafaudage caché des loges maçonniques. L'on peut feuilleter des liasses innombrables de correspondances et d'autres documents se rapportant aux patriotes italiens sans trouver trace de leurs liens avec la franc-maçonnerie. Ce témoignage éclatant a été recueilli, avec une sincérité qui les honore, par les premiers historiens de la secte.

M. Sperandio, qui écrivait à Naples en 1873, se faisant l'interprète presque officiel des loges de l'Italie méridionale, affirme nettement que la reprise de l'activité maçonnique dans l'ancien royaume des Deux-Siciles n'eut lieu qu'après la Révolution de 1860. M. Govean, l'un des premiers adeptes du Grand-Orient d'Italie, lorsqu'il fut constitué à Turin vers la fin de 1860, a déclaré sans fausse honte dans une allocution prononcée lors de la première constituante maçonnique et publiée dans une brochure clandestine découverte par M. Luzio (1) : « Très vénérables et chers ff.·. — Trois ans sont à peine écoulés depuis l'époque où, ainsi que vous pouvez vous le rappeler, la franc-maçonnerie italienne n'existait guère. Les quelques loges italiennes étaient dépendantes d'Orients étrangers, sans liens entre elles, sans que l'une sût rien de l'existence de l'autre. Véritables fils de la Veuve, nous étions dans une condition de déshérités. »

A la même occasion, le fondé de pouvoirs d'une loge de Livourne, Gaetano Cosentino, a avoué dans son discours que le passé maçonnique de l'Italie « consiste et peut être résumé dans les noms de quelques rares hommes choisis qui, avec des efforts persistants et avec de très grands sacrifices, fondèrent à Turin la loge *Ausonia* et conçurent la pensée de former un Grand-Orient d'Italie ». Ces aveux sincères, qui n'étaient pas destinés à des oreilles profanes, sapent les fondements de toute construction arbitraire érigée par les panégyristes tardifs de la franc-maçonnerie. M. Colombo a tiré, des papiers de Govean, tout un faisceau de documents maçonniques qui donnent une nouvelle preuve du sommeil léthargique des loges italiennes de 1824 à 1859 (2). La documentation est d'autant plus probante du fait qu'elle émane d'un frère enthousiaste, sincèrement épris des maximes et des pratiques de la secte, subjugué par le mirage d'une éventuelle collaboration intime de la franc-maçonnerie à l'œuvre de l'émancipation progressive de l'Italie, encore subordonnée aux étrangers ou imparfaitement amalgamée avec le nouveau royaume. L'énergie et la foi que l'on ne saurait méconnaître chez ce petit groupe de néophytes piémontais furent sur le point de réaliser, dans une

(1) *Lux*, Valle di Torino 1861. M. Luzio signala la brochure dans le *Corriere della Sera* du 7 novembre 1913, cfr *l'Archivio storico lombardo*, 2e livr. de 1917.

(2) Adolfo Colombo, *Per la Storia della massoneria nel Risorgimento italiano*, dans la livraison de janvier 1914 de la *Rassegna storica del Risorgimento*.

certaine mesure, ce programme ; car, obéissant à l'impulsion secrète du comte de Cavour qui se prolongea même après sa mort, le Grand-Orient d'Italie sembla recueillir un instant l'héritage de la « société nationale », organisation publique qui avait servi puissamment la cause de l'unification italienne sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel II. Pendant quelques mois, l'on put croire véritablement que, reprenant les traditions de 1797, de 1812 et de 1821, la franc-maçonnerie allait jouer un rôle dans le *Risorgimento*, mais une fois de plus ce ne fut qu'un feu de paille. A l'instar des Adelphes de 1812 et des Fédérés de 1821, Govean, Nigra, Delpino, Buscalioni et les autres Piémontais, qui fondèrent successivement les loges « *Ausonie* » et « *Osiris* », prirent des allures autonomistes. Ils adoptèrent en effet le rite français, mais visèrent de suite à la fondation d'un Grand-Orient italien, se tenant à l'écart soit de l'influence du Grand-Orient de Paris, soit des loges adhérentes aux rites écossais et, à cette époque, centres de ralliement des républicains exaltés.

La défiance contre la mainmise de la franc-maçonnerie française s'explique aisément. M. Luzio n'a pas tort de reconnaître dans les essais de pénétration en Italie de l'organisation maçonnique parisienne l'un des moyens d'action du parti Muratiste. Le prince Lucien Murat, auquel la décadence progressive des Bourbons de Naples avait donné l'envie de remonter sur le trône occupé pour un temps par le roi Joachim, se trouvait être investi de la grande maîtrise de France. Il la tenait de son cousin Napoléon III, décidé à n'admettre les loges dans son empire qu'autant qu'elles restaient soumises aux directions de sa police. Une première loge, reconstituée à Gênes en 1856, et dont Lenning (1) donne même le titre « *Le Triomphe ligurien* », plus tard la loge de Livourne qui eut la fatuité de s'appeler : « *Amis véritables vertueux* » : voilà, à ma connaissance, les seuls résultats appréciables de l'effort dirigé sur l'Italie par le grand maître Murat. Le centre de Gênes fit souche et à la fin de 1859, année évidemment très favorable à la propagande française, nous trouvons des loges filiales à Sarzana, à Lerici, à la Spezzia, à Savone et à Nice. Elles semblaient toutes prêtes néanmoins à prêter l'oreille aux suggestions des frères de Turin dans le but de donner la vie à une Puissance maçonnique nationale.

(1) Lenning, *Encyclopaedie der Freimaurerei*, Leipzig, 1863.

La série de procès-verbaux dénichés par M. Colombo offre un spectacle des plus édifiants, car l'on y dévoile la désagrégation et le particularisme qui sévissaient dans les quelques loges italiennes.

Lorsque, le 8 octobre 1859, le colonel Livio Zambeccari, survivant des conspirations des Romagnes et de la défense des républicains d'Ancône en 1848, revenu de ses pérégrinations d'exilé qui l'avaient mené jusque dans l'Amérique méridionale, réunit à Turin six autres francs-maçons, l'espoir d'une entente avec les frères de Gênes les séduisit tout d'abord. Ils n'avaient qu'une idée bien vague de l'existence de cette loge et ils la cherchaient sous le titre d' « *Union des cœurs* » dans un logement tout proche du palais ducal. Au contraire, ainsi que nous l'avons déjà appris d'une autre source, les francs-maçons de Gênes étaient régulièrement groupés depuis trois ans dans la loge dite du « *Triomphe Ligurien* » obéissant au Grand-Orient de Paris et il fallait aller la chercher dans une boutique de la rue des Orfèvres. Néanmoins les racontars recueillis par les « sept frères dispersés » de Turin avaient bien quelque fondement ; car on finit par trouver un certain Rapallo, marchand de meubles à l'Acquasola, promoteur d'une nouvelle loge destinée à prendre le nom de « Cœurs réunis » et désireuse de se soustraire à la dépendance de l'Orient de Paris. Ces francs-maçons, que M. Colombo a l'air de croire épris du rite écossais, semblaient donc prêts à suivre Govean, en train de fonder un Grand-Orient italien. Cependant, peut-être bien pour marquer la différence des rites, les sécessionnistes gênois laissèrent tomber l'appât qui leur avait été jeté par leurs collègues du Piémont et le sieur Rapallo laissa sans réponse l'invitation du colonel Zambeccari. Après avoir attendu deux mois, ceux-ci perdirent patience et procédèrent sans plus tarder à la constitution du Grand-Orient national. Ils nommèrent Grand Maître M. Delpino, originaire de Gênes, et décidèrent de s'assembler chez le secrétaire, Felice Govean, directeur du journal de gauche, la *Gazette du Peuple*, qui subsiste toujours et garde sa clientèle dans les classes populaires du Piémont. Il faut attirer l'attention sur ce personnage probablement inconnu de presque tous les lecteurs étrangers à l'Italie, car son intervention représente très bien cette parenthèse patriotique dans la vie de la franc-maçonnerie italienne dont j'ai parlé plus haut. Il convient à l'objectivité de ces recherches, soustraites délibéré-

ment à l'influence des opinions antimaçonniques de l'auteur, de bien examiner l'importance de cet effort, après s'être quelque peu égayé des déboires de l'expédition génoise. M. Govean, après avoir beaucoup fréquenté les coulisses comme acteur et auteur de comédies, se signala dans le journalisme, d'abord à la « *Gazzetta del Popolo* », ensuite à la direction du journal appelé « *Il conte Cavour* », en souvenir du grand homme d'état disparu depuis peu. En effet, Govean fut le représentant typique, dans la presse, de cette politique de conquête de la gauche à laquelle M. de Cavour se livra dès 1852, au grand scandale de ses collègues conservateurs du ministère d'Azeglio.

M. Govean se sépara alors bruyamment de ses amis de la Montagne pour soutenir les initiatives patriotiques du ministre dont il avait deviné les hautes visées. Pour tout dire, plutôt que de divination il s'agissait souvent de collaboration secrète. M. Nigra, le futur ambassadeur à Paris et à Vienne, était intime du journaliste et lui faisait des confidences d'accord avec son chef ; Nigra, d'abord simple employé du ministère, était en train de devenir le *deus ex machina* du Cabinet de Cavour. La manifestation la plus éclatante de cet accord consista dans l'approbation donnée par la *Gazzetta del Popolo* à la guerre de Crimée et à l'adhésion du Royaume de Sardaigne à la politique belliqueuse des Puissances occidentales. L'examén des papiers de Govean par M. Colombo fait comprendre que Nigra et Govean avaient travaillé selon les intentions du ministre en organisant le Grand-Orient d'Italie de façon à servir la politique nationale. Presque toujours, il y a une part de vérité dans les légendes qui semblent les plus absurdes, telles que la fable recueillie fort malencontreusement par Cesare Cantù (1) d'une grande maîtrise maçonnique conférée à M. de Cavour. Les Italiens, qui savent combien l'homme d'Etat piémontais, malgré quelques errements de jeunesse, tenait à la foi de ses pères, ne sauraient concevoir qu'il eût abdiqué ses convictions en entrant dans une secte dont le ciment est bien la haine du catholicisme. Cavour fut amené par le développement rapide de ses desseins politiques à lutter contre le Saint-Siège, considéré comme puissance italienne, et l'on ne pourrait nier que dans l'ardeur de la lutte il se soit malheureusement écarté du respect dû à la liberté religieuse. Les apostrophes enflammées de M. de Montalembert gardent leur valeur en tant

(1) C. Cantu, *Gli eretici d'Italia*, t. III, p. 615.

qu'elles visent, par exemple, les lois de 1855, dignes de Joseph II. En dépit de ces attitudes de combat, regrettables même à un point de vue strictement libéral et considérées par Cavour comme de simples expédients transitoires, la foi catholique du patricien piémontais, arrière-petit-neveu de Saint François de Sales et élevé par une mère convertie du calvinisme à la communion romaine, n'a jamais été mise en doute par les contemporains. N'empêche que, reconnaissant la valeur de la franc-maçonnerie comme moyen de gouvernement et dominé par la crainte de la voir passer au service des Muratiens ou des sectateurs de Mazzini, le ministre ait pu concevoir l'opportunité de se faire le parrain du nouveau Grand-Orient d'Italie. M. Govean, et encore davantage M. La Farina, qui apparaissent en tête des premières listes de cette puissance maçonnique reconstituée, subissaient l'influence trop directe de Cavour pour qu'il nous soit possible d'envisager leur action dans les loges comme étrangère aux desseins politiques de leur seigneur et maître. Mais ce qui est encore plus probant, c'est la situation hors pair faite dans cette organisation au comte Nigra. Les lecteurs français qui auront sous les yeux le noble profil de l'ami de l'impératrice esquissé de main de maître par le vicomte de Vogüé (1) seront bien embarrassés de concevoir comment ce grand seigneur de la diplomatie et des lettres, par droit de conquête plutôt que par droit de naissance, pût être mêlé aux origines du Grand-Orient d'Italie. Dans les pays latins et surtout depuis la reprise de la vie maçonnique qui coïncida avec la seconde moitié du XIXe siècle, les loges n'ont guère été fréquentées que par de petites gens. Nous avons vu qu'à Gênes un marchand de meubles était le gros bonnet des loges impatientes du joug français. A Turin même le recrutement des « frères » se fit de préférence dans la petite bourgeoisie, mais M. Govean, auquel on ne saurait refuser une plus grande envergure que celle des boutiquiers qui formaient le gros de la clientèle de sa *Gazette*, eut la prétention de modeler la franc-maçonnerie italienne sur celle d'Angleterre. Puisque le Prince de Galles était le Grand Maître des loges britanniques, le comte de Cavour, ministre tout-puissant du nouveau royaume d'Italie, pouvait bien le devenir des francs-maçons qui tâchaient de se rallier autour du drapeau royal. En effet, si le rite écossais, en attendant d'être supplanté par le symbolique, groupait

(1) E.-M. de Vogüé, *Les Routes.*

quelques francs-maçons à tendances républicaines, le noyau central formé à Turin, et dont dérive le Grand-Orient d'Italie, installé actuellement à Rome, subissait bien les influences des partisans dévoués de la maison de Savoie. Il est avéré que le dessein de Govean de conférer la Grande Maîtrise à M. de Cavour ne put se réaliser, selon toute vraisemblance, à cause des répugnances intimes du candidat. Mais le fait même que cette idée ait pu prendre consistance est un témoignage de grande valeur historique pour définir la portée politique de cette franc-maçonnerie. Le témoignage augmente d'importance si l'on considère la signification du choix fait, en 1861, lorsqu'on dut se rabattre de Cavour sur Nigra. Nigra était le plus authentique interprète de la politique nationale de Cavour et, dans une lettre à M. Nathan publiée par Bacci, il déclare sans fausse honte que Govean pensait à lui pour la Grande Maîtrise comme à un remplaçant du grand ministre qui, cette année même, disparaissait tout à coup de la scène du monde.

L'élection d'un conservateur aussi marquant que Nigra, dans la mesure où pouvait l'être le représentant d'un Cabinet qui venait de recueillir l'héritage de tant de révolutions, n'était pas faite pour plaire à tout le monde, même dans les rangs des francs-maçons piémontais imbus alors de sentiments de respect pour la maison royale et d'admiration pour le grand ministre. Le mécontentement fut plus vif dans les loges toscanes qui pouvaient se soustraire davantage à l'atmosphère spéciale qui régnait dans les loges de la haute Italie grâce à l'action persistante de Govean et de ses amis. Le nouveau Grand Maître venait à peine d'esquisser son programme dans une lettre, publiée par M. Colombo, où il exhortait les francs-maçons « à appuyer franchement et avec tous les moyens dont la société dispose le gouvernement royal, tant que sa marche est dans le sens de l'unification et de la liberté ». — A cette époque la franc-maçonnerie française traversait une période de crise, produite par la réaction des frères à tendance radicale contre l'attitude du Grand Maître Lucièn Murat, humble serviteur du Second Empire. Les dissidents avaient trouvé au sein de la famille impériale elle-même un candidat de leur façon, plus indiqué, à vrai dire, pour cette dignité, que le prince Murat, partisan déterminé de l'appui donné par le gouvernement de Napoléon III aux défenseurs du pouvoir temporel de la Papauté. Ce candidat tout prêt était sim-

plement le cousin germain de l'Empereur, Jérôme Napoléon. Il semblait rallier les suffrages de la majorité des loges françaises et le comte Nigra se disposait à traiter avec lui de puissance à puissance, sans doute avec l'arrière-pensée d'en tirer parti pour la cause de l'unification italienne. L'on sait qu'au dernier moment l'Empereur intervint pour défendre au prince d'accepter la Grande Maîtrise. Il choisit lui-même par décret du 11 janvier 1862 le nouveau chef du Grand-Orient de France dans la personne du maréchal Magnan, dont il pouvait disposer à sa guise. Déjà, par lettre du 22 novembre 1861, M. Nigra, ému des objections faites à son élection par la loge de Pise, avait cru nécessaire de provoquer la convocation d'une Constituante maçonnique et de déposer en attendant la charge de Grand Maître, afin de donner une liberté complète aux délibérations de cette assemblée suprême de la compagnie. La Constituante, tenue en bride par Govean et demeurée fidèle à l'orientation monarchique du Grand Orient de Turin, avait pris connaissance avec satisfaction de l'attitude de Nigra, si déférente pour l'assemblée, et avait conclu ses travaux par une réélection unanime du Grand Maître démissionnaire. Ce ne fut pas suffisant pour entraîner l'acceptation de l'élu. Probablement il se prenait à douter de la possibilité d'assurer « au grand parti national italien un élément de force nullement négligeable », perspective qui l'avait séduit tout à l'heure. Le spectacle de la franc-maçonnerie française, régentée militairement par le pouvoir absolu, avait été nécessairement l'une des causes de cette détermination. Je ne veux pas ôter par là toute valeur aux explications que Nigra donna à ses amis de Turin. Il était vraiment en butte à des attaques injustifiées de la part de quelques hommes politiques qui soutenaient, comme lui, le ministère Ricasoli ; il craignait en acceptant la direction de la franc-maçonnerie italienne de fournir des prétextes à ses ennemis, hésitations exposées avec une noble sincérité dans les lettres à Govean publiées par M. Colombo. Ce jeune historien, plein d'enthousiasme pour Govean, Buscalioni et les autres frères piémontais dont il a sous les yeux les papiers, n'a pas voulu nous cacher les déboires essuyés par ses héros dans leur tentative de propagande nationale à travers l'Italie souterraine des loges maçonniques. La probité scientifique de cette admission vaut à M. Colombo un plus large crédit pour ses affirmations apologétiques opposées à l'amu-

sant persiflage de M. Luzio. Le savant directeur des Archives de Mantoue souriait en entendant le beau Nigra, en pleine faveur à la Cour des Tuileries et arrivé si jeune au sommet de la carrière diplomatique, parler de désenchantement et de retraite ; il flairait un tour habilement joué par le jeune ambassadeur à ses candides admirateurs de la petite bourgeoisie piémontaise. Mais les lettres que Nigra écrivait de Paris les 5 et 14 janvier 1862 donnent un tout autre son et décèlent une émotion contenue, une véritable et confiante affection pour M. Govean, son lieutenant dans l'éphémère Grande Maîtrise.

Le résultat de ces deux élections vaines et des refus réitérés fut donc, de l'aveu même de M. Colombo, l'échec de l'essai fait à Turin d'une organisation de forces maçonniques au service de la cause nationale dans le même sens que l'ancienne société nationale dirigée par La Farina. M. Nigra, dans sa lettre-programme, s'était proposé de pousser la franc-maçonnerie à nouer des intelligences à Rome et dans les villes des provinces italiennes encore soumises à la domination autrichienne, la Vénétie proprement dite, le Frioul et le pays de Trente. Dans l'été de 1862, le Grand-Orient d'Italie s'efforçait de donner naissance de Turin à un essaim de loges hongroises, par une mission secrète confiée au général Türr. Plus tard nous verrons M. Buscalioni, Grand-Maître adjoint du Grand Orient d'Italie, se constituer le parrain d'un Grand-Orient Polonais et de celui de Hongrie dont Türr avait accepté la Grande Maîtrise effective et rien moins que Kossuth l'honoraire. En définitive, ces superbes desseins de pénétration maçonnique au milieu de nationalités pareillement sujettes à la mainmise de l'Autriche n'aboutirent pas à grand'-chose, d'autant qu'ils étaient sans cesse contrecarrés par les franc-maçons dissidents du rite écossais. La Constituante, convoquée à la fin de 1861 par M. Nigra, n'avait pas voulu ouvrir les bras aux frères qui suivaient le rite écossais destiné à devenir le livre de la loi du Grand-Orient d'Italie.

L'on a beau dire qu'elle se fonde sur une mystification connue, les soi-disant constitutions de Frédéric le Grand, officiellement déclarées apocryphes par les loges berlinoises et tournées en ridicule par des frères frondeurs, tels que M. Frosini, par un mystère que je ne saurais éclaircir, le caractère énigmatique de cette origine avait séduit un grand nombre de ∴ italiens, surtout dans l'ancien royaume des Deux-Siciles. L'un des grands

artisans de l'organisation des loges méridionales fut un chanoine, Dominique Anghera, revenu de l'exil de Malte et fourvoyé, Dieu sait comment, dans des repaires où vraiment sa soutane faisait mal à voir. En effet, la contradiction entre la profession de la foi catholique et l'inscription dans les rôles des loges sautait aux yeux de tout le monde, même si l'on avait pu oublier les défenses renouvelées des autorités ecclésiastiques. Le Grand-Orient d'Italie, dont les premiers actes portent l'empreinte d'une modération inattendue, ainsi que j'ai pris plaisir à le reconnaître plus haut, partageait le goût, général aux francs-maçons, des tirades antireligieuses. Quant au rite écossais, il se fit une prérogative d'accentuer cette note. Son grand pontife, le vénérable Frapolli, qui dénonçait dans la lettre au frère Goodal les déviations conservatrices des loges piémontaises, précisait l'attitude de la secte vis-à-vis de la question romaine. M. Frapolli, dans ses circulaires, qui furent publiées dans le bulletin maçonnique, mit le plus grand soin à se distinguer des libéraux, plus ou moins cohérents, qui ne visaient Rome que pour compléter l'unification de l'Italie. Tout autre était le but des francs-maçons. « La franc-maçonnerie n'a rien à voir avec le pouvoir temporel de la Papauté », proclamait M. Frapolli ; « peu lui importe qu'il y ait un Prince de plus ou de moins ; elle combat le Pontife et non le Pape-Roi, abandonnant ce dernier au bras séculier ». Et il poursuivait avec une netteté significative : « Le franc-maçon va plus loin : il travaille à détruire les croyances absurdes qui ont toujours soutenu la tyrannie et par leur intolérance ont produit l'inquisition et ses bûchers ». M. Luzio a beau jeu en commentant ces circulaires véritablement précieuses pour marquer la divergence entre la ligne de conduite de la franc-maçonnerie et celle des patriotes italiens même les plus exaltés. A ce propos il peut être piquant de remarquer la suite des rapports entre la franc-maçonnerie et Garibaldi, le champion si populaire du parti de l'action, ou du mouvement, pour employer le langage en vogue en France au début de la monarchie de Juillet, en des circonstances assez semblables à celles de l'Italie entre 1859 et 1867. Après la seconde démission de Nigra, la candidature de Garibaldi à la direction du Grand-Orient d'Italie échoua devant celle de M. Cordova, l'un des représentants les plus autorisés, avec M. La Farina, de l'école de Cavour dans les provinces du

Midi. Cet insuccès consomma le schisme dans la famille maçonnique italienne qui, née d'hier, était en perpétuel désaccord.

Les frères génois n'avaient pas voulu suivre l'impulsion de ceux de Turin ; les loges de Toscane avaient fait échec à l'élection de Nigra ; le suprême conseil de Palerme et le Grand-Orient de Naples, de rite écossais, s'étaient érigés par de véhémentes protestations en censeurs de la Constituante de Turin. Ce fut enfin le tour de la loge Capitulaire qui portait le nom de Dante, grâce à la prétention bouffonne de voir dans le poète national un adepte de la franc-maçonnerie. Cette loge, remplie d'éléments de gauche, tels que MM. Crispi et Aurelio Saffi, l'ancien triumvir de la république romaine, faussa compagnie aux frères du Grand-Orient d'Italie, qui avait pourtant protégé sa naissance, au risque de porter la désorganisation dans ce même Orient abandonné par le colonel Zambeccari et par un autre conseiller de la première heure, le juif David Levi. Les libéraux modérés, restés seuls dans le centre piémontais, serrèrent les rangs et donnèrent vie à la Loge « *Osiris* » où le ministre Nigra entra comme fondateur.

La victoire définitive resta néanmoins aux *Ecossais*, dirigés par le vieux sectaire qu'était Ludovic Frapolli. Celui-ci parvint à utiliser ses anciennes relations internationales et à faire évincer par le Grand-Orient de Paris le groupe de Turin, adepte du rite français. La courte parenthèse d'un accord entre le parti cavourien et des éléments maçonniques fut close sans esprit de retour, mais ce tournant de la vie des loges italiennes fut loin de donner libre carrière aux fidèles de Garibaldi. Les libéraux modérés étaient refoulés et expulsés, mais leurs rivaux en fait de patriotiques impatiences, les hommes de Sarnico, d'Aspromonte et de Mentana furent tenus en bride. Garibaldi eut beau fraterniser à Palerme, dans l'été de 1862, avec les ff.:. de Sicile, les loges demeurèrent étrangères dans leur grande majorité aux prises d'armes de cette époque. On se contenta, à grand renfort de tintamarres, de conférer à l'agitateur populaire la dignité de 33e. En 1863, l'unité une fois rétablie dans l'organisation italienne, Cordova fut de nouveau préféré à Garibaldi dans l'élection à la Grande Maîtrise qui tourna finalement en faveur du fameux chef de bandes l'année suivante, 1864. Il dut imiter M. Nigra et déposer de suite le mandat, car, ainsi que le racontent en toutes lettres Lenning et d'autres historiens allemands de la franc-ma-

çonnerie, il se heurta à une résistance insurmontable lorsqu'il voulut entraîner les adeptes sur un terrain brûlant qui eût pu les amener aux frontières du Mincio. Les Frapolli, les de Luca, les Anghera et les autres hauts dignitaires maçonniques, dont l'immobilité mettait en fureur Garibaldi, n'avaient pas tous les torts à leur point de vue, car avec leurs silhouettes effacées d'illustres inconnus ils interprétaient plus fidèlement que leur célèbre contradicteur les traditions de la secte.

Le grand maître de Luca s'évertuait, dans les discours d'ouverture de la Constituante de Naples, à détruire les appréhensions des Orients étrangers au sujet de leur politique. Pour donner un gage plus sûr au général Mellinet, qui était en ce moment le représentant de Napoléon III à la tête du Grand-Orient de Paris, en 1867 — l'année de Mentana ! — M. Cordova fut de nouveau élu Grand Maître par 46 voix tandis que Garibaldi n'en eut que 14 et Crispi, soutenu seulement par 22 constituants, fut écarté aussi du Conseil de l'Ordre. Les impatients trouvèrent un autre débouché, le rite symbolique, destiné à une large récolte dans les terrains vagues qui s'étendent à présent du radicalisme au socialisme révolutionnaire, mais alors considéré comme une trouvaille du philosophe défroqué, Ausonio Franchi, dont on ne saurait oublier ici l'éclatante rentrée au bercail sous les auspices de Léon XIII. Pour le moment, M. Franchi ne laissait aucun espoir de conversion et professait à Milan une philosophie du positivisme le plus net. Il conservait, d'autre part, une belle ardeur pour le programme d'expansion nationale de son ami La Farina. Il voulut essayer d'y initier les francs-maçons et surtout ceux qui, venant comme lui des milieux universitaires, répugnaient à trop de cérémonies surannées et supportaient mal le système de cloisons et de filets qui constituent les fameux « hauts degrés » du rite écossais. La réforme esquissée par M. Franchi donna l'envie à quelques professeurs, hommes de réel mérite fourvoyés dans une loge « Felsinea » à Bologne, d'en sortir sans crier gare pour faire cause commune avec leurs collègues de Milan. « *Inde iræ* » du Grand-Orient qui, par la plume acérée de M. Frapolli, excommunia ces indépendants, les nommés : Fiorentino et de Meis, philosophes à juste titre appréciés, le mathématicien Cremona et Giosuè Carducci, le poète. Délivrés de ce lest intellectuel, les francs-maçons italiens ne s'en trouvèrent pas plus à l'aise et continuèrent à se disputer, soit pour décider si le Grand-

Orient d'Italie devait résider à Florence ou à Palerme, soit pour des compétitions personnelles. Dans la mêlée qui se continua à l'aveuglette dans l'ombre des loges pendant au moins dix ans, M. Frapolli avait fini par garder le dessus du panier en démolissant ses adversaires par des brochures violentes ; mais, à son tour, il tomba victime de ses excès de polémiste. Un procès maçonnique institué contre lui ne fut arrêté que par une décision du Conseil de l'Ordre italien du 28 décembre 1874 qui le considéra comme tombé en enfance et ordonna que ses écrits fussent livrés aux flammes. Ces procédés moyenageux et des intrigues moins innocentes, puisqu'on y voyait paraître l'intérêt personnel de quelques frères, avaient mis la secte en mauvaise posture, lorsque parut M. Lemmi, avec l'attitude d'un sauveur. Initié en 1877, nommé grand trésorier deux ans plus tard, cet habile homme d'affaires fut l'auteur du rapide enrichissement de la franc-maçonnerie italienne qui, par ses coffres-forts regorgeants d'or et par ses palais somptueux, rivalise avec sa sœur aînée d'Angleterre dont le recrutement est infiniment plus aristocratique. M. Lemmi put se vanter, en forçant souvent la main à Crispi, alors ministre dirigeant, d'avoir puissamment contribué à faire repousser par le ministère de gauche, personnifié dans l'homme d'Etat sicilien, le rameau d'olivier que semblait tendre Léon XIII à l'Italie nouvelle durant les années 1886 et 1887. La dictature de Crispi, dominée à son tour par le tout-puissant Grand Maître, coïncida avec l'apogée de la franc-maçonnerie italienne, crainte plutôt que considérée, mais jetant ses filets sur toutes les branches de l'administration publique. L'armée elle-même fut envahie et le général Baratieri, malencontreusement choisi pour être le sabre du régime, apporta la semence maçonnique sur les bords de la mer Rouge, où elle prospéra à merveille dans le milieu colonial si propre à la recevoir. Les fruits de la loge *Erythrée* furent, hélas! bien amers et le gaspillage d'hommes et d'argent qui arrêta un moment l'essor de l'Italie engendra une réaction fatale au prestige de Crispi. L'élasticité surprenante de la franc-maçonnerie qui, la veille de la débâcle, avait pris position même dans les rangs des censeurs, représentée par un petit bataillon de frères milanais de rite symbolique, cette agilité, dis-je, permit à la secte de surmonter aussi la crise d'Adoua, en jetant seulement à la mer la tête du vieux Lemmi. A partir de ce jour les loges italiennes ne firent que glisser sur une pente rapide vers l'ex-

trême gauche ; les socialistes appelés à cor et à cri se décidèrent à y entrer. La présence à la tête du Grand-Orient de Rome de deux Grands Maîtres du rouge le plus flamboyant, le républicain Ferrari et le juif Nathan, contribua beaucoup à rendre la vie douce aux nouvelles recrues. Mais voici que des voix se lèvent des différents points de l'horizon politique italien pour enrayer la marche provocante de l'armée maçonnique. C'était hier dans le Sénat et dans la Chambre un mouvement sérieux pour défendre l'indépendance des troupes de terre et de mer et de la magistrature ouvertement menacée par les prétentions des loges. C'est un peu plus tard le parti socialiste qui, sorti renforcé des élections législatives de 1913, ayant rompu le charme enchanteur auquel l'avait pris M. Giolitti, met la question de la franc-maçonnerie à l'ordre du jour du congrès d'Ancône. Là, dans ces assises bruyantes et solennelles, les délégués ouvriers ont la belle audace de proclamer l'incompatibilité de l'adhésion au parti socialiste officiel et de l'agrégation à un loge, sans se préoccuper de la menace de perdre de la sorte les plus brillants orateurs du parti. Le dé est donc jeté et les masses populaires, au lieu de s'engouffrer les yeux fermés dans les portes dorées, grandes ouvertes pour les recevoir, lèvent la tête d'un air inquiet et veulent savoir d'où viennent ces patrons si empressés. Puisqu'on fait le procès des loges, c'est bien le moment d'en rechercher les titres, anciens et récents, bons et mauvais ; et c'est pourquoi nous avons voulu jeter un regard indiscret dans des archives que l'on montre difficilement et tâcher de raconter l'histoire, entremêlée de légendes, de la participation maçonnique aux luttes du Risorgimento.

Giuseppe Gallavresi.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

I

La légation du Cardinal Morone près l'Empereur et le Concile de Trente (avril-décembre 1563), par G. Constant. Paris, Ed. Champion, 1922. In-8° de LXV-609 p.

Etrange fut la destinée du cardinal Morone qui présida les dernières sessions du Concile de Trente. Débutant à vingt ans dans la diplomatie pontificale, sous Clément VII, avec une mission auprès de François I[er] (1529), il s'éleva rapidement sous Paul III, son protecteur, et fut, de 1536 à 1538, nonce auprès de Charles-Quint, n'ayant que 27-29 ans, et une seconde fois en 1541. Evêque de Modène à vingt ans, il était cardinal à 33 (1542) et nommé, la même année, par Paul III président du Concile qui était convoqué à Trente, mais ne devait se réunir qu'en 1545. Une troisième mission auprès de l'empereur lui était confiée en 1544, avec la légation de Bologne.

A la mort de Paul III (1549), il eut une grande influence dans les conclaves qui nommèrent Jules III et Marcel II ; il fut nommé par Jules III légat à la diète qui élabora la paix d'Augsbourg (1555) entre les catholiques et les protestants d'Allemagne.

De cette haute situation ecclésiastique et diplomatique qui semblait le préparer à la papauté, l'élection de Paul IV le fit tomber dans la plus profonde disgrâce. Suspect d'hérésie au nouveau pape, à cause des relations qu'en Allemagne il avait dû avoir avec les luthériens, il fut, malgré sa dignité de cardinal, arrêté, enfermé au château Saint-Ange et poursuivi, ainsi que le cardinal Pole, par l'Inquisition (31 mai 1557). Le procès et la captivité durèrent plus de deux ans, jusqu'à la mort de Paul IV (18 août 1559). Morone, libéré, passa de sa prison au Conclave qui élut Pie IV, compatriote milanais et ami de Morone qui, sous ce pontificat, reprit la plus haute situation. Après la mort presque

simultanée du cardinal Hercule Gonzague, évêque de Mantoue, et du cardinal Seripando, légats du pape auprès des Pères de Trente, Pie IV chargea Morone, nommé légat, d'aller présider et clôturer le Concile (mars 1563).

M. l'abbé Constant, qui nous raconte cette carrière mouvementée, a réuni dans un gros volume 151 lettres concernant directement la légation de Morone au Concile de Trente et 78 autres s'y rapportant. « Les documents ici publiés, nous explique-t-il lui-même, sont tirés en majeure partie des papiers de Morone que conservent les archives vaticanes. Ces papiers se trouvent aujourd'hui dans les manuscrits 68, 28-34 de la section *Concilio (di Trento)* ; mais les deux derniers, 33 et 34, offrent peu d'intérêt pour le Concile. » M. Constant y a ajouté d'autres pièces tirées aussi des archives du Vatican (*Nunziatura di Spagna*) et des archives de Vienne et de Simancas.

Cette publication est une contribution à cette grande histoire du Concile de Trente à laquelle travaille M. Constant depuis le temps où il était membre de l'Ecole française, et que, nous l'espérons, il nous donnera un jour. Par des voyages scientifiques dans la plupart des pays de l'Europe, il a réuni une énorme documentation dont ce volume, cependant si important, ne nous présente qu'une faible partie.

Elle lui a permis de commenter, avec une richesse peut-être excessive, les documents qu'il publie sur la légation de Morone. Chaque pièce est accompagnée de notes dont quelques-unes sont de vraies dissertations appuyées sur d'autres documents inédits et sur un dépouillement considérable de ce qui a été déjà écrit par les historiens et les érudits français, allemands, italiens, espagnols. Aucun personnage ne paraît dans les lettres de Morone ou de ses correspondants sans qu'aussitôt une note ne nous mette au courant de son passé, de ses sentiments, de ses intérêts, de son rôle. Les allusions sont expliquées, les faits commentés par d'autres faits. Il est impossible d'imaginer information plus abondante et plus sûre. Nous y relevons des documents provenant de l'Ambrosienne de Milan, des archives de Simancas, de la Bibliothèque royale de Madrid, des archives d'Etat et de la Bibliothèque impériale de Vienne, des archives d'Innsbruck, de la Bibliothèque royale et des archives d'Etat de Munich, de la Bibliothèque Saint-Marc de Venise, de la Bibliothèque palatine de Parme, de la Bibliothèque nationale de Paris, des archives d'Etat de Hanovre et beaucoup d'autres encore.

***

Les questions que Morone eut à régler au Concile de Trente et qui remplissent sa correspondance étaient aussi importantes que délicates. Il fallut tout d'abord faire tomber les méfiances que nourrissait l'empereur Ferdinand à l'égard du Pape auquel il reprochait de ne pas vouloir sérieusement la réforme de l'Eglise. C'est pour cela qu'avant même de prendre la direction du Concile, Morone alla à Innsbruck pour s'entretenir avec l'empereur avec lequel, depuis ses missions en Allemagne, il avait les meilleures relations. Sa légation, qui dura un mois, du milieu d'avril au milieu de mai 1563, eût un plein succès et désormais le cardinal put compter sur sa collaboration. Les documents qui concernent ces négociations sont au nombre de 27 (6-32) et occupent une centaine de pages de ce volume (31-135).

Au Concile, Morone eut à concilier la rivalité de la France et de l'Espagne et les incidents que faisait naître entre ces deux puissances la question de préséance. Elles s'unissaient, il est vrai, pour essayer d'imposer au Pape la réforme de l'Eglise dans sa tête, *in capite*, que le Saint-Siège voulait faire, mais tout seul, et dans ce cas, au contraire, il devait dissocier ceux que la veille il avait conciliés, et ce n'était pas toujours facile, car l'ambassadeur de Philippe II était l'altier comte de Luna et le représentant de la France, le cardinal de Lorraine dont la situation était aussi considérable dans l'Eglise que dans l'Etat. Il fallait éviter le retour des discussions qui avaient occupé les conciles de Constance et de Bâle sur la supériorité des conciles sur le Pape et au contraire déterminer les Pères de Trente à reconnaître dans le Souverain Pontife non seulement le chef de l'épiscopat, mais le pasteur direct de tous les fidèles. Mais surtout il fallait mener rapidement les questions qui restaient à régler sur l'ordre et le mariage afin d'en finir avec un concile qui causait de graves soucis à Pie IV. La France faisait mine d'en demander la translation dans une ville plus rapprochée d'elle-même, à Bâle, à Besançon, par exemple, où son influence risquerait d'être prépondérante. Si le Pape, souffrant de la goutte, mourait pendant la tenue du concile, comment se ferait l'élection de son successeur, par le conclave ou, comme à Constance, par le concile lui-même ? La clôture du concile devait couper court à d'aussi graves problèmes. Sa tenue même soulevait parfois des problèmes épineux : Devait-on voter par nations ? comme

le voulait l'Espagne, et, dans ce cas, la nation italienne était subordonnée à la coalition des autres, ou par tête ? et dans ce cas, les évêques italiens, beaucoup plus nombreux à eux seuls que tous les autres réunis, étaient les maîtres de la situation ? Qui devait avoir l'initiative, c'est-à-dire le droit d'inscrire à l'ordre du jour les questions à étudier dans les congrégations particulières et à définir dans les sessions générales ? Le Pape, représenté par les légats ? — et dans ce cas les décrets devaient-ils être rédigés avec la formule *legatis proponentibus ?* — ou chacun des Pères ou des ambassadeurs de chaque puissance ? Convoquerait-on pour ces dernières sessions les protestants qui avaient refusé de prendre part aux premières, ou bien négligerait-on cette dernière tentative de conciliation ?

Nous voyons défiler toutes ces questions dans la correspondance du légat avec le secrétaire d'Etat de Pie IV, le cardinal Borromée, son neveu, celui que l'Eglise vénère sous le nom de saint Charles.

Morone se tira avec bonheur de toutes ses difficultés. Le Pape aimait à dire que nul ministre ne l'avait servi aussi bien que lui et quand, en décembre, le Concile fut clôturé, il lui envoya ses plus vives félicitations, suivies de celles de plusieurs cardinaux tels que le cardinal Granvelle.

L'histoire de France est éclairée aussi par les documents publiés par l'abbé Constant. Le Concile se terminait pendant la minorité de Charles IX et le gouvernement de Catherine de Médicis. On venait d'accorder aux protestants la paix d'Amboise, blâmée par le Pape et l'Empereur. Les huguenots s'agitaient toujours et le Saint-Siège trouvait que Catherine leur faisait trop de concessions. Ces préoccupations apparaissent dans la correspondance de Morone et du cardinal Borromée. Il y est question de l'excommunication que le Pape se préparait à lancer contre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, comme contre la reine Elisabeth d'Angleterre, du procès qui allait commencer contre le cardinal de Châtillon et sept autres évêques français qui avaient passé au protestantisme. Quoique hostile au parti protestant, le cardinal de Lorraine combattait ces mesures qu'il estimait dangereuses et inopportunes.

La correspondance de Morone, qui devient parfois si confidentielle qu'il est obligé de la chiffrer, fait revivre sous nos yeux les grands personnages qui jouèrent un rôle dans cette dernière partie du Concile de Trente : ses collègues, les autres cardinaux

légats : Hosius, évêque d'Ermeland, en Prusse, homme simple dont on disait : « Il ne sert à rien, sinon à faire nombre ; il est si bon et si simple qu'on lui tire tout de la bouche. Il ne peut s'occuper de rien autre chose que des hérétiques. Il ne parle ni ne comprend l'italien » ; — Simonetta qui, au contraire, « est trop colérique, se passionne tellement qu'il ne sait rien dissimuler, ne peut s'empêcher de médire ; aussi tous les ambassadeurs l'aiment peu ; les évêques italiens, qui se croient mal notés à Rome, l'en rendent responsable, de même les Espagnols » ; — Navagero, nommé légat en même temps que Morone dont il était l'ami, ayant défendu son orthodoxie devant l'Inquisition, au risque d'encourir, lui aussi, la disgrâce de Paul IV. On s'explique qu'avec de tels collègues Morone ait été le vrai représentant du Pape au Concile de Trente et le président effectif de l'assemblée.

Avec eux, voici les représentants des nations catholiques, les ambassadeurs de France Claude de Saint-Gelais, comte de Lansac, fils naturel de François I[er], Guy du Faur de Pibrac et Arnaud du Février, président aux enquêtes du Parlement de Paris, qui suscita au sein du Concile un grave incident par le discours violent qu'il y prononça contre la réforme des princes, c'est-à-dire pour le maintien de l'autorité abusive que la puissance séculière avait prise au sein de l'Eglise, le 22 septembre (p. 272) ; l'ambassadeur d'Espagne Luna, au caractère entier, dont plusieurs fois le Saint-Siège se plaignit à son maître, Philippe II ; Mascarenhas, ambassadeur du Portugal ; Brus, archevêque de Prague, ambassadeur de l'Empereur, qui hâta, d'accord avec le cardinal de Lorraine, les définitions sur le purgatoire, le culte des images, l'invocation des saints ; Draskovitch, évêque de Funfkirchen, ambassadeur impérial pour la Hongrie.

Morone et ses correspondants nous renseignent aussi sur les grands personnages ecclésiastiques qui assistèrent au Concile ou y exercèrent de loin une grande influence : Saint Charles Borromée, qui de Rome envoyait les instructions du Saint-Siège à Morone ; le cardinal de Lorraine, le représentant le plus autorisé, à cause de sa haute situation dans l'Eglise et dans l'Etat, du clergé de France et des doctrines gallicanes ; Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, archevêque de Narbonne, d'une orthodoxie peu sûre ; le cardinal Louis d'Este, archevêque d'Auch, son neveu, de mœurs peu recommandables (il avait été nommé cardinal à 20 ans en considération de son oncle) ; le cardinal

Madruzzo, évêque de Trente ; Guerrero, archevêque de Grenade, qui dirigeait l'ambassadeur d'Espagne dans son opposition contre la curie ; Gualteri, évêque de Viterbe, qui, ayant été nonce en France, servit d'intermédiaire entre Morone et le cardinal de Lorraine dans de délicates négociations ; Gabriel Paleotto, secrétaire du Concile ; Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, ami et porte-parole du cardinal de Lorraine ; Morvilliers, évêque d'Orléans, et, dans le lointain, mais communiquant sans cesse avec la curie et le Concile par leurs ambassadeurs à Rome et à Trente et par les nonces accrédités auprès d'eux, l'empereur Ferdinand et son fils le roi des Romains Maximilien II, le roi d'Espagne Philippe II, Catherine de Médicis.

M. Constant présente ce grand travail comme « petite thèse » pour le doctorat ès lettres. En le faisant, il fait grand honneur à ce genre d'exercice qui consiste le plus souvent en une petite dissertation ou même une simple bibliographie. En réalité, ce livre est une œuvre considérable d'érudition due à l'écrivain qui connaît le mieux, chez nous, l'histoire du Concile de Trente.

Jean Guiraud.

II

Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV, par Dom Henri Leclercq. — Paris, Edouard Champion, 1921, 3 vol. in-8° raisin de LXXXVIII — 525, 529, 510 pages.

C'est une œuvre monumentale qu'a conçue et réalisée dom H. Leclercq. L'*Histoire de la Régence* y est traitée par le savant bénédictin avec une ampleur, un luxe de documentation, une puissance d'évocation, une richesse de coloris vraiment remarquables.

Que d'événements se succèdent depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1723 ! Le corps du grand Roi n'est pas encore descendu dans les caveaux de Saint-Denis que son testament est cassé et qu'une politique nouvelle est instaurée.

A l'intérieur : la création des « Conseils », la convocation du Parlement accusent une réaction contre le pouvoir absolu du souverain ; des suppressions d'offices, un essai de dîme royale, des réformes de comptabilité donnent l'illusion de remèdes

apportés à la situation financière de la France. L'immoralité la plus abjecte s'affiche à la cour du Régent. La bulle *Unigenitus* sert de thème à des querelles religieuses qui passionnent les esprits ; puis le système de Law fait tourner les têtes et lance grands seigneurs, bourgeois et laquais dans des spéculations effrénées. La tenue du lit de justice d'août 1718 eut pour corollaires l'arrestation de plusieurs magistrats et la suppression des Conseils. Le Régent allait désormais gouverner sans contrôle comme Louis XIV, mais il n'avait ni sa volonté, ni son génie, ni son amour du bien public.

A l'extérieur, peu de périodes de notre histoire furent aussi difficiles à orienter. Après les guerres du grand règne, l'état économique et financier de la France exigeait des années de recueillement et de paix. Il fallait cependant compter avec les prétentions de Philippe V, avec les ambitions et la ténacité de l'Angleterre, avec la fourberie de l'Autriche. La conspiration assez enfantine de Cellamare entraîna la rupture avec l'Espagne et une guerre peu sanglante, qui n'interrompit même pas les rapports commerciaux entre les deux pays.

La Régence fut surtout une époque de négociations diplomatiques. Stanhope, lord Stair, Alberoni, Torcy, le cardinal Dubois y tinrent les grands rôles. Le récit de ces tractations officielles et secrètes, des épisodes souvent curieux, parfois tragiques qui les accompagnèrent, a tenté nombre d'historiens et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle toutes les sources d'information semblent avoir été découvertes et utilisées. Cependant une question est encore controversée. Le cardinal Dubois, partisan fanatique et principal auteur de l'alliance anglaise, fut-il à la solde du gouvernement britannique et trahit-il délibérément en faveur de Georges Ier les intérêts de son pays ?

C'était incontestablement un personnage peu estimable. Très intelligent et laborieux, il avait des conceptions personnelles et de l'esprit de suite ; il était logicien et réalisateur. A côté de ces qualités, qui caractérisent les hommes d'Etat, il étalait des défauts et des vices dont sa mémoire restera toujours flétrie.

Courtisan sans vergogne, libertin jusqu'à l'obscénité, avide d'argent et d'honneurs, il déploya des prodiges d'intrigue et remua ciel et terre pour obtenir du Saint-Siège le chapeau cardinalice.

Dom Henri Leclercq, estimant que « tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître, toutes les corrup-

tions rivalisaient à laquelle submergerait son âme pourrie », le croit coupable d'être devenu l'agent rétribué de l'Angleterre ; mais c'est une opinion que ne partagent pas plusieurs historiens qui ont récemment étudié de leur côté l'époque de la Régence, après avoir procédé à l'examen et à la critique des mêmes documents.

Ce n'est pas qu'ils aient voulu se faire les apologistes du ministre du Régent ; mais M. Louis Wiesener dans *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* (Hachette) ; M. Emile Bourgeois, dans ses travaux sur la *Diplomatie secrète au XVIII*e *siècle* (Armand Colin) qui lui valurent en 1889 le prix du Budget, de l'Académie des sciences morales et politiques ; le R. P. Bliard, dans des articles publiés dans la *Revue des questions historiques* notamment celui paru dans la livraison du 1er juillet 1900, sous le titre « Dubois et l'alliance de 1717 », se sont montrés moins sévères dans leur jugement final sur le cardinal et son œuvre politique.

Il est certain que le traité de la Triple-Alliance signé à La Haye le 4 janvier 1717 contenait des clauses pénibles pour l'honneur français : la promesse d'expulsion du Prétendant et la démolition des écluses de Mardyck. Comme le dit dom H. Leclercq, Dubois avait eu pour principal objectif, dans ses négociations, de fournir au Duc d'Orléans « le triple moyen de gouverner la France pendant la minorité, après la majorité et peut-être après la disparition toujours prévue de Louis XV ». (*Hist. de la Régence*, t. I, p. 418.)

Le plus grand ennemi du cardinal, celui qui reste devant l'histoire son principal accusateur, fut Saint-Simon. Dom H. Leclercq a donné du célèbre auteur des *Mémoires* un portrait fort bien brossé : « Il n'était pas plus apte à entendre les grandes affaires qu'il n'était propre à les raconter ; il se laissait prendre à tout ce qui était superficiel et ne pénétrait pas au-delà. Les absurdités ne lui coûtent rien pourvu qu'elles servent ses haines et satisfassent ses vengeances ; c'est un artiste, ce n'est à aucun degré un historien. » On peut être surpris que, dans ces conditions, les *Mémoires* du duc aient été aussi copieusement cités dans l'*Histoire de la Régence*, sans les expresses réserves méritées par ses dires, lorsqu'ils n'étaient pas recoupés par d'autres assertions ou en conformité avec des documents présentant un caractère indéniable de véracité. Le noble duc et pair n'avait jamais pardonné à l'abbé Dubois, de si médiocre extraction, son élévation au

Pouvoir et la confiance qu'il inspirait au Régent. Il s'efforça par tous les moyens de le combattre, de ruiner son crédit — ce qui ne l'empêcha pas de lui faire de temps à autre la cour, notamment dans une lettre de chaude approbation lors des pourparlers engagés avec l'Angleterre en 1716. Dubois y répondit à la date du 16 octobre, et sa réponse, dont fit état le P. Bliard, figure dans les archives du ministère des affaires étrangères (*Holl.* 310, f. 159).

Chose étrange ! Sur cette question controversée de la vénalité et de l'antipatriotisme du Cardinal, c'est peut-être un historien anglais, James Breck Perkins, qui, dans *France under Regency* (London, Macmillan, 1892), a formulé l'opinion la plus impartiale, la plus en harmonie avec l'ensemble des témoignages et documents de réelle valeur recueillis dans les annales ou conservés dans les dépôts publics.

Dom H. Leclercq a fait précéder son ouvrage d'une introduction dans laquelle, avec une grande hauteur de vues, il envisage l'évolution du pouvoir royal, de Charles VI à Louis XV. Il montre que Louis XII fut le seul monarque songeant à s'appuyer sur des assemblées politiques, sans toutefois partager avec elles les responsabilités et l'autorité du Pouvoir. L'opinion publique ne voyait d'ailleurs dans les Etats généraux qu'un mécanisme parasitaire sans grand prestige. Henri IV préféra réunir à leur place des notables des trois ordres choisis par ses soins. La Régence, qui ouvrit le règne de Louis XIII, convoqua les Etats comme s'il convenait de montrer leur vanité et leur impuissance à organiser les affaires publiques au milieu des intrigues et des difficultés consécutives à la mort du plus populaire de nos Rois.

Bossuet ne fut pas bien inspiré en enseignant au Dauphin « que les rois sont des dieux, qu'ils participent en quelque façon à l'indépendance divine », car, alors, il n'y aurait plus dans une monarchie aucune limite, aucun frein, aucune participation des gouvernés à l'exercice du pouvoir souverain. Ce serait la fin des Etats provinciaux et du Parlement, de toute collaboration avec les peuples gouvernés. Pour apaiser les conflits religieux, le Roi impose les dogmes. Après avoir réglé le sort des protestants, il est amené à régenter l'Eglise de France, dût-il pour cela relâcher les liens unissant le clergé au Saint-Siège. La noblesse est domestiquée à la Cour ; seuls les corps municipaux de quelques provinces, composés de magistrats élus, conservent une certaine indépendance, que d'ailleurs Louis XIV lui-même respecte. Mais

à la centralisation excessive que maintient le génie du grand Roi, et qui permet de soutenir des guerres d'intérêt politique, glorieuses pour nos armes, succèdent la faiblesse, l'indécision, la veulerie de la Régence.

Au point de vue économique, les forces sont épuisées. Des pamphlets et des récits, un peu trop complaisamment transcrits dans l'ouvrage de dom H. Leclercq, ont exagéré la misère publique, mais elle est réelle. Il faudrait une période de travail pacifique, d'économie, de bonne administration ; des exemples de vertus domestiques venant d'en-haut. Hélas ! il semble qu'on ait pris le contre-pied des mesures et des mœurs susceptibles de restaurer matériellement et moralement le pays.

L'alternance des remontrances et des exils du Parlement, la cassation du testament de Louis XIV relevèrent une sorte de droit populaire en face du pouvoir monarchique. Dès 1715, Daguesseau ne proclamait-il pas le droit des citoyens à la participation aux affaires publiques ?

Le scepticisme religieux, les écrits des philosophes préparant l'avènement des sociétés secrètes, l'affaiblissement et l'énervement du pouvoir royal : tout cela ouvre les voies à la Révolution et c'est pourquoi il est permis de dire avec dom Leclercq que la Régence en fut, en quelque manière, le prélude.

ROGER LAMBELIN.

III

Correspondance du Comte d'Argenson, ministre de la Guerre. *Lettres de Marie Leczinska et du cercle de la Reine*, par le marquis D'ARGENSON. Préface de M. Pierre DE NOLHAC. Paris, Messein, 1922. In-8° de XII-276 p.

Importants comme ils le sont pour notre histoire nationale, les papiers des d'Argenson ont eux-mêmes une histoire. Cette famille, qu'une suite ininterrompue d'hommes d'Etat, de philosophes, d'administrateurs, de lettrés, associa pendant plus de deux cents ans à la vie et au gouvernement de la France, s'était séparée en deux branches au cours de l'avant-dernier siècle. La branche aînée était celle du marquis d'Argenson, l'auteur de ces

étonnants Mémoires qui pressentirent l'avènement des idées et des institutions destinées à régir le XIX[e] siècle, si ce n'est même le XX[e] (1). Elle s'éteignit avec sa petite-fille Geneviève d'Argenson, devenue, en 1771, par son mariage, duchesse de Montmorency-Luxembourg. Séquestrés dans la Révolution comme bien d'émigrés à l'hôtel du Luxembourg, les écrits du marquis furent épargnés par le Directoire qui pensait y trouver des vues utiles aux projets conçus pour l'organisation de l'Italie conquise. Transportés à la Bibliothèque du Conseil d'Etat, plus tard appelée la Bibliothèque du Louvre, ils furent consumées par l'incendie qu'y alluma la Commune de 1871 (2). Avec eux fut anéanti tout ce qu'avaient légué les générations antérieures : le garde des sceaux du Régent, les deux ambassadeurs à Venise, le confrère de la dévote et trop zélée Compagnie du Saint-Sacrement, le gouverneur de la Nouvelle-France, l'intendant des armées de Catalogne ou d'Italie au temps de Richelieu et de Mazarin. Un inventaire dressé par M. Louis Pâris (3), les trois éditions successives des Mémoires, quelques impressions fragmentaires qui se firent dès le XVIII[e] siècle seuls nous renseignent aujourd'hui sur des richesses qui firent partie du patrimoine intellectuel de la France. Il est resté l'héritage de la branche cadette, formée par le comte d'Argenson, ministre de la guerre sous Louis XV et protecteur des philosophes qui lui ont dédié la Grande Encyclopédie. Le marquis d'Argenson, son descendant en ligne directe, a entrepris de publier sa correspondance et l'intérêt qui s'y attache nous est, par les destructions de l'anarchie, rendu doublement précieux.

C'est en Poitou qu'elle subsiste, sur les rives de la Vienne, dans ce château des Ormes qu'ombrage le cèdre mélancolique planté au cours même des années où le ministre disgracié y passait les jours désenchantés de son exil qui furent les derniers de sa vie. Un soin pieux l'y a conservée, comme au château de Broglie a été gardée la correspondance qui permit à un illustre académicien d'écrire le *Secret du Roi*. Car les archives familiales qui intéressent l'histoire des règnes de Louis XV et de Louis XVI

(1) *Cf.* l'édition des *Mémoires* par RATHERY. *Introd.*, p. XXXIII.

(2) *Courte appréciation du premier volume intitulé : Journal et Mémoires du marquis d'Argenson* [par le marquis D'ARGENSON]. Paris, Dubuisson, 1859, 16 pages : p. 3.

(3) *Les Manuscrits de la Bibl. du Louvre brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai* 1871. Paris, 1872, p. 41 à 46. — *Cf.* p. 18 du *Rapport sur les pertes éprouvées par les bibliothèques publiques de Paris en* 1870-1871, par M. Henri BAUDRILLART. Paris, 1871.

n'ont pas quitté, pour la plupart, un abri séculaire ; elles ne sont pas venues grossir les dépôts publics qui ont capté, désormais, presque toutes les sources historiques du XVIe et du XVIIe siècles. Au ministère de la Guerre, l'entrée des papiers de Condé et de Belle-Isle demeure exceptionnelle. Ceux du duc de Choiseul sont au château de Ray, en Franche-Comté, résidence du duc de Marmier ; ceux du duc de Luynes, que n'a certainement pas épuisés la publication de ses Mémoires, sont à Dampierre ; aux Vibraye et aux Montrichard appartiennent ceux du comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, comme ceux des Brancas et des frères Pâris (1), dont le nom seul fait sentir tout le prix, sont passés aux mains de leurs héritiers naturels. Ne ménagent-ils pas des surprises, alors qu'un roi tel que Louis XV avait pour trait principal de son caractère la dissimulation et disséminait les confidences ? Les archives des Ormes ne démentiront pas cette prévision. Si je puis évoquer ici les souvenirs que m'ont laissés quelques visites autorisées par les liens d'une commune descendance et d'une très sincère amitié, je dirai qu'elles contiennent les communications d'un évêque faites à Louis XV par l'intermédiaire du comte d'Argenson, qui seraient sur les affaires religieuses des années postérieures à 1750, encore si enveloppées de mystères, un autre secret du Roi. On n'ignore pas, non plus, combien rares (2) sont devenus les billets tracés par la marquise de Pompadour. Une recherche méthodique (3) n'en a guère rassemblé qu'une centaine. Les dossiers des Ormes, à eux seuls, en fourniraient un nombre presque égal, et M. de Nolhac ne m'en voudra pas si mon avis à leur égard diffère quelque peu du sien. De ces précieux feuillets qui semblent à peine séchés d'hier, l'objet n'est pas uniquement « de solliciter de menues faveurs et d'en remercier avec bonne grâce ». L'écriture irrégulière et tourmentée de la marquise traduira dans l'un d'eux l'impression que lui causent les querelles du Parlement et du Clergé, ailleurs discutera la fondation de l'Ecole Militaire dont elle a été véritablement la patronne, donnera enfin, et maintes fois, sur les

(1) DUVERNAY et MONTMARTEL. M. le duc de Broglie a eu connaissance de leurs papiers. *Cf. Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, tome Ier, p. 325. — Sur leurs héritiers, voir *Courte appréciation*, déjà citée, p. 11.

(2) L'expression est de M. le duc DE BROGLIE. *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. Ier, p. 328.

(3) Elle a été faite par M. Poulet-Malassis.

déplaisirs cachés d'une existence qui ne fut qu'en apparence dorée, des détails que ses historiens, n'en doutons pas, s'ils les eussent connus, auraient appréciés hautement.

La vie politique du comte d'Argenson formera la matière de recueils à venir. Celui-ci est sa vie intime et cette intimité ne dépasse pas le cercle de la Reine Marie Leczinska. — Il était né, nous a dit l'un de ses proches, avec une belle figure, une mémoire prodigieuse, une éloquence fine de courtisan (1). Aussi bien se peut-il voir « rien de si aimable que Cadet ». Ces mots de la première lettre royale ouvrent à la fois le volume et une correspondance qui s'établira toutes les fois que le comte d'Argenson sera absent de la cour. Cette appellation familière que daigne dicter l'amitié, le distingue de son frère aîné, le marquis, ce philosophe bourru incapable de réussir dans le monde. Elle accueille le séduisant ministre dans l'appartement aimablement austère où chacun, près de la souveraine, trouve, hormis les Luynes, son surnom. Papette ou la Sainte Duchesse, c'est madame de Villars. La fidèle Griffe, c'est Moncrif, lecteur de Sa Majesté, l'auteur ingénieux et plaisanté que son Eloge des Chats a porté à l'Académie et dont la personne invite au jeu de mots facile et attendu d'*historiogriffe*, le jour où il lui aura plu d'aspirer à la fonction vacante d'*historiographe*. Le Mouton ? Voici Tressan, beau lieutenant des Gardes du corps, que fait choyer sa plume élégante et qui laisse assurément mourir dans l'antichambre l'écho trop indiscret de ses bonnes fortunes. Parmi les assidus, cet autre académicien, le président Hénault, et puis des dames encore. J'en passe... Mais le personnage vers qui tout converge dans le livre comme dans le salon et qui doit la place qu'il occupe à l'élévation de ses sentiments autant qu'à la hauteur de son rang : c'est la Reine.

Des sentiments divers qui l'ont émue, elle s'est, dans les premiers temps de son mariage, largement ouverte au cardinal de Fleury. A l'ancien précepteur de son mari, au vieux ministre despote et chagrin a succédé maintenant pour elle celui qui semble de tous le plus aimé du Roi. C'est qu'à l'un comme à l'autre, la confiance accordée et les conseils demandés insinuent discrètement et, dans les occasions délicates, très clairement, d'employer leur entremise auprès d'un époux qui a pu lui conser-

(1) *Mémoires de J.-N. Dufort, comte de Cheverny*, Paris, 1886, t. Ier, p. 68. La comtesse de Cheverny était proche parente du comte par les Caumartin.

ver son estime, mais qui lui a retiré son amour. Des circonstances poignantes vont se produire, accompagnant la maladie du roi à Metz. Une affection inébranlable et la considération de sa dignité lui ont fait réclamer de venir, auprès du chevet, remplir les devoirs que lui confèrent les droits de la femme légitime. « J'insiste à demander à y aller, écrit-elle au comte ; ne craignez point à demander cette grâce pour moi. Tôt ou tard, on rend justice aux honnêtes gens. Pour moi, Dieu m'est témoin que je ne connais que mon devoir. C'est toute ma consolation. C'est la plus sûre et la plus vraie. » — Et quelques semaines plus tard : « Je suis bien persuadée du désir que vous aviez que l'on satisfît le mien, mais les plaisirs même les plus innocents ne sont pas faits pour moi. Aussi n'en veux-je plus chercher en ce monde. Je fonds en vous écrivant, je ne sais pas un mot de ce que je vous dis, je sais seulement que mon cœur parle et qu'il est dans la douleur »... Brûlez ma lettre, ajoute-t-elle, comme si elle cherchait à reprendre une expression trop sincère. C'est ici l'une de ces occasions toujours peu fréquentes où il échappe à l'âme humaine de se laisser apercevoir jusqu'au fond, c'est l'un de ces documents que l'histoire ne parvient que plus rarement encore à connaître quand il s'agit des personnes royales. Ecartée de Metz par ce qu'il faut bien nommer la froide cruauté du Roi, il est visible que désormais les secrets ressorts de son cœur sont brisés, les derniers liens qui retenaient l'espoir sont rompus. L'oiseau bleu s'est envolé sans retour. En fait de sentiments, Marie ne veut plus témoigner désormais que « ceux de l'admiration qui ne peuvent jamais déplaire ».

Si les années heureuses avaient coulé moins vite et n'eussent pris fin qu'avec sa vie, la Reine sans doute, dans l'emploi de ses heures, eût donné place à la religion, par devoir, à l'amitié, par goût. Elle ne s'y fût pas jetée probablement avec la ferveur qui lui faisait trouver dans le double épanchement que l'une et l'autre lui procuraient, la consolation et un refuge. « Il faut plaire à tous et en aimer peu, mais aimer beaucoup ceux que l'on aime. » — « La mort de mes amis ne fait pas mourir les sentiments que j'avais pour eux, c'est la seule consolation, après celle de la religion, que je trouve. » La religion ? C'est le seul des cas où, pour s'adresser au comte d'Argenson dont elle devine l'indifférence voisine d'un élégant scepticisme, il lui arrivera de prendre un ton un peu sec et de faire paraître la Reine : « Je ne puis m'empêcher, en passant, de vous donner un petit conseil,

que, quand vous voudrez citer quelques passages de l'Ecriture, de prendre la peine de la lire auparavant pour plus de sûreté. » La réflexion chrétienne vers laquelle la ramènent ses désillusions de chaque matin l'ont bientôt éclairée sur le néant et l'hypocrisie de la vie mondaine. « Nous nous offrons à remplir le vide de vos journées, car, quoi qu'en disent les physiciens, il y en a toujours. » Et au comte de Tressan, qui avait fait ce que nous appellerions aujourd'hui un sot mariage, elle dit une fois sans plus d'ambages « que la cour était pleine de bourgeoises qu'on épousait par intérêt et qu'il valait encore mieux les épouser par sentiment. » Cette liberté d'esprit ne surprend pas. On s'étonnera cependant que le détachement intérieur l'ait poussée à prendre modèle, pour des exercices spirituels, sur l'abbé de Rancé. Le funèbre objet qui faisait la méditation quotidienne du grand réformateur, celui-là même qui figure dans la cellule de chaque trappiste, avait été appelé par la reine « sa belle mignonne » et placé par elle sous les lambris de Versailles. On s'étonnera moins que de tels exemples aient conduit Madame Louise de France, sa fille, au carmel de Saint-Denis.

C'est une énigme pourtant que la correspondance de Marie Leczinska avec le comte d'Argenson s'arrête à l'année 1747 et que, ayant eu à traiter parfois de politique avec le ministre, elle n'en ait rien mis dans ses lettres ou que pas une de celles-ci n'ait, sur ce sujet, subsisté. La politique est introduite dans le recueil seulement par le cardinal de Tencin. La Reine, dont l'esprit charitable voulait ignorer les bruits fâcheux répandus sur ce prélat, l'accueillit à de certaines périodes dans son cercle. Entré au Conseil royal, il s'y était étroitement lié avec le comte que, depuis 1744, il nommait assez bizarrement « mon cher frère ». Ses travers n'avaient pas su nuire à sa clairvoyance ni à la vigueur de son jugement. Si gouverner c'est prévoir, comme le dit une expression souvent répétée et moins souvent comprise ou mise en action par les hommes d'Etat, ses prévisions découvraient son aptitude au gouvernement. De 1752 à 1757, deux faits à juste titre retinrent son attention et suscitèrent son inquiétude. L'un, pour si peu qu'il se piquât de dévotion, fut d'abord la soutenance en Sorbonne d'une thèse scandaleuse, celle de l'abbé de Prades, qui semblait annoncer le débordement d'irréligion qui emportera toutes les digues. Il eût voulu une répression plus soigneuse. Le ministre lui-même n'est-il pas négligent ? « J'attends toujours,

lui écrit-il le 3 avril 1752, votre réponse sur le professeur de Sorbonne. » — La menace contre l'Eglise le préoccupe cependant moins qu'une autre, plus sombre encore pour lui, contre l'autorité royale. Il est là-dessus inlassable et intarissable : « Je gémis de voir l'autorité du Roi méprisée et avilie au point où elle l'est (1752)... La crise où nous sommes est bien violente, comment finira-t-elle ? (1753)... On ne peut porter ses regards sur l'avenir sans envisager de grands orages en tout genre (1er janvier 1755)... Je ne sais pas comment tout cela finira, mais je tremble pour l'avenir (28 avril 1755)... La réputation du Roi est perdue en Europe ainsi que son autorité dans le royaume (1756). »

Là encore, ce qu'il faudrait, selon lui, c'est plus de prévoyance et de fermeté dans les décisions, moins d'apathie chez le souverain dont il incrimine les conseillers. — Le comte d'Argenson était-il donc moins écouté ? « Que n'aurions-nous pas à nous dire, lui rappelle-t-il en 1756, dans nos dîners particuliers, sur les affaires ecclésiastiques et politiques toutes aussi mal menées les unes que les autres ? » La suite de cette publication nous apprendra sans doute, et on peut l'attendre avec curiosité, comment certains ministres voyaient se préparer l'orage et étaient impuissants à le conjurer. A cette époque, le marquis d'Argenson, dans sa solitude rechignée, couchait sur les feuillets de son journal : « Tout chemine à une grande révolution dans la religion ainsi que dans le gouvernement (1). »

Le présent volume n'est qu'une édition de textes. Il aurait été facile à l'auteur d'imiter certains écrivains et de tirer de ses archives de famille un livre qui eût été à la fois le guide le plus sûr et le récit le plus attachant. La récompense que l'Académie française lui a décernée pour une œuvre littéraire en est une preuve. L'exacte connaissance des choses et des gens du XVIIIe siècle avec laquelle sont annotées (2) ces missives, en est

(1) *Cf.* Félix Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution.* Paris, 1878, in-8°.

(2) On pourrait seulement désirer quelques additions. Ainsi, p. 151, Dupin, c'est Claude-Louis Dupin de Francueil, 1716-1787, receveur général de Metz et d'Alsace. Il était bien en relations avec les Tencin (*Cf.* Chalmel. *Histoire de Touraine*, 1828, t. III, p. 81). — Pp. 96 et 204. L'abbé de Salabéry, c'est Louis-Charles-Vincent d'Irumberry de Salaberry, frère du président de ce nom, conseiller clerc au parlement, le 7 avril 1720, abbé de Coulombs et de Sainte-Croix de Bordeaux, mort en 1761. — P. 266. La présidente Ogier, c'est la belle-sœur du président de Salaberry, Marie-Guyonne Cavelier, mariée à Jean-François Ogier, président au Parlement en 1729, ambassadeur au Danemark, etc. — On réclame aussi pour les prochains volumes une table des noms cités.

une autre. Le livre viendra, il faut l'espérer, à son heure. Pour l'instant, une telle conception de son rôle, qui eût été plus égoïste, aurait moins servi les études. S'il est une tradition, chez les d'Argenson, honorée à chaque génération et qui reste toujours observée, c'est la passion du bien public. Le sang versé dans les tranchées d'Ypres par un frère tendrement aimé en est le plus récent et magnifique témoignage. Consacrer son temps et sa fortune à mieux faire connaître l'histoire nationale, c'est encore servir la France.

J. de Croy.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'Union académique internationale. — L'Institut de France : élections à l'Académie française ; communications faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; lectures à l'Académie des sciences morales et politiques. — Prix et concours académiques. — Congrès international des sciences historiques. — Semaine d'ethnologie religieuse. — Centenaire de la Société asiatique et de Champollion. — Ecole roumaine de France. — Sociétés et publications nouvelles. — Nécrologie : M. Ernest Lavisse ; M. Paul Guilhiermoz ; M. Adolphe Bossert ; M. Otto-Heinrich Hirschfeld.

L'Union académique internationale, qui s'est réunie du 25 au 27 mai à Bruxelles, sous la présidence de M. Pirenne, a envisagé tout un programme de travaux collectifs à ajouter à ceux qui ont été décidés antérieurement ; parmi ces projets nous noterons la préparation d'un dictionnaire du latin médiéval, dont la publication rendrait les plus grands services aux historiens ; la mise au point d'un système de transcription phonétique uniforme pour les diverses langues ; la recherche dans les dépôts européens de documents historiques inédits sur le Japon ; la publication de suppléments aux recueils d'inscriptions grecques et latines ; l'établissement d'une carte archéologique de l'Empire romain. On s'y est préoccupé également de la conservation et de l'administration des antiquités dans les pays à mandats.

***

Les élections du 15 juin ont fait entrer à l'Académie française deux écrivains, qui se sont illustrés par leurs travaux historiques. A l'Ecole française de Rome, dont il était un des brillants élèves et à la tête de laquelle on a songé à lui pour succéder à Mgr Duchesne, M. de Nolhac avait été attiré surtout par Pétrarque et par l'humanisme ; ses travaux sur l'humanisme italien sont marqués au coin de la plus solide érudition et du goût le plus délicat. Devenu conservateur du

palais de Versailles, après avoir été un moment à la Bibliothèque nationale, il s'était occupé avec le talent que l'on sait du passé de cette illustre demeure. La marquise de Pompadour, Marie-Antoinette avaient trouvé en lui le plus élégant des historiens. C'est aussi un poète et il a même eu la coquetterie de se présenter surtout à ce titre aux suffrages académiques.

Je ne crois pas que M. Georges Goyau ait jamais publié de vers, mais c'est un magnifique écrivain et, dans sa prose, il a des pages qui valent des poèmes. Cela ne l'empêche pas d'être un érudit d'une haute valeur, toujours sérieusement informé et d'une conscience admirable. Son dernier livre, cette *Histoire religieuse de la France* qui forme le t. VI de l'*Histoire de la nation française*, de M. G. Hanotaux, a mis le sceau à une réputation établie d'ailleurs depuis longtemps, par des ouvrages comme ces volumes sur l'*Allemagne religieuse* qui ont obtenu le plus légitime succès jusqu'au delà du Rhin, comme le beau volume sur *le Vatican*, écrit en collaboration avec MM. Fabre et Pératé, et comme tant d'autres études que tous nos lecteurs connaissent et qui ont fait du sympathique écrivain l'un des représentants les plus notables de la pensée catholique en France.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 2 juin, a été informée par M. Carton de la découverte à Bulla regia de constructions surmontant de vastes salles souterraines et offrant en façade une étendue de 50 mètres. — Une inscription gréco-palmyrénienne, gravée sur une colonne du grand portique à Palmyre, reçoit de M. J.-B. Chabot une nouvelle interprétation assez intéressante ; il y est question d'un préfet du prétoire dont le nom a été martelé ; on était d'accord pour restituer le nom de Philippe l'Arabe, préfet en 243, date de l'inscription ; mais ce nom ne concorde pas avec les vestiges de l'inscription et M. Chabot croit qu'il faut lire Julius Priscus, frère de Philippe, que l'on connaissait comme préfet de la Mésopotamie, mais non comme préfet du prétoire. — Le 9 juin, une lettre de Mgr Petit, Augustin de l'Assomption et archevêque d'Athènes, identifie, par des rapprochements philologiques et historiques, Tulupa, ville mentionnée par les historiens des Croisades, mais dont on n'avait pu déterminer l'emplacement, avec l'antique Hiérapolis. — M. Ch. Diehl a exposé les résultats des fouilles entreprises par nos troupes à Constantinople, sur l'initiative du général Charpy. — M. Jorga, dans une étude sur l'art dalmate et serbe, en a fait remonter l'origine à un séjour en Vénétie d'un moine au XVIe siècle. — Le 23 juin, M. Sénart a donné des nouvelles de la mission aux Indes de M. Silvain Lévi ; ce savant a trouvé plusieurs manuscrits inédits, entre autres un traité de philosophie bouddhiste du IVe siècle. — M. Seymour de Ricci a cru reconnaître dans un album de dessins de Jacopo Bellini, cédé au Louvre en 1884 par M. le marquis de Sabran-Pontevès, un manuscrit vu en 1723 à

Smyrne par un agent du nom de Guérin, qui en a donné la description dans une lettre jadis publiée par M. H. Omont. — M. E. Chatelain a établi la fausseté d'un prétendu fragment de Plaute en onciale du IVe siècle, récemment acquis par la bibliothèque de Berlin. — Le 30 juin et le 21 juillet, M. Maurice Roy a montré que la Léda, achetée par François Ier et placée par lui à Fontainebleau, n'était pas le fameux tableau de Michel-Ange, mais une œuvre du Rosso, artiste cher au roi de France ; ce dernier tableau a passé à la National Gallery de Londres, et une copie en existe au musée de Dresde ; quant à celui de Michel-Ange, il est à jamais perdu.

Le 7 juillet, M. Monceaux a donné lecture d'une notice sur M. Paul Girard. — M. Pelliot a parlé des recherches qu'il a faites aux archives vaticanes sur le patriarche nestorien dont il avait précédemment entretenu l'Académie. — M. James Breasted a fait passer sous les yeux de l'Académie les photographies en couleurs de peintures murales de l'époque romaine, trouvées en 1920 dans la chapelle d'un château fort ruiné près de Salihîyat, sur la rive droite de l'Euphrate ; ces peintures, qui représentent des sacrifices, sont particulièrement intéressantes pour l'étude de l'art grécosyrien au troisième siècle de notre ère. — Le 12, M. Ch. Diehl a signalé un manuscrit enluminé des Evangiles, qui a appartenu à l'impératrice de Constantinople Catherine, femme d'Isaac Comnène et fille du tsar de Bulgarie Samuel ; il se trouve à la Bibliothèque du Phanar à Constantinople. — Le 21, M. Paul Fournier a communiqué un mémoire sur le Prince Noir, de M. Roland Delachenal, qui fera l'objet d'une lecture à la séance publique annuelle. — M. Haussoullier a restitué des inscriptions grecques de Suse, relatives à un affranchissement. — Le 28, une note de M. Audollent, communiquée par M. Babelon, résume les derniers résultats des fouilles de Martre-de-Veyre (Puy-de-Dôme), qui ont mis au jour tout un mobilier funéraire du IIe siècle, très bien conservé : vêtements, armes, sparterie, bijoux, etc. — M. Picard, directeur de l'Ecole d'Athènes, dans un rapport dont M. Homolle a donné lecture, a fait connaître les dernières fouilles de Grèce et notamment de Macédoine. — M. Capart a étudié une statuette du Cabinet des médailles et ses relations avec l'art égyptien.

Le 4 août, M. le commandant Espérandieu a communiqué à l'Académie le moulage d'une statuette en marbre blanc, trouvée à Gaussan (Aude), intéressante parce qu'elle est le seul exemple connu d'un Amour portant un trophée. — M. Loth a étudié le sens de *nepos* dans deux inscriptions latines de l'île de Bretagne. — M. Pelliot a lu un mémoire sur le nestorien Siméon Rabban Ata, dont il est question dans une lettre d'Innocent IV. — Le 11, M. le commandant Espérandieu a communiqué le texte d'une inscription funéraire trouvée dans les environs d'Arles, à Fontvieille, qui nous fait con-

naître deux noms grecs nouveaux Barytimus et Antiochis, portés non par des esclaves, mais par des hommes libres venus d'Orient ; M. Espérandieu souligne l'intérêt de ce texte pour l'histoire de la colonisation dans la région d'Arles. — M. Baillet a précisé au 7e consulat de Constantin et à l'an 326 la date, non déchiffrée, d'une inscription de Nuagoras, diadouque des mystères d'Eleusis, qui contient des remerciements au très pieux empereur : il en ressort qu'un an après sa conversion, Constantin aurait encore accordé des faveurs à un prêtre païen. — Un mémoire de MM. L. Poinsot et R. Lautier fait connaître à Carthage un sanctuaire de Tanit où se trouvent quatre couches successives d'ex-voto, dont la plus ancienne remonte au VIe ou au VIIe siècle avant J.-C. et dont la plus récente date des derniers temps de Carthage indépendante. — Le 19, M. Bémont a fait une communication sur le statut d'Edouard Ier, vulgairement appelé Ragman : Ragman désigne un chiffonnier, un homme en haillons ; le statut auquel ce nom a été appliqué s'applique à des juges d'enquêtes et détermine leur compétence ; et M. Bémont pense que l'on a fait ainsi allusion aux rouleaux d'enquête scellés de sceaux pendants dont une liasse présentait le lamentable aspect de vêtements en haillons. Le nom désignait aussi un jeu de société où l'on tirait au sort des devinettes écrites sur des rouleaux marqués de sceaux pendus à des ficelles (1). — Le 25, M. Salomon Reinach a essayé d'établir que si les anciens ont copié en marbre des statues de bronze, jamais ils n'ont imité en bronze des statues de marbre, d'or ou d'ivoire. — M. B. Haussoullier a rendu compte des recherches épigraphiques exécutées à Téos (Ionie) par l'Ecole française d'Athènes ; il a signalé notamment un décret du IIe siècle en l'honneur de la compagnie des artistes dionysiaques.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous noterons les lectures suivantes, qui rentrent dans le cadre de nos études. Le 10 juin, M. Lacour-Gayet a retracé les quatre dernières années de la vie de Talleyrand, après son ambassade de Londres, dans son hôtel de la rue Saint-Florentin et dans les domaines de Valençay et de Rochecotte. — Le 17 juin, il a communiqué un mémoire de M. Félix Rocquain sur Henri III après la mort des Guise et son alliance avec les hérétiques, en partie d'après les Archives vaticanes. — M. le Dr Fernand Ledé a fait l'historique de la législation sur les mois de nourrice et sur les peines infligées aux parents qui ne les acquittaient pas. — Le 24 juin, M. Germain Martin a étudié les idées monétaires de Law et notamment un mémoire de 1703 dans lequel le fameux financier a précisé la nature de la monnaie. — Le 29 juillet, M. Christian Pfister a raconté le dernier voyage de Louis XIV en Alsace ; les

(1) M. Arthur Långfors, le philologue finlandais bien connu, a publié sur ces jeux un intéressant mémoire.

deux premiers avaient eu lieu en 1673 et 1683 ; dans le dernier, qui est de 1683, le roi inspecta les camps militaires : c'est par Belfort qu il entra dans la province ; il passa par Colmar, Cernay, Benfeld, Strasbourg, Molsheim où il demeura trois jours ; de là il se rendit en Lorraine, poussa jusqu'à Sarrebrück et Sarrelouis, que Vauban venait d'achever. Marie-Thérèse, qui avait accompagné son mari dans ce voyage de 55 jours, mourut, en partie des fatigues qu'elle y avait éprouvées, le 10 juillet. Le Dauphin fit à son tour plusieurs visites en Alsace ; c'est dans cette province que le duc de Bourgogne fit ses premières armes en 1703.

***

L'Académie française a accordé, sur la fondation Saintour, un prix de 2.000 francs à M. Fr. Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac* et deux de 1.000 francs à MM. Pierre Adam, *La Langue du duc de Saint-Simon*, et Joseph Anglade, *Histoire sommaire de la littérature méridionale ;* — sur la fondation Langlois, un prix de 500 francs à Mme Thiérard-Baudrillart, *Saint Antonin, une règle de vie au xve siècle ;* — sur la fondation Montyon, des récompenses de 1.000 francs au vice-amiral Ronarc'h, *Souvenirs de la guerre ;* Georges Gaudy, *L'Agonie du Mont Renaud ;* Ernest Zyromski, *Eugénie de Guérin, Maurice de Guérin ;* Louis Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au moyen âge, Les Croisades ;* et des récompenses de 500 francs à MM. le chanoine R. Guérin, *La Bienheureuse Marguerite de Lorraine ;* M. Dunan, *L'Autriche ;* le lieutenant Etienne Derville, *Correspondance et notes*, 1914-1918 ; Ambroise Got, *La Contrerévolution allemande ;* — sur la fondation Juteau-Duvigneaux, une récompense de 1.000 francs au R. P. Dom Bernard du Boisrouvray, *Mgr Gay*, et des récompenses de 500 francs à MM. l'abbé Pierre Lelièvre, *Histoire catholique de la France ;* Georges Guitton, *Louis Lenoir, S. J., aumônier des marsouins ;* — sur le prix Charles Blanc, 1.000 francs à M. Louis Hourticq, *De Walteau à Poussin*, et 500 francs à M. Sirieyx de Villers, *L'Art antique en 12 promenades au Musée du Louvre ;* — sur la fondation Paul Flat, 2.000 francs à M. Emile Magne, *La Jeunesse de Tallemant des Réaux.*

L'Académie des inscriptions a honoré du grand prix Gobert *le Royaume de Catherine de Médicis*, de M. Lucien Romier, et du second prix, l'*Histoire du Vivarais*, de M. Jean Régné. — Sur les arrérages de la fondation Fould, elle a donné 3.000 francs à M. Hourticq (*La Jeunesse du Titien*) et 2.000 à M. Réau (*L'Art russe*). — Le prix Maspero a été décerné à M. Henri Gauthier, pour la publication du *Livre des rois.*

L'Académie des beaux-arts a partagé le prix Kastner-Boursault entre MM. Charles Bouvet, *Les Couperin*, et Louis Schneider, *Claudio Mon-*

teverde. — Elle a attribué le prix de Joest à M. Gerold, *L'Art du chant en France au* XVIIe *siècle.*

L'Académie des sciences morales a honoré du prix Préville (1.500 fr.) un ouvrage de M. Georges Girard sur *le Service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV.* — Elle a partagé le prix Drouyn de Lhuys entre MM. Paul Oursel (*La Diplomatie française sous Louis XVI*, 1.500 fr.), le vicomte de Guichen (*La Crise de l'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe*, 1.000 fr.), Charles Samaran (*Jean de Bilheris-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*, 500 fr.) ; une mention honorable a été accordée à M. J. Tersannes (*le Problème autrichien*). — Le prix Gabriel Monod a été attribué à M. Henri Sée (*Le Régime agraire en France depuis le* XVIIIe *siècle*).

L'Académie française décernera, en 1923, le prix Hélène Porgès (4.000 fr. ne pouvant être divisés), au meilleur récit de la grande guerre pour les enfants de France ; les candidats devront remettre, avant le 31 décembre, quatre exemplaires de leur travail, soit imprimés, soit frappés à la machine.

L'Académie des sciences morales et politiques a choisi comme sujet du prix Victor Cousin, à décerner en 1927, une étude sur *le Stoïcisme dans ses rapports avec la religion sous l'Empire romain*, et comme sujet du prix ordinaire (histoire), à décerner en 1927, *la Politique étrangère du cardinal Fleury.*

L'Institut royal d'archéologie et d'histoire de l'art de Rome décernera en 1925 un prix de 25.000 lire au meilleur ouvrage sur la civilisation étrusque. Délai pour la remise des manuscrits envoyés au concours : 30 juin 1925.

La Genootschap voor joodsche wetenschap in Nederland met au concours une bibliographie des ouvrages imprimés concernant l'histoire des juifs aux Pays-Bas (Prix : 300 fl.). Les manuscrits en néerlandais, allemand, anglais et français doivent être remis avant le 1er avril 1923 au secrétaire M. Isak Prins, Sarphatistraat, 52, Amsterdam.

***

Le dernier Congrès international des sciences historiques s'était tenu en 1913 à Londres : sur l'initiative de la Royal historical Society, la Belgique s'est chargée d'organiser pour 1923 la cinquième de ces grandes assises, dont la première avait eu lieu en 1900 à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle, et avait été suivie en 1903 d'une réunion à Rome et en 1908 d'une troisième à Berlin.

Le Comité d'organisation du 5e Congrès, dont S. M. le roi des Belges a accepté le haut patronage, est composé de la façon suivante : président, M. Henri Pirenne ; vice-présidents, le R. P. Delehaye, S. J., et M. Fr. Cumont ; secrétaire général, M. G. des Marez ; secrétaire, M. F.-L. Ganshof ; trésorier, M. Ch. Terlinden. Le montant de la

souscription que l'on peut verser au *compte chèque postal n° 79428* au nom du Congrès, est fixé à 50 fr. belges. Pour tous renseignements l'on peut s'adresser aux secrétaires (M. des Marez, 11, avenue des Klauwaerts, ou M. F.-L. Ganshof, 12, rue Jacques-Jordaens, à Bruxelles). L'on a fixé momentanément à treize le nombre des sections entre lesquelles se répartiront les travaux du Congrès : I. Histoire de l'Orient ; II. Histoire grecque et romaine ; III. Études byzantines ; IV. Histoire du moyen âge ; V. Histoire moderne et contemporaine ; VI. Histoire religieuse et ecclésiastique ; VII. Histoire du droit ; VIII. Histoire économique ; IX. Histoire de la civilisation ; X. Histoire de l'art et archéologie ; XI. Méthode historique et sciences auxiliaires de l'histoire ; XII. Documentation sur l'histoire du monde pendant la guerre ; XIII. Archives et publications de textes.

Le Congrès se tiendra à Bruxelles, pendant les vacances, du 8 au 15 août.

La Belgique est tellement riche de souvenirs historiques, même dans son passé le plus récent, hélas ! si douloureux ; elle offre à l'érudition dans ses bibliothèques, dans ses archives, dans ses musées, dans ses monuments de telles ressources ; l'École historique belge à l'heure actuelle est si fortement constituée, et les savants qui forment le Comité d'organisation du Congrès ont une si haute notoriété scientifique, que l'on peut espérer légitimement que de tous les points du monde savant l'on se fera honneur de répondre à l'appel du Comité et que, par conséquent, les réunions de cette session seront largement fréquentées et fécondes en résultats pour la science.

***

C'est à Tilsburg en Hollande que se tient, du 6 au 14 septembre, la 3e session de la Semaine d'ethnologie religieuse. Fondée à Louvain en 1912 sous le haut patronage de S. E. le cardinal Mercier, c'est à Louvain également qu'a eu lieu, en 1913, la 2e session. La guerre avait naturellement porté un coup fatal à l'activité de cette institution. Les résultats féconds que l'on avait déjà obtenus rendaient désirable la reprise de ces réunions utiles à la fois pour l'action pratique des missionnaires et pour les travaux des savants. L'objet de la semaine est de fournir une introduction à l'étude scientifique des religions non chrétiennes. Le programme de cette année comporte une partie générale où seront exposées les questions fondamentales de l'histoire et de la méthode de la science des religions, de l'ethnologie, de la sociologie, de la linguistique, de la psychologie religieuse et de la préhistoire ; — et une partie spéciale où seront traitées par des spécialistes la question du sacrifice dans les diverses religions et celle des cultes à mystères dans l'antiquité, des cérémonies d'initiation et des sociétés secrètes chez les non-civilisés. La souscription est

fixée à 25 francs par personne. Nous aurons sans doute occasion de revenir sur les travaux de cette semaine qui intéresse les études historiques ; et nous espérons que les résultats en seront publiés — au moins sommairement, — dans un volume, comme cela a eu lieu pour les semaines antérieures.

***

Une brillante assemblée s'est réunie le 11 juillet dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne pour fêter concurremment le centenaire de la Société asiatique et celui de la fameuse *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques* (Paris, 1822), par laquelle l'illustre Jean-François Champollion a rendu publique la découverte qui a été le véritable fondement de la science égyptologique : MM. Sénart, Léon Bérard, Millerand ont tour à tour pris la parole. C'est encore ici un double hommage au rôle scientifique de la France. Nous ne saurions oublier que la Société asiatique de Paris a été la première du genre dans l'Europe (1) : la Royal Asiatic Society of Great Britain n'a pris naissance que l'année suivante (1823). L'Allemagne n'a suivi le mouvement que bien plus tard avec la *Deutsche morgenländische Gesellschat* fondée en 1844. Le *Journal de la Société asiatique* n'a pas cessé depuis juillet 1822 de contribuer, avec une activité féconde, au progrès des études orientales, tant sous le rapport de l'histoire que sous celui de la philologie et de la littérature.

Quant au centenaire de la découverte de Champollion qui a été célébré non seulement à la Sorbonne le 1er juillet, mais au Louvre le 12 du même mois, il vient nous rappeler, si nous l'avions pu oublier, que l'égyptologie est une science française dans son premier établissement et que nulle nation, plus que la française, n'a contribué à son développement. Au nom à tout jamais illustre de Champollion, comment ne rattacherions-nous pas ceux des Mariette Bey, des Rougé, des Maspero, des Revillout, et de tant d'autres ? Et n'est-il pas déplorable que, précisément en cette année qui nous remémore de si glorieux souvenirs, l'on ait cru devoir supprimer au Collège de France la chaire d'égyptologie ? C'est une erreur, pour ne pas employer un terme plus fort, qui doit être réparée sans délai.

***

L'établissement à Fontenay-aux-Roses d'une école roumaine, où douze pensionnaires de l'Université de Roumanie viendront poursuivre pen-

(1) Dès 1787, il existait à Batavia, mais pour l'étude seulement des Indes Néerlandaises, une *Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen*; *l'Asiatic Society of Bengal* date de 1784.

dant deux années des recherches historiques ou philologiques, est un nouvel hommage rendu à la France. L'initiative de notre pays qui a inauguré à Athènes, à Rome, des écoles imitées plus tard par d'autres pays, a créé depuis d'autres centres analogues de recherches et d'études, à Florence, par exemple, par l'initiative de l'Université de Grenoble, à Madrid par celle de l'Université de Toulouse. Comment Paris, avec les richesses et les ressources qu'il offre aux études de tout genre, n'inviterait-il pas les étrangers à créer des centres analogues ? Comment la Roumanie qui, depuis de si longues années, a de puissants liens intellectuels avec nous, qui envoie un si grand nombre de ses enfants demander leur formation ou l'achèvement de cette formation à nos établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, n'aurait-elle pas cédé à cet attrait ? Il nous est particulièrement agréable de voir mis à la tête de cette école de Fontenay-aux-Roses l'homme qui est à l'heure actuelle le plus éminent représentant en Roumanie des études historiques, M. Nicolas Jorga qui, lui aussi, est venu jadis se former chez nous aux méthodes historiques, qui a publié en français des travaux remarquables, comme ses recherches sur Philippe de Maizières et qui, pendant la grande guerre, a été l'un des artisans les plus actifs de l'accession de la Roumanie à l'Entente. Les sympathies que M. Jorga a dans notre pays lui permettront plus qu'à tout autre de faciliter aux jeunes gens appelés sous sa direction leurs études en leur ouvrant bien des portes, et l'on peut être sûr que sous une direction aussi éminente les pensionnaires de l'Ecole roumaine travailleront au mieux de l'érudition, et de l'érudition historique en particulier.

***

Le gouvernement italien a fondé à Rome un Institut royal d'archéologie et d'histoire de l'art, dont la direction a été confiée à M. Corrado Ricci, si connu par ses publications dans ce domaine. L'Institut a été inauguré le 4 juin dernier.

Il vient de se fonder, sous la présidence de M. Georges Goyau, une Société d'histoire et d'études franciscaines, qui aura pour organe la publication fondée avant la guerre par le P. Antoine de Sérent sous le titre : la *France franciscaine* (Lille, René Giard ; Paris, A. Picard). La cotisation des membres de la Société est fixée à 20 francs et leur donne droit à la Revue.

L'Association pour la culture de la science liturgique, qui a son siège en Allemagne à l'abbaye bénédictine de Maria Laach, vient de fonder une revue qui lui servira d'organe et dans laquelle les questions historiques auront une part : le *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft* (Münster i. W., Aschendorff).

La librairie Edouard Champion, qui publiait depuis 1910, sous la direction de M. Mario Roques, une collection de *Classiques français du moyen âge* qui a conquis l'estime du public, entreprend aujourd'hui sous la direction de M. Louis Halphen, ancien élève de l'Ecole des chartes et professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, un recueil analogue de *Classiques de l'histoire de France au moyen âge*. Tout en se proposant d'appliquer à la publication des textes « toutes les règles de la critique érudite », M. Halphen et ses collaborateurs entendent ne pas surcharger ces volumes par un étalage de variantes sans portée. L'annotation sera précise, mais sobre. Les textes latins, provençaux et, au besoin, les textes français eux-mêmes seront accompagnés de traductions qui les mettront à la portée de tous. Chroniques, vies de saints, textes littéraires, correspondances, documents législatifs trouveront place dans cette collection. M. Halphen personnellement se charge d'y publier la *Vie de Charlemagne*, par Eginhard, qui inaugurera la collection ; l'*Histoire* du Moine de Saint-Gall ; le *Codex carolinus ;* les *Mémoires* de Guibert de Nogent ; M. Léon Levillain, l'un des érudits qui connaissent le mieux l'époque franque, donnera l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours ; la *Chronique* de Frédégaire ; la *Correspondance* de Loup de Ferrières ; M. Joseph Calmette, l'*Epitaphe d'Arsenius* par Paschase Radbert ; l'*Histoire de la croisade des Albigeois* de Pierre des Vaux de Cernay, et celle de Guillaume de Puy-Laurens ; et les *Mémoires* de Philippe de Commynes ; M. H. Omont, l'*Histoire de Normandie*, d'Orderic Vital ; M. A. Fliche, la *Correspondance* d'Ive de Chartres ; M. l'abbé Mollat, le *Guide de l'Inquisiteur*, de Bernard Gui ; M. Frantz Funck-Brentano, la *Chronique* de Jean de Venette, etc.

Hyères a vu dès le XIIIe siècle les fils de saint François s'établir dans ses murs. Saint Louis y a visité un franciscain illustre, Hugues de Digne ; et les Cordeliers sont demeurés dans la ville jusqu'à la Révolution, dans laquelle leur dernier gardien, Jean-Claude Gattein, a joué un rôle peu conforme à la sainteté de son état. A côté des Cordeliers, les Récollets y ont eu un couvent depuis 1621 et les Clarisses urbanistes depuis 1634 une maison où elles s'occupaient de l'éducation des jeunes filles. Au XIXe siècle, Hyères a donné le jour à trois religieux capucins et ce sont aussi les capucins qui y ont établi le tiers ordre tant séculier (1872) que régulier (1887). Le P. Ubald d'Alençon, le savant frère mineur capucin, auquel on doit tant de publications franciscaines, a recueilli les renseignements qu'il a pu glaner sur *Hyères franciscain ancien et moderne* (Extrait des *Études franciscaines*. Paris, librairie Saint-François, 1922, in-8° de 38 p.).

***

Avec M. Ernest Lavisse, qui est mort le 19 août, disparaît un des

maîtres de l'Ecole historique française. Né à Nouvion-en-Thiérache le 17 décembre 1842, élève de l'Ecole normale, il professa successivement à Nancy, à Versailles et au lycée Henri-IV. C'est là que M. Victor Duruy, dont le fils Albert était camarade de M. Lavisse, le prit pour en faire son secrétaire particulier. En même temps il était appelé à donner des leçons d'histoire au prince impérial. En 1875 il rentra, comme maître de conférences, à l'Ecole normale ; en 1888 il fut appelé à la chaire d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris. Plus tard, lors de la transformation de l'Ecole normale, il en devint le directeur. Par ses fonctions, par son enseignement, par ses livres, M. Lavisse a exercé sur la jeunesse une action considérable ; malheureusement ses opinions religieuses, poussées parfois jusqu'à l'anticléricalisme, ont exercé cette influence dans un sens souvent regrettable. Du moins l'on ne saurait refuser au citoyen un ardent patriotisme, à l'écrivain un remarquable talent d'exposition et à l'historien de hautes et belles qualités. L'Académie française avait consacré son talent en lui donnant, dès 1892, un de ses fauteuils. En 1894, il avait fondé avec M. M. Prévost la *Revue de Paris*. Ses travaux les plus remarquables ont porté sur l'histoire d'Allemagne. Dès 1875 ses thèses : *De Hermanno Salzensi, ordinis teutonici magistro* et *La Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne* accusaient cette tendance. Dans le même ordre d'idées, nous devons rappeler ses *Etudes sur l'une des origines de la monarchie prussienne* (1879), ses *Etudes sur l'histoire de Prusse* (1879), ses livres sur *la Jeunesse du grand Frédéric* (1891) et sur *le Grand Frédéric avant l'avènement* (1893). La politique, autant que l'histoire, ont eu part à ses *Trois empereurs : Guillaume I*er*, Frédéric III, Guillaume II* (1888) et à *l'Empereur Frédéric III* (1896). Il avait dirigé avec M. Rambaud *l'Histoire générale* publiée par la maison Armand Colin ; et c'est aussi sous sa direction que s'est publiée *l'Histoire de France* de la maison Hachette qui vient de se terminer avec le t. IX de *l'Histoire de la France contemporaine*, dont la conclusion rédigée par le maître lui-même renferme de hauts et nobles enseignements, bien que, hélas ! toute pensée religieuse en soit absente.

La mort de M. Paul Guilhiermoz, le 16 juin dernier, est une perte douloureuse pour la science historique française. Elève de l'Ecole des Chartes, à l'enseignement de laquelle il faisait honneur, il mettait une érudition sûre et étendue au service d'une critique fine et pénétrante. Dans les mémoires peu nombreux, mais solides qu'il a donnés au public, il a su exposer des vues neuves et originales. Ses *Enquêtes et procès* (1892) sont un travail capital pour la connaissance de la procédure et du fonctionnement du Parlement au XIVe siècle. Son admirable *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge* (1902) a été reconnu comme le meilleur tableau de la féodalité française dans

son activité militaire. Sa *Note sur les poids du moyen âge* (1906), son mémoire *De l'Equivalence des anciennes mesures* (1913) ont éclairé singulièrement des matières ardues. De ses autres travaux nous rappellerons seulement une étude, qui a fait du bruit, sur *Les Deux condamnations de Jean sans Terre et l'origine des pairs en France* (1893) et le Discours qu'il a prononcé comme président de la Société de l'École des chartes et qui contient des vues à méditer.

M. Adolphe Bossert, qui est mort le 5 juin, à 90 ans, s'était fait une juste réputation par ses travaux sur l'histoire de la littérature allemande ; il en avait donné une *Histoire abrégée* (1881), petit manuel à l'usage des classes, mais qui vaut d'être cité ici. Ses thèses *De Rodolpho Agricola* et *Tristan et Iseult* (1865), ses livres sur *Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains* (1872), sur *Gœthe et Schiller* (1873), sur *Schopenhauer* (1904), sur *Un Prussien libéré, Herder* (1916) sont parmi les meilleurs qu'ait inspirés chez nous la littérature germanique.

En M. Otto-Heinrich Hirschfeld, qui est mort récemment, l'Allemagne perd un de ses meilleurs épigraphistes. Né en 1843 à Königsberg, reçu docteur en 1869 à l'Université de Gœttingue, professeur à Prague, à Vienne et à Berlin, il a été avec G.-B. de Rossi et Th. Mommsen directeur de *l'Ephemeris epigraphica*. Dès 1874, quand il était encore à Prague, il avait publié un supplément au *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin. Il fut plus tard attaché à cette grande entreprise, pour laquelle il publia notamment les inscriptions de la Gaule narbonnaise (t. XII du *Corpus*) et, avec Carl Zangemeister, celles des trois Gaules et des Germanies (t. XIII du *Corpus*). Ses recherches le conduisirent ainsi à l'étude du passé de notre pays. Nous rappellerons de lui un mémoire sur Lyon à l'époque romaine (*Lyon in der Römerzeit*, Wien, 1878, in-8°), trois séries d'études gauloises (*Gallische Studien*, Wien, 1883-1884, in-8°), et un travail sur les Eduens et les Arvernes sous la domination romaine (*Die Haeduer und Arverner unter römischer Herrschaft*, Berlin, 1897, in-8°). Il était donc naturel que notre Académie des inscriptions et belles-lettres songeât à se l'attacher ; elle le nomma en 1903 associé étranger en remplacement de Th. Mommsen.

E.-G. LEDOS.

CHRONIQUE D'HISTOIRE ANCIENNE GRECQUE ET ROMAINE

L'ANNÉE 1921

Nous avons donné dans cette revue avant la guerre, pendant plusieurs années, une *Chronique d'histoire ancienne* qui énumérait les principales publications, livres ou articles, intéressant l'histoire grecque et romaine et l'archéologie classique (1). Il est impossible, après une si longue interruption, de reprendre ces bulletins périodiques au point où nous les avions laissés. La *Chronique* de 1913 était prête ; elle n'aurait plus d'intérêt ni d'utilité à l'heure actuelle. Si restreinte qu'ait été la production scientifique de 1914 à 1918 et dans les premiers temps qui ont suivi l'armistice, la seule indication des ouvrages marquants de ces six ou sept ans déborderait de beaucoup le cadre d'un simple article. Il nous a semblé qu'au lieu de nous attarder à cet exposé rétrospectif, il valait mieux, comme nous le faisions précédemment, mettre nos lecteurs au courant des travaux d'histoire ancienne et d'archéologie les plus récents. Nous recommencerons donc à dresser le bilan de la dernière année écoulée, à partir du 1er janvier 1921, tout en ayant soin de rappeler, chemin faisant, celles des publications des années antérieures qui présentent une valeur durable, de même que la *Chronique* de l'année prochaine nous permettra de remédier, dans une certaine mesure, aux lacunes inévitables de celle-ci. Moins encore que par le passé, nous ne saurions prétendre à être complet. Nous nous proposons seulement de tracer un tableau d'ensemble faisant connaître dans chaque domaine les grandes questions traitées et les résultats obtenus.

I. — Généralités

1° *Répertoires et recueils collectifs.* — Les répertoires périodiques de bibliographie historique ou archéologique (la *Revue des revues*

(1) *L'année* 1909, dans la *Revue des Questions Historiques*, 1er octobre 1910, p. 547-584 ; *L'année* 1910, *ibid.*, 1er octobre 1911, p. 572-623 ; *L'année* 1911, *ibid.*, 1er octobre 1912, p. 509-540, et 1er janvier 1913, p. 162-195 ; *L'année* 1912, *ibid.*, 1er octobre 1913, p. 526-582.

de la *Revue de philologie* et, dans le même recueil, la *Revue des comptes-rendus d'ouvrages*, par J. Marouzeau, — dernier fascicule paru, en 1921, sur les trois années 1916-1918 ; la *Bibliotheca philologica classica* de Bursian, — dernier fascicule paru, en 1921, par F. Zimmermann, sur l'année 1918 ; la bibliographie annuelle du *Jahrbuch* de l'Institut archéologique allemand ; les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* de G. Schüster ; le bulletin intitulé *The year's work in classical studies*, sous la direction de H. Stuart Jones, — dernier fascicule paru, très incomplet, en 1921, sur l'année 1920) ont subi, du fait de la guerre, et subissent encore de longs retards ou des arrêts momentanés fort préjudiciables à la bonne marche du travail.

L'année 1917 a vu l'achèvement du *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg-Saglio-Pottier (Paris, Hachette), en 52 fascicules, complétés, en 1919, par un fascicule de tables. La *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa (Stuttgart, Metzler) a atteint, en 1921, avec le 21e demi-volume de la 1re série, le mot *Komödie ;* une 2e série, commençant à la lettre R, va en deux demi-volumes, 1914 et 1920, jusqu'au mot *Sarmathon ;* une série de suppléments compte déjà trois volumes, dont le dernier, en 1918, va du mot *Aachen* au mot *(ad) Juglandum.* On doit à H. B. Walters un petit dictionnaire très condensé d'antiquités grecques et romaines, de biographie, de géographie ancienne et de mythologie, *A classical dictionary* (Cambridge, Univ. Press, 1916).

Tandis que la librairie Teubner, à Leipzig, rééditait, de 1913 à 1921, plusieurs des chapitres de l'*Einleitung in die Altertumswissenschaft* d'A. Gercke et Ed. Norden et les tableaux d'ensemble de la civilisation antique tracés par Fr. Baumgarten, F. Poland, R. Wagner sous les titres de *Die hellenische Kultur* et *Die hellenistisch-römische Kultur*, L. Laurand mettait à la disposition du public français un *Manuel des études grecques et latines*, qui a commencé à paraître en 1913, 2e éd. en 1921 (Paris, Picard).

En 1921 également, le *Cinquantenaire de l'Ecole des Hautes-Etudes*, section des sciences historiques et philologiques, a été célébré par la publication d'un volume de mélanges (Paris, Champion), ainsi que celui de la Société philologique de Breslau *(Satura Viadrina altera*, Breslau, Trewendt).

2° *Livres et articles sur l'histoire grecque et romaine.* — G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe* (Paris, Klincksieck, 1916), a remis au point, d'après Déchelette, Meillet, Dussaud, les travaux de d'Arbois de Jubainville sur l'ethnographie et la linguistique primitives. J. H. Breasted, *Ancient times, a history of the early world* (New-York, Ginn, 1916), a esquissé l'histoire de tous les peuples de l'Orient classique et du monde méditerranéen jusqu'aux invasions barbares.

L'*Histoire de l'antiquité* d'E. Cavaignac (Paris, Fontemoing-de Boccard, 1913-1917) suit époque par époque l'essor simultané des différentes civilisations, des origines à la fin du IIe siècle av. J.-C. E. Täubler, *Antike Verfassungsgeschichte* (Leipzig, Teubner, 1916), s'attache uniquement à l'histoire des institutions politiques.

Les dernières cartes parues des *Formae orbis antiqui* de H. et R. Kiepert (Berlin, Reimer) sont celles de la Gaule au temps de César et d'Auguste (n° 24, 1914) et aux IIe et IIIe siècles (n° 25, 1913). Parmi les travaux de géographie de ces dernières années nous citerons : le *Lexique de géographie ancienne* de M. Besnier (Paris, Klincksieck, 1914), le mémoire de J. Partsch sur la notion de la terre habitée, *Die antike Oikumene* (*Berichte* de l'Acad. de Leipzig, LXVIII, 2, 1916), les livres de K. Miller, *Die Erdmessung im Altertum* (Stuttgart, Strecker, 1919), et de H. G. Rawlinson, *Intercourse between India and the western world to the fall of Rome* (Cambridge, Univ. Press, 1916). La question des rapports avec l'Orient a été reprise par E. Kornemann, *Der Kampf um Arabien und Indien im Altertum* (*Internat. Monatsschrift*, XV, 5, 1921, p. 447-474).

A l'histoire des sciences se rapportent : P. Duhem, *Le système du monde, I, La cosmologie hellénique* (Paris, Hermann, 1913) ; J.-L. Heiberg, *Naturwissenschaften, Mathematik und Medizin im klass. Altertum* (2e éd., Leipzig, Teubner, 1920) ; M.-P. Nilson, *Primitive time-reckoning* (*Acta* de l'Acad. de Lund, 1920) ; J.-K. Fotheringham, *Historical eclipses* (Oxford, Clarendon Press, 1921) ; O. Keller, *Die antike Tierwelt*, II (Leipzig, Engelmann, 1913) ; Fr.-E. Kind, *Bericht über die Literatur zur ant. Medizin 1911-1917* (*Jahresber.* de Bursian, CLXXX, 1919, p. 1-96) ; P. Diepgen, *Geschichte der Medizin, I, Altertum* (Berlin, Göschen, 1913) ; J.-S. Elliott, *Outlines of greek and roman medicine* (Londres, Bal, 1914) ; E. Holth, *Greco-roman and arabics bronze instruments and their medico-surgical use* (*Videnskapps. Schrifter*, Christiania, 1919, n° 1) ; J. Illberg, *Philol. Probleme der Medizingesch. des Altertums* (*Neue Jahrb.*, 1921, p. 31-45).

Le tome V de la *Biblioteca di storia economica* (Milan, Soc. editr. libraria, 1921) renferme la traduction italienne des principaux ouvrages concernant l'organisation financière des peuples anciens, précédée d'un mémoire d'E. Ciccotti, *Lineamenti dell'evoluzione tributaria nel mondo antico*. Le tome Ier de l'*Histoire des doctrines économiques* de R. Gonnard (Paris, Nouv. librairie nationale, 1921) va de Platon à Quesnay. W.-E. Heitland décrit l'agriculture grecque et romaine : *Agricola, a study of agriculture and rustic life in the greco-roman world* (Cambridge, Univ. Press, 1921). La charrue a été étudiée par F. Gow, *The ancient plough* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1914, p. 249-275) ; la culture de la vigne par R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité* (Lyon, Lardanchet, 1913) ; l'art des jardins par

Mme M.-L. Gothein, *Gesch. der Gartenkunst, I, Von Aegypten bis zur Renaissance* (Iena, Diederichs, 1914) ; l'élevage des abeilles, par J. Klek et L. Armbruster, *Die Bienenkunde des Altertums* (*Archiv für Bienenkunde*, 1920 et 1921) ; la pêche, par W. Radcliffe, *Fishing from the earliest times* (Londres, Murray, 1921). Sur l'industrie nous rappellerons : A. Neuburger, *Die Technik des Altertums* (Leipzig, Voigtländer, 1919) ; H. Diels, *Antike Technik, sieben Vorträge* (2e éd., Leipzig, Teubner, 1920) ; Mme G. Lumbroso-Ferrero, *Pourquoi le machinisme ne fut-il pas adopté dans l'antiquité ?* (*Rev. du mois*, 1920, I, p. 448-469) ; L. Fougerat, *La pelleterie et le vêtement de fourrure dans l'antiquité* (Paris, Béranger, 1914). Sur le commerce : G. Luzzatto, *Storia del commercio, I, Dall'antichita al Rinascimento* (Florence, Barbera, 1914) ; A. Segré, *Manuale di storia del commercio* (Turin, Lattes, 1915) ; W. Riepl, *Das Nachrichtwesen des Altertums* (Leipzig, Teubner, 1913). Sur la vie sociale : M. Beer, *Allgemeine Gesch. des Sozialismus und der sozialen Kämpfe, I, Altertum*, 2e éd., (Berlin, Verlag für Sozialwiss., 1921) ; A. Rosenberg, *Demokratie und Klassenkampf im Altertum* (Bielefeld, Velhagen, 1921) ; M.-L. Strack, *Die Freigelassenen in ihrer Beziehungen für die Gesellschaft der Alten* (*Histor. Zeitschr.*, CXII, 1913, p. 1-28) ; P. Fraccaro, *La malaria e la storia degli antichi popoli classici* (*Atene e Roma*, 1919, p. 57-88) ; K.-J. Beloch, *Die Volkszahl als Faktor und Gradmesser der histor. Entwicklung* (*Histor. Zeitschr.*, CXI, 1913, p. 321-337) ; F. Haverfield, *Ancient town planning* (Oxford, Clarendon Press, 1913), essai sur les plans et l'aménagement des villes antiques.

En 1920 ont paru la 3e édition de la *Gesch. der Kriegskunst, I, Das Altertum*, de H. Delbrück (Berlin, Stilke) et la 2e de *Das antike Kriegswesen* de Daniels (Berlin, Vereinigung wissensch. Verleger). F.-C. Endres, *Grosse Feldherrn, I* (Leipzig, Teubner, 1919), parle d'Alexandre, d'Hannibal, de César. Parmi les écrits de circonstance provoqués par la guerre, nous mentionnerons ceux d'Ed. Meyer, *Vorläufer des Weltkriegs im Altertum* (*Sitzungsber.* de l'Acad. de Berlin, 1918, p. 18-43) et de V. Chapot, *Fossés et tranchées dans les guerres de l'antiquité* (*Rev. des Et. grecq.*, 1915, p. 103-128). J. Kromayer, *Drei Schlachten aus dem griech.-röm. Altertum* (*Abhandl.* de l'Acad. de Leipzig, XXXIV, 1921, n° 5), traite des batailles de Marathon, de l'Allia et des Fourches Caudines.

C. Clemen a présenté en trois volumes, dont le dernier est daté de 1920, la bibliographie de l'histoire des religions de 1914 à 1919, *Religionswissenschaftliche Bibliographie* (Leipzig, Teubner). Le *Lexikon der griech. und röm. Mythologie* de V.-H. Roscher atteint son 74e fascicule ; en supplément à ce répertoire O. Gruppe publie une *Gesch. der klass. Mythologie während des Mittelalters und der Neuzeit* (Leipzig, Teubner, 1921). La 3e édition de *The golden bough*,

de J.-G. Frazer (Londres, Macmillan), a été complétée en 1915 par un XIIe tome, bibliographie et tables. Une vue d'ensemble des religions antiques est due à O. Kern, *Orpheus* (Berlin, Weidmann, 1920). Le livre d'A. Ferrabino, *Kalypso* (Turin, Bocca, 1914), est un essai sur l'origine et l'évolution des mythes. Un mémoire de W.-H. Roscher est consacré à l'idée de l'Omphalos (*Berichte* de l'Acad. de Leipzig, LXX, 1918, 2) ; un autre, de S. Eitrem, aux rites de sacrifices propitiatoires (*Videnskapss. Schrifter*, Christiania, 1914) ; M. Ninck a montré la valeur symbolique de l'eau, *Die Bedeutung des Wassers im Kult und Leben der Alten* (Leipzig, Dieterich, 1921) ; W. H. Roscher, l'importance du nombre 50, *Die Zahl 50 im Mythus, Kultus, Epos und Taktik* (*Abhandl.* de l'Acad. de Leipzig, 1917, n° 5). Un livre d'A. Loisy est intitulé : *Les mystères païens et le mystère chrétien* (Paris, Nourry, 1919). K.-H.-S. de Jong, dont l'ouvrage sur les mystères, *Das antike Mysterienwesen*, a été réédité en 1919 (Leyde, Brill), en a fait paraître un autre, en 1921, sur la magie, *De magie bij de Grieken en Romeinen* (Haarlem, Bohn).

3° *Livres et articles sur l'archéologie classique.* — Si l'*American journ. of archaeol.* n'a pas cessé de donner régulièrement ses bulletins sur les publications et découvertes récentes, la chronique annuelle des fouilles dans l'*Archäol. Anzeiger*, supplément du *Jahrbuch* de l'Institut allemand, est interrompue depuis 1915. On trouvera le XIIe *Courrier de l'art antique* de S. Reinach dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1920, I, p. 295-312, et le *Bulletin archéol.* d'A. de Ridder, complété pendant la guerre par W. Deonna pour les publications de langue allemande, dans la *Rev. des Et. grecq.* de chaque année (en dernier lieu, 1920, p. 309-373). Les publications provoquées par le deuxième centenaire de la naissance de Winckelmann, le 9 décembre 1917, sont énumérées par W. Deonna (*Rev. des Et. grecq.*, 1918, p. 448-449). Fr. Winter dresse le bilan de l'archéologie allemande de 1870 à 1914, *Die deutsche Archäol. seit 1870 und seine Beziehung zum Auslande* (*Bonner Jahrb.*, 1915, p. 86-99), et M. Collignon, dans le volume collectif sur *La science française* (Paris, 1915), p. 41-72, montre ce qu'on a fait chez nous pour l'archéologie classique.

Le livre de W. Deonna, *Les lois et les rythmes dans l'art* (Paris, Flammarion, 1914), est un résumé des doctrines de son grand ouvrage sur *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*. Le *Handbuch der Archäol.* d'H. Bulle, dans la collection des manuels d'Iwan von Müller, a été réédité (I, Munich, Beck, 1918), ainsi que la *Gesch. der Kunst* de K. Woermann (I, 2e éd., Leipzig-Vienne, Bibliogr. Institut, 1915), le *Handbuch der Kunstgesch.* d'A. Springer (*I, Das Altertum*, 11e éd., Leipzig, Kröner, 1920), le *Grundriss der Kunstgesch.* de W. Lübke (*I, Die Kunst des Altertums*, 15e éd., Esslingen, Neff), l'*Archäol.* de F. Koepp (2e éd., Berlin, de Gruyter, 1919-1921). *L'arte classica*

de P. Ducati (Turin, Unione tipogr. editrice, 1920) retrace l'évolution de l'art dans l'antiquité. L'*Archäol. Hermeneutik* de C. Robert (Berlin, Weidmann, 1919) pose les principes de l'interprétation des œuvres d'art antique. J. P. Droop, *Archaeological excavations* (Cambridge, Univ. Press, 1915), donne des conseils aux fouilleurs ; la publication du British Museum, *How to observe in archaeology* (Londres, 1920), s'adresse spécialement à ceux qui travaillent en Orient. — E. Michon a donné dans le *Bibliographe moderne*, 1914-1915, nos 4 et 6, une *Bibliographie des catalogues du musée des Antiques du Louvre ;* le British Museum, en 1920, un *Guide to the exhibition illustrating greek and roman life ;* Mme M. Wyndham, en 1915, un *Catalogue of the collection of greek and roman antiquities in the possession of Lord Leconfield* (Londres, Medici Society) ; Mme G. M. Richter, en 1915 et 1917, des guides du musée de New-York, *Metropolitan Museum of art ;* R. Egger, en 1921, un *Führer durch die Antiken-Sammlung des Landes-Museums zu Klagenfurt* (Vienne, Hölder). Sur le musée de l'Ermitage à Pétrograd avant et après la révolution bolcheviste, voir O. Waldhauer, *Rev. archéol.*, 1913, II, p. 66-72, et A. Julien, *ibid.*, 1921, II, p. 165-171.

G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains* (Paris, Fontemoing, 1913), suit les transformation d'un type architectural qui aboutit à la basilique chrétienne. J. E. Wymer, *Marktplatz-Anlagen der Griechen und Römer* (Munich, Schmidt-Bertsch, 1920), étudie en architecte les forums des provinces romaines, en particulier celui de Cambodunum (Kempten), et leurs modèles hellénistiques. Les théories d'E. Fiechter sur la construction des théâtres, *Die baugeschichtl.-Entwicklung des antiken Theaters* (Munich, Beck, 1914), ont été discutées par W. Dörpfeld dans *l'Archäol. Anzeiger*, 1915, p. 93-105, et par A. Frickenhaus, *Antike Bühnenkunst* (*Bonner Jahrb.*, 1919, p. 193-209) ; W. W. Money, *The house door on the ancient stage* (Baltimore, Williams, 1914), précise le rôle de la porte de l'arrière-scène ; Mme M. Bieber a réuni tous les monuments figurés relatifs au théâtre, *Die Denkmäler zum Theaterswesen im Altertum* (Berlin, de Gruyter, 1921).

Sur la sculpture antique nous citerons : A. Hekler, *Beiträge zur Gesch. der antiken Panzerstatuen* (*Jahreshefte* de Vienne, 1919, p. 190-241) ; A. de Ridder, *Grandes statues de bronze* (*Rev. archéol.*, 1915, II, p. 97-113) ; W. Deonna, *Statues de terre cuite* (*ibid.*, 1921, I, p. 126-138), supplément bibliographique à ses publications antérieures sur le même sujet ; C. Anti, *Atena marina e alata* dans l'art grec, étrusque et romain (*Monum. antichi dei Lincei*, XXVI, 1, 1920, p. 269-318) ; G. Lippold, *Ikonogr. Probleme* (*Röm. Mitteil.*, 1918, p. 1-30) ; B. Sauer, sur diverses statues de généraux antiques (*Neue Jahrb.*, 1918, p. 369-388) ; Fr. Poulsen, *Ikonogr. Miscellen* (*Danske Videnskabern Selskab*,

IV, 1921). — Catalogues de musées : *Musée du Louvre, catal. sommaire des marbres antiques* (Paris, Braun, 1918) ; A. de Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre* (Paris, Leroux, 1913 ; abrégé chez Braun, même année) ; A. H. Smith, *Marbles and bronzes, selected subjects* (Londres, British Museum, 1914) ; H. B. Walters, *Select bronzes* (*ibid.*, 1915) ; G. Nicole, *Catal. des sculptures grecq. et rom. du musée de Genève* (Genève, Kündig, 1914), extr. des *Photogr. Einzelaufnahmen* d'Arndt et Amelung, complété par W. Deonna, *Rev. archéol.*, 1915, I, p. 303-325 ; 1919, I, p. 98-142 ; *Staatliche Museen zu Berlin, kurze Beschreibung der antiken Skulpturen im alten Museum* (Berlin, de Gruyter, 1920) ; M[me] M. Bieber, *Die antiken Skulpturen in Cassel* (Marburg, Elwert, 1915) ; G. Körte, *Göttinger Bronzen* (*Alhandl.* de l'Acad. de Göttingen XII, 4, 1917) ; J. Sieveking, *Die Bronzen der Sammlung Loeb* (Munich, Buchholz, 1913) ; F. Poulsen, *La collection Ustinow : la sculpture* (*Videnskapss. Schrifter*, Christiania, 1920) ; G. Mendel, *Catal. des sculptures du musée de Constantinople*, II et III (Constantinople, 1914) ; Ch. Picard, *Aux musées de Constantinople* (*Rev. de l'art*, 1921, II, p. 159-172 et 241-256).

Fr. Poulsen montre comment les anciens ont compris l'art décoratif : *Die dekorative Kunst des Altertums* (Leipzig, Teubner, 1914). La 14[e] livraison des *Denkmäler der Malerei des Altertums* a paru en 1918 (Munich, Bruckmann). Le *Recueil Milliet* par A. Reinach (I, Paris, Klincksieck, 1921) rassemble et commente les textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne. R. Pagenstecher s'occupe de la peinture de paysage, *Die Landschaft in der Malerei des Altertums* (*Neue Jahrb.*, 1921, p. 271-288) ; L. Wenger, des sceaux et cachets, *Ueber Stempel und Siegel* (*Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Roman. Abteil.*, 1921, p. 611-638). — Divers catalogues intéressent les arts mineurs : H. B. Walters, *Catal. of the greek and roman lamps in the British Museum* (Londres, 1914) ; J. Loeb et J. Sieveking, *Die Terrakotten der Sammlung Loeb* (Munich, Buchholz, 1916) ; J. D. Beazley, *The Lewis House collection of ancient gems* (Oxford, Clarendon Press, 1920) ; M[me] G. M. Richter, *The Metropolitan Museum of art, catal. of engraved gems of the classical style* (New-York, 1920). — Relevons enfin, sur les monnaies antiques : G. Macdonald, *The evolution of coinage* (Cambridge, Univ. Press, 1916) ; P. Gardner, *A history of ancient coinage* (Oxford, Clarendon Press, 1918) ; G. F. Hill, *Helps for students of history, n° 36 : coins and medals* (Londres, Soc. for promoting christ. knowledge, 1920) ; A. Blanchet, *Mémoires et notes de numism.*, II (Paris, Picard, 1920) ; A. Dieudonné, *Mélanges numism.*, II (*ibid.*, 1920) ; E. Babelon, *Le Cabinet des Médailles pendant la guerre. II, Les accroissements et les acquisitions : A. Monnaies antiques* (*Rev. numism.*, 1920, p. 106-119).

II. — La Grèce et l'Orient grec

W. von Bissing, *Das Griechentum und seine Weltmission* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1921), indique le rôle de l'hellénisme dans l'histoire de la civilisation.

1° *Sources.* — Les historiens auront grand profit à lire l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque* par A. Meillet (Paris, Hachette, 1913 ; 2e éd., 1920), la *Bibliographie pratique de la littérature grecque* par P. Masqueray (Paris, Klincksieck, 1914), la 6e édition de la *Gesch. der griech. Literatur* par W. von Christ, revue par O. Stählin et W. Schmidt (II, 1, Munich, Beck, 1920).

Nous leur signalerons sur Aristophane : G. Murray, *Aristophanes and the war party* (Londres, Allen et Unwin, 1919) ; — sur Aristote : M. Defourny, *Aristote, théories économiques et politique sociale* (Paris, Alcan, 1914) ; G. Mathieu, *Aristote, Constitution d'Athènes,* méthode et sources (Paris, Champion, 1915) ; G. Colin, *Les sept derniers chapitres de la Constit. d'Athènes*, traduction et commentaire (*Rev. des Et. grecq.*, 1917, p. 422-440) ; — sur Arrien : V. Chapot, *Arrien et le Périple du Pont-Euxin* (*ibid.*, 1921, p. 129-154) ; — sur l'*Ibis* attribué à Callimaque et ses allusions historiques : A. Rostagni, *Ibis* (Florence, Le Monnier, 1920) ; — sur Callisthène : P. Corssen, *Das angebliche Werk der Olynthiers Kallisthenes über Alexander den Grossen* (*Philologus*, LXXIV, 1917-1918, p. 1-57) ; — sur Démosthène : H. Francotte, *Etudes sur Démosthène* (*Musée belge*, 1913, p. 69-91 et 237-298) ; — sur Ephore : U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Einige Angaben des Ephoros* (*Sitzungsber.* de l'Acad. de Berlin, 21 juillet 1921) ; — sur Etienne de Byzance, article de B. A. Müller (*Hermes*, 1918, p. 337-357) ; — sur Hérodote : J. Sitzler, *Bericht über Herodot 1909-1915* (*Jahresber.* de Bursian, CCXX, 1915, p. 291-363) ; W. How et J. Wells, *A comentary on Herodotus* (Oxford, Clarendon Press, 1913) ; V. Ehrenberg, *Zu Herodot* (*Klio*, XVI, 1919-1920, p. 318-331) ; — sur Homère : D. Mülder, *Bericht über die Literatur zu Homer 1902-1911* (*Jahresber.* de Bursian, CLXI, 1913, p. 73-171) ; *1912-1919* (*ibid.*, CLXXXII, 1920, p. 1-164) ; H. Muchau, *Bericht über die homer. Realien 1902-1920* (*ibid.*, CLXXXII, 1920, p. 165-318) ; V. Bérard, *Un mensonge de la science allemande, les Prolégomènes de Wolf* (Paris, Hachette, 1917), et *Pisistrate rédacteur des poèmes homériques* (*Rev. de philol.*, 1921, p. 194-233) ; J. A. Scott, *The unity of Homer* (Berkeley, Univ. of California Press, 1921) ; W. Leaf, *Homer and history* (Londres, Macmillan, 1915) ; H. Wirth, *Homer und Babylon* (Fribourg, Herder, 1921) ; — sur Isocrate : R. von Poehlmann, *Isokrates und das Problem der Demokratie* (*Sitzungsber.* de l'Acad. de Munich, 1913, n° 1) ; M. Mühl, *Die politischen Ideen des Isokrates*, I (Dissert. de Würtzbourg, 1917), et *Isokrates und die Völkerrechtsidee* (*Philol.*

Wochenschr., 1921, p. 1078-1080) ; — sur un discours de Lysias retrouvé dans les papyrus d'Oxyrrhynchus : J. H. Lipsius, *Lysias Reden gegen Hippotherses* (*Berichte* de l'Acad. de Leipzig, LXXI, 5, 1919) ; Th. Reinach, *Le plaidoyer de Lysias contre Hippotherses* (*Rev. des Et. grecq.*, 1919, p. 443-450) ; P. Cloché, même titre (*Rev. des Et. anc.*, 1921, p. 28-36) ; — sur Platon : L. Gernet, *Platon, Lois, livre IX*, traduction et commentaire (Paris, Leroux, 1917) ; E. Barker, *Greek political theory : Plato and his predecessors* (Londres, Methuen, 1918) ; U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Platon* (Berlin, Weidmann, 1919) ; Fr. Netolitzky, *Das Festland vor der Atlantisinsel Platons* (*Philol. Wochenschr.*, 1921, p. 1221-1224) ; — sur Plutarque : B. Latzarus, *Les idées religieuses de Plutarque* (Paris, Leroux, 1920) ; P. Geigenmüller, *Plutarchs Stellung zur Religion und Philosophie seiner Zeit* (*Neue Jahrb.*, 1921, p. 251-270) ; — sur Posidonius : O. Viedebandt, *Poseidonios, Marinos, Ptolemaios* (*Klio*, XII, 1919-1920, p. 94-108) ; W. Capelle, *Die griech. Erdkunde und Poseidonios* (*Neue Jahrb.*, 1920, p. 305-323) ; K. Reinhardt, *Poseidonios* (Munich, Beck, 1921) ; — sur Ptolémée : G. Schütte, *Ptolemy's maps of northern Europa, a reconstruction* (Copenhague, Hagerup, 1917) ; J. Fischer, *Pappus und die Ptolemaïskarten* (*Zeitschr. der Gesellsch. für Erdkunde zu Berlin*, 1919, p. 336-357) ; — sur Thucydide : E. P. Widmann, *Bericht über die Literatur zu Thukydides 1908-1918* (*Jahresber.* de Bursian, CLXXVIII, 1919, p. 205-271) ; E. Schwartz, *Das Geschichtswerk der Thukydides* (Bonn, 1919) ; — sur Xénophon : E. Richter, *Bericht über die Literatur zu Xenophon 1909-1918* (*Jahresber.* de Bursian, CLXXVIII, 1919, p. 1-33) ; G. Colin, *En lisant Xénophon* (*Rev. des Ét. grecq.*, 1919, p. 78-95) ; E. Scharr, *Xenophon Staats-und Gesellschaftsideal und seine Zeit* (Halle, Niemeyer, 1912) ; W. Gemoll, *Xenophon und das Völkerrecht* (*Philol. Wochenschr.*, 1921, p. 236-239) ; W. A. Kosten, *Inquiritur quid Xenophontis Laced. Politeia valeat* (Dissert. d'Utrecht, Middelburg, 1921) ; G. Stail, *Ueber die pseudoxenoph. Athen. Politeia* (Berlin, Schöningh, 1921).

E. Ziebarth résume l'œuvre accomplie en matière d'épigraphie grecque de 1894 à 1919, *Fünfundzwanzig Jahre griech. Inschriftenforschung* (*Jahresber.* de Bursian, CLXXXIV, 1920, p. 91-139 ; CLXXXIX, 1921, p. 1-51). Des bulletins annuels nous tiennent au courant : celui de P. Roussel (*Rev. des Ét. grecq.*, le dernier en 1920, p 403-432, sur les années 1917-1918) et celui de M. N. Tod (*Journ. of hellen. Stud.*, le dernier en 1921, p. 50-69, sur les années 1919-1920). — F. Hiller von Gaertringen donne l'état d'avancement des *Inscr. graecae* en 1917 (*Klio*, XV, p. 184-187). La 3e édition de la *Sylloge inscr. graec.* de G. Dittenberger paraît depuis 1915 (Leipzig, Hirzel) ; il ne manque plus que le fascicule d'*indices* (IV, 2). F. Marshall a terminé, en 1916, son grand ouvrage *The collection of ancient greek*

inscr. in the British Museum (IV, 2, Oxford, Clarendon Press), en suspens depuis 1893. — W. M. Ramsay traite de *The utilization of the old epigraphic copies* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1918, p. 124-192) et E. Reuner tire des inscriptions d'utiles renseignements sur divers personnages, *Archäol.-epigraphisches* (*Jahrbuch* de l'Institut allemand, 1920, p. 59-82).

E. Babelon présente au grand public *Les monnaies grecques, aperçu historique* (Paris, Payot, 1921). B. Caspari décrit les monnaies fédérales : *A survey of greek federal coinage* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1917, p. 168-183). Le *Catal. of the greek coins of Palestine*, par G. F. Hill (Londres, 1914) est le 27e de l'inventaire numismatique du British Museum, commencé en 1873 ; le même auteur signale chaque année, dans la *Numismatic Chronicle*, les monnaies grecques nouvellement entrées au musée. Deux collections sont étudiées par A. Hübl, *Die Münzensammlung des Stiftes Schollen in Wien*, II, *Griech. Münzen* (Vienne, Fromm, 1920), et par A. Dieudonné, *La collection Pozzi* (*Rev. numism.*, 1921, p. 202-205).

On doit à W. Schubart une *Einführung in die Papyruskunde* (Berlin, Weidmann, 1918). La bibliographie papyrologique des années 1913-1917 a été dressée par C. Wessely, *Literatur der Papyruskunde*, dans les *Studien zur Palaeogr. und Papyruskunde*, XVII (Leipzig, 1917). S. de Ricci n'a pu continuer qu'en 1921, dans la *Rev. des Et. grecq.*, p. 80-112 et 177-230, son IVe *Bulletin papyrologique* commencé en 1914 (publications de 1905 à 1913). L'état d'avancement des grands recueils de papyrus à la date de 1918 est indiqué par J. Lesquier dans l'introduction de son *Armée romaine d'Egypte*, p. XIX-XXV. Depuis, ont paru : le tome XIV des *Oxyrrhynchus Papyri* par B. P. Grenfell et A. E. Hunt (Londres, Egypt Exploration Fund, 1920) et le tome Ier du *Catalogus papyrorum Reineri, series graeca* (Leipzig, Haessel, 1921). Dans le dernier fascicule du tome VI de l'*Archiv für Papyrusforschung* (1920, p. 360-446), interrompu depuis six ans, U. Wilcken extrait des documents récemment publiés tout ce qui intéresse l'histoire, *Bericht über Papyrus-Urkunden*. — J. H. Lipsius maintient à Cratippe, et non à Ephore, la paternité des fragments historiques des *Oxyrrh. Papyri*, V (*Berichte* de l'Acad. de Leipzig, LXVII, 1915, 1), qu'il réédite, *Cratippi Hellenicorum fragm. Oxyrrh.* (Bonn, Marcus et Weber, 1916). P. M. Meyer a réuni un choix de *Juristische Papyri*, avec commentaire (Berlin, Weidmann, 1920).

2° *Histoire et institutions de la Grèce.* — La 5e édition de la *Griech. Geschichte und Quellenkunde* de R. von Poehlmann (Munich, Beck) a paru en 1914 ; la 2e de la *Griech. Geschichte* de J. Beloch, commencée en 1912, se poursuit (II, 2, Strasbourg, Trübner, 1917). On doit à E. Ciccotti une nouvelle *Griech. Geschichte* dans la *Weltgeschichte* de L. M. Hartmann (II, Gotha, Perthes, 1919). E. M. Walker,

Greek history, its problems and its meaning (Oxford, Blackwell, 1921), reproduit, avec des développements nouveaux, son article de l'Encyclopédie britannique. Un recueil de conférences d'histoire générale, faites à Paris en 1912-1913 sous la direction d'A. Reinach, est intitulé : *L'hellénisation du monde antique* (Paris, Alcan, 1914). A. Lenschau passe en revue les publications sur l'histoire grecque de 1907 à 1914 (*Jahresber.* de Bursian, CLXXVI, 1916-1918, p. 129-199, et CLXXX, 1919, p. 102-266), G. Glotz celles de 1911 à 1914 (*Rev. histor.*, 1915, III, p. 86-120 ; 1916, I, p. 109-154 ; II, p. 80-120 ; III, p. 89-135 et 305-330).

A l'histoire générale se rapportent : F. Sartiaux, *Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient* (Paris, Hachette, 1915) ; M. Neubert, *Die dorische Wanderung* (Stuttgart, Koch, 1920), et S. Casson, *The dorian invasion reviewed* (*The Antiquaries Journal*, 1921, p. 199-221) ; A. Cuny, *Le nom des Ioniens* (*Rev. des Et. grecq.*, 1921, p. 155-162), et F. Bilabel, *Die ionische Kolonisation* (*Philologus, Supplem.* XIV, I, 1920) ; A. Jolles, *Polykrates* (Berlin, Weidmann, 1921) ; E. Bickel, *Gyges und sein Ring* (*Neue Jahrb.*, 1921, p. 336-358) ; L. Pareti, *Storia di Sparta arcaica*, I (Florence, Libr. internaz., 1917) ; J. M. Linforth, *Solon the athenian* (Berkeley, Univ. of California Press, 1919) ; A. G. Laird, *The persian army and tribute lists in Herodotus* (*Class. Philol.*, 1921, p. 305-326) ; H. Delbrück, *Marathon und die persische Taktik* (*Klio*, 1921, p. 221-229) ; P. Perdrizet, *Le témoignage d'Eschyle sur le sac d'Athènes par les Perses* (*Rev. des Et. grecq.*, 1921, p. 57-79) ; P. N. Ure, *When was Themistocles last in Athens?* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1921, p. 165-178) ; E. Cavaignac, *Eschyle et Thémistocle* (*Rev. de philol.*, 1921, p. 102-106) ; Schulte-Vaerting, *Die Friedenspolitik des Perikles* (Munich, Reinhardt, 1919) ; M. Kahrstedt, *Sparta und Persien in der Pentekontaetie* (*Hermes*, 1921, p. 320-325) ; R. J. Bonner, *The megarian decrees* (*Class. philol.*, 1921, p. 238-245) ; Th. Thalheim, *Die aristotelischen Urkunden zur Gesch. der Vierhundert in Athen* (*Hermes*, 1919, p. 333-336) ; P. Cloché, *L'affaire des Arginuses* (*Rev. histor.*, 1919, I, p. 5-68) ; A. G. Roos, *Chronologisches zur Gesch. der Dreissig* (*Klio*, 1920, p. 1-15) ; P. Cloché, *La restauration démocratique à Athènes en 403* (Paris, Leroux, 1915) ; du même (*Rev. des Ét. grecq.*, 1917, p. 384-408), de P. Foucart (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XLII, 1920) et de W. Kolbe (*Klio*, 1921, p. 242-248), trois articles sur le décret de 401-400 en faveur des métèques revenus de Phylé ; P. Cloché, série d'articles sur la 1re moitié du IVe siècle dans le *Bulletin de corresp. hellén.*, 1916, p. 78-142, et 1920, p. 108-159, la *Rev. des Et. grecq.*, 1918, p. 315-343, *la Rev. des Et. anc.*, 1919, p. 157-122, la *Rev. égyptol.*, 1919, p. 210-258, et 1921, p. 82-127, et *Etude chronol. sur la 3e guerre sacrée* (Paris, Leroux, 1915) ; J. R. Knipfing, *German historians and macedonian imperialism* (*Amer.*

histor. review, 1920-1921, p. 657-671) ; E. Kornemann, *Die letzten Ziele der Politik Alexanders der Grossen* (*Klio*, 1919, p. 209-233) ; W. Tarn, *Alexanders hypomnemata and the « world kingdom »* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1921, p. 1-17) ; Fr. Pfister, *Die Brahmanen in der Alexandersage* (*Philol. Wochenschr.*, 1921, p. 569-575) ; W. Tarn, *Heracles son of Barsine* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1921, p. 18-28) ; O. Costanzi, *L'eredita politica d'Alessandro Magno* (*Annali dell' Univ. toscane*, XXXVII, 1918) ; J. Kaerst, *Gesch. des Hellenismus*, 2e éd., I (Leipzig, Teubner, 1917) ; W. Tarn, *Antigonos Gonatos* (Oxford, Univ. Press, 1913) ; A. Ferrabino, *La battaglia di Sellasia* (*Atti* de l'Acad. de Turin, 1918-1919, p. 751-760 et 811-819) ; A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides* (Paris, Leroux, 1913-1914) ; E. Degen, *Kritische Ausführungen zur Gesch. des Antiochus des Grossen* (Bâle, Birkhaeuser, 1918) ; M. Holleaux, série d'articles sur l'histoire hellénistique dans la *Rev. des Ét. anc.* de 1915 à 1921 (en 1921, p. 181-212 : l'expédition de Philippe V en Asie, suite), la *Rev. des Ét. grecq.* (1917, p. 88-104 ; 1920, p. 223-242), la *Rev. archéol.* (1917, II, p. 342-347), le *Journ. of hellen. Stud.* (1921, p. 183-198 : Ptolemaios Epigonos) ; A. Ferrabino, *Il problema dell' unita nazionale nella Grecia, I, Arato* (Florence, Le Monnier, 1921).

A l'histoire des institutions et du droit : G. Busolt, *Griech. Staatskunde*, dans le manuel d'Iwan von Müller, 3e éd., I (Munich, Beck, 1920) ; W. S. Ferguson, *Greek imperialism* (Boston, Houghton, 1913) ; W. E. Caldwell, *Hellenic conceptions of peace* (New-York, Columbia Univ. Press, 1919) ; G. Glotz, *Le droit des gens dans l'antiquité grecque* (*Mém. présentés à l'Acad. des Inscr.*, XIII, 1915) ; B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellania*, étude de droit grec (Paris, Champion, 1917) ; Ch. Lécrivain, *L'exil politique dans l'histoire grecque* (*Mém. de l'Acad. de Toulouse*, 1919, p. 317-371) ; P. Cloché, *Le conseil athénien des 500 et la peine de mort* (*Rev. des Ét. grecq.*, 1920, p. 1-50) ; G. Glotz, *L'épistate des proèdres* (*ibid.*, 1921, p. 1-19) ; G. Smith, *The prytaneum in the athenian amnesty law* (*Class. Philol.*, 1921, p. 345-353) ; F. D. Smith, *Athenian political commissions* (Chicago, Bank, 1920) ; Mlle A. Brenot, *Recherches sur l'éphébie attique* (Paris, Champion, 1920) ; L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce* (Paris, Leroux, 1917) ; B. Ehrenberg, *Die Rechtsidee im frühen Griechentum* (Leipzig, Hirzel, 1921) ; K. Latte, *Heiliges Recht, Untersuch. zur Gesch. der sakralen Rechtsformen im Griechenland* (Tubingen, Mohr, 1921) ; L. Gernet, *Hypothèses sur le contrat primitif en Grèce* (*Rev. des Ét. grecq.*, 1917, p. 249-293 et 363-381) et *Observ. sur la loi de Gortyne* (*ibid.*, 1916, p. 383-403) ; Ch. Picard, *L'ancien droit criminel hellénique et la vendetta albanaise* (*Rev. d'hist. des religions*, 1920, I, p. 260-288) ; O. Weinreich, *Blutgericht en hypaithró* (*Hermes*, 1921, p. 326-331) ;

J. H. Lipsius, *Das attische Recht*, refonte de l'ouvrage classique de Meier sur le procès attique (Leipzig, Reisland, 1921) ; L. Gernet, *La création du testament, observ. sur une loi de Solon* (*Rev. des Ét. grecq.*, 1920, p. 123-168 et 249-290) ; O. Schulthess, *Das attische Volksgericht* (Berne, Haupt, 1921).

A la vie privée et à l'histoire économique : H. Blümner, *Bericht über die Literatur zu den griech. Privataltertümer 1901-1910* (*Jahresber.* de Bursian, CLXIII, 1913, p. 1-83) ; A. Trever, *A History of greek economic thought* (Chicago, Univ. Press, 1916) ; G. Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne* (Paris, Alcan, 1920) ; J. Hasebroek, *Zum griech. Bankwesen* (*Hermes*, 1920, p. 113-173).

A l'histoire religieuse : P. Stengel, *Die griech. Kultusaltertümer*, dans le manuel d'Iwan von Müller, 3e éd. (Munich, Beck, 1920) ; L. Ziehen, *Bericht über die griech. Sakralaltertümer* (*Jahresber.* de Bursian, CLXXII, 1915, p. 31-129) ; C. H. Moore, *Religious thought of the Greeks* (Londres, Milford, 1916) ; R. Pettazzoni, *La religione nella Grecia antica* (Bologne, Zanichelli, 1921) ; J. E. Harrison, *Epilegomena to the study of greek religion* (Cambridge, Univ. Press, 1921) ; S. Eitrem, *Beiträge zur Griech. Religionsgesch.* (*Videnskapss. Schrifter*, Christiania, 1920) ; H. J. Rose, *Zeus Meilichios* (*Class. Review*, 1921, p. 147-149) ; F. Boll, *Endymion als Sternbild* (*Archiv für Religionswiss.*, 1921, p. 479-480) ; I. Lévy, *Divinités égyptiennes chez les Grecs et les Sémites* (*Cinquant. de l'École des Hautes Études*, 1921, p. 271-288) ; P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XLII, 1918) ; L. R. Farnell, *Greek hero cults and immortality* (Oxford, Clarendon Press, 1921) ; C. Robert, *Die griech. Heldensage*, I et II (Berlin, Weidmann, 1920 et 1921), refonte de la *Griech. Mythologie* de L. Preller, II, 3 ; L. Siret, *Prométhée* (*Rev. archéol.*, 1921, I, p. 132-135) ; J. Partsch, *Die Stromgabelungen der Argonautensage* (*Berichte* de l'Acad. de Leipzig, LXXI, 2, 1919) ; K. Schwendemann, *Omphalos, Pythongrab und Drachenkampf* (*Archiv für Religionswiss.*, 1921, p. 480 sq.) ; K. Latte, *Schuld und Sünde in der griech. Religion* (*ibid.*, p. 254-296) ; Fr. Schwenn, *Der Krieg in der griech. Religion* (*ibid.*, p. 299-322) ; V. Macchioro, *Zagreus, studi sull'orfismo* (Bari, Laterza, 1920) ; P. Foucart, *Les mystères d'Eleusis et le christianisme* (*Rev. biblique*, 1919, p. 157-217) ; M. Brillant, *Les mystères d'Eleusis* (Paris, Renaissance du livre, 1920) ; R. Reitzenstein, *Die hellenistischen Mysterienreligionem*, 2e éd. (Leipzig, Teubner, 1920).

3° *Archéologie de la Grèce et des îles.* — D. Baud-Bovy et F. Boissonnas ont édité une suite de planches, avec commentaire archéologique par G. Nicole, sous ce titre : *Des Cyclades en Grèce au gré du vent* (Genève, Boissonnas, 1919). Un recueil de conférences, avec illustrations, *La Grèce immortelle*, a paru la même année chez le même

éditeur. — F. H. Marshall, *Discovery in greek lands* (Cambridge, Univ. Press, 1920), résume l'œuvre des cinquante dernières années. Le *Journ. of hellen. Stud.* contient chaque année un rapport sur les dernières trouvailles (1921, p. 260-276, par T. J. B. Wace) ; le *Bulletin de corresp. hellénique* a inauguré en 1920, p. 367-415, une rubrique analogue : *Chronique des fouilles et découvertes archéol. dans l'Orient hellénique*. La dernière correspondance de Grèce dans l'*Archäol. Anzeiger*, par G. Karo, est de 1916, p. 138-166, et porte sur l'année 1915. Le dernier numéro des *Notes archéol., art grec*, d'H. Lechat, dans la *Rev. des Ét. anc.*, est de 1917, p. 1-26. Le tome III (1921) de l'*Annuario* de l'École italienne d'Athènes donne le compte rendu des explorations entreprises par les Italiens en Orient et en Grèce de 1916 à 1920.

La 2e édition du livre de R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée* (Paris, Geuthner, 1914), est encore le meilleur ouvrage d'ensemble, en langue française, sur les origines. Il faut citer, en anglais : H. R. Hall, *Aegean archaeology* (Londres, Lee Warner, 1915) ; en allemand : V. Seunig, *Die kretisch-mykenische Kultur* (Gratz, Leuschner, 1920) ; D. Fimmen, même titre (Leipzig, Teubner, 1921). En 1921, H.-Th. Bossert, *Alt-Kreta* (Berlin, Wasmuth), a rassemblé les reproductions des œuvres d'art les plus intéressantes ; A. J. Evans commence une publication nouvelle et très détaillée de ses découvertes de Cnossos, *The palace of Minos*, I (Londres, Macmillan) ; G. Patroni (*Rendiconti dei Lincei*, p. 197-204) discute les théories de B. Pace (même revue, 1920) sur *Il regno di Minosse ;* L. Franchet a traduit et annoté deux mémoires de J. Hazzidakis, *Essai de préhistoire crétoise : Tylissos* (Paris, Geuthner) ; F. N. Pryce publie *A minoan bronze statuette in the British Museum* (*Journ. of. hellen. Stud.*, p 86-90) ; A. J. Evans présente des observations *On a minoan bronze group* (*ibid.*, p. 247-259) ; Ch. Picard fait des réserves sur la restauration de la fresque de Phylacopi par Gilliéron en 1904 (*C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, p. 153) ; J. Sundwall donne dans les *Acta Acad. Aboensis* (I, 2 et II) deux articles sur l'écriture crétoise ; F. W. Read, dans la revue *Palestine Exploration Fund*, p. 29-54, propose *A new interpretation of the Phaestos disk* (avec toute la bibliographie antérieure), contestée par R. A. S. Macalister, *ibid.*, p. 141-145.

En Péloponèse il faut signaler : sur Olympie, A. Trendelenburg, *Pausanias in Olympia* (Berlin, Weidmann, 1914) ; O. Rossbach, *Zu Pausanias* V, 10, 8 (*Philol. Wochenschr.*, 1921, p. 330-332) ; W. Hyde, *Olympic victor monuments and greek athletic arts* (Washington, Carneggie Instit., 1921) ; Ch. T. Seltman, *The temple coins of Olympia* (Cambridge, Bowes, 1921) ; W. Dörpfeld, *Olympia in röm. Zeit* (Berlin, Weidmann, 1914) ; — les fouilles françaises d'Orchomène (G. Blum et A. Plassart, *Bull. de corresp. hellén.*, 1914, p. 71-88 et 447-478) ; — les fouilles allemandes de Tirynthe (K. Müller et

H. Dragendorff, *Athen. Mitteil.*, 1913, p. 78-91 et 329-354) ; une note de Ch. Picard sur le site prémycénien de Skoinokhori, près d'Argos (*C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1921, p. 100-106) ; les études de W. Vollgraff sur les inscriptions d'Argos (en dernier lieu, *Mnemosyne*, 1921, p. 113-117) et son rapport sur les fouilles de cette ville en 1912 (*Bull. de corresp. hellén.*, 1920, p. 219-226) ; une note de L. Renaudin sur le site d'Asine en Argolide (*ibid.*, 1921, p. 2905-308) ; — les fouilles grecques d'Epidaure (P. Cavvadias, dans la revue l'*Acropole*, 1920, p. 5-14) ; — les découvertes américaines de Corinthe (*Rev. archéol.* 1915, I, p. 180 ; série d'articles dans l'*Amer. journ. of archaeol.* de ces dernières années ; C. W. Blegen, *Korakon, a prehistoric settlement near Corinth*, Boston, Amer. school, 1921) et l'étude de J. Paris sur Léchaion, port de Corinthe (*Bull. de corresp. hellén.*, 1915, p. 1-16).

Sur Athènes : en 1913, H. E. Weller, *Athens and its monuments* (New-York, Macmillan) et H. Schrader, *Auswahl archaischer Marmorskulpturen im Akropolis-Museum* (Vienne, Hölder) ; en 1914, M. Collignon, *Le Parthénon* (Paris, Hachette) ; en 1921, F. Boissonnas et W. Deonna, *L'image de la Grèce, Athènes antique* (Genève, Boissonnas) ; G. Rodenwaldt, *Die Form des Erechteions* (*Neue Jahrb.*, p. 1-13), contesté par W. Dörpfeld (*ibid.*, p. 433-439) ; H. Weller, *The original plan of the Erechteion* (*Amer. journ. of archaeol.*, p. 130-141) ; W. B. Dinsmoor, *Attic building accounts* (*ibid.*, p. 118-129 et 233-247) ; S. Casson, *Catal. of the Acropolis Museum*, II (Cambridge, Univ. Press) ; W. Brandenstein, *Zur ältesten attischen Inschrift* (*Klio*, p. 262-265) ; E. Kalinka, *Die älteste Inschrift Athens* (*ibid.*, p. 267-268). — Sur Eleusis : *Die eleusinische Rechnungsurkunde von 329/8 v. Chr.* (Dissert., Leipzig, 1921).

Deux études d'ensemble sur Delphes sont dues à E. Bourguet, *Les fouilles de Delphes* (Paris, Fontemoing, 1914) et à Fr. Poulsen, *Delphi* (trad. anglaise, Londres, Gyldendal, 1920). A l'histoire du sanctuaire se rapportent T. Dempsey, *The Delphic oracle* (Oxford, Blackwell, 1918) et A. Boethius, *Die Pythais. Studien zur Gesch. der Verbindungen zwischen Athen und Delphi* (Dissert., Upsal, 1918). Dans la grande publication des *Fouilles de Delphes* (Paris, Fontemoing) F. Courby a donné en 1915 un premier fascicule sur la terrasse du temple (II, 1) et G. Colin en 1913 la fin du fascicule sur les inscriptions du Trésor des Athéniens (III, 2). En 1921 Th. Homolle a repris la question de l'Aurige (*Bull. de la classe des Lettres de l'Acad. de Belgique*, p. 333-350) ; A. Persson étudie *Les sculptures du téménos de Marmaria* (*Bull. de corresp. hellén.*, p. 316-334 et R. Demangel une *Plaquette votive de bronze* trouvée à cet endroit (*ibid.*, p. 309-315) ; A Plassart continue ses études sur les *Inscriptions* (*ibid.*, p. 1-85) ; H. Pomtow termine sa revue des *Delphische Neufunde* (V, *Klio*, p. 153-203), commencée en 1914 ; c'est Pomtow qui a publié les ins-

criptions de Delphes dans la 3e édition de la *Sylloge* de Dittenberger (critiqué par E. Bourguet, *Rev. archéol.*, 1918, I, p. 209-251).

Sur la Grèce du Nord : A. M. Keramopoullos, *Thebaika* (*Bull. archéol. d'Athènes*, 1917) ; L. Bizard, *Fouilles du Ptoïon 1903 : II, Inscr.* (*Bull. de corresp. hellén.*, 1920, p. 227-262) ; A. de Ridder, *Le temple d'Athéna Areia à Platées*, *ibid.*, p. 160-169) ; F. Stählin, *Lamia* (Erlangen, 1921) ; W. A. Oldfather, *Studies on Locris* (*Amer. journ. of archaeol.*, 1916, p. 32-61 et 154-172) ; H. Treidler, *Epirus im Altertum* (Dissert., Leipzig, 1920) ; F. Stählin, *Pharsalos* (Progr., Nuremberg, 1914) ; H. Pomtow et F. Stählin, *Pharsalica* (*Philologus*, 1921, p. 194-206) ; Mme G. H. Macurdy, *Hermes chthonios as eponym of the Skopadae* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1921, p. 179-182) ; études sur la partie de la Macédoine occupée par les Anglais pendant la guerre (*Annual of the brit. School at Athens*, XXIII, 1918-1919, p. 1-103) ; L. Rey, *Observ. sur les sites préhistor. et protohistor. de la Macédoine* (*Bull. de corresp. hellén.*, XL, 1916, p. 258-292) et *Observ. sur les premiers habitats de la Macédoine* (*ibid.*, XLI, 1917-1919, p. 1-176).

L'étude des monuments et inscriptions découverts à Délos par l'Ecole française d'Athènes tient une grande place dans les *Mélanges Holleaux* (Paris, Picard, 1913) et dans le *Bull. de corresp. hellén.* et la *Rev. des Et. grecq.* de ces dernières années. Parmi les publications antérieures à 1921 nous rappellerons, dans *L'exploration archéol. de Délos* (Paris, Fontemoing-de Boccard), le fascicule 5 (1913) sur le portique d'Antigone, par Th. Homolle et M. Holleaux, et le fascicule 7 (1920) sur l'établissement des Poseidoniastes de Berytos, par Ch. Picard ; dans les *Inscr. graecae* (IV, 4), le fascicule 4 du volume sur Délos, par P. Roussel (Berlin, Reimer, 1914) ; l'étude de J. Paris sur les établissements maritimes de Délos (*Bull. de corresp. hellén.*, XL, 1916, p. 1-73) ; S. Molinier, *Les maisons sacrées de Délos 314-166* (Paris, Alcan, 1914) ; P. Roussel, *Délos colonie athénienne* (Paris, de Boccard, 1916) et *Les cultes égyptiens à Délos* (Paris, Berger-Levrault, 1916) ; les études de G. Glotz sur les prix des denrées et les salaires (*Journ. des Savants*, 1913, p. 16-29, 206-215, 251-260 ; *Rev. des Et. grecq.*, 1916, p. 281-325). En 1921 : R. Vallois, *Rapport sur une mission en Grèce*, étude comparative des édifices de Délos (*Nouv. arch. des missions*, XXI, p. 199-317) ; F. Courby, *Notes topogr. et archéol. sur le sanctuaire d'Apollon délien* (*Bull. de corresp. hellén.*, p. 176-241) ; P. L. Couchoud et J. Svoronos, *Le monument dit des Taureaux à Délos et le culte du navire sacré* (*ibid.*, p. 270-294) ; R. Vallois, *Le bas-relief de bronze de Délos* (*ibid.*, p. 242-259) ; F. Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos* avec traduction et commentaire, I, textes historiques, 1 (Paris, Leroux). — Ch. Picard a publié un rapport d'ensemble sur les *Fouilles de Thasos* par d'Ecole française d'Athènes en 1914 et en 1920 (*Bull. de corresp. hellén.*, 1921,

p. 86-173) ; W. Sealy, une étude sur *Lemnos* (*Annual of the brit. School at Athens*, XXIII, 1918-1919, p. 148-174) ; H. Pistorius, des *Beiträge zur Gesch. von Lesbos im vierten Jahrh.*, Bonn, 1913) ; J. Mavrocordato, *Chronological arrangement of the coins of Chios* (Londres, Hall, 1919), et P. Gardner, *The financial history of ancient Chios* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1920, p. 160-173) ; Th. Sauciuc, *Andros* (Vienne, Hölder, 1914) ; F. Préchac, *Le colosse de Rhodes* (*Rev. archéol.* 1919, I, p. 64-76) ; J. L. Myres, le catalogue de la collection chypriote de Cesnola au Metropolitan Museum of art (New-York, 1914) ; F. Schachermeyr, *Zum ältesten Namen von Kypros* (*Klio*, 1921, p. 230-239).

Deux histoires de l'art grec sont l'œuvre de G. E. Rizzo, *Storia dell'arte greca* (Turin, Unione tipogr., 1914), et d'A. von Salis, *Die Kunst der Griechen* (Leipzig, Hirzel, 1919). — E. Bell traite de l'architecture, *Hellenic architecture, its genesis and growth* (Londres, Bell, 1920) ; J. Braun-Vogelstein, de la colonne ionique, *Die ionische Säule* (*Jahrbuch* de l'Institut allemand, 1920, p. 1-48) ; E. Weigand, du chapiteau corinthien, *Vorgesch. des korintischen Kapitells* (Würzburg, Becker, 1920) ; Th. Homolle, de *L'origine du chapiteau corinthien* (*Rev. archéol.*, 1916, II, p. 17-60) et de *L'origine des Caryatides* (*ibid.*, 1917, I, p. 1-67) ; Mme B. C. Rider a donné une monographie de la maison grecque, *The greek house* (Cambridge, Univ. Press, 1916) ; deux monographies du théâtre sont dues à R. C. Flickinger, *The greek theatre* (Chicago, Univ. Press, 1918) et à J. T. Allen, même titre (Berkeley, Univ. of California Press, 1920). — Mentionnons, pour la sculpture : W. Deonna, *L'expression des sentiments dans l'art grec* (Paris, Laurens, 1914) ; G. Dickins, *Hellenistic sculpture* (Oxford, Clarendon Press, 1920) ; Mme D. Le Lasseur, *Les déesses armées dans l'art classique grec et leurs origines orientales* (Paris, Hachette, 1919) ; W. Deonna, supplément à ses *Apollons archaïques* de 1909 (*Rev. des Et. grecq.*, 1917, p. 337-340) ; L. Anti, sur le sculpteur *Lykios* (*Bullett. Comun. di Roma*, 1919, p. 55-138) ; R. Pick, *Die thronende Göttin des Berliner Museums* (*Jahrbuch* de l'Institut allemand, 1917, p. 204-215), remarquable statue archaïque de déesse assise, provenant de l'Italie méridionale, probablement de Locres, mise sous séquestre à Paris en 1915 et entrée au musée de Berlin pendant la guerre (Cf. *Gaz. des Beaux-Arts*, 1920, p. 297-298, et *Chron. des Arts*, 1921, p. 165-166) ; E. Michon, *Tête de la Coulonche*, tête de jeune homme provenant de la frise du Parthénon et léguée au Louvre (*Monum. Piot*, XXIII, 1919, p. 1-25) ; Mme G. M. Richter, *The subject of the Ludovisi and Boston reliefs* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1920, p. 113-123), sur deux « trônes » ornés de reliefs dont l'interprétation a été très discutée ; l'authenticité du « trône » de Boston est contestée (Cf. W. Deonna, *Rev. des Et. grecq.*, 1918, p. 419-420 ; S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1921, I, p. 142-143 ; I, 2, p. 157). En 1921 : A. Diehl,

Die Reiterschöpfungen der Phidiasischen Kunst (Berlin, de Gruyter) ; S. Mirone, *Mirone d'Eleutere* (Catane, Tropea) ; L. Anti, *Monumenti policleiti* (*Monum. antichi*, XXVI, p. 501-792) ; S. Mirone, *Les Eros de Praxitèle* (*Rev. numism.*, p. 23-37). — Sur les vases grecs : Mme M. A. B. Herford, *A handbook of greek vase painting* (Manchester, Univ. Press, 1919) ; G. Nicole, *Corpus des céramistes grecs* (*Rev. archéol.*, 1916, II, p. 373-412), avec errata et addenda par J. C. Hopkin, *Amer. journ. of archaeol.*, 1917, p. 308-312 ; P. Ducati, *Saggio nella ceramica attica figurata del sec. IV* (*Memorie dei Lincei*, 1916, p. 211-370) ; J. Cl. Hopkin, *A handbook of attic red figured vases signed by or attributed to masters of the VI and V century* (Cambridge, Univ. Press, 1919). En 1921 : J. D. Beazley, *An askos by Macron* (*Amer. journ. of archeol.*, p. 325-336) ; H. B. Walters, *Red figured vases recently acquired by the British Museum* (*Journ. of hellen. Stud.*, p. 117-50) ; C. D. Bickwell, *Some vases in the Lewis collection* (*ibid.*, p. 222-231).

4° *L'Orient grec.* — E. H. Minns, *Scythians and Greeks* (Cambridge, Univ. Press, 1913) a résumé l'histoire et décrit la civilisation des peuples de la côte nord du Pont-Euxin. — G. Seure continue dans la *Rev. archéol.* (en dernier lieu, sur une statuette d'argent à usage de salière, de l'époque romaine, 1921, I, p. 108-126), ses études d'*Archéologie thrace* commencées en 1911 ; il discute l'interprétation proposée par P. Kretschmer d'une inscription sur bague en or, *Connaîtrions-nous enfin un texte en langue thrace ?* (*Rev. des Ét. anc.*, 1920, p. 1-21) ; B. Filow (*Röm. Mitteil.*, 1917, p. 21-73) et G. Kazarow (*Archäol. Anzeiger*, 1918, p. 8-63 ; *Jahreshefte* de Vienne, XIX-XX, 1919, p. 43-50 ; *Bull. de la Soc. archéol. bulgare*, 1919-1920, p. 1-14) ont publié divers monuments de la Thrace aux époques grecque et romaine ; J. Chamonard, E. Dhorme, F. Courby ont rendu compte des *Fouilles du corps expéditionnaire d'Orient* dans la nécropole d'Éléonte en 1915 (*Bull. de corresp. hellén.*, 1915, p. 135-240), continuées en 1921 (Ch. Picard, *C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1921, p. 130-136). Sur les antiquités grecques de Constantinople et des environs, voir C. F. Lehmann-Haupt, *Aus und um Konstantinopel* (*Klio*, 1921, p. 269-285). — M. Rostowzew retrace l'histoire de *L'exploration archéologique de la Russie méridionale de 1912 à 1917* (*Journ. des Savants*, 1920, p. 49-61 et 109-122). M. Ebert fait le tableau de l'état de ce pays dans l'antiquité, *Südrussland im Altertum* (Bonn, Schroeder, 1921) ; M. Rostowzew a traité le même sujet en 1920 dans un cours du Collège de France, dont le sommaire est reproduit par la *Revue archéol.*, 1920, II, p. 113-114, et la leçon d'ouverture par la *Revue bleue* du 24 avril 1920, p. 225-230 ; voir aussi, du même, *South Russia in the prehistoric and classical period* (*Amer. histor. review*, 1920-1921, p. 203-224). E. von Stern décrit *Die politische und*

soziale Struktur der griech. Kolonien am Nord-Ufer des Schwarzen Meeresgebietes (*Hermes*, 1915, p. 161-224). L'ouvrage capital de M. Rostowzew sur les peintures de la Russie méridionale, en russe (1914), a été résumé par lui, *Ancient decorative wall-painting* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1919, p. 144-163). Le riche mobilier du kourgane ou tombeau du roi scythe Solokha est présenté par A. Bobrinskoy et S. Polovtsoff, *Rev. archéol.*, 1914, I, p. 161-190. Le Louvre a acquis une intéressante collection d'objets antiques des environs de Kertch, la collection Messaksoudy (*Rev. de l'art*, 1920, II, p. 187-190).

F. Sartiaux, *L'archéologie française en Asie Mineure et l'expansion allemande* (Paris, Hachette, 1918), appelle l'attention sur la nécessité de poursuivre l'exploration des sites antiques de l'Asie occidentale. M. Rostowzew étudie les relations du Pont et de la Bithynie avec le Bosphore cimmérien (*Annual of the brit. school at Athens*, XXII, 1916-1918). Th. Homolle a donné une *Note sur une inscription de Brousse* (*C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1921, p. 269-273). La fin du premier tome des *Altertümer von Pergamon*, par les soins des Musées de Berlin, a paru en 1913 (Berlin, Reimer). F. Sartiaux a entrepris d'importantes fouilles à Phocée en 1914 et en 1920 : *De la nouvelle à l'ancienne Phocée* (Paris, Lévy, 1914), et *C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1914, p. 6-18, 1921, p. 119-129. Les fouilles américaines de Sardes, de 1910 à 1914, relatées dans l'*Amer. Journ. of archaeol.* et dans la grande publication de *Sardis*, dirigée par H. W. Bell (XI, *Coins*, Leyde, Brill, 1916), sont résumées dans la *Rev. archéol.*, 1920, I, p. 371-372. Une inscription bilingue, lydo-araméenne, de Sardes est commentée en 1921 par A Cuny (*Rev. des Ét. anc.*, p. 1-27) et par A. E. Cowley (*C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, p. 7-14). Le rapport de R. Heberdey sur les fouilles autrichiennes d'Ephèse en 1913 n'a paru que dans *les Jahreshefte* de Vienne de 1915, *Beiblatt*, p. 77-88 ; W. R. Lethaby a étudié le temple primitif d'Artémis dans cette ville (*Journ. of hellen. Stud.*, 1917, p. 1-16). On doit à P. Bonnet des *Observ. sur le plan et la construction de Priène* (*Rev. archéol.*, 1920, I, p. 366-371). Plusieurs nouveaux fascicules de la grande publication des Musées de Berlin sur les fouilles de Milet, dirigée par Th. Wiegand, ont paru en 1913 (le Latmos), 1914 (le Delphinion), 1915 (l'Autel de Poseidon). B. Haussoullier poursuit ses études sur les inscriptions de Milet et du Didymeion : *Didymes au Ier siècle av. J.-C.* (*Rev. de philol.*, 1921, p. 45-62) ; *La voie sacrée* (*Cinquant. de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1921, p. 85-101). Une dissertation de R. Vagts est consacrée à *Aphrodisias in Karien* (Leipzig, Noske, 1921). J. Keil et Ad. Wilhelm ont rendu compte dans les *Jahreshefte* de Vienne, 1915, *Beiblatt*, p. 5-60, d'un voyage en Cilicie. W. M. Ramsay étudie les campagnes des Grecs dans la même région, *Military operations on the nord front of mount Taurus* (*Journ. of hellen. Stud.*, 1920, p. 89-112) ; W. L. Westermann, l'état des terres

sous les Séleucides, *Land register of western Asia under the Seleucides* (*Class. Philol.*, 1921, p. 12-19).

F. Preisigke a commencé à réunir tous les documents de langue grecque relatifs à l'Egypte : *Sammelbuch, griech. Urkunden aus Aegypten*, I (Strasbourg, Trübner, 1913). Parmi les publications antérieures à 1921 nous noterons : H. Gautier, *Le livre des rois d'Egypte, recueil des titres et protocoles royaux, IV, Les Ptolémées* (*Mém. de l'Institut franç. du Caire*, XX, 1915-1916) ; M. Fritze, *Die ersten Ptolemäer und Griechenland* (Dissert., Halle, 1917) ; les recherches de M. Engers sur l'administration des Lagides (*Mnemosyne*, 1917, p. 257-271 ; 1919, p. 146-157) ; G. Jondet, *Les ports submergés de l'ancienne Alexandrie*, remontant peut-être au temps de la thalassocratie crétoise (*Mém. présentés à l'Institut égyptien*, IX, 1916) ; J. Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des rois à Thèbes* (*Mém. de la mission franç. du Caire*, XLII, 1, 1920) ; P. Perdrizet et G. Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos* (Paris, Berger-Levrault, 1919) ; Fr. Œrtel, *Die Liturgie* (Leipzig, Teubner, 1917) ; K. Sethe, *Demotische Urkunden zum ägypt. Bürgschaftrecht* (*Abhandl.* de l'Acad. de Leipzig, XXXII, 1920) ; H. Kreller, *Erbrechtliche Untersuchungen* (Leipzig, Teubner, 1919) ; G. Glotz, *Le droit alexandrin*, à propos d'un papyrus de Halle intitulé *Dikaiomata* et publié en 1913 (*Journ. des Savants*, 1916, p. 21-32) et *Les fêtes d'Adonis sous Ptolémée III* (*Rev. des Ét. grecq.*, 1920, p. 169-222) ; F. Caspari, *Das Nilschiff Ptolemaios IV* (*Jahrbuch* de l'Institut allemand, 1916, p. 1-74) ; R. Pagenstecher, *Alexandrinische Studien* (*Sitzungsber.* de l'Acad. de Heidelberg, 1917, n° 12) ; Fr. Œrtel, *Der Niedergang der hellenistischen Kultur in Aegypten* (*Neue Jahrb.*, 1920, p. 361-381). En 1921 : P. Jouguet, *Petit supplément aux archives de Zénon* (*Cinquant. de l'Ecole des Hautes Etudes*, p. 215-236) ; A. E. R. B. Boak, *An overseer's day-book from the Fayoum* (*Journ. of hellen. Stud.*, p. 217-221) ; W.-L. Westermann, suite de ses études sur les irrigations du Nil à l'époque des Lagides et sous la domination romaine (*Class. Philol.*, p. 169-188) ; P. Roussel, *Quelques documents nouveaux relatifs à Sérapis* (*Rev. d'hist. et de littér. relig.*, p. 33-43) ; K. Sethe, *Ein bisher unbeachtetes Dokument zur Frage der Katoche im Serapeum von Memphis* (Berlin, de Gruyter) ; W. Deonna, *Sostratos de Cnide et la vertu des formules invisibles* (*Rev. archéol.*, II, p. 175-178) ; F. Smolka, *Das griech. Schulwesen im alten Aegypten* (Lemberg, 1921) ; P. Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Egypte de la collection Fouquet* (Paris, Biblioth. d'art, 1921).

MAURICE BESNIER.

(A suivre).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — HISTOIRE GÉNÉRALE

L'Egypte et l'Angleterre. — *Vers l'Indépendance.* — De Mohamed Ali au roi Fouad, par Roger LAMBELIN. Paris, B. Grasset, 1922, in-16 de VI-259 p.

Parmi les brochures que le service de la propagande allemande a publiées pendant la guerre, une était consacrée à rappeler toutes les promesses que l'Angleterre a faites de respecter l'indépendance de l'Egypte ; elle citait le texte même de ces engagements solennels pris devant l'Egypte, la Sublime-Porte et les grandes puissances. Venait ensuite l'exposé de quelques faits bien choisis pour montrer qu'en réalité l'Egypte, sous l'occupation anglaise, avait moins de liberté encore qu'une simple colonie de la Couronne. Comment les Egyptiens ont souffert de cet état de choses, comment aussi ils ont lutté sans cesse pour s'en affranchir, M. Roger Lambelin nous l'expose d'une manière aussi complète que méthodique dans son livre *l'Egypte et l'Angleterre*. Le sous-titre : *Vers l'Indépendance*, dit assez quel en est le sujet.

M. Roger Lambelin commence très justement son récit au règne de Mohammed Ali. C'est l'œuvre de ce grand homme en effet, créateur de l'Egypte moderne, qui a donné naissance au nationalisme égyptien. On sait quel concours les Français lui apportèrent pour cette œuvre. Le gouvernement de la Restauration avait compris le rôle que pouvait jouer, pour favoriser les intérêts de la France dans la Méditerranée et le proche Orient, une Egypte riche et forte. D'où la bienveillance avec laquelle il accueillit les requêtes que lui adressa Mohammed Ali pour obtenir des instructeurs militaires, des ingénieurs, des professeurs, des médecins. Ces missions françaises ont exercé une grande action et fait beaucoup pour le développement de notre influence, aujourd'hui encore si vivante aux bords du Nil. Elles avaient parfaitement préparé l'œuvre de Lesseps qui put mener à bon terme, malgré l'opposition britannique, les travaux gigantesques du canal de Suez. Malheureusement une série de fausses manœuvres politiques, résultat de la faiblesse et de l'instabilité des gouvernements qui se succédèrent en France, nous fit perdre le bénéfice non seulement d'une prééminence incontestée, mais même de la part d'influence que nous avions gardée dans le Condominium anglo-français.

Les séjours nombreux que l'auteur a faits en Egypte lui ont permis de suivre de près, au cours de ces dernières années, le mouvement irrésistible qui a entraîné les Egyptiens vers l'autonomie et l'indépendance. D'autre part, sa connaissance des milieux anglais le rendait particulièrement apte à démêler les fils souvent embrouillés de la politique britannique et à découvrir, sous les déclarations officielles des hommes de Downing street, leur idée bien arrêtée de garder la mainmise sur l'Egypte, pour assurer la sécurité de la route des Indes.

Malgré la haute valeur des résidents britanniques au Caire — que l'on relise à ce propos la page que reproduit M. Roger Lambelin (p. 64), où Lord Cromer a exposé, non sans humour, comment il comprenait son rôle de souverain — les Egyptiens ne pouvaient pas supporter une autorité qui s'exerçait trop souvent contre leurs intérêts, et dont le poids se faisait sentir d'autant plus lourdement qu'eux-mêmes progressaient davantage dans la civilisation occidentale. La guerre mondiale précipita les événements. On en trouvera dans ce livre le récit détaillé, accompagné de commentaires permettant de bien saisir les caractères du nationalisme égyptien. Le récit nous conduit jusqu'à la constitution du ministère de Saroit Pacha.

Dans sa conclusion, l'auteur ne cache pas que le problème égyptien ne se résoudra pas sans difficultés. « On ne saurait concilier, dit-il, des choses inconciliables, déclarer que l'Egypte cesse d'être sous le régime d'un protectorat, alors qu'elle continue à être protégée, qu'elle devient libre et souveraine, alors que les troupes anglaises occupent son territoire ». Le nationalisme égyptien poursuivra donc ses revendications. Mais il ne pourra triompher qu'après l'effondrement complet de l'empire britannique. D'ici là, il faudra donc trouver un *modus vivendi*. La France aurait un grand rôle à jouer comme intermédiaire, mais la tension présente de nos relations politiques avec les Anglais s'y oppose en ce moment. Il n'en est pas moins vrai qu'un gouvernement conscient de nos traditions nationales saurait tirer parti des circonstances.

Ce récit, vivement et clairement mené, des rivalités et des luttes d'influence qui se sont déroulées sur la terre des Pharaons depuis un siècle, est bien propre à éveiller en nous des réflexions mélancoliques, parce que, nulle part mieux que dans les affaires d'Egypte, nous ne constatons la faiblesse persistante de notre politique en face de la politique anglaise.

Antoine de Tarlé.

La Nation armée et l'Idéologie des Nationalités, par René Blachez. Bruxelles et Paris, Dewit et Plon, 1921, in-16 de 203 pages.

Père de deux fils tués à la guerre, René Blachez a voulu rechercher les origines et les causes du conflit mondial qui entraîna le massacre

d'environ dix millions d'hommes. Après avoir consacré un intéressant chapitre à notre « Nationalité », à l'œuvre des Capétiens qui créèrent, organisèrent, développèrent le patrimoine national jusqu'à ses frontières naturelles : la mer, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées ; guerroyèrent utilement dans ce but avec des armées de métier et peu nombreuses, il étudie « Les guerres des Droits de l'homme ». La Révolution inaugura les institutions démocratiques et renversa les systèmes gouvernementaux et législatifs sur lesquels reposait la vieille Europe.

La Constituante était demeurée pacifique, mais l'Assemblée législative manifesta dès le début des intentions agressives à l'égard des puissances étrangères. La déclaration des droits de l'homme comportait une politique extérieure et un Girondin, Isnard, menaçait tous les souverains d'une guerre des peuples contre les rois. Quand Dumouriez provoqua, en avril 1792, la guerre à l'Autriche, il inaugura la série des luttes armées s'inspirant de principes révolutionnaires et qui, durant vingt-trois ans, ensanglantèrent l'Europe.

C'est l'idéologie jacobine qui établit l'impôt du sang et institua le système des nations armées. Avec cette idéologie se confondit ultérieurement celle des nationalités, après la période de recueillement et de relèvement, suivie d'un retour à l'équilibre, que marqua la Restauration.

L'idéologie des nationalités enfanta l'unité italienne et l'unité allemande si fatales à la France. Les « nationalités » balkaniques, les rivalités du pangermanisme, du panslavisme et de l'impérialisme britannique engendrèrent le conflit mondial.

Telle est la thèse qu'expose avec talent René Blachez. Elle donne matière à de sérieuses réflexions alors que le vieux monde désemparé est exposé à des guerres nouvelles auxquelles prendra part le militarisme prolétarien des soviets.

Souhaitons avec l'auteur de ce livre que l'effroyable leçon de choses dont nous fûmes témoins de 1914 à 1918 « puisse instruire les peuples et les dégoûter des utopies qui mènent aux catastrophes ».

R. L.

Histoire de Lorraine (Duchés de Lorraine et de Bar, Trois Evêchés). Des origines à 1789, par Robert Parisot. Paris, A. Picard, 1919 et 1922. 2 vol. in-8° avec planches de xiv-520 p. et vi-347 p.

L'histoire d'une région telle que la Lorraine est à la fois d'une grande importance et d'une exécution particulièrement délicate. Raconter les événements survenus pendant près de vingt siècles, dans le pays de la Moselle et de la Meuse, c'est toucher aux problèmes les plus passionnants de l'histoire de la France, de l'Allemagne et

des Pays-Bas. Une telle entreprise suppose d'ailleurs la connaissance d'une vaste littérature historique, non seulement française, mais allemande et belge. Enfin — ce que le grand public ignore trop souvent — l'histoire de la région lorraine n'embrasse pas seulement le modeste duché de ce nom, mais encore le duché de Bar, qui jouit jusqu'au XVIII[e] siècle d'une administration autonome, diverses principautés secondaires et surtout les Trois Evêchés, Metz, Toul et Verdun, dont les capitales furent, au Moyen Age, autant de républiques municipales.

En dehors de diverses compilations allemandes (Huhn, Derichsweiler), nous n'avions en français sur l'ensemble de la région lorraine que les doctes in-folios de Dom Calmet, mine précieuse de renseignements pour les chercheurs, plutôt qu'ouvrage de lecture courante. En revanche, les monographies abondaient depuis le XVIII[e] siècle ; Histoires de Metz par les Bénédictins, de Verdun par l'abbé Clouët, de Toul par le P. Benoit Picart, de Nancy par Chr. Pfister, sans compter les annalistes : Digot pour le duché de Lorraine, le P. Bertholiet pour le Luxembourg, etc.

Par son enseignement à la Faculté des Lettres de Nancy, où depuis nombre d'années il occupe la chaire d'Histoire de l'Est de la France, par ses recherches érudites sur la Lorraine du IX[e] au XI[e] siècle, M. R. Parisot était tout désigné pour nous donner sur la Lorraine l'ouvrage d'ensemble, qui nous manquait encore. Les deux premiers volumes de son histoire, qui vont des origines à 1789, viennent de paraître en moins de trois ans, et l'auteur annonce déjà le troisième volume, où il traitera de la période contemporaine.

Cet important ouvrage rendra service, à la fois, aux érudits qui veulent remonter aux sources, et aux simples lecteurs, qu'attire le passé d'une grande région française. Aux chercheurs, M. R. Parisot offre une synthèse judicieuse des travaux les plus estimés sur la Lorraine, avec de copieuses bibliographies, qui permettront de s'orienter au milieu des questions de détail. Aux lecteurs ordinaires, la nouvelle *Histoire de Lorraine* apportera des renseignements sûrs, puisés aux meilleures sources, sur une foule de problèmes historiques, dont l'intérêt reste encore très vif pour notre époque. Des fragments d'anciens textes, enchâssés dans le récit, ajoutent à son intérêt et à sa couleur.

Une des principales difficultés de l'entreprise était de mener de front l'histoire souvent divergente de la Lorraine, du Barrois, des Trois Evêchés et même du Luxembourg méridional. D'autre part, l'auteur entendait faire une large place au mouvement religieux, littéraire et artistique, à l'histoire des institutions et aux transformations sociales. Par un louable souci de clarté, M. R. Parisot a peut-être exagéré l'ordre didactique, qu'il s'était imposé dès le début. La

multiplicité des divisions et des compartiments brise souvent l'unité du récit et oblige d'ailleurs l'auteur à des répétitions ou à des régressions fâcheuses. Mais ce défaut n'est-il pas celui du sujet lui-même ?

Dans cette revue de vingt siècles d'histoire, les erreurs de détail étaient difficilement évitables. M. R. Parisot nous permettra d'en signaler quelques-unes, dont l'énumération sera simplement la preuve de l'intérêt avec lequel nous avons lu son livre. — Tome I, p. 278, au lieu de dire de la cathédrale de Verdun qu'elle avait six absides et trois nefs, il vaut mieux lui attribuer une nef terminée par deux absides, et deux bas côtés prolongés chacun par deux chapelles absidales — p. 287, la Madeleine de Verdun était non pas un monastère, mais une collégiale — p. 299, l'abbaye de Belval (auj. dép[t] des Ardennes) appartenait non pas au diocèse de Verdun, mais au diocèse de Reims — p. 458, écrire Woinville *au lieu de* Voinville — p. 470, l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc doit être rangée parmi les édifices de style flamboyant — p. 472, puisque M. R. Parisot cite le nom du peintre-verrier Bouchs, il aurait pu indiquer pour la Meuse les vitraux de Génicourt-sur-Meuse, qui semblent être de cet artiste — Tome II, p. 18, M. R. Parisot attribue la responsabilité du massacre de Wassy au Duc François de Guise, que des témoignages contemporains semblent au contraire disculper — p. 245, ce ne fut pas uniquement le collège de Verdun, mais aussi celui de Bar-le-Duc, qui conserva jusqu'à la Révolution un personnel mêlé d'ecclésiastiques et de laïcs, et le diocèse de Verdun n'a pas eu de petit séminaire avant 1812. Parmi les industries lorraines, nous aurions aimé voir mentionnées les fonderies de cloches du Bassigny barrois, dont la renommée fut si grande. Ajoutons que les illustrations du livre, toujours intéressantes et bien choisies, auraient gagné à être présentées avec des dimensions moins réduites (1).

L'esprit qui anime certaines pages de l'*Histoire de Lorraine*, pourra causer quelque émoi à des lecteurs non prévenus. Mais tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Est de la France savent quel intérêt passionné M R. Parisot porte aux souvenirs de l'indépendance lorraine. Sa ferveur érudite regrette toujours les temps glorieux, où la Mosellane de l'époque carolingienne formait un état puissant, destiné, semblait-il, à unir d'une manière définitive les deux cultures, romane et germanique.

La rude franchise de l'auteur s'en prend assez souvent au régime de l'Eglise et aux mœurs du clergé lorrain. Sous l'influence de Hauck

(1) Relevons ici une légère critique faite dans la *Bibliographie Lorraine* (Nancy), 1921, p. 41 et sq.) à M. Parisot par M. E. Duvernoy. C'est avec raison que le premier a fait d'Hattonchâtel un bailliage, non pas barrois, mais lorrain. D'ailleurs, les archives de Meurthe-et-Moselle, dont M. Duvernoy a la garde, l'attestent amplement.

peut-être, il critique assez vivement l'action du Saint-Siège dans la province ecclésiastique de Trèves, et il semble croire que l'Eglise est passée, à un moment donné, du régime aristocratique à une constitution monarchique (t. I, p. 302). D'autre part, quand, au nom de l'idéal évangélique, M. R. Parisot tance avec persévérance les clercs trop occupés des biens de la terre, il oublie peut-être que les prélats édifiants et les abbayes ferventes n'apparaissent guère dans son récit, précisément parce que — comme les honnêtes gens — ils n'ont pas d'histoire.

On voit que l'absolu détachement du sujet qu'il traite n'est pas le fait de M. R. Parisot. Avec une franchise savoureuse, il juge hommes et événements, distribuant selon le cas le blâme ou la louange. Rendons ici hommage à sa sincérité d'historien, aussi bien qu'à son intransigeance de Lorrain. Souhaitons qu'il nous donne bientôt le troisième volume de son bel ouvrage, celui qui nous montrera la Lorraine mutilée en 1871, reconstituée par la victoire de 1918.

Ch. Aimond.

II. — HISTOIRE ANCIENNE

L'Empire romain, évolution et décadence, par G. Bloch. Paris, Flammarion, 1922, in-16, 313 pages.

Ce nouveau volume de M. Bloch fait suite à celui qu'il avait consacré en 1913 à *La République romaine* et se recommande par les mêmes qualités de concision, de clarté et de vigueur. Sans entrer dans le récit détaillé des événements et sans s'embarrasser de références et de discussions érudites, l'auteur s'est proposé de dégager les grandes lignes de l'évolution du régime impérial et de faire comprendre le fonctionnement de ses organes essentiels. De là les deux parties du livre : les empereurs, les institutions. La première est un exposé des transformations qu'a subies au cours des siècles l'œuvre fondée en 27 av. J.-C. : Auguste s'est efforcé de réaliser un compromis ingénieux et fragile entre la république et la monarchie ; dès les règnes de ses premiers successeurs le conflit éclate avec le Sénat ; à la mort de Néron les armées provinciales interviennent dans le choix des empereurs et ébranlent le régime ; les Flaviens et les Antonins le restaurent, portent la puissance romaine à son apogée et font faire à l'idée monarchique des progrès décisifs ; au III[e] siècle l'anarchie militaire et les tentatives de séparatisme mettent encore une fois Rome en péril ; les empereurs illyriens rétablissent momentanément l'unité, mais l'organisation qu'inaugurent Dioclétien et Constantin a pour conséquences, d'une part, le triomphe de l'absolutisme, d'autre part, avec Théodose, le partage définitif de l'Empire. La seconde partie

comprend deux tableaux qui s'opposent : sous le Haut-Empire, grandeur et prospérité, grâce à une politique habile et sage, qui tend à unifier la condition politique et juridique de tous les habitants du monde romain, à mettre en valeur toutes les ressources de l'Italie et des provinces, à favoriser les initiatives locales et l'essor de la vie municipale ; sous le Bas-Empire, au contraire, décadence et misère, une administration compliquée et tracassière, une situation économique de plus en plus embarrassée, qu'aggravent la dépopulation, l'extension des grandes propriétés, les crises monétaires, la lourdeur des impôts, un état social qui tend à se figer dans des cadres rigides et oppressifs, une armée qui n'est plus romaine que de nom et où dominent les éléments barbares. En terminant, M. Bloch se demande si le christianisme est responsable de la chute de l'Empire ; ce qu'il a dit précédemment l'autorise à assurer que celui-ci, de toutes façons, était condamné à périr ; mais il croit pouvoir affirmer que le christianisme, par suite des préoccupations nouvelles qu'il introduisait, doit être compté parmi les causes multiples qui ont contribué à la ruine inévitable ; il a été, lui aussi, un ferment de dissolution ; il était appelé, ajouterons-nous, à devenir, après les invasions barbares, le ferment de la reconstitution de l'Europe occidentale.

R. MÉRICOURT.

Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne, par L. HALPHEN, Paris, F. Alcan, 1921, in-8°, VIII-314 p.

En attendant qu'il nous donne une histoire de Charlemagne, M. Halphen vient de réunir en volume les pénétrantes études qu'il avait publiées sur le règne de ce prince dans la *Revue historique*. Les unes concernent les sources, les autres différentes questions politiques ou économiques.

Les Annales royales, Einhard et le moine de Saint-Gall retiennent tour à tour l'attention de l'érudit sagace et bien informé qu'est M. Halphen. Tandis que, jusqu'alors, la plupart des savants avaient donné comme sources aux Annales royales de petites annales, telles que celles de Lorsch ou de Saint-Amand, d'après M. Halphen, c'est le rapport inverse qui existe entre les unes et les autres. — M. Halphen n'attache pas à la *Vita Karoli* d'Einhard la même importance que ses devanciers. A l'en croire, Einhard n'avait pas été admis dans l'intimité de Charlemagne, et par suite il n'avait pas été en situation de connaître les dessous de la politique de l'empereur. De plus, il ne s'est mis à l'œuvre qu'une vingtaine d'années après la mort de son héros. On peut relever dans la *Vita Karoli* des récits tendancieux ou même erronés. — Quant aux anecdotes recueillies par le moine de Saint-

Gall, M. Halphen leur refuse toute espèce de valeur historique. Ce chroniqueur a mal compris ou inexactement reproduit les sources qu'il a consultées. On a de plus le droit de supposer qu'il s'est laissé entraîner par son imagination, et que, sous l'influence de préoccupations morales, il a voulu proposer en modèle à Charles le Gros un Charlemagne idéal. M. Halphen n'est-il pas allé trop loin dans l'exécution qu'il a faite du moine de Saint-Gall ? Pourquoi ne pas admettre que plusieurs des anecdotes de ce chroniqueur contiennent, bien que défigurées par la tradition populaire, un fonds de vérité ?

Dans une seconde partie M. Halphen étudie successivement la conquête de la Saxe, le couronnement impérial de l'an 800, l'agriculture et la propriété rurale, enfin l'industrie et le commerce dans l'empire franc. Suivant M. Halphen, lorsque Charlemagne fit sa première expédition en Saxe, il avait simplement pour but de mettre à la raison des voisins turbulents. L'énergie de la résistance que lui opposèrent les Saxons lui fit comprendre la nécessité de réduire leur pays sous sa domination. Au cours de cette étude M. Halphen montre le caractère tendancieux des sources franques, qui s'efforcent d'atténuer les échecs subis à différentes reprises par les Francs durant les guerres contre les Saxons. D'après M. Halphen, il y aurait lieu de modifier les dates communément admises pour plusieurs capitulaires de Charlemagne relatifs à la Saxe.

M. Halphen rejette le récit que nous a laissé Einhard du couronnement impérial de Charlemagne. Il ne croit pas qu'il y ait eu de la part de Léon III une sorte d'improvisation ; en réalité tout avait été arrêté et combiné à l'avance. Remarquons à ce propos que plusieurs des érudits qui s'étaient occupés de cette question n'admettaient pas davantage que le pape eût pris l'initiative de couronner Charlemagne. Seulement, à la différence de M. Halphen, ils avaient cru pouvoir retenir quelque chose du récit d'Einhard, et ils avaient essayé d'expliquer le mécontentement qu'aurait manifesté Charlemagne après la cérémonie : ce qui irritait ce prince, c'était non point d'avoir été proclamé empereur, mais bien d'avoir reçu la couronne des mains du pape. Il ne nous semble pas que cette explication doive être rejetée purement et simplement ; elle peut contenir une part de vérité.

M. Halphen discute enfin les théories, tantôt concordantes, tantôt opposées, que deux érudits autrichiens, MM. Inama-Starnegg et Dopsch, ont émises sur l'agriculture, la propriété rurale, l'industrie et le commerce dans l'empire franc. Notre auteur ne croit pas qu'à l'époque carolingienne les grands domaines se soient étendus ; son opinion est qu'alors il se manifestait une tendance au morcellement, sous la double action des inféodations et des cessions en précaire. Toutefois M. Halphen semble oublier que la dépendance, dans laquelle

nombre d'hommes libres se plaçaient à l'égard de personnages puissants, a eu pour conséquence une extension notable de la grande propriété. M. Halphen combat également une autre théorie de MM. Inama-Starnegg et Dopsch, qui prétendent que l'agriculture, l'industrie et le commerce se sont développés et transformés durant la période carolingienne. On peut lui concéder qu'il ne s'est pas produit de révolution véritable ; seulement, la tranquillité dont jouit la plus grande partie de la Gaule franque pendant près de trois quarts de siècle a été favorable à la vie économique, qui a pu retrouver alors une prospérité depuis longtemps inconnue.

Qu'on nous permette une dernière observation. Quand on étudie les institutions ou la vie économique au temps de Charlemagne, on se laisse trop facilement entraîner à des généralisations. Le vaste empire de Charlemagne comprenait des territoires qui ne se ressemblaient à aucun point de vue, les uns civilisés depuis longtemps, les autres sortant à peine de la barbarie. A notre avis, les institutions, bien qu'en apparence les mêmes partout, ne fonctionnaient pas de la même façon dans les différentes provinces de la monarchie franque, et la vie économique ne s'y présentait ni dans les mêmes conditions, ni sous les mêmes aspects. Les décrire à l'aide de traits empruntés à tous les pays dont se composait l'empire, ce n'est pas, croyons-nous, le meilleur moyen d'en présenter une image fidèle.

Robert PARISOT.

III. — MOYEN AGE

Le Roi Sauvage (L'Espagne au XVe siècle), par J. LUCAS-DUBRETON. Paris, Perrin, 1922, in-16 de 301 p.

Voici un livre singulier, dans lequel semble revivre la tradition de l'histoire romantique, que l'on croyait condamnée à jamais. Certaines pages rappellent la manière de Michelet, mais ce n'est pas la bonne ; l'historien de goût tant soit peu sévère s'accommodera mal de cette sorte de roman historique, trop romanesque pour une histoire, trop farci d'histoire pour un roman. Nous croyons bien qu'il y a quarante ans, nous aurions lu avec bonheur ces chapitres aux titres rares : *La fête et le deuil. — Le Mage archevêque. — Les princesses à l'encan. — La fin des chevaliers. — L'agonie d'Israël.* Tout cela sent le bon vieux mélodrame en cinq actes et trente tableaux. Aujourd'hui, nous avouerons que cette orgie de couleurs ne nous charme plus ; nous nous sommes rangé, nous avons compté parmi nos maîtres un homme à l'esprit merveilleusement lucide, M. Ernest Lavisse, qui nous a dégoûté à tout jamais de l'éloquence en histoire.

M. Lucas-Dubreton entreprend de nous faire connaître l'Espagne de Henri IV, roi de Castille (1454-1474), frère d'Isabelle-la-Catholique,

L'époque est intéressante, si le personnage ne l'est pas beaucoup. *L'impuissant*, comme l'appelèrent ses contemporains, manqua de volonté, péché impardonnable dans un temps où la force brutale régnait sans partage ; mais l'Espagne du XVe siècle est une époque magnifique ; partout la vie bouillonne ; c'est la prime jeunesse des nations espagnoles ; elles jettent leur gourme, elles se démènent dans une anarchie spontanée, qui, au fond, les enchante ; elles se querellent, elles se battent et trouvent le moyen d'avoir, en même temps, un art extrêmement brillant, une littérature jeune et pleine de sève. L'Espagnol, qui peut choisir entre cinq patries et trois religions, est alors l'homme le plus libre de l'Europe. C'est du côté du peuple qu'il faut se placer pour bien voir les choses ; on s'aperçoit alors que les évolutions des grands ne sont qu'accidents de surface et que la vie est ailleurs. C'est du côté des grands que s'est placé M. L.-Dubreton — comme la plupart de ses prédécesseurs — et nous croyons bien que le plus intéressant du spectacle lui a échappé.

Sa documentation paraît abondante et variée. Il a beaucoup lu, mais il n'a pas été en contact avec les sources mêmes et c'est là une première et grosse lacune ; il s'en est tenu aux chroniques imprimées et aux ouvrages espagnols modernes. Il n'a pas connu l'âpre plaisir que l'on éprouve à lire, dans le texte même, les documents probants qui vous font pénétrer dans l'intimité vraie des personnages. Sans parler de notre étude sur *Don Carlos prince de Viane*, qui aurait pu l'aider à comprendre l'esprit navarrais et l'esprit catalan, il ne cite ni l'ouvrage de H. Courteault : *Gaston IV, comte de Foix*, ni celui de Boissonade : *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, ni l'*Etude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle* de G. Daumet, ni les *Histoires générales d'Espagne entre Alphonse X et Philippe II* de G. Cirot. Il ne cite nulle part la *Bibliographie hispanique* de M. Faulché-Delbosc. Il ne paraît pas connaître l'œuvre immense de ce critique, le plus laborieux et le plus pénétrant de nos hispanisants.

S'il y a des lacunes graves dans la documentation de M. Lucas-Dubreton, il cite aussi beaucoup d'ouvrages dépassés et sans autorité, comme l'*Histoire de Ferdinand et d'Isabelle* de Prescott, comme les *Histoires générales* de Mariana et de Rosseum Saint-Hilaire, sur lesquelles on ne peut s'appuyer.

Sa méthode de composition ne vaut guère mieux que sa critique des sources ; il ne peut rester enfermé dans son sujet ; son imagination débordante l'entraîne à chaque instant hors du cadre. Il s'arrête sur la place de l'Azoguejo de Ségovie pour y voir danser les paysannes ; il va à Balsain et y évoque tour à tour Henri IV, Philippe II, l'infant Balthazar Carlos, Philippe V ; il visite la Granja, « ce Versailles raté... cette folie de banlieue ». Il philosophe sur la cathédrale de Burgos.

Il a lu le livre assez romantique de Hume, *Philippe IV et sa Cour*. Il dépeint Tolède avec des couleurs sombres, qui semblent empruntées au Gréco. Il parle de Sainte Thérèse, de Charles-Quint, de Philippe II, de Charles II, du *Tizón de España*, de Bailén, de mille gens et de mille choses qui n'ont rien à voir avec l'histoire de Henri IV.

Ce coloriste emploie parfois des couleurs fausses. Il nous représente (p. 118) la reine Jeanne de Portugal « heaume en tête, écu au poing, lançant deux flèches contre les Mores » ; de quelle main la reine tenait-elle son arc ? A la page suivante (p. 119) il appelle Henri IV « le premier Henri de Castille » ; que deviennent Henri Ier, Henri II et Henri III ? Il nous représente (p. 93) le connétable de Luna « le paternoster à la main ; » il s'agit évidemment des « patenôtres », c'est-à-dire d'un chapelet, d'un *rosario de cuentas gordas*, une dizaine à gros grains.

M. L.-Dubreton intervient à chaque instant dans le récit : « Dans ce couvent du désert (Silos) j'ai découvert parfois un accent étranger » (p. 24). — Je ne veux pas descendre plus avant dans cet abîme de divagations (p. 161). — Je salue (en ces poètes) le cortège annonciateur de la Célestine, l'entremetteuse populaire (p. 224).

Il ne dissimule rien des infortunes conjugales de Henri IV ; il conte, tout au long, et avec un véritable plaisir, l'histoire de la Beltraneja — ce qui ne l'empêche pas de la préférer à Isabelle. Il s'attache à diminuer la grande reine de Castille, il relève toutes les critiques qui lui furent adressées, il est aussi sévère pour cette « moraliste ennuyeuse » (p. 294) qu'il est indulgent pour Jeanne de Portugal, la jolie brune (p. 222), et pour Dª Guiomar, maîtresse officielle de Henri IV.

Ce sont là des outrances fâcheuses. L'anarchie espagnole ne pouvait se maintenir, et les peuples préférèrent un gouvernement fort et intelligent, au gâchis qui durait depuis un siècle. Ils eurent incontestablement raison, mais les rois eurent tort de changer la vieille liberté espagnole en despotisme et les Castillans eurent tort de les laisser faire.

Le livre touffu, confus, mais brillant, de M. L.-Dubreton donne-t-il au moins une idée juste du milieu qu'il a cherché à dépeindre ? Nous ne le pensons pas. La plupart des pièces de la mosaïque sont authentiques, mais le dessin manque de style ; la gravité castillane désavouerait toutes ces couleurs et tous ces enjolivements. Cet auteur deviendra sans doute plus sévère pour lui-même ; il fera d'excellente besogne, quand il aura renoncé au faux plateresque pour écrire en style de Herrera.

G. Desdevises du Dezert.

IV. — SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME SIÈCLES

La réglementation du commerce des grains en France au XVIIIe siècle. — La théorie de Delamare. — Etude économique, par Charles MUSART. Paris, Champion, 1922, in-8° de 266 p.

L'intérêt de la question étudiée par M. Charles Musart déborde le commerce des grains au XVIIIe siècle. Il s'agit en effet de savoir quelle théorie doit l'emporter en matière économique et commerciale, celle de la liberté ou celle de la réglementation. Toutes les deux ont eu et ont encore des partisans, convaincus de détenir la vérité absolue. Au XVIIIe siècle, le commerce des céréales était surveillé et réglementé d'une façon très étroite. L'idée des pouvoirs publics était d'éviter d'une part le retour des disettes et des famines qui dans le passé avaient désolé le royaume ; de l'autre, la spéculation, dangereux agent de démoralisation. Cette réglementation n'était pas spéciale au XVIIIe siècle ; c'était une pratique administrative traditionnelle.

Elle était violemment attaquée, soit par les propriétaires fonciers et les gros marchands, soit encore par des écrivains comme Vauban, Bois Guillebert et Herbert. Les premiers demandaient la liberté du commerce pour en profiter personnellement ; les seconds, tout à fait désintéressés, la réclamaient au nom de l'intérêt général du pays. Surviennent alors les physiocrates. L'école de Gournay et celle de Quesnay s'efforcent de démontrer les avantages de la liberté du commerce et de l'établir pour les céréales. Ils obtiennent satisfaction par la déclaration du 25 mai 1763 et l'édit de juillet 1764. L'abbé Terray, devenu contrôleur général, remit en vigueur les restrictions antérieures. Cinq ans après Turgot rétablit la liberté. Avec Necker, elle subit une nouvelle éclipse. Puis Calonne abrogea de nouveau la réglementation du commerce extérieur. Enfin, la Révolution, tout en posant le principe de la liberté du commerce, multiplia les restrictions plus que ne l'avait fait l'ancien régime.

De nos jours, les économistes libéraux ont vivement attaqué les procédés mis en œuvre par l'administration « qui dépensait des trésors d'ingéniosité et de maladresse pour assurer les subsistances et n'atteignait pas son but ». Aujourd'hui, continuent-ils, nous laissons au contraire jouer librement le mécanisme des opérations commerciales et, grâce à lui, sans peine et sans effort, nous sommes largement approvisionnés.

Mais la guerre est venue qui a porté une rude atteinte aux théories libérales. Nous avons eu un Ministre du ravitaillement général ; auprès de lui, un Office central des céréales et un Comité central de la meunerie et de la boulangerie. Dans chaque département, un Office départemental des céréales et, au Ministère du ravitaillement, un Comité consultatif du blé, de la farine et du pain. Comme régle-

mentation, tout ce que l'on peut imaginer : réquisition, répartition, taxation des grains, de la farine et du pain ; réglementation de la meunerie et de la boulangerie ; fixation du taux de blutage pour la farine ; jusqu'au rationnement du consommateur et à l'institution de la carte de pain. Même la guerre finie, la seule menace de la grève des cheminots en février 1920 a poussé les commerçants eux-mêmes à demander l'intervention des pouvoirs publics. Il y a là de quoi nous rendre indulgents pour les mesures administratives d'autrefois, qu'il a été de mode de juger si sévèrement.

Ce que M. Charles Musart prétend nous montrer, et il y réussit, c'est précisément que la réglementation édictée par la police au XVIII[e] siècle avait ses raisons d'être. Elle s'explique par les conditions du commerce à cette époque et même par le caractère des institutions politiques. Signalons à ce sujet la synthèse excellente que l'auteur donne pour conclusion à son travail. On y trouvera les vues les plus justes sur la manière dont les pouvoirs publics comprenaient alors leur rôle pour obliger les individus, regardés comme des *unités sociales*, à voir dans leur métier, non pas seulement une source de profit, mais encore une *fonction sociale* leur imposant des devoirs envers la collectivité.

Malgré l'appui qu'il a reçu de l'Office national des mutilés de guerre, nous ne pouvons que regretter que les difficultés matérielles aient empêché l'auteur de donner à son travail toute l'étendue qu'il devait normalement avoir. Telle qu'elle se présente, cette étude n'en est pas moins riche en renseignements de toute sorte. Ajoutons qu'elle est établie d'une façon méthodique, avec l'indication des sources et de la bibliographie et qu'une table analytique très complète en facilite la lecture. Les brèves études rejetées en appendices ne sont pas les parties les moins intéressantes de l'ouvrage, tant M. Musart a le talent d'éclairer les faits à la lumière des idées générales.

Antoine de Tarlé.

V. — RÉVOLUTION ET EMPIRE

La Révolution française. Tome I. La chute de la Royauté (1787-1792), par Albert Mathiez. Paris, Armand Colin, 1922, in-16 de VI-218 p.

Voici un petit livre clair, vivant, neuf. C'est le premier, et le seul actuellement paru, des trois volumes où M. Mathiez entreprend une synthèse de l'histoire de la Révolution française.

Négligeant le récit circonstancié et tant de fois repris des grandes journées révolutionnaires, l'auteur a surtout tenu compte ici des idées et des faits politiques et sociaux qui sont à l'origine des événements. Il a cherché à dégager la genèse et l'évolution des princi-

pales institutions, à préciser l'influence sur ces dernières de l'action des personnages les plus marquants.

Un style sobre, d'où toute chaleur et toute éloquence ne sont cependant pas bannies, permet d'apprécier sans fatigue les solides qualités du fond.

Dans la pensée de M. Mathiez, il y eut continuité entre l'ancienne France et la France révolutionnaire, ce qu'il indique matériellement en faisant commencer son récit en 1787. Le résultat de la secousse de 1789 ne fut-il pas seulement, en effet, de détacher de l'arbre un fruit déjà très mûr ? Sans croire le moins du monde à la nécessité de transformations semblables à celles qui eurent lieu effectivement, c'est, à notre avis, dans l'ensemble, une appréciation assez juste des choses de considérer la Révolution comme née « du divorce chaque jour plus profond entre les réalités et les lois, entre les institutions et les mœurs, entre la lettre et l'esprit » (p. 1), qu'il s'agisse de la justice, des impôts, du système féodal, moribond bien avant la nuit du 4 août, ou encore de la noblesse que l'accession de la bourgeoisie à la fortune et aux grandes affaires de l'État laisse peu à peu comme en l'air dans l'organisation de la France du XVIIIe siècle. Car, en définitive, les causes véritables du grand bouleversement ne sauraient être ni la misère du peuple, ni la révolte contre un pouvoir de plus en plus oppressif, puisque sous Louis XVI précisément, le pays est plus riche, le commerce et l'industrie plus florissants que jamais, et puisque le lien administratif, trop serré naguère, se relâche chaque jour davantage. Mais un profond déséquilibre des classes a suivi le très important déplacement de richesses survenu au cours du siècle, d'où une crise sociale d'une exceptionnelle gravité, accompagnée vers la fin du règne de Louis XVI d'une crise financière aiguë. Voilà ce qu'expose M. Mathiez en quelques chapitres nourris d'idées et de faits et très originaux, particulièrement en ce qui concerne l'état économique du pays à la veille de la Révolution.

Il donne ensuite des tentatives malheureuses de la Constituante en matière de réformes financières, une analyse intéressante, qui permet au lecteur de piquants rapprochements avec la situation actuelle.

Par contre, des réserves sérieuses s'imposent sur les appréciations de l'auteur, sans justesse comme sans justice, concernant le rôle de Bernis et du pape Pie VI dans le rejet par le Saint-Siège de la *Constitution civile*. Il n'y eut certainement pas chez ceux-ci (M. de la Gorce l'a démontré) le parti pris d'intransigeance et de rupture que leur prête M. Mathiez. Pourtant le chapitre consacré à la question religieuse présente par ailleurs des vues ingénieuses et reste l'œuvre d'un spécialiste qui se rend parfaitement compte de l'influence capitale des affaires religieuses dans la marche des événements de cette époque.

Les jugements sur les hommes ne manquent pas d'une certaine

nouveauté. L'auteur met dans un jour éclatant l'action de La Fayette, auquel il accorde un sens politique avisé. Il se montre sévère pour le roi et la reine. Jusqu'à la journée du 10 août, presque incluse, rien de Danton qui vaille d'être noté par lui, sinon les occasions nombreuses où le tribun accepte l'argent de toutes mains. Par contre, le rôle de Robespierre est magnifié ; bon féal, l'auteur voit en l' « Incorruptible » le plus lucide, le plus droit des esprits politiques d'alors, auquel Marat seul paraît pouvoir être comparé !

L'impartialité de M. Mathiez reste suffisante. On ne saurait faire un trop gros grief à ce partisan passionné de la Révolution et de la plus complète de certaines expressions ou appréciations « avancées », si l'on ose dire. Quelques faits semblent cependant interprétés d'une façon tendancieuse. Pourquoi, par exemple (p. 142), accuser d'Elbée et Bonchamp d'avoir acheté des biens nationaux ecclésiastiques sans préciser autrement, alors qu'il est avéré que l'un d'eux, d'Elbée, a agi comme syndic de sa commune et que, si Bonchamp soumissionna en fait, il reste à prouver que des biens ecclésiastiques soient réellement entrés dans son patrimoine.

Nous avions ouvert le livre avec un peu d'appréhension. Après tant d'autres, après surtout le brillant travail de M. Madelin, qu'apporter sur un tel sujet, qui retienne l'attention ? Convenons que M. Mathiez a réussi à faire une œuvre non seulement intéressante, mais encore utile par la mise en relief de certains points d'histoire trop négligés jusqu'ici.

Jean DE LA MONNERAYE.

Le Comte Molé (1781-1855). Sa vie, ses Mémoires, par le marquis DE NOAILLES. Paris, Ed. Champion, 1922. Tome I. In-8° de VII-356 p.

Le comte Molé avait, dès sa jeunesse, noté au jour le jour ses impressions sur les événements de son temps. Confiés à une famille amie qui ne les a pas conservés, ces Mémoires furent dispersés. Grâce à de patientes recherches, le marquis de Noailles a pu en retrouver la majeure partie et reconstituer, avec des lettres et divers écrits, ces précieuses archives de famille auxquelles il manque encore les souvenirs de certaines périodes, notamment ceux des années 1813 et 1814.

Mathieu-Louis Molé descendait par son père et par sa mère née Lamoignon de deux illustres familles de robe. Le président Molé avait été guillotiné en 1794, en même temps que vingt-quatre magistrats des Parlements de Paris et de Toulouse. Orphelin à treize ans, seul avec une mère malade et deux sœurs plus jeunes que lui, son fils eut une enfance et une jeunesse singulièrement tristes. Intelligent et laborieux, il étudia presque constamment sans maîtres, s'initia aux littératures grecques et latines, manifesta un goût prononcé pour la philosophie et les questions sociales, suivit les leçons de l'Ecole des

travaux publics — qui allait devenir l'Ecole polytechnique. A dix-sept ans, il épousa M[lle] de la Briche.

Dans le salon de M[me] de Beaumont, Molé connut Chateaubriand, Joubert, Fontanes. Il composa des *Essais de morale et de politique* où des conceptions personnelles se mêlaient à des idées puisées dans Rousseau et Montesquieu.

Nommé auditeur au Conseil d'Etat, il fut reçu par l'empereur et a fait de cette audience un récit très attachant que le marquis de Noailles a intégralement reproduit.

Quelques années plus tard, des réclamations ayant été formulées par des propriétaires d'Alsace et de Lorraine, victimes d'usuriers juifs, Molé fut invité par le président de la section de l'intérieur à « faire des recherches sur l'état des juifs, depuis la chute de Jérusalem jusqu'à ce jour, plus particulièrement en Europe et en France ».

Il se mit de suite à l'œuvre, consulta tous les livres sur le sujet, que possédait la Bibliothèque impériale, et remit son travail au président Regnault en résumant ainsi son impression : « Les Juifs expient leur crime, j'en suis convaincu. Rien ne peut expliquer leur situation, même aux yeux de la raison, sans admettre la malédiction dont ils ont été frappés » (p. 91).

L'empereur tint à présider lui-même à Saint-Cloud la séance du Conseil d'Etat où fut examinée la question des juifs d'Alsace, qui trouvèrent un avocat en M. Beugnot. Napoléon voulut recevoir à nouveau Molé dont il fit publier le rapport au *Moniteur ;* il lui dit : « Je ne puis pas souffrir que tous les propriétaires d'Alsace et d'une partie de la Lorraine soient spoliés par l'usure, eux et leurs enfants... Je dois la même protection à tous les Français et je ne puis regarder comme des Français ces juifs qui sucent le sang des véritables Français. » Puis, après avoir qualifié le *Talmud* de « compilation indigeste où se trouve, à côté des traditions bibliques des israélites, la morale la plus corrompue dès qu'il s'agit de leurs rapports avec les chrétiens », l'empereur déclara qu'il était nécessaire de surveiller les écoles juives et de soumettre les rabbins à certains examens.

En réalité, aucune suite ne fut donnée aux intention manifestées dans ce but.

Nommé successivement préfet de la Côte-d'Or, conseiller d'Etat, directeur général des Ponts et Chaussées, grand juge, ministre de la Justice, pair de France, le comte Molé n'avait pas à se plaindre du régime impérial. Le manuscrit intitulé *les Cent jours* montre à quel point il fut au courant de toutes les intrigues politiques ourdies en 1814 et 1815. Les portraits de Talleyrand, de Fouché sont fortement burinés. Du premier il disait : « Il y a en lui du grand seigneur, de la femme, de l'abbé et du chat », et du second : « Toute sa personne

témoigne des passions qui ont agité sa vie... je ne sais quoi de féroce, d'élégant et d'agile le fait ressembler à une panthère ».

Sur les premiers actes de Louis XVIII et de ses ministres le comte Molé émet parfois des jugements empreints de quelque injustice, mais il reconnaît que le régime impérial a faussé tous les rouages de l'organisme normal du pays, que le retour des Bourbons est une nécessité d'ordre national et que les bons Français doivent favoriser le retour à la tradition nationale et servir loyalement la monarchie restaurée.

ROGER LAMBELIN.

La Battaglia di Montenotte, par Bernardo MATTIAUDA. Savona, *Corriere ligure*, 1922, in-8° de 64 p.

Cette brochure contient un résumé de l'histoire de la victoire de Bonaparte à Montenotte (1796). Elle a été écrite à l'occasion du centenaire napoléonien, d'après les ouvrages français et autrichiens publiés sur la première campagne d'Italie. L'auteur n'a mis au jour aucun document nouveau, mais a traité son sujet avec une impartialité méritoire.

G. A.

VI. — DE LA RESTAURATION A LA CHUTE DE L'EMPIRE

Le Saint-Siège et la Russie, leurs relations diplomatiques au XIXe siècle, par le P. Adrien BOUDOU, S. J. I. *1814-1847*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922. In-8°, xv-580 p.

C'est avec joie qu'en recevant ce beau volume je me suis assuré que l'œuvre grandiose entreprise par le R. P. Paul Pierling de raconter les relations entre le Siège apostolique et l'Empire des tsars, poursuivie par lui pendant de longues années avec un zèle inlassable et une science remarquable et que sa mort douloureuse a laissée inachevée, ne demeurerait pas incomplète ; et c'est avec une satisfaction plus grande encore que je me suis convaincu, en lisant le livre du P. Boudou, que l'ouvrier chargé d'achever l'œuvre ne serait en rien inférieur à son devancier. Le P. Boudou a pu se pénétrer de la pensée de son savant confrère ; il a été associé à ses derniers travaux ; il a été initié à ses recherches ; s'il n'est pas Russe, il possède à merveille la langue russe ; il a pu utiliser les travaux parus là-bas ; et s'il n'a pas eu accès aux documents des archives qui sont actuellement aux mains des soviets, en revanche les archives du Saint-Siège lui ont été ouvertes avec une libéralité peu commune ; il y a puisé à pleines mains ; il a utilisé des documents jusqu'à présent inaccessibles et son livre en tire une valeur documentaire de premier ordre. Peut-être est-ce

une des raisons qui l'ont induit à renverser dans son titre l'ordre des termes admis par le P. Pierling : en l'intitulant non plus *la Russie et le Saint-Siège*, mais le *Saint-Siège et la Russie*, peut-être a-t-il voulu nous marquer que ses principales sources émanent des archives vaticanes et que c'est plus particulièrement au point de vue romain qu'il étudie cette histoire dramatique.

Il y a quelque chose de tragique, en effet, dans ces efforts de souverains despotiques et jaloux de leur autorité pour soustraire, dans la mesure du possible, les catholiques de leur empire à l'influence vivifiante de la chaire de saint Pierre. Nicolas Ier surtout nous apparaît dans un jour peu sympathique ; sa duplicité, sa mauvaise foi sont stigmatisées par les documents recueillis par le P. Boudou ; la poursuite systématique d'un asservissement ou plutôt d'une annihilation du catholicisme, que la révolte polonaise lui rend particulièrement haïssable, se dissimule sous un faux zèle pour les intérêts des catholiques de son empire ; il tâche à tromper le Pape et à lui faire couvrir des manœuvres odieuses. La papauté dépourvue de moyens sûrs d'informations, puisque le tsar ne veut pas de représentant diplomatique du Saint-Siège auprès de sa personne, mal soutenue par un épiscopat généralement faible et sans énergie, quand il n'est pas rongé par l'avarice et par l'ambition, la papauté lutte pour ne point se laisser prendre dans ces filets et pour défendre la foi et les mœurs des catholiques et les droits de la religion. Grégoire XVI, si attaqué, si vilipendé, se montre à nous ici comme le défenseur intrépide, en dépit de sa patience et de sa longanimité, de la morale et du dogme catholique. Par contre, le rôle de Joseph Semiaszko, cet uniate traître, qui se fait nommer évêque pour préparer cauteleusement l'apostasie de l'église uniate, est mis dans tout son jour sinistre.

Le volume s'arrête à la signature du concordat de 1847, concordat bien incomplet et qui laissait en suspens des questions douloureuses et redoutables, mais qui du moins était un commencement. L'on attendra avec impatience la suite de ce récit de premier ordre, qui est un des événements historiques de l'année.

E.-G. Ledos.

VII. — DE 1870 A NOS JOURS

La crise des alliances, par Alfred Fabre-Luce. Paris, Bernard Grasset, 1922, in-16 de 427 p.

En écrivant l'histoire contemporaine, il est très difficile d'être absolument impartial, de faire abstraction complète de ses goûts, de ses sentiments, de ses idées politiques et même, parfois, de son intérêt personnel. M. Alfred Fabre-Luce a trouvé moyen d'éviter l'écueil et dans son Essai sur les relations franco-britanniques, depuis la signa-

ture de la paix jusqu'au congrès de Gênes, il a suivi consciencieusement les différentes phases diplomatiques nées des faits, des mouvements de l'opinion publique des deux côtés du détroit et des négociations engagées, sans jamais s'écarter du rôle du véritable historien.

L'auteur a divisé son ouvrage en quatre parties :

Dans la première, *Les positions — 1919 —*, il explique les origines de l'Entente cordiale et la situation respective de la France et de l'Angleterre au cours des pourparlers de MM. Clemenceau, Lloyd George et Wilson,

Dans la seconde, *L'année perdue — 1920 —*, il raconte le conflit franco-britannique, à l'occasion de nombreuses questions et notamment du règlement des affaires d'Orient et de Russie.

Dans la troisième, *Résignation — 1921 —*, l'auteur s'étend longuement sur la politique suivie par la France et l'Angleterre en matière de « Réparations », sur le partage de la Haute-Silésie et la guerre d'Orient,

Enfin, dans la quatrième partie, *Liquidation — 1922 —*, sont expliquées les « Evolutions de l'Entente », c'est-à-dire les efforts faits par les gouvernements alliés pour résoudre les difficultés politiques, économiques et financières résultant de la guerre mondiale de 1914 et la crise affectant les relations amicales franco-britanniques.

La nouvelle diplomatie au grand jour, avec ses discours parlementaires, ses conférences publiques, ses polémiques de presse, peut avoir des avantages ; elle a aussi de grands inconvénients et, parmi tous, celui de fractionner les questions et, ainsi, de lasser l'opinion publique, de l'énerver et de lui enlever toute confiance en ses mandataires. Le travail de M. Fabre-Luce est donc très utile, il présente chaque question dans son ensemble, permettant ainsi, à ceux qui s'intéressent à la politique étrangère, de se former une opinion raisonnée basée sur les faits et la succession des événements.

J'ajouterai que *La Crise des alliances* est un ouvrage un peu touffu, composé à la manière des historiens anglais, mais bien fait et qui dénote, chez son auteur, une connaissance très précise et très documentée des mentalités française et anglaise.

G. A.

L'Afrique et la paix de Versailles, par Etienne Antonelli. Paris, B. Grasset, 1921, in-16 de 258 p.

Si l'on compare une carte de l'Afrique dressée en 1914 à une carte établie en 1920, les modifications apparaissent importantes : les colonies allemandes ont disparu. La France possède la majeure partie du Cameroun. L'union Sud-Africaine s'est annexé l'Ouest africain allemand ; l'Afrique orientale anglaise s'est grossie de l'Afrique orien-

tale allemande. La Belgique, dont les troupes avaient si largement contribué aux combats livrés dans l'Est africain, n'a obtenu aucun agrandissement de territoire. Par contre l'Italie a bénéficié d'une zone quasi désertique en Nubie qui lui donne du côté de l'Egypte une frontière orientée mathématiquement du Nord au Sud.

Le rêve des impérialistes britanniques est réalisé ; l'Empire possède maintenant, d'Alexandrie au Cap, des territoires ininterrompus d'une longueur de 8.500 kilomètres et dont les plus grandes largeurs atteignent 3.000 kilomètres des environs d'Abéché à Dar-es-Salam et 2.500 kilomètres du Nord-Ouest du Bothaland à Durban.

On conçoit que, du point de vue colonial comme du point de vue maritime, l'Angleterre soit satisfaite des stipulations du traité de Versailles. Il n'est pas de même de la Belgique qui lutta si vaillamment pour la conquête de l'Est africain allemand.

M. Etienne Antonelli a rappelé les principaux épisodes de la guerre poursuivie en Afrique de 1914 à 1918 et critiqué, à bon droit, les clauses du traité. Le principe du contrôle international pour les anciens territoires allemands, celui de la liberté et de l'égalité commerciale (art. 121 du traité) sont d'une application délicate et difficile et poseront des problèmes gros de conflits dès que des divergences se produiront — et c'est chose inéluctable — entre les puissances dont la signature est apposée sur les protocoles de la paix de Versailles.

Comm^t^ L.

VIII. — HISTOIRE LOCALE

Cartulaire de Mirepoix, par Félix Pasquier. Tome Ier, Introduction historique, 169-51 p. ; tome II, Textes, 483 p. in-4°. Toulouse, Privat, 1921.

La maison de Lévis-Mirepoix possède, dans son château de Léran (Ariège), les riches archives de la seigneurie de Mirepoix, qui lui a appartenu depuis la croisade contre les Albigeois jusqu'à la Révolution française. Elle a chargé d'en faire l'inventaire M. Félix Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège, puis de la Haute-Garonne, qui le publia de 1903 à 1912, en quatre volumes in-4° (Toulouse, Privat). Parmi ces documents, il en est un particulièrement important : c'est un manuscrit en parchemin formant cartulaire et contenant tout d'abord 42 actes répartis en 93 feuillets. Ces actes, allant de 1207 au commencement du XVIe siècle, sont suivis de plusieurs autres documents ajoutés après coup. M. Pasquier donne ce cartulaire dans le tome II de sa publication, le premier étant occupé par une introduction histo-

rique exposant les événements qu'éclaire le cartulaire, le fonctionnement de la vie politique, économique et sociale de la terre de Mirepoix du XIIIe au XVIIe siècle. Cette étude est suivie de deux tables alphabétiques, l'une pour l'introduction, l'autre pour le texte, et d'un glossaire français-roman ; enfin d'une carte dressée d'après Cassini de la principauté et de ses partages entre les différentes branches de la maison de Lévis-Mirepoix.

Gui de Lévis, seigneur d'un fief de l'Ile-de-France voisin de Rambouillet, avait été l'un des principaux auxiliaires de Simon de Montfort qui lui constitua, avec les dépouilles de plusieurs seigneurs hérétiques, une principauté qui eut pour chef-lieu Mirepoix. Elle fut maintenue par le traité de Paris de 1229. Le Cartulaire nous en montre les vicissitudes, les partages entre les branches issues de son premier titulaire, les relations de ses seigneurs avec les habitants, les vicissitudes du pariage conclu en 1390 entre Roger Bernard Ier, seigneur de Mirepoix, et le roi de France Charles VI.

Ces études conduisent à plusieurs conclusions intéressant l'histoire générale. La première, c'est que la croisade des Albigeois ne produisit dans le Midi que des modifications de surface et non ces bouleversements profonds que l'on reproche à l'Eglise. Elle déposséda les membres les plus remuants de la noblesse indigène, mais elle respecta les biens et les libertés des populations, leurs coutumes et leur langue, si bien que les immigrés du Nord finirent par être assimilés par les gens du Midi. Les Lévis-Mirepoix en sont eux-mêmes la preuve : ils abandonnèrent leurs terres de l'Ile-de-France pour devenir, au bout de trois ou quatre générations, de vrais seigneurs du Midi.

Une autre conclusion, c'est que les croisés, pourvus de terres et de fiefs dans le Midi, traitèrent bien la population, lui maintenant ses libertés et même les accroissant à tel point que, liés par les coutumes et les libertés qu'ils avaient accordées ou confirmées, ils faisaient figure de princes constitutionnels avant la lettre. Les Lévis étaient beaucoup moins puissants à Mirepoix et dans les autres localités de leur seigneurie que les consuls élus du peuple.

Une troisième conclusion, c'est que les libertés politiques et économiques accordées par les statuts et jurées par les seigneurs étaient considérables dès le commencement du XIIIe siècle. La charte de 1207, accordée par les coseigneurs indigènes de Mirepoix et maintenue par les Lévis, garantissait la liberté individuelle, confirmait la suppression définitive du servage, défendait toute arrestation arbitraire, laissait à chacun l'entière liberté de disposer de ses biens, précisait les impôts qui étaient dus et la manière dont ils devaient être répartis, reconnaissait à tous le droit de chasse, le droit de pêche, les droits d'usage dans les bois et les forêts. Les règlements de la leude, qui précisaient les

taxes de circulation que payaient les marchandises, nous donnent des détails précieux sur les produits de l'agriculture, les articles de commerce, et par conséquent la vie matérielle des habitants.

Sauf les améliorations qu'y ont apportées de notre temps les applications de la science moderne, elle ne différait guère de celle des paysans de nos jours.

Ces conclusions dépassent le cadre de l'histoire locale et éclairent l'histoire générale du moyen âge qui, grâce à ces documents officiels, nous apparaît sous des couleurs tout autres que celles dont l'avaient travesti tant d'historiens ennemis de l'Eglise.

Aussi nous ne saurions trop nous réjouir de l'heureuse initiative du duc de Lévis-Mirepoix mettant ainsi ses archives à la disposition des historiens et de l'heureux parti qu'en a tiré M. Pasquier..

Les tables sont quelque peu défectueuses. Nous avons relevé dans le texte un grand nombre de noms de personnes et de lieux qui ne s'y trouvent pas. Les identifications sont parfois inexactes. Enfin dans le texte même des documents beaucoup de noms de lieux sont mal orthographiés, soit qu'ils aient été mal lus dans le Cartulaire, soit que celui-là même qui a rédigé le Cartulaire les ait mal lus sur la pièce originale ; mais dans ce dernier cas l'éditeur moderne n'aurait-il pas dû rétablir la vraie orthographe ? M. Pasquier aurait évité ces défauts s'il s'était servi davantage de l'excellent *Dictionnaire topographique de l'Aude* que nous devons à M. l'abbé Sabarthès.

Jean GUIRAUD.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME VOLUME

Sommaire de la Livraison du 1er Juillet 1922

Sommaire de la Livraison du 1er Octobre 1922

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS DES OUVRAGES ANALYSÉS

ORLÉANS - IMPRIMERIE DU LOIRET

Le Gérant : R. MESTIVIER.